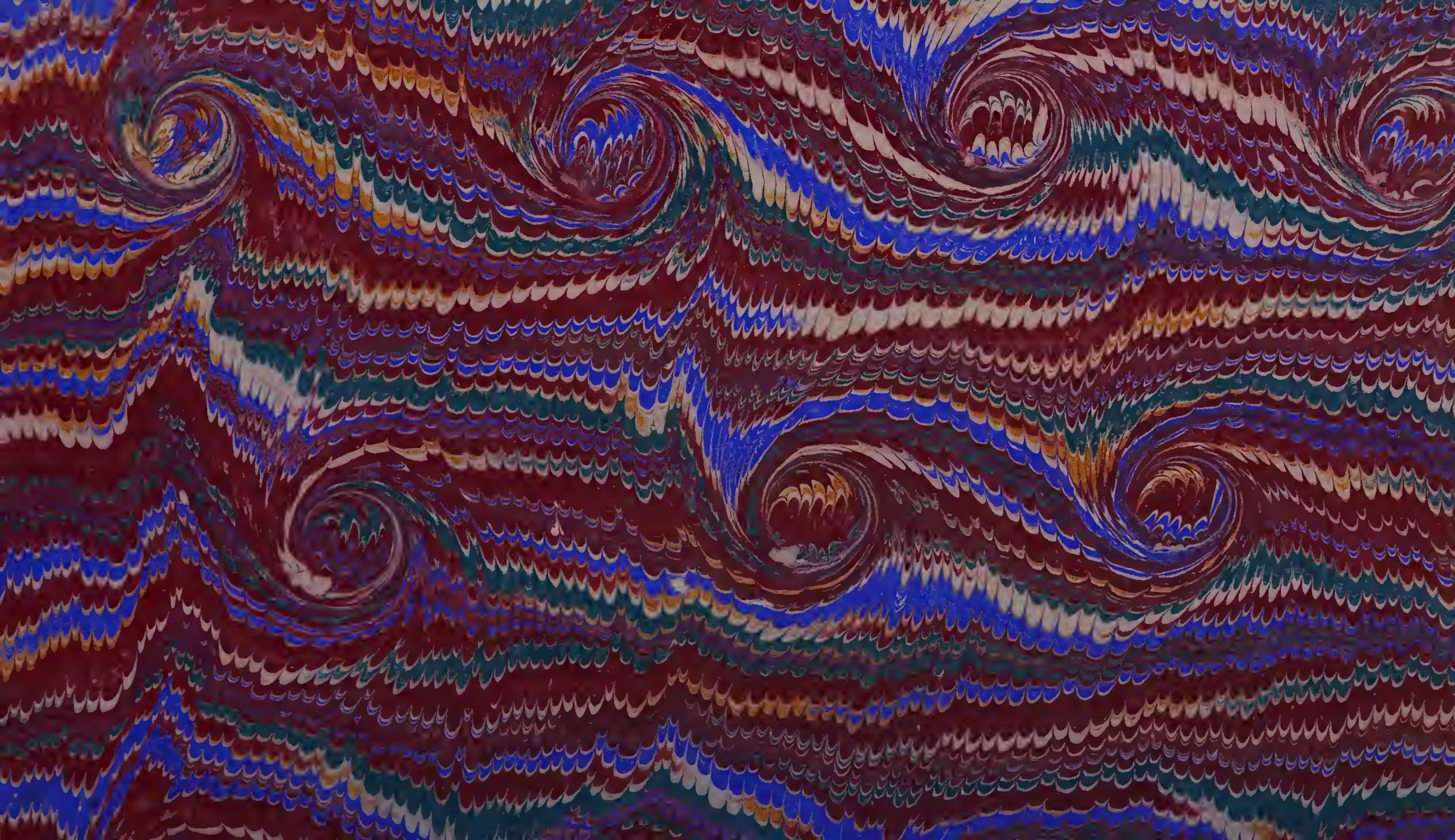

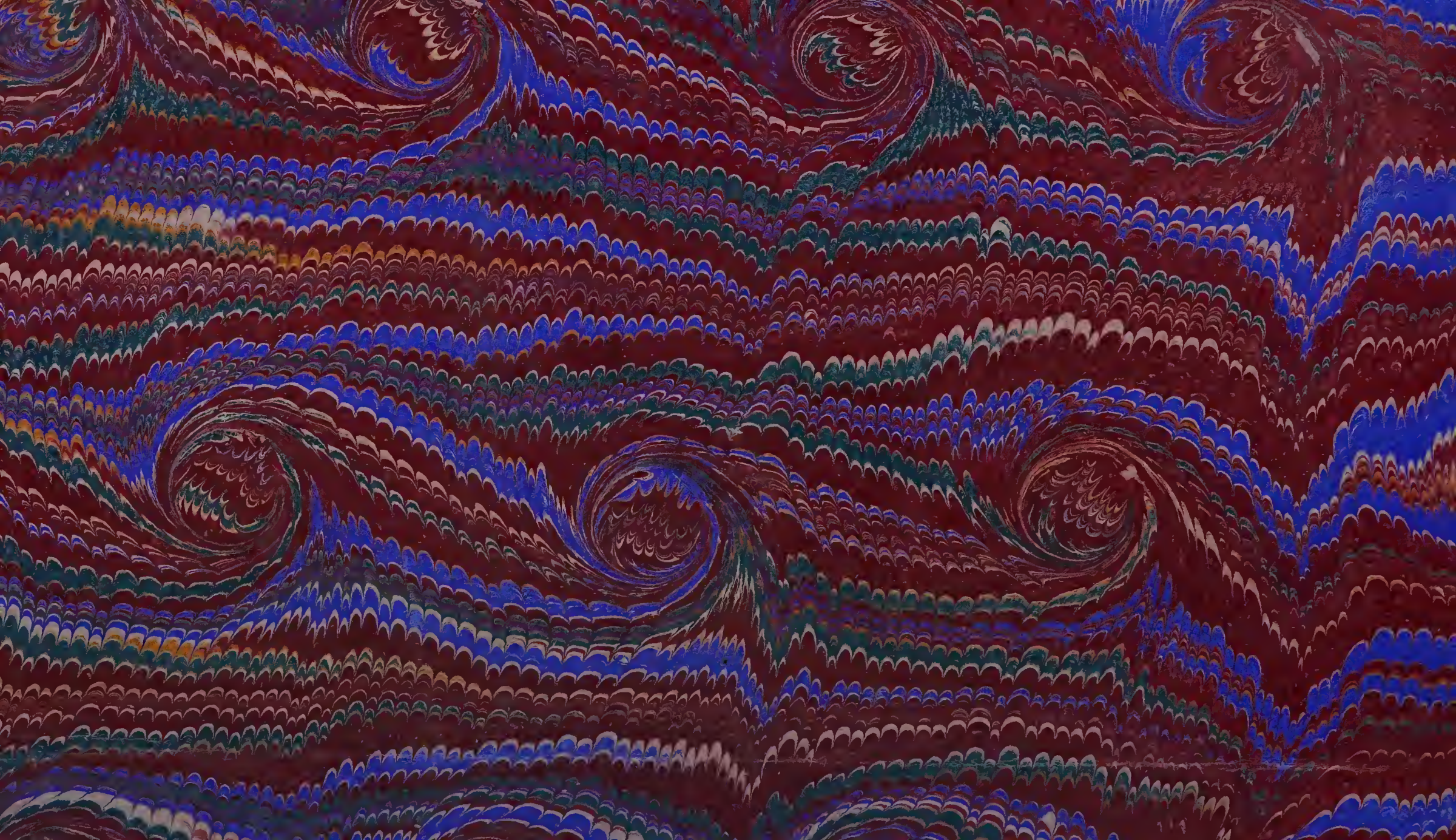

REVUE

DU

BAS-POITOU

VANNES. — IMPRIMERIE LAFOLYE FRÈRES, 2, PLACE DES LICES.

REVUE

DU

BAS-POITOU

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

14me Année. — 1re Livraison.

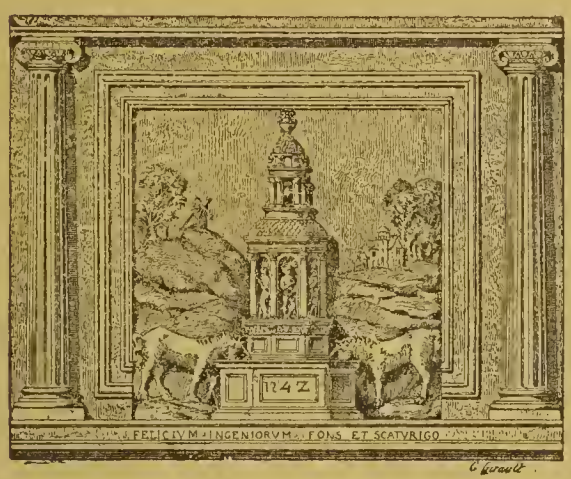

FONTENAY-LE-COMTE

BUREAUX : PLACE THIVERÇAY

PARIS
E. LECHEVALIER
39, Quai des Gds-Augustins.

NIORT
L. CLOUZOT
2, rue des Halles.

1901

THE GETTY CENTER
LIBRARY

LES ANCIENNES SEIGNEURIES DU BAS-POITOU

LA SEIGNEURIE DE VOUVANT

(Suite[1]).

La commune actuelle de Saint-Hilaire-des-Loges a absorbé, depuis la Révolution, trois anciennes paroisses : Saint-Hilaire, Les Loges et Saint-Etienne-des-Loges ; aussi comprend-on qu'elle enferme aujourd'hui dans ses limites treize anciennes seigneuries relevant de Vouvant : le Bois de la Grande Boule, Chassenon, la Chaignée, les Loges, la Mesnardière, Mons, Nisson, Personnier, le Pertuis-Benoît, Sep, Saint-Martin l'air, la Tour de Sauvéré, la Tour et le Four de Saint-Hilaire, et Toux.

Le Bois de la Grande-Boule ou des Boules avait haute justice, et payait au seigneur de Vouvant un éperon blanc ou d'argent à mouvance de vassal. Pierre Rincent, sieur de la Vergne, rendit l'aveu en 1447, Brient Boutou en 1476, et, jusqu'en 1673, pendant deux siècles, ce fief resta aux Boutou, seigneurs de la Bogisière. En 1673, aveu de Louis d'Ellenne, écuyer, sieur de la Vergne ; en 1723 de Pierre Daux, à cause de Françoise d'Ellenne, sa femme ; en 1751, de Françoise du Beugnon de Levaire, veuve de Louis de Lameth, brigadier

Voir le fascicule d'octobre, novembre, décembre 1900.

des armées du roi ; en 1776, de Charles-René de la Chaussée, second mari de Françoise du Beugnon ; en 1787, de Mme de Charmoyau, près de Champdeniers.

Avec droit de haute, moyenne et basse justice, le fief de Chassenon n'avait encore au quinzième siècle qu'un herbergement, c'est-à-dire la plus modeste des demeures féodales. La famille de Velluire, de vieille noblesse, qui le possédait, n'y faisait point sa résidence, André de Velluire en fit aveu en 1379, puis Maurice de Velluire, seigneur de Nieuil, en 1402. Des Velluire, Chassenon passa, en 1476, aux Rouhaut de la Rousselière, de Gamache et de Boisménard, revint en 1486 à Françoise de Velluire, mariée à Navarrot d'Anglade, sieur de Colombiers, et échut à Jean du Breuil, écuyer, en 1542. Trois générations de du Breuil s'y succédèrent jusqu'en 1701, date d'un aveu rendu par Pierre-Alexandre Boutin. En 1716, après des revers de fortune, Chassenon était saisi, et vendu, le 18 juin 1736, à François-Gabriel Daval, dont le fils, François-Gabriel-Joseph-Henry, figure à l'aveu de 1753. En 1787, ce fief avait pour maître M. Walch, d'origine inconnue.

La Chaignée était un fief de vignes près du village de la Couture, possédé en 1402 par Jean Girard, écuyer, sieur de l'Hivernière, qui le vendit, en 1433, à Jean Rabateau. En 1442, il était à Guillaume Girard, dont la veuve, Isabelle Maurand, l'administrait, en 1463, pour ses filles mineures. L'une d'elles, Marguerite, épousa Jacques Voussard, avant 1466 ; leur fils, Pierre Voussard, seigneur de Brebaudet, leur succéda en 1507, et les Voussard s'y maintinrent jusqu'en 1673, remplacés par les Bergier, sieurs de Beaulieu, jusqu'en 1787.

Avant 1380, les Bersuire détenaient l'herbergement des Loges, avec haute justice. Presque cent ans auparavant, un Pierre Bersuire s'était fait moine bénédictin à l'abbaye de Maillezais ; esprit curieux et érudit, il avait accompagné à Avignon l'abbé de Maillezais, Geoffroy Pouvreau, quand celui-ci avait obtenu du pape Jean XXII, en 1317, de changer

sa crosse abbatiale en crosse épiscopale. Bersuire demeura plus de vingt ans dans la ville des papes, où il s'était lié d'amitié avec Pétrarque. Il vint ensuite à Paris, prieur au couvent de Saint-Eloy, traduisit Tite-Live à la prière du roi Jean, et composa également un dictionnaire universel, sorte d'encyclopédie diffuse des connaissances et des préjugés de son temps.

Des Bersuire, le fief des Loges passa aux Machon en 1392, aux Rincent en 1420, aux Boutou de la Bogisière en 1472, aux Rechignevoisin en 1539, aux Tiraqueau en 1611, revint aux Boutou en 1673, et alla en 1768 à François de Brach, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant des vaisseaux du roi, propriétaire par rétrocession de dame Green de Saint-Marsault, veuve de Maximilien Boutou, en exécution du retrait lignager qu'il avait exercé contre elle.

Au milieu du XVe siècle, Pierre Rincent, sieur de la Vergne, était assez pourvu de seigneuries en Saint-Hilaire des Loges ; les moyennes justices de la Mesnardière, de Mons, la basse justice du Pertuis-Benoît, les hautes justices de Sep et de la Tour de Sauvéré lui appartenaient. La fortune des Rincent fut éphémère ; cinquante ans plus tard, ces fiefs avaient tous changé de maîtres. La Mesnardière était aux Boutou de la Bogisière qui la conservèrent jusqu'en 1787. Mons, situé dans la paroisse des Loges, confrontait « au chemin par où l'on va de Saint-Hilaire à Fontenay, d'autre côté au cours de la fontaine qui est assise devant la maison qui fut feu Huguet Bourreau ainsi que va ledit cours jusques au pontreau de Saint-Pardoux ; d'autre au chemin de la maison Bourreau à la maison qui fut Pierre Logereau qu'à présent (en 1447), tient Jean Rivoleau. » Mons passa aussi aux Boutou, puis à leurs descendants par les femmes, François de Cailleau, écuyer, en 1734, Pierre Viaud, écuyer, en 1775, et aux héritiers jusqu'à la Révolution.

Le Pertuis Benoît, où les Boutou supplantèrent aussi Pierre Rincent, fut vendu, le 13 février 1694, par Marie Boutou à

dame Stéphanie Maire, petite-fille d'un apothicaire enrichi de Fontenay, et alors veuve d'Olivier Pellart, écuyer, sieur de Montigny. Charles-François Pellart de Montigny rendit le dernier aveu en 1787.

Le Sep eut le même sort. La Tour de Sauvéré passa, en 1673, de la famille Boutou à Henry de Brion, écuyer, seigneur de la Motte, puis, en 1699, aux de Bessay, par le mariage de Gabrielle-Henriette de Brion avec René de Bessay. En 1722, Isaac de Bessay, seigneur de la Voûte de Boisse, en rendit hommage à Vouvant, et le vendit, le 25 octobre 1726, à Rose Daux, qui épousa peu après Henri-Raoul Hersent, conseiller du roi, lieutenant-général en la sénéchaussée de Fontenay, dont les héritiers étaient encore en possession à la Révolution.

L'antique fief de Nisson, paroisse des Loges, sans justice aucune, tenait « au fief Personnier d'un côté, d'un autre au chemin des Loges à Xanton, d'autre au sentier de Chassenon à Saint-Hilaire, d'autre au chemin de la croix des Loges à la Garaudinière, d'autre au chemin de ladite croix à Saint-Pardoux. » Le cartulaire de l'Absie, entre autres, mentionne Geoffroy de Nisson en 1158, et son fils Pierre. Le premier aveu enregistré est au nom de Jean Machon en 1392 ; le second, en 1438, au nom de Guillaume de Velluire, marié à Marguerite Machonne. En 1461, Nisson était à Jean Dufay, écuyer, époux de Jeanne Machonne, par succession collatérale. Pierre Dufay le remplaça en 1506, et fit place, en 1549, à Louis de Rechignevoisin. Après lui, les Boutou le conservèrent jusqu'en 1787 ; le dernier aveu rendu par les demoiselles Boutou de la Bogisière témoigne que le fief était tombé en quenouille.

Nous retrouvons encore les Boutou au fief Personnier, dont les aveux conservés ne remontent qu'à 1672, et qui n'avait que moyenne justice. François Caillé, écuyer, seigneur de Maillé, paraît en avoir hérité indivisément avec ses sœurs avant 1734 ; l'une d'elles le porta par mariage à Pierre Vaud, écuyer, en 1755.

Le prieuré de Saint-Martin l'air sur l'Autise était un fief à basse justice, du domaine des religieux Feuillants de Limoges, jusqu'en 1774 ; il passa alors au chapitre de Luçon jusqu'à la Révolution.

Les aveux du fief de la Tour et du Four de Saînt-Hilaire, avec moyenne justice, furent rendus; en 1341, par Guillaume du Retail, par Guy du Retail en 1404, par Yolande du Retail, veuve de Jean Odard, en 1446 ; par Arthur Bonnet, marié à Catherine Odard, en 1469 ; par Mathurin Taveau, baron de Morthemer, en 1496 ; par M. de la Rochefaton en 1575. Les inventaires ne portent pas trace d'aveux plus récents.

La moyenne justice de Toux fut également aux du Retail jusqu'en 1454, aux Taveau de Morthemer jusqu'en 1473, puis aux Prévost de Touchimbert et aux Vasselot de Ligné près Saint-Maixent, de 1716 à 1787.

Les titres de la seigneurie de Saint-Hilaire de Voust sont perdus. Cette seigneurie était pourtant fort ancienne, puisque des chartes de l'Absie font connaître en 1140 Guillaume de Voust, en 1170 Pétrone de Voust, et, peu après, Pierre de Voust. Deux aveux seulement figurent au chartrier de Vouvant : l'un, de 1541, au nom de Jeanne de la Planche, dame de la Grandière et veuve d'Olivier Roy, et l'autre, de 1787, au nom du chapitre de Saint-Hilaire le Grand de Poitiers.

Les seigneurs des autres fiefs de cette paroisse, la Chesnelière, les Blancs et la Jordonnière, ont laissé plus de traces dans les inventaires féodaux.

La Chesnelière, avec moyenne et basse justice, se rachetait, à mutation de vassal, moyennant deux besants d'or, et deux éperons dorés. Le besant, qui tirait son nom de Byzance, souvenir des Croisades, était une pièce d'or, de valeur variable ; les deux besants étaient évalués ici à 2 livres 10 sols, et les éperons à 5 livres. En 1573, Mgr Léonor d'Orléans, seigneur de Vouvant, accorda à la Chesnelière droit de pont-levis, douves et forteresse, et, à cette occasion, le droit de rachat fut augmenté d'un florin, estimé 3 livres, « par reconnaissance »,

dit le texte de la concession. La série des aveux présente quelques lacunes. En 1360, aveu de Guillaume Joubert, de Vouvant ; en 1384, de Pierre de la Garde ; en 1396, de Jean Noiraut ; en 1438, 1454 et 1469, de Louis Noiraut, écuyer ; en 1484, de Jean Marchand, écuyer, sieur de la Métairie ; en 1518, de Jacques Marchand, écuyer ; en 1575, d'Antoinette de Barreau, veuve de Claude Marchand, celui qui avait obtenu le droit de forteresse ; en 1548, de Christophe Marchand, leur fils ; en 1637, de Jean Boineau, chevalier, seigneur de la Renaudière ; en 1656, de Pierre François du Temps ; en 1673, de Jacque Gentet ; en 1738, de Marie-Anne Goulard, veuve de Jacques Gentet ; en 1787, de N. Gentet de la Chesnelière, dont nous avons connu à Fontenay la dernière descendante, il y a près de quarante ans.

Le fief des Blancs consistait en une borderie, avec basse justice seulement. Avant 1400, il appartenait aux Mauduit, dont la fille, Jeanne, épousa Nicolas Bernard en 1402, mariage sans enfant, qui fit revenir le fief à Geoffroy Mauduit en 1457. L'aveu de 1470 fut de Jean du Vignaut, à cause de Catherine Blanc, sa femme; ceux de 1541 et de 1547 de Jeanne Blanc, veuve d'Olivier Roy, dame de l'Aiglandière, domiciliée à Niort. En 1656, les Appelvoisin de la Bodinatière étaient seigneurs des Blancs. Cent ans plus tard, et jusqu'à la fin des seigneuries, les Blancs eurent comme maître Gabriel de Lépinay, chevalier, seigneur de Beaumont.

Il reste quelques aveux de la haute justice de la Jordonnière. En 1386, hommage rendu à Vouvant par Guillaume Grignon, à cause de Jeanne Basin, sa femme. Nicolas Bérard succède en 1402, Guillaume Pétel en 1567, François Desmier, sieur de la Boucherie, en 1634, à cause de Claude de Saigne, sa femme ; Pierre Brunet, sieur de la Vergnée, en 1673 ; Jean Turquand, marchand, possesseur par arrentement du 20 avril 1735 ; François Turquand, son fils, en 1751 ; N. Turquand et Pierre Epron à cause de Françoise Turquand, sa femme, par indivis, en 1787.

La paroisse du Langon n'offrait à Vouvant que l'hommage de deux seigneuries, Arcemalle, et la Grande, et la Petite Lollière séparées jadis, et depuis longtemps réunies.

Arcemalle était un fief tout neuf, créé en exécution de l'édit d'avril 1702, qui, pour des raisons financières, avait décidé « l'aliénation de hautes justices, de petits domaines, et l'érection en fiefs de maisons et héritages tenus en roture », occasion excellente pour les bourgeois enrichis de se donner des apparences et des allures de gentilshommes. Ce ne fut pas ici précisément le cas, car, le 17 août 1703, MM. les commissaires députés par le roi pour l'exécution dudit édit, vendirent « à messire Antoine d'Arcemalle, baron du Langon, la cabane du Bouil et le marais de Vouillé, pour les tenir noblement de la baronnie de Vouvant, à foi et hommage-lige et au devoir de rachat, sous le nom de fief d'Arcemalle, pour 9600 fr. au principal. » Le baron Antoine n'en profita pas longtemps, et mourut la même année que Louis XIV, quelques mois avant le roi, car, le 10 juillet 1715, l'hommage du nouveau fief fut rendu par dame Marie-Charlotte-Henriette des Herbiers, sa veuve, ayant renoncé au don et communauté dudit sieur du Langon, comme mère et tutrice de leurs enfants mineurs. » L'aîné des fils, Antoine-Charles-Henry d'Arcemalle rendit l'aveu de 1728; puis le fief fut vendu, et, en 1787, le propriétaire était messire François-Bonaventure Ménard, baron du Langon, qui devait avoir avec les habitants de si longs et si étranges démêlés.

Les deux fiefs de la Grande et de la Petite Lollière étaient déjà réunis en 1447, à l'époque où « l'houstel de la Lollière, tenant d'une part au chemin de Mouzeuil au Poiré de Velluire, d'autre au chemin des maisons neuves à la Garnerie », avait pour hôte et seigneur Jacques Barret, écuyer, à cause de Louise Rouhaut, sa mère. Un aveu précédent, de 1396, était en effet au nom de Lancelot Rouhaut, écuyer, des Rouhaut de la Rousselière. Catherine Barret, fille de Jacques, les possédait en 1506; elle coiffa sa sainte patronne, et après elle,

par vente ou succession, les aveux ne le disent pas, les Lollières passèrent à dame Jeanne Limbourg, d'une famille des Flandres, établie au Langon depuis environ neuf ans ; Jeanne était mariée à François Bodin, des Bodin de la Rollandière. Après François Bodin, inhumé dans l'église de Langon le 20 janvier 1544, vint Jacques Dubreuil, farouche huguenot, qui fit mille misères à messire Christophe Moquet, lors curé du Langon, et à qui, en 1574, succéda Luc Douineau, huguenot aussi, mais moins terrible, lequel installa au Langon une garnison de six soldats, à 10 livres de solde par tête et par mois. Puis, comme il arrive après les périodes troublées, un marchand, René Barailleau, devint maître des Lollières en 1603, remplacé dès 1606 par Pierre Brisson, écuyer, dont la fille, Gabrielle, épousa Hilaire Blouin avant 1623 mariage court et stérile, puisqu'en 1634 l'aveu fut rendu par André Andosse, écuyer, « à cause de Marie Roy sa femme, veuve d'Antoine Brisson, comme tutrice d'Elisabeth Brisson, fille mineure dudit Antoine et d'elle ». En 1651, les d'Arcemalle, en plein essor, avaient accaparé les Lollières, qui suivirent la fortune de cette famille, et, en 1787, appartenaient à M. Ménard, baron du Langon.

Les pieuses largesses des anciens seigneurs de la Loge-Fougereuse ont sauvé leurs noms de l'oubli : l'histoire ne les mentionne pas, mais les donataires reconnaissants les ont consignés dans leurs cartulaires, et les chartes de l'Absie parlent de Geoffroy de Loge-Fougereuse vivant en 1120, de Bernard de Loge-Fougereuse, de 1135 à 1170, de Giraud de Loge-Fougereuse et de ses frères, Bernard et Pierre, en 1170 et 1180 ; de Briant de Loge-Fougereuse et de son fils Geoffroy. Cette seigneurie ne ressortissait pas de Vouvant, mais de Thouars. Louis de la Trémoille l'érigea en baronnie le 2 mars 1546 en faveur de François d'Appelvoisin, seigneur de Thiors, après lui avoir permis, l'année d'avant, de l'entourer de fortifications.

Deux fiefs modestes, à basse justice, relevaient de Vou-

vant dans la paroisse ; la Grange de Loge-Fougereuse, dont le premier aveu conservé est du 21 avril 1613, au nom de Pierre Beau : cette famille se perpétua discrètement pendant plus de deux siècles, puisqu'en 1787 ce fief avait encore pour maître Joseph-Léon Beau, avocat à la Châteigneraye, après avoir passé notamment aux mains de Charles Beau, sénéchal de la Châteigneraye en 1673, de Charles-Gabriel Beau, curé des Moutiers-sous-Chantemerle en 1734, pour ne citer que les moins obscurs.

L'autre fief s'appelait Puygallant ; de 1656, date du premier aveu transcrit, jusqu'en 1787, date du dernier, il resta dans la famille des Roches de Chassay, dont le chef en 1685 s'appelait Amador, et dont un autre membre est qualifié, dans l'aveu du 10 juin 1748, seigneur de la Rabatellière.

Un seul fief relevait de Vouvant dans la paroisse de Longèves, celui de la Grange de Longèves, ayant haute, moyenne et basse justice, « à foy et hommage plein indéfini, à cause de sa situation entre l'Arcanson et la mer ». Le premier aveu du 3 mars 1407, est de Michel Mervaut ; le suivant, du 17 avril 1430, de Jean Mervaut, son fils ; celui du 7 décembre 1445, de Christine Bertine, sa veuve, tutrice de leurs enfants mineurs, la même renouvelle l'aveu le 8 janvier 1459. Par mariage, la Grange de Longèves passa, avant 1496, à Laidet, écuyer, sieur de Raimbault, puis, en 1505, à Louise Bertine, veuve de Morisseau Laidet, fils du précédent, et, en 1540, « à Raoul Gallier, licencié ès-lois, fils aîné et principal héritier de feu dame Claude Laidet, sa mère ». La perte des aveux intermédiaires ne permet pas de savoir comment ce fief passa en 1643 à Vincent Bouhier, chevalier, seigneur de la Roche-Guillaume ; il était encore dans cette famille en 1698, date de l'aveu de dame Placide-Anne Bouhier, épouse séparée de biens de Vincent Bouhier, seigneur des Rallières. Le 7 juin 1741, Etienne Piet, sieur du Vignaut, demeurant à Niort, s'en rendit acquéreur ; son fils Etienne, et son petit-fils Antoine, ancien échevin de

Niort, rendirent aveu en 1742 et en 1776; puis le fief fut acheté par M. Martineau, dont les héritiers le possédaient encore il y a quelques années.

La seigneurie de Marillet, paroisse du même nom, avait haute, moyenne et basse justice. L'aveu du 7 septembre 1389 est au nom d'Emery Guichard, valet, qui le renouvela le 26 juin 1402. En 1420, Marillet appartenait à Joachim Girard, écuyer, seigneur de Bazoges, dont les descendants le possédèrent jusqu'en 1518, date d'un aveu rendu par François du Puy du Fou, écuyer, comme tuteur de Jean Girard, écuyer. Moins de cent ans après, le 3 juin 1604, l'aveu de Marillet fut rendu par Charles Ponsard, chevalier de l'ordre, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Alexandre de Baudéan, comte de Pardaillan, s'en rendit acquéreur le 30 juillet 1687 ; le 4 juillet 1703, Jeanne Mayaud, sa veuve et légataire, en fit l'aveu, mais Marillet revint à la famille comme le prouve l'aveu du 3 mars 1723, au nom de dame Marie-Madeleine de la Vieuville, veuve de César-Alexandre de Baudéan, comte de Pardaillan, comme tutrice de leurs enfants mineurs. Les Baudéan renouvelèrent les aveux jusqu'en 1776, puis Marillet fut acheté, vers 1705, par le grand accapareur de propriétés qu'était le marquis d'Asnières.

En la paroisse de Saint-Maurice des Noues deux fiefs relevaient du château de Vouvant, Broue et Mignoux. Les transcripteurs d'aveux ne sont pas d'accord sur la seigneurie de Broue; le feudiste de 1575 ne lui reconnaît que basse justice, celui de 1787 lui accorde haute justice Il se peut que sa juridiction se soit accrue entre ces deux dates ; le fait est cependant assez rare dans les relations féodales, et ses seigneurs n'eurent ni une notoriété ni un renom qui justifient cette exceptionnelle faveur. Le plus ancien aveu transcrit est du 16 août 1630, au nom de Gabriel Brunet, et le dernier, de 1787, au nom des mineurs Brunet. Entre ces deux termes extrêmes se déroule une série de

Brunet sans titres et sans qualités, sauf celui de l'aveu du 7 avril 1673, Louis Brunet, qualifié seigneur de la Maloudrie, et président en l'élection de Fontenay.

La juridiction du fief Mignoux ne dépassait pas la basse justice. L'aveu du 1er juillet 1402 est de Massé Porcher; le suivant, du 24 novembre 1444, de Jean Gazeau, dont le fils, Nicolas, est qualifié écuyer, seigneur du Puy-Chabot, dans l'aveu du 16 juillet 1496. En 1535, les Girard avaient succédé aux Gazeau, et étaient remplacés, dès 1583, par les Després, jusqu'à la Révolution. Il reste dix aveux à leur nom, notamment celui du 23 avril 1698, au nom de Pierre Després, écuyer, seigneur de la Fosse, et celui de 1787 rendu par le chevalier Després.

Dans la paroisse de Menomblet, un seul fief mouvait de Vouvant, Fraigneau; il avait haute justice, et ses seigneurs furent gens de qualité. L'aveu du 15 juillet 1402 est de Jean de Beaumont, seigneur de Glenay ; celui de 1428, de Marguerite d'Appelvoisin, sa bru, veuve d'Aymard de Beaumont, et tutrice de leurs enfants mineurs. Un d'eux, Louis de Beaumont, fit aveu de Fraigneau, le 16 juin 1448 ; les Beaumont figurent jusqu'en 1506, où aveu de Meslin de Saint-Gelais, écuyer, à cause de Madeleine de Beaumont, sa femme. Meslin de Saint-Gelais fut le père du poète du même nom, musicien, astronome, médecin et orateur, « dont les mignardises, dit Estienne Pasquier, couraient de fois à autres par les mains des courtisans et dames de la cour ». En 1527, Madeleine de Beaumont, veuve, renouvelle l'aveu, et, après elle, Louis de Saint-Gelais, le 10 juillet 1559, Josué de Saint-Gelais, marié à Anne de Poussard, le 21 décembre 1632, Jeanne-Marie de Saint-Gelais de Lusignan, veuve de Messire Jean Fradet de Saint-Ourt, conseiller du roi, le 24 juin 1673 ; Jacques Duplessis-Châtillon le 24 février 1701, à cause de Jeanne-Marie Fradet de Saint-Ourt, sa femme ; cette dernière, veuve, le 16 avril 1717. Fraigneau changea ensuite de main : l'aveu du 12 mars 1734 porte Jean-Baptiste-Martin

d'Artaguette, marquis de la Motte Sainte-Heraye. Le 2 septembre 1748, aveu de sa fille Jeanne-Thérèse-Renée d'Artaguette, mineure émancipée; le 15 juillet 1750, de Charles-Louis, comte de Carvoisin, à cause de Marie-Renée-Jeanne d'Artaguette, sa femme. La seigneurie ayant été mise en vente, le marquis d'Asnières l'acheta le 3 septembre 1772 : il en rendait le dernier aveu en 1787.

(A suivre.)

EDGAR BOURLOTON.

LETTRES INÉDITES D'HENRI IV

A M. DE LA LARDIÈRE

L'un de ses lieutenants en Bas-Poitou.

M. Alain de Goué de la Chabotterie, qui recueille pieusement les glorieux souvenirs de sa famille, a bien voulu nous offrir la primeur de dix-sept lettres qu'il croit inédites et qui furent adressées par Henri IV à Louis de Saligné, écuyer, seigneur de la Lardière, Badiolle, Saint-Florent-des-Bois, etc., et l'un des plus appréciés lieutenants du roi de Navarre en Bas-Poitou.

La famille de Saligné, à laquelle M. Léon Audé a consacré d'intéressantes pages dans l'*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*[1], et qui compte parmi les plus anciennes et les plus honorablement connues du Poitou, s'est éteinte, mais en laissant toutefois par les femmes une descendance qui a dignement continué les glorieuses traditions ancestrales.

De la maison noble de la Lardière[2], qui eut l'insigne honneur de servir de berceau à l'illustre lieutenant d'Henri IV, il ne reste plus que des ruines. Dès le commencement du XVIIe siècle, les Saligné l'avaient abandonnée, pour aller se

[1] An. 1857. p. 195 et s.

[2] Commune du Bourg-sous-la-Roche.

fixer à Badiolle[1], où, en considération de ses services, le Roi avait autorisé M. de la Lardière à construire une véritable forteresse.

Elevé auprès de M. le prince de la Roche-sur-Yon, de la maison de Montpensier, Louis de Saligné, écuyer, seigneur de la Lardière, suivit son protecteur à l'ambassade d'Espagne, qu'il quitta bientôt pour se mettre au service d'Henri IV. Il prit ainsi une glorieuse part aux batailles, combats et sièges de villes, et particulièrement au siège d'Amiens, si bien que le Roi, qui professait pour lui une particulière estime, le combla d'honneurs, l'exempta de la contribution au ban et à l'arrière-ban du Poitou, lui accorda le pouvoir d'assembler et de commander aux troupes, et même de tenir garnison en son château de Badiolle.

Les dix-sept lettres qui nous ont été si obligeamment communiquées par M. de Goué, et qui font partie des archives du général vicomte de Mornac, descendant tous deux des Saligné[2], témoignent de la valeur, de la fidélité et du courage dont M. de la Lardière fit preuve en toutes les batailles et particulièrement en celle de Coutras, au passage de la Loire,

[1] C'est Pyrrhus de Saligné, petit-fils de M. de la Lardière, qui créa les embellissements de Badiolle, aujourd'hui encore l'un des plus riants et des plus beaux domaines de la Vendée.

[2] Louis de Saligné. éc. sgr. de la Lardière, épousa Barbe Comte, le 3 novembre 1565.

Daniel

Pyrrhus

Julien, ch. marquis de la Chaize-le-Vicomte, sgr. de Badiolle, etc, etc.

Marie-Perrine de Saligné (dernière du nom) ép. Charles-Léon-Boscal de Réals, comte de Mornac, 15 avril 1604.

Michel-César B. de R. de M.

Pierre

François-Léon

Victor, Raoul (le général), Octavie (ép. de Goué).

Léon .:. .:.

lorsque le roi de Navarre vint à Tours pour secourir Henri III contre l'armée de la Ligue ; aux combats livrés au duc de Parme, au siège de Paris et de maintes autres villes auxquels le vaillant gentilhomme bas-poitevin, assisté d'un grand nombre d'amis, prit toujours une active et glorieuse part. Aussi ne doutons-nous pas de l'intérêt considérable que nos lecteurs trouveront à leur publication[1].

RENÉ VALLETTE.

I[2]

MONSIEUR DE LA LARDIÈRE
du Bourg,

Monsieur de la Lardière, j'envoie le sieur de Beamoye en vos quartiers ..... ceux que j'ai connu pour le plus m'avoir aimé, de me venir voir à Saint-Maixent où se doit trouver la reine mère du Roy. Et pour plusieurs occasions je désire y être bien accompagné qui fait que je vous prie vous y trouver avec le meilleur nombre que vous pourrez de vos amis, et ce faisant me ferez connoître l'affection qu'avez a moi qui fera fin, Monsieur de la Lardière, que prier Dieu vous tenir en sa sainte garde.

A Saint-Jean d'Angely ce 3° de mars 1582.

Votre bien bon et assuré amy :

HENRY.

[1] De ces dix-sept lettres, 7 sont écrites en entier par Henri IV, 6 sont signées et annotées par lui, 3 sont simplement signées d'Henri IV, 1 est écrite par Grimeau sur son ordre.

L'écriture en est lisible, principalement celle d'Henri IV qui est grosse et espacée.

Il est fait mention de ces 17 lettres dans la maintenue de noblesse de Julien de Saligné. Au XVIIIe siècle, il en fut pris une copie authentique. — La présente copie a été prise sur les originaux eux-mêmes avec l'aide des dits vidimus.

[2] La signature seule est d'Henri IV.

II[1]

MONSIEUR DE LA LARDIERE

Monsieur de la Lardière, ayant résolu une seconde entrevue avec la Reine durant ce mois que la trêve est prolongée, je desire être suivi de ceux qui me sont certains et affectionnés, Vous priant me venir trouver pour être de la partie et croyez que je tiendroi a beaucoup de contentement cette visite. Qu'il n'y ait donc rien qui vous retienne. Adieu.

L'entrevue se fera à Marans. Soyez y lundi s'il est possible.

Votre bien assuré amy,

HENRY.

De la Rochelle ce 18 février 1587.

III[2]

MONSIEUR DE LA LARDIÈRE
DE BADIOLLE,

Monsieur de la Lardière, par ce que J'ai quelque chose a vous dire je vous ai bien voulu faire celle-ci pour vous prier me venir trouver demain à Mont-Chain et amener quant et tous vos chevaux, armes et equipage et le plus de vos amis que vous pourrez. Je vous dirai toutes nouvelles a votre arrivée, laquelle attendant je prierai le Créateur, Monsieur de la Lardière, vous avoir en sa sainte garde.

De Luçon ce 5e jour de juin 1587

Votre bien assuré amy,

HENRY.

---

[1] Ecrite en entier de la main d'Henri IV.
[2] Signature seule d'Henri IV.

IV[1]

MONSIEUR DE LA LARDIÈRE,

Monsieur de la Lardière, ayant laissé les regimens de *Cherbonnière*[2] et de *Boyer* à la Mothe et ès environs de la ville de Saint-Maixent, tout prets de se jeter dans la dite ville pour la garde, il est advenu par malheur que ceux à qui j'avais commandé de les faire jeter incontinent dans ladite ville, ont été si peu soigneux de prendre nouvelles de l'armée des ennemis, qu'ils les ont laissé investir audit lieu de la Mothe par la dite armée où après avoir combattu trois jours entiers et ayant de beaucoup endommagé les dits ennemis, ils se sont enfin laissé vaincre aux belles paroles de M. de Joyeuse, lequel, après avoir capitulé avec eux, en a fait tuer la plus grande partie ; et pour ce je faisois état que si les dits deux regimens étoient une fois dans la dite ville de Saint-Maixent cela les empècheroit de venir de longtemps sur nos bras. Et que je crains que leur perte le soit par même moyen de la dite ville. Je vous prie incontinent la présente reçue de monter a cheval et assembler le plus de vos amis qu'il vous sera possible et avec vos armes et chevaux et tout ce que vous aurez pu rassembler promptement, et venir droit a Marans ou vous me trouverez ou entendrez de mes nouvelles, de quoi je vous prie encore un coup sur tout que vous aimez le bien du quartier et mon service en particulier. Et sur ce je prierai Dieu vous avoir, M. de la Lardière, en sa sainte garde ; de la Rochelle ce 24e jour de juin 1587

Votre bien affectionné amy.

HENRY.

Excusez si je ne vous écris de ma main.

V[3]

A MONSIEUR DE LA LARDIÈRE,

Monsieur de la Lardière, c'est a ce coup que tous mes serviteurs et amis doivent desirer de paroitre près de moi, par ce que les occasions se presentent tres belles pour faire quelque chose de bon,

[1] Signature et potscriptum seuls d'Henri IV.

[2] *Charbonnière,* hardi capitaine protestant.

[3] Signature et potscriptum seuls d'Henri IV.

même au delà de la Rivière où j'auroi bientôt un bon passage, Dieu aidant. Je sais que vous avez toujours affectionné le bien de mon service, et que vous ne voudrez manquer le témoigner maintenant et croyez, monsieur de la Lardière, que je serai toujours

Votre meilleur et affectionné amy,

HENRY.

A Doue ce 15 avril 1589.

Je vous prie de vous avancer de me venir trouver, car tous mes serviteurs le font et sont les bienvenus.

VI[1]

MONSIEUR DE LA LARDIÈRE,

Monsieur de la Lardière, parce que nous avons eu commandement du Roy de vous faire entendre et aux gentilshommes qui sont en ces quartiers de deça tant en Poitou qu'en Saintonge de faire quelques nombres de soldats, pour les employer en une affaire qui importe son service ; et parce que nous savons que vous vous y êtes toujours démontré des plus affectionnés, nous avons bien voulu écrire la présente pour vous prier d'en tenir de prêt le plus que vous pourrez pour marcher au temps et lieu qu'on vous fera savoir de dans dix ou douze jours au plus tard, ainsi que le s^r de Varnveilles vous pourra dire plus particulièrement ce que nous assurons que vous ferez très volontiers. Ne vous en dirons davantage si ce n'est pour prier le Créateur vous tenir, Monsieur de la Lardière, en sa sainte et digne garde.

De la Rochelle ce 11e jour d'aoust 1589.

Vos plus affectionnés a vous obéir,

GRIMEAU.

Au nom du Conseil de Sa Majesté.

[1] Ecrite par Grimeau sous la dictée d'Henri IV.

VII[1]

MONSIEUR DE LA LARDIÈRE.

Monsieur de la Lardière, Je vous prie incontinent la présente reçue me venir trouver a Sainte Gemme avec tout votre équipage et amener tant de bons chevaux que vous pourrez. Et sur ce je suis

Votre bien affectionné amy,

HENRY.

Je vous prie d'écrire à M. de la Sercevyere qu'il ne m'a jamais rien mandé ni daigné de répondre a aucune des lettres que je lui ai écrites et qu'il ferait bien de réparer cela.

VIII[2]

MONSIEUR DE LA LARDIÈRE,

Monsieur de la Lardière, c'est a ce coup que je me promets que vous me témoignerez votre affection. Aussi en est il temps ou jamais. Nous avons un bon passage sur Loyre et sommes près d'aller voir la Ligue. Je vous prie incontinent la présente reçue de me venir trouver avec vos armes et chevaux et amener avec vous le plus de vos amis que vous pourrez. Vous ne doutez point que vous ne soyez le très bien venu ; aussi pouvez-vous faire état assuré comme de

Votre bien affectionné amy

HENRY.

A Saumur, ce 22 avril.

IX[3]

MONSIEUR DE LA LARDIÈRE,

Monsieur de la Lardière, nous avons attendu fort fort longtens cette belle occasion qui se présente ; c'est pourquoi je vous prie de vous rendre incontinent près mon cousin de la Trémouille pour aller

[1] Ecrite tout entière de la main d'Henri IV.

[2] *Id.*

[3] Signature seulement d'Henri IV.

à Saint-Jean trouver M. le Prince et venir en sa troupe la que Je serai, afin que tous ensemble nous allions joindre nos étrangers, et outre le devoir ou chacun est obligé pour une cause si juste. Ce me sera toujours plus d'occasion de demeurer

Votre bien bon et assuré amy

HENRY.

X[1]

MONSIEUR DE LA LARDIÈRE,

Monsieur de la Lardière, d'autant que mon cousin M. de la Trémouille m'a promis de faire le voyage de Gascogne avec moi et d'y amener une bonne troupe d'honnêtes hommes du nombre desquels Je désire què soyez. Je vous ai bien voulu écrire ce mot pour vous y convier davantage et vous assurer que ce que ferez en cela pour luy Je le reputeroi fait pour moy même et le reconnoitroi avec toute l'affection que sauriez désirer de

Votre affectionné et meilleur amy

HENRY.

XI[2]

MONSIEUR DE LA LARDIÈRE,

M. de la Lardière, ayant besoin d'être accompagné de mes amis en cette prochaine entrevue de la Reine qui doit être sur la fin de ce mois et faisant état de la bonne volonté que me portez, je vous ai bien voulu faire ce mot pour vous prier me venir trouver là par que seray, au meilleur équipage que pourrez, vous assurant que vous serez le bien venu et le reconnoitrai partout ou vous me voudrez employer d'aussy bon cœur que vous sauriez désirer de

Votre bien et plus assuré amy

HENRY.

Soyez à Luçon le 29° de ce mois au meilleur équipage que pourrez et avec vos armes.

De la Rochelle ce 19 novembre.

[1] Ecrite en entier par Henri IV.
[2] *Id.*

XII[1]

MONSIEUR DE LA LARDIÈRE,

M. de la Lardière, je vous ai ci-devant écrit, comme maintenant l'occasion se présentoit très belle pour entreprendre quelque chose sur l'armée des ennemis et vous prie de monter à cheval et avec vos armes et chevaux me venir trouver : c'est trop demeurer à repos en la maison. Je vous prie donc de monter a cheval incontinent la presente reçue et avec vos armes chevaux et amis me venir trouver en ce lieu avec assurance que vous y serez le bienvenu et reçu de

Votre plus assuré amy

HENRY.

XIII[2]

MONSIEUR DE LA LARDIÈRE,

Je m'achémine au passage vers la rivière de Loyre, c'est ce que j'ai désiré et recherché depuis si longtemps ; a cette occasion si importante, je convie tous ceux qui me sont affectionnés vous priant de vouloir être de la partie et partir incontinent la présente reçue pour me venir trouver avec tous vos amis. Je vous en prie bien fort, et en vous attendant je demeureray

Votre bien affectionné amy,

HENRY.

XIV[3]

MONSIEUR DE LA LARDIÈRE,

Monsieur de la Lardière, vous avez assez joui du repos de chez vous pour donner quelques jours a des occasions qui s'offrent. Je désire que vous soyez de la partie et vous prie me venir trouver avec votre équipage sans qu'il y ait rien qui vous retienne, Adieu, je suis

Votre très affectionné et meilleur amy,

HENRY.

[1] Ecrite en entier de la main d'Henri IV.

[2] Signature seule d'Henri IV.

[3] Ecrite en entier par Henri IV.

XV[1]

MONSIEUR DE LA LARDIÈRE,

Monsieur de la Lardière, ayant été averty qu'il y a présent plusieurs gens de guerre en divers endroits de vos quartiers lesquels sous prétexte de me venir trouver s'étant assemblés en troupe au lieu de s'acheminer en un lieu ou ils puissent servir s'amusent à piller et ravager le païs dont il m'est venu de grandes plaintes, aux quelles afin de pourvoir j'ai avisé d'en écrire a ceux de mes serviteurs du dit païs qui y peuvent plus apporter de remède, du nombre desquels sachant bien que vous êtes par le témoignage que j'en ai eu de bonne part, je vous en ai voulu faire ce mot pour vous dire qu'essayant de la vôtre autant qu'il vous sera possible de les renvoyer ici en mon armée pour m'y servir auprès du s^r *Mélicorne*[2] près celle que je lui ai ordonnée pour la Provence, ou bien à faute de ce vous assemblant avec bon nombre de vos amis pour les en chasser et tailler en pièces.

Je recevrai pour cela un service très agréable que je saurai bien récompenser en tens et lieu. Sur ce je prie Dieu, Monsieur de la Lardière, vous conserver en sa sainte garde

Escrit au camp de Saint-Denis le 1^r jour d'Aoust 1590.

(*Plus bas*) : FORGET. HENRY.

XVI[3]

MONSIEUR DE LA LARDIÈRE,

Monsieur de la Lardière, Le s^r de la Boullaye[4] que je renvoie par delà sait l'ordre que j'ai donné pour remédier aux mauvais desseins que les ennemis font contre mon service en Poitou, duquel je l'ai prié d'informer tous mes bons serviteurs de là, afin qu'étant bien entendu chacun soit excité d'y aider comme je suis sûr qu'il fera de sa part de tout son pouvoir. Et par ce que je sais que vous êtes de ce nombre ayant bonne souvenance du bon témoignage que m'en ait rendu le dit s^r de la Boullaye[5], je vous prie de me le faire encore paroître en cette occasion, vous tenant prêt pour monter à cheval avec lui en celles qui s'offriront pour mon service et vous accompa-

[1] Signature seule d'Henri IV.

[2] Jean de Chaourses, seigneur de Malicorne, gouverneur du Poitou.

[3] Signature seulement d'Henri IV.

[4] Charles Eschallard, chevalier seigneur marquis de la Boullaye.

gnant de la meilleure troupe de vos amis que vous pourrez, vous assurant que j'aurai très agréable celui que je recevrai de vous et de tous ceux qui s'y emploieront, lequel je sauroi bien récompenser en tems et saison propice.

Je vous ai en attendant fait expédier ma sauvegarde pour vos maisons des champs ainsi que j'ai entendu que désiriez afin qu'elles soient respectées et conservées comme vous le méritez, remettant au reste au dit sr de la Boullaye de vous dire l'état auquel il a laissé nos affaires de deça et ce qui s'y est passé jusqu'ici. Sur ce je prie Dieu, Monsieur de la Lardière, vous conserver en sa sainte garde.

Ecrit au camp de Clermont 16e jour de septembre 1590.

(plus bas) : FORGET. HENRY.

XVII[1]

MONSIEUR DE LA LARDIÈRE,

Monsieur de La Lardière, Je pars présentement pour aller au devant de mon armée étrangère, que je trouverai déjà si avancée que je fais état d'être de retour de ce voyage dans un mois. Mais par ce que je suis bien averti que le duc de Ponne s'avance aussi tant qu'il peut et que je suis résolu à lui faire la même courtoisie de lui aller au devant que je fis dernièrement de le reconduire et le combattre des qu'il commencera d'entrer en France et avant qu'il y entre s'il est possible. Je fais avertir mes bons serviteurs qui ne sont obligés aux autres armées que je tiens dans mes autres provinces, de me venir trouver, du nombre desquels je ne vous ai voulu oublier, et pour cette occasion je vous prie de vous préparer de bonne heure pour vous acheminer en mon armée avec la meilleure troupe de vos amis que vous pourrez et dans la fin du mois prochain vous joignant à cet effet à mon cousin le sr *de la Trémouille* auquel j'ai ordonné de recueillir et assembler toute la noblesse du Poitou que je mande de me venir trouver, mais il n'y faut pas faillir car je crois qu'il s'y donnera la plus belle bataille qui s'y soit donnée de longtemps, et ai bonne espérance, avec l'aide de Dieu, que la victoire se rangera du côté de la bonne cause. Je crois assez que vous avez trop de bonne volonté pour être besoin de vous y conjurer davantage. Sur ce Je prie Dieu, Monsieur de la Lardière, vous avoir en sa sainte garde.

Ecrit du camp de Noyon le 6 jour de septembre 1591.

(Plus bas) FORGET. HENRY

[1] Signature seule d'Henri IV.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LE DISTRICT DE CHALLANS

LE COMITÉ ROYALISTE DE PALLUAU

SA CORRESPONDANCE

(Mars-Avril 1793).

(Suite[1]).

Partis de Palluau, le vendredi 22 mars, les insurgés de ce canton, sous le commandement de Jean Savin, arrivèrent à la Mothe Achard dans la soirée et y séjournèrent jusqu'au dimanche 24. Ce jour, vers midi, après avoir entendu sous les halles de cette ville, les messes dites par le curé Barbedette ; Remaud, ancien vicaire de Saint-Etienne du Bois[2], vicaire de Chavagnes, et Neau, prieur de Soullans ; Goguet, prêtre de la Trinité de Clisson, assisté de l'abbé Gillier

[1] Voir la 3me livraison 1900.

[2] Il est intéressant de noter que la plupart des vicaires qui se sont succédé dans la paroisse de Saint-Etienne-du-Bois sont dignes d'être remarqués, car presque tous appartiennent soit à l'Histoire, soit aux Sciences Archéologiques ou à la Littérature.

Citons en quelques-uns :

Claude Savin, vicaire de 1761-1765. oncle du général Savin, réfractaire subit l'exil.

vicaire de Legé ; ils se mirent en route pour les Sables, réunis aux troupes de Joly, à celles de Beaulieu et de la Roche commandées par Bulkeley, Saint-Pal et de Chouppes.

Le commandement suprême avait été donné à Joly et Savin Jean était commandant général en second.

Arrivés à Pierre-Levée, les insurgés commirent un crime inutile. Un homme, le sieur Châtaigner, maréchal ferrant à Olonne, ayant refusé de suivre l'attroupement et ayant déclaré à ceux qui voulaient l'y contraindre qu'il refusait de porter les armes contre la Nation, fut tué de deux coups de fusil et reçut après sa mort plusieurs coups de sabres. (*Interrogatoire de Julien Blanchard, de Palluau*).

Jean-Joseph-Mathurin Musset, 1776-1778, prête serment. Député à la Convention Nationale, il vota la mort de Louis XVI. Préfet de la Creuse. Finalement, se maria.

Jean-Louis Mazières, 1779-1780, prêta serment, devint chef de division à l'Administration départementale, se rétracta après la Révolution et mourut curé de Bourbon-Vendée.

Pierre-François Remaud, 1783-1786, fut surpris par la Révolution exerçant près de son frère à Chavagnes en Paillers. Il n'était donc pas en 1793 curé de Maché comme le dit, à tort, M. A. de Brem dans « le château d'Aspremont », Devint aumônier et conseiller de Charette. Nommé curé de Maché sous le Consulat, il a laissé des mémoires intéressants sur la Grande Guerre.

Gabriel Liébert, 1786-1788, prêta le serment et renonça à la prêtrise. Il se maria avec une demoiselle Biré, de Féole. En 1801, il devint notaire à la résidence de Féole. Il eut deux fils. L'un, médecin, devint maire de Chantenay. Ses descendants vivent encore dans le canton de Sainte-Hermine.

Jean-Baptiste Massé, 1788-1791, prêta le serment, fut le premier curé constitutionnel du district de Challans, devint procureur de la commune de Saint-Christophe du Ligneron où il était souverainement détesté. Ses descendants existent encore à Saint-Etienne-du-Bois.

Pierre-Alexandre Coupperie, 1801-1803, réfractaire, subit l'exil, devint évêque de Babylonne et administrateur d'Ispahan (Perse).

Henri Huvelin, 1841-1847, devint curé de la Roche-sur-Yon et chevalier de la Légion d'honneur.

Ferdinand Baudry, 1854, célèbre par ses découvertes archéologiques, puits funéraires, sépultures gallo-romaines et autres.

Hippolyte Rivalland, 1872-1875. Auteur de plusieurs ouvrages estimés, entre autres : une belle traduction de l'ouvrage espagnol : le Martyr du Golgotha, et la vie de saint Domnin.

Enfin, nous arrivons à M. Hippolyte Boutin, vicaire de 1884, archiviste du diocèse de la Vendée, élégant prosateur autant que fin poète, dilettante et virtuose tout à la fois, il est l'auteur de nombreuses et intéressantes publications en tous genres.

Joly, avant de quitter la Mothe Achard, avait rédigé, de concert avec Savin et les prêtres qui suivaient leur troupe, une sommation adressée aux Sablais. De Pierre-Levée, il la fit porter aux membres du district par un jeune homme de 18 ans, Jean Arnaud, de la paroisse d'Aizenay, leur enjoignant d'avoir à rendre la ville dans un délai de trois heures. Ne recevant aucune réponse *(on avait emprisonné le parlementaire, qui depuis fut exécuté)*, Joly fit commencer l'attaque.

La résistance vigoureuse et inattendue des Sablais déconcerta les paysans. Le bruit ayant couru que d'importants secours étaient arrivés, par mer, dans la ville, et la nuit étant venue, beaucoup d'entre eux qui avaient été incorporés contre leur gré, se débandèrent et commencèrent le désordre. Vers les neuf heures, voyant le moral de leurs troupes ébranlé, et n'ayant pas assez de vivres, pour tenir devant les Sables, Joly et Savin avec Baumeler se décidèrent à se retirer, les uns à la Mothe-Achard et l'autre à Vairé, en attendant pour renouveler l'attaque, que toutes les paroisses qui n'avaient pas répondu au premier appel, fussent prêtes à marcher.

Aussitôt cette décision prise, Joly donna l'ordre de la retraite et rentra à la Mothe, le lundi 25, à trois heures du matin. Vers sept heures, une troupe d'environ trois cents hommes de Palluau, Saint-Etienne du Bois et Legé qui voulaient rentrer chez eux, quittèrent la Mothe disant « *qu'ils étaient fatigués de faire ce métier* » et malgré leurs chefs qui coururent à leur poursuite pour les faire retourner, ils continuèrent leur route. (*Interrogatoire François Doussin d'Olonne.*)

Si grand était :

> Le besoin de revoir le toit de la chaumière
> Et les lieux doux témoins de l'enfance première.

Craignant que cet exemple ne fût suivi par les autres paysans, Joly fit répandre le bruit qu'il recommencerait l'attaque, le

mardi 26, mais ce fut en vain, tous voulurent rentrer chez eux rassurer leurs familles, changer de hardes,

> Donner le coup d'œil aux récoltes futures,
> La visite aux bestiaux, le soin de leurs patures[1].

promettant bien d'ailleurs de se rassembler aux premiers sons du tocsin. Joly fut donc forcé de les laisser partir.

Le 26 mars, Savin, qui avait accompagné sa troupe à Saint-Etienne du Bois, pour éviter les fausses alertes et conserver les armes, fit parvenir aux commandants des paroisses, l'ordre suivant :

« Chaque commandant de paroisse ne pourra et ne fera « absolument battre le tocsin que par ordre, par écrit, du « commandant de l'armée devant les Sables. »

« Il aura soin de faire désarmer toutes personnes qui se « retireraient de l'armée sans un permis, par écrit, et fera « rendre ses armes et munitions à l'armée. »

« *Fait à Saint-Etienne du Bois, ce matin, 26 mars, 1793* »

« SAVIN, *commandant général en second.* »

Bientôt, l'ordre en fut donné par le commandant général de l'armée royaliste devant les Sables. De tous les clochers des paroisses du pays insurgé, le tocsin lança, dans la nuit du 27 au 28 mars 1793, ses notes vibrantes à travers l'espace.

Retentissant jusqu'aux fermes les plus reculées de ce bocage, cet appel aux armes réveille les familles profondément endormies et rappelle à leurs membres valides ce que beaucoup ont peut-être déjà oublié : qu'ils doivent en hâte se lever pour la défense du Trône et de l'Autel.

Combien y en eut-il ! de ces paysans naïfs et superstitieux, qui durent se signer en frissonnant, croyant entendre les sons tristes et lugubres de la *remembrée*.....

C'est que leur récent échec avait refroidi l'ardeur d'un cer-

[1] *Les Vendéens*, poème par E. Grimaud.

tain nombre qui ne voyaient pas sans appréhension, ni sans alarmes, la tournure sanglante que les événements paraissaient devoir prendre.

A l'aube naissante, dans la brume — reste d'un hiver passé — des ombres d'allures inquiètes s'agitent. Ce sont des groupes de paysans formés des plus hardis et des plus déterminés, envoyés par les chefs.

Ils vont de village en village, de hameau en hameau, de ferme en ferme, décider les tièdes et les indifférents ; ils emmènent également ceux, moins nombreux, suspects de « patriotisme » leur mettant entre les mains, qui une fourche, qui un bâton noueux et les menaçant d'un coup de fusil, s'ils s'écartent du chemin ou même s'ils regardent seulement derrière eux.

Au signal donné, toutes les paroisses du canton, assemblées à Palluau, dans la grande « *prée* » du Château et sur la petite place de la *Grande Croix*, se mirent en marche pour la Mothe-Achard, où elles arrivèrent dans la soirée. Après quelques heures de repos, l'armée de Savin et celle de Joly réunies, se dirigèrent sur la ville des Sables, bien décidées, cette fois, à l'anéantir ou à périr : mais l'homme propose et Dieu dispose.

Le 29 mars, l'attaque eut lieu. Nous savons que, surpris par la résistance opiniâtre des Sablais, les paysans, également découragés de ne pas voir accourir à leur aide la division d'Avrillé ne tardèrent pas à se débander, malgré leurs belles promesses.

Ce fut en vain que Joly et Savin firent les plus grands efforts pour les rallier et les pousser de nouveau à l'attaque.

L'explosion violente de leurs caissons de munitions acheva de les démoraliser et décida la déroute qui dut s'effectuer rapidement puisqu'un témoin oculaire, Collinet, des Sables, rapporte que le champ de bataille était jonché de sabots : et l'on sait si un paysan qui les abandonne court aisément !

Chaque commandant n'avait donc qu'à suivre le mouvement et à rentrer dans ses quartiers.

C'est ce que fit Jean Savin qui formait seul l'arrière-garde de sa *vaillante* armée : celle-ci étant rendue à Palluau, longtemps avant lui.

A peine rentré au lieu de son commandement, il s'occupa, de concert avec le comité, de coopérer, d'une manière très active, à la réorganisation de l'armée de Joly.

Le 31 mars, son frère Louis Savin, qui était le président du comité, écrivait au commandant de Legé, M. Pineau, une lettre ainsi conçue :

« M. le commandant de Legé est prévenu qu'il a une « compagnie des hommes de la paroisse de Legé qui est can- « tonnée à Aizenay. Elle est commandée par M. Mignain, que « nous avons prié de nous donner de ses nouvelles directe- « ment, mais comme il ne nous a rien dit, il ne s'agit mainte- « nant que de savoir si cette compagnie voudra se joindre « avec les gens de la troupe qui va se porter sur la Mothe- « Achard ou si quelques-uns veulent marcher et les autres « retourner chez eux, parce qu'il serait peut-être plus facile « de déterminer le nombre des hommes qui veulent marcher « si le ralliement se faisait à Legé, parce que vous êtes dans le « cas de fournir du monde à la Mothe-Achard et aux Sorinières.

Vos frères de Palluau, ce 31 mars 1793.

L. Savin.

Les mesures prises par le comité royaliste de Palluau, sous l'impulsion de Savin, pour la reconstitution des bandes, prouvent qu'il joua un rôle important au début de cette terrible insurrection.

Le 31 mars, ce comité écrit à divers comités voisins une lettre dans laquelle il leur explique son mode d'opérer, pour obtenir tous les fusils qui existent dans la contrée ; et leur fait connaître le taux de l'amende à laquelle il soumet les récalcitrants : car bien des paysans hésitaient à marcher. Cette

lettre montre également que la résistance à la Révolution est chose définitivement arrêtée et que toutes les mesures sont prises pour l'assurer dans toute la région.

FRÈRES ET AMIS,

« Réunissez toutes vos forces dans vos chefs-lieux, il ne « s'agit pas de faire marcher tout le monde mais il faut en- « voyer les hommes de bonne volonté :

« Le plus grand nombre n'est pas ce qu'il faut, mais bien « des hommes déterminés et bien armés de fusils ; nous « avons arrêté ici tous ceux qui sont convaincus de cacher « leurs fusils ; ils paieront cinquante livres d'amende au pro- « fit de ceux qui marchent avec des fusils. Les gens hors « d'état de marcher ou qui refuseraient de le faire et qui ont « des fusils seront tenus de les livrer à ceux qui en seront dé- « pourvus et qui veulent marcher. Formez promptement et « dès ce jour vos rassemblements dans chaque paroisse d'Ai- « zenay, la Chapelle de Palluau, Beaulieu et la Mothe-Achard.

« Que toutes les paroisses voisines de ces quatre pre- « mières s'y réunissent, afin d'être prêt à marcher au pre- « mier ordre et dès demain s'il le faut.

« Nous sommes vos frères ;

« *Les membres du comité de Palluau, ce 31 mars 1793.*

« CORMIER, ASSELIN, TARDY commis, BOUHYER commis. »

Revenons à la deuxième déroute des Sables : la lettre qui suit nous y ramène. Collinet rapporte que, pour protéger la retraite, Joly voyant tous ses canonniers abandonner leurs canons, descendit de son cheval et mit lui-même le feu à une pièce de 18, puis, remontant sur sa monture, prit la fuite au galop.

S'il remonta à cheval, ce qui après tout est fort possible, ce ne fut pas, tout probablement, sur le sien ou du moins sur sa jument (Joly montait une jument) car il la perdit ou elle lui fut volée dans la déroute. C'est ce que fait connaître

la lettre qu'il écrivit à Savin, le 31 mars, pour le remercier du zèle qu'il montrait à reformer son armée.

MONSIEUR SAVIN,

« Je suis on ne peut plus satisfait des dispositions que vous « prenez pour redoubler la force de l'armée de la Mothe- « Achard. Je suis dans la résolution de fournir des compa- « gnies franches et alors mon expédition sera d'autant plus « facile, lorsque vous m'enverrez des hommes instruits.

« Vous vous rappellerez que mon fils vous a dit que mon « cheval avait été enlevé par un nommé Patron[1], de Legé, « vous pouvez vous imaginer l'obligation que je dois savoir « à cet homme, car il mériterait plutôt un coup de fusil qu'un « remerciement de ma part. Je vous supplie donc, mon ami, « d'envoyer un courrier chez cet homme pour y prendre *ma* « *jument* et me la faire suivre par vous ou par quelqu'un de « vos gens en venant à la Mothe-Achard.

« Vous obligerez, à l'infini, celui qui a l'honneur d'être, « mon frère et ami, votre très humble serviteur.

« JOLY, *commandant*, *31 mars 1793*.

« *P.-S.* J'ai oublié de vous dire de nous apporter, en venant, « des balles et un moule, car nous n'avons rien ici.

Au dos de la lettre est écrit : *A Monsieur,*

Monsieur Savin, commandant à Palluau.

Laissez passer le courrier porteur de la dépêche :

JOLY, *commandant.*

Vu passer à Aizenay : MOURAIL.

Si le général Joly avait mieux connu celui qui possédait sa jument, il n'eût pas hésité à le faire arrêter, car il est tout probable que ledit Patron s'en était emparé pour fuir plus à son aise et peut-être aussi avec l'intention de la garder. Ce

[1] Un de ses descendants tient une boucherie, à Legé.

paysan était, en effet, un royaliste peu enthousiaste, car le 11 du même mois, obligé de faire partie du rassemblement qui eut lieu sur la place du bourg de Saint-Etienne-du-Bois, à 4 heures du soir, il avait dit au nommé Pierre Charrier, de cette paroisse, qu'il profiterait de la première occasion pour s'échapper[1]. On voit qu'il tint parole.

(*Extrait du registre des assemblées permanentes de la municipalité de Palluau*, séance du 13 mars 1793. Interrogatoire de Pierre Charrier).

Le 31 mars 1793, le général Joly recevait de Pineau, commandant, pour le roi Louis XVII, la garnison de Legé, du district de Machecoul, l'avis qu'une troupe de Legé avait arrêté un homme de son armée, porteur d'une forte somme ; que cet homme prétendait qu'elle provenait du trésor de l'armée de la Mothe et que le général la lui avait confiée pour la mettre en lieu sûr.

Celui que le commandant Pineau prenait pour un voleur ou un déserteur n'était autre qu'un nommé Gilardeau, zélé royaliste, trésorier de l'armée de la Mothe, (peut-être un frère de l'ancien vicaire de Palluau) notaire et ancien officier municipal de cette ville[1]. Joly, en fuyant des Sables, devait être persuadé que l'armée républicaine allait le poursuivre jusqu'à son quartier général de la Mothe, puisqu'il s'empressa de donner l'ordre au sieur Gilardeau, un de ses officiers, d'enlever le trésor de l'armée et de le déposer à Palluau, ou ailleurs, hors de la portée de l'ennemi. Gilardeau avait été arrêté, en se rendant à Palluau, dans la nuit du 29 au 30 mars, par une patrouille de la troupe de M. Mignain, au lieu dit

[1] Plus tard il revint à d'autres sentiments et acquit assez de notoriété pour se permettre de délivrer le certificat qui suit : Le soussigné certifie que M. Fouillotte, de la Gendronnière, est véritablement de la Religion Catholique et qu'il a exercé la charge de maire et qu'il s'est très bien comporté en honnête homme. *A Salligné, ce 7 mai 1793.* Jean Patron, du bourg de Legé.

[1] Sa signature se voit sur les registres de Palluau, nous la trouvons encore sur un bon dont le fac-simile a été reproduit dans l'ouvrage « Les réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré-sur-Vie. »

la Pirouette, paroisse de la Chapelle-Palluau et amené directement à Legé où il fut mis en prison. Ses amis qui le croyaient peut-être tué dans la déroute, durent être bien surpris, lorsqu'ils eurent connaissance de la réponse de Joly au commandant Pineau.

On remarquera avec quelle insistance le comité de Palluau, l'un des principaux auxiliaires de Joly, réclame que prompte satisfaction soit donnée à la réclamation suivante :

MONSIEUR,

« J'ai appris par votre lettre, que vous aviez arrêté le sieur « Gilardeau, porteur d'un trésor appartenant à la garnison « de la Mothe-Achard. Il est vrai, Monsieur, mais il ne l'a fait « que par mon ordre, lorsque, voyant mon armée en déroute, « la réflexion m'est venue du petit trésor que j'avais en « dépôt à la Mothe-Achard pour les besoins de ma troupe ; « alors, rencontrant le sieur Gilardeau, je me rappelle lui « avoir dit que s'il passait dans la retraite à la Mothe-Achard, « avant moi, qu'il eût à se nantir de la somme appartenant « à ma troupe, ce qu'il a fait. C'est pourquoi, je requiers que « ledit sieur Gilardeau se porte sitôt la présente reçue, à « son poste à la Mothe-Achard, muni de notre trésor.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« JOLY, *commandant*. »

Au dos de la lettre est écrit : *A Monsieur*

Monsieur le commandant de la garnison de Legé.
Laissez passer le porteur pour Legé.

Le comité de Palluau prenait connaissance de toute la correspondance qui passait par cette localité. Il joignit à cette lettre des recommandations pressantes ; insistant pour qu'une prompte satisfaction fût donnée à la réclamation du général Joly.

MONSIEUR LE COMMANDANT DE LEGÉ,

« Nous vous faisons passer la réclamation du général Joly, « relative au sieur Gilardeau et au trésor de l'armée qu'il « avait enlevé de l'ordre du général.

« Nous espérons que cette réclamation aura l'effet qu'elle « doit avoir, et que le sieur Gilardeau aura sûreté et protec- « tion, pour aller rejoindre l'armée qui se forme à la Mothe- « Achard.

« Vos frères et amis, les membres du comité de Palluau.

« ASSELIN, TARDY, SAVIN. »

Ce 31 mars 1793.

« *P. S.* — Vous voudrez bien, s'il vous plaît, faire remettre « la lettre du général Joly au sieur Gilardeau, afin de lui « servir de passeport jusqu'à la Mothe-Achard.

Au dos de la lettre est écrit : *A Monsieur*
Monsieur le commandant de la paroisse de Legé,
A Legé.

Le premier avril, au matin, c'est-à-dire le lendemain, le comité de Palluau n'ayant reçu aucune réponse de Legé, Jean Savin écrivit la lettre ci-après :

MONSIEUR LE COMMANDANT DE LEGÉ,

« Je suis bien surpris que, depuis la réclamation de Mon- « sieur Joly, ainsi que du comité de Palluau, vous reteniez « le sieur Gilardeau à Legé, et qu'après l'expédition du der- « nier courrier porteur des réclamations, je ne reçoive aucune « réponse. Je vous prie de vouloir bien me donner avis de « ce qui se passe à ce sujet, dont je vous expédie deux cour- « riers et attends de suite votre réponse pour ces deux « derniers.

Je suis votre frère et ami,

SAVIN, *commandant.*

Palluau, ce 1er avril, 1793.

Au dos de la lettre est écrit : *A Monsieur*
Monsieur Pineau, commandant à Legé.
Laissez passer les deux présents porteurs : SAVIN.

Au reçu de cette pressante lettre, le comité de Legé prit l'arrêté suivant :

« Le comité de Legé et les soussignés, vu la lettre de M. Joly, commandant l'armée de la Mothe-Achard par laquelle il justifie la conduite du sieur Gilardeau et le réclame pour retourner à son poste au dit lieu de la Mothe-Achard, ont arrêté : que le sieur Gilardeau sera sur-le-champ mis hors de prison et conduit chez M. Pineau, commandant, qui le conduira demain avec sa troupe à la Mothe, en remettant au sieur Gilardeau le trésor et tous ses effets, moyennant décharge.

A Legé, le 1er avril 1793.

J. M. Gouin, Beziau, R. Landais, A. Pineau, Jean Robin, François Garnier, Pierre Mignet, Etienne Musseau, P. Bossis, Gouraud de la Raynière.

« A été également arrêté que le nommé Micheau, de Montaigu, délivré sous réserves de la prison, sera également élargi les jours et an que dessus.

Gouraud de la Raynière, Beziau, A. Pineau, François Garnier, R. Landais, Pierre Mignet.

Peu après, le sieur Gilardeau était remis en liberté et arrivait à Palluau muni de son trésor, accompagné de huit hommes armés.

Le commandant en chef de la paroisse de Palluau, auquel il se présenta, donna un billet de décharge rédigé en ces termes : « Nous soussigné, avons reçu le trésor enlevé à la « Mothe-Achard, appartenant à la garnison de la Mothe, com- « mandée par M. Joly, commandant, et avoir été enlevé par « M. Gilardeau, par ordre dudit sieur Joly, et ayant été arrêté « par la garnison de Legé, y détenu audit lieu de Legé, depuis « le mardi 30 mars 1793, jusqu'à ce jour premier avril, dit an. « Après avoir communiqué les ordres et la réquisition dudit

« Joly, ces messieurs ont remis de suite ledit trésor en mains,
« et nous déchargerons Messieurs du Comité de Legé.

« *Ce premier avril 1793.*

« *Asselin, commandant en chef à Palluau.*

« GILARDEAU.

Une autre décharge était délivrée par les membres du comité royaliste de Palluau à l'escorte qui avait accompagné le dit Gilardeau.

« Nous, membres du comité de Palluau, reconnaissons
« que Jean Berthoné, Pierre Hériau, René Penisson, Jean
« François, Jacques Sorin, Jacques Savin, Jean Volard et
« Leroux qui sont venus accompagner le sieur Gilardeau
« nous ont remis le trésor dont ledit sieur Gilardeau,
« était dépositaire et se sont très bien acquittés de leur com-
« mission en nous amenant le sieur Gilardeau à notre comité.
« Dont décharge.

« A Palluau, ce premier avril, mil sept cent quatre vingt
« treize.

« TARDY, *commis*, GILARDEAU, ASSELIN, L. SAVIN, SAVIN.

Le trésor confié au comité de Palluau fut rapidement expédié à la Mothe-Achard. Il dut être remis au général Joly, dans la nuit du 1er avril, vers onze heures, car celui-ci expédia l'originale et flatteuse lettre suivante aux membres du comité de Legé :

MESSIEURS,

« Il est impossible de donner trop de louanges à votre
« exactitude concernant la police et l'équité ; mais à travers
« les nuages les plus *épès*, vous avez découvert l'innocence.
« Je ne cesserai jamais de célébrer les louanges dues à votre
« mérite et vous faisant à cet égard mille remerciements, je
« vous prie de me croire, à jamais, avec les sentiments les
« plus respectueux, Messieurs et amis, votre très humble
« et très obéissant serviteur.

« JOLY, *commandant.*

1er avril 1793, à onze heures du soir.

Vu passer le postillon à Beaulieu, ce 1er avril 1793 : MARTINEAU. *Vu passer le courrier à Aizenay, ce 2 avril 1793 : Savin faisant pour Mourail. Vu passer à la Chapelle de Palluau, ce 2 avril 1793 : Bareteau faisant pour Marchais.*

Au dos de la lettre est écrit : *A Messieurs*

Messieurs du comité de Legé

à Legé

Laissez passer le courrier porteur de la dépêche :

JOLY, *commandant.*

Par ces quelques lettres, on ne peut nier qu'au camp des Vendéens, il ne se tenait une nombreuse et régulière correspondance. S'ils écrivaient rarement, comme l'ont avancé quelques écrivains, ils le faisaient encore suffisamment pour permettre à la postérité de prendre connaissance des moindres faits survenus au cours de leur existence si mouvementée.

Ce Gilardeau, comme nous l'avons dit plus haut, dut remplir, à l'armée de Joly, les fonctions d'officier payeur ou de trésorier d'armée, car nous lisons ce passage dans une lettre adressée à Joly par M. Bulkeley, commandant de l'armée de Beaulieu, à la date du 5 avril 1793 et citée par M. Chassin. G. III. 534.

« ..... M. Gilardeau a oublié de nous laisser des fonds « en passant, comme nous en étions convenus. Je vous prie « de nous en envoyer, parce qu'il est instant de satisfaire aux « petites dettes criardes dont je vous ai parlé.

« Veuillez nous envoyer ces fonds par le retour du courrier. »

Le général Joly avait confié à d'autres qu'à Gilardeau des sommes provenant du trésor de son armée. Il s'en trouva parmi eux qui ne rendirent pas exactement leurs comptes et ces dilapidateurs des fonds communs, ou qui étaient soupçonnés de l'être, avaient tout à redouter du mécontentement que

leur conduite causait aux paysans, à preuve cet avis de Joly à M. Bulkeley, commandant à la Roche-sur-Yon, expédié probablement pour être signifié au royaliste de Saint-Pal, lequel avait été soupçonné, lors de la déroute, d'avoir soustrait une partie de la somme qui lui avait été confiée :

« Monsieur,

« Il est intéressant que M. de Saint-Pal ne paraisse point « au quartier de la Mothe, pour sa propre conservation. Toutes « les compagnies demandaient sa tête d'après lecture faite « d'un mémoire ouvert adressé et signé Saint-Pal. Il a été ar- « rêté : que le dit Saint-Pal serait mis en état d'arrestation « jusqu'à ce qu'il soit autrement ordonné ; qu'il remettra au « trésor sous quatre jours les 302 livres qu'il y doit, attendu « qu'on lui avait remis 800 livres et qu'il n'en remis que 498 #.

« Cela faisant, vous obligerez votre frère, et ami. »

La Mothe, ce 7 avril 1793.

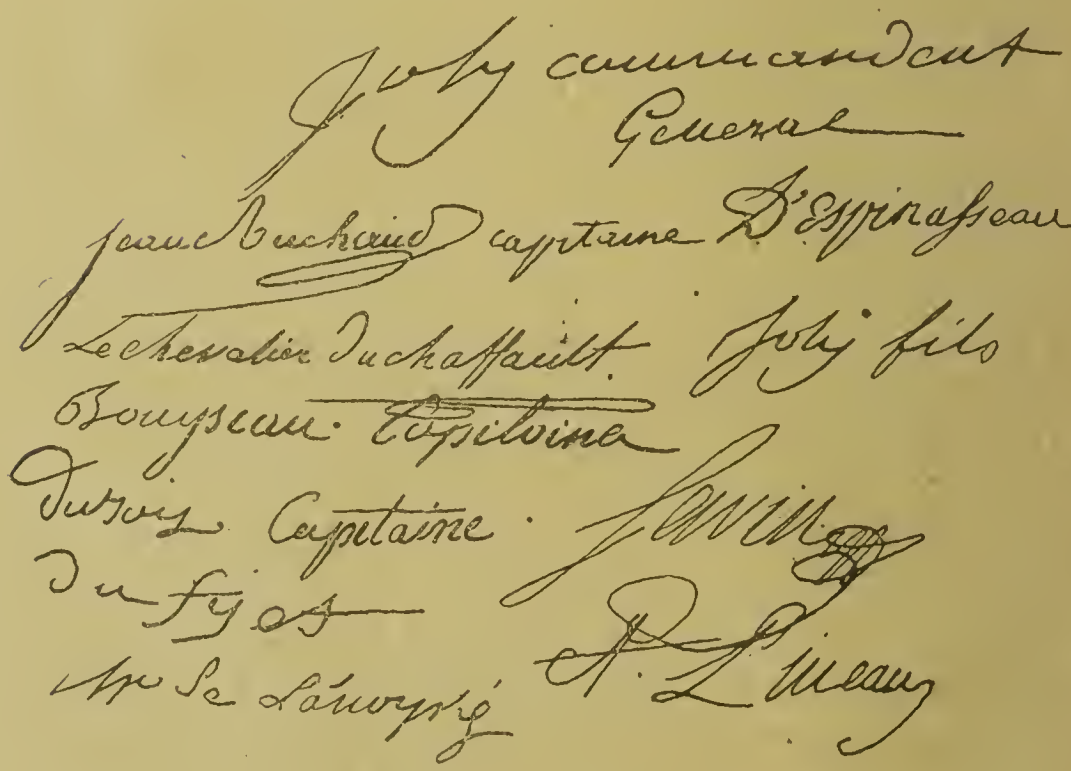

Au dos de la lettre est écrit : à MM. les commandants de la Roche. Laissez passer le porteur de la présente : JOLY, *commandant général.*

Il existe de ce Saint-Pal une sommation d'avoir à se rassembler adressée à une paroisse des environs de la Roche et ainsi conçue :

A la Roche, le 20 mars 1793.

« Citoyens, vous ne manquerez pas, aussitôt la présente « reçue, de faire battre la cloche ou sans quoi nous irons dans « la paroisse, nous ferons le pillage partout, ou bien si vous « voulez vous rendre, rendez-vous tout de suite au son de la « cloche, et venez vous joindre à la Roche.

« DE SAINT-PAL, commandant[1] ».

*
* *

Malgré l'insuccès des paysans devant les Sables, une ardeur enthousiaste enflammait jeunes et vieux, et l'on vit des pères de famille tout quitter pour aller grossir les rangs de l'armée de Joly, entraînant par leur exemple les jeunes gens de leur paroisse. L'un d'entre eux, dont la présence dans sa famille était sans doute nécessaire, fut rappelé dans ses foyers par son comité :

Nous certifions, Messieurs les commandants de l'armée de La Mothe, d'avoir égard au nommé Marie Simon Tallonneau, qui est père de six enfants et qui se rend à la Mothe pour y engager les jeunes gens de sa paroisse et leur donner le bon

[1] La plupart des documents qui forment le fond de notre travail nous ont été communiqués, avec une obligeance et une amabilité exquises, par MM. les Bibliothécaires de la Ville de Nantes, auxquels nous adressons nos plus sincères remerciements. Quelques-uns, surtout pour la seconde partie, ont été trouvés par nous à Saint-Gilles-sur-Vie ou proviennent des papiers de M. Savin, décédé à Saint-Etienne-du-Bois, en 1898, petit-fils du général Jean Savin.

exemple. S'il est possible de le renvoyer, il est d'une grande utilité chez lui.

A Palluau, 2 avril 1793.

ASSELIN, *commandant* ; GILARDEAU, JAUDIN.

Laissez passer le dénommé ci-dessus : JOLY, *commandant général.*

Vu et laissez passer, ce 4 avril 1793 ; BOUCHAUD, *pour le commandant absent.*

Vu passer le dénommé ci-dessus : Aizenay, à midi, ce 4 avril 1793 : L. CHEVILLON-MOURAIL.

Vu passer à la Chapelle de Palluau, ce 4 avril 1793 ; GARREAU.

Vu le présent certificat à Beaulieu, ce 9 avril 1793 ; il va chercher sa jument qui est restée entre Aizenay et la Chapelle : RORTHAIS, *commandant.*

Vu passer à Aizenay, ce 9 avril 1793 : MOURAIL.

Vu passer à la Chapelle de Palluau, le 9 avril 1793 : GARREAU.

Nous donnons, ci-après, un extrait d'une liste de quelques paroisses du district qui fournirent leur contingent en hommes et en vivres à l'armée de la Mothe.

« La paroisse de Saint-Christophe (du Ligneron) est de « 55 hommes. Le pain et le fricot expédiés.

« Le Bignon, 37 hommes, François Ollive (le capitaine pro- « bablement) expédiés en entier.

« La Garnache, 138 hommes, Barreau, commandant, expé- « diés en entier.

« Apremont, M. Mercier, 193 hommes, expédiés en entier. « Quatre-ving-trois cavaliers, expédiés en entier.

« Froidfond, 15 hommes, Honoré Salaud, expédiés. »

D'autre part, sur les instances pressantes des Sablais, des secours en troupes avaient été envoyés de la Rochelle et de l'île de Ré. Il leur fut aussi expédié de Bordeaux deux bataillons de volontaires, forts de 1000 hommes, qui entrèrent dans le port les 30 et 31 mars 1793.

Le 3 avril, le général Boulard arriva aux Sables et après avoir passé la revue de sa petite armée, il se décida à prendre l'offensive pour ne pas laisser aux royalistes le temps de se reformer. Divisant ses forces en deux colonnes, il prit le commandement de la première et confia la seconde au lieutenant-colonel Esprit[1] Baudry d'Asson, frère et ennemi acharné du chef royaliste Gabriel Baudry d'Asson.

La répartition des forces dans les deux colonnes fut ainsi faite :

« ..... indépendamment de 800 hommes de plus qu'il « (Boulard) attacha à sa colonne, il s'appropria encore tout « ce qu'il y avait de troupes de ligne et de bonne cavalerie « dans l'armée et ne laissa à Baudry, son second, excepté le « corps des Marseillais, que de l'infanterie peu exercée et la « cavalerie bourgeoise, dont l'effet ne pouvait être que très « peu conséquent dans une bataille, tant par son défaut de « tactique que par le peu vigueur des chevaux qu'elle mon- « tait..... »

Bref, Baudry n'avait que de mauvais soldats, au dire du moins de l'auteur de la lettre dont nous citons quelques lignes, lettre écrite par J. Chevallereau, homme de loi, soldat « *moins qu'observateur* » du détachement de Niort, colonne Baudry, « *un foutu militaire* » d'après un rapport de son capitaine : lettre dénonçant au président d'une société révolutionnaire quelconque la conduite du général Boulard « *qui avait tout l'air de vouloir précipiter dans l'abîme le vaisseau de la République battu par une tempête aussi cruelle que terrible.* »

Comme on le voit, en ce temps-là, les soldats ne se gênaient guère pour dénoncer leur général. Civisme avant discipline.

Le 17 avril, l'armée partit des Sables, Boulard se dirigea

[1] D'après Alph. de Beauchamp, cet Esprit avait mis à prix la tête de son frère, le royaliste.

sur la Mothe-Achard, quartier général de Joly, et Baudry dans la direction de Saint-Gilles-sur-Vie occupée par Guerry du Cloudy et autres chefs du Marais.

La marche des républicains alarma le comité de Palluau qui s'empressa de solliciter des secours du comité voisin de Legé :

Le 7 avril 1793, 11 heures du soir.

FRÈRES ET AMIS,

« Les ennemis des Sables ont sans doute reçu du secours « soit de Bordeaux ou d'ailleurs, ils sont venus aujourd'hui « avec canons et pierriers attaquer le camp de la Mothe. « Vairé a été attaqué aussi et a éprouvé une forte canonnade « aujourd'hui. A ce que l'on nous marque aujourd'hui, on « manque de monde.

« Il est à craindre que l'ennemi se fasse jour par ces deux « colonnes. Le secours est urgent, hâtez-vous de faire replier « de ce côté les forces qus vous avez au Pont-James, puisque « le camp des Sorinières est rétabli.

« Avertissez aussi à Machecoul afin de porter le marais « sur Vairé. Que les gens de chez vous et ceux qui passeront « par votre bourg se munissent de poudre.

« Le camp de la Mothe est levé, c'est tout vous dire.

« Des secours en hâte ; s'il vous était possible d'avoir des « canons du camp de l'Oie, rien ne serait plus utile. Il serait « injuste de ne pas hâter ce secours dans la circonstance. « Nos frères ne peuvent nous les refuser sans nous perdre.

« Vos frères et amis de Palluau,

« SAVIN, ASSELIN, *commandant.* »

Le comité de Legé transmit, dès le lendematin matin, copie de cette lettre au comité dit Central, de Machecoul, avec les recommandations suivantes :

« Vous voyez, frères et amis, le danger, portez-vous en « hâte à Legé.

« Ce 8 avril 1793, 4 heures.

« M. Gouin, J. Mourain, Gouraud de la Raynière, »

Au dos de la lettre est écrit : *A Messieurs,*
Messieurs du Comité de Machecoul
A Machecoul.
Laissez passer le porteur de la présente : Legé, ce 8 avril 1793.

P. M. Gouin, Gouraud de la Raynière.

Le comité de Legé adressa également au comité de Montaigu, dans le ressort duquel se trouvait, sans doute, le camp de l'Oie, un extrait de la lettre de Palluau avec ces lignes :

« ..... Nous vous donnons connaissance du danger de « notre voisinage. S'il vous était possible de nous faire passer « un canon, ou de nous en procurer de l'Oie, vous en voyez la nécessité. »

Au dos de la lettre est écrit : *A Messieurs,*
Messieurs du Comité de Montaigu,
A Montaigu,
Laissez passer le courrier porteur de la présente ;
Legé, ce 8 avril 1793.

Gouraud de la Raynière, Gouin.

Vu passer à Saint-Georges [de Montaigu], 8 avril 1793, Léger.
Vu passer à Montaigu et bon pour aller au camp de l'Oie pour transmettre la présente à MM. les Commandants.
A Montaigu, ce 8 avril 1793.

Sorin, Faverou, La Roche-Saint-André, Chaignon[1].

Au reçu de cette lettre, le commandant de l'artillerie du camp de l'Oie écrivait directement au général Joly.

[1] Grand'père de M. Chaignon, maire de Sainte-Etienne du Bois.

MONSIEUR,

« Je viens de recevoir l'extrait d'une lettre de Palluau, où « l'on nous mande que votre pays de la Mothe a été attaqué. « L'on ne nous en donne point d'autres détails et l'on réclame « de nous des canons pour aller à votre secours.

« Nous vous envoyons un courrier pour savoir la vérité « des faits. Je vous fais même passer la copie de la lettre de « Palluau, à laquelle nous ne pouvons ajouter entièrement « foi.

« Nous n'avons ici que deux canons de huit que le peuple « ne nous verrait démunir sans crier à la trahison.

« Je vous ai écrit ce matin, le même courrier est porteur « de deux lettres.

« A Saint-Fulgent, ce 8 avril 1793.

« ROYRAND, *commandant.* »

Les succès de Boulard à la Grassière et de Baudry à la Grève inquiétaient sérieusement les comités royalistes qui demandèrent à celui de Palluau des détails circonstanciés sur ces deux affaires.

Palluau répondit ainsi à Legé.

« FRÈRES ET AMIS,

« Il n'est guère possible de vous donner un détail exact « de ce qui s'est passé à la Grassière. Il y a des morts et des « blessés de part et d'autre.

« Nous avons ici six bleus prisonniers qui ont été amenés « cette nuit avec quelques autres prisonniers ; mais le géné- « ral Jolly est blessé. Il y a quelques capitaines d'un grand « mérite qui le sont aussi.

« Il a paru prudent aux commandants de désemparer de « la Mothe-Achard, parce que le pont de la Grassière fut « d'abord forcé et mis en état par les bleus. Ils ont attaqué « Vairé et la Grassière en même temps.

« Renvoyez-nous les poudres de mine, nous n'en avons pas « assez pour tout le bâtiment.

« Il est vraiment à craindre que les Sables ne nous donne « bien de l'embarras.

« SAVIN. »

« Cette lettre, arrivée à Legé sur les 8 heures du soir, fut communiquée, le 8 avril, par le comité de cette localité, aux commandants de la troupe de cette paroisse cantonnée aux Sorinières, avec ces quelques lignes en post-scriptum :

« Nous vous prévenons que beaucoup de monde se porte « vers la Mothe. En conséquence vous pourriez ne venir « qu'en partie.

« Nous vous enverrons du pain, le plutôt possible, avec « la viande. Nous sommes très mortifiés de vos privations, « nous n'avons pu mieux faire.

Legé, ce 8 avril 1793.

« GILLIER[1] GOURAUD DE LA RAYNIÈRE. »

Au dos de la lettre est écrit : Dans le moment on nous a dit verbalement qu'à Vairé les bleus ont été repoussés. Ainsi restez en grande partie, si vous êtes absolument nécessaire au camp des Sorinières, jusqu'à ce que nous ayons des nouvelles différentes.

Legé, ce 8 avril 1793.

GILLIER.

Laissez passer le porteur de la présente, à Legé, ce 8 avril 1793 : GILLIER. *Aux commandants de la troupe de Legé vers les Sorinières.*

[1] Vicaire de Legé qui, caché dans les environs pendant la tourmente, assista à tous les événements. Il tint un registre des naissances et des décès ainsi que des principaux faits survenus à Legé. Quelques notes inscrites en marge et relatant les massacres des colonnes infernales inspirent l'horreur. Ce registre appartient à M. le curé de Legé qui a bien voulu nous le communiquer. Il est précieux pour qui voudra dresser la liste des victimes vendéennes.

L'affaire de la Grassière avait été mauvaise pour Joly, car il avait perdu un de ses officiers ; nous donnons, ci-après, le procès-verbal de sa mort :

« L'AN II DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE 8 AVRIL 1793, « SUR LES 7 HEURES DU SOIR,

« Nous, procureur syndic du district des Sables en fonc- « tions à la suite de l'armée des Sables, assisté des citoyens « Gourdon, juge de paix du canton de Beaulieu sous la « Roche ; Alexandre Lansier de Beaulieu ; et de Louis Au- « guste Lansier, administrateur et membre du directoire du « district de la Roche-sur-Yon, avons trouvé proche les re- « tranchements faits par les brigands auprès du pont de la « Grassière, cinq de ces rebelles tués au combat qui a eu lieu « *dans la journée d'hier*, entre eux et les troupes de la « République. Parmi lesquels nous en avons remarqué un « ayant pour tout vêtement, une veste de Kalmoue d'un vert « foncé, un gilet *croizé* de casimir rouge et une chemise. « Lequel a été reconnu par ledit citoyen Louis-Auguste Lan- « sier et par nous, pour être le nommé *Espinasseau*[1], l'un des « chefs des attroupés désigné par la seconde proclamation « des commissaires de la Convention Nationale. Lequel « dit *Espinasseau* était facile à reconnaître à une cicatrice « qu'il avait au poignet du bras droit occasionnée par un « coup de fusil qu'il avait reçu dans sa jeunesse à la chasse, « suivant nos connaissances particulières et la déclaration « dudit Lansier. Quant aux autres cadavres, nous, commis- « saire susdit, n'en avons aucune connaissance non plus que « les citoyens qui nous ont accompagné.

« De tout quoi, nous avons rédigé en leur présence le pré- « sent procès-verbal, pour valoir et servir ce que de raison.

[1] Espinasseau Dufief, l'aîné, de Chaillé-les-Ormeaux, membre du comité royaliste de la Mothe-Achard. (Beauchet-Filleau et *Rev. du Bas-Poitou*. 1889, 391).

« Audit lieu de la Grassière, le jour, mois et an que dessus.
« *Trois mots rayés nuls. Approuvé trois mots en interligne.*

LANSIER[1], BIRET, *procureur-syndic.* »

Pour le combat de la Grève, voici ce que le comité militaire de Vairé écrivait au général Joly :

« *Au comité militaire de Vairé, 17 avril 1793.*

« CAMARADE ET AMI,

« Nous venons d'éprouver un feu des plus violents de nos « ennemis des Sables qui a heureusement fait plus de bruit « que de mal. Nous avons perdu deux hommes et deux « blessés. Nos adversaires ont eu trois hommes tués à coups « de fusils, que nous avons vu enlever ; la fumée a empêché « d'apercevoir l'effet de nos pierriers qui sûrement leur ont « tué du monde.

« La déroute s'est mise parmi nos gens. Nous avons été « assez heureux pour en retenir cent dix à douze, et avec « cette poignée de monde, nous avons contenu tous les lâches « qui n'ont pas eu la hardiesse de venir sur nous. Nous avons « entendu des canonnades de votre côté. Dites-nous le résultat.

« Nous attendons votre réponse et retournons à nos re- « tranchements.

« *Vos camarades et amis,*

« BAUMELER, *commandant la garde royale ;*
Chevalier DE RORTHAYS. »

Au dos de la lettre est écrit : *A Monsieur, Monsieur Joly, commandant de la garde royale, à la Mothe-Achard,*

Laissez passer Pierre Raimbaud et Nicolas Bernard, courriers, qui vont à la Mothe-Achard.

Au comité militaire de Vairé, 7 avril 1793, DUBOIS, BAUMELER, *commandant la garde royale.*

[1] Pierre Alexandre Lansier, né en 1736, était fils de Jacques Lansier, sénéchal de Palluau, et de Marie Suzanne Fillâtre, d'après la *Rev. du Bas-Poitou*, 1889, 385.

Ci-après, une lettre désespérée des frères et amis de Palluau au comité de Machecoul. En effet, la situation est grave et si les secours demandés n'arrivent pas à temps, tout est perdu.

MESSIEURS,

« Les moments sont pressants, si vous ne pouvez vous « porter sur la route de Machecoul aux Sables avec des forces « suffisantes, tout est perdu. Car nous savons que les Sables « contiennent actuellement 5 à 6000 hommes de Bordeaux, de « divers détachements d'autres troupes venues de Libourne, « qui étaient d'abord destinés pour les Pyrénées, et qui ont « eu contre ordre dans la ville de Libourne, pour se porter « sur les Sables, et se disposent actuellement à agir par deux « ou trois colonnes si Machecoul ne donne pas des soutiens « à la colonne de Challans. On nous dit que son comité (de « Challans) a déserté et qu'il ne reste dans cette ville que « cent hommes de garde.

« S'il n'y a pas trop de défiance du côté de Nantes ou « qu'on ne soit pas trop harcelé par Paimbœuf, il faut, de « toute nécessité, se porter du côté des Sables, autrement tout « ira mal de ce côté-là.

« Cependant, nous pensons que l'armée des Sables se re- « butera aisément, pour peu que l'on fasse tête, parce que « toute cette troupe n'est composée que de jeunes gens qui « ne savent pas l'exercice, et qui ne savent même pas pour- « quoi on les a fait venir dans ce pays-ci. Nous savons ac- « tuellement ce qu'il en est, par le rapport de six bleus « (6 volontaires du bataillon de Libourne) qui ont été pris « au combat de la Grassière.

« L'on n'agit point avec assez d'activité ou pour mieux dire « l'on ne s'entend pas assez. On nous parle beaucoup des « forces et de l'artillerie du camp de l'Oie, s'il n'est pas pos- « sible que M. de Royrand puisse nous aider et qu'il refuse « constamment de le faire, nos affaires du côté des Sables « n'iront pas bien, nous le craignons fort.

« Qu'est donc devenu le marais de Challans. Si son comité « a déserté et que tout prenne la route des côtes, l'avis qu'on « nous donne à cet égard n'est pas consolant, sachant sur- « tout qu'une des colonnes des Sables se porte de ce côté-là, « aussi bien qu'une autre sur Palluau.

« *Vos frères et amis de Palluau, ce 8 avril 1793.*

« L. Savin, Gilardeau, Asselin, *commandant.* »

Au dos de la lettre est écrit : *A Messieurs, Messieurs du Comité de Machecoul. Vu au comité de Challans, le 9 avril 1793.*

J. Bethuis.

Il résulte de cette correspondance que les combats de la Grassière et de la Grève eurent lieu le sept avril et non le huit, date fixée par quelques historiens.[1] Le document officiel que nous avons cité en fournit la preuve décisive.

Le 9, la colonne de Baudry s'empara de Saint-Gilles de Vie et fut rejointe par celle de Boulard.

La marche victorieuse de ce général ranima le courage des patriotes. René Merlet, administrateur du district de Challans, et fils du juge de paix d'Apremont, avait obtenu du commissaire du département, Gallet, une commission pour s'emparer du sieur Mercier (du Pin) véritable chef de la révolte à Apremont et son ennemi personnel. Le 10 avril, il essaya, mais en vain, d'approcher pendant la nuit du bourg d'Apremont, mais son voyage et probablement le but de sa mission avaient été dévoilés aux royalistes, admirablement bien renseignés par leurs espions, ainsi que le prouve le billet ci-après adressé par le commandant d'Apremont, Jean Delaroze, à son cousin Mercier.

[1] M. Bitton met le combat de la Grève au 6 avril. Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 112, 1892. M. Chassin donne aux deux combats de la Grassière et de la Grève la date du 8 avril. V. I, 177. Boulard dans son journal donne bien la date du 7, M. Chassin V. I. 218.

« Je vous prie de revenir à Apremont, attendu que nos « ennemis sont venus jusqu'à la Chaffaudière, quatre qui « sont : M. de la Haye (Jousson), M. Merlet, Crété et Ledoux. « On vous prie de venir le plus promptement que vous pour- « rez et il nous a été dit qu'ils devaient venir aujourd'hui à « Apremont.

Ce 10 avril 1793.

JEAN DE LA ROZE, *commandant.*

Ce Jean Delaroze, forcé, paraît-il, de remplir malgré lui les fonctions de commandant, ainsi que nous le verrons dans la suite, fut pris vers la fin d'avril et interrogé par Merlet, le 2 mai 1793 ; condamné à mort par la commission militaire des Sables, il fut exécuté dans cette ville, le 8 du même mois.

A ce sujet, nous dirons en passant que la rumeur publique, la tradition si l'on veut, a attribué à l'administrateur Merlet un rôle odieux, joué soi-disant durant les événements qui se déroulèrent à Apremont, à cette triste époque. Plusieurs écrivains royalistes ont insinué qu'il aurait ordonné et présidé lui-même à d'horribles exécutions sommaires, à Apremont même, lieu de sa naissance, et à l'ombre des murs du château.

Bien bas, bouche contre oreille, l'on dit que le champ de l'Epine et le Potager renferment les ossements de ses malheureuses victimes.

Sans aucun parti pris, nous pensons que si Merlet, animé d'un républicanisme ardent, peut-être exagéré, représenta au Conseil du District, le parti le plus avancé, le plus patriote pour employer l'expression alors en usage, il n'alla jamais jusqu'à commettre ces prétendus crimes. Il ne fit que procéder comme vice-président, d'ailleurs obligé par ses fonctions, aux interrogatoires des prisonniers provenant de cette paroisse qui, expédiés aux Sables, furent condamnés ou élargis par la Commission militaire, séant en cette ville, suivant leur degré de culpabilité.

Jusqu'au 3 décembre 1793, Merlet ne put jouer aucun rôle, puisqu'il avait abandonné ses fonctions pour s'engager dans les rangs républicains, dans les chasseurs de la Vendée, pour combattre les Vendéens. A cette date, il rentra dans l'Administration, mais peut-on croire qu'il commît tant d'atrocités? D'abord il ne fit pas partie du comité de surveillance et révolutionnaire des Sables institué le 2 floréal, an II (21 avril 1794), par arrêté des représentants du peuple près de l'armée de l'Ouest Hentz, Garreau et Francastel, avec pouvoirs dans l'étendue des districts des Sables, Challans, la Roche-sur-Yon. Il n'avait par suite aucune autorité pour prescrire des condamnations à mort. Eût-il ensuite été porté à outrepasser ses droits qu'il n'aurait pas, du moins, protesté auprès du Comité du Salut public avec ses collègues Merland, Mourain, Bodet et Ganachaud, contre les ordres ineptes et barbares de Carrier et de Turreau; contre les excès commis dans le district par les soldats du général Jacob, etc.....

Mais c'est probablement lui qui, par son influence, fit conserver à sa commune et aux arts les deux magnifiques tours du château, avec ses archives, en empêchant de les incendier. Il est donc à présumer, selon nous, que cette concession ne lui a point été faite, en échange de cadavres, tristes et lamentables preuves, à la vérité, du passage des horribles colonnes infernales dans cette contrée si pittoresque.

Cette légende aura, peut-être, le même sort que celle créée par la même tradition, qui mettait, croyons-nous, sur le compte des Bleus, la destruction du corps de logis de ce château, légende à jamais détruite par le document exhumé des archives notariales de Me Gouyon de Pontouraude et publié en 1898 dans la *Revue du Bas-Poitou* par M. l'abbé H. Boutin, le savant vicaire de Saint-Etienne-des-Bois.

(A suivre.)

LES REVENANTS ET LA POÉSIE

DANS LES TRADITIONS DU BOCAGE VENDÉEN

A Madame Péaud
En souvenir de ses bienfaits.

I

L'existence d'une vie future, réclamée par la raison, demandée par le cœur, est une question des plus passionnantes qui, de tout temps, a fait l'objet de discussions philosophiques et de dissertations d'un haut intérêt. Quel lendemain, en effet, succédera à notre éphémère passage sur la terre, quel jour, dont la vie terrestre n'est que l'aurore, luira dans l'eau-delà mystérieux pour l'homme, ce

Dieu tombé qui se souvient des cieux[1] ?

Les négateurs qui ont

L'horreur de l'idéal et la soif du néant

s'en vont répétant avec l'admirable poète, le génial blasphémateur qu'est Jean Richepin :

Au seuil de l'inouvrable porte
Cognons des poings et du cerveau,
Pour moi, jusqu'à ma suprême heure,
Farouche entêté, j'y demeure.
C'est là qu'il faudra que je meure ;

[1] Lamartine, *Premières Méditations poétiques* (L'homme.)

Là devant l'obstacle abhorré,
Devant l'éternelle barrière,
Et par menace ou par prière
Je veux l'ouvrir : et si derrière
Il n'y a rien, je le saurai.

JEAN RICHEPIN. *Les Blasphèmes.*

Et celui qui a « poussé à sa formule extrême cette théorie du monde sans Dieu que personne n'a le courage d'étaler, que tous mettent secrètement en pratique[1] » en arrive à douter de son propre doute, car :

Pour assoupir le doute, où cueillir un dictame ?
Quel lit sait endormir les désirs de l'orgueil
Et l'ardeur de savoir ! Pas même le cercueil[2].

« Combien plus sereine que ce doute angoissant, si loin de l'aimable pyrrhonisme de Montaigne, la doctrine spiritualiste qui se dégage de cette belle page de Caro :

« La vie future est le commencement de tout l'ordre moral : elle est possible, car il y a Dieu ; elle est nécessaire, car l'homme mérite et souffre.

« Le mérite et la souffrance, voilà ce qui me fait immortel, voilà la vérité lumineuse, l'évidence devant laquelle pâlissent et s'effacent tous les fantômes de la logique abstraite ; c'est l'éternel, l'indéracinable argument en faveur de la vie future ; c'est lui qui revient sans cesse dans la pensée, dans l'entretien des hommes, dans la vie, sous la forme d'un raisonnement, mieux encore d'une émotion, d'une protestation contre le sort, d'un appel inspiré à la justice de Dieu. C'est lui qui ne se laissera jamais détruire, ni chasser par l'impassible ironie et le mépris hautain de Hégel...

« N'allez pas dire que la vie future est un rêve à cette jeune fille qui s'est donnée à ce travail ingrat dont elle meurt chaque minute d'une existence déshéritée dans un coin oublié d'une

[1] Les *Blasphèmes*, Préface.
[2] VICTOR DE LAPRADE. *Psyché*, Livre 1er.

froide maison. N'allez pas le dire à ce pauvre infirme, sur ce grabat où la misère l'a jeté et où son âme poursuit l'espérance dans quelques mots divins. Ne le dites pas non plus à ce juste trahi par le hasard ou vaincu par la force et qui voit son droit périr entre ses mains brisées. Ces douleurs, ces misères, ces ignorances, ces cœurs glacés par une vie plus froide que la mort, ces courages trahis, ces justes causes abattues, tout cela forme un cri déchirant et sublime de l'humanité vers un monde mystérieux[1].

Demandez au paysan du Bocage lui qui, à travers la brume de son cerveau, obscurci par le manque d'études, est souvent un philosophe ; demandez-lui, dis-je, si Dieu n'existe pas, si l'immortalité de l'âme n'est autre chose qu'un mythe gracieux, si l'espérance n'est qu'un vain mot ? Vivant dans un perpétuel commerce avec les beautés de la nature, il vous montrerait Dieu partout. L'oiseau le dit dans son chant, le ruisselet le susurre à la branche qui baigne dans son onde, la fleur l'exhale dans son parfum. Il est dans l'épi jauni qui se courbe vers le sol, dans la blanche aubépine, reine du buisson, qui transforme nos haies en autant d'adorables bouquets. Quand tout révèle l'existence d'une force créatrice, quand le cours régulier des saisons, la marche des astres, l'alternative du jour et de la nuit indiquent un principe directeur, l'homme seul serait un négateur ? Lui seul a la raison, et cette faculté la plus importante de l'âme, lui aurait été donnée pour rejeter l'évidence ? Quoi, tout s'arrête quand le cœur a cessé de battre, toutes les facultés de l'intelligence disparaissent avec la matière, toutes nos impressions viennent du dehors et l'homme n'est qu'un animal que la beauté seule différencie des autres êtres de la création ? Interrogez le laboureur, ce rude Bocain qui ne connaît pas les subtilités des doctrines philosophiques et il vous répondra qu'il est un monde meilleur dont l'attente seule rend moins amers les duretés de l'existence, les

[1] Caro. *De l'Idée de Dieu.*

coups du Destin. Son père, depuis longtemps, s'est endormi de l'éternel sommeil ; il garde pieusement le souvenir de sa mémoire. Aux Rameaux, il va déposer sur sa tombe un brin de buis béni ; à la Toussaint, il accomplit son habituel pèlerinage au cimetière. Il prie ou fait prier à l'intention du cher disparu, parce qu'il croit à une survie vers des régions plus sereines où trônent la bonté et la justice ; il fait dire une messe parce qu'il est convaincu que les morts reviennent, que les âmes en peine reprennent leur primitive enveloppe pour demander à un fils, à une mère, de faire cesser l'interdit qui les prive des félicités annoncées par l'Eglise. Il croit aux *Revenants*.

Ce qui caractérise la croyance aux fantômes dans le Bocage vendéen, c'est l'assurance de nos paysans à penser que l'intervention du prêtre suffit à rendre la paix à l'âme errante, qu'une messe est le magique sésame ouvrant toutes grandes, devant le pécheur amnistié, les portes du céleste Eden. On ne saurait croire combien grande est la terreur des Bocains à l'égard des Revenants. Ces derniers se font cependant plus rares à mesure que le progrès s'infiltre dans les masses, que la science sape jusqu'en leurs fondements d'archaïques usages, de naïves croyances ou de grossières superstitions. Si vous interrogez les vieilles gens, c'est avec une émotion non feinte qu'ils vous raconteront l'apparition de fantômes dont ils furent les témoins oculaires ou dont le récit leur fut fait par les anciens. C'est la nuit, généralement à un endroit déterminé, et dans la pose qui lui était familière lors de son existence, que le fantôme apparaît. Chose digne de remarque, dans toutes les histoires que nous avons recueillies, les revenants se présentent à leurs proches, réclamant des prières pour leur salut. Ce sont les fautes commises durant leur vie qui empêchent ces morts de reposer en paix[1].

[1] *La Revue des Traditions Populaires*, que dirige avec tant d'autorité M. P. Sébillot, a publié d'intéressants articles sur les Revenants. D'après un document roumain, ces malheureux sont victimes de leur mépris de *l'ail*.

Il y a de cela bien longtemps, un tisserand s'en fut quérir comme d'habitude les *étoupes* servant à faire ces gros draps rudes qui procurent une si douce accalmie à nos paysans après la journée de labeur. Avant de mettre les écheveaux dans son sac, il avait goûté à l'omelette et au pain de ménage que, dans chaque ferme du Bocage, on offre au fabricant de linge, le tout arrosé de quelques bonnes gorgées puisées à même dans l'énorme pichet bleu que l'on se passe à la ronde. Il avait promis de faire de bon ouvrage : peine inutile, car on le savait le meilleur ouvrier du pays. Quant à lui recommander de tout employer le *filet*, on n'y eût jamais songé, notre canut villageois ayant une belle réputation de probité. Et certes, de sa vie, il n'avait soustrait un fil aux pelotons ou aux écheveaux qu'on lui confiait. Mais la fatalité voulut que cette fois un écheveau d'étoupes manquât à l'appel sans que le tisserand s'en aperçut en dévidant le fil.

Peu après il mourut, pleuré, dit la légende, par sa femme — une vieille toute ridée — et par ses clients, car, l'artiste tisseur parti, adieu la belle toile, adieu les draps gris, adieu les bonnes chemises qui vous tiennent le corps si chaud en hiver ! Quand l'âme du malheureux se présenta devant Dieu, celui-ci lui rappela l'involontaire larcin : « Tu entreras dans mon paradis, ajouta-t-il, lorsque l'écheveau perdu aura été converti en toile. Chaque nuit je te condamne à *dévoéder*[1]. » Et le soir même, c'était dans le grenier abandonné où ne résonnaient plus les chants naïfs d'antan, un épouvantable vacarme.

Par un petit trou de la tombe, s'échappe leur âme. Surtout quand l'un deux vous demande si vous avez mangé de l'ail, ne répondez pas ; vous deviendriez muet ! Pour faire s'envoler les fantômes, frottez avec un caïeu de la plante chère aux Méridionaux votre poitrine, vos genoux, vos épaules, les portes et fenêtres de votre maison, les cornes des bœufs et le pis de vos vaches ! C'est la veille de la Saint-André que les esprits se mettent en voyage. Seuls, les trépassés n'entreprennent pas la nocturne promenade. Les âmes inquiètes des vivants quittent aussi leur enveloppe humaine pour revêtir la forme animale. Et le corps abandonné ne doit pas être déplacé, sous peine de voir l'âme s'en aller vers les régions éthérées !

[1] Nos Bocains disent devoéder pour dévider. L'instrument est le dévouédour.

Le tisserand *dévoédait* sans cesse, terrifiant par le bruit de l'instrument qui jamais n'avait tourné aussi vite la pauvre veuve blottie sous les couvertures. N'y pouvant plus tenir et ne doutant pas que c'était son *défunt* qui revenait, plus morte que vive, d'une voix étranglée par l'émotion, elle appela : « Mon Pierret, est-ce toi qui es là ? Parle !... As-tu besoin de prières ?... — Je suis condamné à toujours dévoéder l'écheveau de fil laissé par mégarde dans un coin du grenier. Mon supplice prendra fin quand il aura été changé en toile. »

Le lendemain, la veuve, ayant consulté le prêtre, porta l'écheveau chez un confrère du défunt et fit dire une messe pour le repos de l'âme de son homme. Jamais plus, le mort ne revint *dévoéder*.

Ailleurs, une pauvre veuve meurt, laissant deux fillettes en bas âge ; sa dernière pensée est pour la plus jeune qui, le doux ange, balbutie à peine les premiers mots du langage enfantin. Dans son babil de gentil oiselet, elle parle de maman, partie depuis ce matin chez le Bon Dieu : « Quand reviendra-t-elle, que lui donnera le petit Jésus pour sa Nanette ? — Elle reviendra ce soir, ma petite amie, et t'apportera tout plein de belles choses. Petit Jésus, pour toi, de son ciel bleu décrochera une étoile d'or... » répond la tante, qui remplace l'envolée auprès des orphelines. Le soir même, la morte revient et discrètement remue la cuiller de l'enfant placée dans le tiroir d'un coffre[1] avec la bague et le *collet*[2] de noces ! Nul doute, elle réclame des prières. Vite chez le prêtre qui a la clef de tous les mystères : « Monsieur le curé, croyez-vous qu'une messe ne serait pas utile ? » Et le brave homme (nous l'avons connu) de répondre avec une douce philosophie : « Oui, je dirai une messe à l'intention de la

[1] Autrefois, dans toutes les maisons du Bocage, on trouvait à côté de chaque lit un lourd coffre de bois, servant à la fois d'armoire et de siège.

[2] C'est le mouchoir que nos filles portent sur les épaules et qui leur sied à ravir.

défunte : si ça ne fait pas de bien, ça ne fera pas de mal[1] ! »

Les prières eurent un effet immédiat, puisque le soir suivant on n'entendit plus le choc de la cuiller contre les bagues.

Encore une histoire de revenants qui confirme nos dires précédents. Un matin l'ange noir, dans sa funèbre course à travers les familles, ravit un gentil bébé que l'eau du baptême n'avait pas encore lavé de la tache originelle, et laissa la jeune mère inconsolable. Dans sa douleur, comme cette aïeule suivant le convoi de sa petite fille, elle se fut écriée :

Pourquoi nous prend-il nos enfants
Le Bon Dieu puisqu'il a ses anges ?

. . . . . .

N'est-ce pas de quoi blasphémer ?
Quoi, Dieu nous dit de les aimer,
A les aimer on s'habitue
Et quand c'est fait il nous les tue ! (Ed. Pailleron).

Sans cesse l'image de l'enfant se présentait à son esprit. Cette continuelle obsession la poursuivait partout quand une nuit, elle aperçut l'angelot lui tendant les bras : « C'est moi, ne le dis pas ! » Et il conta sa tristesse dans les limbes, sa joie d'être au Paradis où de mignons amours comme lui, enlevés à l'affection de leurs mamans, servent de pages au Bon Dieu. Dès le lendemain, les prières de l'Eglise en faisaient un chérubin.

Si les prières suffisent à libérer une âme tourmentée par les fautes commises durant la vie terrestre, l'oubli du prêtre à dire les messes qui lui furent demandés le force à revenir chaque nuit devant l'autel.

Il était une fois — cela débute comme tout conte honnête — un prêtre aimé de tous par sa bonté et sa douceur ; aussi quand il mourut ce fut un deuil général même parmi les impénitents. De l'avis de tous, si la paroisse perdait son pas-

[1] Nous citons textuellement les paroles de la femme (la plus jeune des orphelines d'alors) qui nous a conté cette histoire.

teur, le Ciel, du moins, comptait un élu de plus. Mais la mort trop tôt avait accompli son œuvre : le décédé était parti, laissant une messe payée à dire ! Dieu le condamna à retourner sur la terre, et tous les soirs à minuit, revêtu de ses habits sacerdotaux, en vain il voulait officier ; il manquait un enfant de chœur ! Or le sacristain, ayant remarqué de la lumière dans l'église, y pénétra. Grande fut sa surprise et aussi sa terreur, en apercevant son ancien confesseur dont le pâle visage respirait une infinie tristesse. Il courut à la cure raconter ce qu'il avait vu. Le nouveau pasteur se rendit à l'église et remplit l'office de choriste. Le revenant put dire sa messe et disparut aussitôt. Depuis, jamais à minuit, le sacristain ne vit un prêtre faisant de grands gestes devant l'autel.

Comme nous le faisions remarquer au début de cette étude, toujours les fantômes revêtent la forme humaine pour se présenter sur la terre. Il n'est pas une famille qui n'ait au moins son revenant, pas un ancien qui, par une nuit noire, n'ait vu au pied d'une croix un de ces malheureux en prières. Autrefois, en effet, dans le Bocage, pour obtenir la guérison d'un malade, la réussite d'une entreprise, nos grand'pères promettaient, avec un cierge allumé devant l'autel de la Vierge, un *voyage* nocturne soit à une grotte, à un calvaire ou encore à une fontaine réputée miraculeuse. C'était une femme généralement qui faisait le *voyage*. Le corps enveloppé dans son long manteau noir,[1] le chef recouvert de la coiffe de laine, elle inspirait la terreur au passant attardé. De là à conclure à l'apparition d'un revenant, il y avait un pas très facile à franchir pour nos Bocains dont la croyance à l'immortalité de l'âme implique nécessairement, en des cerveaux encore imbus de vieilles superstitions, l'existence d'esprits revêtant la forme matérielle pour retourner accomplir quelque punition au milieu de nous. Et la légende se répétant de proche en

[1] La coiffe noire.

proche devient, avec la belle assurance des paysans à certifier la véracité de leurs dires, une histoire authentique que de génération en génération on ne se lasse jamais d'entendre, car « les histoires de fantômes intéressent jusqu'à ceux qu'elles épouvantent[1]. » (*La Harpe*)

II

« Là il n'y a point de poésie où il n'y a point de menteries. »

(PLUTARQUE).

Pour certains fâcheux, la cosse de Naô, les mais, l'alise pacaude, les feux de la Saint-Jean et tant d'autres coutumes ne sont que les souvenirs d'une époque sur laquelle l'oubli doit se faire. Pour nous, ces gracieuses traditions sont une source de poésie ; et c'est l'âme du vieux Bocage, âme faite d'émotions naïves et de fortes convictions, qui flotte en ces réminiscences du passé. Partout, dans l'intimité de la famille, comme

[1] A côté des faits rapportés plus haut, il nous semble intéressant de narrer une étrange histoire recueillie dans un des plus jolis coins du Bocage vendéen. C'était en 1832, lors de la révolte de la Vendée contre le Gouvernement de Juillet. Les troupes de la duchesse de Berry venaient d'être défaites et Marie-Caroline se réfugiait à Nantes. De tous côtés, on ne voyait que fuyards, cherchant à regagner qui leurs castels qui leurs chaumières. Dans un village, un officier noble, le bras en écharpe et se traînant lamentablement à la faveur de la nuit, demande l'hospitalité aux paysans d'une *cabane*. Avant de passer dans la chambre qu'on lui a préparée, le malheureux confie à ses hôtes que trésorier de l'armée en déroute, son état de faiblesse l'a obligé d'abandonner une sacoche bien garnie dans le trou d'un vieux Chêne. Il propose au paysan de l'aller chercher avec promesse d'une bonne récompense. Cette confidence devait le perdre. Pendant son sommeil, les misérables l'égorgèrent et cachèrent son corps sous une *barge* de bois. Quelques mois après, le père du malheureux officier étant venu réclamer son fils, ses assassins déclarèrent ne l'avoir jamais vu. Mais le vieillard, ayant appris qu'ils mentaient, les maudit. Chaque soir, après cette malédiction, une brillante étoile se détachait du ciel, inondant la maison d'une lueur étrange. Une bête hideuse grimpait aux treilles, faisant entendre de terribles hurlements. Jusqu'à la troisième génération. il n'y eut que des fous dans la famille des assassins.

Voir dans la *Gazette de l'Ouest*, *Goule d'Aspic* (Scènes de la Chouannerie 1793, 1814, 1832), par J. de la Chesnaye où cette légende est relatée.

dans les fêtes populaires, on trouve des choses charmantes, un brin de poésie, un idéal se dégageant des formes un peu rudes que revêtent souvent les manifestations dans le Bocage vendéen.

La naissance, le mariage, la mort sont entourés de traditions qui, sous une apparence grossière, respirent la plus douce philosophie alliée à la poésie la plus délicate[1]. Il y a un symbole là où le profane — lisez sceptique — ne découvre que le motif d'une plaisanterie plus spirituelle que juste. Ainsi au baptême, quand sous les cloches parrain et marraine s'embrassent pour empêcher leur filleul de baver, l'esprit railleur sourit et le poète découvre en ce baiser, pour un avenir futur, le contrat qui, peut-être, liera ces jouvenceaux. Et c'est le nouveau-né qui remplit l'office de tabellion.

N'embrassez pas un enfant avant le baptême : il aurait le *bec jaune*[2]. L'Eglise, en effet, ne l'a pas encore purifié de la tâche originelle. Ce mignon paquet de chair rose est un réprouvé que les limbes attendent si la mort vient faucher son existence de quelques heures !

Pourquoi la jeune fiancée ne peut-elle sortir seule le soir? — La *bête* la mangerait, vous diront les vieilles, car si Marguerite ne doit ouvrir sa porte « que la bague au doigt » la gentille bergerette du Bocage ne doit pas être une vertu chiffonnée qui, la veille de son mariage, conjugue avec un autre que l'époux de demain le plus doux verbe de la grammaire. Et voilà comment les *bodjies*[3] qui jettent leurs bonnets par dessus les moulins se font *périr* ajouterait la légende.

Quand le jour des noces, après le retour de l'église, le marié d'un coup de fusil doit crever la vessie pleine d'eau ou

[1] *Costumes du Bocage vendéen* (Naissance, mariage et mort), par J. de la Chesnaye, *Revue des Traditions populaires* 16e année. N° 5.

Cette deuxième partie de notre étude n'est que l'esquisse d'un travail plus complet que nous comptons entreprendre dans un avenir prochain.

[2] On dit de quelqu'un qu'il a le *bec jaune* quand la lèvre supérieure avance à la façon d'un bec de canard?... et semble en toute saison hâlée par le froid !

[3] Les fiancées.

détacher la couronne de feuillage qui se balancent au haut de la perche de feu de joie sous peine d'être malheureux, ne devinez-vous pas le sens allégorique de cette coutume? Et quelle façon plus gracieuse d'annoncer l'enfantelet, quand la perche s'incline vers la terre[1]. N'est-elle pas toujours allégorique, cette tradition qui fait que le lendemain des noces les jeunes filles enlèvent la couronne blanche fixée dans la grange au dessus de la table de la mariée? Autrefois, aujourd'hui encore, dans certaines parties du Haut-Bocage, la première nuit est consacrée à la Vierge. Ce ressouvenir d'antan où passe l'image du seigneur féodal a été poétisée par l'Eglise; la madone prend aux côtés de l'épousée la place du brutal chatelain[2].

Qu'un citadin, le deuxième jour d'une noce et au dernier repas, pénètre dans la salle du festin, quel fou rire à la vue de ces hommes ou femmes filant une quenouille et dévidant le fil pendant qu'un troisième met le feu aux étoupes[3]. Quelle façon ces rustres ont de s'amuser? Tout beau mon

[1] Voir, dans la *Mare au diable*, la description de la *fête du chou* aux noces berrichonnes. « On l'arrose de vin et on le laisse sur le plus haut du toit jusqu'à ce que l'orage l'emporte, mais il y reste quelquefois assez longtemps pour qu'en le voyant reverdir ou se sécher, on puisse tirer des inductions sur la fécondité ou la stérilité promises à la famille » (G. Sand. L'illustration du 30 août 1851).

[2] A côté de ce souvenir d'autrefois, nous croyons intéressant de citer ce curieux droit relaté dans un aveu de 1682 au seigneur de Bois. Jolly, paroisse du Clion (Loire inférieure) « daventage confesse le dict advouant que sond seigneur a droict d'un devoir appelé *quinteenne* à l'assignation de la quelle les nouveaux mariez qui ont couché et couchent la première nuict de leurs nopces ou dedans du dict fief sont obligez de comparoître et faire leur devoir de monter a cheval qui doict fournir leur dit seigneur qui soict bon bien enharnaché avec une lance ayant trois coups de dague et en trois courses de cheval rompre la lance contre escusson, planté en un lieu destiné propre et pour courir, ou de payer 4 boisseaux davoine, mesure de la dite seigneurie du Bois, Jolly et rendus au grenier d'icelle pour lamande en cas de deffault. »

(*Aveu de Pierre Leray à messire Joachim de Boishorant, seigneur du Bois-Jolly*).

[3] Les frères et sœurs des mariés, s'ils sont célibataires et plus âgés qu'eux, filent et *dévoedent*.

ami! Ces rustres sont des philosophes! Condamnés à filer, parce que plus âgés que les mariés, leur travail servira à nourrir de petits neveux ou de petites nièces, jusqu'au jour où ils passeront sans laisser de descendance. Et ce sera bien fait; pourquoi aussi déserter les joies de la famille, guidé par un vilain égoïsme[1]?

Vienne la mort endeuillant les cœurs, la mort annoncée par le cri de la *frésa*. Derrière le funèbre convoi se presse toute une foule de parents et d'amis éplorés. C'est un spectacle imposant que ce long cortège de femmes encapuchonnées dans leurs *coiffes noires*[2], d'anciens ayant revêtu le paletot sans col qu'ils portèrent lors de leur mariage, il y a si longtemps!

Si les bœufs se poussent le long du chemin, chacun pense avec effroi au sort qui attend le bouvier. Lui, frissonnant, comme mû par une force irrésistible, arrête son attelage, met un genoux en terre et pique à la croisée du chemin ou au pied du calvaire, la petite croix de bois marquant la dernière étape du trépassé avant l'éternel repos à l'ombre des cyprès[3]. Et pas un Bocain ne passera sans se découvrir et se signer devant les croix; c'est comme un salut au mort qui réclame sa part de souvenir alors qu'on oublie si vite les disparus[4].

[1] Voir: *Mon Bocage*, par J. de la Chesnaye et les *Noces de Madeleine Lepart* par le même (*Gazette de l'Ouest*).

[2] Long manteau avec capuchon que portent les vieilles du Bocage.

[3] D'après les croyances du Bocage, si les bœufs qui traînent la charrette où repose le cercueil se poussent, le bouvier meurt dans le courant de l'année. S'ils mugissent le long du chemin, un autre cadavre sortira de la maison sous peu.

[4] Il y a beaucoup d'analogie entre l'enterrement du Bocage et le convoi funèbre du Berry: « Dans un large chemin pierreux, bordé de téteaux sinistres dénudés par l'hiver, par une gelée de journée claire et froide, vous rencontrez quelquefois un char rustique traîné par quatre jeunes taureaux nouvellement liés au joug. C'est le corbillard du paysan. Ses fils conduisent l'attelage, l'aiguillon relevé, le chapeau à la main. De chaque côté viennent les femmes couvertes en signe de deuil de leurs grandes mantes gros bleu avec le capuchon sur la tête. Elles portent des cierges. Au prochain carrefour, on s'arrêtera pour déposer au pied de la grande croix de bois qui marque

Dans l'austère simplicité de ce deuil, la mort revêt un cachet douloureusement poétique.

Pleine de poésie également, mais combien plus souriante, la bénédiction de la *Cosse de Naô*[1]. Ah ! la joyeuse flambée en ce soir où la terre est couverte de neige ..... et la table garnie de boudins ! Qu'il est loin le temps où moins de scepticisme et plus d'idéal, moins de raison et plus de sentiment n'avaient pas encore détruit de bien charmantes illusions et tant d'innocentes coutumes. N'est-ce pas une scène délicieuse, digne du pinceau d'un maître, que tous ces paysans aspergeant la bûche après l'ancien ? En est-il beaucoup aujourd'hui qui croient encore au pouvoir d'un bout de la cosse de Noël, conservé sous un lit et remis au feu pour éloigner le deuil de la maison ou l'orage qui menace le toit ?[2]

Et le coureur de *Guillannu* — qui pour nos petits enfants sera un mythe, — disparaître depuis hier seulement et déjà être un fossile, quelle triste destinée ! — apportait lui aussi son tribut de poésie dans nos vieilles traditions. Certes, un esprit chagrin n'eût guère découvert d'idéal chez le *guillannou*, parcourant les campagnes du Bocage le dernier jour de l'année et répétant à chaque porte d'une voix éteinte par le froid et les libations :

ces rencontres de quatre voies, une petite croix grossièrement taillée dans un copeau. A chaque carrefour, même cérémonie. Cet emblème, disposé et planté autour de l'emblème du salut, est l'hommage rendu par le mort qui fait sa dernière course à travers la campagne pour gagner son dernier gîte. C'est par là qu'il se recommande aux prières des passants. Quand le cortège arrive là, on allume les cierges, on s'agenouille, on psalmodie une prière, on jette de l'eau bénite sur le cercueil et l'on se remet en route dans un profond silence. »

G. Sand : *Mœurs et Coutumes du Berry* (L'Illustration du 30 août 1851).

(1) Olé la sauvegarde
Contre le tounerre et le sorçais
Le Bon Dieu nous en garde.

[1] *Coutumes et superstitions du Bocage vendéen*, par J. de la Chesnaye, N° 9, 10, 13, 14 et 15 de la *Gazette de l'Ouest*, Voir également L'*Intermédiaire Nantais* dans le *Petit Phare*.

I'vous sou'aitons la boune annaye
Dounnez-nous la guillannu

Cependant, dégagée du caractère païen qu'elle a reçu de l'antiquité, la guillannu est un symbole charmant. L'année qui disparaît, emportant avec elle la colère des uns, l'espérance des autres, songe avant de partir à assurer l'existence de sa jeune sœur et c'est le guillannou qui est chargé de veiller sur ses premiers pas, de pourvoir à ses premiers besoins.

C'est encore l'antiquité païenne qui nous a légué *Mardi gras* et le Roi Carnaval avec son cortège de joyeux vivants s'en allant répétant après Rabelais :

Mieulx est de rilz que de larmes escripre
Pour ce que rire est le propre de l'homme

Le rire est sain[1] surtout quand, derrière le paravent, Messire Carême, le pauvre, nous guette, tel un « assassinateur » de plaisirs :

Mardi-gras, t'en va pas,
Y f'ront daus crêp's, t'en mang'ras
Mardi-gras sé bé nallé
Avec sa poêl' et son trepé

Mais voici venir là-bas, dans le lointain, le soleil et les fleurs :

C'est le mois des amourettes
C'est le mois des fillettes,
C'est le joli mois de mai.

Les pastoures auront leurs fenêtres fleuries, les bachelettes se parfumeront le corsage avec la violette cueillie dans le *mai,* déposé à leur intention. La pensée et le myosotis apportent le témoignage discret d'un amour partagé, les mignonnes fleurettes sont les avocats du petit dieu malin. Pâques nous donne *l'alise pacaude* que ne connaissent ni l'ha-

1 « Il faut rire avant d'être heureux, de peur de mourir avant d'avoir ri ! (J. Janin).

bitant de la Plaine, ni l'homme du Marais. Heureuse coïncidence : Jésus ressuscite alors que la nature se réveille ; pendant que la prière des fidèles monte vers le ciel, de l'humble fleurette se dégage la poésie du printemps.

La jouvencelle, que mai a troublée, se sent au cœur les grands désirs. Aux accordailles, les *caillibottes* sont de la fête : l'amour fait se rapprocher les lèvres encore humides du précieux laitage.

Puis, c'est la Saint-Jean avec la bonne odeur de foin coupé ! Demain, la fenaison attend les rudes travailleurs de la terre, mais ils goûteront avant les sueurs à *l'échaudi* et à la danse que leur offre le *préveil*. S'ils sont sevrés des *feux de joie*, depuis que l'aimable tradition a été victime de la politique, la feuille de chêne au chapeau ou la rose à la ceinture, pastoures et bergerettes s'en iront par les sentiers fleuris, alors que le grand vagabond s'endort. Et c'est la poésie qui passe, la poésie populaire avec ses enchantements : « Quand on la retrouve, c'est comme si on ressaisissait le fil de l'antique tradition nationale, comme si on se remettait en sympathique communication avec nos plus lointains ancêtres...

« Quand on trouve une de ces reliques de la vie d'autrefois : contes, superstitions, chansons, coutumes — on est réjoui, comme si on était subitement mis en présence d'un trisaïeul inconnu dans les traits duquel on retrouverait des airs de famille. On se sent attaché au terroir de sa province par des racines nouvelles et profondes. C'est qu'on entend sourdre et pour ainsi dire palpiter sous le sol, le grand courant de poésie populaire qui est en quelque sorte le fonds commun de l'humanité et qui s'est conservé plus vivace dans le milieu rustique, de même que les plantes gardent mieux leurs formes et leurs caractères primordiaux dans la vie sauvage.

Le paysan, l'homme qui vit près de la terre, porte inconsciemment en lui cette poésie primitive. Elle se révèle dans tous ses actes. dans ses chants, ses croyances, son patois et son langage familier. ...

Malheureusement la civilisation arrive comme une marée montante..... L'antique province, avec sa physionomie si caractéristique et si diverse, n'existe plus que comme une vieille aïeule à l'agonie. Elle a déjà oublié le parler de son enfance ; elle n'en répète plus que des lambeaux incohérents. Encore un peu, elle sera tout à fait morte ; alors on commencera à la regretter et à se disputer ses reliques..... (1) »

Puisqu'ainsi nous en sommes à regretter ce qui fit la joie des anciens, écoutez la confidence d'un enfant du Bocage.

J'ai fait un rêve. — Oh ! n'allez pas rire — le souvenir m'en est si doux, encore que mélancolique ! C'était par une nuit étoilée, au fond d'un chemin creux, bordé de talus semés d'ajoncs aux bouquets d'or et d'aubépines aux fleurs immaculées de blancheur. Des nénuphars parsemaient l'entrée d'une fontaine dans l'onde de laquelle un grand chêne se mirait. Sur la branche d'un troène en fleurs, le rossignol lançait aux échos de la vallée ses merveilleux trilles tandis qu'un mignon lapin de garenne évoluait en de grâcieuses cabrioles. Soudain, le rossignol se tut et je contemplai le plus attendrissant spectacle qu'on ne vit jamais dans le plus merveilleux des songes. Je pleurai, car c'était l'âme du vieux Bocage qui s'évanouissait ; la poésie quittait la terre des grands chênes au tronc noueux ! Devant mes yeux humides, la *cosse de Nao* achevait de se consumer en une faible étincelle ; l'ombre du dernier *guillannou* disparaissait et l'écho m'apportait, comme par delà la tombe, le refrain des jours de joie.

J'vous sou'aitons la boune annaye.

Mardi-gras, si riant d'habitude, semblait un anachorète ; de son bissac sortaient une poële brisée et un vieux pichet où les lèvres ne s'étaient collées depuis bien longtemps ! Las ! un rude *gâs* au visage triste dévorait le dernier morceau

[1] André Theuriet, *La Poésie populaire et les chansons paysannes*, conférence faite le 29 novembre 1894 à l'Institution nationale des Jeunes-Aveugles.

de l'*alise pacaude*, pendant qu'une jouvencelle — si jeune et déjà marquée du sceau de la tristesse — achevait le dernier plat de *caillibottes*, dont nos arrière-neveux ignoreront jusqu'à la recette ! Un mince filet de fumée s'échappait d'un *feu de joie* sur lequel avait passé le souffle du scepticisme : un cyprès marquait déjà l'emplacement de la perche !

Les blanches *garaches* esquissaient leur dernier pas..., les *garous* ne trouvant plus personne qui pût les piquer au jarret désertaient nos échaliers. Seuls *sorciers* et *devins* — encore sans beaucoup de conviction — hésitaient à s'enfuir de notre Bocage. Jetant un suprême regard sur nos grands chênes, nos genets séculaires, humant une dernière fois l'exquise senteur du sarrazin, fleurant l'odeur de miel, drapée en des vêtements d'une liliale blancheur, idéalement belle, *La Poésie* s'envolait vers d'autres cieux !

JEHAN DE LA CHESNAYE.

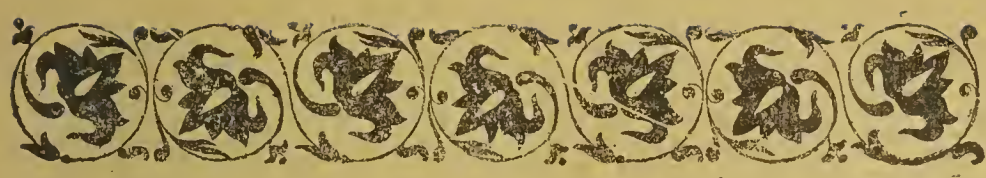

LES POÈMES DU ROI

LA MORT DE D'ELBÉE

« A Monsieur le marquis D'ELBÉE.

CHER MONSIEUR,

« La poésie ci-jointe est doublement « vôtre. Le nom qu'elle chante est « votre glorieux patrimoine et c'est « votre récit qui me l'a inspirée.

« Permettez-moi donc de vous dédier « ces vers. — Et plaise à Dieu que « mon oiselet fasse son tour de « Bocage !

« HORACE DE CHATILLON.

Janvier 1901.

Entrés à Noirmoutier, traîtres à leur promesse,
Les Bleus ont, en hurlant leur chant de cruauté,
Nourri « d'un sang impur » l'arbre de Liberté.
La ville est un charnier : des soldats en ivresse
Rient, en poussant des corps dans les rouges ruisseaux.
Autour, les bois sont pleins de cadavres ; les dunes
Ont des reflets vermeils sous les morts en monceaux :
C'est fête pour les Bleus, implacables bourreaux,
Tels des lutins dansant dans les nuits d'infortunes !..

Or, ce soir-là, les chefs dînent chez Lebreton.
Turreau, Prieur, Bourbotte avec insouciance
Prennent à grand gosier le vin pur, dont le ton
Est semblable à celui des rêves de vengeance.
Et l'on cause ! Et l'on boit. — On s'excite ! Et l'on boit.
« Les brigands ! Les curés ! La République !.. A boire !
« Ils auront, tous ces gens, le destin de leur Roi...
« A mort ! On les tuera... Buvons à la Victoire !... »

Quelqu'un vient à parler de d'Elbée. On répond :
« Qu'il meure ! » Et chaque voix se fait écho complice.
« Un seul ! Pourquoi lui seul ? » On choisit en second
Boisy ; puis c'est Duhoux qu'on désigne au supplice.
« Duhoux, Boisy, d'Elbée : un mauvais compte, trois.
« Il en faut quatre. Allons ! Deux par deux, côte à côte »
Les convives déjà se retournent vers l'hôte.
Ils chuchotent son nom. « C'est un traître, je crois. »
Mais soudain : « Nom de Dieu, dit Bourbotte à voix haute.
« Wieland a rendu l'île à Charette autrefois. »

Le lendemain matin, place d'Armes, la troupe
En carré s'est formée avec tambours, fusils.
Au balcon Jacobsen, les chefs se sont assis,
Face au grand peuplier qui dans l'air se découpe.
— Au pied de l'arbre, on a planté quatre poteaux.
Et près du tronc vivant d'où partent mille branches,
Ces bois décapités pour le Crime, ces planches
Paraissent être aussi des martyrs des Patauds...
Cependant sur la place arrive le cortège.
C'est Boisy ; c'est Duhoux ; puis d'Elbée en fauteuil
Qu'on amène mourant — pour mieux dire : en cercueil.
Du malade qui râle, un arrêt sacrilège
A décidé la fin, avant l'heure de Dieu.
— Tous trois sont exposés à la foule, au milieu
Du carré meurtrier, sous l'arbre — vain symbole —,
En attendant Wieland ; car l'ordre est qu'on immole
Les quatre condamnés ensemble, d'un seul feu.

D'Elbée, ô général vaillant et magnanime,
Si le mal faisait rage en votre corps humain,
Votre âme conservait une pensée intime,
Un prêtre déguisé vous ayant en chemin
Montré le Crucifix dont l'image ranime.
A quoi donc songiez-vous ? Etait-ce à vos douleurs ?..
Jetiez-vous un regard vers les biens qu'on délaisse ?..
Aviez-vous aperçu parmi la foule épaisse
Votre femme essayant de passer, tout en pleurs ?...
Non, ce n'était point là votre songe suprême.
La prière montant de vos yeux vers le ciel
Confessait humblement un péché véniel
Et demandait pardon pour vos assassins même.

Wieland est ligotté maintenant à son tour.
On lit l'arrêt : Wieland périra comme traître.
La voix du malheureux se perd sous le tambour.
Mais d'Elbée à ces mots se sent presque renaître ;
Et, tressaillant soudain dans son fauteuil de mort,
Il dit : « Ce n'est pas vrai, Monsieur Wieland, je jure,
« N'est pas de nos amis. Vous l'accusez à tort »...
La décharge surprit ce brave à l'âme pure,
Qu'au ciel Dieu fit asseoir dans un grand fauteuil d'or.

HORACE DE CHATILLON.

Janvier 1901.

NOTES D'ARCHÉOLOGIE VENDÉENNE

ENCORE UN MOT SUR LE PORTUS SECOR

La question du *Portus Secor* passionne tous les Vendéens, même les moins entraînés aux recherches historiques.

Aussi me permettra-t-on de revenir encore une fois sur ce sujet, à propos de la récente note qui a paru ici même sur ce fameux port, dont les traces sont aussi introuvables maintenant qu'on puisse le soupçonner, malgré les affirmations les plus autorisées.

Il faut répéter, en effet, surtout après l'hypothèse qu'a émise dans cette revue celui qui signe « Sarcel », pseudonyme qui n'est pas difficile à dépister, croyons-nous, que jusqu'à présent on ne sait nullement où, sur les côtes de Vendée, pouvait bien se trouver au temps de César cette ville qui a tant fait couler d'encre dans nos régions... On n'est même pas sûr qu'elle ait existé sur les côtes de Vendée au moins !

Cela, évidemment, ne doit pas arrêter les chercheurs ; et nous comprenons qu'on émette à ce propos toutes les théories imaginables. Toutefois, il ne faudrait pas dépasser certaine mesure, et tomber dans le domaine de la fantaisie sous des prétextes divers.

En 1898, nous avons raconté dans la *Revue du Bas-Poitou*[1] ce que nous avions déniché sur une carte exposée, en 1893, à la

[1] *Le Portus secor.* (*Souvenirs d'Amérique*). *Rev. du Bas-Poitou*, 1898, 343-344.

World's Fair de Chicago, par la section allemande ; et, jusqu'à plus ample informé, nous continuons à pencher pour cette hypothèse.

I. Nouvelle Hypothèse. — Aussi avons-nous été un peu étonné de voir notre compatriote « Sarcel », qui connaît pourtant bien le pays qu'il habite, défendre une idée nouvelle, c'est-à-dire placer non pas le *Portus Secor* dans le Hâvre de la Gachère, mais au niveau d'une ferme des environs de Challans, le *Pertuis Sec*, en Châteauneuf !

Pour nous, cette opinion n'est pas soutenable pour plusieurs raisons ; et nous demandons à exposer ici les arguments qui nous paraissent être en contradiction avec elle.

Mais, pour plus de clarté, résumons d'abord la thèse d'origine challandaise.

a) *Géographie.* — Le *Pertuis Sec* est, — au moins d'après la carte d'Etat-Major et celle du Ministère de l'Intérieur que nous avons sous les yeux à Paris, au moment où nous rédigeons ces réflexions, — un petit village, représenté sur les dites cartes par un groupe de quelques maisonnettes, situé entre le Sableau, Bel-Air, Grand-Champ, la Châtaigneraie, Les Forêts, La Pierre Blanche et le Préneau. Il est, à peu près, à vol d'oiseau, à 3 kilom. au sud-ouest de Châteauneuf, bourg placé entre Challans et Bois de Cené. On peut s'y rendre par un chemin de traverse, qui part de la route de Châteauneuf à Sallertaine, entre Grand-Champ et la Châtaigneraie.

Toujours d'après la carte (nous n'avons pas eu le loisir d'aller vérifier ces détails sur le terrain), le *Pertuis Sec* est situé sur le versant sud de ce qu'on appelle le *Cap de Beauvoir*, c'est-à-dire de la pointe rocheuse de terrain primitif qui sépare le marais du golfe de Bois-de-Cené de celui de Sallertaine.

La ligne de partage des eaux du Cap de Beauvoir, qui passe par le château de Belle-Chaussée, à la hauteur de 27^{m} au-dessus du niveau de l'Océan, se continue, par le Moulin du Chatenay, placé à 31^{m}, et par le Puits Roger (23^{m}), vers la

Marchoirie à 33m, à l'est de Châteauneuf. Or, le *Pertuis Sec* se trouve à 3 km S. E. du Moulin de Chatenay, à 700m environ au sud de Puits Roger (23m) et à 1200 au nord du Pont-Villet, qui est à la côte de 11m. La pente de la colline étant douce, il doit donc être à environ 17 à 18m au-dessus du niveau de la mer.

Le Pont-Villet se trouve sur le bord même d'un ruisseau, qui doit être celui que Sarcel appelle le « *Tésin* » (ce nom ne se trouve pas sur la carte[1] d'Etat-Major), et qui est, en effet, bordé au nord par les côteaux que nous venons de signaler, et par les hauteurs du Perray et de l'Abbaye au sud. Ce ruisseau, qui vient du Molin, va se jeter dans l'Etier de la Cahouette ou Etier du Grand Pont, au sud de Saint-Urbain, après avoir coupé la route de Challans à Saint-Gervais, au « Grand-Faisant ».

Une remarque tout d'abord: Sarcel dit : « On ne trouve pas *Portu Sec*, prononciation patois de *Pertuis Sec*, sur la carte ! » Cela est peut-être exact pour la carte qu'il a consultée ; mais, cela ne l'est nullement, comme nous venons de le montrer, pour la carte du Ministère de la Guerre, pas plus que pour celle du Ministère de l'Intérieur[2]. De plus, *Pertuis Sec* est très bien indiqué sur une bonne carte de la Vendée, due, croyons-nous, à l'un de nos anciens agents-voyers du département, M. Péquin[3] ; et, sur cette carte, le ruisseau en question est précisément désigné par le nom de *Grand Taizan*.

Le *Tésin* de M. le curé Simonneau (car nous supposons que c'est dans son mémoire que Sarcel a pris cette dénomination) doit donc redevenir le *Grand Taizan* ou *Taison*, comme il était jadis.

b) *Géologie.* — Au point de vue géologique, toute cette

[1] Sur cette carte il y a un village dénommé le « Pt Taizan, » sur le même ruisseau, à côté de Saint-Urbain.

[2] Sur cette carte, on trouve le *Taison*, rivière ; le *Petit Faison* ; le *Grand Faison*, probablement pour « Taison. »

[3] En revanche, il n'est pas mentionné sur une carte éditée par Aunay, à Paris, mais qui est plus ancienne et moins détaillée.

vallée n'a pas un sous-sol *calcaire*, comme on pourrait le croire. On connaît bien les carrières célèbres du Molin et son four à chaux, au sud, et les exploitations de calcaire de la Bonnetière, qui sert depuis longtemps à l'entretien des routes; mais, à *Pertuis-Sec*, il s'agit au contraire d'une contrée de formation relativement *ancienne*.

Le *Pertuis Sec* est, en effet, sur le flanc de la chaîne des *micaschistes*, qui forment le squelette du Cap de Beauvoir, et, au-dessous de ce village et dans tout le petit ravin du *Taizan*, on ne trouve que du *Quaternaire*, recouvrant les *terrains anciens*.

Il n'y a pas de discussion possible sur ce point, étant donné le résultat des recherches de Gaston Vasseur[1], qui a fouillé toutes les carrières des environs et a bien spécifié les endroits où les calcaires des mers tertiaires se sont déposés sur les rives du cap micaschisteux de Beauvoir (Période primitive).

*
* *

II. Discussion. — Telles sont les données certaines que l'on possède sur le *Pertuis Sec*. Voyons maintenant si elles peuvent s'accorder avec l'existence, en cette contrée, d'un port considérable à l'époque de la conquête romaine, de Ptolémée, de Strabon, etc.?

1° Au point de vue *géographique et géologique*, il n'est pas possible d'admettre cette hypothèse. Il ne faut pas oublier, en effet, que ce village est situé à une *altitude respectable* (18 m.); qu'il est bâti sur *micaschistes*, c'est-à-dire sur un terrain qui n'a pas bronché depuis les temps préhistoriques; qu'*il n'y a pas eu là de Golfe, baigné par les eaux* de l'Océan à aucune époque *historique*; et enfin qu'on n'a trouvé encore aucun vestige romain le long du « Taizan », et surtout aux environs de *Pertuis Sec*.

[1] G. Vasseur. — *Recherches géologiques sur les terrains tertiaires de la France occidentale*. Paris, 1881 (Cartes géologiques).

Il n'est pas probable qu'on en découvre jamais d'ailleurs ; mais, à supposer que cela soit, cela ne prouverait que l'existence d'une ville, et non celle d'un port d'atterrissage. Resterait à démontrer que les flots sont venus jusque-là : ce qui semble impossible à admettre dans l'état actuel de nos connaissances géologiques. Aux temps *tertiaires*, ils étaient certes au Molin, à Sallertaine, à Saint-Gervais ; mais le Tertiaire est autrement plus vieux que la conquête romaine !

Pour placer en cette région le *Portus Secor*, il faudrait au moins que le *Pertuis Sec* soit sur un terrain d'alluvions, en plein marais, ou au moins sur la « Rive », car j'admets très bien qu'à l'époque de l'invasion de la Gaule les eaux del'Océan aient pu arriver encore jusqu'à la rive du Cap de Beauvoir, comme semble d'ailleurs le laisser supposer M. Charrier-Fillon dans ses travaux sur le pays de Mont. Or cela n'est pas, puisqu'il est juché sur un coteau, à mi-hauteur du sommet du Cap de Beauvoir, sur des micaschistes très antiques !

2° Au point de vue de l'*étymologie* même, l'hypothèse de Sarcel n'est pas soutenable non plus.

Il ne faut pas confondre *Pertuis* avec *Portus*, quoiqu'en patois le *Pertuis* français puisse être prononcé *Portu*, comme le rapporte cet auteur. Le mot maraîchin, qui pour nous traduit *Portus*, est *Porteau*, comme le prouve le nom donné, à la Barre de Mont, à l'embouchure du canal du Périer.

Au demeurant, le mot *Pertuis* a un sens spécial, qu'indique bien les termes de Pertuis Breton et d'Antioche par exemple, qui ont trait à des détroits d'un département limitrophe ; et en latin on dit : *Pertusus*, et non *Portus !*

De plus, jamais le mot *Sec* n'a traduit, même en patois vendéen, le terme latin *Secor*, ou *Segor*, ou *Segora !*

Portus Secor veut sans doute dire *Port sûr, port très abrité*, (*Secor* étant employé commedérivé de *Securus*), ou vient peut-être plutôt de *Segora ;* mais, certainement, *Portus secor* ne signifie pas un *port à sec* [on ne comprendrait pas pourquoi

d'ailleurs César aurait débarqué dans un endroit aussi peu favorable], *sec* se traduisant en latin par *siccus*.

3° D'autre part, étant donné la situation géographique de *Pertuis Sec*, cette dénomination s'explique au contraire très bien, sans remonter à *Portus Secor*. Un *Pertuis* est en effet un détroit; une trouée entre deux coteaux, aussi bien qu'entre deux rivages ; un ravin entre les deux villages de Pierre Blanche et de La Boismardrie. Et cette coulée, ce ravin, est dit *Sec*, précisément pour ce fait que le « *Taizan* », près de sa source, n'a aucune importance, est presque toujours vide même l'hiver, parce que ce n'est pas un ruisseau de marais, coulant sur des alluvions superposées au calcaire, mais bien une simple rigole de bocage, roulant les eaux de pluie sur des terrains anciens à pente assez rapide, par comparaison aux petites rivières qui se jettent dans les Etiers, dont la pente est peu appréciable et dont les eaux sont presque stagnantes.

Conclusions. — Les objections géographiques et géologiques que nous avons dirigées, avec raison croyons-nous, contre le *Pertuis Sec*, ne s'appliquent pas, par contre, à la Gachère et aux rives de l'ancienne embouchure de l'Auzance, car elles sont encore à l'époque actuelle baignées par les flots de l'Océan. De plus on a trouvé des débris d'un port maritime assez important au hâvre même de la Gachère : restes de bateaux, etc. Enfin, il ne faut pas oublier le voisinage de Saint-Nicolas de Brem, qui fut certainement autrefois un centre important et dont le beau tumulus a dû jadis servir à quelque chose.

Nous croyons d'ailleurs inutile d'insister sur l'hypothèse allemande, que nous adoptons jusqu'à plus ample informé, n'ayant pas de faits nouveaux à apporter, aujourd'hui du moins. Mais nous tenions à montrer de suite que celle de *Pertuis Sec* nous semble absolument impossible à admettre, pour ne pas laisser s'établir et se répandre une légende curieuse,

mais en contradiction avec les données scientifiques actuelles.

La Vendée est assez fertile sur ce terrain de l'invention ; et il est de toute utilité de modérer à ce point de vue l'ardeur de ses jeunes archéologues. Aussi espérons-nous que cette critique sans arrière-pensée nous sera pardonnée, car elle est fort désintéressée et prouve au moins que, malgré notre éloignement, nous ne perdons pas de vue et aimons toujours beaucoup, comme par le passé, ce petit coin de notre cher pays.

*
* *

La question du *Portus Secor* ne peut pas d'ailleurs sortir de l'esprit des érudits vendéens; ce qui se comprend assez, étant donné, d'une part, l'intérêt historique du problème à résoudre, et, d'autre part, la presque certitude que l'on a d'avoir affaire à un centre maritime important, jadis situé sur les côtes de Vendée.

Pour les uns, il s'agit de SAINT-GILLES-SUR-VIE, notre pays d'origine ; et c'est l'opinion émise, dès 1872, par un ancien notaire de cette ville, M. Delidon[1]. Pour les autres, c'est JARD, qui aurait été jadis le *Portus Secor* ; et c'est l'abbé Baudry[2], qui, en 1880, s'est fait le défenseur de cette opinion. Nous avons montré récemment que les Allemands avaient tranché la difficulté en plaçant le *Portus Secor* au *Hâvre* DE LA GACHÈRE[3], c'est-à-dire entre ces deux chefs-lieux de cantons.

Pourtant, dès 1876, Ernest Desjardins[4] le retrouvait au fond de la baie de Bourgneuf, soit aux environs de Machecoul, ou de Bourgneuf même, soit plutôt à *Pornic*. « Cette partie

[1] DELIDON. — *Saint-Gilles-sur-Vie, ancien port romain*, etc. La Roche-sur-Yon, Gaté, 1873, 19 p. (Très rare).

[2] BAUDRY (Abbé Ferd.). — *Recherches sur une des voies romaines du Bas-Poitou et sur le Portus Secor. Ann. de la Soc. d'Emulation de la Vendée*, La Roche-sur-Yon, 1880 ; et tiré à part, Gaté, in-8°, 13 p.

[3] BAUDOUIN (Marcel). — *Le Portus Secor (Souvenirs d'Amérique). Revue du Bas-Poitou*, 1898.

[4] E. DESJARDINS. — *Géographie de la Gaule romaine*. Paris, Hachette. T. I, 1876, p. 274.

des distances de Marcien, dit-il, se trouverait alors justifiée ».

Et pour M. Charrier[1], c'est également Pornic, en Loire-Inférieure, qui correspondrait au *Portus Secor* (je ne sais pourquoi il l'appelle : *Portus Sicor)*! Le *Promotorium Pictonum*, qui, d'après M. Desjardins, est la pointe septentrionale de l'île de Noirmoutier, devrait être placé, à son avis, à la pointe sud-ouest des Bœufs. Il ajoute : « C'est le seul cap offert par la côte au moment des premiers voyages des géographes anciens sur les rivages de la Gaule ; à moins qu'on ne veuille considérer comme un cap les débris du Pont-d'Yeu, sur la côte de Nantes, ce qui nous semble difficile ! »

Il n'y aurait certes rien d'étonnant à ce qu'il en fut du *Portus Secor* comme du port breton Le Brivet, « dont un heureux concours de circonstance, dit F. Baudry, a amené la découverte *dans l'intérieur des terres,* au delà de Pont-Chateau. » Mais, commé le veut Sarcel, une telle supposition est-elle sinon probable (car on n'a aucune preuve !), du moins possible, en ce qui concerne le *Portus Secor*? Ce port ne peut-il point correspondre à un point de l'intérieur des terres, et partant à un hameau encore existant ?

A la rigueur, on pourrait l'admettre, à condition qu'il s'agisse, comme l'avait supposé d'abord E. Desjardins, d'un village situé, en un endroit propice, sur les rives du marais mouillé Vendéen, quoi qu'à priori une telle hypothèse n'ait pour elle que bien peu d'arguments. Mais, pour *Pertuis Sec* il n'y faut pas songer, comme nous venons le démontrer, à moins d'imaginer des bouleversements géologiques, auxquels les recherches de M. Charrier[2] sont loin de faire songer[3].

[1] A. Charrier-Fillon. — *L'Ile de Noirmoutier. Péril et défense.* Niort, 1892, Clouzot, in-8°, p. 67.

[2] A. Charrier-Fillon. — *L'Ile de Noirmoutier. Péril et défense.* Niort, Clouzot, 1892, in-8°.

[3] A l'époque de la civilisation, quelle qu'elle soit, à laquelle nous devons les Monuments Mégalithiques des côtes de Vendée, certainement tout le marais mouillé de Challans était sous l'eau ! On n'en trouve pas un seul en effet dans le marais ! D'un autre côté, tous ces monuments se trouvaient au

*
* *

Et, pour conclure, nous répétons une fois de plus que, par nous, jusqu'à plus ample informé, nous plaçons le *Portus secor* à la Gachère, car rien n'empêche d'admettre que le *Promontorium Pictonum* puisse être, à défaut du Cap de Beauvoir, celui de Bretignolles et Saint-Martin de Brem, qui est formé de terrains primitifs très anciens, sur lesquels s'élève le menhir de Pierre Soubise, et d'où partirent jadis des voies romaines, du moins d'après la carte allemande à laquelle nous avons fait allusion[1].

Dr Marcel Baudouin.

bord même de l'ancien rivage tertiaire, comme actuellement en Bretagne.

Telles : *Pierre Soubise* à Bretignolles, qui est encore sur le bord de la mer et avoisine le Hâvre de la Gachère ; — *Pierres folles* à Commequiers, qui est sur la rive de la Vie, près du Pas-Opton, où la mer arrivait jadis ; — Le *Menhir de la Palissonière* à Commequiers, qui est sur le bord d'un affluent du Ligneron ; — La *Pierre Levée de la Verrie* de Soullans, qui est sur le versant nord de la butte de Bel-Air ; — La *Pierre Levée*, située près de la Maladrie à Beauvoir ; — La *Pierre Voise* sur le bord du Marais de Sallertaine ; — La *Pierre blanche*, en face le ruisseau qui passe à Saint-Urbain ; etc., etc.

[1] Dans un prochain mémoire, nous reviendrons sur ce point en nous efforçant de rapprocher du *Portus Secor* la ville romaine de *Segora*, connue par la carte de Peutinger entr'autres.

LETTRES VENDÉENNES

COMMEQUIERS SOUS LA TERREUR

Commequiers, ce 16 octobre 1878.

MONSIEUR,

J'APPLAUDIS des deux mains au projet que vous avez formé et j'en désire de tout cœur le succès. Seulement j'ai le regret de n'avoir que très peu de renseignements à vous offrir, malgré mes recherches. Je n'ai trouvé aucun écrit ni à la mairie, ni à l'église. Le peu que j'ai à vous marquer me vient de la tradition orale ; mais je la regarde comme digne de confiance.

La famille *Toublaud* n'est plus représentée à Commequiers que par la lignée féminine portant le nom d'Amélineau ; encore sont-ce deux femmes veuves sans enfants. Véronique Guyon, veuve Amélineau, sait de source certaine que *Etienne Toublaud,* son aïeul, fut emmené et guillotiné aux Sables pour avoir forgé des armes aux Chouans. Deux de ses fils, dont l'un s'appelait aussi Etienne, furent assassinés par les Bleus dans un coin du chemin qui conduit du bourg de Commequiers au village de la Chaulière. Leur crime était le même.

Pierre Troussicot, d'après le témoignage de sa petite fille Justine Troussicot, fut aussi emmené aux Sables, enchaîné

avec un autre, parce qu'il avait réparé les armes des Chouans. Cette famille Troussicot est toujours une des plus recommandables de ma paroisse.

A l'époque de la Révolution, Avaud, qui n'est plus qu'une ferme, était une maison seigneuriale habitée par des dames *de la Roche* et *de l'Espinay*, parentes l'une de l'autre. Ces deux dames furent emmenées à Noirmoutier et fusillées, plutôt que guillotinées comme on dit ici. Car M. le curé actuel de Saint-Gilles prétend que la guillotine n'a jamais été dressée à Noirmoutier, sa patrie. Toujours est-il que ces dames allèrent à la mort en chantant le cantique : *Avancez mon trépas, Jésus, ma douce vie !*

Mme de L'Espinay avait été suivie jusque dans sa prison de Noirmoutier par ses deux filles, Mlles Marie et Mariette et par Louise Renaud, sœur de lait de cette dernière. Mais ces jeunes personnes, âgées alors de 18 à 20 ans, furent renvoyées chez elles quand les deux dames furent exécutées. Mlle Mariette de l'Espinay épousa plus tard M. de l'Estang de Furigny, commune de Neuville, près Poitiers. Mlle Marie mourut célibataire à Nantes dans un âge avancé. Toutes les deux entretinrent la correspondance la plus amicale avec cette Louise Renaud qui avait partagé avec elles les jeux de l'enfance et les dangers des jours mauvais. Dans une lettre du 8 février 1825 que j'ai sous les yeux, Mlle Marie de l'Espinay écrivait à sa chère Lisette, comme elle l'appelait, ces mots héroïques de la part d'une personne qui avait vu immoler ses parents les plus chers : « Surtout point de ven-« geance, ma chère Lisette, et ne faisons point de tort au « prochain. Dieu ne bénit point ceux qui ont de la haine « dans le cœur. »

Un de ces Messieurs de l'Espinay du château d'Avaud, désigné dans la famille sous le nom de *Lili*, était prêtre et à ce titre poursuivi comme ennemi de la nation. Pour échapper aux Bleus qui le cherchaient, il se mit en devoir de couper des épines. Mais son peu d'habileté dans ce travail le trahit.

Il fut reconnu sous son déguisement et emmené on ne sait où. Mais il ne reparut plus.

Louise Renaud, sus-mentionnée, fut, au temps de la Terreur, amenée sur la place de Commequiers et sommée par l'autorité locale d'aller baiser l'arbre de la liberté. « Faites-en ce que vous voudrez, répondit-elle; puis elle ajouta en crachant sur l'arbre : pour moi, voici le cas que j'en fais. » Cette irrévérence fut accueillie par les rodomontades d'un républicanisme bien senti, mais n'eut point d'autres suites.

Dans des jours plus sereins, l'intrépide Louise devint la digne compagne d'un brave ouvrier de Commequiers, Thomas Coutouis, ancien soldat de l'armée de Charette, et nommé par le chevalier de Maynard sous-lieutenant des grenadiers de Commequiers. Le sang généreux de ces deux époux ne paraît pas devoir dégénérer ni dans leur fils, M. Isidore Coutouis, maire de Commequiers depuis de longues années, ni dans les veines de leurs petits-fils ou arrière petits-fils.

La famille *Doux*, et non pas Ledoux, est encore représentée par trois frères meuniers au moulin des *Reliques* en Commequiers, comme elle l'était en 1793 par les trois frères Pierre, Louis et Nicolas Doux. Pierre Doux, qui avait été précédemment maire de sa commune, fut guillotiné à Bressuire. Louis Doux fut pris pour avoir attaché aux vergues de son moulin une serviette en guise de drapeau blanc ; et il ne reparut plus. Nicolas Doux, aïeul des Doux actuels, fut pris occupé à couler des balles pour les Chouans, et il est mort dans la prison des Sables. Jacques Doux, son fils, répondait un jour aux patriotes qui voulaient lui faire crier : Vive la république : « Comment voulez-vous que je l'aime ? Elle a détruit tous mes ancêtres ! » Cette même famille vit aussi emprisonner un des siens du nom de *Raguais* et habitant le *Chef-du-Bourg*.

C'était aussi un membre de leur famille, ce *Jérôme Sauzeau* de Saint-Maixent-sur-Vie, homme exalté et d'une force herculéenne, qui alla provoquer les MM La Violais, de Saint-

Christophe-du-Ligneron, reconnus comme patriotes, et qui fut fusillé par eux dans leur cour.

Un certain *Mainguet*, du bourg de Commequiers, était poursuivi par les Bleus et caché. Sa femme l'ayant appelé, on ne sait à quel dessein, il fut découvert, fusillé et enterré dans le jardin actuel de Jean Perrin, où ses ossements ont été retrouvés il y a cinquante ans.

Jean Grivet, mort aux Sables, est l'aïeul paternel des Grivet et l'aïeul maternel des Phiet existant à Commequiers. Puissent-ils reconnaître, en étudiant l'histoire, les vrais ennemis de leur famille !

La paroisse du Fenouiller, près de Commequiers, compte la famille *Voisin* comme une des plus marquantes et des plus honorables. Louis Voisin, bisaïeul des Voisin actuels, était, avant la Révolution, retiré dans un petit ermitage au *Pas-au-Peton*, après son mariage qui ne lui avait pas donné d'enfants. Il ne s'occupait que de prier Dieu, était vénéré comme un saint, et avait fait vœu de ne pas se remarier. Mais à la suite d'une visite qu'il reçut de quelques pieuses demoiselles venues pour s'édifier près de lui, il changea de résolution, se fit relever de son vœu et épousa l'une de ses visiteuses, de laquelle descend la famille en question. Les époux rentrés dans leur propriété de la *Colombière* y cachèrent un prêtre pendant la tourmente révolutionnaire. Pour ce fait, Louis Voisin et son domestique, complice de son prétendu crime, furent emprisonnés aux Sables. Déjà Voisin était condamné et devait être guillotiné le lendemain, lorsque le matin de l'exécution il fut trouvé mort dans la prison, d'une main tenant sa tête et de l'autre son crucifix. Le pieux usage qu'il avait de porter le crucifix sur lui a été suivi par ses descendants. Quant à son domestique, il fut congédié quelques jours après par suite d'une amnistie. Je pense que c'est à la chute de Robespierre.

Le petit-fils de ce martyr, nommé comme lui Louis Voisin, portait pendant les Cent-Jours les correspondances des chefs

vendéens dans un bâton creux. Il avait le grade de capitaine de Saint-Maixent et Saint-Révérent, deux paroisses voisines. Ce capitaine, aussi pieux que brave, fit en 1855 le pèlerinage de la Salette, et à l'âge de 72 ans, il aurait entrepris celui de Jérusalem, si son pasteur ne l'eût détourné de ce projet comme d'une imprudence.

Les renseignements sur cette famille m'ont été donnés par Joséphine Voisin, fille de ce dernier.

Parmi les sources publiques où vous avez à puiser pour votre sujet, il est inutile de vous signaler la nouvelle *Histoire de la Vendée* publiée en ce moment par M. l'abbé Deniau, et la *Grande Vie des Saints* de Collin de Plancy. Il ne vous aura point échappé que les victimes désignées dans ce dernier ouvrage sous le nom de missionnaires de la *Compagnie de Marie*, étant de Saint-Laurent, sont de la Vendée par le fait.

Faites maintenant, Monsieur, l'usage que vous voudrez de ces quelques notes, et agréez l'hommage de mes civilités très respectueuses.

Votre très humble serviteur,

J. Raballand,
prêtre,
Curé de Commequiers.

NOS MORTS

Le premier Président Merveilleux du Vignaux

Nous n'avons point la prétention de dire en ces quelques lignes tout ce que fut M. Emile Merveilleux du Vignaux, comme homme, comme magistrat, et comme chrétien, mais nous tenons, du moins, à saluer bien bas, en notre nom et au nom de ceux qui nous lisent l'éminent homme de bien que la Vendée vient de perdre.

Il faudrait, du reste, une autre plume que la nôtre pour retracer une telle existence, et célébrer comme il convient tout ce qu'il y avait de grandeur aimable et de fierté honnête, chez ce catholique convaincu, et chez ce royaliste fidèle.

Sur son siège de magistrat, qu'il ne quitta que pour ne pas s'associer à d'injustes sentences, il fut comme l'a dit d'Aguesseau, « aussi simple que la Vérité, aussi sage que la Loi, aussi désintéressé que la Justice. »

Entré prématurément dans la retraite, M. Emile Merveilleux du Vignaux ne se crut pas dégagé de l'obligation du travail, et il mit au service des chrétiennes populations au milieu desquelles il s'était retiré un dévouement inépuisable, dont les pauvres garderont longtemps le souvenir.

Il a ainsi passé partout en faisant le bien. Et s'il a pu rencontrer des adversaires, aucun de ceux qui l'ont le plus âprement combattu, n'a jamais pu, du moins, lui refuser la plus profonde et la plus respectueuse estime.

R. V.

M. de Verteuil

M. de Verteuil, le sculpteur charmant et aimé, que nous conduisions également, il y a peu de semaines, à ce funèbre champ de repos qui nous a déjà ravi tant d'affections et tant d'amitiés, était aussi un de ces *Hommes d'Autrefois*, dont M. Costa de Beauregard a naguère si merveilleusement crayonné le portrait, et chez lesquels la modestie de l'âme s'alliait à l'ardeur de la foi et à la sincérité des convictions. Son existence sans orgueil, et qui eut son reflet jusque dans sa mort, fut entièrement consacrée à Dieu, au travail et aux siens.

La ligne droite de sa vie que beaucoup ignoraient était, à notre époque sceptique, particulièrement saine à regarder et nous tenons pour un précieux privilège d'avoir été personnellement admis dans l'intimité de cette âme d'élite.

Descendant d'une lignée de héros qui ont teint de leur sang généreusement versé les drapeaux de l'ancienne monarchie et les champs de bataille de la Grande Vendée, M. de Verteuil avait de même au cœur le culte vivant de la Patrie et il venait d'en donner une dernière preuve en faisant, avec son accoutumé talent, revivre par le marbre la martiale figure de Villebois-Mareuil, lorsque la mort est venue le prendre.

M. de Verteuil habitait à Saint-Remy de Pissotte, sur les bords de la Vendée, une ravissante petite propriété — véritable nid d'artiste — perdue au milieu des bocages et des fleurs. C'est là qu'il s'est éteint doucement, au milieu des êtres et des choses qu'il aimait, avec la sérénité d'un homme dont la vie, faite tout entière de probité et d'honneur, ne fut qu'un long et généreux acte de foi.

Mais en nous prenant cette belle âme, Dieu nous a, du moins, laissé le parfum de ses vertus et les nombreux témoins de son incessant labeur d'artiste.

Parmi ces derniers nous devons particulièrement mentionner les bustes du R. P. de la Croix, de l'abbé Lamontagne, du général de Butler, du cardinal de Richelieu, et de notre tant regretté ami Alexandre Bonnin de Fraysseix ; les médaillons de Pie IX, de Mgr Mermillod, de M. O. de Rochebrune, de la reine Mercédès, du général de Charette, de Mme de Virsay, etc.

R. V.

M. de la Marsonnière

La Société des Antiquaires de l'Ouest vient de faire une perte cruelle en la personne de M. J. Levieil de la Marsonnière, décédé à Poitiers à l'âge de 81 ans.

Entré jeune dans la magistrature sous l'Empire, son remarquable talent oratoire qui le mettait presque à la tête de ces magistrats vraiment éloquents dont la parole honorait le prétoire à cette époque, lui valut d'arriver promptement aux plus hautes situations. Successivement avocat général à Poitiers, puis à Limoges, procureur général à Colmar et à Dijon, les événements de 1871 le contraignirent à rentrer dans la vie privée.

A partir de cette époque, il se consacra au barreau de Poitiers qui l'élit son bâtonnier en 1880. et qu'il abandonna peu de temps après, puis aux travaux littéraires et historiques auxquels il donna désormais tout son temps. Son œuvre a été considérable et, à part quelques ouvrages de pure imagination dans lesquels il retraçait la vie et étudiait les mœurs, soit de nos ancêtres gallo-romains, — (*Aux beaux jours de Sanxay*, — *Claudia Varenilla*, — les *Obsèques de Sabinus*), — soit des Poitevins à l'époque des guerres de religion,— (*Un drame au logis de la Lycorne*, — *Le carrefour de la maison aux trois girouettes*), — il a consisté surtout en travaux biographiques et historiques dont il a enrichi les publications de la Société des Antiquaires de l'Ouest qui, à plusieurs reprises, l'avait élu son Président et dont il était devenu le doyen.

La *Revue du Bas-Poitou* ne saurait oublier que M. de la Marsonnière a été l'un de ses collaborateurs. Il a en effet publié chez elle un article qu'il avait rédigé en y mettant tout son cœur : *Un officier de la grande armée. Biographie du grand-père de l'auteur*.

M. de la Marsonnière était un homme bon, affable, bienveillant, charmant causeur, qui lisait avec un art consommé, et qui était aussi distingué comme écrivain qu'il l'avait été comme orateur.

Sa perte a été vivement ressentie par toute la société Poitevine.

A. T.

POISSON D'AVRIL

LES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

ET LA MANIÈRE DE S'EN SERVIR

Trouvé dans la boîte de la *Revue* cette amusante fantaisie :

On lit dans l'*Avenir de l'Orbrie* du 24 mars dernier, juste huit jours avant le 1er avril — on n'est vraiment pas en retard à l'Orbrie, cette année :

« Monsieur le rédacteur en chef,

« Je vous prie d'insérer discrètement l'entrefilet sous-inclus, au tarif. Vous ne vous en repentirez pas, je ne vous dis que ça.

« On n'est jamais mieux servi que par soi-même ; c'est mon opinion, et je la partage.

« La petite note qui me sera présentée, je m'y attends, ne me dispense pas, en bonne conscience, de vous remercier par anticipation et par-dessus le marché.

« Votre abonné pour la vie

Thomas Poilauné,
cantonnier honoraire,
Chevalier de l'Espérance du Val-d'Andorre,
en attendant mieux.

UNE GRRRRANDE DÉCOUVERTE

M. Thomas Poilauné, de l'Orbrie, à qui ses études historiques si appréciées sur la route stratégique de Pilorge à Maupinson, et ses nombreuses découvertes archéologiques, dont une seule, celle du Champ de courses dans la prairie communale, eût suffi à faire décorer son auteur sous un régime moins austère et moins ridiculement avare des hochets de la vanité, M. Poilauné, redis-je, à qui ses innombrables découvertes archéologiques ont valu une notoriété justement méritée, vient d'avoir tout récemment la bonne fortune de découvrir le fameux buste du général Belliard, à l'Hôtel-de-Ville même de Fontenay.

L'existence de ce buste, l'un des plus remarquables du siècle de Louis-Philippe, était depuis longtemps soupçonnée par les historiens et les archéologues ; mais jusqu'à ce jour on n'avait pu en retrouver la trace. Plus veinard, M. Poilauné a eu l'honneur de mettre le doigt dessus, à la suite de patientes et laborieuses recherches.

Cette découverte, qui offre un intérêt, considérable est trop peu dire, au point de vue de l'histoire artistique de notre pays, vient d'être signalée par M. Poilauné lui-même, dans les termes les plus élogieux et les plus flatteurs, à l'attention du monde savant, dans presque tous les grands journaux de Paris : le *Figaro*, à qui une craque de plus ne coûte guère, le *Soir*, le *Vendéen de Pontoise*, le *Journal des Potins*, etc. Voici, pour n'en citer qu'un seul, en quels termes s'exprime l'érudit M. Poilauné, toujours lui-même, dans le *Journal des Babas*, au sujet de son importante découverte :

M. Thomas Poilauné, cantonnier honoraire à l'Orbrie, qui, depuis de longues années consacre les loisirs que lui laissent ses fonctions à des recherches archéologiques souvent couronnées de succès, et que leur auteur note dans des plaquettes que les amateurs vendéens connaissent bien (oh ! oui, va ! N. D. L. R.), vient

de découvrir, après de minutieuses et de difficiles investigations, le buste du général Belliard, disparu depuis on ne sait quand. M. Poilauné a été assez heureux pour découvrir en outre que, depuis les temps les plus reculés, ce buste avait orné un coin de la place précisément dénommée Belliard, on n'a jamais su pourquoi ; les fouilles auxquelles il a procédé avec une patience inlassable lui ont permis de reconstituer un soubassement plutôt en forme de fontaine funéraire, sans sculptures, sans galbe, sans etc., mais pas sans tuyaux. Cette découverte a une importance archéologique considérable.

(Extrait des *Babas* du 19 mars).

Ajoutons que les références recueillies près de quelques vieillards locaux, et non encore gagas, et qui tiennent eux-mêmes ces renseignements d'une longue suite d'aïeux, confirment avantageusement l'hypothèse hardie de notre savant compatriote.

Un confrère, pour ne pas dire un émule de M. Poilauné en archéologie, presque aussi épatant que lui, et dont la modestie bien connue ne nous permet pas de trahir le sévère incognito, nous pardonnera d'avoir défloré peut-être une de ses prochaines découvertes : il n'y a rien là qui puisse le décourager. La voie romaine de Thouarsais à Bouildroux a été signalée et tracée de tout temps par les archéologues. Loin de déconcerter l'intrépide investigateur, ces précédents n'ont fait que lui indiquer la sienne, de voie, et il vient de la redécouvrir le mois dernier avec une désinvolture absolument réjouissante.

C'est désormais une lutte d'émulation entre M. Poilauné et lui ; l'histoire de notre cher pays ne pourra qu'en profiter. Vous voilà manche à manche, nobles et désintéressés champions de la science ! A qui la belle maintenant et, disons-le sans fard, si le gouvernement ouvre l'œil, et le bon, à qui la rosette demi-deuil, à qui peut-être l'étoile des braves ?

LOM'KIRI.
Inspecteur du service d'arrosage du lit de la Vendée... à travers les âges.

CHRONIQUE

Un Atelier de Flèches gauloises en Bas-Poitou. — Le Frère René, de la Congrégation de Saint-Gabriel, dont la science archéologique est bien connue, vient de découvrir sur les bords de la Sèvre, à l'endroit où elle sépare la Vendée des Deux-Sèvres, tout proche de Saint-Amand, un atelier de fabrication de flèches néolithiques. Le terrain, sur une surface d'un demi-hectare environ, contenait en abondance des esquilles conchoïdales de silex, significatifs rebuts de fabrication, et aussi de minuscules nucles, quelques grattoirs et burins, mais surtout une série assez belle de petites pointes de traits que l'on peut ramener à six types principaux : flèches à ailerons, à pédoncules, en mitre, simples éclats retouchés, flèches triangulaires, flèches en lance de canif à cran latéral.

La Voie Romaine de Nantes a Saintes (?) — Nous lisons dans le *Figaro* du 19 mars 1901 :

« Uu archéologue distingué, M. Louis Brochet, agent-voyer en chef de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte, vient de découvrir, après de minutieuses et difficiles investigations, la voie romaine qui reliait Nantes à Saintes.

« Sur divers points, le dallage même de la route a été retrouvé, et les fouilles auxquelles on a procédé sous sa direction ont mis à jour des vestiges d'habitations, des pièces de monnaie, sculptures, poteries, etc. Il est à peine besoin de souligner l'importance archéologique de cette découverte. »

Nous savons, en effet, que M. Brochet, a relevé sur divers points du Marais Vendéen des vestiges d'une ancienne voie Romaine et nous ne contestons point l'intérêt de ces recherches. Mais il trouvera sans doute avec nous que la nouvelle telle que l'a présentée le *Figaro* est quelque peu entachée d'exagération. M. Brochet, qui est un archéologue distingué, ne peut ignorer que la voie Romaine qui

LA CRYPTE ROMANE

DE LA CHAPPELLE DU CHATEAU DE TIFFAUGES

(Cliché du *Monde Moderne*.)

reliait Nantes à Saintes est depuis longtemps non seulement soupçonnée, mais parfaitement connue de tout le monde savant du Poitou, de la Saintonge, et de la Loire-Inférieure.

Il est même fort probable que les vestiges rencontrés par lui sont ceux d'une autre voie que celle de Nantes à Saintes. C'est du moins l'opinion de M. A. Richard, archiviste de la Vienne, dont la science fait autorité.

Le Souterrain de Saint-Vincent-Sterlanges. — Il y a quelques semaines, le métayer de la ferme du Retaille, appartenant à M. Magné, propriétaire à Mouchamp, creusait un puits dans un terrain situé à proximité du château des Roches. Arrivé à 3m,50 de profondeur, il constata que sa pioche ne rencontrait plus d'obstacle; continuant à enlever des matériaux, il pratiqua une ouverture dans un souterrain que diverses personnes ont exploré. Ce souterrain se compose d'un couloir circulaire sur lequel viennent aboutir six autres couloirs droits d'une longueur de 5 à 25 mètres.

L'un de ces couloirs, celui de 25 mètres, aboutit au château des Roches; un homme peut y circuler aisément et sans se courber. Des ossements y ont été découverts et ont été déposés à la bibliothèque de l'école. Ces ossements sont très anciens et, sous la pression des doigts, tombent en poussière.

Découverte Monétaire. — Des maçons, en démolissant la vieille église de Talmont, ont fait la découverte de deux écus d'or d'une belle conservation.

Le premier est un écu d'or au soleil de Louis XII, roi de France, avec la légende habituelle (un lis) LVDOVICVS : DEI : GRACIA : FRANCORV : REX. Dans le champ, l'écu aux trois lis couronné. Au dessus, un soleil.

Au revers : (un lis). XPS; IMPERAT. Dans le champ, croix fleurdelisée.

Le point secret se trouvant sous la 18e lettre de la légende indique que l'écu a été frappé à Paris.

Le second est un écu d'or de Philippe II, roi d'Espagne et duc de Brabant (1555-1598) (une main) DOMINVS. MIHI. ADIVTOR. Dans le champ. Buste du Roi à droite.

Revers : PHS. D : G. HISPZ. REX. DUX. BRAB. Dans le champ écu d'Espagne couronné.

Notes d'Art. — Le château de l'Isle-Briant, en Anjou, vient de recevoir une grande peinture murale de M. le Marquis de Fraysseix-Bonnin. Le sujet choisi est la glorification des Beaux-Arts, l'Idéa

recevant les Muses dans son palais céleste. L'auteur est un élève et non des moindres, de MM. Faure, de Lansac et Paul Baudry ; il a déjà, dans ces dernières années, décoré à Toulon les églises de Saint-Louis et de Saint-Flavien.

Les Fouilles de Mallièvre. — La vieille forteresse de Mallièvre qui n'est plus que ruines a été acquise l'an passé par Mme la Comtesse douairière de Vaucelles, qui y a fait pratiquer des fouilles, dans le courant de l'hiver dernier. Le Frère René nous en donnera, avec toute l'autorité de sa savante plume, un compte-rendu détaillé, accompagné de dessins, dans notre prochain numéro.

Découverte de Cercueils. — Au fief de Brébaudet, commune de Bourneau, en défonçant le sol pour planter de la vigne, on a découvert quatre cercueils en pierre dans un desquels se trouvait un squelette.

Ni inscription, ni objets quelconques n'ont permis d'établir la date de ces sépultures, qui, vraisembablement, remontent à l'époque mérovingienne.

— Notre compatriote, M. Jules Robuchon, a proposé au Conseil municipal de Fontenay de fournir à la ville les portraits médaillons en bronze de MM. Benjamin Fillon et Octave de Rochebrune qui seraient placés dans une des salles de l'Hôtel de Ville. Le Conseil a renvoyé cette proposition à la Commission du legs de Mouillebert.

— M. Léon Ballereau, le sympathique architecte Luçonnais, vient d'achever avec succès l'importante restauration de la belle église de Sainte-Gemme, près Luçon.

C'est également lui qui est chargé de la reconstruction des églises du Champ-Saint-Père et de Rosnay.

Un Hommage a la Mémoire de M. de Rochebrune. — A la séance du 19 juillet 1900, le président de la *Société des Antiquaires de l'Ouest* a exprimé publiquement les regrets que causait à cette savante compagnie la mort récente de M. de Rochebrune « aquafortiste de grand talent, qui fut membre des Antiquaires durant de longues années. » Et il rappelle à ce propos que le Musée des Augustins possède un médaillon très ressemblant de M. de Rochebrune, dont l'auteur est M. Jules Robuchon.

Le Monument de Villebois-Mareuil. — Vu dans l'atelier du statuaire vendéen Guéniot, la maquette du monument qui doit être élevé à Montaigu, à la mémoire du colonel de Villebois-Mareuil.

Le héros vendéen est représenté debout, en costume de colonel français, donnant le signal de l'attaque.

Il est tête nue, le pied gauche en avant, la main droite brandissant l'épée. L'attitude est noble et pleine de vie. Le statuaire vendéen a merveilleusement rendu son sujet et mérite nos plus sincères félicitations.

La Croix de Ripoche. — Sur le lieu même où le héros vendéen est tombé, on sait qu'un Calvaire a été restauré, il y a peu d'années, avec une grande solennité.

Les habitants du Bas-Briacé, secondant les vœux de leur vénéré curé, ont voulu compléter le monument ; ils l'ont entouré d'une superbe grille en fer forgé, ornée de treize croix du même métal, surélevées de 50 centimètres. Sur chacune de ces croix est appliquée une croix de bois dur à laquelle sont attachées les indulgences du Chemin de la Croix.

Dans le piédestal en granit du Calvaire est enchâssée une petite croix de bois, extraite du pied de la Croix même qu'André Ripoche défendit la hache à la main et arrosa de son sang. Cette relique vénérable forme la première station du Chemin de la Croix. Elle rappelle aux fidèles habitants du Bas-Briacé et du Landreau les plus glorieuses traditions de leurs ancêtres qui savaient servir Dieu jusqu'au sang.

Le dimanche de la Quinquagésime, jour de clôture du Jubilé, le Clergé et les paroissiens se sont rendus processionnellement du bourg du Landreau au village du Bas-Briacé.

Le R. P. Félix, prémontré de la résidence de Nantes, a rappelé les événement dramatiques qui s'étaient passés en ce lieu même au mois de mars 1794 ; il a puisé dans son cœur de chrétien et d'apôtre des accents si éloquents que les auditeurs étaient émus jusqu'aux larmes.

Puis le Clergé a procédé aux cérémonies de l'érection du Chemin de Croix et la foule s'est retirée profondément remuée par ces souvenirs héroïques.

Don a la Ville de Fontenay.— On nous assure que Mme Charrier-Fillon, se conformant au désir exprimé en mourant par son mari, ferait don à la ville de Fontenay d'une série de documents précieux pour son histoire et qui se trouvaient dans la collection de M. Benjamin Fillon.

Il serait de même à souhaiter que les documents relatifs à l'histoire de Fontenay, et qui faisaient partie du legs attribué par M. Du-

gast-Matifeux à la bibliothèque de Nantes fassent retour aux Archives de notre ville.

Conférences. — Un public nombreux et sympathique se pressait le 17 février, dans la salle du Théâtre de Fontenay, pour entendre notre jeune et déjà si apprécié collaborateur M. Francis Eon, avocat à la Cour d'appel de Poitiers, parler sur Rostand, l'auteur applaudi de *Cyrano*, de la *Samaritaine* et de l'*Aiglon*.

Dans l'étude très documentée qu'il nous a présentée de l'œuvre de Rostand, M. Eon s'est exclusivement attaché à la *Samaritaine* et à l'*Aiglon*. Il nous a donné de ces deux chefs-d'œuvre une analyse extrêmement fouillée et une critique fort judicieuse qui dénotent chez lui un sens littéraire très affiné.

Très châtiée dans la forme et dans le fond, servie en outre par une élocution abondante et aisée, la causerie de M. F. Eon a été un vrai régal pour tous ceux — et ils étaient nombreux — qui ont eu le plaisir de l'entendre et de l'applaudir.

— Le 3 mars, autre conférence de M. Baudroux, sur *la Pierre Philosophale*.

Le conférencier a rappelé à ce propos les recherches alchimiques faites par un personnage qui appartient à l'histoire de notre contrée, Gilles de Rais.

Il descendait, on le sait, d'une des plus grandes familles de France. Dans sa jeunesse, il avait suivi l'étendard de Jeanne d'Arc et largement contribué à chasser l'Anglais du pays de France. Prodigue et orgueilleux, menant une vie de fêtes continuelles, il voyait arriver la ruine à grands pas, lorsqu'il eût l'idée de se lancer dans l'alchimie. Il fit appel au démon et le démon ne daigna apparaître; il alla jusqu'aux sacrifices humains. On pense que le nombre des enfants qui furent ses victimes est de sept à huit cents ! Ces folies sanguinaires, dont les différentes seigneuries de Gilles de Rais, et plus particulièrement Tiffauges, furent le théâtre, durèrent huit ans. L'évêque de Nantes, enfin prévenu, fit arrêter Gilles à Machecoul ; après un procès au cours duquel le misérable avoua ses crimes, il fut, avec des complices, pendu et brûlé dans la prairie de Nantes.

— Le 11 mars à Paris, à la Bodinière : Causerie de M. L.-Ch. Battaille, sur *les Vieilles Chansons vendéennes*, chantées par Mlle Alice Bonheur et M. L.-Ch. Battaille. —

La Société des Antiquaires de l'Ouest a procédé pour l'année 1901 à l'élection de son bureau, qui se trouve ainsi constitué :

Président : M. le Général Segrétain. *Vice-Président* : M. Boissonnade, professeur à la Faculté des lettres. *Secrétaire* : M. Audinet,

professeur à la Faculté de droit. *Vice-Secrétaire* : M. ARNOULD, professeur à la Faculté des lettres. *Trésorier* : M. Alfred BARBIER, ancien vice-président du conseil de préfecture. *Questeur* : Le R. P. de la CROIX, membre non-résidant du comité des travaux historiques. *Bibliothécaire-archiviste* : M. BABINET, lieutenant-colonel rtillerie en retraite. .

Le conseil d'administration comprend MM. TORNÉZY, ancien magistrat; A. RICHARD, archiviste de la Vienne ; MÉNARDIÈRE (de la), professeur à la Faculté de droit ; DUPRÉ (Louis), avocat.

LES VENDÉENS DE PARIS. — Le bureau de l'Association des Vendéens de Paris a procédé pour 1901 à l'élection de son bureau qui se trouve également ainsi composé. *Président* : M. Cornière, correcteur à l'Imprimerie nationale. *Vice-Présidents* : Dr Marcel Baudouin, Dr Chevallereau, médecin de la Clinique nationale des Quinze-vingts ; M. Liet, comptable. *Vice-président-trésorier*; M. Vincent, caissier ; *Secrétaire général* : Letenneur, sous-chef de bureau à la Direction générale de l'Enregistrement. — *Secrétaire-adjoint* : M. Brosset, attaché au cabinet du Ministre de la Guerre. — *Trésorier-adjoint*: M. Charrier, membre fondateur.

DÉCORATIONS ET RÉCOMPENSES. — M. Plantié, préfet de la Vendée, vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur pour services rendus à l'armée. Nous détachons avec plaisir du *Figaro* le croquis suivant qu'il a tracé du nouveau Légionnaire :

« Un ancien journaliste, devenu préfet de la Vendée, fonctionnaire excellent, actif, intelligent, 18 ans de services, M. Eugène Plantié, qui a dépassé à peine la quarantaine, s'est signalé par un ardent dévouement à tout ce qui touche aux choses de l'armée. Il a tout récemment organisé, dans son département, des expériences de ravitaillement qui ont obtenu un tel succès qu'elles ont attiré l'attention du Ministère de la Guerre... et c'est une croix militaire qui vient d'être accrochée sur la poitrine de ce jeune préfet, — au moment même où son chef direct allait peut-être lui accorder la même distinction. En tout cas, la nomination de M. Plantié au grade de chevalier de la Légion d'honneur sera accueillie avec joie par tous ses amis et ils sont nombreux. »

— Nous sommes également heureux d'apprendre que notre très distingué confrère, M. le Marquis de Granges de Surgères, a obtenu de la Reine d'Espagne la grande plaque en or du Mérite Militaire pour avoir organisé des Comités de secours aux veuves et orphelins de la guerre d'Espagne.

— M. Chauvreau, en religion frère Narcisse, directeur de l'Institut des jeunes aveugles de Ronchin-Lille, a été fait officier d'Académie à l'occasion de l'Exposition Universelle.

M. Chauvreau, qui est né en Vendée en 1848, est un ancien assistant de l'Institut des Frères de Saint-Gabriel.

— M. Liet, ingénieur-constructeur à Paris, a été également nommé officier d'Académie à l'occasion de l'Exposition Universelle

Nos Compatriotes. — M. Benjamin Boidé, de Vix, avocat à la Cour d'Appel de Poitiers, docteur en droit juridique, lauréat de l'Université, vient d'éditer une thèse soutenue, le 8 février dernier, devant la Faculté de Poitiers, en vue de l'obtention du diplôme de docteur des sciences politiques et économiques, ayant pour titre : *De la Prime à la Culture du Lin et du Chanvre.*

— Notre ami, M. Auguste Logerie, inspecteur de l'enregistrement à Foix, vient d'être nommé en la même qualité à Angers.

— M. Léon Dupré-Carra a brillamment soutenu le 22 mars dernier devant la Faculté de droit de Poitiers, sa thèse pour le doctorat ayant pour titre : *De l'Elément non électif dans les Assemblées législatives en Droit Constitutionnel français.*

— MM. Lacouloumère et le Dr M. Baudouin viennent d'être chargés par le Ministère de l'Instruction publique de rechercher l'emplacement du fameux *Portus secor* dont on a tant parlé. Un crédit de 4.000 francs leur a été ouvert.

Tous nos compliments.

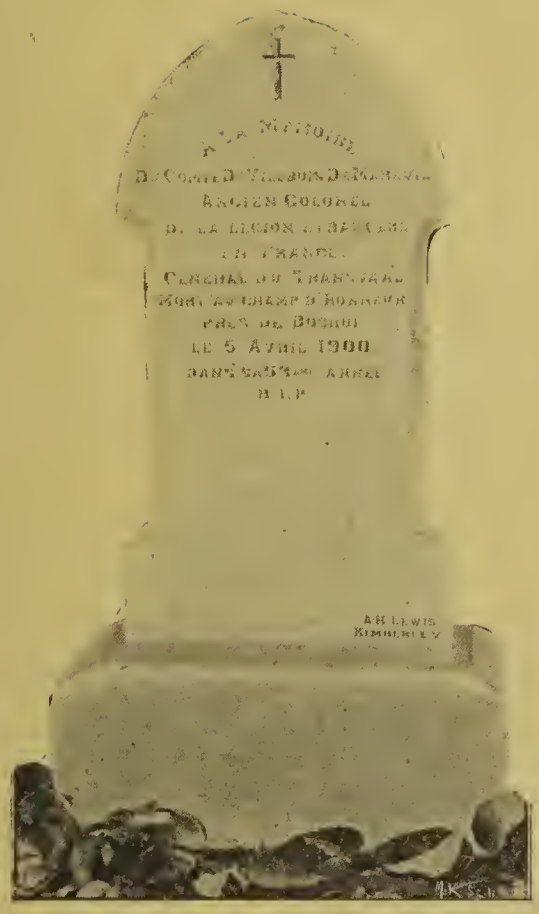

LE MONUMENT VILLEBOIS-MAREUIL

(Cliché de *L'Illustration*.)

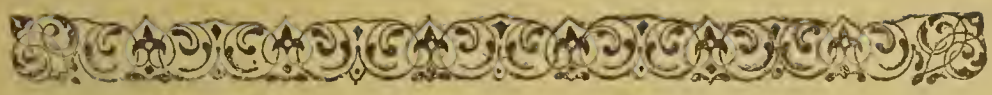

CARNET MONDAIN

ET MUSICAL

M. Xavier Leroux, l'éminent auteur d'*Astarté*, a accepté la présidence d'honneur des jurys du concours musical qui doit avoir lieu à la Roche-sur-Yon, les 4 et 5 août prochain.

— Madame la Vicomtesse de l'Espinay avait convié le 8 Mars ses nombreux amis dans les salons de l'Hôte' de Bretagne à Nantes pour une audition musicale particulièrement intéressante, l'audition de nombreuses chansons vendéennes et maraîchines dont les vieux airs avaient été reconstitués avec un remarquable talent par M. Blampain de Saint-Mars.

Cette solennité artistique, dont le programme avait été très joliment dessiné par M. de Brem, a été pour l'auteur, pour ses interprètes et notamment pour Mlle de l'Espinay l'occasion d'un succès absolument mérité.

A la soirée de Gala, donnée le 20 mars, au Théâtre de la Renaissance de Nantes, au profit de l'œuvre de l'érection en cette ville d'une statue de Jeanne d'Arc, les *Chansons de Vendée* de M. Blampain de Saint-Mars ont de même été très chaleureusement applaudies.

— La spirituelle revue qui a été jouée cet hiver à la soirée de la comtesse de La Boutetière, à Poitiers, était du comte de La Boutetière et de M. de la Grange. Par ses plaisantes actualités et ses charmants couplets, elle n'aurait pas été déplacée sur les planches parisiennes.

La chanson 1830 a été très acclamée. M. Renouard a fort amusé l'élégant auditoire par son genre Polin ; le comte de la Boutetière a imité à s'y méprendre Mounet-Sully et a fort bien dit plusieurs strophes sentimentales ; quant à la comtesse de La Boutetière, elle a joué avec un vrai talent de comédienne. L'orchestre excellent et nombreux a fait entendre un menuet composé par M. Destenay, officier en garnison à Poitiers.

— A la matinée donnée, le 16 mars, au Châtelet en faveur du monument qui doit être élevé à Montaigu à la mémoire du colonel de Villebois-Mareuil, Mlle Yvonne Kerlord, de la *Gaîté*, a chanté avec talent une cantate, dont les paroles étaient de M. Paul Bourgeois, député de la Vendée, et la musique de notre excellent ami, Arthur de la Voûte.

— L'éminent maëstro fontenaisien a fait également chanter et jouer, en l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le jour du Vendredi-Saint, plusieurs de ses belles compositions :

Première méditation, pour orgue et orchestre.

Les Sept Paroles de N.-S. J.-C., oratorio, exécuté par la maîtrise de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, sous la direction de M. William Gousseau, maître de chapelle.

Deuxième méditation, pour orgue et orchestre.

Epilogue, pour orgue et orchestre.

Sortie, pour grand orgue.

Cette audition a été pour M. de la Voûte l'occasion de nouveaux et mérités succès.

– Nous apprenons le mariage de M. le Comte de Suzannet, le distingué conseiller général du canton de Saint-Fulgent, avec Mlle de Banuelos.

La cérémonie nuptiale a été célébrée à Biarritz le 2 février.

— Le 20 mars, a été célébré en l'église Saint-Roch, à Paris, le mariage de Mlle Marguerite Chevallereau, fille de notre distingué compatriote, le docteur Chevallereau, avec M. Stéphane Maltrey, artiste-peintre.

Nous adressons nos sincères félicitations à la famille et nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Mêmes souhaits bien sympathiques à M. Joseph Rousse dont le mariage avec Mlle Maria Guillet vient d'être célébré dans l'église Saint-Louis de la Roche-sur-Yon.

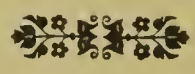

NÉCROLOGIE

Mme BRY, née DUCELLIER, décédée en son château de l'Abbaye, près l'Absie, le 30 décembre 1900 à l'âge de 56 ans.

Douée d'une haute intelligence qu'égalaient seuls le charme de ses relations et la grande générosité de son cœur, Mme BRY a été vivement regrettée de tous ceux, — riches ou pauvres — qui l'ont connue, et qui, en la connaissant, ont pu apprécier ses rares et si chrétiennes qualités.

Nous prions la famille tout entière d'agréer l'hommage de nos plus douloureuses sympathies.

M. Emile MOREAU, décédé le 2 janvier 1901 au château du Coudray dans sa 63e année.

Ses obsèques ont eu lieu le 4 en l'église de Sainte-Radegonde-la-Vineuse et l'inhumation a été faite à Saint-Etienne-de-Brillouet.

Mme SERRE, décédée au château de Beauchastel(Ardèche) le 3 janvier 1901, à l'âge de 47 ans.

Mme Serre était la sœur de M. Letenneur, le distingué Secrétaire général des *Vendéens de Paris,* auquel nous adressons nos respectueuses sympathies.

M. BERNARD DE LAROCQUE LATOUR, décédé le 6 janvier 1901 à Saint-Sornin. Il était fils de M. le Baron de Larocque-Latour, le distingué président de la Société hippique de l'Ouest.

M. LE VIEIL de la MARSONNIÈRE, ancien procureur général, ancien président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique, commandeur de Pie IX, décédé à Poitiers à l'âge de 82 ans, le 17 janvier 1901.

M. Henry CLOUZOT, père de l'éditeur niortais bien connu, et grand-père de notre collaborateur et ami Henri Clouzot, décédé le 19 janvier 1901, dans son domaine de La Bernière, près Prahecq (Deux-Sèvres) à l'âge de 90 ans.

Après ses études à l'Ecole normale de Cluny, M. Clouzot fut nommé professeur au Collège de Fontenay-le-Comte.

Nous offrons à sa famille nos plus sincères condoléances.

M. Pierre Emile MERVEILLEUX DU VIGNAUX, décédé le 20 jan-

vier 1901 à l'âge de 76 ans en son château de Saint-Sornin (Vendée). M. du Vignaux fut successivement avocat général, secrétaire général du Ministère de la Justice, lorsque M. Ernoul était garde des sceaux, et premier président de la Cour d'appel de Poitiers. En ces divers postes, il a fait preuve d'une grande science juridique et d'une haute dignité professionnelle.

Nous adressons à sa veuve et à ses fils nos condoléances les plus vives.

M. Albert René CESBRON, étudiant en droit, soldat au 132e régiment d'Infanterie, décédé à l'hopital militaire de Reims, le 26 janvier 1901 à l'âge de 20 ans.

— La regrettée sœur DESCUBES, supérieure de l'hôpital de Fontenay, décédée le 28 janvier.

A ses obsèques qui ont eu lieu le 30, M. Moussaud, maire de Fontenay, a éloquemment rappelé le dévouement et les signalés services rendus par la défunte à la population pauvre et souffrante de Fontenay.

M. Henri-Marie-Benjamin de VERTEUIL, décédé à Saint-Rémy de Pissotte, le 30 janvier 1901, dans sa 81e année.

Mme GUÉRIT, née Marie-Donatienne DELARCHE, décédée aux Sables d'Olonne, le 31 janvier 1901, à l'âge de 56 ans.

M. LOYAU, maire de Bazoges-en-Pareds, décédé le 3 février dans son château de Pulteau.

M. Marie-François-Charles DENFER de L'AUBONNIÈRE, veuf de Mme Ambroisine-Marie-Elodie Micou, décédé au château de Champgillon, le 4 février 1901, à l'âge de 72 ans.

M. Charles DE GUERRY DE BEAUREGARD, décédé à Vannes à l'âge de 20 ans, le 9 février 1901, et inhumé le 11 à Chavagnes-en-Paillers.

Le regretté défunt était le troisième fils de M. le Comte Henri de Guerry de Beauregard et de Madame née de Beaumont, auxquels nous adressons nos plus respectueuses condoléances.

M. Edouard DE VEILLECHÈZE DE LA MARDIÈRE, chevalier de l'ordre de Saint Grégoire-le-Grand, docteur en médecine, décédé à Poitiers à l'âge de 82 ans, le 10 février 1901.

Nos douloureuses sympathies à son fils, M. de la Mardière du Givre.

M. l'abbé Charles AUDUREAU, ancien curé de Saint-Michel-le-Cloucq, prêtre habitué à Chauché, décédé le 11 février dans cette dernière paroisse, où il a été inhumé le 14.

« M. Audureau, nous dit M. Joseph Renolleau, dans une notice publiée par la *Semaine Catholique de Luçon* du 2 mars 1901, employait ses loisirs d'une façon intéressante en composant la biographie des prêtres et des religieuses nés à Chauché depuis la Révolution. Il était fils de Joseph Audureau qui prit une glorieuse part au combat du Pas-Opton sous les Cent-Jours. »

Le R. P. Auguste CHASSERIAU, de la Compagnie de Marie, aumônier de la maison-mère des Filles de la Sagesse, décédé le 22 février à Saint-Laurent-sur-Sèvre, dans sa 77e année.

M. Jules Benjamin JOBERT, le doyen d'âge de la typographie fontenaisienne qui, 63 années durant, fut attaché à la même imprimerie, décédé à l'âge de 85 ans à Fontenay-le-Comte, en février 1901.

M. Alfred AUDÉ, ancien président de la Chambre des notaires de l'arrondissement de la Roche-sur-Yon, décédé dans sa 63e année, le 2 mars 1901. Au cimetière, M. Goguet, président actuel de la Chambre des notaires, a fait l'éloge du regretté défunt.

Mme Sophie AUVYNET, née de JOANNIS, décédée à l'âge de 88 ans en son château de Pierre-Levée, le 5 mars 1901.

« Elle laisse au pays d'Olonne, » dit l'*Etoile de la Vendée* du « 10 mars, à la ville des Sables et à toute la contrée environnante, « le souvenir d'une héroïque charité. »

Le R. P. GUITTON, censeur à l'école Albert-le-Grand d'Arcueil, décédé le 7 mars à Arcachon. Il était originaire de la Verrie.

Mlle Céline QUERQUI de la POUZAIRE, décédée à Nantes le 8 mars 1901, inhumée le 11 à Saint-Denis-la-Chevasse.

M. le docteur Benjamin BOURGEOIS, fils de M. Bourgeois, député de la Vendée, décédé à Pau et inhumé à la Verrie le 10 mars 1901.

M. l'abbé de SUYROT, missionnaire apostolique, décédé le 13 mars à Nantes, dans sa 77e année.

M. l'abbé de Suyrot était bien connu dans toute la Vendée par sa haute piété et son inlassable générosité.

Nous prions sa famille et notamment notre excellent ami Henri de Suyrot, d'agréer l'expression de nos plus vives condoléances.

Mme ODIN, mère de M. Gaspard Odin, avocat au barreau de cette ville, est décédée aux Sables-d'Olonne le 23 mars. Elle était âgée de 74 ans.

Nous présentons à son fils et à Mme Gaspard Odin, l'expression de nos sentiments de condoléances.

— La marquise de Fraysseix-Bonnin vient également d'avoir la douleur de perdre sa mère, la comtesse d'HAUTPOUL, née Castellane, au château de la Terrasse (Haute-Garonne).

Nous apprenons enfin au dernier moment la mort de M. Arthur de la BORDERIE, membre de l'Institut, l'éminent historien de la Bretagne et celles de M. Célestin PORT, archiviste du département de Maine-et-Loire et de Monseigneur BARBIER de MONTAULT, l'éminent archéologue poitevin, qui plusieurs fois collabore à cette Revue.

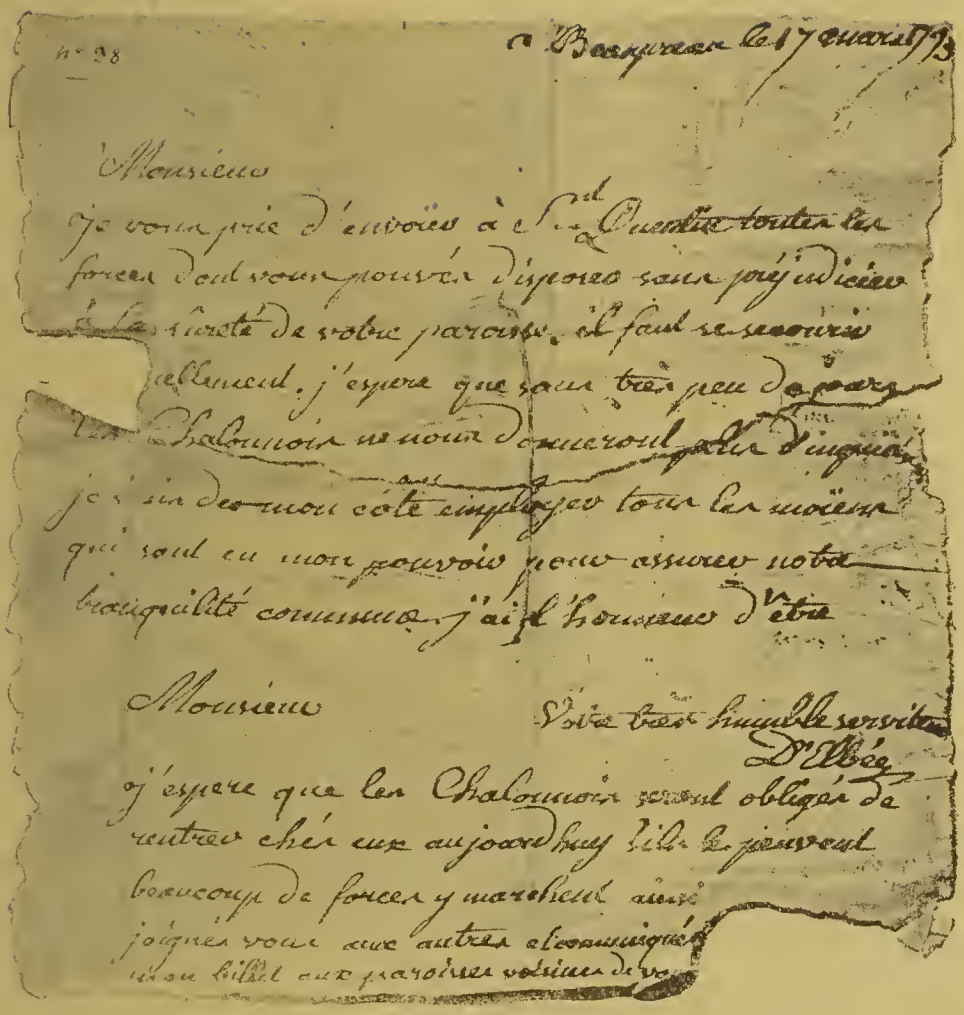

n° 38 Beaupreau le 17 mars 1793

Monsieur

je vous prie d'envoïer à S.t Quentin toutes les forces dont vous pouvés disposer sans préjudicier à la sûreté de votre paroisse. il faut se secourir [illegible]ellement. j'espere que sous très peu de jours les Chalonnois ne nous donneront plus d'inquiet je suis de mon côté employer tous les moïens qui sont en mon pouvoir pour assurer notre tranquilité commune. j'ai l'honneur d'être

Monsieur

Votre très humble serviteur
D'Elbée

j'espere que les Chalonnois seront obligés de rentrer chés eux aujourdhuy s'ils le peuvent beaucoup de forces y marchent ainsi joignés vous aux autres et communiqués mon billet aux paroisses voisines de vo[illegible]

AUTOGRAPHE DE D'ELBÉE

d'après lequel a été établi le jugement graphologique de M. l'abbé Girou.

(V. Livraison N° 2 de l'année 1900.

BIBLIOGRAPHIE

La Révolution aux Epesses. — M. C. Loyer a commencé dans L'*Anjou Historique*, (n° de janvier 1901), une intéressante étude sur le *District et le Comité révolutionnaire de Cholet de décembre 1793 à mars 1794.*

Nous y trouvons notamment le récit de l'*Expédition des Epesses* faite le 8 novembre 1793 par Baron, garde-magasin des fourrages à Cholet, délégué du Comité, et qui, sur la dénonciation du citoyen Gabriel Vincent Chenuau, administrateur du District de la Châtaigneraie, fit arrêter vingt-six personnes des Epesses, considérées comme contre-révolutionnaires, parmi lesquelles se trouvait, M. René-Victor Salé qui était maire de la commune au moment de l'insurrection. De ces 26 malheureux emprisonnés à Cholet, 23 furent envoyés le 16 novembre à la Commission militaire de Saumur qui les condamna à mort.

Intermédiaire-Vendéen. — *Réponses* : La réponse de M. le docteur Marcel Baudouin, concernant la question des *Fouaces* ou *Fouasses* parue dans le dernier n° de votre Revue à l'article « Bibliographie » m'a remis en mémoire un document que je vous destinais.

Dans son ouvrage « *Recherches historiques sur Fontenay*, page 440, tome 1er « M. Fillon s'exprime ainsi :

Le Directoire prit deux arrêtés qui firent grand bruit. Le 1er défendit de vendre des échaudés ou pain blanc connus sous le nom de fouasses. Cette mesure était un moyen de forcer les riches à se soumettre au décret du 25 brumaire qui ordonnait aux boulangers de ne faire qu'une seule espèce de pain. Depuis sa promulgation, beaucoup de particuliers ne se servaient que de fouasses et la spéculation s'en mêlant on en faisait un commerce considérable.

Le tome II qui devait contenir les pièces justificatives n'ayant pas paru, il y a lieu de croire que le texte de cet arrêté est peu connu, peut-être inédit :

DISTRICT DE FONTENAY-LE-PEUPLE

Arrêté du Conseil général du District de Fontenay-le-peuple qui fait défense à tout citoyen d'exposer en vente des échaudés ou pain blanc, connus sous le nom de Fouasses.

Séance publique du 13 Nivôse, l'an II de la République française.

Un membre observe que différents particuliers des communes voisines apportent aux marchés de cette ville une assez grande quantité d'échaudés et pain blanc et demande qu'il soit pris des mesures pour en empêcher la vente.

L'assemblée, considérant que l'article V du décret de la Convention Nationale, du 25 brumaire, porte que les boulangers ne pourront faire et vendre qu'une même espèce de pain, et que les marchands d'échaudés doivent être rangés dans la classe des boulangers.

Arrête ce qui suit :

Article 1er. Il est défendu à tout citoyen d'apporter et d'exposer en vente, au marché de cette ville, ainsi que dans les autres marchés et assemblées de son territoire, aucuns échaudés ou pain blanc, connus sous le nom de fouasses.

Article 2. Ceux des particuliers qui, au mépris du présent arrêté, continueraient à apporter des échaudés ou pain blanc dans les marchés ou assemblées, après la huitaine qui suivra la publication du présent arrêté, encourront la confiscation de ce qu'ils auront exposé en vente.

Article 3. Toutes les municipalités du district sont chargées, sous leur responsabilité individuelle et collective, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4. Tous les bons citoyens sont invités à dénoncer à l'Administration tous les particuliers qui ne se conformeraient pas à ce qui est prescrit ci-dessus, et les municipalités qui négligeraient de faire exécuter le présent arrêté.

Fait en conseil de district en séance publique, le 13 nivôse, l'an second de la République française, une et indivisible. P. C. C. :

Waitzen-Necker.

— Marches de Bretagne. — On pose sous ce titre (n° du *Petit Phare* du 11 février 1901) deux questions :

1° Quels étaient les privilèges attachés à la qualité de *breton*, habitant les Marches de Bretagne?

Il s'agit évidemment des Marches communes de Bretagne et Poitou.

La qualité de *breton* ne donnait droit à aucun privilège, en faveur

de celui qui habitait les *Marches* : quelle que fut leur origine, les habitants des Marches avaient les mêmes privilèges.

Dans l'exemple cité, nous croyons qu'il s'agit d'un habitant de la paroisse de l'Herbergement-Enthier (en Poitou), qui ne voulait pas payer les *tailles* probablement parce que, alors qu'il habitait les Marches, il en était exempt. Mais sa prétention était insoutenable puisqu'il avait perdu tout privilège en venant demeurer hors des Marches. Cela est si vrai que le *Marcheton*, comme on disait alors, qui ne payait pas les *tailles* pour ses biens situés en Marches, les devait payer pour les biens qu'il possédait hors les Marches.

2° Quelle était la délimitation de ces Marches, en ce qui concerne la baronnie de Montaigu, ou encore, plus particulièrement, la seigneurie du Bois-de-Chollet ?

La Baronnie de Montaigu ne comprenait aucun territoire situé en Marches communes ; nous croyons qu'il en était de même de la seigneurie du Bois-de-Chollet.

Sans entrer dans le détail des privilèges dont jouissaient les Marches, nous indiquerons quel était le territoire désigné sous le nom de Marches communes de Bretagne et Poitou.

Elles se divisent en Hautes et Basses Marches.

Les paroisses de Gétigné et Boussay, en Loire-Inférieure, et de Cugand et la Bruffière, en Vendée, constituaient les Hautes Marches.

Les Basses Marches comprenaient : le bourg commun de Legé ; le bourg propre de Legé ; le territoire de la Boesse ; la Censive ; le village du Retail (enclave de la paroisse du Grand-Luc) ; Saint-Etienne-de-Corcoué ; Grand'Lande ; Saint-Etienne-du-Bois ; Saint-Colombain ; Bois-de-Cené ; La Garnache ; la Trinité de Machecoul ; Paulx, Bouin. — Le Retail, Grand'Lande, Saint-Etienne-du-Bois, Bois-de-Cené, La Garnache et Bouin, font actuellement partie du département de la Vendée ; les autres lieux ont été attribués au département de la Loire-Inférieure. — D'après Claude Pocquet de Civonière, Bouin aurait fait partie des Marches avantagères au Poitou sur la Bretagne et non des Marches communes à ces deux provinces. (*Coutume du pays et duché d'Anjou*, t. II, col. 1429-1725.)

Ajoutons enfin que de la seigneurie du Bois-Chollet relevaient certains fiefs situés dans les paroisses de Mormaison et de Saint-Sulpice, lesquelles faisaient partie des Marches avantagères au Poitou sur la Bretagne, et aussi quelques fiefs situés dans la paroisse de Saint-André-Treize-Voies, qui faisait partie des Marches avantagères à la Bretagne sur le Poitou. (V. le même auteur, t. et col. id).

Dr Mignen.

Blanche d'Antigny. — M. Gabriel de Fontaines nous affirme que l'actrice Blanche d'Antigny, de son vrai nom Blanche Vincent, est bien originaire de la commune d'Antigny (Vendée). Avant d'aborder la scène, elle servit de modèle à Paul Baudry, de qui le tient M. de Fontaines.

— A ajouter à la Collection déjà si nombreuse des brochures relatives à l'Histoire de l'Insurrection Vendéenne : *Kléber et les Vendéens* (Ext. des Papiers de Kléber) — *Décembre 1793.* — Le *Mans, Laval, Savenay*, documents inédits publiés par MM. R. Vagnair et J. Venture, in-8° de 25 p. Paris, Librairie, Dubois, 18, rue des Grands-Augustins, 1900.

— On vient de réimprimer à Fontenay-le-Comte (imprimerie Claireaux) *les Mémoires diplomatiques* que notre très distingué compatriote, M. le baron de Mesnard, avait précédemment publiés dans cette Revue et dont l'édition première était épuisée.

— Le *Mémorial de la librairie* annonce l'apparition du premier volume (1801-1850) des *Modes féminines du XIXe siècle* gravées par notre compatriote et ami Henri Boutet.

— Notre infatigable et savant collaborateur, M. Le Dr Marcel Baudouin, qui publie chaque semaine dans la *Gazette Médicale de Paris* de très appréciés bulletins scientifiques, nous annonce l'apparition d'un volume rempli d'intérêt sur les *Femmes médecins d'autrefois.*

— M. Charles Merveilleux de Vignaux, ancien député de la Vienne, a éloquemment rappelé, dans une brochure que nous venons de recevoir, les éminents mérites du regretté *M. Ernoul*, ancien ministre de la Justice sous le gouvernement du général de Mac-Mahon. (Poitiers, chez Oudin, éditeur).

— De notre éminent collaborateur, M. l'abbé Eugène Bossard, professeur à la Faculté catholique d'Angers, trois brochures qui témoignent tout à la fois de sa science historique et de son éloquence religieuse : *Un dernier mot sur une vieille querelle.* — *La prétendue légende de Cathelineau* (in-8° de 32 p. Angers, Lachèse, 1900. extr. de la *Rev. des Facultés catholiques de l'Ouest*); — *L'Eucharistie — la Communion*, sermon prononcé à la Cathédrale d'Angers, le 4 novembre 1900 pour la clôture de l'Adoration perpétuelle (in-8°, 8 pages Angers, Germain et Grassin, 1900); — *Toast prononcé à la quatrième réunion de l'Association Amicale des Anciens Élèves du petit séminaire de Beaupréau.* (29 mai 1900).

M. l'abbé Bossard vient également de démontrer dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* que contrairement en ce qu'en avait

écrit la marquise de La Rochejaquelein, d'Elbée ne prit aucune part à la seconde expédition de Fontenay, qu'il arriva le 10 juin à Saumur et que, par conséquent, il fut en état de participer à l'élection de Cathelineau, choisi le 12 comme général en chef de la Grande Armée.

— Notre compatriote, M. Jules Robuchon, le directeur des *Paysages et Monuments du Poitou*, qui ont obtenu naguère un succès si mérité, prépare une édition de 1800 à 2000 sujets poitevins et vendéens, dont un grand nombre inédits, et qui constitueront des cartes postales illustrées d'une suprême élégance et d'un incontestable intérêt artistique.

Le dépôt général, chez M. Jules Robuchon, 33, rue du Moulin-à-Vent à Poitiers.

—M. le docteur Prouhet vient de réunir en brochure (in-8° carré de 54 p. Niort. Bureaux du « *Mercure Poitevin* ») l'intéressante série d'articles publiés par lui dans cette Revue sous ce titre : *Le pays Mothais — Les Origines*.

— M. René Vallette a fait tirer à part (in-12 de 24 p. Fontenay-Gouraud), le discours qu'il a prononcé aux obsèques de M. de Verteuil.

Revue des Revues. — A signaler : dans *l'Ouest Artistique et Littéraire*, de février 1901 : *En Bas-Poitou, mardi gras*, par notre distingué collaborateur. M. A. Métay.

— Dans *l'Anjou Historique*, de Novembre 1900 : *Une fière catholique* par notre excellent collaborateur M. l'abbé E. Bossard.

— Dans celui de mars 1901, apud *Comptes de ménage de Jeanne de Laval*, parmi les objets qui servaient à la salle à manger une « fourchette d'argent et de jaspe à prendre composte qui coûta 60 sols à la Roche-sur-Yon. »

— Dans *l'Armée illustrée*, du 15 décembre 1900 : *Le monument Villebois-Mareuil et l'épée d'honneur du général Kronje* par M. A. Coffignon.

— Dans le *Cosmos* du 1er décembre 1900 : *Déclin rapide des phénomènes geysériens dans le parc national de Yellowstone, par notre compatriote*, M. L. Pervinquière

— Dans les *Etudes* des Pères de la Compagnie de Jésus, n° du 20 décembre 1900 : *Genres littéraires et sens figurés dans les Ecritures des Deux Testaments* par notre compatriote le R. P. L. Méchineau.

— Dans le *Bulletin Paroissial de Sainte-Croix-sur-Vie* du 1er mars 1901, M. l'abbé J. Richard donne un état des divers objets offerts à

l'Eglise de Croix-de-Vie par plusieurs habitants de cette commune après la Révolution.

— Dans la *Gazette de l'Ouest* du 28 février 1901, lire *Les Traditions et Légendes de l'Ouest* de M. Léo Desaivre.

— L'*Avenir-Indicateur* continue la publication des œuvres posthumes de notre regrettée collaboratrice Mme Claire Normand. Il a donné notamment en feuilleton une Nouvelle ayant pour titre *Au cadran de l'Amour*.

— *Poitiers-Universitaire* poursuit brillamment son œuvre littéraire, sous la direction de notre sympathique collaborateur le bon poète Francis Eon.

— Notre distingué ami M. Arnold Mascarel, ancien magistrat, a publié dans le *Courrier de la Vienne* (février 1901) une série de très intéressants *Souvenirs sur le Duc de Broglie*.

— De M. l'abbé Uzureau, directeur de l'*Anjou historique* : l'*Ancienne Académie d'Angers* (Lachèze, 1899, in-8°, 27 pages) ; l'*Enquête scolaire de l'an IX dans le département de Maine-et-Loire* (Lachèze 1898, 27 pages ;) *les Anciens collèges de la Province d'Anjou. — Les exercices publics et les distributions de prix à la fin du XVIIIe siècle*. (Angers, Siraudeau 1901, in-8°, 42 pages).

— La *France-Album*[1], revue mensuelle, vient de faire paraître dans son n° 68, L'*arrondissement des Sables-d'Olonne*, dont le texte, orné de 50 et quelques illustrations, est du à la plume si érudite de notre excellent collaborateur, M. Eugène Louis, bibliothécaire de la ville de la Roche.

— De M. B. Girard, officier supérieur du commissariat de la marine en retraite : *La Vendée maritime*. (La Roche-sur-Yon, Raoul Ivonnet, 1899, in-18, 184 pages).

— De M. l'abbé de Martrin-Donos, supérieur de l'Institution Sainte-Marie, à la Roche-sur-Yon : *Un petit mois de saint Joseph* à l'usage des enfants.

R. DE THIVERÇAY.

[1] 51, cité des Fleurs, Paris, XVIIIe.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

LES ANCIENNES SEIGNEURIES DU BAS-POITOU

Le Chateau des Echardières

Près Pouzauges.

Cliché de J. Robuchon.

LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite[1])

CHASSAIS-L'ÉGLISE

PICHARD (Jean-Joseph) curé.

M. Pichard était originaire de Poitiers. Vicaire de Sainte-Cécile en 1779, il fut nommé curé de Chassais, refusa le serment constitutionnel, et, pour obéir à l'arrêté qui bannit du département de la Vendée les prêtres qui n'en étaient pas originaires, se retira dans sa ville natale. Son attachement à l'Eglise ne tarda pas à le rendre suspect ; les autorités de la Vienne le firent incarcérer en 1793. Dans les premiers mois de 1794, il fut conduit à Rochefort pour être déporté à la Guyane. On l'embarqua sur le ponton *les Deux Associés*, dont l'entrepont était un véritable charnier d'où chaque matin on retirait des cadavres. Il y mourut dans la nuit du 26 au 27 avril 1794, âgé de 39 ans ; son corps fut inhumé dans l'île Madame.

Le presbytère de Chassais fut vendu nationalement le 4 floréal an VI. Chassais n'est plus une paroisse, et a été réuni à Sigournais pour le culte en septembre 1827.

[1] Voir la 4e livraison de 1900.

SAINT-GERMAIN-LE-PRINÇAY

MOSNAY (René) curé.

M. Mosnay, né à La Châteigneraye le 29 juillet 1744, fils de François Mosnay et de Marguerite-Louise Common, fut nommé, à sa sortie du séminaire de la Rochelle, vicaire de Saint-Amand-sur-Sèvre, aujourd'hui diocèse de Poitiers ; puis, en 1772, curé à Saint-Germain-le-Prinçay. Après avoir refusé le serment prescrit par la constitution civile du clergé, il se soumit à la déportation. Sa dernière signature sur les registres paroissiaux est du 10 juillet 1792. Le 10 septembre suivant, il s'embarqua aux Sables d'Olonne sur le navire l'*Heureux Hasard*, capitaine Pierre Vassivier, à destination de Saint-Sébastien ; il faisait partie du groupe nombreux de prêtres vendéens dont M. Paillaud, curé de Nieuil-le-Dolent, a écrit la douloureuse odyssée dans un *Mémoire* récemment publié en partie. Les autorités des Sables d'Olonne avaient dépouillé ces prêtres de leur argent au moment du départ ; l'arrivée en Espagne fut très donc pénible pour eux ; d'étapes en étapes on les conduisit jusqu'à Siguenza, petite ville de la province de Guadalajara.

« Après quatre ou cinq jours de résidence dans notre communauté, écrit M. Paillaud, nous fûmes enfin reçus à *la forteresse,* c'est ainsi qu'on appelle le palais épiscopal de Siguenza, après bien des peines et des chagrins de toute espèce. Nous nous y trouvâmes avec 80 prêtres français venus de tous les coins de la France, entre lesquels étaient trois Girard frères, le curé de Saint-Germain-le-Prinçay et quelques autres prêtres poitevins. Notre table quoique nombreuse était bien servie, et nous eûmes bientôt recouvré nos forces. »

Nous renvoyons à l'article sur Nieuil-le-Dolent les détails du séjour des compagnons de M. Paillaud en Espagne.

Rentré en 1801 dans son ancienne paroisse, M. Mosnay en

reprit la direction, à laquelle il joignit alors la desservance de Sigournais et de Chassais. Il fut inscrit, le 5 prairial an X, sur la liste des pensionnaires ecclésiastiques, et, le 7 floréal an XI, prêta individuellement, en l'église Notre-Dame de Fontenay, en présence de l'évêque de La Rochelle, du préfet de la Vendée et d'une assistance nombreuse, le serment politique prescrit par l'art. VII du Concordat, en ces termes :

« Je jure et promets à Dieu sur les saints Evangiles de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la Constitution de la République française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique, et si, dans l'étendue de ma paroisse (ou de ma succursale) ou ailleurs, j'apprenais qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'Etat, je le ferai savoir au gouvernement. »

M. Mosnay administra sa paroisse jusqu'en 1826, date de sa mort.

« L'an mil huit cent vingt-six et le dix-huit septembre, sur les 7 heures du matin, par devant nous, Jean Chenu, maire, officier de l'état-civil de la commune de Saint-Germain-le-Prinçay, canton de Chantonnay, département de la Vendée, sont comparus les sieurs Alexis-René Mosnay, maire de la commune de Mouilleron-en-Pareds et y domicilié, âgé de 35 ans, et André Echassériaux, tisserand, âgé de 56 ans, domicilié dans le bourg de Saint-Germain-le-Prinçay, lesquels nous ont déclaré qu'hier sur les 6 heures du soir est décédé dans la maison presbytérale de cette commune M. René Mosnay, prêtre de cette paroisse, etc. » (*Arch. municipales de Saint-Germain-le-Prinçay.*)

Le presbytère de Saint-Germain avait été vendu par la nation le 29 germinal an V ; la commune acheta un autre presbytère en avril 1810, sur les fonds donnés à cet effet par l'empereur Napoléon.

Pendant l'exil de M. Mosnay, M. Boidé, vicaire asser-

menté du Boupère (*voy. ce nom*) assuma à Saint-Germain-le-Prinçay les fonctions de curé constitutionnel.

SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS

COUETTE (Louis-Urbain), curé.

Originaire, paraît-il, du diocèse de Blois, M. Couette fut vicaire de St-Germain-la-Plaine (1782), puis de St-Martin-des-Noyers (1787), et, peu après, curé de St-Hilaire-le-Vouhis. Le 11 septembre 1788, il assistait en cette dernière qualité à la bénédiction de la chapelle du Parc-Soubise en Mouchamps. Ayant refusé le serment schismatique, il fut inscrit sur la liste des prêtres du district de la Roche-sur-Yon dont la déportation fut décrétée par le directoire du district; mais il réussit à s'échapper, et se réfugia dans sa famille. Il ne revint plus en Vendée. Le 10 novembre 1802, il habitait Blois, d'où il écrivit à M. Mazièrre, ancien curé constitutionnel de Montournais, devenu chef de bureau à la préfecture de la Vendée :

« Monsieur,

« J'ai prié M. Lanoue, archiviste de notre département, de vous demander une copie de l'acte de délibération du directoire du département de la Vendée relativement à mon traitement de curé de St-Hilaire-le-Vouhis. Vous lui avez répondu que les registres du district de la Roche ainsi que ceux du département avaient été brûlés lors de l'invasion de ces chefs-lieux par les insurgés et qu'il fallait faire faire une enquête par les maire et adjoint de la commune de St-Hilaire-le-Vouhis, signée du maire, des officiers municipaux, notables et procureur-syndic de ladite commune en 1790 et 1791; j'ai écrit au maire à ce sujet, mais M. Lanoue et moi pensons qu'un certificat de votre part, légalisé par le Préfet de la Vendée, qui attestera l'impossibilité de délivrer des extraits à cause de l'incendie général des papiers tant du département que du district, sera nécessaire. C'est pourquoi je vous serai

obligé de me le délivrer revêtu de toutes les formalités, et me le faire passer à Blois sous le couvercle de Mlle de l'Homme, place Louis, à Blois.

« J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments que vous m'inspirez, etc.

« COUETTE,

« *Ci-devant curé de St-Hilaire-le-Vouhis.* »

Les Archives départementales ne nous révèlent pas la suite donnée à cette affaire, et le nom de M. Couette ne figure plus sur aucun document.

Sous la Révolution, Saint-Hilaire-le-Vouhis fut appelé la Voulheraye. La cure fut vendue nationalement le 28 vendémiaire an V, et, en thermidor an XIII, un généreux particulier, M. Boutoleau, fit don à la paroisse d'un nouveau presbytère.

SAINT-MARS-DES-PRÉS

SAVARY (PIERRE-ANTOINE), curé.

Né à Bourges en 1750, M. Savary, curé de Saint-Mars-des-Prés au moment de la Révolution, ne prêta pas le serment, et essaya d'échapper à la loi de déportation. La lettre qui suit montre qu'il n'y réussit pas, et donne les détails de son insuccès :

« Le Comte, juge de paix à la Rochelle, à M. le procureur syndic de la Vendée.

« A Dompierre près La Rochelle, le 10 septembre 1792, l'an IVe de la Liberté et de l'Egalité.

« Les troubles, Monsieur, dont plusieurs districts du département des Deux-Sèvres et peut-être quelques-uns de celui de la Vendée ont été agités, ont dû donner lieu à ce que l'on recherchât toutes les personnes venant de ces quartiers. Sur quelques soupçons qu'on conçut dans une paroisse du canton de la Rochelle qu'un particulier nouvellement arrivé

chez un prêtre insermenté pouvait être un fugitif des environs de Châtillon, la municipalité du lieu le fit arrêter et le conduisit à la ville où il fut mis en lieu de sûreté. Ce ne fut qu'avant-hier, huit heures, qu'en ma qualité de juge de paix du canton de La Rochelle, je pus l'interroger. Dans cet interrogatoire, le prévenu, quoique habillé en séculier, est convenu être prêtre et cy-devant curé d'une paroisse qu'il a nommée Saint-Mars-des-Prés en Puybelliard, district de la Châteigneraye. Il s'appelle Pierre-Antoine Savary, né à Bourges en 1750. Les papiers dont il était muni consistaient :

« 1° en un extrait de baptême ; 2° en une espèce de passeport délivré le 14 juillet dernier à Saint-Mars-des-Prés et signé Paradis mère pour maire, Biret, procureur de la commune, Pacteau ou Pactau officier, Auvinet, pour le secrétaire de Saint-Mars-des-Prés. Le papier est timbré de trois timbres, dont deux anciens et le troisième de la forme actuelle ; mais en général cette pièce n'est nullement dans la forme ordinaire, et, sur la remarque qui en a été faite audit Savary, il a répondu que la municipalité de Saint-Mars n'en avait pas d'autre. Ce passeport, au surplus, n'a reçu de visa nulle part. Savary y est dit et qualifié de citoyen français sans aucune autre désignation. Son signalement y est fort détaillé.

« Enfin la troisième pièce d'écriture dont était muni cet ecclésiastique était un certificat à lui donné dès le 23 juin dernier par un particulier qui a pris le nom de François-Philippe Gorin de Pousay, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien gendarme de la garde, qui a signé Gorin de Pouzay, et a eu la complaisance de certifier que le nommé Pierre-Antoine Savary l'avait *servy* fidèlement pendant l'espace de sept ans. D'après les déclarations de ce curé, il est parti de Saint-Mars le 15 juillet à cheval, a passé le 17 à Fontenay, a laissé son cheval dans une métairie appartenant au sieur l'Espinay Beaumont et s'est rendu aux environs de La Rochelle, le 29 août dernier, chez le sieur Gautreau, prêtre non assermenté, où il s'est tenu jusqu'au 6

de ce mois, qu'on l'y a arrêté. J'interroge ce qu'il avait fait et où il avait été depuis le 17 juillet jusqu'au 29 août, temps beaucoup plus que suffisant pour venir de Fontenay en ces quartiers ; il a répondu s'être arrêté en chemin chez diverses personnes, entre autres chez le susdit sieur l'Espinay Beaumont, paroisse de Bouillé, dont il connaissait les parents ; que son déguisement en séculier et les qualités de citoyen français qu'il avait pris, ainsi que le certificat de domesticité, avait eu pour objet de cacher son état, contre lequel il savait le peuple très prévenu en ce moment ; qu'il avait ignoré jusqu'à ces jours derniers qu'il y eut eu des désordres dans le district de Châtillon, et ne l'avait appris que depuis son arrivée auprès de La Rochelle ; qu'il ne voulait pas justifier tous ses confrères, mais qu'on ne pouvait jamais le convaincre, lui, d'avoir participé à ces violences ; que jamais il n'était allé plus loin que La Châteigneraye, et que le district de Châtillon, même que cette ville lui était absolument inconnue.

« Comme il nous a paru indispensable de prendre des renseignements sur les lieux relativement à cet homme et sa marche, j'ai ordonné qu'il fût retenu dans le même lieu, et je vous en écris, Monsieur, pour qu'à raison de votre ministère vous vouliez écrire où il sera nécessaire et me faire passer les lumières qui vous parviendront, en m'adressant vos paquets sous le couvert du district de La Rochelle.

« LECOMTE, *juge de paix de la Rochelle.* »

Voici le signalement dont il est parlé plus haut : taille, 5 pieds 5 pouces, cheveux et sourcils châtains, yeux bleus et un peu enfoncés, bouche moyenne, un peu béante, un petit fosset au menton, nez long et bien fait ; figure pleine et colorée, beaucoup marqué de petite vérole, bien pris dans sa taille.

M. Savary en fut quitte pour déclarer qu'il était prêt à obéir à la loi de déportation ; mais il gagna l'Espagne par terre, et

la lettre d'un de ses compagnons d'exil signale sa présence à Villaréal avec d'autres confrères. Lors des incursions des troupes républicaines en Espagne, les prêtres cherchèrent un refuge moins exposé, et M. le curé de Saint-Mars fut de ceux qui descendirent jusqu'à Cordoue, en mars 1793. De là, étant passé en Portugal, quoique d'humeur peu voyageuse, il refusa de rentrer en France au Concordat, et mourut dans ce pays.

Pendant la période révolutionnaire, la paroisse fut desservie clandestinement par M. Paillat, ancien aumônier de religieuses à Cholet. La République ayant banni les saints, même de la géographie, Saint-Mars-des-Prés avait pris le nom approximatif de *la Prairiale*.

SAINT-PHILBERT DU PONT-CHARRAULT

BIAILLE DU CLOS (Jean-Louis), curé.
CHEVALIER (Louis-Gabriel-Modeste), vicaire.

M. Biaille du Clos, né à la Guémernière, paroisse de Mouchamps, du mariage de Jean Biaille, sieur du Clos, et de Jeanne-Françoise Aubrit, fut baptisé à Mouchamps le 7 novembre 1730. En 1757, il était vicaire à Treize-Septiers, et, en 1767, il succédait à M. Pallardy comme curé de Saint-Philbert, où la Révolution le trouva inébranlable dans sa foi. Sexagénaire, le refus du serment civique n'entraînait pas pour lui la déportation ; il fut mandé à Fontenay, où on le mit en réclusion avec les prêtres âgés ou infirmes.

Un certificat de notoriété délivré par la municipalité de Mouzeuil le 30 frimaire an II, porte que « Jean-Louis Biaille, ex-curé du Pont-Charrault, était à la maison d'arrêt de Fontenay le-Peuple, lors de l'entrée des brigands dans cette ville (25 mai 1793) ; il s'est éconduit avec eux avec la force armée ; il n'était pas sujet à la déportation, ayant plus de 60 ans. Ledit Biaille est décédé le 2 septembre dernier (1793), âgé de 62 ans. »

Le 10 nivôse an II, Charles-François Biaille, maire de Mouzeuil, présenta une pétition au directoire du département « tendant à obtenir main-levée des saisies faites contre Biaille, ex-curé de Saint-Philbert, son frère, et jouissance des biens de ce dernier. »

« Le directoire, considérant que, d'après une pétition du citoyen Biaille, son frère est passé parmi les rebelles et qu'il est mort à Mortagne, lieu de leur repaire, arrête qu'il n'y a pas lieu à délibérer. »

Dix-huit mois plus tard, les passions étaient un peu calmées, et, le 7 thermidor an III, main-levée fut accordée par l'administration départementale.

M. Chevalier, vicaire, né le 20 novembre 1762, suivit l'exemple de son curé, refusa le serment, et, le 9 septembre 1792, s'embarqua aux Sables d'Olonne sur le *Jean-François* à destination de Bilbao. Les lettres et les documents de l'exil ne mentionnent pas son nom. Il revint en France en 1801, fut inscrit sur la liste des pensionnaires ecclésiastiques du 3 prairial an X, fut nommé desservant de Corps, puis en 1807, de la Bretonnière, et enfin de Champagné, où il resta dix ans. Après quoi il se retira à Luçon, où il mourut à 78 ans, en 1840.

Saint-Philbert du Pont-Charrault, appelé révolutionnairement *la Résolue,* était une paroisse importante, et elle eut un curé constitutionnel, le prêtre irlandais Jean-Thimothée O'Néry. Les prêtres assermentés ayant eu presque tous des malheurs, c'est de la prison de Celle, où il était détenu en ventôse an II, que le citoyen O'Néry envoie son autobiographie.

« A Celle, ce 22 ventôse l'an IIe de la République une et indivisible.

Egalité — Fraternité — Liberté
ou la mort

« Le républicain Jean-Timothée O'Néry, ci-devant prêtre, âgé de 34 ans et natif de l'Irlande.

« Aux membres composant le comité de surveillance de Fontenay-le-Peuple.

« Citoyens,

« La loi du 8 de ce mois m'est parvenue jusque dans ma retraite, et espérant que ses bienfaits s'ettendront jusqu'à moi, je m'empresse de remplir les formalités prescrites par ce décret que tous les vrais républicains attendaient depuis longtemps, et qui achève de confondre à jamais tous les ennemis de la Révolution.

« Voici l'exposé fidelle de ma conduite depuis 1789 jusqu'au moment de ma réclusion.

« Depuis le 11 février 1786, époque de mon départ du séminaire de Nantes, j'ai servi en qualité d'aumônier dans une maison ci-devant noble. Peu de temps après mon arrivée dans cette maison, je fus nommé par le ci-devant évêque de La Rochelle, vicaire de la paroisse de Saint-André-sur-Sèvre, ci-devant province du Poitou, où j'ai exercé les fonctions de prêtre avec désintéressement, n'ayant jamais perçu un denier de rétribution ni de salaire, et jouissant de l'estime de tous mes concitoyens.

« Au mois de novembre 1790 j'étais le premier à faire le serment que la loi exigeait des ci-devant prêtres, et j'ai toujours prêché la soumission aux lois. Ensuite je fus nommé par l'assemblée électorale de La Châteigneraye à la cure de Saint-Philibert du Pont-Charrau. Arrivé dans cette commune, entouré d'une horde de prêtres perfides et scélérats, j'ai constamment bravé leurs menaces et ai travaillé, autant que mes faibles talents le permettaient, à la propagation des principes sacrés de la liberté et de l'égalité. Je faisais venir les nouvelles et expliquais publiquement tous les dimanches à mes habitants les décrets de la Convention Nationale. Dans le mois de septembre de la même année je fus reçu membre de la société ambulante des amis de la Révolution. J'ai fait un don patriotique de 30 livres. Cette somme, quoique modique,

était plus que proportionnée à mes facultés, n'ayant d'autre patrimoine que la pension que m'accordait la Nation ; j'ai résisté avec le courage d'un homme libre aux promesses séduisantes d'une noblesse corruptrice, qui m'a offert 1200 fr. de pension viagère pour ne pas accepter la cure à laquelle j'étais nommé.

« Aussitôt que l'insurrection de la Vendée avait éclattée, je me suis mis à la tête des habitants de ma commune, et me suis constamment battu en soldat de la liberté contre les infâmes brigands qui désolaient la République. Etant pris par les barbares fanatiques les armes à la main, placé entre l'alternative cruelle d'être fusillé ou de faire une rétractation honteuse, ma bouche n'a jamais été souillée par cet acte de lâcheté. Aussitôt sorti de leurs mains barbares, j'ai donné ma démission de ma cure, et ai renoncé avec plaisir à des fonctions qui nous rappellent sans cesse le fanatisme. Depuis le commencement de la Révolution, j'ai toujours été l'apôtre de la liberté ; j'en suis aujourd'hui le martyre ; mais je ne chéris pas moins ma détention, car il est glorieux de souffrir pour une si belle cause, et, quand ma réclusion durerait autant que ma vie, mon dernier soupir sera : Vive la République une et indivisible!

« Salut et fraternité,

JEAN-TIMOTHÉE O'NÉRY, *ci-devant curé de Saint-Philbert du-Pont-Charroy.* »

Ce récit intentionnellement sommaire appelle quelques développements que l'auteur considérait sans doute comme moins intéressants pour les membres du Comité de surveillance. La vérité est que le curé O'Néry fait prisonnier une première fois par les Vendéens lors la prise de Fontenay le 25 mai 1793, n'hésita pas, quoi qu'il en dise, à souscrire l'engagement de ne jamais prendre les armes contre l'armée royaliste. On ne le menaça point de le fusiller, comme il s'en vante ; on se contenta de le renvoyer, avec les autres prisonniers, la tête honteusement rasée.

Manquant une fois de plus à sa parole et à son serment, O'Néry reprit les armes, et fut fait de nouveau prisonnier à Chantonay, le 22 août suivant. On ne lui rendit plus la liberté, dont il faisait un si loyal usage, et on le réunit aux prisonniers qui furent conduits à Mortagne. Son attitude ne fut pas précisément celle qu'il s'attribue dans sa lettre du 28 ventôse. « Après la bataille de Chantonnay, dit Mme de Sapinaud dans ses *Mémoires*, on envoya à Mortagne 300 prisonniers... Ils y arrivèrent sur les 8 heures du soir ; comme ils passaient devant ma porte, je descendis pour les voir. Il y avait parmi eux quatre ou cinq prêtres qui faisaient peur : la honte était peinte sur leur visage ; ils marchaient les yeux égarés, n'osant les fixer sur personne. »

Quand l'armée catholique passa la Loire à Saint-Florent, tous les prisonniers républicains furent délivrés, à la demande pressante de Bonchamp. C'est ce que O'Néry appelle « mis en liberté par les troupes de la République. » Il gagna Nantes avec quelques autres, et écrivit au Conseil du département de la Loire-Inférieure, demandant « qu'ayant égard à leur position, le département leur fit compter, par forme de secours provisoire, une somme de 200 fr. au moins. Le Conseil accueillit leur requête, et leur accorda les 200 fr. comme secours provisoire, remboursables lors de la cessation des troubles par les départements respectifs de ces prêtres. » Après quoi, tous jurèrent « la main levée, de maintenir la République une et indivisible, et de mourir s'il le fallait, pour l'exécution de la loi. » (*Arch. dép. Vendée.*)

Il va de soi qu'O'Néri avait abjuré la prêtrise en temps opportun.

« Aux citoyens administrateurs du département de la Vendée.

« Citoyens,

« Lorsque je fus élu curé de St-Philbert du Pont-Charrault, je n'ai accepté cette place que dans le seul dessein d'être utile

à mes concitoyens ; maintenant que les Républicains français ne veulent pas plus de prêtres que de rois, je renonce à des fonctions que j'ai toujours exercées de bonne foi et en honnête homme. Je vous prie donc de me regarder désormais comme votre frère, comme citoyen français, qui est le seul titre que j'ambitionne. Mes bras, dont je me suis déjà servi pour défendre la patrie, seront toujours prêts à voler à son secours, et mon dernier soupir sera pour la prospérité de la République.

« Salut et fraternité,

« JEAN-TIMOTHÉE O'NÉRY,
« *homme libre.* »

« A Fontenay-le-Peuple, le duodi de la 3e décade du 3e mois de l'an IIe de la République une et indivisible. »

« Je ne puis vous envoyer mes lettres de prêtrise et d'installation, qui sont devenues la proie des brigands, avec tout ce que je possédais dans le monde. »

L'ardeur de son dévouement ne préserva pas O'Néry de l'ingratitude traditionnelle du pouvoir sous quelque régime que ce soit. En vertu de la loi contre les étrangers en guerre contre la République, O Néry et d'autres prêtres irlandais furent emprisonnés à Celle (octobre 1798). La lettre du 28 ventôse indique que la situation ne s'était pas améliorée quatre mois après. La veille, quatre prêtres irlandais, Dalton, O'Néry O'Keave et O'Kelly avaient adressé une pétition pour qu'on les mît en réclusion à Fontenay, afin qu'après avoir prouvé leur civisme et la pureté de leurs principes, ils pussent obtenir leur élargissement.

Le 29 ventôse, nouvelle pétition au représentant du peuple ; protestation vaine, car, sept mois après, O'Néry était toujours prisonnier à Celle et se plaignait (lettre du 16 fructidor an II) « d'y traîner une existence non moins malheureuse que naguère chez les brigands, couché sur la paille dans un grenier sans porte ni vitres, et réduit comme les plus grands criminels au pain et à l'eau. »

Ce ne fut que plusieurs mois après que les prêtres irlandais furent relâchés. Le 1er jour complémentaire de l'an III, O'Néry fut porté, parmi les douze prêtres assermentés du canton de La Châteigneraye, sur la liste des pensionnaires dn Trésor national pour 1200 l. ; il résidait à *La Résolue*. La disparition de son nom sur le tableau des pensionnaires quelques années après ne peut faire supposer que son départ ou sa mort.

SAINT-PROUANT

GUIGNARD (Louis-Alexandre) curé.

Né le 6 mars 1735, M. Guignard était curé de Saint-Prouant depuis quelques années au moment de la Révolution. Il assista, le 10 mai 1790, à l'assemblée fédérative de Fontenay, dont il signa le procès-verbal en se qualifiant « curé de Saint-Prouant et officier municipal dudit lieu. » Il prêta le serment constitutionnel, mais il le rétracta publiquement peu après ; il ne se soumit pas à la loi de déportation, resta dans le pays et desservit La Meilleraye. Au mois d'août 1795, son absence est signalée au synode du Poiré-sur-Vie, quoique résidant dans la Vendée ; le 29 fructidor an V, un rapport administratif le dit à La Meilleraye, réfractaire à toutes les lois, et caché depuis le coup d'état du 18. L'état des prêtres réfractaires du 6 fructidor an VI porte « qu'il a exercé à La Mailleraye, qu'il réside à Pouzauges, et qu'il est toujours resté dans la Vendée sans avoir fait aucun des serments prescrits par la loi. »

Il avait été inscrit sur le 6e supplément de la liste des émigrés avec cette note : « passé avec les rebelles. »

Il attendit la fin de la tourmente, et se soumit dès que son évêque le lui demanda. Le rapport préfectoral du 11 thermidor an IX le marque toujours dessevrant La Mailleraye, et ajoute « qu'il est soumis au gouvernement. »

M. Paillou le maintint à la cure de La Meilleraye lors de la réorganisation des paroisses, et M. Guignard prêta en per-

sonne, le 7 floréal an XI, le serment à la constitution de l'an VIII, dans l'église Notre-Dame de Fontenay, devant l'évêque de La Rochelle et le préfet de la Vendée. Il mourut à La Meilleraye le 31 juillet 1804. Le 1er septembre, le préfet adressa au maire de La Meilleraye la lettre qui suit :

« J'ai appris, M. le Maire, que Louis-Alexandre Guignard, desservant de votre commune, était décédé. Il était, depuis le 1er nivôse dernier, titulaire d'un brevet ecclésiastique. Veuillez me transmettre sur papier libre l'extrait de l'acte de décès de cet ecclésiastique. »

PUYBELLIARD

MEUNIER (René), curé.

Il reste fort peu de renseignements sur ce prêtre, qui ne prêta pas le serment, car en 1791, il est qualifié « prêtre non conformiste » dans un document administratif, et il reçoit en cette qualité un simple secours de 500 fr. ; il était donc âgé ou infirme. Il n'en fut pas moins porté sur l'état, dressé en frimaire an II, des prêtres déportés, ou qui, mis en réclusion, avaient passé aux rebelles ; il dut mourir pendant la guerre civile.

La cure fut vendue nationalement le 19 frimaire an V. En décembre 1845, les dames Marchegay firent don à la commune d'une partie de l'ancienne cure. Puybelliard eut un curé constitutionnel, M. Boisdé, ancien vicaire au Boupère (*voyez ce nom*).

(*A suivre.*)

Edgar Bourloton.

UN VAUDEVILLE RÉVOLUTIONNAIRE

OU

LA RÉVOLUTION A L'ILE-D'YEU

(*Suite*)[1]

Les Ennemis de la superstition

Le vaudeville, qui débutait à l'Ile-d'Yeu par la lutte contre les privilèges de la noblesse, n'eût pas été complet, s'il n'eût continué par un acte d'impiété grotesque : pastiche affaibli de la sinistre farce qui se jouait à Paris.

Toutes les phases de la comédie antireligieuse, qui commence par la vente des biens ecclésiastiques et la Constitution civile du Clergé, et s'achève dans les saturnales écœurantes en l'honneur d'une fille de joie, *la Raison*, à Notre-Dame, ont eu à l'Ile-d'Yeu leur contre-coup lointain ; et c'est seulement dans les excès de la fin que le vaudeville insulaire, habituellement inoffensif et grotesque, a paru tout à fait odieux

Amable Cadou, dont nous avons déjà raconté les prouesses dans la lutte contre les privilèges, et les avanies dans leur revanche, était curé de l'Ile-d'Yeu depuis 1780, après l'avoir été de la Chèze-Girault. Il était originaire de l'île. Ce n'était pas, certes, ce que l'on appelle un caractère : comme tant d'autres, dans ce temps où la peur fit commettre tant de lâchetés et de crimes — « les Terroristes furent les premiers terrorisés : la peur fit la terreur », dit Proudhon[2] — la peur le fit passer par

[1] Voir la 3e livraison 1900.

[2] *Commentaires sur les M. de Fouché*, 1900, p. 11.

toutes les couleurs du caméléon. Ajoutons que la fréquentation de Nicolas Laurent — et plus tard la dictature de ce Robespierrot — n'étaient pas de nature à lui permettre de songer à ses devoirs. Il eut fait bon résister à cette lumière et à cette conscience ! Autant dire que les lumières et la conscience de l'apothicaire en rupture de bocaux étaient celles d'Amable Cadou.

Tout d'abord Nicolas Laurent n'eut pas de peine à le convaincre que la vente des biens d'Eglise était un sacrifice nécessaire à la Patrie, une restitution faite à la nation, l'aurore d'une ère de prospérité pour le Clergé et pour le peuple. Il était sincère sans doute, comme tous ceux — et l'on sait qu'ils étaient la foule — qui se laissaient prendre aux mots, et l'on ne peut reprocher, à la vérité, aux badauds des provinces, de n'avoir pas prévu que, cinq ans plus tard, à la fin de 1795, un poulet coûterait 260 livres ; qu'un assignat s'échangerait péniblement contre 6 sous de billon ; que l'Etat émettrait pour 48 milliards d'assignats et finalement ferait banqueroute ; qu'après s'en être prise aux biens de l'Eglise, la Révolution s'attaquerait aux biens de particuliers et qu'elle ferait un crime capital à quiconque aurait plus de 9000 livres de rente... Amable Cadou fut heureux de procéder lui-même à la liquidation des biens d'Eglise et des pauvres. D'après un compte d'estimation établi en 1793, ils s'élevaient ensemble à la somme de 15. 881 francs.

Amable Cadou ne fut pas plus difficile sur la question du serment schismatique que sur celle de la vente des biens. Si le *salaire* devait lui donner l'indépendance, le serment allait l'acheminer vers la liberté... de l'esprit, et bientôt vers celle du cœur. La faute personnelle ici se doublait de la faute d'autrui : son exemple et ses sollicitations entraînèrent à sa suite son vicaire, Jacques Guidon. La Municipalité n'eût pas même besoin, comme en tant d'autres endroits, de préparer la cérémonie : les deux prêtres, dans leur zèle ardent pour la Constitution civile du clergé, qui devait ramener l'Eglise « à

la pureté primitive des Apôtres », s'empressèrent de prendre les devants. Le 23 novembre 1790, ils se présentèrent devant la Municipalité assemblée et lui annoncèrent l'intention où ils étaient « de prêter le serment civique », le dimanche suivant, à l'issue de la grand'messe : ils demandèrent aux officiers municipaux et aux notables de vouloir bien s'y trouver et réclamèrent acte de leur déclaration[1].

Le Conseil ne manqua pas de se rendre à une invitation si courtoise : Amable Cadou et son vicaire, en présence des officiers municipaux, des notables et des fidèles, firent donc, le 26 décembre 1790, le serment « d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi, et de bien remplir leurs fonctions ».

Que pensèrent les habitants de la petite île perdue, isolée loin du monde ? C'est ce qu'il est difficile de savoir. Peut-être ces excellents catholiques, en voyant leurs deux prêtres faire serment à la nouvelle Constitution se persuadèrent que c'était leur devoir. Mais ils allaient apprendre bientôt que la grande majorité du clergé ne pensait pas comme eux, et, d'ailleurs, les excès progressifs des patriotes allaient peu à peu leur désiller les yeux. Jacques Guidon ne tarda pas à quitter l'île. Il fut vraisemblablement élu curé constitutionnel de Saint-Lumine-de-Coutais, au diocèse de Nantes, le 24 juillet 1791 ; mais il ne put se maintenir dans sa paroisse qu'à l'aide de la force armée. Il disparut dans le soulèvement de la Vendée[2]. Amable Cadou, demeuré seul dans l'île, chargé d'ailleurs de l'administration civile comme procureur de la commune, représenta au Conseil, le 12 juillet 1791, qu'étant « procureur de la commune et en même temps curé de la paroisse... il lui était impossible de remplir ses fonctions curiales, sans le secours de deux, ou au moins d'un vi-

[1] Registre des délibérations. Registre 2, 23 décembre 1790.

[2] M. Alfred Lallié, *Le Diocèse de Nantes pendant la Révolution*, Nantes, 1893, t. II, p. 163. — *District de Machecoul*, p. 179.

caire[1]... » Amable Cadou avait d'abord proposé au Conseil M. de Rozan, vicaire général de M. de Mercy, évêque de Luçon, avec qui il était lié, dit-on, et qui était venu à l'Ile-d'Yeu dans l'intention de s'y « retirer en sûreté. » Ce fut l'occasion d'un beau vacarme de la part de son ami Nicolas Laurent : c'était vraiment un joli « cadeau » qu'un « aristocrate dans une île où *les opinions religieuses ne sont pas très éclairées* ! » Le curé voulait donc « la discorde ! » A en croire Nicolas, qui le charge un peu canaillement dans une lettre du 3 septembre 1791 aux administrateurs du district des Sables[2], Amable Cadou, furieux, serait, dans cette occasion, monté en chaire « pour faire l'éloge de Rozan et de tous les prêtres non assermentés. » Je doute un peu de cet acte de courage et de ce trait d'indépendance. Toujours est-il qu'il ne dura pas longtemps ; assez pourtant pour provoquer chez le juge de paix ce cri mélancolique : « Me voilà bien payé des soins que je me suis donnés pour lui et pour toute la municipalité ! » Rozan dut se rembarquer, et, pour un temps, Nicolas se rassura.

Mais, je viens de le dire, le 12 juillet, Amable Cadou revint à la charge et comme il n'avait pu encore obtenir un vicaire de l'*évêque de la Vendée* (le juif Rodrigue), par défaut de sujets convenables aux termes des décrets, il propose de *retenir* la personne du sieur Barbeau, ci-devant vicaire de la paroisse de Saint-Hilaire-de-Riez, pour lui confier les fonctions de la vicairie, en qualité de suppléant des vicaires, jusqu'à ce qu'il soit possible de rencontrer un prêtre assermenté. » C'était dire que M. Barbeau n'avait pas prêté serment : mais la municipalité n'en prit pas moins un arrêté conforme à la demande d'Amable Cadou. M. Barbeau vivait tranquillement dans sa famille, se disposant à passer en Espagne, au moment opportun. Il avait cru devoir céder aux instances du curé constitutionnel, mais à condition de ne pas prêter ser-

[1] *Archives de l'Ile-d'Yeu*. Registre des délibérations, 22 juillet 1701.
[2] Chassin, *Réparation*, II, p. 257.

ment : « il déclare qu'il ne fera pas serment » ; et il céda surtout pour le bien spirituel de la population abandonnée, sans prêtres fidèles, à la houlette de l'*apostat*. Mais Amable Cadou, « astucieux comme un prêtre » selon l'expression de Laurent, « fait entendre qu'aimer M. Mercy ou M. Rodrigue, c'est égal ; que Barbeau fera le serment à cela près. Il triomphe ; on reçoit Barbeau[1]. » Le 26 juillet « le sieur Jacques Barbeau, prestre vicaire suppléant, a été introduit et a prié MM. les officiers municipaux de faire inscrire sur leur registre de délibération le serment civique qu'il avait prêté dimanche dernier, à l'issue de la messe paroissiale et la commune assistante, et dont voici les termes :

« Messieurs, sur la réquisition de M. le curé et de l'arrêté de messieurs les officiers municipaux de cette isle, le 22 du courant, par lequel on me reçoit suppléant à la place de vicaire *jusqu'à ce qu'il se présente un prêtre constitutionnel*, je vous promets et prends Dieu à témoin de ne jamais troubler l'ordre public, et, pour ôter toute espèce de soupçon qu'on pourrait former sur mon patriotisme, je vais prononcer le serment *civique* que doit faire un bon chrétien et citoyen : *Je jure d'être soumis aux ordres de Dieu ; je jure d'être fidelle à la Nation, à la Loi et au Roi et de maintenir la nouvelle Constitution décrettée par l'Assemblée nationale, acceptée et sanctionnée par le roi*, » et a signé.

BARBEAU, *prêtre suppléant à la place du vicaire*. »

Il n'y a pas de doute que ce serment n'était point, dans la pensée de Barbeau, le serment de fidélité à la Constitution civile du Clergé, car il ne le fait qu'en attendant « un prêtre constitutionnel ». Les officiers municipaux s'y laissèrent-ils prendre ? Toutefois, ni la démarche, ni la formule n'étaient bien nettes. Il alla faire aux Sables la même déclaration et les administrateurs s'y laissèrent prendre aussi. On le dirait du moins à une exclamation posthume de Nicolas Laurent :

[1] *Ibid.* p. 457.

« Il nous joue, il vous jouait aussi et voulait être payé par la loi qu'il trahissait[1] ! » Mais tout était pour le mieux aux yeux du curé-procureur : il gérait les intérêts de la commune, pendant que son vicaire gérait ceux de la paroisse. Hélas! la paix ne fut pas de très longue durée.

La prestation du serment *civique* par Barbeau avait causé quelque surprise, même parmi les fidèles de l'Ile-d'Yeu et plus encore parmi ses amis du continent. Ganacheau, curé de Riez, lui en écrivit sa douleur ; et Barbeau lui répondit[2] :

MONSIEUR ET CHER CURÉ,

« Il n'est maintenant personne, dans notre paroisse, qui me regarde comme jureur ; c'est pourquoi je ne crois pas avoir besoin de le dire publiquement; mais, s'il était nécessaire, je le ferais. .

« Il ne s'est adressé personne à moi qui ne m'ait dit nettement qu'il ne me regardait point du tout comme assermenté; [c'est moi-même qui m'est trompé au commencement].

« Je conviens bien que j'ai eu grand tort d'être allé aux Sables ; aussi je m'en repents et j'espère que j'effacerai la mauvaise idée que j'ai donnée de moi dans le continent.

« Je viens d'écrire à la municipalité de Saint-Hilaire peut-être un peu *trop* cavalièrement. J'ai écrit à mes supérieurs légitimes sans avoir pu recevoir de réponse. Nous (nous) attendons de jour en jour [à] un bon curé du diocèse du Mans, chassé de sa cure [par] défaut de serment ; je pense que nous nous arrangerons ensemble ; je ne puis avoir d'autre pension qu'à la cure ; il faut [absolument] que je fasse venir mes effets ; ce que je ne ferai qu'après une réponse de M. l'abbé de Fresne, à qui j'ai écrit deux fois.

« Si je ne puis rester ici, je retournerai chez mon père ; il

[1] *Lettre aux administrateurs du district des Sables.*

[2] Cette lettre est donnée par Chassin, *Préparation*, II, p. 254-255, avec quelques variantes. J'indique entre parenthèses celles des archives de l'Ile-d'Yeu et celles de M. Chassin en italiques.

est vrai que je suis sans ressources, mais la nécessité ne me fera pas renoncer à la foi ; je suis et resterai toujours prestre catholique, apostolique et romain, quel qu'indigne que j'en [suis].

« Les esprits, qui paraissaient furieusement montés à mon arrivée, se calment peu à peu ; je crois même avoir fait déjà du bien dans cette paroisse. On n'est plus [aussi] prévenus contre les prêtres non assermentés.

« Comme ils étaient aveuglés ! Ils paraissent même le contraire pour la plupart.

« Je suis fâché que vous n'ayez pas écrit plus tôt ; j'aurais pris d'autres mesures.

« Adieu, mon cher curé, je me recommande à tous nos bons amis dans leurs prières.

« Votre bonne amie la Bête ombrée est tellement ennuyée, qu'elle se prépare à partir pour la Grande-Bretagne ; mais ne soyez point surpris si elle fait cette folie ; elle en est bien capable ; c'est une pauvre malheureuse fille abandonnée ; un jeune capitaine la voit souvent ; je crois qu'elle se laissera gagner. Plaignez donc cette malheureuse ; elle fait ses très humbles adieux au roi de pique, de cœur et au vallet de carreau. Je ferai ce que je pourrai pour la retenir, au moins d'ici quinze jours. »

Cette lettre fut saisie par les officiers municipaux de Saint-Gilles-sur-Vie, qui en envoyèrent copie à ceux de l'Ile-d'Yeu, le 24 août : on devine l'émotion qu'elle causa, quand elle fut lue, le 31 août, au Conseil général de la commune. Sur l'heure, le vicaire épistolier fut mandé pour s'expliquer sur la missive « incendiaire ». Il répondit « qu'il avait en effet écrit la lettre dont copie est ci-dessus, mais que, cependant, il croyait qu'il y eût des phrases qui n'étaient pas de lui, et qu'au cas où il les y eût mises, qu'il les désapprouvait ». La Bête ombrée — cette bête menaçante qui affolait le Conseil — n'était autre qu' « un sieur Robin, ci-devant vicaire des Essarts », dont il ignorait la résidence en ce moment, : — encore

un prêtre insermenté ! Cela faisait frémir... Quant « au bon curé du diocèse du Mans » qu'on attendait — toujours un assermenté ! — c'était l'« oncle du sieur Bilard, régisseur du Domaine. L'oncle du sieur Bilard, l'ennemi de la Municipalité ! le tenant le plus dévoué des Verteuil ! voilà bien le complot du clergé et de la noblesse ! Sur-le-champ, la Municipalité décida qu'il serait fait une perquisition domiciliaire dans la chambre du vicaire, si « véhémentement soupçonné d'être en correspondance avec les ennemis de la Constitution et d'avoir témoigné des sentiments qui lui sont contraires, de s'être en outre joué du serment solennel qu'il avait fait de la maintenir de tout son pouvoir. » On le fit conduire enfin au Port sous bonne garde pour être transbordé « à la grande terre », remis aux officiers municipaux du lieu de débarquement et, de là, mené aux Sables. Ainsi fut fait[1]. Le District lui proposa pourtant, le 3 septembre, de « rester dans l'île à la condition de faire le serment exigé par les décrets ». Mais Barbeau s'y refusa et passa en Espagne, d'où nous le verrons revenir après le Dix-huit Brumaire.

Si Nicolas Laurent était satisfait, son ancien compère l'était moins : de colère, Amable Cadou donna sa démission de procureur de la commune, ce qui était d'un beau mouvement. En même temps, il écrivit le 8 septembre au district des Sables pour appuyer une pétition « des citoyennes de l'Ile-d'Yeu, en faveur du vicaire Barbeau, qui a été retiré ». Il se plaignait avec amertume du sans-gêne de la Municipalité, qui ne l'avait même pas plus consulté, lui, procureur de la Commune, qu'elle n'avait consulté les besoins et les vœux de la population : finalement, il suppliait le district de lui rendre son vicaire. Nicolas Laurent se chargea de l'arranger près du district. Il faut lire sa philippique. Vraiment, ce curé « constitutionnel » a des prétentions incroyables ! Il a donné sa démission de procureur ! Il refuse de faire les bap-

[1] *Archives de l'Ile-d'Yeu*, 31 août 1793.

têmes ! Il prétend — ô fanatisme ! — que ses fonctions ne regardent nullement l'autorité civile ! Il affecte d'être malade ! Que veut-il, sinon « exciter une insurrection dans la paroisse par le défaut de secours spirituels » ? Nicolas Laurent, l'apothicaire, se fait fort d'y veiller, pour peu que le District le charge de ce soin. En vérité, le curé récalcitrant a mauvaise grâce de se plaindre de la fatigue : l'île est un paradis terrestre pour un curé paresseux : « la beauté des chemins » — ils ont singulièrement changé depuis ! — « l'arrondissement d'une paroisse où les épidémies sont très rares, pour mieux dire, inconnues, donnent une latitude suffisante au *génie paresseux* d'un curé de l'Ile-d'Yeu... Pour satisfaire les goûts particuliers *de ce monsieur*, tous les prêtres lui sont bons. Il se vante qu'il leur donnera des pouvoirs ! Il cherche à remplir notre île de prêtres non assermentés..... Je vous supplie, Messieurs, de tâcher de nous faire avoir un vicaire. Mais, à défaut de vicaire, si vous aviez la bonté de faire sentir à notre curé combien son indolence ou sa méchanceté peuvent produire de fâcheux événements, qu'il est de son devoir de prévenir, je ne suis pas le seul ici qui vous en aurait une grande obligation[1]. »

En même temps, à la demande de Laurent, « deux officiers municipaux et deux notables sont envoyés avec une escouade de matelots soi-disant gardes nationales » faire une perquisition chez Cadou, pour chercher la preuve, « jusque dans son cabinet, parmi ses papiers », de ses intelligences avec les ennemis de l'Etat. Ils firent buisson creux... « La recherche fut longue et laborieuse, écrivait Cadou au District. Quelques bouteilles de mon meilleur vin en firent supporter l'ennui et consolèrent ces messieurs de son inutilité. » Le vin de Cadou ne calma pas les esprits, au moins des officiers municipaux qui n'en avaient pas bu : « On parle de m'envoyer des fusilliers pour me forcer d'aller où je serai demandé, continue le

[1] Lettre aux administrateurs du District des Sables.

malheureux. On parle de me traîner à l'autel, de m'envoyer *un chirurgien, auteur de tous les troubles*, pour constater l'état de ma santé. On a été, dans la Chambre municipale, jusqu'à proposer DE ME PENDRE, et la Municipalité n'a rien dit ! » Vraiment le zèle de Nicolas pour les intérêts religieux de la population allait un peu loin : — il devait se refroidir singulièrement au cours de la Révolution. Mais quoi ! c'est l'histoire commune de plus d'un révolutionnaire. En attendant, Amable Cadou conclut : « Je demande que vous lui défendiez de se mêler de ma santé et que vous lui enjoigniez de me croire *pratiquement* malade quand je dirai être tel[1]. »

Ce grand émoi se calma sans doute, car, du mois de septembre au mois de janvier suivant (1792), époque des émeutes populaires que nous avons racontées, il n'existe dans les registres de délibérations de la commune aucune trace de mésintelligence entre Nicolas Laurent et Amable Cadou. Les événements se précipitèrent vers la persécution haineuse du catholicisme, et, à mesure qu'ils se déroulèrent, la vaillance religieuse du curé constitutionnel s'en allait à vau-l'eau. Il faut noter pourtant, en passant, en mai 1793, une grave imprudence du malheureux curé, qui se fit sabouler vertement par Nicolas : n'avait-il pas persévéré à prier publiquement pour « l'évêque de Rome » ! Nicolas se chargea, en style pompeux, de le rappeler à ses devoirs de « patriote ».

Au citoyen Cadou, curé de l'Isle-Dieu,

« CITOYEN,

« Si la munificence nationale entretient les ministres du *culte catholique* ; si le peuple, qui veut la liberté, salarie *encore* des prestres pour l'exercice de ce même culte, c'est sous la condition que les prestres seront, ainsi que le peuple lui-même, *citoyens français avant d'être catholiques romains ;*

[1] Lettre du 19 septembre 1791.

qu'ils seront fidèles à leur patrie avant de l'être à l'évêque de Rome. Vous n'ignorez pas, citoyen, que cet évêque est l'ennemi mortel de la nation française ; qu'après avoir abusé de son caractère et de la crédulité des peuples, il a, au nom du Dieu de paix, allumé leur haine contre le peuple français et qu'il a fini par faire massacrer, au nom de ce même Dieu, le Père commun de tous les hommes, par une populace imbécile et fanatique, que ses calomnies ont égarée, l'ambassadeur de la République française.

« Et c'est vous, citoyen français, qui priez publiquement pour son calomniateur, son ennemi, son bourreau !

« Quant à nous, citoyen, nous pensons qu'un prestre, de quelque culte qu'il soit le ministre, ne peut vouloir rendre ses frères esclaves, ni les inviter à prier pour un ennemi que la loi leur ordonne de combattre. Nous espérons, citoyen, que les réflexions qu'il est fâcheux que vous n'ayez pas prévenues, vous engageront à éviter de blesser à l'avenir l'oreille des citoyens par des prières publiques pour l'évêque de Rome, l'assassin de vos frères, l'ennemi le plus cruel de la religion, de la liberté et de l'égalité, qu'a le premier révélé le Dieu dont il se dit le vicaire.

« Les officiers municipaux de la commune de l'Isle-Dieu, *Signé :* ALEXIS AUGER, maire, etc... NICOLAS LAURENT.

La leçon était verte : elle porta. Elle porta si bien que moins d'un an après, bien loin de prier pour l'*évêque de Rome*, Amable Cadou se sépara publiquement de lui : sur le conseil de Nicolas, pour affirmer sa foi en « la nature », il se maria, en septembre 1793, avec Thérèse Rabaland, jeune personne de 28 ans. « Toute erreur, comme toute comédie, dit Bossuet, finit par un mariage. » Quelque temps après, à l'abolition de tout culte, il se « déprêtrisa ». Il en reçut publiquement le certificat : « Sur la demande du citoyen Cadou, ci-devant curé de cette commune tendant à obtenir un certificat de civisme et une attestation comme quoi il a abdiqué les fonctions ecclésiastiques ;

La commission, convaincue du civisme du citoyen Amable Cadou, qu'il a principalement manifesté en contractant les liens du mariage et en abdiquant ses fonctions de prêtre, arrête qu'elle le reconnaît pour un bon républicain et un véritable ami de la liberté et de l'égalité et lui délivre en conséquence l'effet de sa demande pour servir aux termes de la loi. » Amable Cadou avait peur : il hurlait avec les loups. Les loups, à l'Ile-d'Yeu, étaient les agneaux d'autrefois, les bons marguillers, les paroissiens de 1789 : « Luc Moizeau, François Turbé, dit *Bruno*, Nicolas Laurent, Samuel Boisnard, J. Poiraud, Pierre Guilbert, André-Joseph Guistheau. — A. Cadou. »

Dès lors, il était sacré parfait « sans-culotte ». Nous le retrouverons plus tard, mais hors de l'Eglise, où il rentra pourtant, après le Concordat : il fut admis à la *communion laïque* et mourut en 1810.

Son apostasie fut le signal de la débauche irréligieuse qui marqua cette affreuse époque : Nicolas Laurent, les officiers municipaux, et certain peuple, disciples fervents d'Hébert et de Chaumette. donnèrent dans toutes les ignominies du culte de la Raison. Ils s'en vantaient dans une lettre à la Convention nationale, du 15 janvier 1794 : « D'ailleurs, Représentants, les grands principes de la Raison et de la Philosophie viennent de triompher d'une manière éclatante dans cette commune. Le peuple a laissé son prêtre avant que son prêtre crut devoir quitter son métier. Il ne veut d'autre culte que celui de la vertu et de la liberté. »

La vertu ! Elle consistait, pour les officiers municipaux et les membres de la Société populaire, dans un banquet, dont le souvenir ne s'est pas perdu encore dans l'île, à manger en salade les saintes huiles et à faire, à la fin, un auto-da-fé d'un grand Christ enlevé du temple de la *Raison*. Plus encore, elle consistait à renouveler, sur l'autel profané, les sacrilèges hommages rendus à la déesse *Raison*, Julie N..., nièce ou fille de l'ancien maire Luc Moizeau, et qui fit souche plus tard

d'une postérité vertueuse. — La liberté ! Elle consistait à violenter les malheureuses femmes qui refusaient leur encens à l'Idole : telle une pauvre fille, N... Moizeau, dite *Balzaga*, qui fut conduite du Port jusqu'à l'église Saint-Sauveur, — je veux dire le temple de la *Raison*, — tête à queue sur un âne, les jupes relevées, au milieu des quolibets des amis de la liberté de conscience en goguette, qui la fustigeaient de verges !

Ces amis de la vertu et de la Liberté, adorateurs de la Raison et sectateurs de la Nature, persuadés de l'inutilité du culte de leurs pères, s'empressèrent comme partout d'en faire disparaître les traces. On cassa les cloches ; on cassa les bancs d'église ; et c'est ainsi qu'on voyait longtemps après encore, à l'Ile-d'Yeu, Cadou *casse-cloches* et Cadou *casse-bancs*. Le 4 janvier 1794, ils prirent un arrêté pour envoyer à la Convention l'argenterie de l'église et des chapelles de l'île, ainsi que les cuivres et les cloches » : mais ils demandaient de vendre sur place les chasubles et le linge, « sûrs que le tout se vendra fort cher ». Très cher, en effet ; on en connaît l'estimation : 4.260 livres ; mais le prix en avait doublé, grâce au zèle de Nicolas Laurent, toujours empressé. Le 8 mars, — Il était alors agent national et procureur de l' « Isle de la Réunion », — il écrivait aux Administrateurs du district des Sables : « Frères, j'ai effectué la vente des ornements et du linge servant au cy-devant culte catholique, ainsi que vous m'en aviez chargé. J'ai fait laver et blanchir tout ce qui était sale, et *cela a doublé le prix de ces objets*. Cette vente s'élève à 4.260 ℔ » ; et, le 21 mars, il leur adressait, en effet, le procès-verbal de la vente des « *guenilles du fanatisme*, montant à 4.260 ℔ ». — C'était là sans doute une lessive opportune.

Nous verrons plus tard que la Société populaire, fondée sur la proposition de Laurent, se vantera « d'avoir brisé les vains et sots hochets du fanatisme et de la superstition ». Or, quand on se félicite d'une telle victoire, on ne peut supporter la honte d'un démenti exaspérant ; et ce démenti s'affirmait à tous les

yeux ; on l'apercevait de tous les points de la petite île : la croix, comme un défi ironique, brillait toujours sur le clocher de l'église Saint-Sauveur ! Mais, le 28 nivôse (17 janvier 1794), par délibération, signée entre autres par Amable Cadou, « prêtre déprêtrisé et marié », la Commission municipale mit à l'enchère, au rabais, « la descente de la croix qui est sur le clocher de la ci-devant église de Saint-Sauveur » : elle fut faite par le citoyen Jacques Mercier, qui, pour ce bel exploit, reçut, le 29 messidor an 2 (17 juillet 1794), 60 livres de récompense.

Le « fanatisme » avait donc disparu avec ses « guenilles » ; mais il faut pourtant au peuple un culte et un Dieu. Nos sectaires de l' « isle de la Réunion » s'en aperçurent en même temps que Robespierre : ils répudièrent les orgies matérialistes des Hébertistes et se hâtèrent de se rallier au culte décrété par l'*Incorruptible* : ils donnèrent, à l'âme cette grande consolation de lui reconnaître l'immortalité, et à l'Etre suprême l'honneur de lui reconnaître l'existence : l'âme et Dieu durent se tenir fort honorés. Le 5 juin 1794, « lecture faite du rapport du Comité de Salut public à la Convention nationale du 18 floréal (7 mai), et du Décret de la Convention nationale du même jour, portant établissement des fêtes décadaires, qui déclare que le Peuple français reconnaît l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme, qu'il sera célébré le 20 prairial (8 juin) une fête en l'honneur de l'Etre suprême ;

« La Commission, considérant que la reconnaissance de l'Etre suprême est dans le cœur de tous les hommes vertueux; qu'en vain des scélérats se sont efforcés de l'en faire disparaître ; qu'en décrétant une fête en son honneur, la Convention est assurée d'avoir proclamé les principes du Peuple français ; que c'est surtout l'exemple des vertus sociales et les devoirs du républicain qui plaisent à l'auteur de la *Nature*, et que les citoyens de cette commune seront jaloux d'en donner l'exemple dans la simplicité du cœur et avec l'allégresse des âmes pures ;

« L'agent national provisoire entendu, la Commission mu-

nicipale arrête qu'en exécution de l'article 15 du décret de la Convention nationale du 18 floréal, il sera célébré, dans cette commune, une fête en l'honneur de l'Être Suprême.

« Cette fête sera annoncée, au lever du soleil, par une salve d'artillerie.

« A trois heures, les autorités civiles et militaires et la Société populaire se réuniront avec le peuple au *Rocher de la Sans-Culotterie*, et, de concert, ils se mettront en marche pour se rendre à la place de la Liberté, sur laquelle il sera élevé un arc de triomphe en l'honneur de la Divinité ; il sera fait lecture de l'arrêté du Comité de Salut public et du décret du 18 floréal. L'hymne national sera entonné au bruit de l'artillerie et de la mousquetterie ; tous les citoyens prendront un repas fraternel sur la place de la Liberté et consacreront le reste de ce jour à des actes dignes de l'Auteur de la Nature.

« L'agent national provisoire a donné lecture d'un arrêté du Comité de Salut public, de la Convention nationale du 23 prairial (11 juin), portant qu'aux édifices consacrés au culte, on substituera à l'inscription : « *Temple de la Raison* » ces mots de l'article premier du Décret de la Convention du 18 floréal : *Le Peuple français reconnaît l'Etre Suprême et l'Immortalité de l'Ame* » ;

Sur quoi, la Commission arrête qu'il sera placé, tant à l'édifice de la ci-devant église qu'à celui du *Rocher de la Sans-Culotterie*, une inscription portant ces mots : « *Le Peuple français reconnaît l'Etre Suprême et l'Immortalité de l'Ame.* »

Ce jour-là, l'Etre Suprême dut être content des sans-culottes de l'île de la Réunion, qui ne portait déjà plus le nom vulgaire et fanatique *d'Ile-Dieu*, et l'âme se rassura sur son immortalité, que le Peuple français voulait bien reconnaître. Mais les républicains de l'île étaient de bons moutons de Panurge, et je ne doute guère que si Hébert et Chaumette, vainqueurs, eussent demandé de mettre, au fronton de la ci-devant église et du *Rocher de la Sans-Culotterie*, l'inscription suivante : « *L'Être Suprême n'existe plus et l'âme*

meurt avec le corps », avec une bonne petite mascarade en guise de fête pour célébrer la chute du fanatisme, ni Amable Cadou, ni Nicolas Laurent, ni aucun de leurs « frères », n'eussent pensé devoir aller jusqu'au martyre pour affirmer l'existence de l'Être Suprême et l'Immortalité de l'âme, et ils auraient trouvé, dans le jargon républicain du jour, toutes les expressions dignes de marquer leur reconnaissance et leur enthousiasme. Et dire qu'il était ainsi, dans toutes les communes de France, des adorateurs de l'Être suprême et des croyants à l'Immortalité de l'âme, qui, trois ans auparavant, allaient à la messe et faisaient leurs Pâques, et qui les les feront encore, six ans après ! Décidément la *philosophie* n'est pas génératrice des grands caractères. Fanatiques pour fanatiques, ceux qui mouraient, de l'autre côté du Pont-d'Yeu, pour leur foi catholique, sans passer par toutes les palinodies républicaines, me semblent autrement intéressants que ces fantoches ridicules et grotesques....

Ceux de l'Ile-d'Yeu n'avaient pas encore terminé de décrire la rose des vents : après le culte de la Raison, après celui de l'Etre suprême, ils embrassèrent encore celui des décadis, dont on ne saurait dire s'il s'adressait à l'Etre suprême ou à la Raison, tant il est vague et sans objet ! Avec le même entrain et les mêmes convictions, ils célébraient les décadis, si on en croit du moins ce qu'ils écrivaient le 26 vendémiaire an 7 (17 octobre 1798) : « C'est avec beaucoup de satisfaction que nous vous annonçons, écrivaient-ils au Ministre de l'intérieur, que nos concitoyens montrent beaucoup d'ardeur pour la célébration de ces jours-là. Nous sommes on ne peut plus disposés à seconder de si heureuses dispositions par tous les moyens qui sont en notre pouvoir ; mais nous nous trouvons dans l'impossibilité absolue de donner l'éclat convenable aux fêtes décadaires pour les rendre intéressantes, n'ayant aucun local à notre disposition... » Elles ne l'étaient donc pas, de leur propre aveu ; et, dans le fait, tout cet étalage d'excellentes dispositions aboutit à une demande d'argent. Tant et

si bien que le culte nouveau tomba dans le ridicule et que, finalement, la population entière — et bientôt les officiers municipaux, Laurent en tête, — demandèrent à revenir à l'ancien, au vieux culte « fanatique et superstitieux » qu'ils avaient proscrit. C'était, il est vrai, l'époque où Bonaparte rendait à la France son vrai culte traditionnel. Le 26 septembre 1802, leur zèle à le rétablir leur fait arrêter un prêtre, de passage dans l'île, à son retour d'Espagne, pour se rendre à Nantes : « Il paraît dévoué au gouvernement et va partir pour la Rochelle trouver l'évêque pour obtenir la permission de séjourner ici. » Un peu plus tard, le 24 novembre, le maire Auger, écrivait au Préfet de la Vendée :

« Citoyen Préfet,

« Dans ce moment, où, par la faveur des lois, le culte catholique se rétablit de toute part, il est de mon devoir d'assurer au ministre qui ne saurait tarder de nous être envoyé, une *(sic)* édifice convenable pour ses fonctions. Notre ancienne église paroissiale tombe en ruines de toute part. Déjà meurée *(sic)* plus de la moitié en est hors de service, et il a fallu la séparer, par un mur de clôture, de la partie de l'édifice qui est encore tenable, grâce à l'épaisseur de la voûte dont elle est couverte. Il est évident que les habitants ne sçauraient suffire aux frais des réparations nécessaires et urgentes que demande cette église. Avant la Révolution, elle avait des revenus considérables en fonds de terre ; ils ont été vendus. Elle retirait beaucoup de profits des bancs, qu'elle affermait à chaque particulier : il n'y a plus aujourd'hui de place pour les mettre. Il avait des rentes de cens représentatifs de diverses fondations supprimées ; le receveur de l'enregistrement a mis ce dernier sous sa main et il refuse de s'en désaisir. *Toute ma commune*, compte sur le retour des biens légués par nos ancêtres, au profit de cet édifice intéressant. Je ne parle point de ce qui a été vendu,

mais seulement des rentes, tant foncières que constituées, que le receveur de l'enregistrement retient comme appartenant au domaine. Cette retenue nous paraît une injustice que votre authorité ne peut manquer de faire cesser. »

Que les temps sont changés ! Ce receveur d'enregistrement, qui détient les rentes fondées « par les ancêtres », c'est Bilard ! Cet ancien défenseur de l'Eglise est redevenu l'ennemi du Conseil municipal, mais d'un conseil pressé de hâter le retour au culte catholique ! Pour subvenir aux frais des réparations de l'église et du presbytère, le Conseil créa, le 9 mars 1803, l'octroi dans la commune de l'Ile-d'Yeu. Le 13 octobre 1804, il fit appel au Gouvernement pour la réfection du grand autel, de la Sainte Table, des stalles et de la chaire « objets, dit-il, de toute nécessité ». Il eût peut-être été plus simple de ne pas les briser. Enfin, le 18 septembre, le Maire présenta au Préfet de la Vendée six candidats, sur lesquels trois seraient nommés pour remplir les fonctions de marguillers. Dès l'arrivée du desservant, le Conseil avait nommé le citoyen Orsonneau comme marguiller, « lequel s'est très bien comporté dans cette charge ».

Un desservant était, en effet, venu des Sables à l'Ile d'Yeu, en mai précédent, et c'était — ironie des choses ! — cet abbé Barbeau, que l'on avait si malmené en 1791. Il revenait d'Espagne, après onze ans d'exil : son arrivée fut saluée par une explosion de joie dans toute l'île, et chacun rivalisa d'empressement pour lui en rendre le séjour passable, même le Conseil municipal. Le 2 novembre, le maire écrivait au Préfet :

« Citoyen Préfet.

« Les circonstances de la guerre actuelle, combinées avec l'établissement d'une nombreuse garnison dans notre isle, ont tellement élevé le prix des choses nécessaires à la vie qu'un traitement de *mil* francs, tel qu'est celui que le citoyen Barbeau, notre curé, reçoit du gouvernement, est absolument

insuffisant pour le mettre à l'abri de l'indigence, beaucoup moins que pour lui procurer une honnête et honorable suffisance. Ce désavantage ne sera point ôté par le produit du casuel, dont on dit que M. l'évêque de la Rochelle a dressé le tarif approuvé par le gouvernement ; si ce tarif est élevé, il ne sera point ou sera mal payé ; s'il est faible, il n'amendra que fort peu la fortune de notre curé. Cette vérité est reconnue et vivement ressentie par tout ce que notre commune a d'hommes sensés et raisonnables. Je leur ai proposé d'user de la faculté accordée par les règlements et arrêtés existants pour ajouter cinq à six cents francs au traitement de notre curé. Ils m'ont répondu qu'ils ne consentiraient jamais qu'il fût rien ajouté pour cet objet au montant des contributions déjà trop pesantes pour notre commune pauvre et à qui la guerre ôte tous les moyens d'aisances et de prospérités. D'après la loi sur l'organisation du culte, les curés se divisent en deux classes, dont les uns reçoivent 1000 francs et les autres 1500 francs du gouvernement. Ne pourrions-nous obtenir que notre cure fût placée parmi celles de la première classe ? Nous le regardons comme très fondé. Si vous avez la bonté de vous intéresser à son succès, je vous prie, citoyen préfet, de vouloir bien transmettre au gouvernement ce vœu de toute ma commune. Si cette mesure, ou autre équivalente, n'était pas adoptée, je crains beaucoup de voir cette commune privée des avantages qu'elle reçoit du culte catholique. D'après une confidence que vient de me faire le citoyen Barbeau, notre curé, je crois qu'il est décidé à se retirer s'il n'est pas apporté quelques améliorations à son sort. »

Le gouvernement fit sans doute la sourde oreille, car le 7 février 1804, le Conseil, « voyant avec douleur que la pension du curé n'est rien moins que suffisante pour qu'il puisse vivre honorablement », lui vote 300 francs sur mandat du maire, mais pour une année seulement. De fait, au bout de l'année, les difficultés revinrent, plus pressantes que jamais.

Le 2 décembre 1804, l'abbé Barbeau, lassé d'attendre, écrit à la municipalité qu'il est décidé à partir. Le maire lui répond aussitôt :

« MONSIEUR,

« D'après les intentions que vous me manifestez dans votre lettre du 2 courant, j'ai assemblé le Conseil municipal, et leur ai fait part de son contenu, en les priant de statuer sur vos besoins. Je suis extrêmement peiné de vous dire que personne n'a adhéré à vos sollicitations. Je vous envoie cy-joint extrait de la délibération que vous me demandez et suis fâché du parti violent que vous comptez prendre en nous quittant.

« J'ai l'honneur, etc... »

Barbeau ne partit pas : sans doute que les difficultés s'applanirent; mais il n'en reste pas de trace dans les archives de l'Ile-d'Yeu. La paix religieuse s'était faite dans l'île comme dans la France. L'abbé Barbeau ne quitta la paroisse qu'en 1817, pour se retirer à la Verrie, chez l'abbé Guilloton, son neveu, nommé curé de cette paroisse. Il y mourut peu de temps après, et non pas à l'Ile-d'Yeu, comme le dit M. Chassin[1] :

Depuis lors, le culte catholique n'a pas cessé d'être en honneur dans l'île : le très grand nombre des anciens officiers municipaux, successivement constitutionnels avec la Constitution civile du clergé, matérialistes et athées avec Hébert et Chaumette, déistes indécis avec Robespierre, sectateurs du décadi avec la réaction thermidorienne, et catholiques avec le Concordat, ont fini tranquillement leurs jours à l'ombre de l'église restaurée et dans les stalles remises en place : était-il donc besoin et sage, pour en arriver là, de passer par tant et de si écœurantes palinodies ? Encore est-il qu'ils avaient peut-être une excuse que d'autres ne sauraient invoquer : perdues

[1] *Préparation à la guerre de la Vendée*, t. II, p. 263, note 5. D'après M. O. Richard, *Histoire de l'Ile-d'Yeu*, p. 306.

en mer, sur un rocher isolé, les têtes, pauvres girouettes, étaient exposées à toutes les sautes du vent : elles avaient obéi, naturellement, à toutes les sautes du pouvoir. Souhaitons que de plus fortes convictions religieuses fassent à leurs petits-enfants un abri qui les préserve des sautes de vent à venir. . . .

EUG. BOSSARD.

(*A suivre.*)

L'ÉDUCATION D'UN JEUNE SEIGNEUR

BAS-POITEVIN

AU XVIIe SIÈCLE

Alençon, le 7 mars 1901.

MONSIEUR ET HONORÉ CONFRÈRE,

PERMETTEZ-MOI de vous signaler à l'intention des lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou* une publication qui me paraît intéressante au point de vue vendéen.

M. Armand Gasté, professeur à la Faculté des Lettres de Caen, vient de publier dans la *Revue Normande*, à Alençon, une étude littéraire, sous ce titre : « *Le Sacré Hymen du berger Dorothéon et de la Belle Florénée et autres poésies, par* JEAN DE LARCHER, *poète Avranchinais.* »

C'est le titre d'un ouvrage rarissime imprimé à Nantes chez Pierre Doriou en 1602 (in-12, 238 pages) et dédié à la marquise de Royant.

M. Gasté n'en connaît que deux exemplaires : l'un dont l'heureux possesseur est M. Raymond Toinet, de Tulle ; l'autre qui a figuré dans le catalogue de la vente Galy, chez Claudin, sous le numéro 494.

L'exemplaire appartenant à M. Toinet porte la signature de Guillaume Colletet qui, paraît-il, avait consacré quatre pages à J. de Larcher, dans sa *Vie des Poètes*, malheureusement détruite dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre.

La marquise de Royant, à laquelle ce livre est dédié, est Anne Hurault, épouse de Gilbert de la Trémoille, mort en

1603. *Le berger Dorothéon* c'est Henri IV et la *Belle Florenée*, Marie de Médicis : de sorte que le *Sacré Hymen* n'est autre chose qu une pastorale composée à l'occasion de leur mariage.

Le *Sacré Hymen* est suivi d'un autre poème intitulé *Hercule*, en l'honneur du Dauphin.

Je vous demande pardon de ce préambule un peu long, mais je devais d'abord vous fixer sur les relations de Jean de Larcher avec le monde officiel pour arriver à vous parler d'un autre poème d'allure plus modeste, mais plus intéressant.

Ce poème, dédié à Jacques Chauvinière, seigneur de Beaupuy, et intitulé : *Institution à son Adolescence*, contient des détails sur la biographie de l'auteur et nous apprend qu'il fut le précepteur du jeune seigneur de Beaupuy.

Beaupuy est un château de la commune de Mouilleron-le-Captif en Vendée qui appartient, je crois, aujourd'hui à M. le marquis de Tinguy.

Or Jean de Larcher, après avoir étudié à l'Université d'Angers, avait été appelé au château de Beaupuy, vers l'âge de vingt-quatre ans, en qualité de précepteur, par la dame du lieu, Claude de la Haye, qui en 1585, d'après Beauchet-Filleau, avait épousé Jacques Chauvinière, premier du nom, écuyer seigneur de Beaupuy, la Chauvinière, la Blouère, etc...

De ce mariage était né Jacques Chauvinière, deuxième du nom, élève de Jean de Larcher, âgé de dix ans à la date où fut écrit le poème l'*Institution à son Adolescence*, dont M. Gasté a donné de larges extraits.

Les conseils du précepteur sont des plus sages, et d'abord prière du matin de 7 à 10 heures :

Ne soyez pas si tost au matin esveillé,
De chausses, de pourpoint et de cape habillé,
Que n'ayez dans la main un Psautier ou des Heures,
Pour prier sa bonté[1] de sept jusqu'à dix heures,

[1] La bonté de Dieu.

Chantant mainte loüange ét maint bell' oraison
A ce grand Immortel, pour qu'en toute saison,
Soit printemps ou hyver, soit esté ou automne,
Il vous conserve sain, le priant qu'il vous donne
La grâce de pouvoir tout le cours de vos ans
Vivre en homme de bien, abhorrant les meschans,
Fuyant les vicieux comme une noire peste.....
..... le priant aussi
Qu'il maintienne la paix en ce royaume ici.....

Sans oublier non plus la mémoire de son père défunt. Vient alors l'heure de se mettre à table :

Approchez de la table et venez vous ranger
Droict à l'un des costés de Claude, vostre mère,
. . . . . .
Ostés votre chapeau, le prenant par le bord,
Faictes la révérence et d'un gentil abord
Prenez votre escabeau, et d'une belle grâce
Tenés vous sans mouvoir toujours en une place :
Estendez tout autour de vostre jeune flanc
Et sur vostre estomach le linge bel et blanc
Qui nous est préparé : et de plaine abbordée
Ne vous jettés glouton sur la caille lardée,
Sur le petit poullet, ou sur le perdrieu...
. . . . . .

Ce petit tableau d'intérieur ne manque pas de naïveté. Mais le précepteur, qui veut que son élève de dix ans reste en prière de 7 à 10 heures, lui permet à peine de parler la langue maternelle. Il faut qu'il se serve du latin, si les personnes auxquelles il s'adresse sont « gens ayant quelque sçavoir. » Avec les damoiselles, il l'autorise à ne point user « d'un discours incogneu ». Mais s'il se trouve à côté de quelque docte personnage, voici comment il doit se comporter :

Taschés subtillement de le faire parler,
Soit grec ou soit latin, affin de luy voller
Quelque rare joyau de sa belle doctrinne.

Le repas fini, le précepteur autorise le jeu d'échecs et en donne une description. Il ne veut pas que son élève joue plus d'un « escu »,

« Sans en avoir de Claude, et congé el aveu :
Ressemblez vostre ayeul, ressemblez vostre père.
Qu'on ne voioit jamais jouer que pour complere
A ses meilleurs amys qui lui faisoient l'honneur
De l'atirer au jeu : O ! le brave Seigneur !
Si nous joüons icy, ce n'est pour vous apprendre
A y continüer, mais c'est affin de rendre
Vostre esprit plus habile à comprendre tantost
Le sens d'une leçon..... »

Après le jeu vient enfin l'étude. Larcher veut que le jeune de Beaupuy aille achever ses humanités à Paris et qu'il consacre deux années aux belles-lettres, deux années à la philosophie et deux années aux exercices qui conviennent à un gentilhomme : l'équitation, la danse, l'escrime et enfin la musique, l'art de jouer du luth.

Notre jeune homme, devenu un cavalier parfait, pourra passer un mois de vacances à Beaupuy :

« Pour rendre seulement de vostre apprentissage
Vostre mère contente, et la prier de veoir
Si ses doubles ducats qu'elle vouloit avoir
Ne l'incommodent point ?..... »

Puis il devra voyager, visiter l'Italie, l'Allemagne, etc.... « pour apprendre les mœurs des peuples étrangers. »

Rentré à Beaupuy, l'élève de Larcher réservera à son vieux maître un abri en son château :

« Pour vivre sans soucy le reste de sa vie. »

Il mènera d'ailleurs grand train, aura six chevaux, deux laquais et un page ; mais il ne portera pas des draps d'or et d'argent, et se contentera « de soye, de sarge ou de burail » et il fera mettre sur ses habits :

« Non ces larges clainquant à petits points cousus
« Qui coûtent si cher et que le Roi défend,
« Mais quelque passement brodé par artifice. »

Donc pas de broderies, d'or, d'argent, pas de points de Gênes, de Venise, mais de simples passements d'Alençon ou d'Auvergne.

Pour la chasse il aura « six bassets, six espargneux flairans, un clabaudant limier et douze chiens courants, avec deux lévriers, un faucon au carnage, un petit espervier, et un ramage pour les champs découverts. »

C'est de cette partie des conseils de son maître que le jeune élève de Larcher paraît avoir le mieux profité, puisqu'il devint lieutenant de la vénerie du roi.

Les conseils du précepteur au sujet des domestiques sont judicieux. Il ne faut pas les gourmander à tort et à travers ; mais s'ils sont « cauts et malicieux, » il vaut mieux leur donner congé,

..... « Que de coups de baston
Les envoier là-bas au manoir de Pliton. »

A la bonne heure !

Le recueil remis en lumière par M. Gasté contient une épître « à M. Rapin, grand provost de la connestablerie et sénéchaussée de France. » Il rapporte une conversation de l'auteur avec le peintre qui a fait son portrait dont il s'est rendu acquéreur au prix d'un diamant. Il rappelle à cette occasion le lieu d'origine de Rapin :

C'est Fontenay-le-Comte, en Bas-Poitou,
..... Où l'on dit : « *Où vas-tou,*
Iquit, iquet, » et maint autre langage,
Duquel je n'ay oncq' fait l'apprentissage....

Larcher ne mourut pas à Beaupuy, comme il en avait exprimé le désir, mais à la Basmette, près d'Angers, sous l'habit d'un père Récollet.

Tel est le résumé de l'intéressante notice que lui a consacrée M. Gasté. Parmi les autres personnages bas-poitevins auxquels Jean de Larcher dédia des pièces, il faut encore citer M. Arnaud, procureur de la principauté de la Roche-sur-Yon. Quant à Jacques Chauvinière, son élève, devenu lieutenant de la vénerie du roi, il fit, comme vous savez, ériger sa terre de Beaupuy en baronnie en 1642 et mourut en 1644, laissant une belle lignée.

Je suis heureux, Monsieur et cher confrère, d'avoir cette occasion de me rappeler à votre souvenir et à celui de quelques-uns de mes vieux amis du Poitou.

LOUIS DUVAL.
Archiviste du département de l'Orne.

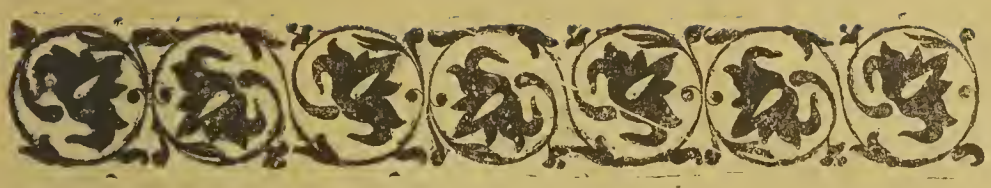

LE PORTUS SECOR

et les fouilles de la Gachère

Le gouvernement vient d'allouer une subvention de 4000 fr. à MM. le docteur Baudouin et Lacouloumère dans le but de retrouver l'emplacement de l'ancien Portus Secor. Afin de suivre, avec tout l'intérêt qu'elles ne peuvent manquer d'avoir, les recherches de nos érudits compatriotes, qu'on nous permette d'exposer l'état de la question et d'apporter notre modeste contribution à l'étude d'un problème qui a déjà tenté nombre de chercheurs.

La première et la plus ancienne mention de Portus Secor ou Sicor se trouve dans Ptolémée, qui vivait à Alexandrie vers l'an 140 de notre ère. Entre autres ouvrages, il composa une *Géographie* à l'aide d'une carte générale du monde connu, dressée cinquante ou soixante ans auparavant par Marin, de Tyr, qui l'avait établie lui-même d'après les itinéraires qu'il avait pu se procurer.

Les points de repère des côtes de l'Océan sont relevés comme suit, pour la Saintonge et le Poitou, par Ptolémée qui en détermine la position par la latitude et la longitude. Il place :

l'embouchure de la Charente	à	17,15	de long.	47,15	de latit.
le promontoire des Pictons	à	17	»	48	»
Portus Secor	à	17,30	»	48,15	»
l'embouchure de la Loire	à	17,40	»	48,30	»

Comme les longitudes et les latitudes de Ptolémée ne correspondent pas exactement avec les nôtres, nous ne suivrons

pas les commentateurs qui se sont efforcés de les identifier sur la carte, sans jamais parvenir à être d'accord. C'est mal prendre la question que de la prendre ainsi, et c'est se donner une peine inutile, puisque nous avons deux points fixes, l'embouchure de la Charente et celle de la Loire, entre lesquels nous pouvons jalonner des distances proportionnelles aux cotes fournies.

Ainsi Ptolémée, qui mesure d'ailleurs en grand, compte, en latitude, 1 degré 1/4, soit 125 kilomètres, de la Charente à la Loire ; ce chiffre, qui dépasse de bien peu la réalité, va nous permettre de déterminer avec assez d'approximation les stations intermédiaires. De la Charente au promontoire des Pictons 3/4 de degré, soit 75 kilomètres, ce qui place le *Promontorium Pictonum* à l'une des saillies les plus marquées du littoral vendéen, aux Sables-d'Olonne ; du promontoire à Portus-Secor 1/4 de degré, ou 25 kilomètres, qui tombent à Saint-Gilles-sur-Vie ; de Portus Secor à la Loire, 1/4 de degré, 25 kilomètres : en réalité, de l'embouchure de la Vie à la pointe de Saint-Gildas, il y a le double ; mais il faut tenir compte de la déformation de la côte depuis dix-huit siècles, et se demander si l'on ne mettait pas alors l'embouchure de la Loire à l'entrée de la baie de Bourgneuf. En tout cas, cette erreur limite précisément les recherches ; il ne faut chercher Portus-Secor ni au-dessous de Saint-Gilles ni à plus de 25 kilomètres au-dessus.

Environ trois siècles après Ptolémée, un autre géographe, Marcien d'Héraclée, rédigea un *Périple de la mer extérieure* qui comprend le périple de la côte d'Aquitaine, mesuré par stades, de 20 à l'ancienne lieue de France. Voici les distances données :

De l'embouchure de la Charente au promontoire des Pictons, pas plus de 210 stades, pas moins de 150 ;

Du promontoire à Portus Secor, pas plus de 300, pas moins de 290 ;

De Portus Secor à la Loire, pas plus de 185, pas moins de 153.

Dans l'ensemble, ces mesures diffèrent peu de celles de Ptolémée ; Marcien compte 130 kilomètres de la Charente à la Loire, et Ptolémée 125 ; mais elles ne concordent pas toujours dans le détail. En prenant la moyenne entre le plus et le moins, Marcien place le promontoire des Pictons à 36 kilomètres de la Charente, au lieu des 75 kilomètres de Ptolémée, ce qui conduit à la pointe de l'Aiguillon ; Portus Secor est à 60 kilomètres du promontoire, très peu au-dessous de Saint-Gilles sur-Vie ; et la Loire à 36 kilomètres de Portus Secor, même erreur, et de même quantité, que dans Ptolémée, sous les mêmes réserves par conséquent.

Point à noter : les mesures de Ptolémée comme celles de Marcien maintiennent du moins Portus Secor au même point, à Saint-Gilles ; le promontoire des Pictons a seul changé de place ; mais c'est qu'il y avait en réalité deux promontoires, et que, faute de s'être entendus, Ptolémée a parlé de l'un et Marcien de l'autre.

Ce qu'il faut aussi retenir c'est que, de la Charente à la Loire, Portus Secor était le seul port notable, le port principal que Ptolémée, Marcien et les voyageurs dont ils se sont inspirés, ont rencontré sur la côte du Poitou. La question reviendrait donc à savoir quel était à cette époque le port le plus important du littoral. Or, les plus anciens documents ne permettent pas de douter que ce port-là est le port de Saint-Gilles, à l'exclusion de tous autres actuellement connus.

Aucun autre géographe ancien, aucun géographe arabe, n'a plus mentionné Portus Secor. Nulle trace de ce port dans la carte gallo-romaine dite de Peutinger, qui trace un *sinus aquitanicus*, golfe d'Aquitaine, démesurément enfoncé dans les terres, jusqu'à Poitiers. Il faut dépasser le moyen-âge pour rencontrer des documents recognitifs, si je puis parler ainsi. La carte catalane de 1375, la plus ancienne que nous possédions, n'inscrit sur la côte du Poitou que La Rochelle, Marans, Saint-Michel-en-l'Herm, la tour d'Olonne, Saint-Gilles, le Goulet ; mais cette carte, dressée par un étranger,

reproduit exclusivement les noms des lieux habités, et l'on sait quel tort ont fait les Saints à la géographie ancienne, dont ils ont de parti pris effacé les noms partout où ils se sont installés.

Une carte tracée en 1462 pour la *Géographie* de Ptolémée place le Promontoire des Pictons sur le parallèle de Poitiers, c'est-àdire aux Sables-d'Olonne même. Le *Sicus Portus*, ainsi désigné, est figuré par un profond estuaire, situé à égale distance des Sables et de *Raciatum*, Rezé, et correspond encore à Saint-Gilles-sur-Vie.

En 1560, Mercator eut une vague et curieuse réminiscence de Portus Secor, quand il écrivit : *Sequitur Secor Portus, Lusson vel Luxon hodie.* Il connaissait ce port par l'étude qu'il avait faite de Ptolémée; quant à l'identification, il a dû la faire de chic, au petit bonheur, et choisir Luçon parce que Luçon était alors plus en vue, avait plus de notoriété que les ports voisins.

Une autre carte, d'avant 1600, trace à l'embouchure de la Vie et du Jaunay l'estuaire le plus large et de beaucoup le plus profond de toute la côte, et l'appelle PORTEAU, hâvre. Saint-Gilles est un peu en amont, sur le Jaunay, que le géographe anonyme écrit Launay. Que vous semble de Porteau ? Ce nom rappelle singulièrement, n'est-ce pas, Portus, dont la seconde partie, fort compromise depuis longtemps par la prise de possession de Saint Gilles, était tombée en désuétude.

La légende d'une carte de 1634 (tous les documents cités se trouvent à la Bibliothèque Nationale) porte : « Depuis la rivière de Loire iusques aux Sables-d'Olonne sont les isles de Bouyn, Chauvet, Nermoustier et isle Dieu, les ports et hâvres de Beauvoir, Nostre-Dame de Monts, *Porteau*, la Chaume ou Olonne.

Même énumération sur une carte de 1690.

En 1644, le savant jésuite, le P. Labbe, publia à Moulins le *Pharus Galliæ antiquæ* ; Portus Secor n'y est pas oublié. On ne peut demander à l'auteur d'un travail aussi général

l'étude approfondie d'un point tout particulier; voici ce qu'il dit : « Secor Portus paraît à quelques-uns être Luçon, Marans, ou *Porteau*. »

Quelques années plus tard, Jean-Pierre Boyer, seigneur du Parc, écrit dans la légende de ses *Cartes marines* : « Et ensuite l'abbaye de Besse où se dégage une petite rivière venant de Notre-Dame de Ryé, et, outre ce, est *un bras de mer dit le Porteau*, où il y a port et s'y engouffrent deux rivières, l'une venant d'Aspremont et l'autre de Saint-Gilles. » Ces deux rivières sont en effet la Vie et le Jaunay, et Porteau est bien le port actuel de Saint-Gilles.

Sur la carte du Haut et du Bas-Poitou, par Duval, 1689, figure à Saint-Gilles : *Porteau*, hâvre. Cette mention de Porteau se lit à la même place sur toutes les cartes de l'époque.

Il est certain qu'à s'en tenir à l'indication onomastique, il serait difficile de ne pas donner la préférence au nom qui rappelle seul la dénomination antique, et de ne pas convenir que Porteau restitue Portus Secor mieux que tout autre nom voisin. Si, en outre, les distances comptées par les géographe concordent avec cette première présomption, il faudra, non pas seulement des hypothèses, mais des preuves particulièrement précises pour transporter ailleurs le port discuté, et discuté surtout, ne l'oublions pas, parce que pas un des historiens qui s'en sont occupés depuis cent ans n'a su que, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, le port de Saint-Gilles ne s'est appelé que *Porteau*.

En faut-il une preuve ? Voici ce qu'en dit, dans l'*Ancien Poitou*, Dufour, qui se croyait assurément très documenté sur le sujet : « Il devait y avoir des voies romaines pour conduire au Secor portus. Ce port est marqué dans Ptolémée immédiatement en deçà de l'embouchure de la Loire, au-delà de la Charente et du *Promontorium Pictonum*. D'Anville n'a pas cru devoir désigner positivement l'emplacement de ce Secor Portus. Dom Martin soupçonne que ce pourrait être le lieu nommé Scobrit dans une charte de Louis-le-Débon-

naire, aujourd'hui Machecoul (*Hist. des Gaules*, t. II, p. 251). Adrien de Valois ne paraît pas s'éloigner de l'opinion du savant bénédictin ; mais il pense que Scobrit, nom d'une montagne sur la limite du pays de Retz, dont il est parlé dans la vie de saint Viau, est aujourd'hui Saint-Viau en Retz (*Hist. Gall.* p. 466), ainsi appelé de l'église sous l'invocation de ce saint. Le véritable emplacement du port dont nous cherchons le gisement est absolument inconnu, il faut en convenir. Si on le fixe aux Sables-d'Olonne, ce n'est que par pure conjecture, et parce que le port de ce nom paraît le principal dans l'étendue de côte que renferme l'indication de Ptolémée (D'ANVILLE, *Note de la Gaule*, p. 589). Encore, dans cette supposition, convient-il d'observer que la position du Secor Portus ne serait pas applicable à la ville actuelle des Sables-d'Olonne, mais à l'ancienne Olonne qui existait au fond de la baie (j'indiquerai dans mon *Histoire du Poitou* une autre position qui me paraît mieux convenir au Secor Portus que celle d'Olonne). Quant au Promontorium Pictonum, dom Martin le fixe aux Sables-d'Olonne. »

Dufour n'a pas tenu la promesse faite ; nous n'avons trouvé dans son *Histoire générale du Poitou* rien qui se rapporte à Portus Secor.

Dufour ne souffle mot de Porteau ; il n'a pas consulté et ne connaît pas les documents ni la tradition cartographiques, et Porteau, ignoré de tous, n'a pu guider personne sur le chemin de la vérité. Autre exemple : M. Mourain de Sourdeval a écrit : « Le Portus Secor peut trouver sa place soit dans les hâvres de Jard, des Sables-d'Olonne, de la Gachère, de Saint-Gilles-sur-Vie, de Pornic, soit dans les lagunes aujourd'hui comblées entre Marans et Longeville et entre Saint-Gilles et Bourneuf. » C'est attribuer une étrange élasticité aux mesures concordantes de Ptolémée et de Marcien, et tenir bien peu de compte des données mêmes du problème.

Quant aux géographes de l'Académie des Inscriptions et

Belles-Lettres, avec cette désinvolture dédaigneuse qui caractérise les savants officiels en chambre, ils placent sans hésiter Portus Secor à Pornic, à l'embouchure même de la Loire, et affectent ainsi de ne rien savoir de Ptolémée, ni de Marcien, des petites gens, qui n'étaient pas de l'Institut. Voyez les *Mémoires* de ladite Académie, tome I, p. 144.

Actuellement, et avec les éléments d'information dont nous disposons, nous avouons donc notre préférence pour Porteau, c'est-à-dire pour Saint-Gilles-sur-Vie, parce qu'il nous semble qu'aucun autre port ne se prête mieux aux mesures données par les deux géographes grecs, de même que ce nom rappelle le mieux aussi l'ancienne dénomination.

MM. Baudouin et Lacouloumère penchent pour le hâvre de la Gâchère. A dire vrai, la Gâchère est à 10 ou 12 kilomètres de Saint-Gilles, et je reconnais d'avance que les distances fournies par Ptolémée et par Marcien conviennent à peu près aussi bien à l'un qu'à l'autre ; nous n'en sommes pas à dix ou quinze kilomètres près. Pourtant, à égalité de ce chef, le nom de *Porteau* me paraît donner à Saint-Gilles une avance qui n'est pas à dédaigner ; nous souhaitons vivement que les travaux qui vont être entrepris aboutissent enfin à la solution depuis si longtemps cherchée.

EDGAR BOURLOTON.

LA CHAPELLE DE N.-D. DE RÉAUMUR

PÈLERINAGES VENDÉENS

NOTRE-DAME DE RÉAUMUR

La Vendée n'a point le privilège de posséder quelqu'un de ces pèlerinages célèbres, dont la renommée, au loin répandue, met en mouvement ces milliers de modernes croisés — les croisés de la prière — que chaque année voit affluer vers les sanctuaires à bon droit plus attractifs pour la piété du peuple chrétien.

Elle vient du moins en bon rang pour les sanctuaires d'ordre et d'importance secondaire, et je me figure que peu de diocèses sont aussi copieusement dotés que le nôtre de ces lieux, consacrés par la foi de nos pères, et plus encore par les grâces dont ils furent le théâtre ou les prodiges dont ils furent témoins.

Parmi les plus connus, les uns sont d'origine plusieurs fois séculaire : Notre-Dame de Garreau, Notre-Dame de Bourgenay, Notre-Dame de Bourdevaire, Notre-Dame de la Brossardière, Notre-Dame de Maison-Pré (en la Pommeraie-sur-Sèvre), etc. D'autres, de fondation plus récente, ont déjà pourtant subi victorieusement l'épreuve des années : par exemple, la Salette, de Martinet ; la Salette et la Sainte-Famille-du-Chêne, à la Rabatelière.

Au nombre des plus antiques, il faut placer celui dont je suis gracieusement invité à écrire ici l'historique, « pour inaugurer une série nouvelle de notices consacrées aux sanctuaires à pèlerinage de Vendée » : le sanctuaire de Notre-Dame de Réaumur.

Ayant déjà publié, il y a deux ans, une brochure sur ce même pèlerinage, il est inévitable que je fasse à ce premier travail de légitimes emprunts. Encore que je n'aie nul besoin d'être absous de ce chef, je tenais néanmoins que le lecteur en fût avisé. C'est fait.

Sans être jamais, tant s'en faut, tombé dans l'oubli, le pèlerinage de Réaumur avait vu, au cours du temps, décroître sa popularité. Mais voici que, récemment, il lui est venu un regain de vitalité, plein de réalités actuelles et de promesses pour l'avenir. J'en indiquerai plus loin le comment et le pourquoi.

Disons tout d'abord que son cadre n'a rien de banal. Du mamelon sur lequel il est perché, le coquet petit bourg de Réaumur commande une verdoyante et jolie vallée, que traverse paresseusement le Grand-Lay, entre une double bordure de hauts peupliers qui en dessinent gracieusement aux yeux les capricieuses sinuosités.

A la vérité, l'horizon est brusquement borné, vers le nord, par la masse imposante des collines de Pouzauges et de Montournais, dont quelques crêtes plus hardies donnent presque l'illusion de montagnes authentiques ; mais cela n'est point au détriment du paysage : ce qu'il perd ainsi en étendue et en profondeur, il le gagne en pittoresque et en animation.

A signaler aussi aux méditatifs en général, et aux poètes en particulier, la charmante promenade des Guichelaines[1] dont les sentiers, côtoyant longuement la rivière, offrent à toutes les rêveries l'adjuvant de leurs frais ombrages, et d'une solitude chère aux âmes qui se complaisent au commerce de leurs propres pensées.

Un chemin à pente rapide, et qui paraît un instant s'enfoncer sous les terres, part de la route de Pouzauges à la Châtaigneraie, en face de l'école des Sœurs, pour couper la

[1] Guichelaines, ou *gués des Chemins du Lay*, parce qu'autrefois on passait la rivière à gué, soit en cet endroit pour aller vers Montournais, soit un peu plus bas, pour aller vers Pouzauges.

vallée dans la direction de Montournais. Suivons-le l'espace de deux ou trois cents pas, et nous serons devant la nouvelle chapelle Sainte-Marie.

*
* *

Mais avant de parler de cette nouvelle chapelle, esquissons, autant du moins qu'il est possible de le faire, l'histoire de l'oratoire primitif.

Je dis : autant qu'il est possible de le faire. C'est que, en effet, on ne possède aucune donnée positive et précise sur l'origine de ce sanctuaire et, conséquemment, du pèlerinage dont il devint le lieu de rendez-vous : ce qui, d'ailleurs, lui est commun avec la plupart des monuments de ce genre que nous ont légués les siècles passés.

Nos pères oubliaient-ils de consigner par écrit, comme nous ne manquerions pas de le faire aujourd'hui, des faits qui, par l'intérêt qu'ils devaient avoir pour la postérité chrétienne, méritaient qu'on en perpétuât le souvenir ? ou bien tant de vieux et précieux parchemins ont-ils péri sous l'impitoyable morsure du temps ? On ne saurait le dire, et, du reste, la connaissance de la cause n'enlèverait rien aux regrets.

Il existe pourtant deux documents qui ne sont point sans quelque valeur.

Le premier est un acte d'échange remontant à 1220, rédigé en latin, et dans lequel il est incidemment parlé du terrain où s'élève la chapelle et qui déjà portait le nom de *pratum Beatæ Mariæ* (pré de la Bienheureuse Marie). Cet acte, à la vérité, ne dit point qu'il y eut alors une chapelle en cet endroit ; mais si la dénomination du pré n'autorise pas absolument à conclure à l'existence d'un oratoire, à tout le moins donne-t-elle le droit de penser que, dès ce moment, la fontaine au-dessus de laquelle il fut construit devait s'appeler du même nom que la prairie ; qu'une image ou une statue de Marie y était déjà l'objet d'un culte particulier ; que peut-être

même c'était, dès cette époque, un lieu de pèlerinage plus ou moins fréquenté.

Le second, plus explicite et plus affirmatif, mais de quatre cents ans plus récent, est un *aveu* de 1610, ainsi libellé : « Aveu d'une maison située sur le chemin qui va de l'église à la chapelle et à la fontaine Sainte-Marie ». D'après cette pièce il est certain que la chapelle existait avant l'an 1610; mais depuis quel temps ? L'incertitude reste la même sur ce point, et tout porte à croire que ce voile d'obscurité ne sera jamais complètement levé.

Deux autres dates, mais plus récentes encore, sont gravées sur les pierres de la fontaine : l'une porte 1665 ; la seconde, 1740, avec cette invocation : *Sainte Marie, priez pour nous.*

Et c'est tout.

*
* *

A défaut de documents plus authentiques, la chapelle de Réaumur a du moins, elle aussi, comme la plupart de nos lieux de pèlerinage, sa vieille légende, très merveilleuse et très touchante, qui se redit au foyer et se transmet, comme une sorte de patrimoine paroissial, d'une génération à l'autre avec le plus religieux respect.

La voici telle que le *bon papa* ou la vieille grand'mère la racontent aux petits durant les longues veillées d'hiver, si propices aux récits dont raffolent les enfants.

C'était... il y a bien longtemps. Un seigneur de la contrée revenait de guerroyer au loin — sans doute en Palestine — avec une vingtaine de cavaliers qui lui faisaient escorte. Ayant fourni une longue chevauchée, ils étaient exténués de fatigue et, de plus, torturés par une soif dévorante ; car il faisait, cette année-là, une extraordinaire sécheresse, et ils avaient cheminé des lieues et des lieues sans trouver d'eau pour se désaltérer.

Le chef de la troupe cependant s'efforçait de relever le cou-

rage défaillant de ses compagnons : « Ayez patience, leur disait-il : voici que nous arrivons au gué du Loys : il ne se peut point que nous n'y trouvions pas un peu d'eau. » Vain espoir : le Loys (le Lay) lui-même était à sec...

Attéré par cette déception et pris de découragement à son tour, le chevalier, la tête penchée sur sa poitrine, semble un instant s'abandonner à de sombres pensées... Fallait-il donc avoir évité tant de périls et survécu à tant de ses frères d'armes, glorieusement tombés à ses côtés sur les champs de bataille, pour venir mourir d'une telle mort, si près de sa demeure et des siens !... Mais tout à coup il se souvient qu'on fête en ce jour le mystère de l'Assomption de Marie : sa foi l'inspire et, dans un élan d'ardente confiance, il s'écrie : « O Vierge Marie, vous si puissante et si bonne, secourez-nous dans notre détresse ! Si vous daignez m'exaucer, je vous fais la loyale promesse d'élever une chapelle en votre honneur, sur le lieu même où nous trouverons à nous désaltérer. »

Or, comme il finissait sa prière, voici que, non loin de là, il aperçoit deux petits bergers — fillette et garçon — qui, ayant laissé leur troupeau sur le coteau des Guichelaines, étaient descendus dans le chemin et s'occupaient à recueillir, dans de minuscules coupes de glands, quelques gouttes d'eau qui suintaient du rocher.

A la vue de ces hommes d'armes, les enfants, intimidés et craintifs, s'écartent pour leur laisser libre passage. Mais à peine le chevalier a-t-il atteint l'endroit d'où ils viennent de s'éloigner, qu'il entend retentir comme un grand coup dans le roc, et qu'en même temps — ô merveille ! — une gerbe d'eau, jaillissant par-dessus la tête de son coursier, vient frapper et baigner son armure...

En un clin d'œil, tous les cavaliers ont mis pied à terre et se précipitent avidement vers la source miraculeuse, lorsque d'une voix anxieuse, les jeunes bergers leur crient : « Prenez-garde ! n'approchez pas si près : vous allez noyer la Dame ! » Cette Dame qui daignait se montrer aux yeux

ravis de ces candides gardeurs de troupeau, nul des guerriers ne la put apercevoir ; mais par une compensation grandement précieuse, bien que très inégale, ils pouvaient, avec une reconnaissante admiration facile à deviner, contempler sur la pierre, et profondément gravée, l'empreinte du pied de l'être mystérieux — la Vierge elle-même, ils n'en savaient douter — qui venait de faire, à leur prière, un si éclatant et si indéniable prodige.

De ce prodige, la nouvelle se répandit rapidement dans toute la contrée, agitant les âmes d'une pénétrante et douce émotion. La Sainte Vierge, au reste, ne s'était pas contentée de se montrer aux heureux petits bergers: elle leur avait parlé, et ses paroles se redisaient et se commentaient avec un respect mêlé de confiance et de crainte ; car, si elles formulaient d'encourageantes promesses, elles apportaient aussi des avis sévères: « Que les hommes, avait dit la vision, ne prennent jamais l'habitude du blasphème : ils attireraient sur la terre les châtiments du ciel. Les femmes qui viendront prier ici et demander une heureuse délivrance, je les exaucerai... »

A peu de temps de là, le loyal et reconnaissant chevalier s'empressa d'édifier la chapelle qu'il avait promise à sa céleste bienfaitrice, et la source merveilleuse ayant été enclose d'un mur protecteur, la pierre sur laquelle est gravé le contour du pied virginal fut enchâssé dans la paroi intérieure de ce mur, où on la voit encore présentement. Une statuette de la Vierge repose dans l'empreinte miraculeuse. Or, on raconte que, durant la Terreur, cette statuette ayant été emportée dans un village voisin, la source cessa de couler jusqu'au jour où la sainte image fut réintégrée dans la fontaine.

Un dernier détail qui complète la légende et porte, d'ailleurs, en soi tous les caractères de la vraisemblance : après avoir accompli son vœu et sagement réglé toutes choses, le noble chevalier qui avait été, dans ce prodigieux événement, le vi-

sible instrument des célestes desseins, résolut de se consacrer entièrement au service de Dieu, et ayant, dans ce but, échangé le harnois de guerre pour la robe de bure, il devint plus tard le premier prieur de Réaumur.

***

Sans attacher à cette curieuse et gracieuse légende plus d'importance qu'il ne convient à une saine et prudente critique, il est toujours à propos de constater un fait : c'est que, depuis une époque immémoriale, le peuple des alentours n'a pas discontinué de fréquenter cette humble chapelle, et d'y venir prier avec sa naïve et robuste confiance.

Le jour où, dès l'origine, les pèlerins s'y rendaient plsu nombreux, dut être le jour anniversaire du prodige plus haut rapporté, c'est-à-dire le 15 du mois d'août, en la solennité de l'Assomption ; mais peu à peu l'usage s'établit, et se maintint même assez longtemps après la Révolution, d'y venir de préférence en la fête de saint Barthélemy — dix jours plus tard — parce que, ce jour-là, il y avait à Réaumur une foire importante où se fixait, pour la région avoisinante, le prix des blés nouvellement récoltés : circonstance dont on profitait pour visiter la chapelle et rendre ses devoirs à la Maîtresse du lieu. Les anciens de la paroisse se souviennent encore que, dans leur enfance, beaucoup d'étrangers, partis de chez eux dès la veille et contraints, tant l'affluence était grande, de s'arrêter dans un bourg voisin pour s'assurer un gîte, s'empressaient de grand matin d'accourir au petit oratoire, pour y faire *à jeun* leurs dévotions, avant de vaquer à leurs affaires qui sans doute n'en allaient point plus mal.

***

En la supposant aussi ancienne que le prétend la légende, la chapelle primitive traversa-t-elle sans encombre une si longue période de siècles, au cours desquels il y eut toutes

les phases que l'on sait de troubles intestins et de violente agitation religieuse ? On l'ignore.

Ce qui est certain c'est que, à l'époque des guerres de la Vendée, elle fut en partie détruite, soit lorsque Réaumur fut envahi par la troupe de Westermann, le 30 septembre 1793, soit lors d'un autre combat également funeste aux Vendéens, le 14 mars 1794. Il paraît toutefois plus probable que ce fut au cours de la première affaire : on peut du moins l'inférer d'une lettre du municipal Chaigneau aux administrateurs du département, lettre où sont rapportées, avec un accent de réprobation qui honore son auteur, les horreurs de tous genres qui marquèrent le passage de l'infâme Westermann et de son digne acolyte, le représentant du peuple Fayau.

Autre fait intéressant à noter : quelques habitants, hommes et femmes, ayant été massacrés aux abords de la chapelle, leurs corps furent inhumés sous le petit porche qui y était attenant, et c'est là qu'ils reposent toujours, en attendant le suprême et glorieux réveil.

*
* *

L'abbé Pibouin[1] qui fut, au sortir de la tourmente révolutionnaire, le premier curé de Réaumur (1804-1811), après en avoir été vicaire durant plusieurs années, avant les jours de malheur, dut certainement s'empresser de relever le petit sanctuaire de ses ruines. Toujours est-il qu'on a gardé comme un proverbial souvenir du zèle qu'il déploya constamment à développer parmi son peuple le culte de la Très Sainte Vierge.

Ses leçons et ses exemples étaient de ceux qui ont une durable fécondité, et Réaumur n'a point cessé d'en recueillir les fruits. La dévotion à Marie y est toujours vivante, et si, comme je l'ai dit déjà, le pèlerinage était moins fréquenté, dans la seconde moitié du siècle qui vient de finir, il continuait pourtant de l'être encore. On y venait isolément ou en

[1] L'abbé Pibouin était moine génovéfain, ainsi que les prieurs de Réaumur. Le prieuré relevait de l'abbaye de Mauléon.

famille, mais on y venait toujours. La jeune mère dont l'indolent nourrisson était trop lent à *s'en aller* seul, ne manquait point de l'y apporter et de poser ses petits pieds dans l'empreinte du pied divin, pour leur obtenir la force ou l'activité qui leur faisait défaut ; celles à qui Dieu ménageait l'honneur et les joies d'une maternité prochaine, venaient implorer l'assistance de la Vierge qui enfanta sans douleur ; le malade et l'infirme venaient, comme aux temps passés, boire à la fontaine et en appeler au cœur de la Reine toute puissante qui dispose presque souverainement du miracle. Bref, la tradition se perpétuait, et Notre-Dame de Réaumur comptait toujours nombre de clients fidèles.

J'ai raconté ailleurs des cas de guérisons survenus à la suite de voyages, promesses ou actes de dévotion accomplis en son honneur. Je n'ai point qualité pour les cataloguer dans l'ordre des faits surnaturels. Mais, s'il serait téméraire et contraire aux très sages prescriptions de l'Eglise de les ranger de sa propre autorité parmi les miracles évidemment authentiques, il ne saurait l'être d'y soupçonner la bienveillante intervention de la sainte Vierge, dans une mesure indéterminée, mais suffisante pour récompenser la foi de ceux qui vont à Elle en assurance, comme à la « Consolatrice des âmes blessées » et au « Salut des souffrants ».

*
* *

Pieusement désireux de donner à ce mouvement populaire un élan nouveau, M. l'abbé Pajot, curé de la paroisse, conçut, il y a quelque six ou huit ans, l'heureuse idée de créer un pèlerinage périodique cantonal — devenu bientôt régional, — lequel a lieu chaque année, aux environs du 8 septembre. J'ose dire que le succès dépassa les espérances.

Ce jour-là, en effet, ce n'est pas seulement Réaumur qui se mobilise à l'appel de son pasteur : de nombreux contingents de fidèles arrivent de tous les points de la contrée, sous la conduite de leurs prêtres, et l'on n'est pas peu surpris de voir

toutes choses s'accomplir à Réaumur avec un entrain et une piété qui rappellent — *si parva licet componere magnis* — les grandioses manifestations tant de fois admirées dans nos sanctuaires les plus illustres et les plus vénérés.

Ce résultat devait avoir pour effet naturel et prochain de faire regretter plus vivement l'exiguïté de l'ancienne chapelle, où vingt personnes à peine pouvaient trouver place à la fois, et son absolue vulgarité qui n'était plus en rapport avec la nouvelle fortune du pèlerinage.

Décidément, il fallait la rajeunir.

Tel était l'avis de tous : tel fut surtout celui de M. l'abbé Pajot. Ses hésitations, s'il en eut, furent de courte durée, et c'est avec une belle confiance qu'il se mit en quête et d'un architecte, et des ressources nécessaires à l'exécution de ses projets.

L'architecte, il le trouva dans la personne de M. Léon Ballereau, déjà connu de façon très avantageuse par la construction intelligente de plusieurs églises en Vendée. Et quant aux ressources, il se rencontra deux cents souscripteurs pour les fournir, les uns — que la discrétion m'empêche de nommer — avec une largesse plus abondante, tous avec une empressée et parfaite bonne grâce.

L'ancien oratoire, en bordure sur le chemin par un de ses côtés, se perdait, de l'autre, dans l'épaisseur d'un talus voisin. Un déblaiement considérable s'imposait : il y fallut deux cent cinquante journées de terrassiers. Cela fait, et la place ainsi dégagée, la nouvelle construction sortit de terre et s'éleva comme par enchantement. En moins de quatre mois — du 16 mai au 11 septembre — l'œuvre fut menée à fin. Et c'est maintenant une agréable surprise pour l'œil accoutumé à l'aspect pauvre et froid de la chapelle d'antan, de voir, en ses lieu et place, un monument de style ogival, simple sans doute — avec six ou sept mille francs on ne crée par des merveilles — mais d'une simplicité qui n'exclut point une certaine grâce, et permettant aux pieux visiteurs, par ses dimensions moins

modestes, de s'y mouvoir plus à l'aise et de s'y abriter plus nombreux.

Depuis deux jours seulement les ouvriers y avaient mis la dernière main, et déjà — c'était le 13 septembre — un superbe pèlerinage était organisé, et trois à quatre mille pèlerins accouraient de vingt kilomètres à la ronde, pour assister à l'inauguration du nouveau sanctuaire.

Messe très solennelle célébrée en plein air par M. l'abbé Chatry, curé de Saint-Mesmin ; chœurs de musique fort convenablement exécutés par la maîtrise de Saint-Michel-Mont-Mercure ; prédication à la messe et aux vêpres par celui qui écrit ces lignes ; bénédiction de la chapelle par M. l'abbé Hupé, curé-archiprêtre de Notre-Dame de Fontenay ; processions se déroulant en files interminables au rythme cadencé des cantiques : voilà les principaux traits que je relève dans cette manifestation populaire, si aimablement pacifique. Qu'on y ajoute les mille détails que l'on voit d'habitude en pareilles occurrences, et l'on aura complète la physionomie d'une de ces fêtes chrétiennes dont il est gardé, par ceux qui en furent témoins, un bon et durable souvenir.

De longtemps, sans doute, Réaumur n'avait vu pareille foule sillonner ses rues, ni Notre-Dame un tel nombre de pèlerins agenouillés à ses pieds. Mais on peut augurer que cela se reverra maintenant chaque année ; car, grâce au zèle rénovateur de M. l'abbé Pajot, le pèlerinage de Notre-Dame de Réaumur est devenu l'un de ceux dont le chemin ne se désapprend plus.

E. Rafin.
Curé de Bazoges-en-Pareds.

LE

COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE DE CHOLET

ET

LES HABITANTS DU DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

I

Après le passage de la Loire par l'armée vendéenne battue à Cholet le 17 octobre 1793, les républicains occupèrent les villes et les gros bourgs du pays situé entre la Sèvre et la Loire, et y installèrent le gouvernement révolutionnaire. Cholet, la ville principale de la région, devint le centre d'où les autorités républicaines rayonnèrent, et de celle-ci la plus redoutable fut le Comité de surveillance révolutionnaire. Comme tous ses pareils, il avait pour fonction de rechercher et d'arrêter les rebelles et les suspects, de les interroger et de les envoyer aux tribunaux révolutionnaires, c'est-à-dire, pour notre pays, à la Commission militaire près l'armée de l'Ouest siégeant habituellement à Angers et présidée par Félix, de sinistre mémoire, dont elle a gardé le nom.

Le Comité révolutionnaire de Cholet commença de fonctionner vers le 8 novembre 1793, sous la présidence du prêtre apostat, Robin de Méricourt, et dura jusqu'aux premiers jours de mars 1794, ayant eu successivement pour présidents, après Robin, le citoyen Joseph Clémanceau et Auguste Cambon, ce dernier frère du conventionnel. Dans cet espace de temps, le Comité fit arrêter 731 personnes, dont 443 furent

envoyées à la Commission militaire, parmi lesquelles il y avait 214 femmes. On sait ce que devinrent ces malheureux : la plupart furent fusillés ou guillotinés, beaucoup périrent de misère et de maladie en prison, très peu échappèrent vivants à la Commission Félix.

Parmi les victimes livrées par le Comité révolutionnaire de Cholet, un certain nombre appartiennent au département de la Vendée ; en voici la liste par localité.

Les Epesses.

Boisseau,
Boudet, Mathurin,
Fonteneau, Barthélémy,
Pasquereau, Pierre,
} très suspects.

Fuseau, Jean,
Hay, Pierre,
Fonteneau, Louis,
} officiers municipaux.

Devaud, Pierre,
Landriau, Mathurin, fils,
Lerin, François, chapelier,
Pasquereau, Louis,
Rayneteau, Etienne,
} ayant fait partie des 1er et 2e Comité contre-révolutionnaires des Epesses.

Brondi, Paul-Marie, secrétaire du 2e Comité.
Gonord, père, estimateur des bestiaux de brigands.

Huvelin, Mathurin,
Huvelin, Pierre,
Laudreau, Pierre,
Landriau, père,
Raux, maçon,
Rousseau, Louis-Denis,
Soulard, Louis,
} chefs de brigands.

Cousseau, Laurent,
Lerin, Alexandre,
} courriers des brigands.

Mortagne.

Femme *Bompas*, Marie Grimaud, a provoqué au massacre des patriotes, envoyée 12 décembre — 22 frimaire.

Femme *Brochard*, patriote, envoyée 12 décembre.

Brochard, très dangereux, a servi de mouche aux brigands ; 9 décembre — 19 frimaire.

Femme *Boutillier Saint-André*, Marie Lachèse, suspecte, 1er février 1794 — 13 pluviôse, *morte en prison* à Angers ou fusillée.

Femme *Brosseau*, Renée Chenuau, tisserande, femme fanatisée ; 20 janvier — 1er pluviôse.

Femme *Chaillou*, a provoqué au massacre des patriotes ; 19 décembre — 29 frimaire.

Caillaud, ouvrier de la fabrication des poudres des brigands ; 9 décembre.

Femme *Dubois*, Aimée Manceau, suspecte 15 janvier — 26 nivôse.

Gaboriau, Louis, occiseur aux gages des brigands pour assassiner les patriotes ; 9 décembre.

Femme *Grimaud*, Victoire Maquignon, a provoqué au massacre des patriotes ; 12 décembre.

Guyard, membre du comité des brigands ; 9 décembre.

Veuve *Grelier de Concise*, ci-devant noble et mère d'un chef d'armée catholique avec lequel elle a communiqué ; 24 novembre — 4 frimaire. *Morte en prison* à Doué.

Gourbelière, Marie, a provoqué le massacre des patriotes ; 12 décembre.

Leger, Louis, dit Beaulieu, ouvrier à la poudre et très scélérat ; 9 décembre.

Femme *Martin*, Perrine Bourasseau, suspecte, 1er février, *fusillée*, 10 février — 22 pluviôse.

Femme *Moreau*, Marie-Anne Fortin, a provoqué au massacre des patriotes ; 1er janvier 1794 — 12 nivôse, *fusillée*, 12 janvier — 23 nivôse.

Magau, Mathurin, a reçu 25 l. de son maître pour aller se battre avec les brigands ; 11 janvier—22 nivôse, *fusillé*, 18 janvier—29 nivôse.

Mandin, Jacques, très scélérat, 9 décembre.

Morillon, François, a monté la garde pour de l'argent ; 9 décembre.

Femme *Pillet*, étapière des brigands, son mari est un de leurs chefs ; 9 décembre.

Roche, poëlier, fabricateur de balles pour les armées catholiques ; 9 décembre.

Rivière, Claude, ouvrier à la poudre et très scélérat ; 9 décembre.

Rivière, Henri, a porté les armes et maltraité les patriotes ; 9 décembre.

Veuve *Vaugirault*, Marie-Jacquette Boutillier, ci-devant noble, dont les fils ont été chefs de brigands et ont communiqué avec elle ; 24 novembre ; *morte en prison* à Doué.

Je crois que Brochard, Caillaud, Guyard, Gaboriau, Leger, Mandin, Morillon, Roche Claude et Henri Rivière furent fusillés à Doué.

Tiffauges.

Bessé de la Voûte, Bénine, suspecte, 23 janvier — 4 pluviôse, *guillotinée* 27 janvier — 8 pluviôse.

Bessé de la Voûte, Louise-Marguerite, suspecte ; 23 janvier, *fusillée*, 11 avril — 22 germinal.

Hacher du Bois, Marie-Anne, suspecte ; 23 janvier, *fusillée*, 11 avril.

Ouvrard, 21 novembre — 1er frimaire.

Roger, Joseph, brigand ; 20 janvier — 1er pluviôse ; *guillotiné*, 24 janvier — 5 pluviôse.

Ripoche, Jacques, brigand ; avait 105 l. sur lui qui furent remis au comité ; 20 janvier ; *fusillé*, 23 janvier

Thibault, Marie, suspecte ; 23 janvier ; *guillotinée,* 26 janvier — 7 pluviôse.

Vinet, François, brigand ; 20 janvier ; *fusillé,* 23 janvier.

Saint-Hilaire de Mortagne.

Baron, Pierre, avoir assassiné un volontaire, 9 décembre.

Beaufreton, avoir arrêté et tué un volontaire ; 9 décembre ; *fusillé,* 23 décembre — 3 nivôse.

Fillaudeau, François, a toujours été brigand ; 9 décembre.

Grimaud, Baptiste, très suspect, a toujours porté les armes ; 9 décembre.

Baron, Fillaudeau et Grimaud ont dû être fusillés à Doué avec leur camarade Beaufreton.

Montaigu.

Du Tréhan, Armande, suspecte, 23 janvier, *guillotinée,* 26 janvier — 7 pluviôse.

Du Tréhan, Charlotte, femme Chabot, suspecte, 23 janvier ; *guillotinée,* 27 janvier — 8 pluviôse.

Du Tréhan, Marie, suspecte, 23 janvier ; *guillotinée,* 26 janvier.

Les Herbiers.

Baudry, chirurgien, membre du Comité des Herbiers, 16 novembre ; probablement fusillé avec les habitants des Epesses.

Chupin, Joseph, brigand, 1er février ; *fusillé,* 10 février.

Marquet, Pierre, 1er février ; *fusillé,* 10 février.

Chantonay.

Guinaudeau, François, brigand, 12 décembre ; *fusillé,* 23 décembre.

La Gaubretière.

Martin, François, 20 janvier; *fusillé*, 24 janvier — 5 pluviôse.

Luçon.

Suzanne de Villeneuve, suspecte, 1er février; *fusillée* 10 février.

Mallièvre.

Veuve Sallé, suspecte, 12 décembre.

Les Moutiers, les Maufaits.

Bain, François, brigand, 11 janvier — 22 nivôse; *fusillé*, 18 janvier — 29 nivôse.

Pouzauges.

Husseau, Jean, brigand, 1er février; *fusillé*, 16 février.

Saint-Aubin-des-Ormeaux.

Guinodeau, Mathurin, avoue avoir logé des prêtres réfractaires, et membre du comité des brigands de Saint-Aubin, 20 janvier; *fusillé*, 11 avril.

Saint-Fulgent.

Mary, Pierre, suspect, sans passeport, 1er janvier 1794; *fusillé*, 15 janvier — 26 nivôse.

Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Prudhomme, Joseph, 16 février — 28 pluviôse.

La Verrie.

Garreau, Louis, brigand, 20 janvier; *fusillé*, 23 janvier.

Récapitulation

Les Epesses	23	victimes.
Mortagne	24	»
Tiffauges	8	»
St-Hilaire de Mortagne	4	»
Montaigu	3	»
Les Herbiers	3	»
Chantonay	1	»
La Gaubretière	1	»
Luçon	1	»
Mallièvre	1	»
LesMoutiers-les-Maufaits	1	»
Pouzauges	1	»
St-Aubin-des-Ormeaux	1	»
St-Fulgent	1	»
St-Laurent-sur-Sèvre	1	»
La Verrie	1	»
TOTAL:	75	victimes.

Fusillés	18
Guillotinés	6
Morts en prison	3
Fusillés probablement à Douai et à Saumur	34
TOTAL :	61

II

LISTE DES HABITANTS DE LA VENDÉE ARRÊTÉS PAR ORDRE DU COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE DE CHOLET, ÉLARGIS PAR LUI OU ÉVADÉS.

Baranger, Françoise, de Mortagne, arrêtée le 27 novembre, élargie le 2 décembre : fileuse de quenouille a provoqué au massacre des patriotes.

Baron, Augustin, de Saint-Hilaire de Mortagne, voiturier, arrêté le 27 novembre, évadé le 28 novembre : avoir dépouillé des soldats républicains.

La Boutillier la Chèze, de Mortagne, suspecte, 8-12 janvier.

Bridonneau, Mathurin, de Treize-Vente, journalier suspect ; 20-25 décembre.

Chaigneau, Nicolas, de Saint-Hilaire de Mortagne, marchand, très scélérat, a porté les armes et suivi les brigands ; 27 novembre, évadé 28 novembre.

Chupin, de Saint-Hilaire de Mortagne, très scélérat, 27 novembre, évadé 28 novembre.

Devaud, dit Cacaille, de Saint-Hilaire de Mortagne, avoir assassiné un volontaire ; 27 novembre, évadé 28 novembre.

Gabillé, René, des Moutiers, tisserand, mendiant suspect; 25-26 décembre.

Gellinard, Marie-Madeleine, religieuse de Saint-Laurent, arrêtée 1er février 1794, employée à l'hôpital, 6 février.

Graveleau, Jean, de Saint-Martin-Lars, évadé.

Grimaud, Pierre, de la Gaubretière, poissonnier, 22-23 novembre.

Herault, Charles, d'Evrunes, suspect et arrêté par ordre de la municipalité de Mortagne, 1er novembre-23 décembre.

Herbé, de Saint-Martin-Lars, soupçonné d'avoir participé à l'assassinat du citoyen Chaillou de Mortagne ; élargi après toutes informations.

Femme Charles *Landreau*, Marie Hulin, de Mortagne, a provoqué au massacre des patriotes : 27 novembre-2 décembre.

Levreau, Anne, religieuse de Saint-Laurent, 1er-6 février.

Femme Marin *Magau*, Marie Maillet, suspecte, 12-15 janvier.

Martin, François, dit Le Breton, de la Gaubretière, très scélérat, 27 novembre, évadé 28 novembre.

Femme *Poirier*, de Mortagne, a provoqué au massacre des patriotes, 27 novembre-1er décembre.

Quemmeraye, Anne-Françoise, religieuse de Saint-Laurent, 1er-6 février.

Renou, Agathe, de Mortagne, tailleuse, a provoqué au massacre des patriotes ; 29 novembre-2 décembre.

Rocher, Marie, religieuse de Saint-Laurent, 1er-6 février.

Tessier, Victoire, de Mortagne, couturière, a provoqué au massacre des patriotes ; 29 novembre — 2 décembre.

Ensemble 22 personnes, dont :

4 Religieuses de Saint-Laurent, qui furent envoyées à l'hôpital militaire de Cholet pour y soigner les blessés et les malades ;

6 prisonnières qui s'évadèrent le 28 septembre ;

12 prisonniers qui furent élargis.

Il est à remarquer le grand nombre de femmes de Mortagne qui furent arrêtées pour avoir « provoqué au massacre des patriotes ». Serait-ce le dénouement de l'émeute populaire dont on lit l'émouvant récit dans le *Mémoire d'un père*, pages 95 et suivantes ? Onze Mortagnaises furent arrêtées pour ce motif.

III

Ordre d'arrestation d'habitants de la Vendée par le comité révolutionnaire de Cholet.

« (19-23 nivôse an IIe 8-12 janvier 1794).

Notes des personnes à mettre en arrestation dont les réquisitions ont été données aux commandants de la force armée les 19 et 23 nivôse an II de la République française.

N° 1. . . . . .

21, *Médard*, Ragueneau, papetier à Bouchet, Saint-Hilaire de Mortagne.

22, *Boutillier de Saint-André*, à Mortagne.

23, *Bouchet*, notaire à Mortagne.

24, Pierre-François *Coutant*, hôte, ci-devant hôte à Saint-François.

25, *Boutillier du Coteau*, audit lieu de Mortagne.

26, *Soulard*, aubergiste audit Mortagne.

27, Pierre Aretain *Gareau*, papetier à *Rapion*. à St-Hilaire.

28, Louis *Landreau*, de la Garde, dite paroisse de St-Hilaire.

29, *Colas*, marchand de moutons, au Bordage, paroisse de Saint-Hilaire.

30, *Thomazeau*, au bourg du dit lieu.

31, *Benestreau*, cabaretier à la Verrie.

32, 33, 34, *Brebion*, père et ses deux enfants, tailleur de pierres et tisserand à Mortagne.

35, Louis *Brin* et *Goubaud*, à Mortagne.

36, 37, } *Cailleau*, d'Evrunes.

38, *Chevalier*, garçon meunier à Mortagne... »

La liste, comprenant des noms étrangers au département de la Vendée, se continue jusqu'au n° 79.

En conséquence de cette réquisition, Lefort, commandant de place à Mortagne écrivit, le 25 nivôse — 14 janvier au Comité révolutionnaire de Cholet :

« J'ai reçu votre ordre relativement aux arrestations qu'il y a à faire ici; mais j'ai cru en suspendre l'exécution, parce que, si je fais arrêter, en différentes paroisses et à Mortagne, même ceux que contient votre liste, d'autres qui se sentent aussi coupables qu'eux, prendront la fuite et iront trouver quelques morceaux de l'armée de Charette qui quelquefois ne viennent pas loin d'ici. Il faut donc attendre qu'il n'existe aucun noyau de brigands ; alors il faudra faire une arrestation presque générale dans les paroisses qui avoisinent cette commune. »

Lettre du même.

COURAGE ET LIBERTÉ

ETAT-MAJOR DE LA PLACE

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE UNE ET INDIVISIBLE.

Mortagne, le 30 nivôse an II (19 janvier 1794).

Le citoyen Lefort, commandant la place de Mortagne aux républicains du Comité de surveillance à Cholet.

Je vous envoie 3 hommes avec les dépositions et 3 qui ont été arrêtés chez eux par de fréquentes patrouilles. Je vais mettre votre ordre à exécution demain : il est parti un détachement pour le Longeron pour y arrêter les nobles, les prêtres qui se trouvent dans cette commune. Je vous envoie un de plus sans déposition.... »

Autre lettre du même.

COMITÉ DE SURVEILLANCE.

1er pluviôse an II (20 janvier 1794).

Lefort au Comité de surveillance de Cholet.

Je vous envoie les personnes ci-après dénommées avec leurs effets, qui sont arrivés avec eux.

Marie *de la Dive*, veuve *Duverdier*, fille.
Catherine *Duverdier*.
Rosalie *Duverdier*.
Marie *du Tréhan*.
Charlotte (de) *Chabot* (du Tréhan).
Armande *du Tréhan*, fille.

Jacques *Barré*.
Louise *Poirier*, femme dudit Barré.
Marie *Fonteneau*, femme Charles Moreau.
Charles *Moreau* fils, en bas-âge.
Jean-Baptiste-François *Moreau*, en bas-âge.
Madeleine *Guéry*, domestique.
Suzanne *Grivet*, domestique.
Marie *Grivet*, fille âgée de 10 ans.
Françoise *Fonteneau*, domestique.

Tous de la paroisse du Longeron, que les habitants dudit lieu ont arrêtés avec un détachement que j'ai fourni hier.

Salut et fraternité,

LEFORT, *commandant de la place*.

Nous avons ordonné aux deux officiers du détachement qui les ont arrêtés conjointement avec les gardes nationaux de la paroisse du Longeron, pour les conduire à Cholet. »

Les 7 prisonniers dont Lefort parle dans sa lettre du 30 nivôse, étaient *Roger*, *Ripoche* et *Vinet* de Tiffauges, *Martin* de la Gaubretière, *Gareau* de la Verrie, *Dixneuf* de Saint-Christophe-du-Bois et *Chauvin* des Ponts-de-Cé. Ils firent partie du 13e convoi envoyé à Angers par le Comité de Cholet, le 1er pluviôse - 20 janvier ; Martin et Roger furent guillotinés le 5 pluviôse ; Vinet, Ripoche, Gareau et Chauvin furent fusillés le 4 pluviôse, et Dixneuf, le 22 germinal.

Les prisonniers envoyés à Cholet par Lefort le 1er pluviôse, furent compris dans le 14e convoi du 4 pluviôse — 23 janvier. Mesdames veuve du Verdier, Armande et Marie du Tréhan furent guillotinées le 7 pluviôse ; Charlotte du Tréhan le 8 pluviôse ; Marie et Catherine du Verdier, Madeleine Guéry, Suzanne Grivet, Françoise Fonteneau, Marie Fonteneau, femme Moreau, Jacques Barré et sa femme furent fusillés le 22 germinal ; ces six dernières personnes étaient au service des dames du Verdier de la Sorinière et du Tréhan.

CH. LOYER.

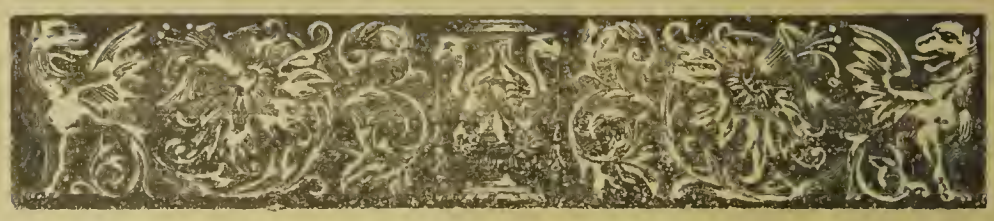

CHOSES VUES

LE 35e MOBILES AU SIÈGE DE PARIS

(1870-71)

(Suite)

Troubles dans Paris.

PENDANT les nuits du 31 octobre et du 1er novembre, les trois bataillons prirent les armes en vue de réprimer des troubles qui se manifestèrent dans Paris par suite de l'intervention à l'Hôtel de Ville des partisans de la « Commune ». Du reste, ces troubles ayant cessé à la suite d'un vote en faveur du gouvernement provisoire, les Mobiles de la Vendée regagnèrent sans coup férir leurs cantonnements.

Distribution de vêtements.

L'approche de l'hiver se faisait sentir et les nuits étaient devenues très froides ; aussi, le 1er novembre, on distribua à tous des capotes, des vestes, des guêtres et des chaussures, qui, avec d'autres menus objets, complétèrent leur équipement.

La situation devient mauvaise.

La guerre se prolongeant toujours malgré plusieurs tentatives de conciliation, les armées de province sur lesquelles on comptait pour débloquer Paris, se faisant trop attendre,

chacun faisait des réflexions sur l'issue possible et sur la marche des événements.

— Enfin, les nouvelles de plus en plus mauvaises qu'on recevait de province, puis l'affreuse réalité de la reddition de Metz qu'on venait d'apprendre, commencèrent à faire comprendre au boutiquier parisien toute la gravité de la situation qu'il n'avait pas encore saisie jusqu'à présent. — L'investissement de la capitale devenait chaque jour plus sérieux par suite de l'arrivée de nouvelles troupes Allemandes qui se fortifiaient sans relâche.

Rationnement de la population et des troupes.

Il fallut alors penser à l'éventualité d'un long siège : il était même un peu tard pour y penser, car des économies de vivres auraient pu être réalisées depuis plus d'un mois.

Physionomie de Paris au 15 novembre.

Enfin, on commença à rationner toutes les bouches de Paris et elles étaient nombreuses ; car, si beaucoup d'habitants riches avaient gagné la province et l'étranger, que de familles des communes suburbaines étaient venues chercher une sécurité relative dans l'enceinte des fortifications ! Il faut encore ajouter les défenseurs, gardes mobiles, venus en grand nombre des départements.

Le gaz à éclairage fut presque supprimé. — Le soir, les rues étaient à peine éclairées.

Les chevaux jeunes et valides furent seuls conservés ; quant aux autres, blessés, malades ou vieux, ils furent envoyés à l'abattoir.

Pour nourrir, soigner, vêtir et distraire les Parisiens, toutes sortes de moyens nouveaux furent créés ; le Gouverneur et les ministres étaient assaillis de demandes d'audience. Les uns découvraient des engins destinés à tuer, (sans danger pour nous), des armées entières ; d'autres trouvaient enfin la composition du feu grégeois.

Partout de féroces gardes nationaux voyaient des espions et chaque jour on assistait à des scènes les plus comiques, à des méprises les plus drôles : heureux même si les pauvres diables pris pour des Allemands pouvaient s'en tirer sans horions, après avoir été un objet de curiosité et de haine pendant la conduite qu'une population affolée leur faisait jusqu'au secteur le plus voisin. On finissait alors par voir que le fameux espion était un Français des plus inoffensifs; une autre fois c'était un sourd-muet qui s'obstinait à rester bouche-close pendant l'interrogatoire que lui faisait subir le garde national le plus galonné du poste.

Pour se procurer des ressources, une foule de malheureux qu'on laissait franchir les fortifications se rendaient dans les champs jusque sous le fusil des Prussiens, et rentraient le jour même chargés de hottes et de paniers contenant une provision de pommes de terre, de champignons, de choux et qu'ils vendaient sans peine et très cher. Les Allemands, du reste, intéressés à faire cesser ce commerce, finirent par effrayer cette multitude en tirant sans pitié sur ces pauvres gens ; beaucoup payèrent de leur vie leur audace. — Une foule d'aliments nouveaux figuraient sur les marchés ; saucissons de toutes sortes d'animaux, conserves décorées de noms fantastiques. Les chiens, les chats et même les rats eurent déjà les honneurs de la broche et de la casserole : d'autant plus, qu'à partir du 15 novembre, le bœuf et le mouton disparurent de la circulation.

La physionomie de la grande ville s'était complètement modifiée.

Le soir, dans cette demi-obscurité des rues, on voyait à chaque carrefour des chanteurs ou chanteuses en plein vent grimpés sur des chaises ou sur des tréteaux. Ces artistes d'occasion, munis de guitares, de violons ou d'autres instruments chantaient des airs patriotiques, et, plus souvent encore, des romances ou des chansons attaquant avec violence le régime déchu et ses anciens serviteurs : par contre, on exaltait sans

mesure et par anticipation les hommes de la « commune » qui eux, préparaient déjà dans des réunions, leur futur triomphe.

Certains théâtres ouvraient encore leurs portes et beaucoup de cafés-concerts faisaient de belles recettes ; les chanteurs, pour donner une idée de leur patriotisme, se produisaient sur la scène costumés en gardes nationaux : c'était le suprême du genre. Quant aux chansons qui n'étaient ni patriotiques ni communardes, elles n'étaient assurément point destinées aux pensionnats de jeunes filles : un singe en eût rougi !

En plein jour, l'aspect des rues était bien changé ; beaucoup de magasins étaient fermés, et, en prévision du bombardement, les façades principales des monuments publics étaient garnies d'échaffaudages, de planches, de matelas, de terre etc., pour empêcher le choc des obus. Les belles toilettes, qui d'ordinaire étaient si répandues, devinrent bien rares ; et je gage que les grandes couturières ne firent point fortune pendant le siège, en confectionnant des robes.

Plus d'attelages de luxe, peu de charrettes, plus d'omnibus, et presque plus de fiacres ; presque tous les chevaux étaient employés à l'armée, car, comme le foin et l'avoine devenaient rares, on ne conservait que ceux qui avaient encore quelque énergie.

Des industriels peu scrupuleux vendaient partout des cuirasses en métal mince ou en cuir qu'on pouvait placer sous la tunique et qui, disaient-ils, mettaient absolument en sûreté ceux qui les portaient : « ni la balle ni la baïonnette ni l'éclat d'obus ne pouvaient pas entamer une telle enveloppe. » — Nous nous souvenons de notre ami, officier au Régiment, qui, rapportant au camp un exemplaire de ces cuirasses, nous vantait bien haut ses vertus. — « Mais, ajouta-t-il, il faut l'essayer. » — Elle était en cuir épais d'une consistance spongieuse ; et elle avait déjà pris place entre le gilet de flanelle et la chemise, attachée avec des ficelles.

Nous mîmes donc la dite cuirasse près d'un mur, et elle fût

traversée facilement par une balle de pistolet, système Flobert.

La déconvenue de notre excellent ami nous fit bien rire, et il finit par s'en amuser également. — Ce délicieux préservatif lui avait coûté vingt francs ; aussi le marchand disait-il à chaque acheteur : « C'est cher, mais c'est bon. »

On ne voyait partout que des gardes nationaux qui allaient simplement aux remparts ou qui en revenaient, toujours accompagnés de nombreux tambours, clairons et cantinières ; ils étaient armés jusqu'aux dents et avaient fini par croire qu'ils couraient quelque danger. Peut-être ces Parisiens ont-ils inspiré Daudet lorsqu'il parle de Tartarin à la chasse au lion dans un faubourg d'Alger.

Le régiment reçoit, le 17 novembre, un ordre transmis par le général Corréard. Le 1er bataillon part le 18 et le 2me le 19 ; ils se rendent à Arcueil-Cachan. Le 3me bataillon quitte également Paris pour aller à Montrouge en dehors des fortifications.

Dans ces quartiers les hommes eurent beaucoup à souffrir du service pénible qui leur fut imposé : en effet, chaque compagnie occupe, un jour sur deux, des avant-postes très peu distants de l'ennemi, tels que le Moulin-Cachan, le Cavalier, le Parc-Raspail, qui réclament une vigilance de tous les instants. De plus l'atmosphère humide, des nuits très froides et des pluies continuelles doublèrent le nombre des malades : les entrées dans les hôpitaux atteignaient un chiffre inquiétant. Cependant, tous étaient logés dans des granges ou dans des maisons, car les habitants exposés chaque jour à l'attaque des Prussiens, et placés sous le feu de leurs formidables batteries du plateau de Châtillon avaient fui leurs demeures.

(A suivre.)

LUDOVIC JOFFRION

LA TERRE ABANDONNÉE[1]

NOUVELLE VENDÉENNE

PAR GUSTAVE GUITTON

(Suite et Fin[2])

VII

Père et Fils.

CETTE déplorable gêne et cette contrainte mutuelle menaçaient de durer éternellement, quand le hasard, qui est souvent heureux, vint arranger les choses et mettre un terme à cette fausse et désagréable situation.

Dans une lettre timbrée de Paris, et portant l'en-tête de la Chambre des Députés, M. Georget annonçait à Louis Poirier que sa nomination était signée et qu'il venait d'être nommé facteur à la Boissière.

— Qu'est-ce que c'est que cette lettre ? demanda la Rosalie son fils.

— Une lettre de M. Georget, répondit-il tout joyeux... Ça y est enfin, et ça n'est pas trop tôt.

[1] Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

[2] Voir la livraison de octobre, novembre, décembre 1899.

— Qu'est-ce qui y est ?

— Je suis nommé facteur à la Boissière.

— Tu es nommé facteur ! cria la mère. Alors tu vas quitter la maison.

— Bien sûr.

— Ah !.. Reste à savoir ce qu'en pensera ton père.

— Je n'ai plus besoin de son avis pour savoir ce que j'ai à faire.

— Tu es un mauvais drôle, tiens, dit la Rosalie qui blémit, plus secouée qu'elle ne voulait le faire paraître, par la nouvelle qu'elle venait d'apprendre. Tu ne nous as jamais fait que des misères depuis que tu es arrivé du régiment.

La mère Poirier alla chercher son homme, qui travaillait justement dans la cour, et qui ne s'était pas aperçu de l'arrivée inopinée du facteur de Puymaufre. Du seuil de la porte, elle l'appela :

— Poirier ! Eh ! Poirier !

— Ohé ! qu'est-ce qu'il y a ?

— Viens-t'en à la maison.

Pendant ce temps la jeune femme disait à son mari :

— Encore une scène qui se prépare ! Pour changer !

— Laisse faire, dit Louis. Maintenant que j'ai ma place, je ne nous en laisserai pas conter autant que les autres jours.

La mère Poirier revenait, très encolèrée.

— Tu veux être facteur ! c'est bien, cria-t-elle. Mais si tu es facteur, tu ne remettras jamais les pieds ici.

Le bruit des sabots du père Poirier s'entendit sur ces entrefaites.

— Qu'est-ce qu'il y a donc ?

— Il y a qu'il est nommé facteur !

— Pas possible, fit Jean Poirier, qui n'en pouvait croire ses oreilles.

— Voilà la lettre, répondit Louis, en montrant tout fièrement la missive du député.

— Et tu acceptes ? Et tu veux t'en aller ?

— Bien sûr, je veux m'en aller ; parce que, d'abord, j'aime mieux être facteur que de cultiver la terre, et que je n'en veux plus de cette vie de guerres continuelles que nous avons ici.

— A qui la faute ? glapit la mère.

— A qui la faute ? riposta Louis Poirier. Ce n'est pas à Joséphine ni à moi, pour sûr. Ce n'est pas nous qui vous cherchons querelles. Mais être toujours en guerre ici ; ah ! mais non.

— Je veux être la maîtresse chez moi, fit la Rosalie.

— On n'a jamais essayé de vous dire ou de vous montrer que vous ne l'étiez pas, riposta le fils.

— Ta femme est une rien-qui-vaille que tu n'avais pas besoin d'épouser.

— Je ne suis pas une rien-qui-vaille plus que vous-même, riposta Joséphine, qui suivait attentivement le débat, prête à se défendre dès qu'il serait question d'elle.

— Assez ! commanda Louis Poirier à sa femme... Ecoutez, ma mère : si ma femme est une rien-qui-vaille comme vous le dites, eh bien, consolez-vous, vous n'aurez pas désormais longtemps à nous supporter.

Le vieux Poirier, atterré n'avait à peu près rien dit jusque-là. Mais soudain la colère s'empara de lui.

— Partez donc tout de suite, cria-t-il. Ce n'est point moi qui irai vous chercher quand vous serez en ville à crever de faim, tous les deux, avec ta place de facteur !

— Je ne crèverai pas de faim, répliqua Louis. Et en tous cas, ce n'est pas à vous que je m'adresserai jamais pour avoir du pain.

— Tu es un brigand, cria la mère, qu'une gueuse a mal fait tourner.

— Dites donc, vous, s'encoléra la jeune femme : je vous ai déjà dit que je n'étais pas plus gueuse que vous : et que j'ai autant que vous de l'honnêteté à revendre.

— Vous êtes une pas grand'chose et une fainéante. Voilà ce que je vous dis, moi !

— Vous êtes, vous, une mauvaise femme qui n'avez de cœur que pour vos écus.

— Avant que mon gars ne vous connaisse, on en aurait fait tout ce qu'on aurait voulu.

— Et maintenant, appuya le père Jean, c'est lui qui voudrait nous commander !

— Vous voyez bien que non, rectifia Louis Poirier, puisque je m'en vais de votre maison.

— Oui, fit la mère sur un ton dédaigneux ; pour être facteur à la Boissière !

— A la Boissière ? C'est à la Boissière que tu es nommé !

— Certainement.

— Va-t-en à la Boissière. Vas-y tout de suite, que je ne te voie point. Je ne veux plus te voir en face ; et vous ne coucherez pas ici ce soir.

— Eh bien, soit, fit la jeune femme ; puisque vous nous avez tant en dégoût que cela, nous partirons dès ce soir.

— Pas ce soir ; tout de suite. Partez, clama le père Jean Poirier.

— D'autant, fit remarquer la Rosalie d'un ton aigre, que vous allez être heureuse maintenant que vos pieds ne pataugeront plus dans la boue, et que vous n'aurez plus de cochons à soigner.

— Je ne vous ai jamais refusé de soigner les cochons.

— C'est bon, c'est bon, nargua la Rosalie ; quand il y aura un prix de travail à décerner, on vous le donnera.

Le père Jean Poirier, accablé par cette nouvelle, venait de s'asseoir sur le banc de bois de la salle à manger.

La mère Poirier, hargneuse, commençait à s'occuper déjà des soins du ménage.

Seuls les deux jeunes mariés restaient debout, muets à présent en face de cette colère, à laquelle pourtant ils s'étaient toujours attendus, dans l'attitude penaude et contrite de coupables devant leurs juges.

— Ainsi vous voulez, mon père, demanda le fils Poirier, que nous partions dès ce soir ?

— Dès ce soir, parfaitement, répondit le père Jean. Je n'ai pas besoin d'un facteur dans ma maison.

— Un facteur, demanda Louis froissé, ne vaut-il pas un paysan ?

— Peut-être bien que oui ; peut-être bien que non, répondit le vieux. Si un jeune homme n'a pas un sou et pas un champ de terre au soleil, et qu'il se mette facteur, il a peut-être raison. Mais toi qui auras au moins quatre prés, six journaux de vigne et dix bons hectares de terre à faire du blé ; toi qui es tout seul d'enfant et qui aura tout ça un jour ; non, je ne comprendrai jamais que tu veuilles être facteur.

— Que voulez-vous ? Moi j'ai toujours eu dans mon idée d'être employé.

— Dis donc tout de suite que tu as honte du métier de ton père, clama le vieux. Dis donc que la terre te dégoûte et que tu as honte de la cultiver.

— Je n'ai pas honte de vous, répartit Louis Poirier, pas plus que de cultiver la terre. Seulement je suis mes idées, qui sont d'être employé du gouvernement.

Le père Poirier, un instant, s'attendrit dans la discussion; et pendant que sa bru s'éloignait et montait dans sa chambre, sans doute dans le but de faire quelques préparatifs de départ :

— Comme tu es changé, mon pauvre gars, dit le vieux Jean. Non, vrai, je ne te reconnais plus. Quand tu étais petit, tu n'avais pas de plus grand plaisir que d'aller aux champs avec moi. Tu m'aidais ; et, à douze ans, tu étais aussi utile chez nous qu'un valet. Tu aimais la terre alors ; et si tu avais continué !... Mais voilà, on t'a mis à l'école. L'instituteur était content de toi ; il paraît que tu n'étais pas bête, puisque tu as eu ton certificat qui est là-bas, encadré. A quoi ça t'a-t-il servi, cette instruction ? A quoi t'a-t-elle mené ? Mon pauvre gars elle t'a détourné de la terre, cette instruction. Tu t'es cru,

parce que tu savais lire et écrire, beaucoup plus malin que nous qui ne savions que compter ! Alors tu t'es mis, sans t'en rendre compte peut-être, à nous mépriser ta mère et moi, tu as cru que tout ce que tu savais était de trop pour un cultivateur ; et, quand le régiment t'a pris, toutes ces idées que tu avais mais que tu n'osais pas dire encore, toutes ces idées-là se sont enracinées dans ta tête. Puis, sous prétexte que tu es revenu sergent, et que tu avais de bonnes notes de tes chefs, tu as voulu mettre tes projets d'ambition à exécution. Tu as eu tort, je te dis, et tu le verras bien.

Durant cette semonce paternelle, le fils Poirier s'était assis à l'autre bout de la table, en face de son père, et ne disait mot, ému peut-être un peu, ou bien ancré de plus en plus dans son idée, car son regard était droit et fixe, et sa figure impassible.

La mère Poirier, qui avait écouté son mari d'une oreille attentive, tout en essuyant quelques assiettes, se sentit une larme couler le long de ses joues maigres et basanées.

Jean Poirier reprit.

— Voyons, mon gars, tout n'est peut-être pas fini. Reste avec nous ; ta place est ici. Ta mère et moi nous sommes vieux ; et vous n'aurez pas longtemps à attendre pour être les maîtres, ta femme et toi. Reste avec nous, tu t'en trouveras bien. Qu'est-ce que tu veux aller faire là-bas, à la Boissière, en uniforme de facteur ? Tu seras malheureux ; car enfin, un facteur, c'est mal payé. Voyons, mon gars, écris à M. Georget que tu as réfléchi, et que tu ne veux plus de sa place.

Louis Poirier regarda son père, et lui dit froidement.

— Est-ce que vous vous moquez de moi, mon père ? Et me prenez-vous pour une girouette ? Je veux être facteur, je vous dis. Je suis nommé ; eh bien, tant mieux, je serai facteur.

Jean Poirier eut un geste violent. Il leva le bras, menaçant son fils.

— Tu es un mauvais drôle, un propre à rien !

La Rosalie arriva à son tour.

— Et moi je dis comme ton père, tu m'entends ? Tu es un vaurien !

— Tant pis, riposta le fils. Je suis assez grand pour savoir ce que j'ai à faire, et je le fais. Si je vous déplais, j'en suis fâché ; mais je suis mes idées quand même. Voilà tout.

— Va-t'en, hurla le père Jean. Va-t'en tout de suite ! Tu es un mauvais drôle. Ta femme est en haut qui fait ses paquets. Va la rejoindre ; et déguerpissez au plus vite.

— C'est bien, fit Louis.

Et d'un pas lent il monta à sa chambre, laissant seuls le père Jean et la Rosalie.

— Dire que je l'ai supplié de rester, s'écria Jean Poirier.

— C'est un garnement, fit la Rosalie. Depuis qu'il a connu cette femme, il n'est plus le même.

— Enfin, nous voilà seuls maintenant, constata le père Jean d'un air accablé. Ce n'était pas la peine de travailler tant pour arriver à ce résultat.

— Qu'il s'en aille, dit la Rosalie. Nous ferons comme nous pourrons.

Et les deux vieux se mirent à pleurer, silencieusement, d'abondantes larmes.

Assis l'un en face de l'autre, ils ne se dirent plus un mot jusqu'à ce que les deux jeunes gens rentrassent dans la maison pour faire leurs adieux.

— Les paquets sont faits, dit Louis d'un ton ferme et sec. Nous partons. Demain j'enverrai une charrette prendre les hardes qui sont dans la malle, et les draps et le lit qui sont à nous, puisque c'est à ma femme.

Jean Poirier ni la Rosalie ne bronchèrent.

— Nous allons coucher chez le beau-père à Puymaufre-Saint-Jean, continua Louis ; et nous y resterons jusqu'à notre départ pour la Boissière.

— Partez donc ! Partez, dit la Rosalie. Partez donc, puisque vous le voulez.

— Au revoir donc, maman, fit Louis Poirier, qui s'avança pour embrasser sa mère.

Mais le père Poirier se leva, et s'interposa pour empêcher cet adieu.

— Ce qui m'étonne, dit-il, c'est que vous ne soyez pas déjà partis. Ce n'est pas la peine de faire tant de jérémiades pour s'en aller. Allons, oust ! décampez !... Seulement, seulement, ajouta-t-il, dites-vous bien qu'une fois que vous aurez passé le seuil de la maison, vous n'y rentrerez plus, ni l'un ni l'autre, sous aucun prétexte.

— Entendu, dit Louis Poirier ; entendu, mon père. Nous ne reviendrons ici que si vous nous rappelez.

— Tiens, dit en s'animant de plus en plus Jean Poirier ; tiens, tu me mettrais hors de moi à la fin. Va-t'en, que je ne te voie plus, ni ta femme. Va-t'en où tu voudras ; deviens ce que tu voudras. Soyez malheureux comme des pierres, ça m'est égal ; je ne viendrai pas à votre secours. Va-t'en, et tout de suite. Je ne te souhaite pas le moindre bien ; je te maudis, toi qui as abandonné ta terre pour le bout de galon de la casquette d'un facteur ; toi qui étais libre, et qui vas devenir employé. Va-t'en ; je te maudis.

— Allez-vous-en ; et ne revenez plus, cria la mère Poirier.

Les deux jeunes mariés se dirigèrent vers la porte ; Joséphine, en pleurant, voulut essayer d'embrasser le père Jean Poirier.

— Allez, allez, cria-t-il en détournant la tête. Pas de jérémiades. Partez !

Le couple prit la porte ; et à pied, à la main chacun un petit paquet, se dirigèrent vers Puymaufre pour y coucher, et y attendre la nomination officielle du mari.

Les deux vieillards, restés seuls, furent, après cette tempête, très abattus. Peu d'instants après le départ, ils se trouvèrent assis aux coins du foyer, sans mot dire, en proie à la foule des douloureuses pensées qui leur assaillaient le cerveau, anéantis. Les heures passaient sans qu'ils s'en ren-

dissent compte ; il fallut même l'arrivée de Fernand et de Baptiste, les valets, dans la cour, pour les réveiller de leur morne assoupissement.

Pendant ce temps-là, leurs enfants avaient fait route, puis étaient arrivés à Puymaufre-Saint-Jean, chez le père Tripaud.

Le cordonnier était à travailler dans son échoppe. Il ne parut pas autrement surpris de les voir et d'apprendre ce qu'ils lui racontèrent.

Il n'en fut même pas mécontent plus que de raison ; car, au fond, si les Poirier avaient vu d'un mauvais œil le mariage de leur fils avec la fille à Tripaud, celui-ci n'était pas non plus très enthousiasmé de voir Joséphine se marier avec Louis Poirier qui, somme toute, n'était qu'un paysan, un peu plus déluré que les autres. Il est vrai que celui-ci aurait du bien plus tard ; aussi s'était-il quand même décidé sans trop de peine.

— Ainsi, demanda-t-il à son gendre ; ainsi tu es nommé facteur à la Boissière ?

— Oui, j'ai reçu ce matin la lettre d'avis de M. Georget.

— C'est même après ça, ajouta Joséphine, que la dispute a eu lieu, et qu'on nous a mis à la porte comme des chiens.

— Dame ! fit Tripaud, doux philosophe qui avait tendance à toujours prendre les choses par leur bon côté. Dame ! un peu plus tôt, un peu plus tard, il fallait toujours en arriver là ; parce que, voyez-vous, quand dans un ménage ça ne va pas les premiers jours, ça ne va jamais.

— Assurément, approuva Louis Poirier, qu'on ne se serait jamais entendu.

— Surtout avec ta mère, dit Joséphine.

— Oh ! avec mon père aussi, va, qui n'a jamais voulu que j'aie cette place. C'est même depuis le temps où il a su que je l'avais demandée que la guerre a commencé dans la maison.

— Heureusement qu'elle est finie, dit Joséphine ; car moi,

vois-tu, je ne me sentais pas capable de vivre deux jours de plus là-bas.

Louis Poirier continua sa pensée après cette interruption.

— Que voulez-vous, dit-il d'un air supérieur ; mon père et ma mère sont de braves gens, mais ils ont des préjugés ; ils ne sont pas de ce temps-ci. Ce ne sont pas des gens de progrès; et comme dit Monsieur Georget, le député, ils s'assimilent mal les principes du progrès moderne. Il n'ont jamais pu apprendre dans la vie autre chose que ce qu'il leur fallait pour leur culture.

— Hé ! Hé ! mon garçon, pas si vite, dit le cordonnier, ils en ont su assez pour ramasser de l'argent, et acheter des terres.

— Bien sûr, fit Louis. Seulement, sortis de leur culture, mes parents ne savent rien de rien. Ils ne sont pas de notre temps.

— Enfin, c'est bon, fit le cordonnier. Si tu es sorti de chez toi, c'est que tu avais tes raisons, n'est-ce pas ? Ne parlons plus de ça. Fais à ta guise... Seulement, vous savez, moi, je commence à avoir faim. Il n'y avait de la soupe que pour moi ce soir; mais nous allongerons le bouillon. Allons, oust, Joséphine, débrouille-toi. Fais-nous vite à manger, et occupe-toi de faire votre chambre à coucher pour cette nuit.

Toute discussion était close.

Bref, Louis Poirier resta trois jours francs chez son beau-père, avant de recevoir une convocation officielle à venir prendre possession de son poste. Il chargea un homme de Puymaufre, qui avait une petite charrette et un cheval, d'aller prendre le lit et la malle qu'avait laissés le jeune ménage aux Saulaies, et de les emmener à Puymaufre.

Louis Poirier s'en alla avec Joséphine, le jour même de sa convocation, à la Boissière, pour y choisir une maison ; et moins d'une semaine après, la même charrette qui avait emporté le mobilier des Saulaies, l'emportait encore, ainsi que le nouveau facteur et sa femme, vers la petite ville de la Boissière.

Louis Poirier avait enfin réalisé son rêve.

Il était facteur.

Et depuis douze ans, le ménage vit là, chichement, dans la même petite maison d'un vilain et sale quartier de ce chef-lieu de canton.

Ils n'ont aucunes relations avec le père Jean et la Rosalie.

Quand sa femme accoucha d'un premier enfant, après quinze mois de mariage, le facteur fit prévenir aussitôt le père et la mère Poirier, leur demandant de venir au baptême pour que cette arrivée dans le monde d'un nouveau membre de la famille fut le signal de la réconciliation générale.

Lorsque le messager arriva, qui n'était autre que Fernand, parti soldat, mais en congé pour une huitaine, il fut reçu de façon très aigrefine par la Rosalie.

— Non, fit-elle. Ils n'ont qu'à rester chez eux comme nous chez nous.

— Parfaitement, accentua le père Poirier ; ce que j'ai dit une fois, je l'ai bien dit. Moi vivant, ni l'un ni l'autre ne mettra les pieds ici.

— Faire des enfants, ça va bien, fit la Rosalie, devenue d'un caractère de plus en plus exécrable depuis que la maison avait été désertée ; oui, mais le tout, c'est de les nourrir.

— Dame ! fit Fernand ; vous comprenez, on me charge d'une commission, moi, je la fais... Alors !..

— C'est bien, mon gars, fit Jean Poirier ; et pour te prouver que ça n'est pas après toi qu'on en a, tiens, la Rosalie, donne donc une bouteille de vin, que l'on trinque à ta santé.

Deux verres furent apportés, et la bouteille se but, en choquant les verres chaque fois que l'on buvait, suivant la vieille coutume de Vendée toujours très suivie. Il ne fut plus question du fils ni de la bru, non plus que de l'enfant qui venait de naître.

Fernand revint à la Boissière et rendit la réponse des vieux, laquelle attrista le facteur et sa femme. Vraiment, elle était donc irrévocable, cette décision ! Enfin c'est la vie ! Peut-être que quelque jour ils se décideraient à oublier !

Quand naquit le second enfant, les vieux Poirier ne furent pas directement prévenus ; ils n'apprirent le fait que deux mois après, par hasard, et de la bouche d'un inconnu.

Dans le petit jardin de six mètres carrés qui se trouve devant leur maisonnette, le facteur, qui revient de sa tournée, quelquefois s'asseoit sur une chaise, les pieds étendus, pour se reposer. Peut-être lui vient-il de songer que l'existence est rude, et qu'un employé des postes de son genre, pour honorable que soit son emploi, est bien peu rémunéré. Et quelquefois, peut-être, se prend-il à regretter de n'avoir pas suivi les conseils de ses vieux parents, qui le voulaient paysan comme eux-mêmes. Mais bah ! l'esprit faussé par la demi-instruction de son village, et les théories sociales mal digérées que de mauvaises fréquentations de régiment lui apprirent, peut-être se dit-il que c'est lui qui est dans la vérité, qu'il a bien fait de suivre ses idées ; et peut-être, tant ce fils de la terre a été déformé par le modernisme ambiant, peut-être se console-t-il en se disant que les enfants qu'il a ne seront pas des fils de paysans comme lui-même, mais les enfants d'un employé, d'un fonctionnaire ?

En tous cas, il ne se plaint pas, par fierté sans doute ; et nul ne peut savoir si son mutisme cache ou du dégoût de soi-même et de son métier, ou de la satisfaction.

Les vieux Poirier vivent toujours là-bas, aux Saulaies. Ils ont pris un domestique de plus, et continuent à exploiter leur ferme.

Depuis douze ans que le fils a quitté les Saulaies, ils ne se sont revus que quatre fois, tout à fait par hasard. Alors ils se sont parlés, froidement, comme des étrangers ; car les vieux Poirier, malgré les souffrances de leur isolement, n'ont pas pardonné à leur fils son abandon de la terre, et ne le lui pardonneront sans doute jamais .

Attachés à la glèbe, sans s'être éloignés jamais des champs où ils sont nés ; ayant vécu par elle, ils s'éteindront dans leur ferme, peut-être par une nuit d'hiver où les arbres n'ont plus

de feuilles et allongent leurs maigres bras désespérés sur la plaine ; peut-être à la moisson, quand les charrettes se chargent de lourdes gerbes ; à moins que ce ne soit au printemps, où tout renaîtra sur leur terre aimée, sauf eux-mêmes qui vont mourir.

GUSTAVE GUITTON

FIN.

LA VENDÉE AU SALON

C'est par de mélancoliques avenues qu'on accède, cette année, aux Salons de peinture et de sculpture. Le Cours la Reine, si animé l'année dernière, la joyeuse rue de Paris ne sont que démolitions et fondrières. L'administration eût été bien avisée de faire, avant l'ouverture, de l'ordre avec ce désordre ; le besoin d'un vernissage extérieur se fait très vivement sentir.

J'y rencontrai, ces jours passés, un touriste anglais, qui interrogeait péniblement un plan de Paris, vieux modèle, qu'un camelot lui avait écoulé à la faveur d'un fort rabais. L'insulaire m'interpella, et me montrant le plus gros des deux édifices de l'avenue Nicolas II : « Ce était encore des Halles Centrales, Monsieur, s'il vous plaît ? » —« *No, Sir,* » lui répondis-je, afin de lui montrer que l'étude des langues étrangères n'est pas si négligée chez nous qu'on se plaît à le dire ;« *no,* n'en croyez pas vos yeux ; ça, c'est les halles des Beaux-Arts, que nous appelons par euphémisme le Grand Palais. »

L'étranger n'insista pas, moi non plus, et nos relations internationales n'allèrent pas plus loin ; il se remit à piocher son plan, qui portait toujours le Palais de l'Industrie de 1855, bien fait pour le désorienter.

J'entrai rêveur dans le Grand Palais, qui a été bâti, comme chacun sait, pour hospitaliser les salons annuels et les exhibitions similaires, le Concours hippique par exemple. On ne

s'en douterait guère. Rien d'artistique au dehors, même pour un Anglais, rien de pratique en dedans : un labyrinthe de petites salles au bout d'un escalier décourageant. En fait, la visite du Salon est interdite aux personnes âgées ou infirmes, aux asthmatiques, et à ceux qui ne goûtent des plaisirs qu'à leur aise, et qui n'envient pas à Foûquet sa fatigante devise : *Quo non ascendam* ?

Et pourtant le Salon de 1901 mérite d'être vu ; pas d'œuvre transcendante, pas de clou, mais beaucoup de bonnes choses, et une moyenne supérieure, semble-t-il, à celle des précédentes années. Nous n'avons à parler ici que des artistes vendéens qui, dans cet ensemble, maintiennent du moins vaillamment leur rang.

Sous ce titre, *Eté*, M. Brillaud expose une nouvelle étude de nu. Sous bois, dans une clairière, une nappe d'eau dormante, dans laquelle se baignent ou viennent de se baigner trois jeunes femmes vêtues seulement de leur pudeur. Il faudrait n'être jamais allé dans les bois, pour ne pas reconnaître là, en effet, une mode d'été.

Le titre en dit plus ici que la peinture, qui ne donne pas tant que cela l'impression estivale. Nous y cherchons en vain la moiteur des chaudes journées, qui estompe d'une buée lumineuse les contours et les perspectives. L'air est sec, et la lumière filtre à peine à travers un écran opaque de feuilles. Aux heures brûlantes du jour, à la sortie du bain, les chairs s'offrent moirées d'ondulations blanches, roses, blondes ; là, au contraire, les nus sont d'un terne désolant, et M. Brillaud a cru devoir, par-dessus le marché, les enduire d'une patine verdâtre, pour rendre sensible, trop sensible hélas ! l'ombre enveloppante du feuillage. La dame du premier plan, debout, en paraît navrée ; elle regarde inquiète, si quelqu'un peut la voir en ce piteux état ; elle en devient jaune, sous les deux ou trois larges taches de soleil qui la frappent, et qui devaient plutôt lui rendre son teint naturel. Verte à l'ombre, jaune au soleil, c'est n'avoir pas de chance. Nous ne

la contristerons pas davantage en parlant de la longueur de ses jambes. Ajoutez que le modelé, toujours si correct chez M. Brillaud, est complètement noyé dans la surcharge de ces incidences et de ces réflexions de couleurs.

Chaque année, nous notons avec un sympathique intérêt, les efforts artistiques tentés à La Châteigneraye ; une toile unique se charge, cette fois, de les représenter, sous le titre : *Petite Chasse*, et sous la signature de Mlle Magde, pseudonyme dont la transparence ne laisse rien à désirer. Trois ans déjà passés, La Châteigneraye avait posé un lapin sur la toile ; l'année suivante, pose d'un deuxième lapin ; aujourd'hui, troisième lapin ; ce n'est pas un atelier, c'est un clapier. Nous n'essaierons pas de faire comprendre à l'auteur l'imprudence qu'il peut y avoir à élever obstinément le lapin à la hauteur d'un objet d'art. Le lapin de 1901 est flanqué d'un oiseau grimpeur appelé pic, dont les plumes vertes ont pour mission d'égayer un peu cette monotone aventure ; un panier de raisins écroulés à côté prouve que si Mlle Magde ne varie pas ses natures mortes c'est qu'elle ne le veut pas. Un bon conseil : du lapin, n'en faut plus ; essayez d'autre chose.

M. Delhumeau donne, dans le portrait de Mme H. A. la mesure de son talent plein de conscience et de correction. Devant ce modèle opulent, un autre artiste eût été tenté peut-être de faire une œuvre montée de ton et d'éclat, un petit Rubens ; M. Delhumeau s'est contenté de faire un Delhumeau très réussi, et il faut lui savoir gré de marquer toutes ses œuvres d'un cachet très personnel de distinction et de bon goût.

Pour montrer que nous ne sommes pas un admirateur aveugle de ce beau talent de portraitiste, qui s'affirme à chaque tentative nouvelle, nous avouons ne pas trop goûter la nuance des cheveux, où rien, pas même le fond lie de vin, n'appelle le singulier reflet vieux rose, aussi étranger jusqu'à présent à la nature qu'à l'art des teintures capillaires.

M. Tillier a voulu faire une surprise ; le voilà en passe de

se convertir. Il n'en est pas encore à Jordaens, ni à Roybet ; mais, après avoir tant aimé le jaune, c'est une grosse concession que d'y renoncer, au point que ses femmes d'à présent, sans être encore des modèles de santé et de bonne mine, n'ont plus l'air échappées de l'asile de Villepinte.

Comme la vérité, M. Tillier est en marche, en marche vers la couleur et vers le soleil, et ses premiers pas montrent qu'il ira loin, s'il ne s'arrête pas en route.

L'*Espagnole de Montmartre* n'est pas désagréable à voir, sans rien trahir toutefois de son origine, ni de son habitat. Que de flou dans le modelé, que ces chairs sont molles et pâles ! Ce n'est pas précisément sous ces dehors que se révèlent les Espagnoles, fussent-elles de Montmartre. La draperie a la couleur du cuivre et un peu la raideur aussi. Ces réserves faites, et titre à part, il reste quand même de quoi régaler les yeux.

L'autre tableau, *Fleur de ville et fleurettes des champs* ne réalise pas l'antithèse que le titre semblait promettre. Dans un paysage noble, à colonnade, une jeune femme, perdue dans une robe blanche qui n'en finit pas, tient une pincée de fleurs des champs. Paysage gris, colonnade grise, dame grise sont les principaux motifs de cette symphonie en gris mineur, qu'éclairent à peine une petite fleurette rouge et le reflet cuivré de quelques pampres de vigne folle. Tout cela est très légèrement et très habilement brossé : peinture toute conventionnelle, et qui a son intérêt, une fois la convention admise.

Dans la sculpture, à signaler un heureux effort de M. Fulconis. Son haut relief, *Vérité*, est d'une jolie inspiration et d'une exécution fort louable, encore que celle-ci ne nous paraisse pas tout à fait adéquate à celle-là. En faisant sortir du puits la Vérité dans son costume classique, si sommaire, et en inscrivant son nom en hautes capitales grecques, au pied du monument, M. Fulconis a entendu nous donner comme un frisson de l'antique ; alors il fallait que le modèle fut à peu près aussi du temps. Or, la tête de sa *Vérité*

est d'un modernisme trop coquet pour faire illusion un seul instant. Nous ne sommes pas bien sûr non plus que le bras gauche tourne assez dans son mouvement au-dessus de la tête ; le bras droit, pendant, est excellent, et le modelé de corps bien nuancé. C'est une tentative hardie, pleine d'espoir.

Deux bustes sont le début, au Salon, de M. Guéniot, à ce qu'il nous semble, du moins. Dans le buste en marbre de Mme de Lespinay s'affirme un réel talent, une facture élégante et sobre, qui rend, avec une vérité d'expression frappante, la haute distinction du modèle.

Nous serons plus réservé sur le buste en plâtre bronzé de M. Guéniot père. Le plâtre bronzé est tout ce qu'il y a au monde de plus rebelle à une expression d'art ; c'est pacotille en diable, et nous défions l'artiste le plus sûr de lui-même de faire en plâtre bronzé, sur un petit modèle surtout, œuvre qui s'impose. Ce buste, le seul du Salon qui ose s'habiller ainsi, ferait peut-être bien ailleurs ; ici, au milieu de la matité des plâtres et de la splendeur des marbres, il détonne.

L'aquarelle de M. Reullié, *Ronces d'automne*, est un morceau très joliment venu, et qui fait tout d'abord regretter que l'artiste n'ait pas donné une preuve plus complète de son savoir-faire. Les grappes des mûres de buisson pendent avec un abandon très étudié, et la saison s'accuse à souhait sur les feuilles mordorées que bronze l'automne. C'est une tranche de vie des choses, un petit poème de sentiment, d'accord, mais combien court, et tôt lu ! Souhaitons que ce soit une promesse, que M. Reullié aura à cœur de tenir à un Salon prochain.

On constate quelques vides, cette année, dans les rangs des exposants vendéens. Est-ce défection, est-ce élimination ? Nous le saurions, que nous ne le dirions pas : mystère et discrétion ! Ceux qui restent fidèles à la cimaise y font du moins bonne figure, et méritent que, du pays dont ils soutiennent le drapeau au champ d'honneur de l'Art, on leur crie : Courage et merci !

FONTENAC.

NOTE D'ARCHÉOLOGIE VENDÉENNE

LES FOUILLES DE MALLIÈVRE

Le château féodal de Mallièvre couronne un promontoire fort escarpé, orienté vers le sud-ouest et entouré de trois côtés par la Sèvre-Nantaise et le ruisseau de la Boulaie lequel traverse, au pied même du château, des prairies basses qui sont d'anciens étangs.

L'enceinte du château, irrégulière et flanquée de bastions, suit exactement les contours du plateau dominant le promontoire. Comme à Pouzauges le donjon formait une masse quadrangulaire touchant au pont-levis, ou mieux, à la herse d'entrée, défendant ainsi l'isthme qui fait joindre le promontoire aux autres terres élevées des contreforts du vallon creusé par la Sèvre aux temps géologiques.

Il me semble qu'il faut reporter la construction de ce fort à l'époque assez tourmentée du règne de Philippe-Auguste et de Louis VIII, pendant laquelle le Poitou fut le théâtre, très éprouvé, de luttes sans cesse renaissantes, auxquelles les barons de notre région, à la suite de Savary de Mauléon prirent une part active.

La vieille forteresse, qui n'est plus que ruines complètes, a été acquise l'an passé par Mme la comtesse douairière de Vaucelles.

Des recherches faites les années précédentes dans toute la contrée, et, très spécialement, dans les environs de Mallièvre,

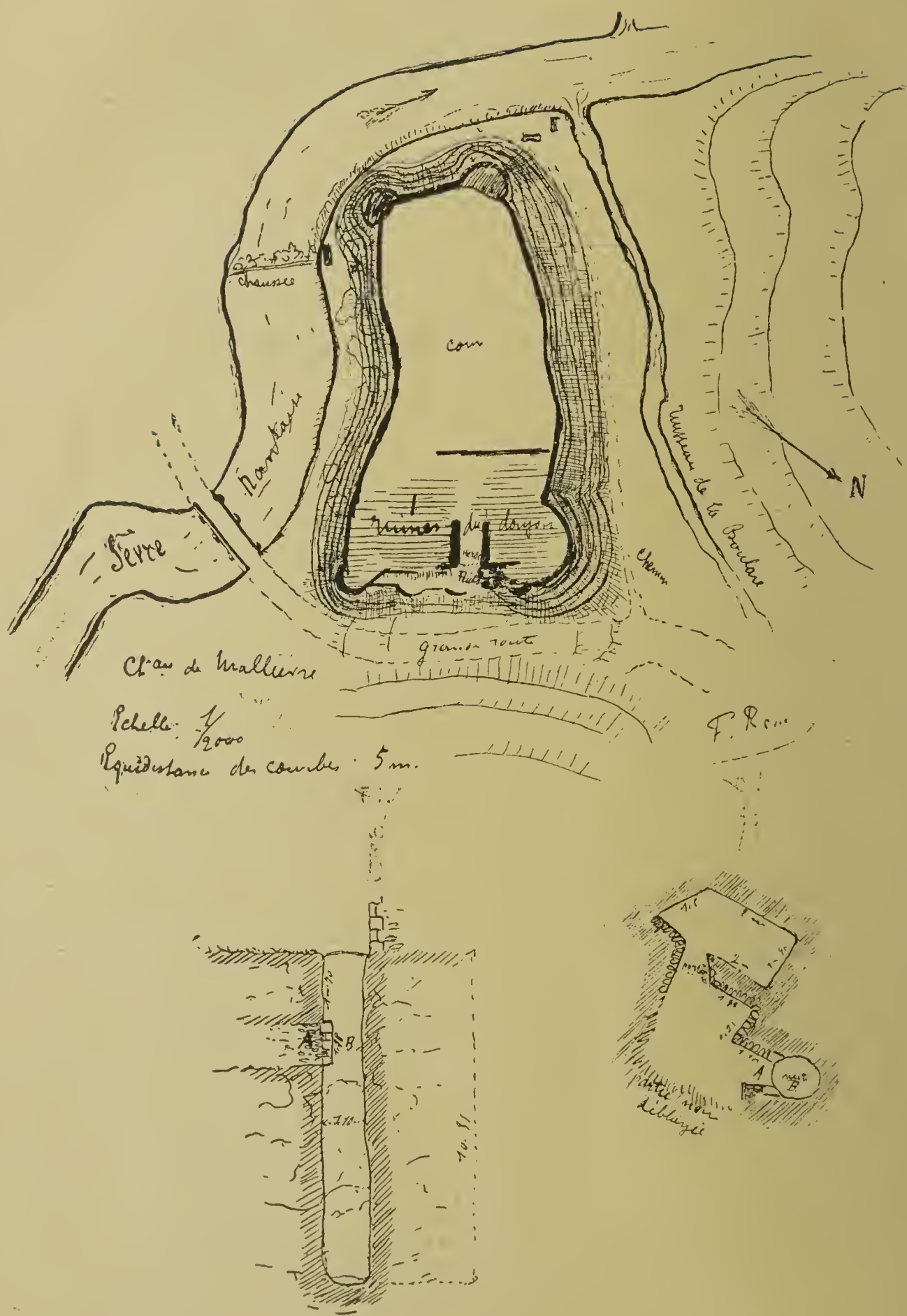
chaussée
cour
Fevre
ruines du donjon
Chemin
grande route
N
Ch^au de Mallierre
Echelle 1/2000
Equidistance des courbes 5 m.
A
B
partie non déblayée

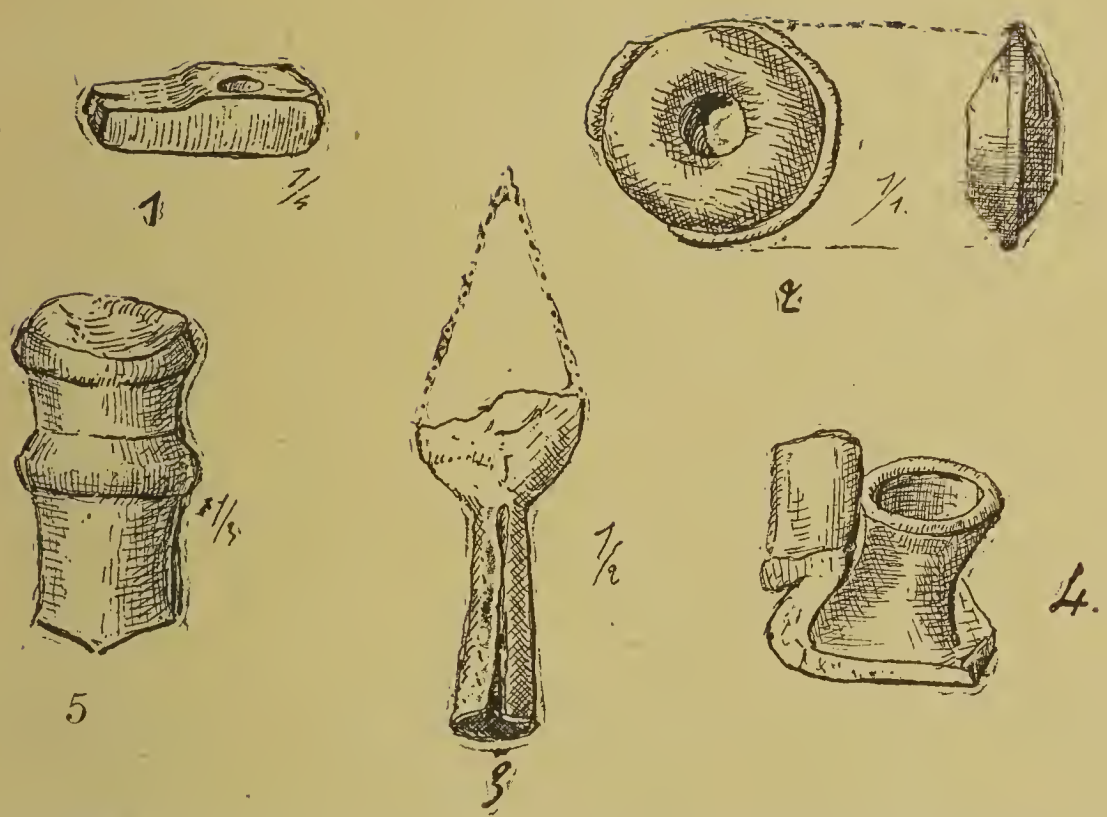

1, 4, Marteau en fer et nœud de lampion en terre cuite des ponnes incinérées de Mallièvre. 2, 3, 5, Perle en terre avec sorte d'émail vert, pointe de flèche, goulot de cruche — Tumulus de Belleville à Mallièvre.

m'ont donné la certitude que le promontoire avait porté une enceinte militaire préromaine avant de servir d'assises au château moyen-âge : c'est du reste la constatation de la grande loi historique de la succession des civilisations. J'ai, en effet, trouvé dans les environs immédiats du château bon nombre de silex indéniablement travaillés de mains d'hommes. A l'intérieur de la cour, au milieu même du fort actuel, j'ai recueilli des fragments minuscules de cette poterie noire, lustrée, ornée de stries légères que les archéologues regardent comme contemporaine des armes de bronze. En 1898, au pied même de la courtine méridionale on a détruit — inconsciemment il est vrai — une ou plusieurs ponnes ovoïdes qui avaient été creusées dans l'arène granitique, plusieurs débris céramiques en sont sortis, en outre, un nœud de lampion rituélique incontestablement gaulois.

A quelques cents mètres de là, on a détruit aussi, il y a quelque quinze ans, mais sans contrôle scientifique, le splendide tumulus de Belleville qui a donné des armes de fer, des mors de chevaux, des perles, etc. Je joins le dessin, forcément très hâtif, de quelques-uns de ces objets, au plan, sommaire aussi, de la forteresse.

En novembre 1900 le puits du château situé en dehors du pont-levis fut vidé. Il est creusé en pleine roche, dans de l'arène granitique compacte, et j'incline fortement à le croire plus ancien que la construction féodale. Je reviendrai sur cette idée.

Dans les déblais qui sortirent du puits, rien de spécial, seules quelques ferrures sans caractère, mais, à deux mètres environ plus bas que la margelle, dans la paroi du puits, nous avons trouvé une porte moyen-âge, avec montants en pierre de taille ; cette porte conduisait dans une galerie de forme très bizarre, j'allais dire, trop bizarre pour être du moyen-âge, bien qu'à cette époque on ait revêtu ses parois d'un mur ; point de voûte maçonnée sauf aux intrados des portes ; le fond de la galerie qui se trouve sous la porte du château n'est point

garni d'un mur de soutènement. Je suis convaincu que les constructeurs féodaux n'ont découvert ce puits, comblé sans doute, qu'après l'édification du château, sans cette circonstance, ils auraient probablement fait en sorte de l'enclaver dans l'enceinte et n'auraient certainement pas creusé eux-même une galerie sous le devant de la herse.

Nous sommes donc, je pense, en présence d'un puits pré-romain d'une cachette de même date, retrouvée au moyen-âge, et renforcée de murailles et utilisée à cette même époque.

Cette hypothèse parait défendue par les deux faits suivants :

1° Presque tous nos petits camps celto-gaéliques, assez nombreux dans la contrée, étaient pourvus de cachettes soit dans leur enceinte même, soit à proximité ; je l'ai constaté aux Châtelliers, à Saint-André-sur-Sèvre, à Pouzauges, etc.

2° Dans notre région, j'ai pu relever le plan d'une quinzaine de ces refuges souterrains ; plusieurs ont un puits pour entrée, notamment le refuge du Montravers et celui de Bède en Pouzauges, dont je dois la connaissance à Mr des Nouhes de la Cacaudière et dans lequel on descend par un puits conique de 5m 1/2.

De plus, la galerie de Mallièvre a bien la forme anguleuse et brisée des cachettes gauloises, et, on ne voit pas bien, d'autre part, dans quel but les constructeurs du fort moyen-âge auraient pu creuser ce terrier irrégulier devant la porte de leur manoir.

J'en conclus donc qu'ils ne l'ont pas fait eux-mêmes, mais qu'ils se sont contentés de doubler les parois d'un mur de soutènement pour empêcher les éboulis.

F. René,
de la Congrégation de St-Gabriel.

LES CHANSONS VENDÉENNES A PARIS

Cet hiver a eu lieu, au coquet théâtre des Capucines, à Paris, une charmante matinée, organisée dans le but de faire connaître au public qui fréquente les petits théâtres, les trésors poétiques et mélodiques des chansons primitives de notre chère Vendée. Elle a été de tout point réussie, grâce au tact du conférencier chargé de la causerie d'usage, et des explications préliminaires indispensables ; grâce surtout au merveilleux talent de la célèbre diseuse et chanteuse, la belle divette Alice Bonheur, aux charmes très puissants.

Nous qui sommes pourtant si difficile pour ces reconstitutions locales, si délicates à tenter à Paris, dans un milieu qui comprend mal tout le charme de cet art provincial, à la vérité très primitif, nous avons été ravi par cette interprétation, si artistique, si lumineuse, si gaie, si superbe en un mot.

Le succès de l'interprète et de son partenaire et conférencier, M. C. Bataille, a été mérité et, nous y applaudissons de toutes nos forces. Mlle A. Bonheur a été parfaite de grâce et de finesse ; chaque couplet a été détaillé avec un art, qui nous a rappelé le beau talent d'Odette Dulac, et nous a fait un plaisir extrême. Nous ne nous attendions pas, il est vrai, à un succès semblable ; mais nous n'avons qu'à nous incliner devant un fait dont Paris a déjà parlé. C'est un triomphe.

Deux critiques seulement sont indispensables à notre avis. Le costume de Mlle Bonheur est par trop fantaisiste et n'a rien de Vendéen. D'autre part, le conférencier, malgré sa solide et sûre voix et ses talents de chanteur, nous paraît

trop insuffisamment renseigné sur la Vendée. Certes M. Alfred Rousse a droit à toutes nos félicitations pour avoir harmonisé les douze chansons qui ont été données à cette jolie fête ; mais M. Bataille a été cependant un peu trop loin dans le silence prémédité, en ne prononçant pas une fois les noms de J. Bujeaud et de Trébucq, auteurs de deux recueils de chansons vendéennes, avec musique : recueils connus de tous les érudits ! Or, sur les douze morceaux chantés, onze se trouvent dans les deux volumes de Bujeaud ! De plus, le *Numero Deus impari gaudet* qui intrigue si fort M. Bataille, est d'une explication des plus aisée. Et il lui aurait été facile d'en découvrir le sens, en s'adressant au premier Vendéen de Paris venu, et surtout à celui qui, dans la capitale, bien connu de tous les journalistes, ne demande qu'à renseigner ses collègues sur les mérites de son pays.

MARCEL BAUDOUIN.

NOS MORTS

M l'Abbé HIPPOLYTE BOUTIN

Bien que des plumes plus autorisées que la nôtre aient éloquemment célébré déjà les multiples mérites de M. l'abbé Hippolyte Boutin, nous ne saurions laisser complètement se fermer sa tombe sans y déposer nous-même, au nom de la *Revue du Bas-Poitou*, dont il fut le collaborateur souvent et l'ami toujours, un personnel tribut d'hommages, faits d'affectueuse reconnaissance et de regrets profonds.

Doué d'un sens artistique toujours en éveil, que secondaient merveilleusement un constant amour de l'étude, une rare lucidité d'intelligence et une grande facilité d'expression, M. Boutin cultiva avec un égal succès la poésie et la musique, le dessin et l'architecture, l'archéologie et l'histoire. C'était, comme l'a dit exquisèment l'un de ses biographes, une « âme chantante, où toujours bruissaient des gazouillements de Parnasse ».

Il s'éprit de musique dès son enfance, et ses charmantes anthologies : *Fleurs de Juin, de Mai, de Mars*, redisent et son fin goût d'artiste et son ardente piété.

Son culte pour l'histoire ne se manifesta pas de moins bonne heure, et à peine au sortir du Grand Séminaire, on lui confia la chaire d'histoire, dont il ne descendit que contraint par la cruelle maladie qui devait l'emporter.

C'est à Saint-Etienne-du-Bois, auprès de son frère qu'il affectionnait tendrement et dont il devait partager le pieux ministère, qu'il vint se fixer. Il nous a laissé dans une exquise page poétique, parue ici même, une charmante description de son *Ermitage*, où « loin des bruits de la politique », il aimait à rimer en paix, tandis qu'à ses pieds murmuraient timidement les eaux de la Boulogne.

Grâce aux soins affectueux dont il était entouré, sa santé redevint meilleure et il put se consacrer plus ardemment à l'étude.

C'est alors qu'il fit successivement paraître : L'*abbé Ténèbre et la chapelle* de *Notre-Dame des Martyrs du Bas-Poitou* (1891) ; *les Légendes des Saints du Diocèse de Luçon*, et une *Vie populaire du bienheureux de Montfort*.

Entre temps, il publia dans divers journaux et Revues, et plus particulièrement dans la *Revue du Bas-Poitou*, d'intéressants chapitres d'histoire locale : *Palluau et les Clérembault*, *Le château d'Aspremont*, *Les Ursulines cloîtrées de Luçon au XVIIe siècle*, etc...

Enfin, lorsque M. l'abbé Pontdevie vint à mourir, il se vit chargé de la rédaction des *Chroniques paroissiales*, où il fit preuve d'une véritable ferveur de bénédictin. Il débuta par la Bruffière, sa paroisse natale, acheva l'histoire du doyenné de Montaigu et écrivit en entier celle du doyenné de Mortagne. Il allait entamer l'histoire de la paroisse d'Aizenay, pour laquelle, nous avions eu le grand plaisir de lui communiquer un copieux et intéressant dossier, quand la maladie l'obligea soudain à suspendre pour toujours ses travaux.

Il succomba, peu de semaines après, « presque au milieu de sa moisson d'*Archives*, et la faucille à la main » comme l'a dit le poète, nous laissant le bienfaisant exemple d'un vie laborieuse et féconde et l'inoubliable souvenir d'un « noble esprit » et d'un « bon cœur ».

René Vallette.

POILAUNÉ LE CHEMINEAU

Contribution au traitement des infections bilieuses

Des dieux que nous servons connais la différence :
Le tien te commandait le meurtre et la vengeance,
Et le mien, quand ton bras voudrait m'assassiner,
M'ordonne de te plaindre, étonnant Poilauné !

VOLTAIRE, *Zaïre*, acte IV.

Je n'espérais pas avoir sitôt à reparler ici du drôle d'archéologue qu'est notre talentueux Poilauné ; mais ce noble esprit est tant assoiffé de réclame qu'il ne recule devant rien pour battre la caisse. Pour une fois je veux bien la lui battre gratuitement ; ça le changera.

Pas plus tard que l'année dernière, dans un de ces bouquins faits de pièces et de morceaux.... des autres, où la plume s'efface devant les ciseaux, et qu'il dénomme lui-même « ces plaquettes que les amateurs vendéens connaissent bien », Poilauné me qualifiait (p. 141) « d'homme de lettre (*au singulier*) et de goût » (quel style ! mes enfants), jugement bien trop flatteur pour le chétif plumitif que je suis. Quelques feuillets plus loin, il empruntait deux pages à un mien « très intéressant travail », et enfin, à l'appui de son appréciation si bienveillante, il me citait plus souvent qu'à mon tour, sans parler des passages où il me copie, en oubliant de me citer : mais qui songe à faire passer le génie sous le joug égalitaire de nos étroites conventions sociales ?

Ça fait quelque chose quand même, savez-vous, d'être ainsi distingué, voire découpé par un grand homme qui, à première vue, paraît l'homme le plus ordinaire du monde, plutôt même au-dessous de l'ordinaire, et que des voix autorisées (plus qu'on ne pense) ont proclamé, en février dernier, le plus éminent archéologue du siècle, sinon de tous les siècles, car je n'ai pas tout lu.

Je fus si confus de ses éloges, que j'oubliai de lui envoyer mon bristol ; à dire vrai, je ne trouvais pas de mot pour exprimer ma reconnaissance. Je me promis du moins de le citer à mon tour, coûte que coûte ; un bon procédé en appelle un autre. Je cherchais encore l'occasion de lui rendre sa politesse, quand Poilauné, tout récemment, élucubra un factum, que tous les journaux se disputèrent à l'envi, mais qu'il se décida à faire imprimer de ses deniers pour ne favoriser personne. Je vous le dis : vous ne connaissez pas la délicatesse exquise de cette riche nature.

Ce factum m'offre enfin l'occasion tant désirée de soulager ma conscience, et de vous révéler un des aspects les plus séduisants de ce prestigieux talent.

Les temps sont accomplis, princesse, il faut parler.

Je préviens Poilauné que ce vers n'est pas de moi, au cas où il me ferait encore la grâce de me citer, par exemple dans *la Vendée à travers les âges*, en préparation, qu'on se le dise.

Il n'y a que lui, soit dit en passant, pour trouver des titres aussi suggestifs, et qui font longtemps rêver. *La Vendée à travers les âges !* Ce ne peut être que la rivière qu'il va nous raconter, comme il le sait faire, car le département de la Vendée n'a été inventé qu'en 1790, ce qui raccourcirait terriblement l'à travers les âges : il sera d'ailleurs en plein dans son élément.

En attendant, pas trop longtemps n'est-ce pas ? citons :

« *D'une outrecuidance sans égale et d'un pédantisme rare, ce sectaire haineux affiche la prétention de régenter sous sa*

férule les esprits indépendants qui refusent de s'affilier au syndicat d'admiration mutuelle dont il est un des plus insipides spécimens. Il abhorre quiconque, sur son autel, ne brûle pas un solennel encens, et excommunie tous ceux qui, à un titre quelconque, peuvent lui porter ombrage, ou offusquer sa très grande modestie. Au constant dédain que j'ai toujours témoigné de ses ridicules attaques, cet omniscient pontife aurait dû pourtant se rendre compte du profond mépris qu'il m'inspire. Mais Lom'Kiri appartient à cette catégorie de roquets hargneux qui donnent de la voix à tout propos et hors de propos. C'est chez eux un véritable état hystérique, et ils ne cessent d'aboyer ainsi, à tout venant, que le jour où on leur administre le fouet, de sérieuse importance. »

Dans ce couplet, d'une si belle envolée, où l'élégance et la correction de la forme le disputent à l'atticisme du fond, tout le monde m'a reconnu.—Oh ! frappant ! Le syndicat d'admiration mutuelle dont je suis un spécimen, le roquet hargneux, l'état hystérique surtout, dont Poilauné a le droit de parler en parfaite connaissance de cause, tout cela, je l'avoue, est saisissant, pris sur le vif.

Mais le lecteur va se demander comment, à quelques semaines d'intervalle, « l'homme de lettre (*sic*) et le goût » que j'étais, l'auteur « du très intéressant travail » dont Poilauné se plaisait naguère à enchâsser deux pages dans l'or pur de sa prose, a pu devenir l'outrecuidant sans égal, le pédant rare, le sectaire haineux du factum :

Si ce n'est pas un solennel encens que Poilauné brûla d'abord sur mon autel (je respecte la magnificence de son style) qu'était-ce donc ? du simple papier d'Arménie, peut-être. Qu'il me cite quelqu'un, du syndicat y compris, qui en ait jamais brûlé autant que lui, si bien que, dans tous les salons bien informés, on ne s'abordait qu'en murmurant tout bas : « Comment, Poilauné, l'homme de bronze, il l'est, lui aussi, syndiqué ! »

Qu'entend-il par « *le* CONSTANT *dédain qu'il a toujours*

témoigné de mes ridicules attaques », et peut-il décemment me reprocher de ne m'être pas rendu compte du « CONSTANT *mépris que je lui inspire* ? »

Et alors, à quoi rime cette palinodie ? Cruelle énigme ! dira-t-on. Non, pas si cruelle quand même, et nous essayerons tout à l'heure de la deviner ensemble. Poilauné, au fond, est simpliste ; comme le bocage, il est sans mystère ; le motif de cette brusque saute de vent est tout bonnement une indiscrétion commise par le sectaire haineux, qui a trahi plaisamment le secret d'une crise de puffisme dont souffre parfois Poilauné.

J'aurais voulu le citer davantage ; mais, à la nouvelle que j'allais traiter ce sujet, l'aimable directeur de la REVUE m'a remémoré, avec autant de courtoisie que d'à-propos, la défense de déposer des ordures le long de ses pages ; je n'ai qu'à m'incliner, quitte à « *excommunier tous ceux qui, à un titre quelconque peuvent me porter ombrage* », ce qui constitue, on en conviendra, une compensation très relative.

Je vous ai donné un échantillon de l'écriture de Poilauné, de la manière calme et reposée dont il opère. Vous voilà mis en goût, et vous voudriez maintenant un échantillon de sa science ? Allons-y.

Je ne remonterai pas à ses œuvres de jeunesse, quand son imagination brillante parait la réalité et l'histoire des plus chatoyantes couleurs de la fiction (je vous recommande en ce genre sa machine sur Vouvant ; ce qu'on se tord d'un bout à l'autre !...) Non ; je m'en tiens à son dernier chef-d'œuvre, celui dans lequel il a mis toute sa sève et la pleine maturité de son gai savoir. Je m'arrête dès la page 9, au chapitre intitulé : LOCALITÉS GALLO-ROMAINES, avec d'autant plus de sécurité que la gestation d'une voie romaine le travaille très fort présentement.

Je lis :

« *Les vestiges de l'époque romaine, amphores, tuiles à rebords, etc., abondent à Liez, Anchais, Chalais, la Barche, Civray.* »

Ici, une note : « *A Civray existe encore une écurie, dite l'écurie du terrage où, d'*APRÈS LA TRADITION, *l'évêque de Maillezais, ou son représentant, venaient faire mesurer le grain qui lui revenait de ses fermes.* »

Poilauné, prenez garde, vous allez trop loin, trop loin pour le moins de dix siècles, une misère. Je vous en prie, au nom de ce que vous avez de plus cher, ne prenez pas l'écurie de l'évêque de Maillezais pour un vestige de l'époque romaine. L'évêché de Maillezais n'a été créé qu'en 1317, et l'écurie du terrage n'a absolument rien à voir avec les localités gallo-romaines dont vous entendez prouver l'existence. L'évêque de Maillezais était catholique romain, pas gallo-romain ; ce sont deux choses différentes. — Allons, c'est une gaffe, vous en convenez ; mais ne me remerciez pas ; vous ne vous doutez pas du plaisir que j'ai à vous rendre ce petit service d'échenillage, et j'espère bien que ce ne sera pas le dernier. Ressaisissez-vous, que diable, pour ne pas compromettre, par de nouvelles imprudences, la voie romaine que vous portez dans votre auguste sein.

Ah ! cette voie romaine ! C'est le nœud de la situation, et le lecteur a déjà deviné que, roquet hargneux, ce n'est qu'avec une intention carrément limpide que je tourne autour depuis un moment. La voilà, l'affaire à liquider.

L'Itinéraire dit d'Antonin ne donne que les grands chemins de l'empire, et ne signale dans notre région que la voie de Bordeaux à Autun, passant par Poitiers ; ce qui n'empêche pas qu'il pût y en avoir d'autres, notamment de Nantes à Saintes à travers le Bas-Poitou. Certains archéologues ont admis cette probabilité, sans y insister. Jusqu'aux incursions des Normands, c'est-à-dire jusqu'au IXe siècle, dans notre région notamment, on a dû établir des chemins à la façon romaine, qui auraient été détruits à l'époque si désastreuse des invasions, et dont on retrouverait aujourd'hui les traces.

Avec les facilités du cabotage entre la Loire et la Charente, je ne crois pas beaucoup à la construction, par les Romains,

d'une voie directe de Nantes à Saintes, à travers une région sans villes anciennes et sans marchés importants; néanmoins, mon outrecuidance sans égale ne va pas jusqu'à prétendre qu'elle n'a pas existé ; mon pédantisme rare se tient également dans la même réserve.

Pour ne parler que des derniers travaux parus, le regretté M. Lièvre avait admis la probabilité de cette voie, et, dans son remarquable travail sur les voies romaines, publié en 1892, il en avait donné sur la carte un tracé très net, dont Poilauné a tiré respectueusement parti.

Car, en matière historique, Poilauné ne confond pas la théorie avec la pratique ; en théorie, il entend ne point être influencé par les travaux de ses devanciers, et il ne veut rien savoir ; en pratique, il est moins intransigeant, et les citations d'auteurs forment la meilleure et la plus saine partie de ses livres.

En arpentant le Marais, Poilauné pensa, comme Robert Macaire, que cette voie de Nantes à Saintes qui n'était à personne, pouvait bien être à lui, et, dans la dernière de ses œuvres, il commença, en tapinois, à mettre la main dessus. Il la fit, bon gré mal gré, passer par Maillezais (voyez p. 7), la trouvant mieux ainsi à sa convenance. M. Lièvre avait dit, en 1892, que ce chemin *pouvait* passer à travers les marais du Bas-Poitou et de l'Aunis ; Poilauné dit, en 1900, qu'il *devait* y passer, et il prit possession d'un bout en ces termes : « *Une partie de cette voie existe encore, sur environ 300 mètres de longueur aux abords de Civray, et nous avons pu, à l'aide de la carte de l'état-major et d'une étude des localités, en reconstituer*, CROYONS-NOUS, APPROXIMATIVEMENT, *le tracé entre la capitale des Namnètes et la capitale des Santons.* »

On encadre tous les jours des choses qui l'ont moins mérité que celle-là.

De Nantes à Saintes, en effet, il y a 253 kilomètres. Sur cette longueur, Poilauné relève (encore, voudrais-je les voir) 300 pauvres mètres, aussi éloignés de Nantes que de Saintes,

et il ne lui en faut pas davantage ; ces 300 mètres isolés lui révèlent d'un coup les 252 700 mètres manquants, à l'aide de la carte de l'état-major (?), et de l'étude des localités (? ?).

Une méthode historique aussi sévère ne se discute pas, elle s'impose.

Poilauné, qui est malin, sans en avoir l'air, sentit bien que c'était un peu fort, ou un peu faible, les deux peuvent se dire, et, sans éprouver davantage l'élasticité des 300 mètres de Civray, il vola gracieusement à d'autres exercices.

Les 300 mètres de la voie romaine de Nantes à Saintes étaient donc en sommeil depuis environ six mois, lorsque, un beau matin de février dernier, éclatèrent, de toute part et dans toutes les directions, des pétards plus étourdissants les uns que les autres, pour célébrer la grrrrande découverte faite par Poilauné, de la voie romaine de Nantes à Saintes. La presse en gémit, entre autres, le *Figaro,* qui, depuis Beaumarchais et depuis Villemessant surtout, se flatte d'être à la tête du mouvement archéologique en France ; les *Débats,* qui aiment à mêler agréablement le plaisant au sévère, et d'autres feuilles de moindre importance, mais non de moindre enthousiasme, puisque l'une d'elles, de Paris, commença son article ainsi : « Une des plus importantes découvertes faites depuis cent ans.... » Et Poilauné, par ci, et Poilauné par là ; tout cela fleurait d'une lieue le coup monté. Ce Poilauné, quel génie ! quel dentiste !

Justement, vers ce temps-là, Lom'Kiri se sentait devenir morose ; son syndicat commençait presque à s'en inquiéter, quand ce boucan lui parut un secours inespéré pour se refaire une pinte de bon sang, et pour rassurer ses syndiqués, en jetant sur le papier ses modestes pensées. Ce « sectaire haineux » conjectura, à l'aide de la carte de l'état-major et de l'étude des localités lui aussi, que toute cette réclame dépassait la permission et le but, qu'un pareil tapage diurne devenait insupportable, et que Poilauné devait arrêter des frais si imprudemment onéreux pour lui. Encore que le syn-

dicat de Lom'Kiri le dispense de ces folles dépenses, il n'en connaît pas moins, omniscient pontife qu'il est, les us et les tarifs.

De là à se payer le profit de Poilauné, il n'y avait qu'un pas à franchir, et Lom'Kiri le franchit en démasquant ce grotesque, qui prend les écuries des évêques du XV• siècle pour des monuments gallo-romains, et qui n'en veut pas moins faire passer ses 300 mètres de pavés civraisiens pour « une des plus importantes découvertes faites depuis cent ans ».

A dire vrai, entre nous, mon outrecuidance sans égale n'était pas fâchée de rencontrer une outrecuidance encore plus sans égale que la mienne, et de donner un peu à réfléchir à « *l'esprit indépendant qui refuse de s'affilier au syndicat d'admiration mutuelle dont je suis un des plus insipides spécimens.* »

Ici, Poilauné, laissez-moi vous dire que vous avez manqué une riche occasion. Si vous aviez consenti à vous affilier, si peu que ce fût, foi de Lom'Kiri, notre mutualité d'admiration m'obligeait à vous faire un article plus épatant encore que tous ceux que vous vous êtes décernés à vous-même. Mon syndicat brûle tant de solennel encens sur mon autel, que je puis, sans me gêner, en détourner un peu pour les associés.

Mais pourquoi tous ces pétards? dira-t-on encore. — Patience! ne vous ai-je pas dit que Poilauné est un homme de verre, une âme de cristal; il n'a rien de mystérieux, vous allez voir.

Poilauné est fonctionnaire d'arrondissement. Or, depuis que les 300 mètres somnolaient, en attente, voilà que le poste supérieur de fonctionnaire en chef du département vint à vaquer. Poilauné n'en eut pas plus tôt vent, qu'il en eut envie, non pas par une de ces ambitions mesquines, qui démangent les âmes vulgaires, mais seulement pour rendre plus de services, mieux rétribués, à son pays, à l'archéologie en général, et aux voies romaines en particulier.

Pour sauter de l'arrondissement au chef-lieu de département, il estima, avec sa perspicacité coutumière, qu'un tremplin ordinaire ne suffirait pas à son mérite; il voulut hypnotiser

ses chefs et le monde : la voie romaine n'était-elle pas là ? il n'avait qu'à la réveiller. Vous comprenez maintenant les pétards tirés en février, au moment psychologique, et tout le potin organisé autour et à l'entour. Et, comme les 300 mètres de Civray pouvaient paraître un peu courts, il allongea d'un coup sa découverte de 29700 mètres. Oui, Messieurs, 30 kilomètres déblayés et terrassés en six mois, incognito, travail de taupe ou de cabinet, peu importe, mais pas moins de trente kilomètres.

Doit-on le dire?... A la honte de l'administration que l'Europe finira par ne plus nous envier, Poilauné resta sur le carreau, ou sur le dallage, si un peu de couleur locale ne le désoblige pas. Ni les 30 kilomètres, ni les pétards, ni la puissance de le presse, ni ses œuvres complètes, ni son éclatante notoriété ne prévalurent contre de basses intrigues sans doute, contre de louches compromissions peut-être. Oh ! je n'ai pas besoin de lui souffler des tuyaux; il saura bien dévoiler cet autre syndicat, plus gênant peut-être encore que le mien.

De pareilles secousses morales, compliquées, ajoute-t-on, de menus dégâts matériels, comme dit Chincholle, sont bien faites pour remuer la bile, ce liquide qu'un de nos plus éminents praticiens appelle « le plus irritant de l'économie ». Sous de tels coups du sort, le sectaire le moins haineux eût couru dare dare se purger. Poilauné, qui ne vit que dans le bleu, négligea sans doute cette précaution intime, et sa bile entra en révolution. C'était le moment où je passais par là, comme par hasard : ce fut sur moi qu'il gigla ; et quel baquet ! mes amis ! Vrai, sans les encensoirs du syndicat, je ne sais pas trop si je ne serais pas allé me jeter dans la Vendée, même à travers les âges.

Autant vaut après tout que l'accident soit arrivé à moi qu'à d'autres. Je ne déteste pas ces petites averses de printemps : l'encens le plus solennel est quelquefois monotone.

Sans être politicien pour deux liards, j'ai de fortes réserves de philosophie, et je me soucie des insultes malpropres et

des grossièretés autant que député ou ministre qui vive. Une pointe d'esprit, un trait finement acéré peuvent me chatouiller désagréablement ; je ne prétends pas être invulnérable. Mais l'injure pour l'injure, l'injure platement bête, née du besoin impérieux et fatal qu'ont certains instincts bas de barboter de temps en temps dans la boue, démontre uniquement la mauvaise d'éducation de l'adversaire et la rage impuissante du barboteur. Victor Hugo l'a dit : « L'étonnement des imbéciles est doux ». Quand ils en bavent, oh ! alors, c'est du nanan.

Vous savez le reste.

Désormais, mon devoir est tracé, ma vie a un but. Je n'abandonnerai pas dans le malheur un semblable, à peu de chose près, qui m'a traité un jour « d'homme de lettre (je lui pardonne l'*s* qui manque) et de goût », si dur qu'il ait voulu être, depuis, pour l'auteur de mon « très intéressant travail ». Je ne le connais pas, je ne l'ai jamais vu, ni lui non plus, et nous n'avons jamais gardé les cochons de l'évêque de Maillelezais ensemble dans l'écurie gallo-romaine du terrage ; mais on dit que les premières impressions sont les plus durables, et je n'oublierai pas comme il a commencé à parler de moi, et sous quel angle indulgent son imagination puissante m'a entrevu, le premier jour.

Sans vouloir être indiscret (le silence et le repos conviennent aux malades), je m'attache à son ombre ; aucune de ses manifestations intellectuelles, si j'ose m'exprimer ainsi, ne me laissera indifférent. Je souhaite donc sincèrement qu'il se remette vite de l'éructation bilieuse dont il vient de nous offrir un des « plus insipides spécimens », et qu'il reprenne tôt son assiette, ne fût-elle pas au beurre ; on n'a déjà pas tant d'occasions de rire en notre doux pays ! Qu'il se traite par le calme, par le recueillement et par l'ipéca ; on peut guérir de la jaunisse ; il n'y a que le ridicule dont on ne guérit jamais.

LOM'KIRI, toujours.

CHRONIQUE

Dès le 15 mai dernier, M. Louis Brochet, « avait l'honneur » (*textuel*) de nous adresser sa démission de collaborateur à la *Revue* : il se faisait ainsi justice lui-même ; mais, que de pompe pour si peu de chose !

Simultanément, il nous envoyait sept ou huit feuillets de copie à insérer.

Sans nous attarder à relever la contradiction qu'il y a à quitter une maison en faisant claquer les portes, et à vouloir y rentrer en même temps par les fenêtres, nous serons plus logique que M. Brochet : nous acceptons sa démission, — tout l'honneur est pour nous, — et nous refusons sa copie, parce qu'elle n'a pour objet que d'injurier des tiers, genre de littérature absolument étranger à la *Revue*, et contre lequel nous protège le double respect des convenances et de la loi.

Nous n'entendons pas aggraver pour notre part une publicité dont M. Brochet paraît ignorer qu'on pourrait lui demander compte ailleurs, et nous croyons lui donner ainsi un dernier témoignage d'impartialité et une dernière preuve de courtoisie.

N. D. L. R.

Un vendéen a l'Académie Française. — La réception de notre éminent compatriote, M. Emile Faguet, à l'Académie Française a été une cérémonie sensationnelle. Deux particularités en rehaussaient l'intérêt et l'éclat : la présence, au Palais de l'Institut, des académiciens étrangers, et cette circonstance que le récipiendaire allait être reçu par M. Emile Ollivier qui, pour des raisons politiques, n'avait

pris qu'une seule fois la parole au sein de l'illustre compagnie depuis son élection.

C'est le 18 avril dernier qu'a eu lieu cette réception. Le nouvel Académicien a fait son entrée à 2 heures, entre ses deux parrains, MM. Gaston Pâris et Gréard.

M. Emile Ollivier présidait, ayant à ses côtés MM. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel, et Claretie, secrétaire.

Notes d'art. — Notre distingué compatriote, le peintre soullandais Ch. Milcendeau, vient de faire en Espagne un charmant et laborieux voyage d'où il a rapporté une quarantaine de tableaux, pastels et études, dont quelques-uns ont été exposés au Grand Palais.

L'Etat s'est empressé d'acheter la *Mère et les deux enfants* pour le Luxembourg et les autres œuvres sont maintenant dans les collections d'amateurs éclairés, qui apprécient, comme il convient, le talent de notre compatriote.

C'est que Milcendeau n'est point un vulgaire coloriste, ni un dessinateur froid et académique. Son faire, absolument personnel, rappelle les primitifs avec une pointe de modernisme particulier, qui n'enlève rien de leur naïveté aux sujets traités. Les intérieurs maraîchins que nous avons tant de fois admirés, sont d'un charme pénétrant et doux, et telles de ses *pointes d'argent* valent assurément mieux, à notre humble avis, que bien des toiles de maîtres réputés.

— Notre éminent compatriote, M. Fabien Alasonnière, vient d'obtenir au Salon pour son *Tiepolo* (Adoration des Rois Mages), une 2e Médaille qui le classe du même coup hors concours. Nous lui adressons nos plus cordiales félicitations..

M. Alasonnière a bien voulu graver pour le numéro spécial que nous préparons sur *M. O. de Rochebrune et son œuvre,* un merveilleux portrait du maître aquafortiste fontenaisien.

— Le jeune René Rousseau, auquel le Conseil général de la Vendée avait, dans sa session d'août dernier, accordé une subvention, vient d'être diplômé de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts, avec le n°2, section de Peinture, sur plus de cinq cents concurrents.

Ce succès fait honneur à la Roche-sur-Yon, d'où le jeune lauréat est originaire, et à la Vendée qui salue en lui l'espérance d'un nouveau Paul Baudry.

Nous sommes d'autant plus heureux d'enregistrer ce brillant succès, que le jeune lauréat est le neveu d'un des plus appréciés collaborateurs de la *Revue*, notre savant ami, M. l'abbé Rousseau, aumônier du lycée de la Roche.

Les Fouilles de Saint-Nicolas-de-Brem. — Notre compatriote et ami M. Lacouloumère qui, nous l'avons déjà dit, a été chargé avec notre érudit collaborateur le Dr Marcel Baudouin, d'une mission archéologique sur les côtes de Vendée, a commencé ses fouilles, par la butte de Saint-Nicolas-de-Brem. Ces fouilles ont établi que cette butte, qu'on avait pris tout d'abord pour un tumulus, n'est qu'une ancienne motte féodale recouvrant les restes d'un château contemporain de l'église et rasé à une époque qu'on ne saurait encore déterminer. On n'y a trouvé jusqu'à présent que peu d'objets intéressants (un vieux fer de lance, une vieille clef et quelques monnaies de bronze remontant au règne de Henri III).

Des fouilles également faites près de la pierre du Diable ou de Soubise, entre Saint-Nicolas et Bretignolle, dans un champ appartenant à M. de Beaumarchais, ont amené la découverte d'une sépulture que M. Lacouloumère croit carlovingienne.

Les papiers de la Révellière-Lépeaux. — Un descendant de La Révellière-Lépeaux vient de léguer à la Bibliothèque nationale tous les papiers de son ancêtre, mais ces papiers ne pourront être livrés au public qu'en 1910.

Cette mesure d'extraordinaire précaution a été prise souvent pour d'autres travaux.

Le général Collineau. — M. Gautret, maire des Sables-d'Olonne, avait formé le projet de demander au Conseil municipal le retour aux Sables des cendres de l'illustre général Collineau.

Le général Voyron, auquel il en avait écrit pour le prier de faire rechercher le tombeau de notre vaillant compatriote, l'une des plus glorieuses victimes de la campagne de Chine de 1860, lui a répondu que lors des récents événements de Chine, le cimetière où se trouvait la tombe du général Collineau fut dévasté par les Boxers et que toutes les sépultures furent violées.

Consécrations d'églises. — Le 22 avril, Mgr l'évêque de Luçon a béni la nouvelle église de la Garnache, reconstruite pour partie en joli style roman, sur les plans de l'habile architecte Luçonnais, M. L. Ballereau.

— La consécration de la nouvelle église de La Motte-Achard a de même eu lieu solennellement, le 1er mai dernier. Le nouvel et élégant édifice, de style gothique, est l'œuvre de notre ami, M. Libaudière, le très distingué architecte Yonnais.

Bénédictions de cloches. — Le 11 avril, a eu lieu à Saint-Martin-de-Brem, la solennelle bénédiction de deux nouvelles et jolies cloches.

Huit jours après, c'était l'église de Saint-Martin-des-Noyers qui meublait, à son tour, son beffroi de quatre belles cloches, qui soutiennent vaillamment le juste renom des Bollée, les artistes fondeurs d'Orléans.

Nos COLLABORATEURS. — Mgr Lacroix, le nouvel évêque de Tarentaise, est un lettré de grand mérite qui n'est point un inconnu pour notre région. Il a publié, en effet, dans cette *Revue* plusieurs études très intéressantes sur *Richelieu* et notamment sur le séjour de l'illustre cardinal à Luçon.

— A ajouter à la liste de nos collaborateurs le nom du Frère René, de la Compagnie de Saint-Gabriel, et celui de M. le vicomte H. du Fontenioux. Le premier nous donne dans ce fascicule, le curieux compte-rendu des fouilles archéologiques faites à Mallièvre ; et nous publierons prochainement du second une étude très intéressante sur les *Anciens Intendants du Poitou.*

Nos COMPATRIOTES. — Nous enregistrons avec plaisir le brillant succès que vient de remporter, devant la Faculté de droit de Poitiers, M. Joseph Aulneau, avocat à la cour d'appel, et fils de M. Aulneau, le sympathique conseiller général et maire de la Châtaigneraie, qui a été admis avec toutes boules blanches, au premier examen du doctorat en droit.

— Nous applaudissons de même avec plaisir au succès de notre jeune ami M. le vicomte H. du Fontenioux, qui a également passé très brillamment son premier examen de doctorat en droit, devant la Faculté de Poitiers.

— Notre distingué compatriote et ami, M. Henri Bazire, dont on annonce le prochaine mariage avec Mlle Richardez, a été réélu président de la Jeunesse Catholique de France.

Nos très cordiales félicitations.

— M. le lieutenant de vaisseau Merveilleux du Vignaux est désigné pour faire partie de l'Etat-Major général de l'amiral Gervais, commandant en chef de l'armée navale.

CONFÉRENCES et DISCOURS. — M. Joseph Denais, avocat à la Cour d'appel de Paris, a fait aux Sables-d'Olonne, le 27 mai dernier et sous la présidence de M. de Béjarry, sénateur, une éloquente conférence sur les libertés d'association et d'enseignement.

— A la messe de *Requiem*, célébrée en l'église Notre-Dame de-Fontenay, à l'occasion de la fête du 137e, M. l'abbé Amossé a prononcé un discours empreint d'une ardente foi religieuse et patriotique, et d'une superbe envolée littéraire.

CARNET MUSICAL ET MONDAIN

Dédié à notre distingué maëstro vendéen, M. Arthur de la Voûte, à propos de l'exquise page musicale composée par lui pour la matinée Villebois-Mareuil ce joli sonnet de notre confrère. F. d'Hyère :

SONNET

Monumentum exegi perenne.

Les harpes d'Eolie aux saules suspendues
Des rives de l'Euphrate et du Tigre enchanteurs,
Faisaient vibrer d'amour les Nymphes éperdues
Au milieu des roseaux et des lotus en fleurs.

Mais leurs cordes depuis quelques mille ans perdues,
Après qui soupiraient de magistraux auteurs,
Nous ont, par ton génie, ô Maître, été rendues,
Aussi quels chauds transports chez tous tes auditeurs.

Va, poursuis triomphant ta carrière sublime.
Continue à hanter de l'Hélicon la cîme,
Où les Neuf Sœurs pour toi tressent le vert laurier.

Et lorsque tu feras tes adieux à la vie,
Devant ton œuvre vaste et que plus d'un envie,
Comme Horace dis-toi : « Je ne meurs pas entier. »

F. D'HYÈRES.

La KERMESSE DE FONTENAY. — Une grande vente de charité a eu lieu le 27 mai à la Villa Hélen, au profit des écoles libres de Fontenay-le-Comte. Cette kermesse avait été organisée par Mlle Amélie Mosnet et M. Ernest Robert du Botneau, dont le dévouement aux œuvres catholiques est bien connu.

Parmi les nombreuses vendeuses qui prêtaient généreusement leur concours à cette œuvre de charité, citons Mmes et Mlles Du Temps, de Chantreau, Pichard du Page, Joffrion, Boncenne, de Virsay, Bodin, Eon, Perreau, le Vicomte Rado du Matz, de Fontaines, Hervineau, Clais, Tonnet, Daniel-Lacombe, Baron, Rousse, etc...

BOTREL ET COQUELIN CADET EN VENDÉE. — Le barde breton Th. Botrel a donné, le 26 mai, à la Roche-sur-Yon, une brillante représentation où son œuvre si personnelle a été applaudie avec enthousiasme.

Les chansons Vendéennes a Paris. — Une nouvelle audition des chansons vendéennes composées en collaboration par M. l'abbé Robin, professeur à l'Institution Richelieu et M. Blampain de Saint-Mars, a eu lieu à Paris dans la salle d'Horticulture au profit des écoles libres de France.

— Coquelin cadet, s'est également fait très chaleureusement applaudir, le 13 juin, à Fontenay au joli concert offert par l'Orphéon à ses membres honoraires.

Bénédictions nuptiales. — Le 8 mai a été célébré en l'église de St-Quentin (Loir-et-Cher) le mariage de Mlle Anne-Marie de Boisguéret de la Vallière, avec notre sympathique ami, M. François Raynal de Bavre.

— Le 15 mai, a été célébré en l'église Saint-Sauveur de Dinan, le mariage de Mlle Anne Larère, avec notre distingué compatriote, M. Arthur Guéniot, statuaire à Paris, et l'auteur du monument Villebois-Mareuil qui doit être élevé en Vendée.

Le 26 mai, a été béni dans l'église de Clamart, par notre distingué compatriote M. l'abbé Bordron, curé de Boussy-Saint-Antoine, le mariage de M. Paul Guignebault avec Mlle Jeanne Boutet, fille de notre autre compatriote et ami, l'éminent artiste parisien bien connu, Henri Boutet.

Brillant élève des Beaux-Arts, M. Paul Guignebault a révélé un talent qui donne les plus belles espérances.

— On nous fait également part des mariages de : Mlle Marguerite Esgonnière du Thibeuf avec M. Paul Cesbron ;

— De M. Joseph Duchaîne de la Cantaudière, avec Mlle Germaine du Juge de la Ferrière ;

— De M. Henri Rocheteau, avoué à Fontenay avec Mlle Pillaud, de Chantonnay.

— De M. le Dr Georges Guériteau, de la Roche-sur-Yon, avec Mlle Elisabeth de Grissac et de M. le Dr Gauchet, des Sables, avec Mlle Antoinette de Grissac ;

— Du Comte Joseph de Gouttepagnon avec Mlle Charlotte de Bréon ; et de M. le vicomte Alfred de Talhouët-Boisorhand avec Mlle de Kervenoaël, fille de l'Intendant général, comte de Kervenoaël.

Nous offrons aux uns et aux autres nos meilleurs vœux de bonheur.

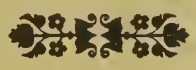

NÉCROLOGIE

Mme Henri RIANT, belle-mère de notre compatriote, M. Julien LIET, ingénieur à Paris, décédé à Coulonges-sur-Yonne, le 7 avril 1901.

M. Léon BLAY, décédé à Nalliers, le 9 avril, dans sa 72e année.

Mme DELAROZE, née BUET, décédée à Aizenay, le 12 avril dans sa 28e année.

M. Gabriel BUET, décédé le 22 avril à Rennes, à l'âge de 18 ans.

M. René-François PRÉVOST, Comte de la BOUTETIÈRE, ancien officier d'infanterie, décédé au château de Faymoreau, le 29 avril 1901, dans sa 38e année.

Le comte René de la Boutetière était le second fils du regretté comte Prévost de la Boutetière, ancien capitaine de cavalerie, commandant des mobiles de la Vendée, qui prit une part glorieuse à la bataille de Champigny, où il fut grièvement blessé.

D'une intelligence remarquable, unie à la plus heureuse mémoire, René de la Boutetière fut comme son père un érudit et un lettré. Il a publié dans la *Revue du Bas Poitou* quelques études qui furent remarquées.

M. Henry VEILLON de BOISMARTIN, chef de bureau honoraire au ministère des Finances, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Paris, le 2 mai 1901, et inhumé le 6 aux Sables.

M. l'abbé Hippolyte BOUTIN, vicaire de Saint-Etienne-du-Bois, rédacteur des *Archives du diocèse de Luçon*, décédé à Saint-Etienne, à l'âge de 50 ans, le 4 mai 1901.

M, Constant BAUDRY, ancien notaire et ancien juge de paix, frère de feu le savant abbé Baudry, curé du Bernard, décédé à Mouilleron-en-Pareds dans sa 81e année, le 14 mai 1901.

Mme la comtesse de VILLEDON, décédée à Poitiers, le 19 mai à l'âge de 61 ans et inhumée le 22 au cimetière Notre-Dame de Fontenay.

C'était une excellente chrétienne, extrêmement aimable et bonne, dont la porte sera vivement ressentie par tous ceux qui l'ont connue.

Nous prions M. de Villedon, son fils et tous les siens, d'agréer nos bien sincères condoléances,

M. le baron DES MICHELS, (LOUIS-HILAIRE-ADRIEN), ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, décédé à Fontenay, le 26 mai, à l'âge de 73 ans.

M. FRANÇOIS-QUENTIN-PICHARD DU PAGE, décédé à Fontenay-le-Comte, le 4 juin, dans sa 56e année.

Nous adressons aux différentes familles que ces trop nombreuses morts mettent en deuil nos plus vifs sentiments de condoléances.

Nous avons également le regret d'apprendre la mort du comte Amédée de Bourmont, décédé en son domicile, 24, rue Las-Cases, à Paris, des suites d'une fièvre scarlatine, contractée au chevet d'un de ses enfants. Né à Caen, le 14 avril 1860, il n'était âgé que de quarante et un ans.

Ancien élève de l'école des Chartes, poursuivi comme royaliste devant la Haute-Cour et acquitté, membre de la corporation des publicistes chrétiens où il ne comptait que des amis, M. le comte de Bourmont était encore secrétaire général de la Société de Bibliographie.

Récemment encore, au congrès de Poitiers, il avait donné la mesure des services qu'il était apte à rendre.

Nos causes font en lui une grande perte, et pour tous ceux qui connurent ce fervent royaliste, cet excellent chrétien, ce lettré délicat, sa mort prématurée est un deuil de cœur.

BIBLIOGRAPHIE

Un nouvel ouvrage de M. Edmond Biré. — Notre éminent compatriote, M. Edmond Biré, dont l'érudition est vraiment inlassable, vient de faire paraître chez Lecoffre, Paris (1), un nouveau et remarquable volume ayant pour titre : *La presse royaliste de 1830 à 1852. — Alfred Nettement, sa vie et ses œuvres.*

Ce volume est à la fois un chapitre d'histoire politique et un chapitre d'histoire littéraire, nourri d'informations de toutes sortes, de détails biographiques et d'anecdotes. Grâce à des documents nouveaux et à de nombreuses correspondances inédites, l'auteur a pu grouper autour d'Alfred Nettement un grand nombre de faits et d'épisodes curieux et de figures originales, aujourd'hui oubliées et qui méritaient de revivre. Alfred Nettement ne fut pas seulement un journaliste d'un rare talent ; sa vie est une des plus belles vies d'homme que l'on puisse donner en exemple. M. Edmond Biré l'a écrite avec cette conscience de recherches et ce souci d'exactitude qui caractérisent ses précédents ouvrages.

Il intéresse particulièrement la Vendée puisqu'il y est, en plus d'une rencontre, question de la Duchesse de Berry ; et nous en reparlerons volontiers dans notre prochain fascicule.

— Sous ce titre : *Champ d'honneur*, M. l'abbé Henry Simon, professeur au collège Saint-Joseph de Fontenay, a publié à la librairie Gouraud, une ode à l'allure martiale, où les beaux vers sont nombreux. Il chante éloquemment notre héroïque compatriote Villebois-Mareuil ; il célèbre la double gloire des vieux Vendéens et des Boërs du Transvaal. Tous les hommes de cœur seront heureux de lire leurs propres sentiments revêtus par le poète de toutes les richesses de la langue épique.

— Du comte Raoul du Reau : l'*Anjou et la défense du Saint-Siège en 1860*, conférence donnée le 22 février 1901 à l'Université Catholique d'Angers, (Angers, Siraudeau, imprimerie-libraire, 1901, in-8° de 53 pages), où l'auteur célèbre éloquemment l'héroïsme des zouaves pontificaux parmi lesquels se trouvaient de nombreux Ven-

[1] 1 vol. in-8° avec portrait. Prix : 7f,50.

déens : Villebois-Mareuil, Vexiau, de Tinguy, de Rougé, etc...

— A partir du présent mois, la *Revue d'Archéologie Poitevine* fusionne avec le *Pays Poitevin*, qui reparaîtra sous le format in-8° jésus, imprimé en caractères neufs, par livraisons mensuelles de 32 pages, ornées de gravures.

Le *Pays Poitevin* sera publié en deux parties, alternant de mois en mois ; l'une profane, consacrée à l'Histoire, à la Littérature, aux Traditions, à l'Ethnographie, à l'Art populaire ; l'autre sacrée, portant le titre d'*Archives religieuses du Pays Poitevin*.

Nous adressons à notre confrère et ami G. Boucher, avec tous nos meilleurs vœux de succès, toutes nos nouvelles sympathies.

Les deux premières livraisons de la nouvelle série du *Pays Poitevin* et de la *Revue d'Archéologie* réunis (partie profane et partie sacrée), paraîtront ensemble le 15 juillet, avec le 2e semestre de l'année, et permettront aux abonnés de juger de la physionomie nouvelle de la *Revue*.

— De M. l'abbé Uzureau, l'érudit et infatigable directeur de l'*Anjou Historique*, deux nouvelles brochures : *Voyage d'Henri IV à Angers en 1598*, et la *Première application du Concordat dans le diocèse d'Angers* (*1801-1803*).

— De notre très-distingué collègue et collaborateur, M. A. Tornézy, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest : *Fontanes, étude biographique* (in-8° de 52 p. Poitiers, Blais, 1901). Discours prononcé, le 19 janvier 1901, à la séance publique annuelle de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

— De l'aimable poète A. Barrau, et sons ce titre *Rêve étrange*, une jolie piécette de vers, dédiée à son « petit ami Lucien Dodin » (Challans, octobre 1900).

— Bouquinerie Vendéenne :

De l'*Amateur Poitevin*, de Niort (N° de mai 1901), un autographe vendéen :

Les Herbiers (Vendée). Partage fait entre noble François Cousinet, seigneur de la Gannaudière, et noble Louis, seigneur de la Cour, demeurant tous en la ville de Maulévrier, des domaines et héritages de deffunct maistre Pierre Gentil, leur père et beau-père, et Louis Gentil, seigneur du Plessis, leur oncle, le 19 juillet 1668. 8 pp. in-4° sur parchemin, 3 fr.

LETTRES ET DOCUMENTS RELATIFS AUX GUERRES DE VENDÉE. Extrait du catalogue de la Collection d'Autographes vendu à Paris, le 21 mars 1901 (Noël Charavay, 3, rue de Furstenberg) :

31. CHARETTE DE LA CONTRIE. (François-Athanase,) lieutenant de vaisseau, un des plus célèbres chefs de l'armée vendéenne. né à Couffé (Loire-Inférieure), 1763, fusillé à Nantes le 29 mars 1796.

L. a. s. à un chef de l'armée vendéenne ; Belleville, 22 juillet 1795, 1 p. in-8°. *Très rare.*

Précieuse pièce. Il vient de recevoir par M. Beaurepaire la communication du Comité de salut public. Il lui fait passer sa réponse au dit Comité et le prie de la faire parvenir de suite.

32. CHARETTE DE LA CONTRIE (François-Athanase.)

P. a. s. ; Belleville (Vendée), 23 juillet 1795, l'an Ier du règne de Louis XVIII, 1 p. in-4°.

Précieux document historique. C'est la réponse annoncée dans le numéro précédent. Le 26 février 1795, Charette avait fait son entrée à Nantes, en compagnie du général républicain Canclaux ; la paix était signée avec la Convention. — Le 27 juin Charette reprit les hostilités et proclama Louis XVIII, roi de France. C'est à l'occasion de cette reprise d'armes qu'il écrivit la présente pièce destinée évidemment au Comité de salut public, pour lui faire connaître ses sentiments. Dans ce document Charette renouvelle son serment de ne déposer les armes que lorsque l'héritier présomptif de la couronne de France, sera rétabli sur le trône de ses pères, et la religion catholique reconnue et fidèlement protégée. — V. le fac-simile ci-annexé.

40. DILLON (Aristide), député du Poitou aux Etats-Généraux, où, un des premiers, il demanda la réunion des trois ordres et de la Vendée aux Cinq-Cents, né à la Chapelle-Largeau (Deux-Sèvres), 1742, m. 1806.

L. a. s. au général en chef de l'armée de l'Ouest ; Pouzauges, 7 pluviôse an II (26 janvier 1794), 1 p. in-4°

Il demande que la commune de Pouzauges, qui s'est constamment montrée favorable à la Révolution, soit exceptée de l'anathème qui paraît avoir été prononcé contre le département de la Vendée.

à Belleville ce 23 juillet 1793 l'an
1er du règne de Louis 18.

profession de foi du général Charette

Messieurs je renouvelle le serment
à jamais irréfragable de ne déposer les
armes que lorsque l'héritier présomptif
de la couronne de France sera sur le
trône de ses pères, que lorsque la
religion catholique sera reconnue et
fidèlement protégée. je suis en
attendant ce moment si désiré des
français

Messieurs

Le Cte Charette

AUTOGRAPHE DE CHARETTE

(Cliché de M. Empaytraz, de Vendôme.)

47. Forest, un des héros de la Vendée, qui commença les hostilités en battant les républicains à Saint-Florent, le 10 mars 1793.

P. a. s. ; Mirbeau 24 juillet 1793, an Ier du règne de Louis XVII, 1/2 p. in-8° *Excessivement rare* (*Coll. B. Fillon.*)

Autographe unique. Ordre de fournir vingt boisseaux de blé pour l'armée catholique et royale.

55 Guérin (Louis), lieutenant et ami de Charette, qui prit part aux opérations du Bas-Poitou, tué à Saint-Cyr en Talmondais (Vendée, le 25 septembre, 1795.)

P. a s. de 7 lignes ; Bourgneuf, 2 avril 1793, 2 p. 3/3 in-4° *Très rare.* (*Coll. B. Fillon.*)

Important document historique. Ordre d'attaquer et de disperser une troupe républicaine.

107. Vendée.

P. s. par Sapinaud de la Rairie, Valloys de Vaugiraud, Forestier Bossard l'aîné et Morin, général et membres du conseil royal et militaire de l'armée du centre ; à la Vérie, 21 juillet 1794, an II du règne de Louis XVII, 1 p. in-folio.

Curieux document. Nomination du sieur Sicard (de la Brunère à la place d'inspecteur général de la division de Pouzauges. — La pièce est signé *ne varietur* par Sicard et Dupuy, probablement lorsque Sicard fut détenu à Fontenay-le-Comte ; ce Dupuy doit être l'accusateur public près le tribunal de Fontenay.

109. Pièce signée par Dornier, Morisson, Lofficial, Chaillon, Menuau, P.-M Delaunay, Ruelle, Jary, Pomme *l'américain* Bollet et Brue, conventionnels, représentants du peuple près les armées de l'Ouest, des Côtes de Brest et de Cherbourg et dans les départements de l'Ouest, Nantes, 29 pluviôse an III (17 février 1795), 4 p. in-folio.

Précieux document historique du plus grand intérêt. C'est un projet d'amnistie pour les armées vendéennes dites du centre et des pays-bas et éventuellement, pour celle d'Anjou, rédigé par les représentants du peuple en mission dans l'ouest pour servir de base aux négociations entamés avec les chefs de rebelles. Les considérants sont des plus instructifs. Ils montrent combien les armées républicaines étaient incapables de réprimer l'insurrection et il semble résulter de la lecture du document que c'est l'impossibilité de ravi-

tailler les armées républicaines et leur position critique qui ont amené les représentants à proposer une amnistie. Tous les rebelles pourront rentrer chez eux sans être inquiétés, ils rentreront dans leurs biens, les bons des chefs vendéens seront payés jusqu'à concurrence de deux millions, l'exercice intérieur de tous les cultes sera autorisé, etc. Ce document vient préciser les termes et les conditions de l'amnistie votée par la Convention le 12 frimaire précédent (2 décembre 1794).

R. DE THIVERÇAY.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

O. de Rochebrune

INTRODUCTION

LA GRAVURE A L'EAU-FORTE

Pages posthumes d'Alexandre Bonnin

La gravure à l'eau-forte, que l'on devrait appeler, plus justement, le dessin sur cuivre, est le seul genre de gravure qui permette l'improvisation, et laisse à l'inspiration toute sa libre fantaisie. — Tandis que le graveur au burin copie sur son cuivre, avec une adresse patiente, le dessin absolument précis et complet qu'il a dû faire préalablement du tableau qu'il veut reproduire, l'aqua-fortiste peut attaquer directement sa planche et y retracer son caprice du moment, avec toute la spontanéité d'impression et toute la liberté d'exécution qu'il apporterait dans un dessin à la plume ou au crayon, jeté sur la première feuille de papier tombée sous sa main. C'est pour cela que l'eau-forte, qui n'exige de ses adeptes que peu d'apprentissage technique, mais seulement la connaissance du dessin, est l'art préféré des peintres et des artistes créateurs. C'est un art de production directe, au contraire du burin qui est un art de reproduction. Et si l'eau-forte n'atteint pas le fini du travail du burin, ni sa perfection dans la fusion des valeurs et le rendu des tons, elle a sur lui, aux yeux de beaucoup d'amateurs, l'avantage de donner un travail de premier jet, qui les met plus directement en communion avec la pensée de l'auteur, et dans lequel l'expression est mordante et vive comme elle peut l'être dans un croquis de maître.

Ce procédé de gravure si varié, si souple, si complaisant, on peut le dire, puisqu'il permet toutes les audaces de la main, tous les caprices de l'exécution, cet art qui a été illustré au XVIIe siècle par des œuvres qui ne peuvent être surpassées, semblait s'être perdu, au commencement de ce siècle, après avoir servi si brillamment encore les petits maîtres de la fin du XVIIIe, dans la reproduction de leurs gracieuses et légères compositions. L'art sévère et froid, aux grandes lignes sculpturales, de l'école de David, n'était pas fait pour éveiller la verve des aqua-fortistes, et ce n'est qu'à la suite du renouveau romantique, qui vint transformer notre école moderne et lui apporter une vie intense avec toutes les exubérances de la jeunesse, que la pointe reprit, peu à peu, son rang dans l'art de la gravure.

Les peintres prirent part à cette renaissance, dont Bléry fut un des plus actifs promoteurs. Delacroix s'essaya dans l'eau-forte, de même qu'il employa le procédé, tout nouveau, alors, de la lithographie. M. Ingres, lui-même, le maître grave de l'école classique, prit part au mouvement, et a laissé une planche, que recherchent aujourd'hui les collectionneurs, comme une curieuse rareté. Après eux, un grand nombre des peintres les plus en vue de notre école contemporaine, ont manié la pointe. Decamps, Paul Huet, Théodore Rousseau, Millet, Brascassat, Meissonnier, Gérôme, Ribot, pour ne citer que les premiers des artistes de ce temps, ont tous produit quelque planche d'un haut intérêt artistique. Daubigny a gravé, en maître, plusieurs de ses toiles, et quelques œuvres de ses grands devanciers, les paysagistes hollandais, comme *Le Buisson* d'après Ruysdaël, une page d'une hardiesse d'exécution incomparable et d'une beauté d'expression égale à celle du célèbre petit tableau du musée du Louvre.

En même temps que ces artistes éminents, qui déposèrent un instant leurs pinceaux pour prendre la pointe du dessinateur à l'eau-forte, les graveurs s'attachèrent avec passion à ce procédé, dont les moyens expressifs si variés leur offraient

tant de ressources. Le mouvement débuta timidement d'abord, par des reproductions d'anciennes gravures des vieux maîtres et par l'imitation de leur manière. Un des premiers graveurs qui s'y employa, fut Louis Marvy qui reproduisait, il y a bientôt cinquante ans, avec une réelle habileté, des eaux-fortes de Rembrandt et de Van Ostade. — Mais bientôt, les graveurs s'affranchirent bravement de ces répétitions, et cherchèrent leur voie, une voie originale, nouvelle. C'est alors que parurent et sortirent hors de pairs, les Méryon, les Charles Jacques, les Jules Jacquemart, et Flameng, et Bracquemond, Hédouin, Brunet-Debaimes, Maxime Lalanne, Courtry ; toute la pléïade enfin de l'école actuelle, qui a complètement restauré et remis en honneur l'art de la pointe (1).

A. Bonnin.

(1) Nous devons la gracieuse communication de ces pages à M. Bonnin de Fraysseix, le cousin et légataire universel de notre regretté ami.

N. D. L. R.

M. OCTAVE DE ROCHEBRUNE

ET SON ŒUVRE

Parmi les vaillants artistes dont notre regretté ami Alexandre Bonnin évoquait dans les pages qui précèdent, avec toute l'autorité de son fin talent de critique d'art, la glorieuse mémoire, M. Octave de Rochebrune s'était créé une place à part et au premier rang, en se faisant une spécialité de la représentation des plus beaux monuments que l'architecture de la période Romaine, des âges gothiques et surtout de la Renaissance a laissés sur notre sol.

Le Catalogue raisonné de l'œuvre de M. de Rochebrune qui vient de paraître ne contient pas moins de 491 numéros, dont 49 ont paru dans cette *Revue*. Peu d'artistes ont laissé après eux un tel ensemble de travaux pour défendre leur nom contre l'oubli. Et cependant cette œuvre si considérable n'est pas la production hâtive d'un artiste pressé par les nécessités de l'existence, et que la pauvreté harcèle en l'excitant à une fécondité surmenée. M. de Rochebrune n'a produit qu'à ses heures, lorsqu'une œuvre s'imposait à son esprit et après l'avoir spontanément choisie et longuement préparée. Tout chez lui relève de l'unique préoccupation de l'art, et le propre de ses œuvres, où se retrouvent toujours la même joie de la main à produire et la constante recherche du mieux, c'est d'être nées de ce seul besoin d'*exprimer* qui est le trait caractéristique du véritable artiste.

Avant d'en aborder la critique, rappelons, en nous inspirant une nouvelle fois des pages exquises d'Alexandre Bonnin, ce que fut leur auteur, son origine et le milieu dans lequel sa naissance l'avait placé.

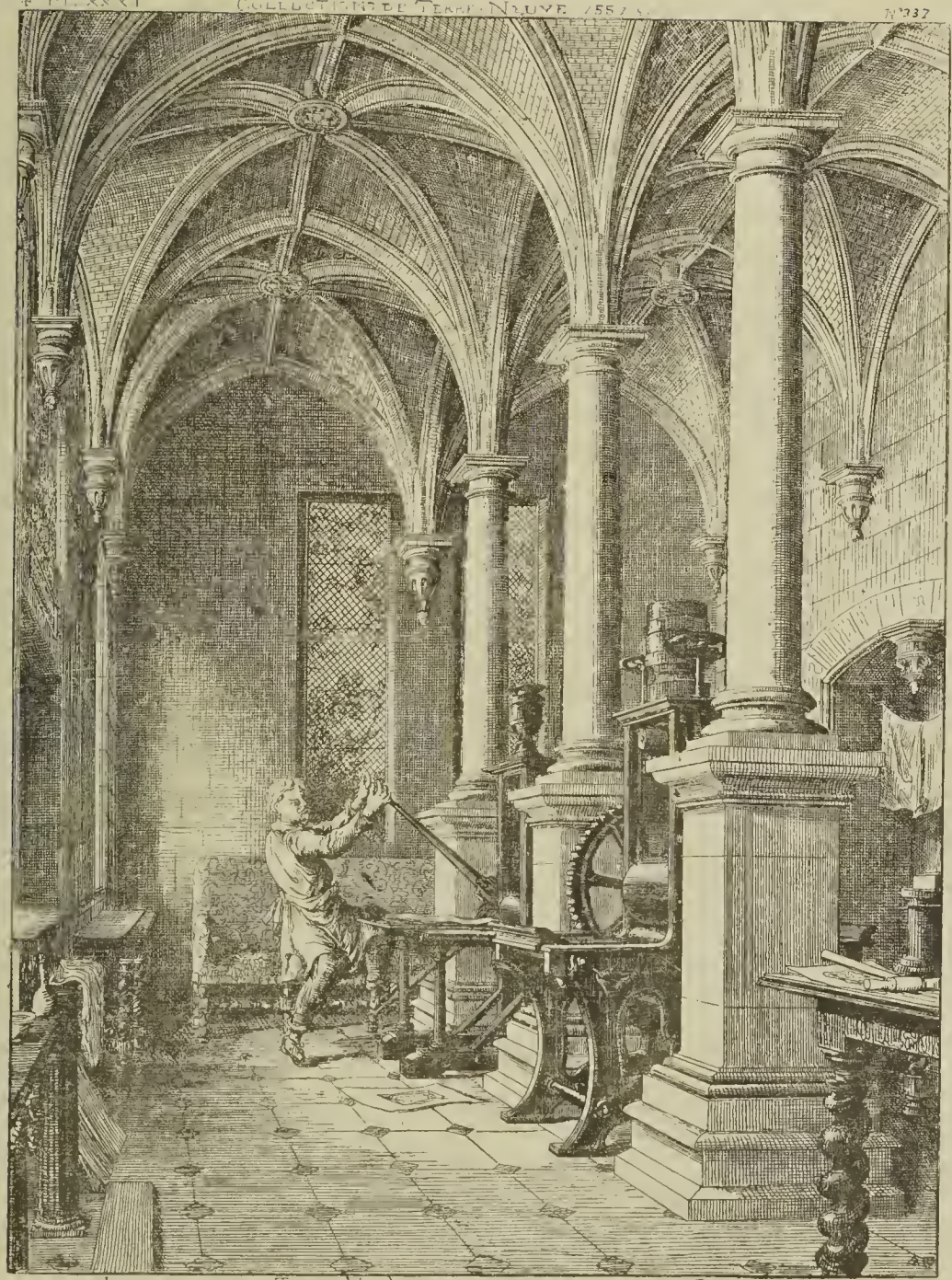

IMPRIMERIE DE TERRE NEUVE _ VOUTE DU CHATEAU DE COULONGES

*
* *

Issu d'une famille noble originaire de l'Orléanais et fixée en Limousin depuis le commencement du seizième siècle, M. Octave de Guillaume de Rochebrune était vendéen par sa naissance. Son grand-père que la Révolution avait trouvé commissaire des guerres à Limoges, et qui, au retour de l'Emigration, s'était engagé dans un régiment de dragons et avait pris une héroïque part aux campagnes de la Grande Armée, avait été, sous la Restauration et par le hasard des changements de garnison, amené à Fontenay-le-Comte, où il épousa la fille du maire de cette ville, Mlle de Vassé. De ce mariage naquit M. Octave de Rochebrune.

Il semblait destiné par le glorieux passé des siens à la carrière des armes, lorsque sa vocation artistique se manifesta d'une façon inattendue, alors que, tout enfant, il vit un peintre italien de passage, M. Sotta, faire le portrait de son grand-père.

Deux autres artistes contribuèrent à éveiller en lui cette ardente passion des choses d'art qui ne devait s'éteindre en son âme qu'avec la vie : Mme de Saint-Thomas, une parente de son grand-père, élève de Robert Lefèvre, qui était venue passer quelques semaines à Terre-Neuve, et M. Emilien de Monbail, un de ses compatriotes, amateur distingué, qui préparait alors ses charmantes *Notes et Croquis sur la Vendée*.

Sous la successive direction de M. Piazza, au Petit-Séminaire des Sables-d'Olonne, de M. Pernot, au collège de Fontenay-le-Comte, et de M. Lériget, dont il fréquentait également l'atelier en compagnie de plusieurs de ses amis, MM. Hanaël Jousseaume, Boncenne et Fleury de la Caillère, ses progrès en dessin furent rapides ; mais ils devinrent tout-à-fait sérieux, lorsque envoyé à Saint-Stanislas, à Paris, pour y terminer ses études, il y fit la rencontre de M. Jean-Louis Petit, un artiste habile autant qu'instruit ; si bien qu'il était encore sur les bancs de ce collège, quand il fut admis pour la première

fois au salon. C'est de 1845 que date ce début. L'œuvre exposée était un dessin à la mine de plomb, rehaussé de blanc, et représentant l'abside de Notre-Dame de Paris.

Comme M. de Rochebrune le dit lui-même dans les notes manuscrites qu'il a laissées sur le début de sa carrière artistique, et que nous avons la bonne fortune de publier plus loin, le Roi ce jour-là n'était pas son maître et le professeur Jean-Louis Petit, qui voyait pour la première fois l'un de ses élèves accrocher une œuvre aux murailles du Louvre, ne se sentit pas une moindre joie.

Encouragé par ce premier succès, M. de Rochebrune, qui achevait ces études, quelques mois après revint à Paris travailler dans l'atelier de son professeur du Collège Saint-Stanislas, en même temps qu'il fréquentait celui du peintre Justin Ouvrié.

La famille, mieux inspirée que beaucoup, sut ne mettre aucune entrave à sa vocation. Son père, qui tout enfant avait été pendant l'émigration confié aux soins d'un peintre Allemand chez lequel il avait vécu plusieurs années à Maëstrich, avait gardé de ce séjour chez un artiste un goût prononcé pour les choses d'art ; aussi fut-il heureux de voir son fils s'adonner à des travaux qui le protégeraient contre l'oisiveté, à une époque où leur foi politique fermait toutes les carrières publiques aux jeunes générations du monde légitimiste.

M. O. de Rochebrune put donc librement suivre son penchant, et au Salon de l'année suivante, il exposa *L'Abside de Notre-Dame de Paris*, mais peinte à l'huile cette fois, ainsi que *Notre-Dame la Grande de Poitiers*, et trois dessins : *La Tour du Puy-Berland de Bordeaux*, l'*Abside de la Cathédrale de Bordeaux*, et la *Façade romane du XIIe siècle de l'Eglise de Foussais* près de Fontenay-Le-Comte.

Au Salon de 1847, il avait également une peinture : *Les Ruines de l'Abbaye de Maillezais* ; et trois dessins : *La cathédrale de Strasbourg*, prise de la rue du Dôme : La *cathédrale de Toul* ; enfin *Le cloître de Sainte-Trophine* à Arles.

En 1848, il exposait deux peintures : *La Façade du château de Josselin* ; et le *château de Saint-Ouen*, près de Château-Gontier ; trois dessins : La *cathédrale de Quimper*, la *cathédrale de Saint-Pol-de-Léon* et le *Clocher du Kreisker*, à Saint-Pol-de-Léon.

*
* *

Ce sommaire relevé des catalogues du Salon témoigne de l'évidente prédilection que M. de Rochebrune professait pour les précieux monuments dont les siècles passés ont couvert notre sol, et pour l'harmonieuse symphonie des lignes architecturales. Sa vocation était à coup sûr très précise, et elle s'était sans doute affirmée très-magistralement déjà. Et cependant l'extrême habileté de son crayon, aussi bien que la finesse de son pinceau, ne satisfaisaient plus son ambition, qui paraissait grandir en même temps que son talent. Tout artiste possède, pour traduire sa pensée, une arme personnelle, qui s'appelle le procédé ou l'outil. Ce moyen expressif, qui devait être l'eau-forte pour M. de Rochebrune, lui était alors inconnu et ne devait lui être révélé par le hasard que dix années plus tard.

Après le Salon de 1848, qui suivit de près la mort de son grand-père, il y eut, du reste, comme une trêve dans la vie artistique de M. O. de Rochebrune. Trêve de recueillement, durant laquelle il épousa la fille d'un vaillant député royaliste de la Vendée, Mlle de Grellier du Fougeroux, qui fut la compagne accomplie de ses années heureuses et la collaboratrice intelligente et dévouée de ses travaux.

Oubliant alors Paris et les succès nombreux qu'il y avait si rapidement conquis, il s'enferma dans son habitation de Terre-Neuve, à Fontenay-le-Comte, vieille demeure seigneuriale du XVIe siècle, autrefois habitée par le poète-soldat Nicolas Rapin, l'un des auteurs de la *Satyre Ménippée*, et il s'employa tout entier, dix années durant, à restituer à ce château son aspect primitif et à y rassembler les meubles,

les tentures précieuses, les objets d'art et de curiosité artistique, qui en avaient fait un véritable musée.

Le souvenir de ce musée, aujourd'hui malheureusement dispersé, nous est conservé par plusieurs de ses gravures, qui nous montrent en même temps que les merveilleux détails architecturaux des salles, de leurs plafonds caissonnés, de leurs magnifiques cheminées brodées de sculptures, toutes les richesses d'art ancien amoncelées dans les vitrines, avec le goût sûr d'un artiste et l'érudition d'un archéologue.

Dans ce milieu si amoureusement créé et si bien fait comme on l'a écrit, pour inspirer un artiste, M. O. de Rochebrune, tout occupé d'études archéologiques, en compagnie de son érudit compatriote Benjamin Fillon, semblait oublier les *Salons* qui se succédaient, sans que son nom fût inscrit au livret, quand le hasard mit sous ses yeux une livraison du *Magasin Pittoresque* qui contenait une étude très précise et très claire de Charles Jacques, sur la pratique de la gravure à l'eau-forte.

Ce fut pour M. O. de Rochebrune, comme une révélation artistique. A peine s'était-il pénétré des indications fournies par le maître graveur, qu'il courut chez un chaudronnier de la ville, y acheta une petite plaque de cuivre, et sans quitter des yeux le manuel de Charles Jacques, fit un premier essai. L'opération ne fut pas sans difficultés. M. de Rochebrune n'avait en effet sous la main aucun des accessoires indiqués par son guide. Il y suppléa ingénieusement de son mieux, remplaçant la pointe par des aiguilles, et le vernis qui lui faisait défaut par de la cire à parquet et de la résine qu'il fit fondre et étendit avec soin sur sa plaque polie tant bien que mal. Malgré la défectuosité de son outillage, il obtint un résultat assez satisfaisant et il résolut de poursuivre l'expérience. Entre temps, il s'était procuré le livre d'Abraham Bosse sur l'Art de la Gravure, et il s'était fait fabriquer une presse à rouleaux d'après les indications et les dessins du vieux maître.

Désormais mieux armé pour la lutte, M. O. de Rochebrune se mit courageusement à l'œuvre, se faisant, comme les artistes primitifs, le véritable ouvrier de son art : battant son cuivre, le polissant, composant ses vernis et son encre, tirant lui-même ses épreuves, et acquérant par cette préparation personnelle des matériaux cette connaissance approfondie des ressources de son art et cette maîtrise du procédé qu'aucun graveur ne posséda à un plus haut degré.

C'est le 25 octobre 1859, que M. O. de Rochebrune griffonnait pour la première fois sur une plaque de cuivre, et moins de deux ans après, en 1861, il exposait cinq eaux-fortes : *La Rue du Pont-aux-Chèvres, à Fontenay,— La Place aux Porches, le Donjon de Bazoges-en-Pareds, Pierre Druidique, près de Saint-Nicolas de Brem,* qui font partie des illustrations de *Poitou et Vendée* et qui lui valurent une mention honorable. Aux simples mentions les médailles succédèrent bientôt, aux Salons suivants de 1865, 1868, 1872, et la croix de la Légion d'honneur vint en 1874, au lendemain de l'Exposition universelle de Vienne, dignement couronner cette belle et honnête carrière d'artiste.

Enhardi par ces succès, M. de Rochebrune élargit son cadre, agrandit ses cuivres et envoya aux expositions suivantes des œuvres plus importantes, des gravures de dimensions jusqu'alors inusitées, « grandes à se coucher dessus », comme disait Mouilleron dans son pittoresque style d'atelier.— C'est alors qu'il fit défiler devant les yeux étonnés des artistes et du public, la merveilleuse série de ces pages magnifiques qui conserveront pour l'avenir l'image de nos plus précieux monuments et qui ont valu à leur auteur le titre enviable de Piranèse français.

Parmi ces planches, qui témoignent toutes d'une hardiesse de pointe incomparable, d'une profonde science architectonique et d'une sûreté de dessin merveilleuse, il faut particulièrement citer : *Chambord, Cluny, Blois, Châteaudun, Azay-le-Rideau, Chenonceaux, Meillant, Ecouen, Pierrefonds, Pau, La*

Sainte-Chapelle, les *cathédrales de Rouen*, de *Strasbourg*, le *palais de Justice de Rouen*, *Avignon*, l'*abbaye du Mont Saint-Michel*, *les châteaux de Villegongis*, de *Valençay*, de la *Rochefoucauld*, du *Lude*, de *Saint-Ouen-les-Toits*, *l'abside de Saint-Pierre de Caen*, etc.

*
* *

Comme l'écrivait excellemment Alexandre Bonnin de Fraysseix, c'est dans la représentation de ces monuments de l'époque gothique et du commencement de la Renaissance que s'est principalement surpassé M. de Rochebrune. A voir avec quelle verve et quelle impeccable précision, sa pointe fait revivre l'émerveillement de leurs décorations, il semblerait qu'il en a été le constructeur.

Sans doute, les monuments d'époques antérieures n'ont point laissé son burin indifférent, et l'art romain lui a particulièrement inspiré des planches aussi remarquables : telles que la *Maison carrée de Nîmes* et les *Ruines de Saint-Rémy*. Toutefois, c'est vers l'art si délicat, si raffiné et si français du XVIe siècle que le portaient ses préférences. Et cela se conçoit, car son art à lui, si remarquable par la précision sobre, la clarté concise et la belle conscience de l'exécution était aussi de pure essence française. L'œuvre de M. de Rochebrune, comme toute œuvre de maître, se distingue par un faire large et simple, également éloigné de la froideur allemande et de l'emphase italienne, et qui rappelle tout à la fois les Piranési par les proportions de certaines planches et les Albert Durer, par la vigoureuse expression de certaines autres. Elle ne se distingue pas moins par le caractère absolument personnel et cependant varié d'une exécution toujours irréprochable, et qui atteste, en même temps que la conscience de l'auteur, son incessante recherche du mieux.

Il a créé ainsi une collection de planches du plus haut intérêt historique, qui sont à la foi l'œuvre d'un archéologue

érudit et d'un artiste éminent. Et, de même que Jules Jacquemart comptera dans l'histoire de l'Art pour avoir gravé de sa pointe prestigieuse les *Gemmes et joyaux de la couronne*, le nom de M. de Rochebrune restera impérissablement attaché au souvenir de nos grands monuments historiques, ces gemmes et joyaux d'art qui sont comme la couronne de notre vieille terre de France.

RENÉ VALLETTE.

PS. — M. de Rochebrune ne fut pas seulement un maître éminent de l'eau-forte. Le profond sentiment artistique dont il était pénétré s'est également révélé dans les peintures (1) dans les mines de plomb (2), dans les aquarelles et jusque dans les sculptures dont il avait merveilleusement décoré sa demeure et celles des siens.

Aussi érudit archéologue que dessinateur habile, il nous laisse également de nombreux et intéressants chapitres sur l'architecture des anciennes constructions féodales et des églises romanes de notre pays.

R. V.

(1) Parmi ces peintures nous devons mentionner ; le *Château de Tranvoël*, toile appartenant à son fils M. Raoul de Rochebrune ; le *Château d'Azay-le-Rideau* toile appartenant à M. Gabriel de Fontaines, de Saint-André-sur-Sèvre (Deux-Sèvres) ; l'*Entrée d'une porte et rue de Strasbourg avec la cathédrale dans le fond*, toile de 1m/0m,65 appartenant à M. Henri de Fontaines, château de Marillet-Vendée ; le *Château de Montreuil-Bellay*, toile 1m/0m,65 qui est la propriété de M. Hubert de Fontaines (château de Sérigny).

(2) La première de ces mines de plomb, qui remplissent plusieurs énormes albums, est datée de 1836. M. O. de Rochebrune n'avait alors que 12 ans. Mais on y devine déjà l'artiste qu'il sera demain.

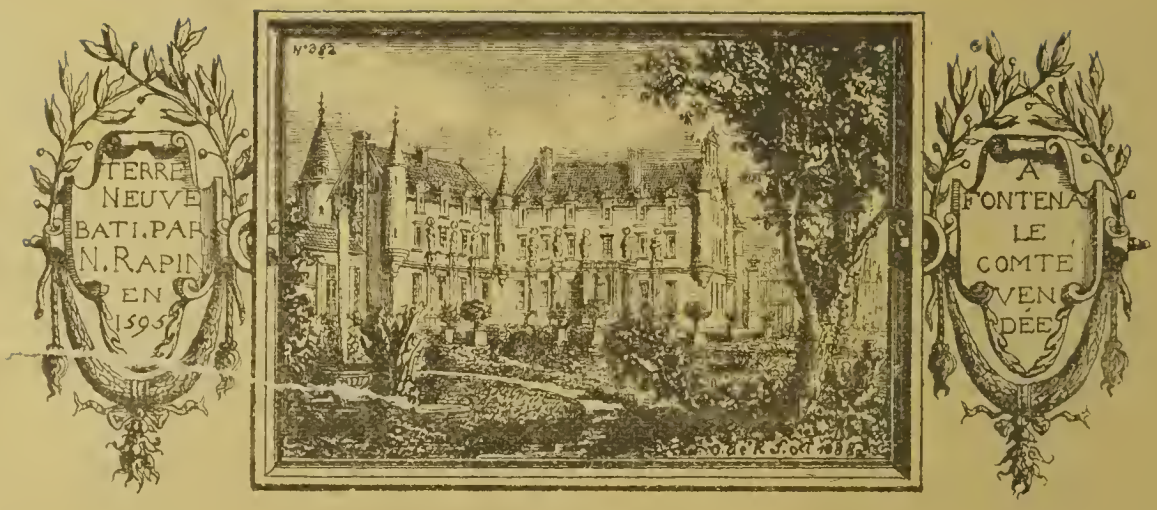

LE

CHATEAU DE TERRE-NEUVE

Après avoir tracé la biographie du Maître et rappelé les mérites de son œuvre, il nous a semblé juste de décrire la demeure qui fut témoin de son incessant labeur, et où il réunit avec un goût délicat et une inlassable patience tant de merveilles artistiques.

Cette demeure appartient, du reste, depuis longtemps à l'histoire.

Ayant résigné sa charge de grand-prévôt de la connétablie de France, Nicolas Rapin, dont Fontenay s'enorgueillit avec raison, avait acheté la métairie de Terre-Neuve de son beau-frère Jacques Poyctier. Au mois de mai 1587, l'armée du roi de Navarre l'incendia pour punir Rapin de combattre dans les rangs catholiques.

Lorsque la paix ramena des jours meilleurs, le poète fontenaisien chargea Jean Morison, dont on voit encore à Fontenay l'habitation sur le marché aux Porches, de lui construire une demeure appropriée à ses goûts. Les ouvriers se mirent

LE CHATEAU DE TERRE-NEUVE

D'après un cliché de M. J. Robuchon

Communiqué par le *Monde Moderne*.

à l'œuvre dès le commencement de 1595 ; la terre avait été anoblie le 5 novembre de l'année précédente par André Gallier, seigneur de Guinefolle, moyennant une paire de gants blancs à chaque mutation de teneur. Les travaux ne furent terminés qu'à la Saint-Michel de 1600. Rapin fêta brillamment son plantement de crémaillière dans un repas auquel il vit figurer parmi ses principaux amis Hylaire Tiraqueau, substitut du procureur général au Parlement de Paris ; Jehan Goguet, seigneur de la Nouhette, conseiller en l'élection ; Nicolas Viète, maître des requêtes ; Burdigale, jeune homme d'un rare mérite, etc. Plus tard il devait également y recevoir le duc de Béthune. Terre-Neuve était donc son séjour de prédilection ; il l'a souvent chanté dans ses poésies, et il fit graver sur le portail de sa nouvelle demeure ces vers, vœux caractéristiques d'un homme las des luttes politiques :

VENTZ. souflez. en. toute. saison
Un. bon. ayr. en. cette. mayson
Que. jamais. ni. fièvre. ni. peste.
Ni. les. maulx. qui. viennent. d'excez
Envie. querelle. ou. procèz
Ceulx. qui. sy. tiendront. ne. moleste.
ΠΟΡΡΟ. ΔΙΟΣ. ΤΕ. ΚΑΙ. ΚΕΡΑΥΝΟΥ

Sur la porte d'entrée, il avait également fait placer cette phrase grecque, qui semble prouver combien il était désabusé des grandeurs :

ΗΣΥΧΙΑΝ. ΠΡΟ. ΤΙΜΗΣ
ΑΙΡΟΥΜΑΙ.
Je préfère le repos aux honneurs.

Les enfants de Rapin ne jouirent pas longtemps de leur belle propriété ; de nombreux procès, en rongeant leur patrimoine, les obligèrent à la vendre ; elle passa de main en main jusqu'en 1820[1], où, acquise par le grand-père de M. Oc-

[1] Elle appartint notamment avant la Révolution aux Lazaristes, que Mgr Henri de Laval, évêque de la Rochelle, y avait établis en 1676.

tave de Rochebrune, elle sembla destinée à sortir de ses ruines.

Ce ne fut toutefois qu'en 1849 que commencèrent les restaurations sérieuses, qui permirent à M. de Rochebrune d'y installer les belles sculptures de Coulonges et la cheminée de la maison du gouverneur du château de Fontenay, placée aujourd'hui dans la salle principale de l'aile orientale de Terre-Neuve. L'ancienne et véritable porte d'entrée de Terre-Neuve était primitivement placée dans l'angle droit de la façade orientée à l'est dans l'axe de la grande prairie. Cette porte était cintrée et fort basse, et surmontée de l'inscription : *Je préfère le repos aux honneurs*. Elle a été remplacée par une ouverture de plus grandes dimensions à palatrâge horizontal, sur lequel a été établi un caisson provenant de la cheminée de la maison dite de Henry IV dans les Loges. Le petit vestibule, où l'on entre, a reçu comme plafond les pierres provenant de deux des paliers de l'escalier de Coulonges. On y remarque de très jolis fleurons et les chiffres enlacés de Louis d'Estissac et de sa femme Anne de Daillon, qu'il avait épousée en 1528. Le long des murs, on voyait naguère, avant les partages qui ont suivi le décès de M. de Rochebrune, quelques épreuves de premiers états de Rembrandt, Claude Lorrain : le *Troupeau en marche par un temps d'orage, le Bouvier*, etc., Both d'Italie, Waterloo, Etienne Delaune, un curieux dessin de Pajou. Sur la porte qui ouvre dans le salon de Suzanne Tiraqueau, on voit encore les deux petits enfants qui soutenaient à Coulonges, sur la porte d'entrée, les armoiries de Louis d'Estissac. Ici les armes ont été remplacées par cette devise de Michel-Ange, « *Ars anima mundi* », gravée en lettres d'or sur une plaque de marbre noir.

La principale décoration du salon de Suzanne Tiraqueau consistait dans sa statue de marbre blanc, agenouillée devant un prie-Dieu de même matière. Cette statue de grandeur naturelle était intéressante au point de vue du costume de

l'époque, rendu avec cette vérité que les artistes d'alors apportaient en toute chose. Une inscription funéraire, qui est à elle seule toute une généalogie, servait de soubassement à la statue. Plusieurs meubles en bois sculpté des XVIIe et XVIIIe siècles renfermaient un grand nombre de livres d'architecture, tels que *Les plus excellents Bâtiments de France* de Ducerceau, son Livre de perspective, ses grotesques, caissons, meubles, etc., Dietterlin, Philibert de Lorme, *le Songe de Poliphile*, Bullant, *le Livre de Vérité*, de Claude Lorrain, l'œuvre complète de Le Pautre, Deker, Bibiena, Piranèse, les *Grilles de Nancy*, etc., etc. Dans d'autres vitrines étaient installées les poteries et verreries gallo-romaines trouvées dans les tombeaux de l'Isleau-les-Vases et une prodigieuse quantité d'armes dont les plus anciennes remontaient au IXe siècle, et dont les dernières appartenaient au règne de Louis XIV. Presque toutes ces épées et poignards avaient été trouvés dans les marais de la Vendée et décrits dans l'ouvrage de *Poitou et Vendée*. On voyait encore, dans la même pièce, un bon portrait de Rigaud représentant le garde des sceaux Paulmy Voyer d'Argenson, pour lequel fut tissé le beau panneau des armes du roi, qui décorait le grand salon de Terre-Neuve. Le plafond de cet appartement est en entier recouvert de caissons provenant de l'escalier du château de Coulonges. On y voit également deux très curieuses portes en chêne sculpté représentant la Salamandre et l'F couronné de François Ier, le tout enrichi de rinceaux et de figurines d'une remarquable facture. Ces belles sculptures proviennent de débris recueillis à Blois et à Chambord.

On pénètre de là dans la pièce principale, où ont été installées, en face l'une de l'autre, la cheminée de la maison du gouverneur du château de Fontenay et la porte de la chapelle du château de Coulonges-les-Royaux. Tout le plafond de cet appartement est formé par les vingt-quatre pierres provenant du vestibule du château de Coulonges et par les vingt-et-un caissons qui composaient une partie du plafond de la salle du tré-

sor. Nous n'avons pas à revenir sur l'intérêt que présentent ces superbes sculptures, tant par la variété du travail que par la hardiesse et le fini de leur exécution. Elles étaient toutes dans un état de délabrement et de ruine imminente et M. de Rochebrune a rendu un véritable service aux arts et à la science archéologique en les sauvant d'une destruction prochaine et inévitable. Une grande étagère à trois corps contenait plusieurs beaux spécimens des poteries d'Avisseau de Tours et des porcelaines de Chine de la famille Verte, de Sèvres, de Saxe, des bronzes des XVIe et XVIIIe siècles, etc., etc. Le mobilier tout entier était dans le style de la Renaissance. A gauche de la cheminée, on remarquait un bon portrait de La Reynie, conseiller du roi et lieutenant général de la police, par Pierre Mignard. Deux vitrines étaient placées à l'entrée de cet appartement : une série de haches celtiques en silex et en bronze occupait celle de gauche ; celle de droite contenait plusieurs tasses et vases de Sèvres Louis XV en pâte tendre, coupe en émail, drageoir en argent du temps de Charles VIII, une série de bagues et sceaux. Le dernier bâtiment, annexé à cette salle, recouvre la voûte de l'escalier du château de Coulonges, transportée à Terre-Neuve et reconstruite en 1866. Elle servait d'imprimerie à M. de Rochebrune : on y voyait un magnifique cadre Louis XIV tout couvert de de fleurs de lis et plusieurs meubles sculptés du XVIe siècle.

Les murs de la salle à manger, placée dans l'aile méridionale, étaient recouverts de tapisseries d'un réel intérêt : trois panneaux du XVIe siècle faisant partie de la série connue sous le nom des Triomphes : le *triomphe de Vénus*, de *Minerve*, et celui de *Bellone*.

Dans le grand salon placé de l'autre côté du vestibule, dans le pignon donnant sur la grande prairie, M. de Rochebrune avait installé au fond la pièce capitale sculptée par les ornemanistes du château de Coulonges, la haute cheminée qui, depuis près de quarante ans, gisait à l'état de débris dans une maison de cette petite ville. Restaurée avec le plus grand

soin par le graveur lui-même, elle attire le regard de tous les visiteurs, tant par la riche ordonnance de sa composition que par la perfection de la sculpture, poussée parfois jusqu'au tour de force dans certains détails. Elle a été terminée en 1568, et une légende, tirée du philosophe Sénèque, donnerait à supposer que les propriétaires et les sculpteurs de ce beau travail partageaient les sentiments stoïques de l'auteur où ils ont pris cette sévère pensée : *Nascendo quotidie morimur* (En naissant, nous mourons chaque jour). Une belle portière tissée aux armes du roi, se déroulait naguère devant la cheminée, et nous montrait deux anges, dessinés par Lebrun, soutenant l'écu de France, le sceptre et la main de justice. Leur mouvement et le ton des draperies rappelaient singulièrement le Moïse et le prophète Elie placés à droite et à gauche de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la *Transfiguration* de Raphaël. On sait que le roi Louis XIV, dont les chiffres et emblèmes, ainsi que la devise : *Nec pluribus impar*, se trouvent reproduits dans la bordure, offrait ces panneaux aux grands de sa cour et aux fonctionnaires les plus élevés de son royaume. Celui-ci avait été destiné à Voyer de Paulmy d'Argenson, dont les armoiries se voyaient au bas de la bordure de droite.

Les panneaux de ce salon étaient décorés de motifs Louis XIV, provenant du château de Chambord, et qui avaient été offerts par le Prince à M. de Rochebrune, en remerciement des magnifiques eaux-fortes consacrées à cette royale demeure.

Les murs de la chambre qu'occupait M. de Rochebrune étaient tendus d'une tapisserie de haute lisse des Flandres représentant des sujets de chasse au sanglier, au cerf, à l'ours, etc., d'après les dessins de Jost Amman, peintre flamand, qui a dû exécuter ces cartons vers 1560 ou 1570. Un grand lit, à colonnes cannelées, style Henri II, orné de lambrequins du XVIe siècle et de rideaux et courtes-pointes du XVIIIe occupait le centre de la pièce. Crédence, table et fauteuils étaient dans le style du lit. Un petit meuble en bois

des îles et deux commodes présentaient seuls des cuivres dorés des styles Louis XIV et Louis XV. A la même époque appartenaient les deux remarquables pastels représentant la grand'mère maternelle et la tante de M. de Rochebrune, exécutés en 1790 et signés *Claude-Jean-Baptiste Hoin, peintre de Monsieur, frère du roi.* Ces pastels, d'une exceptionnelle conservation, sont dessinés avec une liberté de main et une entente parfaite des ajustements de l'époque ; les fleurs placées au corsage et dans les cheveux, la gaze recouvrant les épaules ont une légèreté et une transparence dont les maîtres seuls ont le secret. Ils sont aujourd'hui la propriété de M. Raoul de Rochebrune. On y voyait également une miniature de Hall dont les rares spécimens se couvrent d'or aujourd'hui dans les ventes publiques.

La petite tourelle, placée à l'angle de cet appartement contenait plusieurs émaux des XVIe et XVIIe siècles représentant des sujets de piété. Ce petit oratoire était orné d'un prie-Dieu avec un christ en bronze du XVIIe siècle d'un bon travail.

On lira, ce nous semble, ces détails avec d'autant plus d'intérêt que cette merveilleuse collection d'art ancien est aujourd'hui partagée entre chacun des héritiers de M. de Rochebrune. Le souvenir seul du Maître plane encore sur la seigneuriale demeure, où sa vie toute de travail et d'honneur s'est couronnée de gloire. R. V.

COMMENT JE DEVINS AQUAFORTISTE

Il est dans la vie des heures mystérieuses et solennelles, qui, quoique très courtes, exercent sur l'existence tout entière une influence prodigieuse et irrésistible. Je puis classer dans ce nombre la soirée du 25 octobre 1859, où, par un hasard providentiel j'ai fait mordre à l'acide pur deux morceaux de cuivre mal polis et vernis avec de la cire jaune. De ce jour-là date ma vocation artistique. Je n'oublierai jamais la réflexion que me fit une amie intime de ma mère, Mme de Cossin, qui était venue passer une semaine à Terre-Neuve, lorsque je lui montrai le bizarre essai que je venais de produire : « Octave, me dit-elle, dans dix ans vous serez chevalier de la Légion d'honneur. » Ce don de seconde vue s'est à peu près réalisé ; car, en 1874, la croix d'honneur m'était décernée pour mes travaux.

A partir de cette journée, je devins pour ainsi dire un homme nouveau ; et comme un véritable trappiste, je fis le vœu de consacrer jusqu'à ma mort tous mes loisirs à la gravure.

Il faut bien le reconnaître, j'eus dès mes plus jeunes années la passion dominante du dessin. J'avais huit ans à peine quand un jour, en taquinant des guêpes, je fus assez gravement piqué par elles pour qu'on m'imposât une claustration complète. Il y avait précisément en ce moment-là à Terre-Neuve un peintre italien de passage, M. Sotta, qui mettait toute la bonne volonté possible à fixer sur la toile les

portraits de mon père, de ma mère et de mon grand-père de Vassé.

Jamais je n'oublierai la profonde admiration dont je fus saisi en voyant reproduite au crayon rouge sur une de ses toiles immaculées l'esquisse représentant la tête de mon grand-père.

Raphaël, dans toute la splendeur de son incomparable génie, n'eût pas,à mon avis,atteint à la cheville de Sotta. Loin de chercher à enfreindre la défense maternelle qui me clouait au logis, je restais en extase derrière notre artiste, sans plus songer à mon mal. Je le regardais avec admiration ornant d'un rouge plus que vermeil le bout du nez de mon aïeul, les boutons et le col de son habit, tout galonné d'arabesques argentées, et du soir au matin je n'avais garde d'abandonner la place.

Un autre artiste commença aussi et presque dans le même temps à éveiller en moi le goût des choses d'art : l'une de nos parentes, Mme de Saint-Thomas, élève de Robert Lefèvre, l'auteur du tableau qui décore le maître-autel de Notre-Dame de Fontenay, était venue en effet passer un mois à Terre-Neuve. Elle avait à coup sûr autrement de talent que Sotta ; mais ce qui attirait surtout mon attention, c'était la singulière idée de son père, qui, artiste lui-même, ne songeait qu'à faire des vues cavalières, devançant ainsi d'un demi-siècle l'immortel Viollet-le-Duc. Son unique ambition était de reproduire de la sorte Terre-Neuve sous tous ses aspects, avec l'armée de moulins-à-vent qui décoraient alors l'horizon. Pour ce faire, il avait installé au bout de la terrasse une énorme échelle double, d'au moins vingt pieds de haut, sur laquelle on avait fixé aux derniers échelons d'en haut une planche en travers qui servait de table. Un jour notre artiste s'appuyant plus qu'il ne convenait sur la dite planche, fit basculer tout l'échafaudage et tomba avec ses crayons, ses cartons et la grande échelle sur le dos. Miraculeusement les deux bois fixés solidement dans l'échelle

LE DONJON DE MONCONTOUR

Première eau-forte de M. O. DE ROCHEBRUNE.

s'arc-boutèrent sur le gazon et garantirent l'artiste infortuné d'un aplatissement complet. Le précieux album, rendu déjà loin était rapidement feuilleté par le vent ; je courus après lui et le rapportai triomphalement, tout en jetant un regard d'admiration sur la multiplicité des lignes en tous sens qui ornaient les pages et auxquelles du reste je ne comprenais pas un traître mot. De cette journée mouvementée date néanmoins mon enthousiasme pour l'architecture. Mais l'artiste refroidi par son effroyable culbute ne voulut plus grimper sur son échelle. Il n'en continua pas moins à représenter le dessus des toits et à crayonner le fond de la citerne, ce qui était la cause d'interminables discussions entre mon grand-père et lui. A part moi j'ai toujours cru qu'ils n'y comprenaient rien ni l'un ni l'autre.

Ces dessins à la mine de plomb me trottaient depuis lors dans la tête et je n'eus de joie réelle que lorsqu'on me mît entre les mains un véritable *Conté*. Sur ce, les années venant, on me plaça au Petit-Séminaire des Sables. C'était en 1836 : j'avais douze ans. Je pris des leçons de M. Piazza, maître de dessin, et je fis quelques maisons d'après nature qui, mon conté aidant, avaient un certain parti-pris d'ombre et de lumière. A la fin de l'année, je remportai le prix de dessin. A partir de ce moment mon crayon ne me quittait plus, je dessinais tout et partout avec une véritable frénésie. En 1838, j'entrai au collège de Fontenay. Le fils du principal, M. Pernot, m'y apprît la bosse au fusain. C'est alors que je fis la connaissance du charmant Emilien de Monbail. Elève distingué d'Hubert, il en avait le coup de crayon et à ce moment je ne voyais rien au-delà comme perfection. Survient le père Lériget. Hanaël Jousseaume, M. Boncenne, Fleury de la Caillère forment chez lui un atelier dont je fais partie. Nous avions comme modèles quelques tableaux de maîtres loués par notre professeur et devant lesquels je continuais à me pâmer d'admiration. C'est à cette époque que je fis un dessin de la façade de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers que mes maîtres voulurent bien considérer comme un chef-d'œuvre.

Sur ces entrefaites, on m'envoie au Collège Stanislas à Paris, comme pensionnaire libre. M. Jean-Louis Petit, un très brave homme, donnait des leçons à l'établissement. J'allai chez lui et bien qu'il ne sût faire que des tableaux de jour, noirs comme des clairs de lune, il me donna d'excellents principes de perspective linéaire et aérienne. J'ignorais tout alors et pour les lignes fuyantes j'allais au petit bonheur. En quelques semaines j'acquis la science et audacieusement j'entamai sur un bristol jaune rehaussé de blanc une vue de l'abside de la cathédrale de Paris, qui fut bellement reçue à l'exposition de 1845. Le Roi n'était pas mon maître et Jean-Louis Petit n'était pas moins content que moi ; car c'était, je crois, le premier de ses élèves qui parvenait à accrocher une œuvre aux murailles du Louvre.

Au salon de 1846 et à celui de 1847 j'exposai plusieurs peintures et dessins ; des dessins notamment très importants comme effet de lignes et comme sentiment archéologique. Mais sentant bien que je tombais de plus en plus dans le noir si fort prisé par mon maître, je lui fis une grosse infidélité, en allant travailler chez Justin Ouvrié. Le défaut contraire m'y attendait. Je peignis des murailles de cervelas ou de pâté de foie gras. C'était de plus en plus pitoyable : je m'en rendais bien compte, mais ne pouvais m'en corriger.

Bref la Révolution de février arrive, mon grand-père meurt et j'en éprouve une vive peine ; car il avait pour moi une grande affection et se réjouissait de mes premiers succès. C'est alors que mes parents entreprennent la restauration de Terre-Neuve. Armé du compas et de l'équerre je dessine tous les plans, menant de front la direction du chantier et sculptant moi-même les frontons des fenêtres, les entablements, les pièces d'appui et les chapiteaux.

Je me mariai, le 9 janvier 1849, avec l'adorable compagne que Dieu devait m'enlever trop tôt. Pendant les dix années qui suivirent mon mariage, j'eus toujours la mailloche et le ciseau à la main pour installer les plafonds, portes et chemi-

nées. Cependant cette œuvre de pierre finissait, j'allais retourner à mes pinceaux, lorsque par un heureux hasard un numéro du *Magasin Pittoresque*, qui contenait une excellente notice de Charles Jacques sur la façon de graver sur cuivre, me tomba sous les yeux. Arnauldet était ici en vacances ; il avait avec lui plusieurs essais gravés de Méryon. De son côté Fillon m'avait déjà montré plusieurs fois des épreuves splendides sorties de la presse de Rembrandt. L'un et l'autre m'engageaient vivement à tenter l'eau-forte ; et voilà pourquoi, très impressionné par ces merveilles de la gravure, j'entrai de même que Palissy en dispute avec ma propre pensée, et pourquoi le 25 octobre 1859 je fis mordre mon premier cuivre.

Pénétré des renseignements de Charles Jacques que je venais de puiser dans la lecture du *Magasin Pittoresque*, je courus chez mon poëlier, j'y pris une mince plaque de cuivre jaune, grande comme la main et passablement laminée. Sa grandeur m'effrayant je la coupai en deux parts ; mais que faire sans vernis ? Jacques disait seulement qu'on employait la cire et les matières résineuses.

Je fis donc fondre de la cire et de la résine ensemble et j'étendis le tout sur mon cuivre chaud, et suivant les indications du *Magasin Pittoresque* je le flambai pour noircir. J'y fis alors quelques griffonnis à l'aide d'une aiguille, puis je versai de l'acide pur sur la plaque.

Mais cette dernière étant insuffisamment polie, le vernis se souleva presque instantanément. Toutefois l'acide avait assez vivement agi pour que le cuivre fut attaqué légèrement. Le plus difficile était d'obtenir une épreuve. Je fis de l'encre avec du noir de fumée et un peu d'huile d'olive, je mouillai un papier et avec mon pouce j'appuyai fortement. Il vint un semblant d'épreuve, qui suffit pour me satisfaire. Quelques minutes après, je vernissais l'autre moitié de ma plaque ; mais cette fois au lieu des premiers griffonnis, je cherchai un modèle et trouvant sous ma main un croquis du donjon

de Moncontour, je me mis à le dessiner sur mon vernis avec plus de soin, en y ajoutant des détails nouveaux que le croquis ne portait pas. Puis je versai sur mon cuivre, non bordé de cire, de l'acide encore pur. Le vernis était probablement mieux flambé que la première fois ou le cuivre moins gras ; toujours est-il que le vernis pût résister pendant quatre ou cinq minutes. Le cuivre étant déverni, la morsure se trouva profonde et plus accentuée sur les devants. La joie que j'éprouvai en voyant cette réussite inespérée fut indicible. Je voulus comme précédemment tirer une épreuve en appuyant avec le pouce, mais le cuivre était trop grand, trop mordu ; rien ne venait. Un marteau appuyé fortement n'obtint pas davantage de résultat. Une heure après, j'étais rendu chez Mme Fillon, imprimeur, à la presse typographique de laquelle j'eus recours. Mais malgré une pression énorme, le cuivre ne donna presque rien. J'en fis cependant tirer trois épreuves dont une fut remise le soir même à Benjamin Fillon. Le lendemain matin je recevais de lui une jolie épreuve d'Abraham Bosse, donnant la manière d'imprimer les planches en taille douce et au centre de laquelle était représentée une magnifique presse.

Après l'avoir longtemps dévorée des yeux, je fis venir mon menuisier et lui commandai une presse semblable à celle de Bosse, avec les mêmes moulures et les mêmes proportions. Je fis appel en même temps à l'obligeance de deux tourneurs amateurs fort habiles de Fontenay (MM. Coquillaud et Mignet) qui exécutèrent avec une remarquable précision les deux cylindres entre lesquels devait passer la table de la presse. Une quinzaine de jours s'étaient écoulés, tandis que se construisait la presse dont le résultat était attendu avec une fébrile impatience. Entre temps, un de mes amis, M. Ritter, ingénieur, m'avait gracieusement offert le joli manuel du graveur à l'eau-forte d'Abraham Bosse. En quelques jours je le sus par cœur ; les divers procédés m'étaient dès lors connus, la lumière se faisait à mes yeux, et à l'aide des der-

nières planches de ce petit volume qui ne me quittait plus, je parvins à perfectionner ma presse qui bientôt montée me donna enfin une épreuve satisfaisante.

Je ne sais si Guttemberg fût plus heureux de sa première planche imprimée que je ne l'étais de cette gravure mordue par hasard en quelques minutes. Toujours est-il que pendant huit jours la presse ne cessa de fonctionner : je fis de nouveaux essais avec des vernis que je composais suivant les indications du Manuel Roret. Je polissais et planais moi-même les cuivres. Mais je renonçai promptement à ces travaux impossibles. M. Arnauldet, qui était alors attaché au Cabinet des Estampes, ayant appris mes essais, me fit hommage de plusieurs planches de Méryon. Je restai saisi d'admiration devant l'effet obtenu par cet habile artiste à l'aide de ses tailles simples et largement comprises. Quelques mois après je recevais de lui, en même temps que du vernis, de précieux conseils qui m'ont évité bien des erreurs et bien des heures de découragement.

Je travaillais tout le jour sans relâche. Une plaque n'était pas plutôt terminée que j'en recommençais une autre, apprenant dans le silence de ma province les procédés et les ressources de l'eau-forte, faisant chaque jour une tentative nouvelle, abandonnant tout ce qui était vicieux, conservant tout ce qui donnait un résultat favorable. Je commençais à connaître mon métier. Quelques planches de petite dimension exposées pour la première fois au salon de 1861 me valurent une mention honorable.

Depuis, j'ai tenté des planches plus grandes, et je continue sans relâche mon labeur, voulant atteindre cette perfection qui, comme le mirage du désert, s'enfuit toujours devant moi.

Que les personnes qui dès le début de mes essais se sont montrées si sympathiques à mes travaux, trouvent ici l'expression de mon éternelle reconnaissance[1].

O. DE ROCHEBRUNE.

[1] Cette très intéressante autobiographie inédite de l'éminent artiste nous a été obligeamment communiquée par ses fils.

A OCTAVE DE ROCHEBRUNE

L'art français doit subir une nouvelle épreuve ;
D'un maître du burin les jours sont révolus.
Près de sa couche à peine veuve
Rangez-vous et pleurez, Muses de Terre-Neuve :
Rochebrune n'est plus !

En des temps déjà loin Fontenay le vit naître.
L'enfant vers l'idéal se sentait appelé,
Et devant les traits d'un ancêtre
Quelque fée aux doigts d'or lui révéla, peut-être,
Son beau talent voilé.

De bonne heure il s'essaye, épris des grandes choses;
Dans sa main le pinceau vient en aide au crayon.
Comme s'émeut aux nobles causes
Tout cœur vaillant, il verse à nos heures moroses
Un consolant rayon:

Pour lui, le patriote achevant l'honnête homme,
La France d'autrefois est pleine de leçons.
S'inspirant d'Athène et de Rome,
Il puise aux monuments que son pays renomme
Les plus riches moissons.

Les donjons, les palais, nos vieilles basiliques
Sous son burin vainqueur sont fouillés tour à tour ;
Nos cryptes avec leurs reliques
Revivent à côté des armures antiques
Qui parent son séjour.

Arabesques, rinceaux, bas-reliefs d'une abside,
Galbes qu'avec amour sculptèrent les aïeux
Emerveillaient son œil avide ;
Tant ils sont éloquents, lorsque la foi préside
A l'art religieux.

Des vestiges de cloître enfouis sous le lierre,
Les meubles, les émaux captivent le savant ;
Mais à la Renaissance altière,
Autre âge de dentelle enguirlandant la pierre,
Il reviendra souvent.

Comme l'aigle royal aspire à la montagne,
Le Maître a ses labeurs de prédilection.
Partout son crayon l'accompagne
Et demande aux rochers, aux bois, — à la campagne —
Son inspiration.

Car rien n'est au-dessus des voix de la Nature
Pour maintenir l'esprit dans son recueillement.
L'un des princes de la peinture,
Baudry, le voit et l'aime : oh ! la louange sûre,
Et quel rapprochement !

Ensemble ils regardaient « le ciel et non la fange[1] »,
D'une sainte amitié partageant les douceurs.
Ce fut l'abandon sans mélange,
Et l'un épurait l'autre à ce sublime échange
Entre deux âmes sœurs !

Soucieux d'égaler la vigueur hollandaise,
Emule des Audran et des Piranesi,
Le fier graveur, toujours à l'aise,
Sait rester Rochebrune, et sa pointe française.
Nous l'admirons ainsi.

Quand le vulgaire accepte une vaine estampille,
Lui grave : « Honneur, Travail » au seuil de l'atelier.
Nulle autre devise n'y brille.
Dieu, les amis, son art, la cité, sa famille
Le prennent tout entier.

Pour répandre le bien sa main s'ouvre à toute heure ;
On connaît son grand cœur, à son talent pareil.
Plus d'un artisan qui le pleure
Reçut en l'accueillante et princière demeure
Un paternel conseil.

[1] Lettre de Paul Baudry à O. de Rochebrune (janvier 1873).

Ses patients efforts, ses luttes obstinées
A d'autres, moins féconds, vaudraient pour l'avenir.
De glorieuses destinées,
Et son œuvre résiste aux assauts des années
Avec son souvenir.

Mais la mort... Ecartons de funèbres images :
Il entre dans l'Histoire, et notre Ville en deuil,
Fière d'universels suffrages,
De la postérité devançant les hommages,
Le nomme avec orgueil.

(Juillet 1900).

A. Métay.

LE DERNIER ARTICLE DE M. O. DE ROCHEBRUNE

DÉCOUVERTES DE HACHES CELTIQUES

ET

D'UN TORQUE GAULOIS

A VELLUIRE

Le 2 avril 1891, Pierre L'Amiral et Cadet, terrassiers, employés à tirer du caillou pour empierrer les routes, sur un plateau élevé (la cote de la carte de l'état-major est de 21 mètres) qui domine tout le pays comme un grand tumulus situé au sud-est de Brillac, non loin du village de Massigny, mirent au jour un vase en terre grossière, très épais, mal cuit, dont la pâte jaune et noire était mélangée d'une grande quantité de parcelles minuscules de silex, et pétrie à la main sans l'usage du tour. Ce vase de la forme indiquée sur la gravure ci-contre, avait 16 centimètres de diamètre au fond sur 25 centimètres de hauteur. Un coup de pioche frappé en plein sur l'orifice qui se trouvait rempli de terre le mit en pièce ; mais nous avons pu recueillir la plus part des fragments qui ne présentent à l'extérieur aucune trace de ces niellures en forme d'arêtes de poisson ou de feuilles de fougères, dont les céramistes d'alors ornaient souvent leurs poteries par zônes parallèles. Il contenait trois haches en bronze placées debout dans ce récipient qui repo-

sait lui-même sur le fond, à 40 centimètres de profondeur dans le sol. Ces trois haches que nous avons pu faire entrer dans notre collection, ont été fondues et martelées avec soin par le même fabricant, qui avait enfoui près de Petosse également, dans un énorme vase en terre d'argile aussi grossière, une centaine de ses produits. Nous avons eu la bonne fortune de nous procurer, il y a plus de trente ans, la totalité de cette curieuse découverte, ce qui nous permet de faire ressortir d'une façon indéniable, la parité complète existant entre les haches de Petosse et celles de Massigny ou de la Roche-Courion, point celtique placé tout à côté.

Nous avons gravé en haut de la planche trois des haches trouvées à Petosse. Le n° 1, en représente une telle qu'elle est sortie du moule avec ses bavures et le tranchant non affûté, en un mot *brute de fonte* pour employer l'expression technique. Aux n°s II et III, on se rend compte du travail produit par le martelage ou planage qui a la singulière propriété de donner une sorte de trempe au bronze dont ce travail ressère et durcit prodigieusement les molécules. En outre notre fondeur, qui était sans doute doublé d'un artiste, a eu soin par un martelage adroit et intelligent de figurer sur chaque face de ces haches des cannelures d'un millimètre de profondeur s'épanouissant en éventail du côté du tranchant, puis, sur les côtés, il a creusé des striures en forme de feuilles de fougères ou des zigzags opposés en sens inverses ; toutes ces haches étaient intactes, sans écornures, et n'avaient jamais servi, tandis que celles enfouies près de la *Roche-Courion*, fondues dans les mêmes moules et martelées de la même façon, comme on peut s'en convaincre en regardant les n°s IV et VI de la planche, présentent de nombreuses ébrêchures, indice d'un long usage. Les premières ont dû être cachées par le fabricant lui-même pour les soustraire à la rapacité de quelque peuplade hostile dont il aura été la victime, tandis que les trois autres faisaient probablement partie du mobilier funèbre de quelque guerrier gaulois de l'âge de bronze.

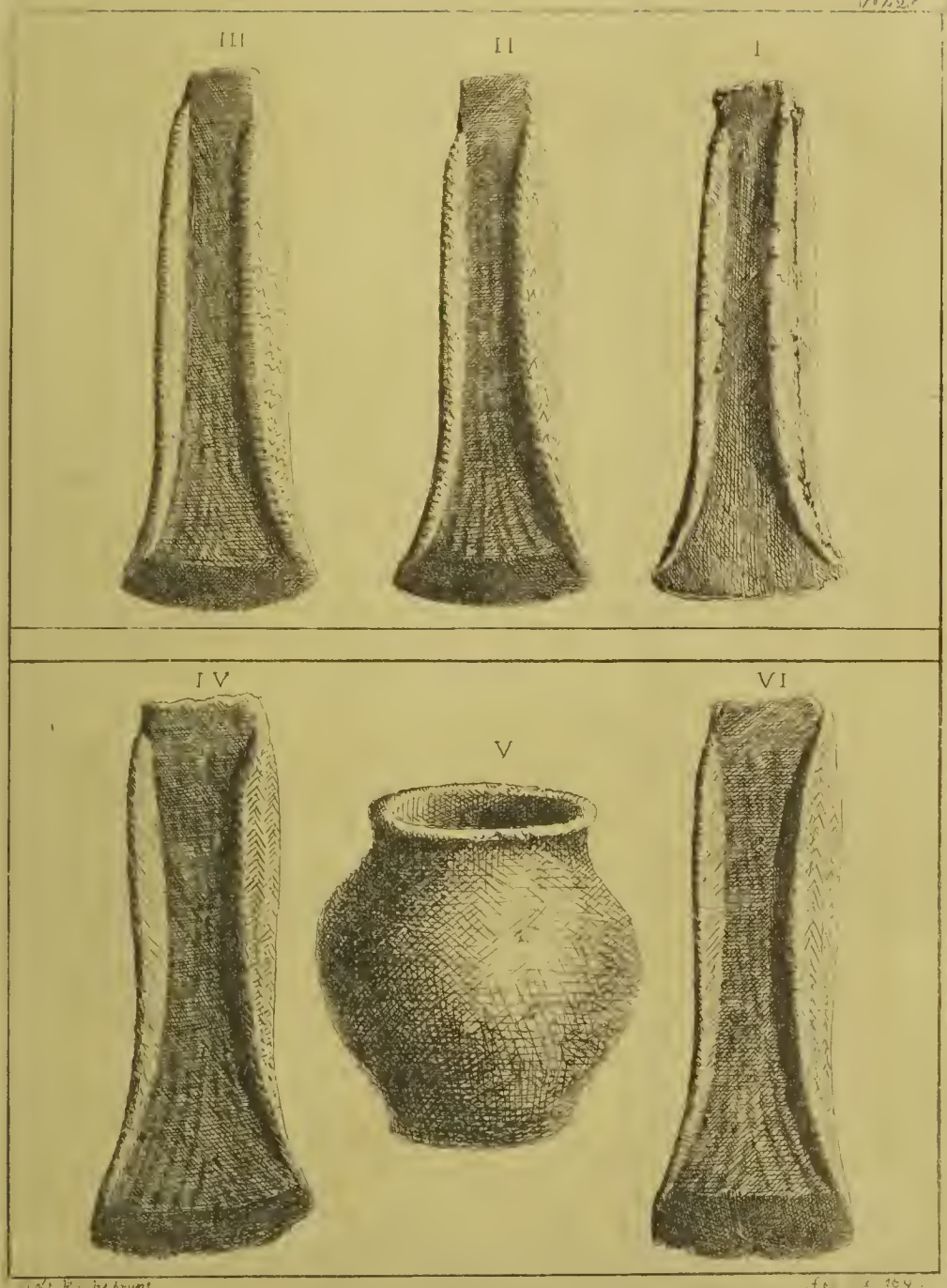

HACHES CELTIQUES EN BRONZE

Ce qui semblerait donner quelque vraisemblance à cette supposition, c'est que l'intérieur des parois du vase n° V est noir comme du charbon, ce qui aurait pu être produit par les matières incinérées du corps qui le remplissaient.

Le lieu où ces objets ont été trouvés est placé à l'entrée d'une sorte de fortification naturelle que forme la Vendée en le contournant comme à Berneveau et à Sauvaget. Il a dû y avoir là à l'époque de l'invasion Césarienne, un oppidum ou un camp retranché situé à la gorge de ce plateau pour en défendre l'accès. Au-delà de Massigny, vers l'est, les terrassiers qui ont exhumé du sol le vase contenant ces haches affirment avoir fréquemment fait jaillir du sol de nombreux ossements, des fragments de bêton, de briques, indices certains d'habitations aujourd'hui disparues. M. B. Fillon, dans *Poitou et Vendée*, signale de nombreux gisements celtiques à Chaix et à Saint-Gillet ; aussi croyons-nous que des fouilles habilement dirigées sur le plateau avoisinant la Roche-Courion pourraient mettre au jour quelqu'objet encore plus intéressant au point de vue de l'Archéologie Gauloise.

Avril 1891.

*
* *

Lorsque nous écrivions ces notes, il y a bientôt dix ans, nous avions déjà le pressentiment que ce plateau élevé portant le nom de *Bellevue* sur la carte de la Vendée dressée par le service vicinal, devait livrer tôt ou tard aux recherches de l'artiste et de l'archéologue quelqu'objet curieux appartenant à la civilisation gauloise. Notre attente n'a pas été trompée.

En effet, il y a quelques semaines, un habitant de Velluire, nommé Vincent, trouvait à 0,30 centimètres de profondeur, au lieu dit le *Fief de Néron,* près Massigny, un remarquable torque gaulois en or massif et couvert de ciselures, dont nous avons eu la bonne fortune de pouvoir enrichir notre collection archéologique.

Il convient de rapprocher de cette découverte si rare dans nos contrées celles qui ont été faites en bien plus grand nombre sur la vieille terre armoricaine.

M. Paul du Châtellier, cet infatigable et si intelligent explorateur des cimetières gaulois de la côte bretonne, nous donne dans le fascicule consacré aux fouilles du Parc-ar-Menhir, champ placé au sud de Kerviltré (Finistère), la reproduction grandeur nature d'un torque dont la forme, le travail et les ciselures offrent une complète analogie avec le nôtre. « Ce magnifique bijou (dit M. Paul du Chatellier) trouvé le 26 janvier 1876 dans Parc-ar-Menhir, est en or plein du poids de 423 grammes, profondément ciselé au burin ; il a été fait au marteau et a beaucoup servi ainsi que l'atteste l'usure déterminée par le frottement du cou au passage. De plus je crois pouvoir affirmer qu'il a été porté par une femme ainsi que le fait penser l'étroitesse de l'ouverture laissée pour le passage du cou . Ce torque ne ressemble en rien à ceux de la Marne pas plus qu'aux torques en or du musée de Toulouse, et je ne connais à lui être comparables que les torques en or qui furent trouvés dans les Côtes-du-Nord, près Quintin ; ils appartiennent à une même époque ; du moins tout porte à le croire. »

L'incomparable découverte à laquelle M. Paul du Châtellier fait ici allusion n'aurait laissé aucun souvenir dans la mémoire des archéologues, s'il n'avait eu la bonne fortune de trouver la circulaire de l'orfèvre qui avait acheté les objets en or découverts en 1832 au pied d'un monument druidique et de se procurer en même temps le moulage d'un de ces torques qui se trouve reproduit au n° 51 de la planche III des fouilles du cimetière de Kerviltré.

Nous croyons être agréable à nos lecteurs en reproduisant ici le compte rendu fait par M de Fréminville dans ses *Antiquités des Côtes-du-Nord*, p. 308, à l'aide des documents fournis par M. Paul du Châtellier, de cette merveilleuse découverte, la plus importante qui ait jamais été faite en Bretagne

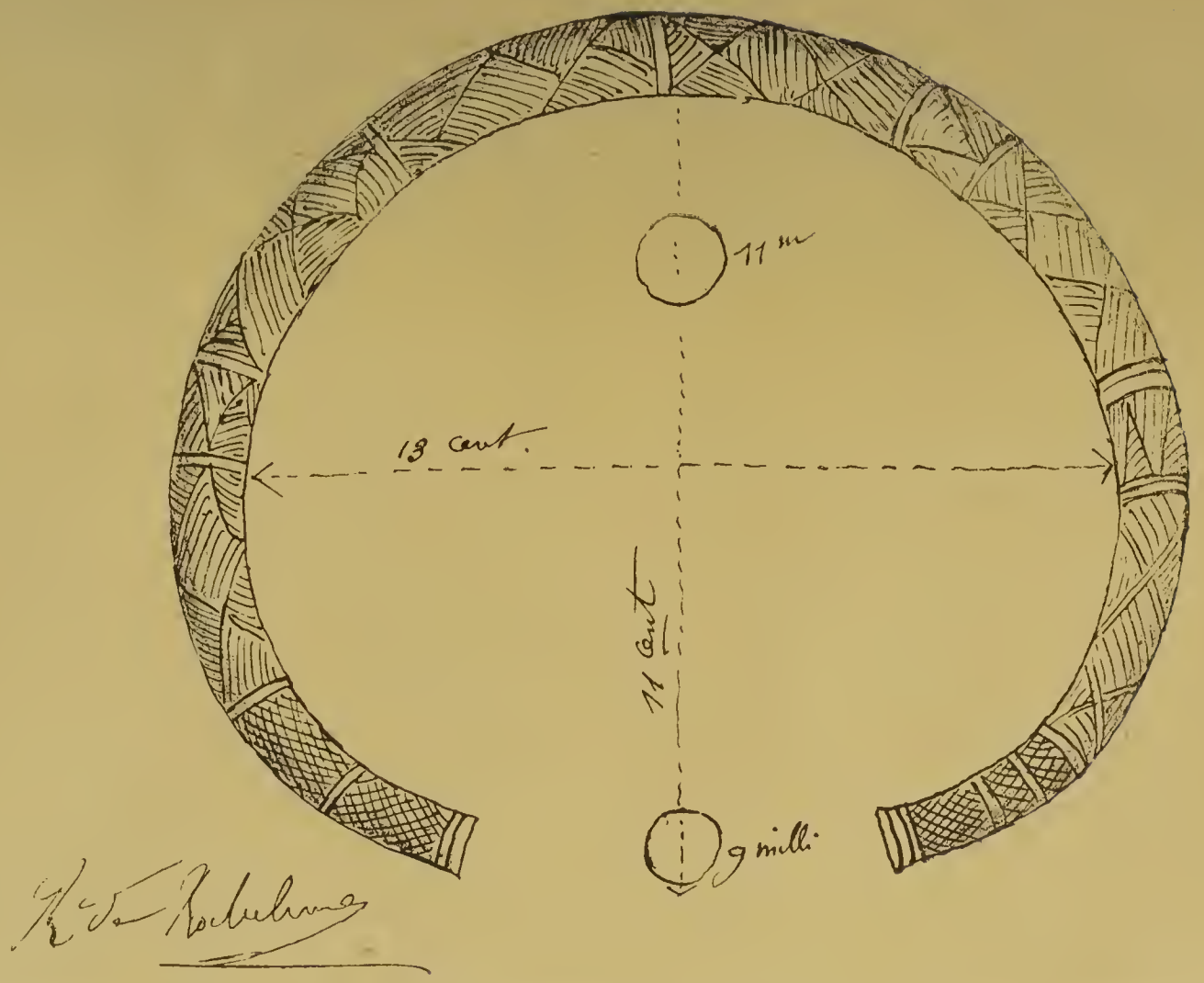

LE TORQUE GAULOIS DE VELLUIRE

et probablement dans la France entière et qui malheureusement a passé en totalité par le creuset du fondeur.

— « Le 21 mars 1832, au village *du Hinguet*, commune du *Vieux bourg*, près Quintin, un paysan nommé Le Bail découvrit en labourant un champ, un amas caché de ces riches bijoux. Sous un de ces énormes blocs de pierre simplement posés sur le sol et qu'on regarde comme étant de vrais monuments celtiques, il trouva, à peine enfoncés dans la terre neuf torques et trois bracelets en or massif, de forme cylindrique, ouverts en arrière, revêtus de quelques ornements présentant en général une spirale, des dentelures ou des zigzags opposés en sens inverse ; le travail en était grossier et paraissait comme fait à la lime. Ces colliers et bracelets n'étaient pas tous de même dimension ni d'un même poids. Les 12 pièces ensemble pesaient 32 marcs 6 onces 36 grains d'or pur. Le paysan porta sa magnifique trouvaille à Rennes où elle fut achetée par M. Bohard, horloger, au prix de 40,000 fr. qui les fit offrir au gouvernement pour enrichir un de nos musées nationaux, moyennant le paiement de leur valeur intrinsèque. Il paraît que l'état des crédits alloués ne put en permettre l'acquisition, de sorte qu'il fut obligé de les porter à la Monnaie où ils disparurent dans le creuset du fondeur pour être convertis en espèce. » Tel a été, en général, le sort de la plupart de ces précieux objets, et si celui dont nous donnons ici le croquis n'était pas tombé entre nos mains, il n'eût pas tardé non plus à être fondu. C'est ce qui explique leur rareté dans la plupart des musées et des collections privées, car on sait d'après les vieilles légendes romaines, que l'or était très commun dans les Gaules. Quel est l'élève de 8e qui ayant traduit le *de Viris* ne se souvient du jeune Manlius qui ayant tué en combat singulier un Gaulois gigantesque, lui enleva son torque d'or, le passa à son cou, ce qui lui valut ainsi qu'à ses descendants le nom de *Torquatus*. Diodore de Sicile et Strabon nous dépeignent aussi les Gaulois chargés de bijoux d'or massif, portant

autour du cou des colliers, autour des poignets et des bras des bracelets et des bagues aux doigts. Après la conquête des Gaules, les Romains qui n'ignoraient point combien les chefs des peuplades Armoricaines du littoral aimaient ainsi que leurs femmes à se parer de bijoux d'or d'une valeur énorme, se mirent à fouiller avec ardeur la plupart des grands tumulus bretons, s'emparant ainsi de la brillante opulence de nos ancêtres. Le Poitou faisant très certainement partie de la confédération armoricaine offre, mais en bien moins grand nombre, de semblables richesses. En 1844, un objet en or, ayant la forme d'un olifant, fut découvert à Avanton près de Poitiers et un petit torque en or très lourd a été trouvé au Poiré sous la Roche-sur-Yon (Vendée), vers la même époque.

Nous n'hésitons pas à classer celui que nous possédons dans le type artistique armoricain, il offre comme profil et ciselures une telle analogie avec ceux du village du Hinguet, et de Kerviltré qu'on peut se demander si ce n'est pas le même orfèvre qui en a martelé les tiges et buriné les profondes niellures.

Terre-Neuve, 10 juin 1900.

O. DE ROCHEBRUNE.

L'ŒUVRE
DE M. DE ROCHEBRUNE
ET LA CRITIQUE

I

PAUL BAUDRY.

Lettre à M. O. de Rochebrune.

Paris, 25 octobre 1851.

MON CHER AMI,

« Votre lettre m'a fait bien plaisir, je conserve dans mes souvenirs heureux les quelques heures que j'ai passées avec vous, Mme de Rochebrune et vos aimables enfants. Je vous suis obligé de votre affectueuse sollicitude, cher et infatigable travailleur, vous avez avec le talent le cœur vaillant des artistes d'autrefois. Il n'en reste guère parmi nous, les plus remarqués exercent l'art comme une charge quelconque, notaires ou financiers, tirant de leurs œuvres le plus d'argent possible, courant après les puériles satisfactions de la vanité. C'est du reste pour tous la vie de Paris que vous auriez bien tort d'envier.

« Vous échappez à cette fièvre contagieuse des sottises et des vulgarités mondaines. Vous avez la joie de réaliser les rêves que je ferai toute ma vie.

« J'échappe autant que je puis aux obsessions et aux tracas

de cette existence, mais vous ne pouvez imaginer au prix de quels efforts !... Il n'est pas de jour où je ne sois prié (officiellement) de perdre 3 ou 4 heures de mon travail, je me fais le caractère et la mine de l'ours pour rebuter les gens et je n'ai de vraie joie que lorsque je puis pousser les verrous et penser à la chère peinture.

« Je me suis remis à la besogne et à la recherche de mes nouvelles compositions. Vous savez le plaisir de ces exquises divagations, elles ne sont que trop souvent troublées, les miennes l'ont été terriblement ces jours passés. Mon ami et mon architecte Garnier m'a désespéré par une recherche imprévue dans sa décoration de la salle du foyer de l'Opéra : il me tailladait en pièces mes pauvres figures du Parnasse, et d'une autre peinture que j'appelle les poètes. Il m'a fallu lutter 8 jours, crier, me fâcher, le convaincre, ce qui était plus difficile ; enfin tout s'est arrangé hier et j'ai encore traversé cette bourrasque.

« Vous pensez, cher ami, que l'eau-forte est fort délaissée en ce moment, j'ai tant de choses à faire, onze immenses toiles à exécuter, dessiner et peindre ! Il faudrait avoir le loisir et la douce tranquillité que donne l'exécution des choses préparées et pensées pour me permettre de rayer un peu le cuivre. Je n'aurais guère que le soir et j'ai peur pour mes yeux. On me dit que les rayures brillantes du cuivre sont dangereuses, mais croyez bien, cher ami, que je ne resterai pas sur l'essai maladroit que j'ai commis sous vos yeux : j'adore ce bel art de la gravure à l'eau-forte ; c'est la sténographie des peintres, c'est une langue qu'il me faut tôt ou tard bien parler et j'y arriverai aidé de vos bons conseils et de votre chère amitié.

« Votre belle planche de la guerre civile est très belle et tous les hommes intelligents qui savent un mot de l'art en pensent ce que je vous ai dit. All right, cher Rochebrune, et ne vous découragez jamais ; pensez aux inestimables avantages que vous avez autour de vous, la nature, la vie de

famille, la vie indépendante, libre d'un homme, l'esprit sain et la passion du travail et du bien. Vous seriez un ingrat de n'en pas remercier Dieu.

« Je vous embrasse, cher ami, cordialement. Mes hommages à Mme de Rochebrune, mes amitiés à vos chers enfants. »

PAUL BAUDRY.

***

PAUL EUDEL

Août 1900.

Octave de Rochebrune était un homme d'une haute intelligence. Il fut à la fois un écrivain distingué, un collectionneur d'élite et surtout un graveur d'un réel talent.

Graveur, il laisse, peints à l'eau-forte, de véritables tableaux d'une touche forte et vigoureuse. Il laboure avec sa pointe, énergique comme un soc, le champ de sa planche de cuivre. Il sait à merveille rendre les jeux de lumière et d'ombre. Il prend dans les monuments qu'il reproduit les lignes nécessaires et néglige les autres ; suivant le mot de Michel Ange, il a le compas dans l'œil. Sa série des châteaux de Blois, de Chambord et d'Ecouen, sa chapelle de Champigny et surtout son clocher de Fontenay, sa première œuvre importante, sont des pages impérissables. Cependant, s'il est sûr de lui devant l'architecture, il devient timide devant la figure humaine. Défiant, il met si peu de personnages dans sa composition qu'ils ne font jamais tache dans ses œuvres.

Collectionneur d'une profonde érudition, digne émule des Sauvageot et des du Sommerard, il prend place à côté des Benjamin Fillon, des Alfred Darcel et des baron Davillier. Il recueille surtout les épaves artistiques de la région, restaure l'antique demeure de Nicolas Rapin et fouille le Gué-de-Velluire pour en retirer des épées Carlovingiennes. Il sauve de la destruction les admirables caissons de Coulonges et la cheminée en pierre du gouverneur de Fontenay. Il accroche sur ses murs d'admirables tentures, les *Triomphes* des

Déesses, d'après les cartons de Mantegna. Mais il sacrifie peu à la mode du jour et il n'adore pas le dieu Bibelot : cependant, au hasard, çà et là dans les appartements, une tapisserie de Lebrun aux armes de Louis XIV, quelque meubles du XVIIIe siècle, de bons portraits par Mignard et par Hyacinthe Rigaud, des pastels exquis de famille par J. B. Hoïn. En somme c'est un savant ; il se plaît de préférence au milieu du moyen-âge et de la Renaissance. Son goût est sévère.

Ecrivain d'un style clair et précis, il laisse des pages précieuses pour l'histoire du Bas-Poitou et de la Vendée. Il raconte ses heureuses trouvailles archéologiques et décrit souvent Terre-Neuve et Fontenay-le-Comte qu'il aime et connaît à merveille. Mais absorbé par son art, il ne recherche pas les succès littéraires et il laisse après lui le soin de publier bien des pages inédites qui ont servi à fixer ses souvenirs.

Octave de Rochebrune a disparu trop tôt. Il était prêt à produire d'autres chefs-d'œuvre. Le jour de sa mort la France a perdu un grand artiste et la Vendée une de ses gloires.

PAUL EUDEL.

*
* *

F. ALASONNIÈRE

Fontainebleau (Seine-et-Marne), août 1900.

CHER MONSIEUR VALLETTE,

« Vous me demandez mon appréciation, en quelques lignes, sur monsieur O. de Rochebrune et son œuvre. Je vous en sais gré, mais c'est bien de l'importance attachée à mon jugement.

« En laissant à ses amis fidèles, à ses biographes impartiaux, aux collectionneurs passionnés le soin de rendre à la mémoire de ce grand artiste tous les hommages qui lui sont dus, voulez-vous permettre à un aquafortiste de parler de l'Aquafortiste, à quelqu'un du métier de traiter brièvement la question métier.

« A cet égard, j'estime que l'on peut considérer l'œuvre du maître vendéen sous trois points de vue différents :

« D'abord ses croquis, études, illustrations, reproductions de morceaux, tels que ceux qui ornent votre intéressante Revue du Bas-Poitou ».

— « Puis, ses paysages, (dans ses planches où ce genre s'ajoute au genre architectural) ;

— « Enfin, le côté architecture.

« D'autres, mieux à l'aise, diront certainement les beautés contenues dans tout son œuvre ; mais, quel que soit celui de ces trois aspects, toujours on se sent pris et ému par l'expression précise et caractéristique de la vision qui a guidé l'artiste, vision réalisée, interprétée et soutenue par une facture forte, parfois même rude, mais toujours limpide et grande.

« Evidemment, dans ses estampes de format étendu, comme celles, par exemple entre tant d'autres, représentant les détails des châteaux de Blois et de Chambord, ou bien la vue d'ensemble du château de Chenonceaux (dont je conserve précicusement une épreuve avec dédicace personnelle), le graveur est arrivé, par la gamme de ses travaux savants, à une variété de tons étonnants de richesse ; mais, de près ou à distance, une qualité maîtresse domine, subsiste, comme dans toutes les œuvres classées : la simplicité, la grandeur.

« Dieu me garde de rien retirer du grand premier rôle principal joué par le cerveau ! Mais pourtant, après la conception et l'ébauche, n'existe-t-il pas un moyen pratique, capable de métamorphose ? A quel second rôle peut-on attribuer cette sorte de magie ? N'hésitons pas à répondre : au concours auxiliaire de l'Eau-forte dans toute sa pureté, de ses franches morsures, de ses bains enchanteurs.

« Après que, de sa pointe alerte, l'artiste avait soigneusement tracé son dessin sur sa planche vernie, alors apparaissait l'aquafortiste, le véritable aquafortiste.

« Evitant, dédaignant peut-être les autres modes, les procédés nouveaux de la gravure moderne, c'est-à-dire les

mélanges raisonnés du burin, de la pointe-sèche, de différents vernis, etc... le maître Fontenaisien préférait se contenter du secours de son acide, son fidèle acide, si attirant par ses reflets bleus ou verts ou dorés, si enivrant par la chaleur de ses fumées, par l'âcreté même de son odeur. Mais ce liquide rongeur, perfide pour le distrait ou le profane, avec quelle virtuosité, avec quel amour il s'en servait ! Comme il jouait de cet instrument ! Comme il le rendait souple et obéissant à sa moindre fantaisie, passant avec sûreté des plus fines tailles blondes, effleurant à peine l'épiderme du cuivre, jusqu'aux morsures les plus profondes, créant des noirs si intenses ! Ses résultats, aussi justes que méthodiques et gradués, étaient certains, ses effets prodigieux. De là l'éclat de ses gravures.

« Les travaux libres et larges de ce maître de la vraie Eau-forte ne vous rappellent-ils pas, comme facture tout au moins, ceux, pourtant bien différents comme sujets, laissés par l'ancêtre Van Dyck dont le Louvre, à côté de ses splendides peintures, conserve, à son Musée de Chalcographie, une série de portraits au trait gravés à l'Eau-forte ? De même, sa manière ne se rapproche-t-elle pas, parmi les contemporains, de celle, si en vogue vers 1830 et depuis, que l'on retrouve, mais rare, chez les J.-F. Millet, les Charles Jacques et les Appian ?.....

— « Mais permettez-moi, cher monsieur, d'arrêter là cet aperçu rapide dont je vous prie d'excuser les termes souvent par trop techniques.

« Je vous ai déjà dit toute la tristesse que m'a causée la perte de ce maître regretté, de ce « Patron » Vendéen, de cet hôte courtois dont on ne peut oublier le charme des réceptions, des causeries et de la correspondance.

Dans l'espoir de lire bientôt les pages assurément brillantes que vous me dites avoir l'intention de consacrer, dans votre Revue, à la mémoire de Monsieur Octave de Rochebrune, je vous prie, cher monsieur, de bien vouloir continuer à croire à la sincérité de mes sentiments les meilleurs.

F. Alasonnière.

*
* *

M. HENRI LEFORT

Paris, 28 août 1900.

Il y a deux mois à peine, M. Charier, maire de Fontenay, — mon digne ami — venu pour visiter l'Exposition, mourait à Paris ; ces jours-ci, j'apprends la mort de M. de O. Rochebrune, auteur de pages de gravure grandioses.

Alors, je me souviens que bien souvent Charier m'a répété :

« Venez donc me voir à Fontenay-le-Comte. Je vous ferai connaître de Rochebrune pour qui vous professez une si chaude admiration. Vous le lui direz comme vous me le dites. Votre enthousiasme lui réchauffera le cœur. Il se croît un peu oublié, peut-être inconnu de l'actuelle génération.... venez le détromper..... »

Et, récemment encore, je caressais le projet de partir à Fontenay pour le double plaisir de causer avec Charier, cet excellent cœur, ce fin esprit artiste et civique, et d'être présenté au vieux maître magnifique O. de Rochebrune.

Hélas ! la mort vient de biffer ce rêve de deux traits sinistres.....

Vous me demandez aujourd'hui mon opinion sur l'œuvre gravée de l'aquafortiste dont nous déplorons la perte.

Je vous remercie de me donner sujet de pouvoir proclamer mon admiration absolue pour un si noble artisan du Beau.

O. de Rochebrune fut un des plus purs et des plus généreux poètes de l'Eau-Forte.

Sa morsure, d'une puissance souveraine, évoque les profondes intensités de Piranesi, auquel d'ailleurs on aurait tort de le comparer. Il était trop loyal pour s'abaisser au pastiche. Il fut franchement original et se créa un métier personnel pour réaliser sa propre vision.

Peu compétent en architecture, je ne le puis juger à ce point de vue ; mais je sais par d'éminents camarades architectes qu'ils estiment ses travaux comme étant d'une impeccable et superbe technique.

En le considérant comme *coloriste* de la GRAVURE EN NOIR (la seule immortelle), je lui assignerais volontiers — auprès et de pair avec les Jacquemart, les Ch. Courtry, les Bracquemond et les Chauvel — un des premiers rangs, tant il sut atteindre de primesaut, par tempérament, les colorations les plus montées dans les harmonies vigoureuses.

Nous devons en outre nous incliner avec respect devant sa conscience altière, car il ne laissa parvenir à nous que des estampes de premier ordre.

Son rigide labeur, sans tare ni scories, lui assure une gloire intangible.

Verrons-nous exposée à l'Ecole des Beaux-Arts la production de cette majestueuse carrière ? Une telle exposition serait d'un haut et fertile enseignement à l'heure où les jeunes se fourvoient dans les *salissures* de la Gravure en Couleurs.

HENRI LEFORT,

Président de la section de Gravure et de Lithographie à la Société des Artistes Français.

*
* *

M. TEYSONNIÈRES

. . . . . .

J'ai connu l'homme et je connais son œuvre grandiose.

Octave de Rochebrune avait un grand talent et le vrai talent marche de pair avec la bonté.

Conducteur des ponts-et-chaussées, architecte, la sympathie fut réciproque.

Je ne saurais trop admirer l'homme de bien et son talent. Il était grand en tout. Il voyait grand. Que ce fut avec son

cœur ou avec sa pointe d'aquafortiste, la franchise débordait et c'est chose rare aujourd'hui.

Honneur et gloire à Octave de Rochebrune dans le présent comme il en sera ainsi dans l'avenir.

TEYSONNIÈRE.

*
* *

M. BALLEY

Lettre à M. O. de Rochebrune.

2 janvier 1880, (141 Rolland ; Road, Kensington., Londres)

MONSIEUR,

« S'il y a des graveurs d'architecture qui font du métier, chez vous c'est un art, un art développé à un haut degré. Vous faites vivre les monuments, vous les faites parler. J'en admire également l'effet et la couleur ; enfin c'est de l'esprit et du sentiment à la règle ou à la main, n'importe comment vous vous y prenez. Le Louvre et le Château de Chambord sont surtout des chefs-d'œuvre. Vous avez dû étudier l'architecture avant de vous occuper de la gravure.

« Vous ne reculez pas même devant la difficulté de petites figures lesquelles sont quelque fois charmantes. On voudrait les voir plus souvent. ...

BALLEY

*
* *

M. DANGY

Châtellerault, 10 août 1900.

MONSIEUR,

« Je suis vivement touché de votre aimable attention ; car ce n'est que par les *journaux* que j'ai appris la mort du vénéré Maître. Combien je vous remercie d'avoir pensé à moi et je ne saurais assez vous adresser mes plus sincères félicitations pour l'éloge si délicat, si bien compris, que vous avez pro-

noncé sur la tombe du regretté M. de Rochebrune. Après des choses dites avec tant d'art, vous devez comprendre que je me sens incapable d'ajouter quoi que ce soit, et qui ne pourrait qu'amoindrir le tribut si justement payé à celui qui faisait notre admiration. Je ne le voyais, hélàs ! que trop rarement. Mais j'ai toujours présent à la mémoire l'accueil si paternel, si bienveillant, qu'il me fit, lors de ma première visite à Terre-Neuve. J'étais en extase devant tant de savoir ! Mais c'était surtout sa modestie qui faisait le fond de ces appréciations. Quelle différence avec nos soi-disant artistes modernes ! Lui, qui ne cessait de dire : j'ai tout à apprendre ! — Je suis bien heureux de lui devoir ce que je sais en Eau-forte et il avait été enchanté d'apprendre mon premier succès au Salon. Je me proposais d'aller lui rendre visite ; mais les soucis d'un travail toujours lent et pénible, les devoirs de chef de famille m'en ont privé. Si j'avais été prévenu à temps, je me serais fait un devoir d'assister à la triste cérémonie. — Ai-je besoin de vous dire combien sa mort m'a causé de regrets? j'en suis tout attristé ; car s'il m'honorait de son affectueuse estime, j'avais pour le cher Maître la plus respectueuse affection. Ce que j'admirais en notre grand artiste, c'était sa science du dessin, ses vastes connaissances en archéologie et son expérience de l'Eau-forte, qu'il pratiquait comme les vieux maîtres du XVI siècle. Quand nous parlions de tous ces nouveaux procédés, il fallait entendre ses appréciations à l'emporte-pièce. Je vous avoues sincèrement que je me sentais confus de sa bienveillance et de toutes ses attentions pour moi ; car je ne cessais de lui dire et de lui répéter qu'entre lui et moi il y avait un abîme à combler. — Je ne possède de l'illustre Maître que bien peu de choses, deux ou trois épreuves ! Je m'estimerais trop heureux si je pouvais avoir d'autres documens, qui me seraient bien utiles ; car j'apprends dessin, perspective, eau-forte, tout seul. Vous devez vous imaginer quelle volonté, quel courage il faut, pour ne pas succomber dans la lutte. — En apprenant la mort de notre éminent ami, je me suis empressé d'ex-

primer mes regrets au Directeur de l'*Estampe* Il a bien traduit ma pensée et je l'en ai vivement remercié.

« J'espére, monsieur, que les circonstances me favoriseront l'honneur de vous connaître et, avec tous mes remerciements, veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués. A. DANGY.

21, rue Sully.

*
* *

Il y a près d'un quart de siècle, en 1876, paraissait un ouvrage intitulé : *Les Vendéens*, poèmes, par Emile Grimaud, 3e édition, avec 35 eaux-fortes, par Octave de Rochebrune. Le livre s'ouvrait par une pièce où le poète rendait à son collaborateur un hommage qui est l'expression même de la vérité, et qui a sa place marquée ici :

A OCTAVE DE ROCHEBRUNE

. . . . . .

Oui, vous êtes, ami, de l'énergique race
Des lutteurs patients, par l'obstacle grandis,
De ceux-là dont le Ciel aime et soutient l'audace,
Se jouant de sommets en sommets plus hardis ;

Et vous serez compté parmi les rares âmes
A qui se révéla la suprême Beauté.
Mortels qui, consumés d'inextinguibles flammes,
Montent par cet amour à l'immortalité.

Ah ! votre vie est belle, il faut qu'on la contemple.
Elle est pleine de foi, d'honneur, de loyauté ;
Mais surtout le travail, — ô riches, quel exemple ! —
Habite près de vous, hôte toujours fêté.

A l'heure où devant Dieu vous irez comparaître,
Vous irez sans trembler, sans baisser le regard :
— « Ma gerbe, direz-vous, la voici, divin Maitre.
« Artiste, j'ai creusé le sillon de mon art. »

A cette heure où se tait enfin la pâle envie,
L'homme prononcera son juste jugement,
Et la postérité, de plus en plus ravie,
Pieuse, veillera sur votre monument.

Que le temps vous dissolve ou le feu vous dévore,
Palais de nos vieux rois, palais du Roi du ciel,
Vos murs auront croulé que vous vivrez encore :
Vos merveilles sont là dans un cuivre immortel.

Et vous, heureux manoir, brillant d'un double lustre,
TERRE-NEUVE, où fleurit le labeur glorieux,
Rochebrune et Rapin vous auront fait illustre :
A votre ombre ils vivaient, et vous vivrez par eux !

EMILE GRIMAUD.

Médaillon de M. O. DE ROCHEBRUNE
Exécuté par M. J. ROBUCHON

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères.

LES ANCIENNES SEIGNEURIES DU BAS-POITOU

LA SEIGNEURIE DE VOUVANT

(Suite[1]).

Dans la paroisse de Mervent, pas moins de sept fiefs relevèrent directement du château d'abord, puis de Vouvant, lorsque les aveux des deux seigneuries furent réunis : c'étaient le Bois-Beluteau, la Motte d'Aulnay, Pipet, la Petite Prairie, la Cilardière ou Radigoulière, Saint-Thomas, et le Four. A l'ombre du château féodal, ces fiefs n'avaient la plupart que basse justice ; la perte des archives de Mervent nous prive de beaucoup de leurs aveux.

Le premier aveu conservé du Bois Beluteau est du 5 juillet 1673, au nom de Louis-César de Pontoise, chevalier, à cause de Marie d'Aubigné, sa femme. Cent ans plus tard, un aveu du 23 juin 1770, est rendu par Pierre-Claude Guinefault, à cause de Suzanne Tison, sa mère ; le dernier, de 1787, est de Guinefault, contrôleur des actes à Château-Gonthier.

Les seigneurs de la haute justice de la Motte d'Aulnay présentent un peu plus de relief ; ils avaient le droit particulier de « bailler mesure de vin à Vouvant ». En 1429, c'était Gilles de Thoigne ; Jean Vergereau en 1453 ; le même, qua-

[1] Voir le fascicule de octobre, novembre, décembre 1900.

lifié écuyer, en 1469 ; Louis Vergereau, écuyer, son fils, en 1518 ; Marie Thibaud, veuve de Louis, en 1526 ; Emeri Girard, écuyer, sieur de la Roussière, en 1551 ; messire Guy Girard, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, en 1598 ; René de la Varenne, chevalier des ordres, en 1635, à cause de Jeanne Girard, sa femme ; cette dernière, veuve, en 1672 ; Mme Jeanne de Poix, femme de messire Guillaume Fouquet, chevalier des ordres, en 1709 ; et, en 1787, les héritiers du comte de Champagne.

Le fief Pipet nous ramène dans la bourgeoisie ; aveu du 21 avril 1673, par Jacques Bernadeau, marchand ; du 9 avril 1698, par Marie Bernadeau, fille majeure ; de 1787, par Jacques Bernadeau de Lépinay, à la Rochelle ; la savonnette à vilain avait fait son œuvre.

Les aveux du fief de la Petite Prairie ou Pérure ne remontent pas au delà de 1614, au nom de Pierre Gaucher, seigneur de la Guillerie ; celui du 27 mai 1719 est de Jacques Gandouard, procureur du roi de l'élection de Fontenay. En 1728, aveu de Louis Bireau, seigneur de la Joursière ; en 1733, de Jacques Jobert, notaire à Fontenay. Sa veuve, Elisabeth Dupont, renouvelle aveu le 8 juillet 1743, et leur fille majeure, Elisabeth Jobert, rend aveu à son tour en 1769 et en 1776. Elle mourut vieille fille, et les inventaires n'apprennent pas comment, en 1787, ce fief appartenait à Biaille de Germon, procureur du roi à la maitrise des Eaux et Forêts de Fontenay.

Le passé de la Citardière, appelée aussi La Radigoulière, fut exempt de ces soubresauts. Perrette du Fonteniou, veuve d'André Massé, rendit l'aveu du 20 juillet 1398. Perrette se remaria, et l'aveu suivant, du 23 juin 1402, fut de son second mari, Pierre de Saint-Maixent. Siméon Massé, dit Frondebœuf, fils du premier lit, rendit les aveux de 1446 et de 1469. Son fils, Pierre de Frondebœuf, seigneur du Pont, le remplaça en 1492, et le fief était toujours dans la famille en 1549, puisqu'un aveu, du 5 juillet, est de Catherine de Frondebœuf, veuve de François Tantel, seigneur de Triès.

Les aveux perdus pendant près de deux cents ans reprennent en 1733 seulement, avec Charles Moriceau, écuyer, seigneur de Cheusse, et se poursuivent, en 1735, avec Charles-Nicolas Moriceau fils, chevalier, seigneur de Cheusse ; en 1776, avec Charles-François Sabourin, écuyer, seigneur de Dissais, copropriétaire avec ses sœurs, à titre successif dudit Moriceau. Les Sabourin possédaient encore la Citardière à la Révolution.

Le fief de Saint-Thomas, appelé aussi la Motte Saint-Thomas de Pérure, avait basse justice, et changea souvent de mains. Le 24 avril 1394, l'aveu est de Jean Machon ; en 1427, aveu des Gazeau, jusqu'en 1486, date d'un aveu de Mathieu Robineau, licencié es-lois, par transport de Jeanne Aubine, tutrice des enfants de Colas Gazeau. Comme d'autres licenciés ès-lois, Mathieu Robineau s'arrangea pour garder le fief à son compte ; mais il ne profita pas longtemps de cette bonne affaire, car l'aveu de 1502 est au nom de Jeanne Porcelle, sa veuve, tutrice de leurs enfants mineurs. Que devinrent les enfants? En tout cas, le fief leur échappa assez vite, puisqu'un aveu du 1er octobre 1518 est de Jean Cera le jeune ; un suivant de 1538, de Guillaume Renault ; un autre, de 1673, de René Gaucher, qui céda le fief par arrentement, en 1699, à André Garipault, sieur de Boisbaudran. En 1728, Anne Garipault, sa veuve, renouvela l'aveu. Le fief était, en 1775, en la possession de Marie-Madeleine Le Magnan, veuve d'Henry Bernadeau de Lépinay, déjà entrevu au fief Pipet, et dont le fils le possédait encore en 1787.

Le fief du Four de Mervent n'est mentionné que dans l'inventaire de 1451. Il comprenait les « cuisages », c'est-à-dire le droit de cuire le pain, les « vérolies », c'est-à-dire le droit de moudre le blé, et le chauffage du bois mort pris dans la forêt de Mervent. Un seul aveu reste, du 12 juin 1446, au nom de Henry Hausquier, écuyer, seigneur du Puy-Chabot.

La paroisse de Saint-Michel le Clou, dont plusieurs fiefs relevaient du château de Fontenay, n'avait que deux fiefs dans la mouvance de Vouvant : Saint-Michel le Clou et la hapelle-Béreau

Dès 1145, un Guillaume de Saint-Michel, figure dans le cartulaire de l'Absie. Le fief avait haute, moyenne et basse justice et recevait l'hommage de six arrière-fiefs. L'inventaire de 1575 note « qu'il ne se trouve aucun hommage au trésor, soit qu'ils soient produits au procès (alors pendant) touchant l'usage, soit qu'ils aient été soustraits ou dérobés par cy-devant. » Le feudiste de Mme Marie de Bourbon, duchesse de Longueville, ne connaisssait pas le travail de son prédécesseur de 1451, qui a transcrit l'aveu du 20 août 1447, de Pierre Bonneau, écuyer, seigneur de Saint-Michel le Clou. Les aveux ne reprennent ensuite qu'en 1597, au nom de Jeanne de Villiers, dame de Saint-Michel. En 1641, la seigneurie de Saint-Michel entrait dans une branche de la maison de Châteigner, dont le chef était alors Roch-François Châteigner, chevalier, comte de Saint-Georges ; elle n'en est pas sortie depuis.

La Chapelle-Béreau, qui ne paraît avoir eu que moyenne et basse justice, appartenait aussi, de 1428 à 1469, à Pierre Bonneau, écuyer, déjà nommé. En 1473, le fief était à Jean du Puy du Fou, chevalier ; en 1597, à Jeanne de Villiers, dame de Saint-Michel le Clou ; depuis 1641, il appartient à la famille de Châteigner.

Bien qu'éloignée de Vouvant, la paroisse de Monsireigne comptait trois fiefs qui en relevaient : Chantefoin, Chasseboire et la Polvelière.

Chantefoin, qui n'avait que basse justice, donna quand même son nom à une famille de petite noblesse qui commence, dans les aveux, à Guillaume de Chantefoin en 1396, et se maintient jusqu'en 1549, avec René de Chantefoin, seigneur de la Brunère. L'aveu de 1593 est d'Etienne Chevreau, écuyer ; celui de 1613, de sa fille, Louise Chevreau, veuve de Claude Dubois, écuyer, à qui succède, en 1616, leur fils, Jean Dubois, écuyer seigneur de la Touche. André Loyau, seigneur de Tillais, figure à l'aveu du 16 mars 1633 ; Pierre Loyau, seigneur de la Bouillatrie, à l'aveu de 1673 ; André Loyau en 1691 ;

Jean Loyau, seigneur de la Baudonnière, bourgeois de Paris, en 1756 ; et Loyau de la Baudonnière en 1787.

Il ne reste que deux aveux du fief de Chasseboire, l'un du 20 mai 1428, de Simon Omart, écuyer, l'autre du 28 décembre 1459, de Geoffroy Tutaut, qui fut seigneur d'Auzais, à cause de Françoise Jardé, sa femme. Ce fief a dû être réuni ensuite à Vouvant, par acquêt ou par mariage, circonstance qui explique l'extinction des aveux.

La Polvelière n'a guère laissé plus de traces que Chasseboire. Cette basse justice avait pourtant pour maître, en 1404, Miles Rouhaud, chevalier, des Rouhaud de la Rousselière. Sa petite-fille, demoiselle Marie Rouhaude, rendit l'aveu du 23 août 1483. L'aveu, transcrit après celui-ci, est du 6 avril 1525, au nom de Jacques Texier, licencié ès-lois ; la suite de la déchéance manque.

Les trois fiefs de la paroisse de Mouilleron qui rendaient hommage à Vouvant, étaient d'une certaine importance, la Roche de Mouilleron et la Texerie par la qualité de ses titulaires, et la Fosse par sa consistance territoriale.

La Roche de Mouilleron n'avait que basse justice et ne dominait que deux arrière-fiefs ; mais, dès 1402, l'aveu était rendu par Guillaume de La Roche, chevalier. Les aveux successifs, de 1449, de 1459 et de 1469, sont d'André de La Roche, chevalier, son fils ; puis de Jacques de la Roche, écuyer, un cadet, en 1508 et 1518.

Aux de La Roche succèdent les seigneurs de Sainte-Souline, qui jouèrent un rôle marquant dans les guerres de religion en Poitou au seizième siècle : en 1547, aveu de François Doyneau, écuyer, sieur de Sainte-Souline ; en 1575, de son fils, Nicolas-Joseph Doyneau, sieur de Sainte-Souline, chevalier de l'ordre. La guerre civile mit quelque désordre dans la succession des aveux, sans compter les nombreux documents perdus et pillés. La série des aveux transcrits ne reprend que le 12 mars 1672, au nom de Louis Turpin, chevalier seigneur de Crissé, et se poursuit, le 14 février 1698, par Lancelot Turpin

de Crissé, seigneur de Sauzais ; le 8 mars 1728, par sa veuve Claude-Geneviève de Chercier, et par leurs héritiers jusqu'à la Révolution.

La Tercerie ou Texerie, avec haute justice, resta longtemps dans la maison du Puy-du-Fou ; le premier aveu conservé, du mercredi avant Noël 1373, est de Pierre du Puy-du-Fou : celui du 15 octobre 1532, de François du Puy-du-Fou, écuyer, seigneur de la Texerie, de Mallièvre et de Faymoreau. Il y eut une déchéance en 1634 ; un aveu du 17 septembre est rendu par Jacques Rollant, marchand. Mais le fief se releva bientôt, avec l'aveu du 21 mars 1672, au nom de Pierre Drault, écuyer, seigneur de la Roche-Breuil ; le 14 mai 1717, aveu de Pierre Drault, seigneur de la Valinière, fils du précédent ; le 14 décembre 1744, aveu de François-Gabriel Biaille, seigneur de la Grolière, à cause de Suzanne Drault, sa femme: leur fille épousa Léon Colombier de Beaulieu, propriétaire jusqu'à la Révolution.

Encore qu'il n'eût que basse justice, le fief de la Fosse recevait l'hommage de 19 arrière-fiefs, chaque année, à Noël, il payait 3# au seigneur de Vouvant, pour être exempt de guet et de garde à Vouvant, et 30 sols de taille à la Saint-Jean-Baptiste. L'aveu le plus ancien conservé est du 20 juin 1360, au nom de Jean de Monfaucon, chevalier seigneur de Saint-Mesmin. Cette famille garda le fief jusqu'en 1539, date d'un aveu du Louise de Monfaucon, veuve de Charles Duplessis, seigneur de la Bourganière. L'aveu du 2 juin 1562 est de Jacques Leverrier, seigneur des Raimondières, et celui du 25 juin 1598, de Gabriel du Raynier, sieur de Clermont. Sa veuve, Claudine Bellucheau, fit aveu le 20 novembre 1602 ; après quoi la Fosse entra dans la famille des Baudéan, comtes de Pardaillan, qui s'établissaient territorialement dans le pays où la politique les avait amenés. Le 9 août 1765, Louis Barnabé de Beaudéan vendit la Fosse à Louis-Joseph de Liniers, chevalier seigneur de la Rousselière, qui rendit le dernier aveu de 1787.

Un seul fief, Escoulandre, relevait de Vouvant dans la paroisse de Mouzeuil ; il avait haute justice, et tenait sous lui six arrière-fiefs. Dès 1428, les aveux font mention de l'hôtel d'Escoulandre, habité alors par Jacques Duplessis. La perte des aveux intermédiaires s'arrête à 1506, date d'un aveu au nom de Jean Goujon, dont les héritiers se maintiennent jusqu'en 1716, représentés par Suzanne Chabot, veuve d'Alexandre Goujon. En 1734, Louis-François Chabot, héritier collatéral de Suzanne, rend aveu, et après lui son fils Louis-Charles Augustin Chabot, chevalier, en 1775 : à la Révolution, le fief était à Chabot des Escoulandres.

Des nombreux fiefs disséminés dans la paroisse de Nieuil-sur-l'Autise, un seul devait hommage à Vouvant, mais c'était assurément le plus ancien, le fief primitif, la Motte de Nieuil. Le cartulaire de l'abbaye cite, dès 1135, Airault de Nieuil, Chabot son frère, Audeart sa femme, et ses fils Airault, Savary et Maurice. Les aveux, qui ne remontent pas si loin, donnent comme seigneur de la Motte de Nieuil, en 1402, Maurice de Velluire, écuyer, vaillant capitaine, qui lutta courageusement contre les Anglais, et qui fut tué par eux dans une rencontre entre Oulmes et Bouillé. Après lui, aveu de Nicolas de Velluire en 1430, de Maurice de Velluire en 1453, de Joachim de Velluire, seigneur de Ruffec et de Rocheservière en 1499. Quelques années après, par donation de François de Velluire, la Motte de Nieuil passa dans le domaine de l'abbaye augustine de Nieuil, et les aveux suivants furent rendus par les abbés dudit lieu, Toussaint en 1519, Pierre Fichet en 1544, René Duplessis en 1566, Pierre Constant en 1598, Pierre Brisson en 1649, Baltazar Phelippeau de la Vrillière en 1699, sans parler des aveux perdus. Lorsque l'abbaye de Nieuil fut sécularisée au profit du chapitre de la Rochelle, les aveux de la Motte de Nieuil furent rendus par ce dernier.

La petite paroisse de l'Orberie avait trois fiefs ressortissant du château de Vouvant : Puy-Chabot, le Pinier et Saute-Grelet.

Le fief de Puy-Chabot consistait en l'herbergement de Puy-Chabot et le pacage dans la forêt de Mervent. L'aveu du 22 février 1405 est de Catherine Balline, veuve de Nicolas du Barrot, comme mère et tutrice de Guillaume du Barrot ; celui du 13 juin 1446, de Henry Hosquier, écuyer, seigneur de Puy-Chabot, que remplace en 1469 Nicolas Gazeau, écuyer, sieur de Laudonnière. La perte des aveux suivants laisse ignorer pourquoi l'aveu du 5 janvier 1578 est de François Suirot, à cause de dame Claude Aynard, sa femme. Puis se succèdent les aveux de Daniel Suirot écuyer, seigneur de Coussais, du 20 août 1628 ; de dames Marie Suirot, femme de Jean Regnier, et Elisabeth Suirot, femme de Henry Bellanger, écuyer, du 27 mars 1671. Puy-Chabot resta aux Bellanger jusqu'en 1723 ; à la Révolution il appartenait à M. de la Roche-Brochard.

Il ne reste, de la basse justice du Pinier, que des aveux du dix-huitième siècle ; le fief appartenait aux Brisson, et les aveux de 1702, 1710, 1734, 1772 et 1787 sont respectivement aux noms de dame Marguerite Rougier, veuve de David Brisson, sieur de La Grange ; de David Brisson, leur fils ; de David Brisson, lieutenant de la maréchaussée de Poitou, de Paul Brisson, docteur en médecine, et de Mlle Brisson, de Fontenay.

Saute-Grelet n'avait aussi que basse justice ; trois aveux ont été conservés ; les noms des seigneurs sont les mêmes que ceux de Puy-Chabot.

Trois fiefs, la Pibolière, Prédorin et la Socelière, relevaient de Vouvant dans la paroisse de Payré-sur-Vendée. La Pibolière ou Puybolière, avec moyenne et basse justice, payait un éperon doré au seigneur de Vouvant, à chaque changement de vassal, et consistait en un pré « près du chemin de la Pibole au Pousat. » Marie Aremberte rendit aveu le 11 janvier 1444 ; l'année suivante, l'aveu est de Pierre Boigne, bailli de Gâtine, et, l'année d'après, de Jacques Voussard ; on eût dit une épidémie sur les seigneurs de la Pibolière. Ce fief changera souvent de mains ; en 1506, aveu de Jacques de Faye,

écuyer ; en 1518, de Pierre de Faye, écuyer, comme son père ; en 1565, de François Blouin, écuyer ; en 1572, de René Picard, marchand ; en 1643, de Louis Suard ; en 1703, de Mathurin Brisson, sieur de la Pagerie ; en 1745, de Mathurin Brisson, fils, conseiller président au bureau des traites de Fontenay ; en 1775, de sa fille, Anne-Thérèse Brisson ; en 1787, il annoblissait un bourgeois de Chollet, qui se déclare M. de la Pibolière, sans nom patronymique et sans qualificatif.

Prédorin, nommé aussi Puydorin, consistait en trois journaux de pré et quelques terres, avec basse justice seulement. Huguet Badorit en rendit aveu le 13 mars 1370 ; Pierre Chevalier, à cause de Jeanne Badorit, sa femme, le 24 janvier 1408. Jeanne, veuve et sans enfant, se remaria avec Philippe Voussard, et leur fils aîné, Jacques Voussard, rendit aveu le 16 novembre 1445 ; Pierre, son fils, le renouvela en 1469 et 1496 ; en 1501, Prédorin était passé à Jean Barrot, écuyer, seigneur de La Lollière, au Langon, et, en 1506 à François Boutou, écuyer, seigneur de la Bogisière. Le fief resta aux seigneurs de la Bogisière jusqu'à la Révolution.

La Socelière était un fief à basse justice, dont les aveux conservés ne remontent pas au delà de 1627, au nom de Pierre Mallerais. Sa veuve, Suzanne Bernardeau, fit aveu en 1640 ; l'aveu du 22 octobre 1654 est d'Henry d'Espagne, chevalier, marquis de Venet, à cause de Suzanne Le Vasseur, sa femme. La Socelière alla alors aux Brunet, aveu du 10 juillet 1699, qui la vendirent, le 2 mars 1770, à Jean-Pierre Beurey, qualifié en 1787 Beurey de Châteauroux, conseiller à Fontenay.

Le fief d'Appelvoisin relevait seul de Vouvant dans la paroisse de Saint-Paul en Gâtine. En 1446, il consistait en un herbergement, qui devint plus tard le château encore existant ; il avait haute justice sur trois arrière-fiefs. Dans son inventaire de 1790, le feudiste, maréchal des logis du comte d'Artois, a confondu ce fief avec un autre du même nom situé près de Mouilleron et qui appartenait aux de La Roche. Appelvoisin de Saint-Paul en Gâtine appartint aux Appelvoisin, et l'aveu

en fut rendu en 1446 par Jeanne Juvénal des Ursins, dame d'Appelvoisin, « par suite du don à elle fait par feu monseigneur Guichard d'Appelvoisin jadis son époux ». En 1472, l'aveu est de Gilles d'Appelvoisin, écuyer ; en 1524, d'Hélène d'Appelvoisin, veuve de noble et puissant seigneur Hardy d'Appelvoisin ; en 1535, de Charles Tiercelin d'Appelvoisin, chevalier de l'ordre ; en 1578, de François d'Appelvoisin, chevalier de l'ordre. En 1672, Appelvoisin était passé par mariage à Louis Turpin, chevalier comte de Sanzay, et était revenu, en 1673, à Charles Tiercelin d'Appelvoisin, seigneur de la Roche du Maine ; il demeura aux la Roche du Maine jusqu'à la fin.

En Saint-Pierre du Chemin, Vouvant avait droit au double hommage de Bois-Baudrin et de la Garenne à connils.

La moyenne justice de Bois-Baudrin ou Bois-Baudron était en 1508 à Jacques de La Roche, écuyer, à qui succédèrent, en 1539, Pierre de la Brunetière, écuyer ; en 1549, Jean de la Brunetière ; en 1618 François Girard, seigneur des Echardières ; en 1635, Emile Girard, son fils, chevalier, seigneur de Marsais. La famille Girard le possédait encore en 1716, en la personne de Marie Girard, veuve de Louis-Alexandre Baraud, sieur de Longray. Leur fille, Marie Baraud, épousa Denis Domglas, chevalier, seigneur d'Hérouvat, qui rendit l'aveu de 1736. Ils moururent sans enfants, et Bois-Baudrin échut à leur neveu, Aimé-Louis-Auguste de Longray, fils d'Henriette-Rose Baraud. En 1787, le marquis d'Asnières avait par acquêt ajouté ce fief à ses autres domaines.

La Garenne à connils, ou garenne à renards, possédait droit de haute justice et appartenait aux Appelvoisin ; la liste des seigneurs est la même que celle du fief d'Appelvoisin, donnée plus haut.

Six fiefs relevant directement de Vouvant donnaient jadis à Pissotte un certain vernis féodal ; on les nommait la Charonne, la Grange de Pissotte, la cure de Pissotte, le Poiron et Voussard.

La moyenne justice de la Charonne a laissé peu d'aveux : en 1563, elle était à Jean Brisson ; en 1686 à Marie Agrouée, femme non commune en biens de Jean Lelarge ; en 1787 à Mathurin-François Nau, notaire à la Meilleraye.

La Grange de Pissotte, avec basse justice, payait 5 sous de rachat à muance de seigneur ou de vassal ; ses seigneurs furent de petite maison : Jean Brisson en 1563, Réné Barailleau en 1673; François Branchier, à cause de Marie Piniot, sa femme, en 1699 ; les Branchier figurent jusqu'en 1787 ; l'aveu de 1740 est au nom de Charles-Marie Branchier de Brillac, écuyer, officier de S. A. le duc d'Orléans.

Pissotte, ou les terrages de Pissotte, avait moyenne justice. Le cartulaire de l'Absie mentionne bien un Peloquin de Pissotte, vivant en 1150 ; mais nous ne savons à quel fief rattacher ce personnage isolé, surtout en remarquant que les aveux consignés aux inventaires ne remontent qu'à 1657. A cette date, l'aveu fut rendu par Thibault, comme père et tuteur de Marie Thibault, héritière de défunte Marguerite Buisson, sa mère, En 1673, le fief appartenait aux Jésuites, comme on témoigne l'aveu rendu par Jean Mathelot, syndic du collège de la Compagnie de Jésus à Fontenay. Par vente ou autrement, l'aveu de 1698 porte Marie Agrouée, femme non commune en biens de maître Jean Lelarge ; en 1717, aveu de dame Suzanne Mauras, veuve non commune en biens de Jean de Massogne, sieur de la Tour de Sablière, ci-devant propriétaire de la terre et seigneurie de Pissotte, fondatrice et dotatrice de l'église paroissiale de Saint-Rémi de Pissotte. En 1740, sa fille, demoiselle Charlotte Agrouée de Massogne possédait le fief, dont l'aveu de 1787 fut rendu par Massogne de la Tour habitant Fontenay.

La cure de Pissotte ne relevait de Vouvant qu'en franche aumône, et, comme il n'y avait aucun intérêt fiscal à conserver les aveux, ils se sont perdus, malheureusement, car, ils donneraient la liste ininterrompue des curés de Pissotte. Trois seulement ont été sauvés par hasard ; celui du 13 septembre

1674, au nom de messire Mathurin Renou, prieur curé de Pissotte ; celui du 14 octobre 1684, au nom de messire Jacques Journolleau, prieur curé de Pissote ; et celui du 2 septembre 1775, au nom de messire François Jourdain, mêmes qualités.

La basse justice du Poiron appartenait, en 1383, à Jean Dorin, valet, et resta dans la même famille jusqu'en 1735 ; c'est un très rare exemple de propriété féodale immobilisée si longtemps dans les mêmes mains. Les Dorin se qualifient écuyers à partir de 1428, sans jamais dépasser ce titre. Le fief ne tomba jamais en quenouille ; en 1735, il passa à Gabriel de Villedon, sieur de Sanzais, comme aîné et principal héritier de Gabriel Dorin. M. de Villedon vendit le Poiron, le 3 août 1742, à René-Auguste de Mouillebert, chevalier, seigneur de Puissec, dont les héritiers y résident encore aujourd'hui.

Voussard, ou la Motte Voussard, eut exactement les mêmes seigneurs que le Poiron.

Dans la paroisse de Saint-Pompain, appelé alors Saint-Pompain des Marais, trois seigneuries portaient leur hommage à Vouvant : Saint-Pompain, la Clavelle et Drahé.

La haute justice de Saint-Pompain demeura, de 1402 à 1673, en la possession des de Lynier, et les aveux ne font que donner la descendance de cette famille. En 1703, un mariage avait donné Saint-Pompain à Regnault de Pons, marquis de Pons, dont un cadet, Renault-Constance de Pons, comte de Pons, rendait aveu en 1715. Les caprices de la fortune firent tomber *in extremis* dans des mains roturières ce fief dont les seigneurs avaient fait grande figure pendant près de quatre siècles ; l'aveu de 1787 est au nom de Delaveau, lieutenant particulier au siège de Vouvant.

La Clavelle était un fief de 16 boisselées, avec basse justice, dont les aveux conservés ne remontent pas avant 1594. L'aveu du 18 octobre de cette année fut rendu par Jean Masson ; celui de 1598 par Antoine Masson, son fils. En 1641 et 1656, aveu d'Anne Chaillot, veuve de Pierre Bernardeau, écuyer, et de Pierre Bernardeau, sieur de la Fenêtre. La fille de celui-

ci, Jeanne, épousa Pierre Juliot, sieur de La Fontaine, et, veuve, rendit aveu en 1698 et 1702. Leur fille, Philippe Juliot, mariée à Abraham Commeure, figure aux aveux de 1713 et 1716, et est remplacée en 1733 par des collatéraux, Gabrielle-Louis Guinefault et sa sœur. Ceux-ci vendirent la Clavelle, le 28 février 1768, à Pierre Brouillet, fermier à Saint-Pompain, encore en possession en 1787.

Le fief de Drahé, vieux nom, consistait en un moulin à eau, et sa basse justice devait être toute platonique. Les premiers et les derniers aveux ont été perdus; le plus ancien transcrit est de 1457, au nom de Gillet Brechou, seigneur de Puissec. Après Pierre Enard en 1543, Pierre Bodet, écuyer, en 1550, les de Goulard en 1631, ce fief vint par mariage, en 1656, à François Masson, écuyer, et resta dans la même famille jusqu'en 1789.

EDGAR BOURLOTON.

UN VIEUX SOLDAT DE LA GRANDE GUERRE

GUY RICHAUDEAU

A Zacharie Richaudeau son petit fils.

Le collectionneur est un homme heureux. Pour lui, l'indulgente Providence compense quelques déceptions par d'agréables surprises et de rares plaisirs.

J'avais lu dans la Notice sur Beaupréau, publiée dans *l'album vendéen*, illustré par Tom Drake, que, parmi les paysans venus pour chercher d'Elbée à la Loge, se trouvait Richaudeau, depuis porte-drapeau de la Division de Beaupréau, et le « texte ajoutait : le brave vendéen existe encore aujourd'hui. « (1856) M. Drake a pu crayonner son portrait. »

Le désir d'ajouter à ma collection le portrait de l'un des premiers compagnons d'armes du généralissime m'obséda ; et aussitôt commencèrent les recherches pleines d'espoir et déçues, les émotions de la poursuite tenace, suivie abandonnée, reprise, et finalement la voie perdue.

Je n'y pensais plus, quand le nom de Drake, lu dans un compte-rendu d'exposition me réveilla. J'écrivis, et ce fut Tom Drake lui-même, le dessinateur de l'album vendéen, qui me répondit, en m'invitant à venir le voir à Poitiers.

Je trouvais le vieil artiste, isolé, oublié, réduit à vivre des ressources de quelques leçons. Avec les années, la gêne était

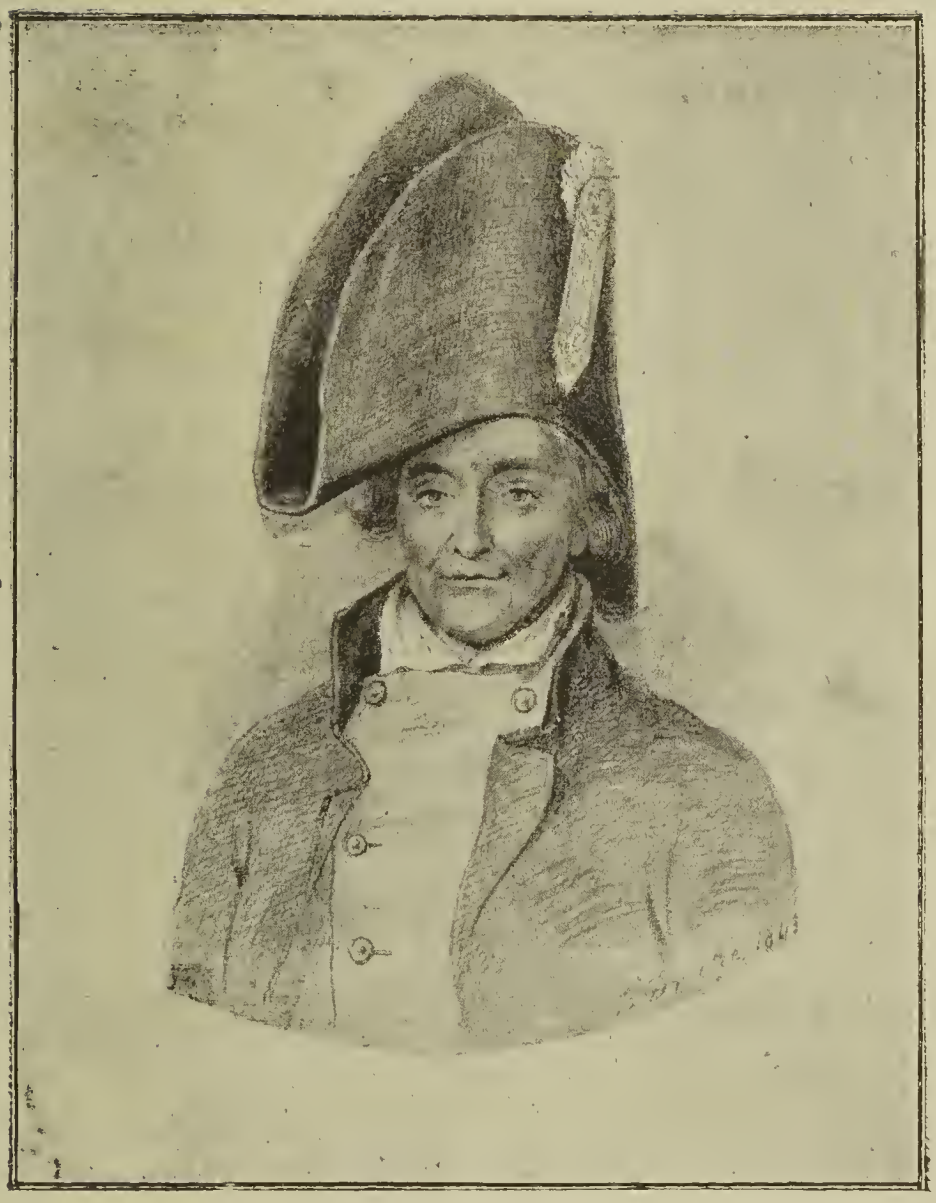

GUY RICHAUDEAU

Porte-Drapeau de d'Elbee

d'après un dessin de Drake appartenant

AU MARQUIS D'ELBÉE.

venue ; cependant l'âge n'avait rien ôté à la fermeté de sa main ni à la précision de son crayon ; ce qui surtout restait vivant au cœur du vendéen c'était la fidélité aux souvenirs du passé et l'amour pour la terre de Vendée.

C'est dire qu'il m'accueillit comme un ami. Au premier mot, l'excellent homme m'offrait le portrait de Richaudeau, sous condition d'en garder une copie pour ne pas se séparer entièrement d'un bon souvenir d'autrefois. Une note écrite sous la dictée du vieux soldat donnait ses états de services que voici :

« Richaudeau (Guy) né le 22 mai 1773, à Saint-Martin de « Beaupréau, porte drapeau de la division de Beaupréau, a « servi sous les généraux d'Elbée, Stofflet, d'Autichamp, « Thuilier, a fait sept années de campagne, a reçu une bles- « sure et eut son drapeau criblé dans plusieurs endroits, fut « recueilli au château de Beaupréau par le marquis de « Civrac. »

On comprendra le plaisir que j'éprouvai à recevoir le précieux crayon qui fixait d'une pointe solide, les traits énergiques et satisfaits du paysan vendéen. La lettre d'envoi qui l'accompagnait y ajoutait des traits nouveaux ; je puis dire, et le lecteur en jugera, que la plume du conteur a complété, si elle ne l'a surpassé, le crayon de l'artiste, en donnant à la personnalité de ce vieux soldat, tel qu'il était resté dans la verdeur de ses 70 ans, la parole, le mouvement et la vie.

M. Le Marquis,

« J'ai copié ce portrait très exactement et vous envoie l'ori- « ginal parce qu'il me semble plus juste que vous l'ayez de « préférence à une autre personne. En dessinant ce bonhomme « il m'est revenu un mot de lui que je veux vous dire.

« Le matin du jour où je l'ai dessiné, j'étais un des pre- « miers levé au château de Beaupréau et me promenais dans « le Parc ; Richaudeau, et un autre vieux soldat comme lui,

« ratissaient la grande allée ; il me firent un grand salut, et je « dis à Richaudeau qui était plus près de moi que l'autre : « Cherchez-vous le gros trésor que madame la Duchesse a « caché sous l'un de ces grands arbres ?

« Il me dit : Oh ! non ! c'est pas la peine les Bleus sont pas- « sés par là bien souvent depuis ce temps, et c'était de fameux « *truffiers* que ces gredins-là ? »

« A déjeuner, je contai cela à Henri de Civrac qui me dit : « Je ferai appeler ce bonhomme là après déjeuner, et si vous « désirez le dessiner, il en sera très flatté. »

« On l'amena à la cuisine, il accepta ma proposition et me « dit : « Je vais me mettre en tenue et prendre mon beau cha- « peau. » Il a parfaitement posé avec l'air qu'Henri de Civrac « a retrouvé dans mon croquis, qu'il disait être ressemblant « comme la miniature la plus travaillée.

« J'oubliais de vous dire qu'après m'avoir parlé des fameux « *truffiers*, il a dit à son camarade qui avait près de six pieds « de haut « N'est-ce pas, petiot ? » et il paraît que tout le « monde lui paraissait plus petit que lui, qui était de très petite taille.

« Lorsque mon croquis a été terminé, je le lui ai montré ; « il s'est reconnu et m'a remercié de lui — « avoir fait l'hon- « neur de *le tirer en portrait*, comme les généraux, *qu'est* dans « la salle de billard, — que ça me récompense de toutes mes « misères de mes blessures, » m'a-t-il dit.

« Madame de Civrac avait au château quatre vieux soldats « Vendéens qui râtissaient les allées du Parc, mais les trois « autres était moins intelligents que celui-ci. »

Le croquis n'est-il pas de main de maître ? Il fixe le milieu et la scène en rappelant l'intelligente bonté de tradition dans cette noble maison de Civrac qui recueillait les grognards de la grande guerre, perclus de blessures, ruinés par l'âge, et leur donnait les Invalides. Dans ce pays des Mauges d'où la révolte était sortie, les soldats de Vendée étaient revenus. Après

avoir tant marché sous le « hallier Vendéen » et promené le drapeau blanc sur tant de victoires et de défaites, après avoir souffert « toutes ces misères » ils finissaient, en râtissant les allées de leurs Maîtres, leur vie de « héros de la fidélité. »

Simples héros qui avaient versé le bon sang de la vieille France catholique non pour la gloire ni pour l'ambition d'un homme; mais pour la liberté la plus précieuse de toutes, celle de croire en Dieu.

Aujourd'hui, le vœu de Richaudeau est accompli, l'humble et glorieux soldat, petit de taille mais grand par le cœur, celui qu'une réponse de bonne humeur a tiré de l'oubli ; a reçu la récompense qu'il désirait. Le portrait du Vendéen, du porte-drapeau de d'Elbée, figure en bonne place à côté des généraux qu'il a si bien servis et ce n'est pas lui qui en reçoit le plus d'honneur.

Mis D'ELBÉE.

CONTES DU BOCAGE VENDÉEN

« J'apprends à connaître l'âme du paysan vendéen et c'est essentiel pour qui veut comprendre et connaître les événements auxquels il a été mêlé. Ce que vous recueillez avec tant de soin de ses croyances de ses habitudes, de ce passé intime qui va bientôt disparaître explique bien des choses et c'est là qu'est un des meilleurs côtés de votre œuvre... »

Novembre 1900.

Mis D'ELBÉE.

A MA PETITE AMIE.

Hommage affectueux.

I

LE GRAND VALET DE LA SICAUDAIS (1).

(HISTOIRES DE GAROUS)

LE 25 mai 1775, à onze heures du soir, sur le chemin qui va de Saint-Sulpice à l'Herbergement, le grand valet de la Sicaudais tranquillement retourne chez ses maîtres. Il vient de voir sa *bonne amie*. Par cette nuit étoilée, les aubépines fleuries, les mille bouquets du buisson exhalent une exquise senteur et le parfum des mignonnes fleurettes sême

(1) La Sicaudais était une ferme située au centre du bourg de L'Herbergement et appartenant aux seigneurs du Bois-de-Chollet. Le fond de cette histoire m'a été conté par M. Philippe Bariteau, de L'Herbergement et un artiste au gracieux talent, M. Alcide Bariteau, ancien élève de l'école des Beaux-Arts, a bien voulu illustrer le récit fait par son père. Nous l'en remercions sincèrement.

LES GAROUS DU BOCAGE VENDEEN

d'après un dessin inédit de M. Bariteau.

en l'âme du galant une douce poésie. L'amoureux, le cerveau tout plein encore des promesses échangées et des baisers reçus, fredonne un vieil air du Bocage. Arrivé en face de l'allée conduisant au château du Bois-de-Chollet, soudain trois hommes débouchent du chemin, pliant sous le faix: ce sont des maraudeurs qui viennent dévaster le potager du castel et que la rencontre inattendue de l'amoureux voyageur fait fuir dans la direction des Bruyères-aux-Guinebaudz....

Le lendemain, le seigneur s'étant aperçu du vol fit faire une enquête par ses gens ; malgré toutes les recherches, les malandrins restèrent inconnus. Il s'adressa au curé qui était chapelain du château, et obtint de lui que, trois dimanches de suite, à la messe paroissiale, il jetât les *moulitoires*.

Le malheureux domestique qui avait vu fuir les voleurs, sans les reconnaître, sentit comme un étrange frisson lui courir par le corps quand, au prône, les petites boules roulèrent dans l'église. Le troisième dimanche au soir, il courait le *garou* : pendant sept années, le grand valet de la Sicaudais était condamné chaque nuit à traverser sept communes.

Les premiers jours, rien dans ses manières, ne paraissait indiquer l'anathème qui pesait sur lui ; il remplissait sa tâche comme de coutume, encore que sa gaîté habituelle se changeait peu à peu en une mélancolique rêverie ; à la longue, il devint maussade. Les jolis airs d'antan n'erraient plus sur ses lèvres : il dépérissait à vue d'œil, n'apportant plus à l'ouvrage le bel entrain d'autrefois. Les folles courses que chaque soir il était forcé de faire sur les échaliers, en compagnie de pauvres possédés comme lui étaient la cause de cet abattement.

Poussé par une force irrésistible, le malheureux, quand tout le monde reposait dans la ferme, se graissait avec une pommade magique, apportée dans sa chambre il ne savait par qui, et immédiatement la *hère* tombait sur lui. Se changeant alors en bête, inconscient de cette soudaine transformation, il fuyait la Sicaudais. Telle la plume balayée par l'ouragan, il allait, sans que rien ne pût l'arrêter, rejoindre ses compagnons

de malheur. Réunis, ceux-ci en une folle chevauchée sur les échaliers prenaient chaque soir une forme différente, les femmes étant admises dans cette singulière confrérie.

La première nuit, transformé en taureau ainsi que ses camarades, il venait de quitter la Cormière de Chavagnes-en-Paillers. Un possédé de ses amis, habitant ce village, resta dans un pré au milieu des autres animaux, car tous les garous devaient rentrer chez eux à la même heure. Un maçon attardé regagnait sa maison quand une bête détachée du troupeau se trouve sur son passage. Il veut l'écarter du manche de sa truelle ; l'animal ne bouge pas. De nouveau il essaie de le faire se garer. Le taureau se redressant lui crie : « Passe ton chemin, Pierre Moréa. » On juge de son épouvante quand la bête reprend : « Passe ton chemin qui te dis, Pierre Moréa? » Le maçon, reconnaissant dans le garou, un de ses voisin reprend : « Insensé, tu ne devrais pas paraître devant moi dans un pareil état ? — Passe ton chemin, Pierre Moréa ; si ma compagnie était là y te mangerions (1) ? Heureusement pour l'attardé le grand valet de la Sicaudais et ses amis d'une nuit étaient déjà loin.

Le second soir, le domestique de la Sicaudais se trouvait à Rocheservière en compagnie de 28 garous. Au Sagaurin, près du bois de la Touche, ils faisaient une procession ; un chrétien qui passait en cet endroit s'écria ravi à la vue des vingt-neuf bœufs : « oh ! les belles bêtes ! » Le dernier des animaux lui répondit : « Tu serais bien mieux ailleurs qu'ici ! » et fou de peur notre homme prit la fuite (2).

De là les garous se rendirent à la Trinquetière de Mormaison. Le grand valet de la Sicaudais, qui était un beau chanteur et avait conservé sous la forme animale une agréable voix, lançait aux échos de la nuit, l'étrange

(1) Conté par M. le docteur Allain, de L'Herbergement.

(2) Conté par Mlle Séraphie, de l'Epinay de Beauregard, âgée de 84 ans.

couplet suivant que ses acolytes reprenaient en chœur :

Danse Pierre guené (1) daus fousses daus fousses
Danse Pierre Guené daus fousses itchi

Ils dansaient en rond autour d'une lessiveuse contenant une pièce de six liards et posée sur un trépied quand un beau cavalier vint à passer. L'imprudent jeta un objet dans la poële à lessiver. Aussitôt, à la grande joie des danseurs, il se vit entouré de flammes, pendant que le cheval, pris de frayeur, sautait buissons et fossés,le cavalier se sentant brûlé vif (2).

Epuisés par cette sauterie effrenée, les victimes des *moulitoires* décidèrent, sur la proposition du grand valet, de festoyer dans les landes de Saint-Sulpice. Trois garous des environs furent chargés de se rendre chez eux et d'en rapporter quelques provisions avec les ustensiles nécessaires pour faire la cuisine. Comme ils étaient bons coursiers ils revinrent bientôt. En un instant, le repas fût prêt et déjà les possédés se promettaient de faire bonne chère. Malheureusement ils avaient compté sans le curé qui, appelé au chevet d'un mourant, troubla la fête. Chacun s'enfuit de son côté, oubliant d'emporter les plats et les marmites. Le pasteur les fit ramasser et le dimanche suivant, à la sortie de la messe, ils furent vendus aux enchères.

Revenus à leur état normal,les non banqueteurs assistaient à l'adjudication de leur vaisselle : « Ma marmite, disait l'un, ma casserole ajoutait l'autre !., Mais aucun d'eux n'apporta de réclamations et ne voulut s'opposer à la vente. Ils eussent trahi le redoutable secret qui fait du garou un réprouvé (3).

(1) Dans le patois du Bocage, le mot *guené*, signifie : mouillé complètement. Une *saguenée* est une pluie battante qui vous trempe jusqu'aux os. Nous étudierons plus tard le *parler* dont notre enfance fut bercée dans une étude intitulée : *Le pittoresque et les expressions du Bocage* et nous montrerons combien la langue du paysan bocain est expressive.

(2) Conté par Mlle Séraphie, de l'Epinay, de Beauregard, âgée de 84 ans.

(3) Conté par M. Marie Roux, de L'Herbergement.

Dans leur course nocturne, les garous avaient souvent à déplorer quelque mort ; c'étaient les femmes généralement qui, par leur imprudence, tombaient sous le plomb de quelque chrétien à l'affut de la mystérieuse bête. C'est ainsi que le valet de la Sicaudais pleura une sienne amie, courant le garou sous la forme d'une toute gracieuse levrette. A Saint-André-Treize-Voies, la malheureuse, chaque matin avant le jour, venait se désaltérer dans l'eau d'un timbre et absorbait tout le liquide au grand étonnement des gens de la ferme. Ceux-ci, un jour, l'expédièrent chez Satan. Quand ils s'approchèrent du cadavre, une belle jeune fille de Pont-Rousseau reposait sur un carré du jardin (1).

Ce fut également une grande douleur pour notre héros que celle causée par la perte d'une demoiselle de Saint-Denis la Chevasse. La mignonne créature qui, peut-être, avait dansé malgré la défense de son confesseur, venait tous les soirs à Rocheservière manger le son destiné aux poules. On l'épiait incessamment. Un nuit, la jouvencelle changée en chienne essuya un coup de fusil. Elle eut cependant la force de se trainer jusqu'à La Rouette où elle exhala la vie dans un dernier spasme. Le lendemain, le meunier trouva étendue à la porte de son moulin une jeune fille d'une merveilleuse beauté et l'enterra sous un grand chêne (2).

Depuis un mois le grand valet de la Sicaudais courait le garou et de plus en plus sa santé périclitait. Toujours l'inexorable sort pesait sur lui et chaque nuit était marquée par quelque exploit. Le dernier venu dans le clan des possédés par une inexplicable fatalité, il était le héros de presque toutes les aventures nocturnes. C'est lui qui, à la Touche, fit mourir un cocher en lui soufflant dans la bouche et le pauvre fut enterré le lundi de la semaine sainte (3).

A la Grolle, un soir de foire de Vieillevigne, cette fois il était

(1) Conté par M. Armand Grasset, de L'Herbergement.
(2) Conté par Mlle Séraphie, de l'Epinay, de Beauregard.
(3) Conté par Mlle Séraphie, de l'Epinay, de Beauregard.

changé en mouton, harassé de fatigue il ne pouvait avancer.

Pris de pitié, un habitant des environs après avoir essayé de le pousser devant lui et voyant la grande faiblesse de l'animal, l'enleva dans ses bras. Jamais le paysan, taillé en hercule cependant, n'avait porté une aussi lourde charge. Le premier échalier franchi, la bête qui jusque-là était restée muette dit à l'homme saisi d'épouvante :

— Il faut que je monte sur tès épaules !

Le malheureux chrétien, sa chemise trempée de sueur, avait peine à traîner le garou. Ce dernier, arrivé à la porte de la ferme, quitta l'attardé voyageur qui, jusqu'à sa mort, fut atteint d'une extinction de voix (1).

Cette aventure fût une des dernières qui arriva au grand valet de la Sicaudais. Bientôt il allait être guéri de l'anathème pesant sur lui. Il n'était que temps, car l'infortuné ayant dépouillé la vie animale faisait peine à voir, tant il avait maigri.

Maintenant, pour retourner à la Sicaudais, il sautait dans les charrettes rencontrées sur son chemin, rendant ainsi fort lente la marche des bœufs : c'est si lourd un garou !

Un matin, son maître le questionna. Il y avait dans la vie du domestique un secret qui l'intriguait, d'autant que le petit valet, camarade de lit du garou, s'était aperçu — on dort bien cependant à cet âge — de ses continuelles sorties pendant la nuit ; « Il va voir sa *bonne amie*, pensa d'abord le fermier de la Sicaudais, puis une idée germa en son cerveau :

— Le grand valet ne courrait-il point le garou ?

Hélas le pauvre épuisait ses forces en d'échevelés galops nocturnes. Il en fit l'aveu, encore que cela lui coutât beaucoup.

— Ce soir, ajouta-t-il, dans les *Bois-de-Ville*, douze chiens sauteront l'échalier du jardin ; je serai le cinquième. Si, au moment ou je passe, vous réussissez à me faire saigner je serai sauvé !

(1) Conté par Mlle Séraphie, de l'Epinay, de Beauregard.

Le fermier de la Sicandais se saisit d'une fourche et à l'heure indiquée, quand le cinquième toutou enjamba l'échalier, avec une adresse consommée, il le piqua légèrement au jarret. Une goutte de sang jaillit de la blessure et le grand valet reprit aussitôt la forme humaine. Jamais plus, à la grande joie de sa bonne amie, il ne courut le garou.

Depuis, m'a conté une bonne vieille, on ne jette plus les moulitoires. Les galants revenant de voir leurs *maîtresses* et qui trouvent des maraudeurs sur leur chemin ne sont plus changés en bêtes !

II

LE DEVIN

(Histoires de sorciers)

Les cloches tintent en un funèbre glas et disent aux malheureuses victimes des sorciers que leur médecin, le guérisseur de sortilèges, le redresseur de torts, Jeannot Grandjean est mort. C'est une puissance qui disparaît et la perte du devin sera ressentie par tous ceux qui chez lui venaient chercher la santé quand les effets de la médecine restaient vains.

Sous une bonhommie affectée, avec un air naïf et des manières frisant le rustre, Grandjean cachait une vive intelligence.

L'aîné de sept enfants, il portait à sa naissance, dit-on, une *fleur de lys* sur la poitrine aussi les commères s'en allaient-elles répétant que cet enfant serait un voyant ou deviendrait un traiteur. Leurs prédictions se réalisèrent. A cinq ans, il envoyait les verrues, en les touchant du doigt seulement. Après sa première communion, ne redoutant plus maintenant que le curé l'empêchât de faire *sa fête*, il se mit à conurer les brûlures. On le venait voir de loin, lui apportant de pauvres bébés, le corps tout couvert de plaies. Un genou en terre, après avoir soufflé sur la brûlure, le souffle venant

du gosier et fait un signe de croix, il disait ayant récité trois *pater* et trois *ave* : « Feu de Dieu a perdu sa chaleur, comme Judas perdit sa couleur en trahissant Notre-Seigneur au jardin des Olives. » Et le petit patient guérissait.

Des jeunes filles souffrant des dents qui, le dimanche, devaient recevoir leur galant, allaient le consulter et Jeannot enlevait la douleur aux bachelettes. Le remède était simple : les amoureuses coupaient avec leurs *caquettes* le premier brin de fougère de l'année qu'elles trouvaient et le faisaient passer par dessus leur tête sans y toucher de la main.

La fièvre la plus rebelle ne résistait pas aux pratiques du traiteur. Ne l'avait-on pas rencontré certain soir à la croisée de quatre chemins, taillant un bois pour couper la fièvre d'un pauvre homme que toutes les drogues du monde ne faisaient qu'indisposer davantage ? Il avait aussi une autre recette infaillible pour le même mal. Deux mignonnes rainettes, enveloppées dans de la mousseline et placées sur chaque poignet du malade produisaient un effet analogue à celui de la branche taillée (1).

Jusqu'à 20 ans, Jeannot Grandjean ne fut qu'un traiteur fort bien achalandé d'ailleurs ; il tenait un cabinet de consultations tout comme un docteur de la Faculté. Les conscrits l'interrogeaient sur leur numéro de tirage au sort : lui-même avait été exempté du service militaire. Il y eût à ce propos une affaire qui fit quelque bruit dans le temps. Jeannot faillit faire connaissance avec la prison ; il s'était servi du trèfle à quatre feuilles pour éviter le régiment ! Un gros bonnet de l'endroit, qu'il avait guéri de la goutte, le tira de ce mauvais pas. Sa réputation de devin fut définitivement assise le jour où il aida à retrouver le corps d'un noyé. Les recherches qui duraient depuis plusieurs semaines n'avaient donné aucun résultat. Grand-Jean consulté les fit aboutir : « Le noyé est là sous les racines d'un gros vergne, dit-il. » Par un heureux hasard, on repêcha

(1) Dans le *Vieux Bocage qui s'en va*, nous donnerons aux fidèles de la *Revue* la primeur de vieilles traditions, de remèdes de bonnes femme, etc.

le cadavre à l'endroit indiqué ; décidément Jeannot était un grand homme. Et avec cela si peu fier que tous ses concitoyens étaient honorés de ses familiarités. Ne dédaignant pas la farce, son plaisir favori était de se faire embrasser pas les jeunes filles. Attirées comme par un séduisant aimant, les jouvencelles, le sourire aux lèvres, étaient heureuses quand elles lui avaient donné un baiser. Les gendarmes jouissaient de moins de faveurs auprès du devin. Un jour ces gardiens de la loi décidèrent de se rendre chez lui afin de faire abattre un toutou, mordu paraît-il, par un chien enragé. Le malin Jeannot, qui tenait à la bête et savait fort bien qu'elle n'était pas malade, arrêtait les gendarmes au seuil de sa porte. Plusieurs fois, en vain, ils essayèrent d'arriver jusqu'à la maison. De guerre lasse, ils eurent le bon goût et la prudence de ne pas insister davantage : Ce diable d'homme était capable de leur jouer un tour de son sac ! Ne faisait il pas danser les chevaux sur la voiture ? Il arrêtait les vipères qui traversaient le sentier devant lui et d'un simple petit coup frappé avec une baguette de noisetier expédait les affreuses bêtes chez satan.

Du regard, il analysait l'urine plus sûrement que tous les pharmaciens de France et de Navarre par les procédés chimiques. Quand les paysans lui apportaient les *eaux* d'un malade, dans une fiole soigneusement cachée sous la blouse, avec des airs mystérieux et de grands gestes, il découvrait infailliblement l'auteur du mal. Généralement, c'était un voisin jaloux apparenté aux génies de l'enfer.

Le nombre des guérisons obtenues par Jeannot Grandjean était incalculable : les sorciers n'ayant pas de plus cruel ennemi. Il racontait avec un orgueil bien légitime d'ailleurs ses cures merveilleuses.

Une jeune fille se mourait d'une maladie de langueur et chaque jour marquait une étape vers le tombeau, quand son père eut l'idée de consulter le devin. La malheureuse était victime d'une vieille « au mauvais œil » qui ayant lié d'un fil un os pris dans le cimetière l'avait déposé dans un endroit

humide et la pauvrette devait s'en aller quand le fil serait rompu. Mais notre homme, déjouant les noirs projets de la sorcière, la malade recouvra la santé.

Aux imprudents, qui dans la conversation se laissaient tapoter amicalement sur l'épaule par un *ensorcelou*, il recommandait d'user du même procédé dans leur réponse. Il mettait en garde la jeunesse toujours encline aux plaisanteries à l'égard des sorciers contre cette dangereuse manie et rappelait à cette occasion une histoire authentique. Un étourdi, abordant l'homme aux maléfices, s'était écrié : « On dit que vous êtes sorcier, mais je ne le crois pas — *T'as bé raison mon gâs,* fait le possédé passant la main sur l'épaule du jouvenceau. Aussitôt celui-ci jette des cris épouvantables. Sur tout le corps il se sent une atroce brûlure : « Je suis perdu ! Je suis perdu ! hurle-t-il affolé. Le sorcier, pris de pitié — cela arrive rarement — le rappelle et de nouveau lui repassant la main sur l'épaule : « Va donc travailler, *act'hure* »

Il était guéri (1).

Jeannot Grandjean n'aimait pas non plus qu'on se moquât des choses de la religion, les paris téméraires portant toujours malheur à ceux qui les tenaient.

Trois femmes, un soir, revenaient de la veillée. L'une d'elles gagea qu'à minuit, habillée de sa robe de noce, elle irait à la *Croix Sauria*. Ses compagnes promirent de la suivre de près ; arrivée au pied du calvaire l'imprudente cria trois fois ; « j'y suis ! j'y suis ! j'y suis ! — J'y suis également, répondit une autre voix, et la malheureuse disparut pendant que les deux autres femmes s'enfuyaient épouvantées. Le lendemain, on trouva ses deux sabots seulement ; le diable l'avait emportée (2) !

Parfois, dans ses mystérieuses recherches, le devin éprouvait des difficultés. Un autre moins bien doué eût échoué,

(1) Conté par Mlle Séraphie, de l'Epinay, de Beauregard.
(2) Conté par Mme Aupiais, de L'Herbergement.

mais il était tenace et mettait une certaine coquetterie à résoudre les solutions les plus ardues dans la conjuration des sortilèges. Après les vaines pratiques de ses collègues, Jeannot Grandjean parvint à éclaircir une affaire embrouillée — ils s'agissait d'une jeune fille qui, le matin, vers trois ou quatre heures, ne pouvait rester dans son lit. La *galande* avait refusé un amoureux ; celui-ci, pour se venger, mit quelques gouttes de *sang d'anguille* dans le verre de son ancienne bonne amie. Et comme le poisson, paraît-il, est agité sur le matin, l'ensorcelée se ressentait de cette agitation ; elle revint à son état normal quand la bête fut morte (1).

Une autre jeune fille était également allée le consulter pour un sort qu'on lui avait jeté ; « En retournant chez vous, lui dit le redresseur de torts, tout le long du chemin quelqu'un vous appellera ; ne vous détournez pas. Rendue à la maison, vous boucherez toutes les ouvertures ; puis prenant de la *pire* de veau vous la ferez bouillir dans une marmite après l'avoir piquée d'une multitude de trous. Le sorcier viendra vous demander d'ouvrir: n'en faites rien. Laissez-le crier, car les coups d'épingles donnés dans la *pire* sont autant de piqûres dans le foie du mécréant. Lassé, le jeteux de sorts s'en ira et vous serez guérie ! Exécutant à la lettre les prescriptions du devin, la jeune fille fut désensorcelée (2).

Jeannot Grandjean était fort connu aussi par les propriétaires d'étables sur lesquelles s'abattait la maladie.

La servante de certaine ferme enveloppait des herbes dans une guenille et les plaçait dans le toit, au-dessus de la porte. Les bêtes crevaient sans qu'on pût deviner la cause de ce malheur. Or un jour le fermier, ayant aperçu le petit paquet, et se doutant qu'il avait été mis là par la chambrière, s'en fut chez Jeannot Grandjean. De retour à la ferme, il piqua les herbes avec sa fourche sans les toucher de la main — le malheureux fut mort sur le champ — il les déposa au pied du lit

(1) Conté par Mme Aupiais, de L'Herbergement.
(2) Conté par Mme Aupiais, de L'Herbergement.

de la servante. Celle-ci fut indisposée pendant trois ans, mais le mal était éloigné de l'étable (1).

Une seconde fois le même paysan, désespéré de voir périr son bétail malgré les soins du vétérinaire, eut recours à la science du devin et il s'en trouva bien : « Mon fi, lui dit Jeannot, y éré chez ta, pas qu'y vut ma maëme examiner tchielle affaère. Tchiu det étr' encor' in' *sotterie* de queuqu'un ! » Il se rendit donc chez son client et, après avoir bu un coup au cellier, alla à l'écurie. Revenu à la maison, il interrogea le fermier :

Est-eille poet là ton grand gâs ? Le grand gâs était absent ; quelqu'un s'en fut le quérir. Grandjean l'aborda à brûle pourpoint :

— Dis donc mon fi, t'a velu faire queuqe chouse que tu sais poet défaire à ct'hure, pis o faut que ton povre père vège trecher queuqu'un de pus fin que ta !... Allons sot' doune tchio livre que t'as dans tes hardes (C'était le *Dragon Rouge*).

— Y é poet de livre !...

— Y te dis que t'en a ün ma ; doune-me lou ?

— Non.....

— Aime-tu mus voér tote ta téterie de baëtes crever, dis donc ?

Sur ces instances, le gas va chercher le livre placé entre deux bernes dans son *cabinet*.

— Le v'la tenez.

— Act'hure mon gas, jette-lou dans le fu .

Le livre revint par la figure du jeune homme.

— Fais-lou brûler qui te dis !

Une seconde fois le résultat fut le même.

— Allons, fit Jeannot Grandjean, in'petit' feille qu'ai-je jamais fait de *sotteries* (2) ? .... Té ma petite Célestine, (s'adressant à la sœur du sorcier) mets-lou dans le fû, le brûlera bé va !

(1) Conté par Mlle Séraphie, de l'Epinay, de Beauregard.

(2) Ici le mot *sotteries* a le sens de *maladresses* commises par quelqu'un qui a trop présumé de son savoir en l'art des sortilèges.

Le feu consuma en effet le *Dragon Rouge*.

— A ct'hure mon gars, ajouta le devin, pisque tu pé poet défaire ce que t'as fait, tu vas faire sept fouès le tour de vot'té tchiette née et pis tache d'avoir jamais affaire à pus fin que ta !!.... (1)

. . . . . .

Hélas, comme un simple mortel, le divin a ses jours comptés. Hier on a enterré Jeannot Grandjean. Triste ironie des choses d'ici-bas, quelque sorcier un jour, peut-être, se servira d'un des os de l'illustre défunt pour faire mourir les jouvencelles.

(*A suivre.*)

JEHAN DE LA CHESNAYE.

(1) Nous avons tenu à donner cette histoire contée par le docteur Allain sous la forme patoise; toute la saveur du récit réside dans le tour bien vendéen qui la caractérise.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LE DISTRICT DE CHALLANS

LE COMITÉ ROYALISTE DE PALLUAU

COMBAT & BATAILLE DE PALLUAU

Attaque et Prise de Legé

(1793)

(Suite[1]).

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'échec infligé aux bandes royalistes eut pour résultat d'enhardir les patriotes qui s'étaient, on le sait, réfugiés aux Sables et qui, en parcourant les communes voisines, cherchaient à persuader aux paysans de déserter les rangs royalistes.

Inquiet de ces agissements, le comité de Palluau écrivait aux commandants de l'armée de Beaulieu :

Messieurs,

« Nous vous faisons passer ci-dessous copie de la lettre du « commandant d'Aizenay. Nous envoyons l'original à Challans « et engageons les commandants de l'armée, au Pas-Opton, de

[1] Voir le fascicule de juillet, août, septembre 1900.

« communiquer avec l'armée de Beaulieu, afin que les deux « armées fassent barrer le chemin et distribuer des pelotons « pour arrêter les particuliers qui s'étaient réfugiés aux Sables « et qui viennent faire des excursions dans le pays par la tra- « verse, et engager les paysans à déserter et à se rendre aux « Sables ; ou enfin qui se répandent avec des intentions que « nous ne pouvons soupçonner que de nous nuire, et il y a « apparence que l'ennemi ne cherche pas à sortir de ses « retranchements pour nous attaquer, mais s'occupe à faire « des recrutements dans toute la partie où il va faire le ravage « et exercer le pillage.

« Vos frères de Palluau,

10 avril, 1793.

« GILARDEAU, SAVIN. »

A la date du 11 avril, signalons le bon ci-après, délivré par Savin et destiné à l'alimentation de la garnison de Palluau, installée au château.

« Bon pour quarante rations de pains.

« *Ce 11 avril 1793.*

« SAVIN, *capitaine.* »

La matière sans laquelle on ne peut faire avantageusement la guerre, la poudre enfin, n'était pas en abondance au camp des royalistes. Celle qui avait été trouvée dans les villes envahies, dès le début, comme celle provenant des provisions particulières, avait été en partie détruite au siège des Sables. Puisqu'il était très difficile de se la procurer toute faite, il avait bien fallu s'ingénier à en fabriquer. Le charbon ne manquait point dans le pays, mais le salpêtre tout préparé était rare. On pouvait encore se procurer du soufre qui était en abondance au camp de l'Oie. Le salpêtre n'existait que dans les villes, surtout chez les droguistes et les maréchaux-ferrants.

Une fabrique de poudre avait donc été installée à Saint-Etienne-du-Bois, occupant un grand nombre d'ouvriers diri-

gés par un habitant du nom de Joly « *artiste* » de son métier. A en croire la lettre donnée ci-après, le produit obtenu était très satisfaisant :

FRÈRES ET AMIS,

« L'ennemi a quitté la Mothe, on ne sait quelle route il a « pris. La poudre manquera bientôt, heureusement nous « avons à Saint-Etienne-du-Bois une salpétrière. On a fait « l'essai de la poudre qui répond à notre attente et à notre « besoin ; mais le salpêtre nous manque. C'est pourquoi « nous vous dépêchons ce courrier pour vous prier de nous « en procurer, si vous en avez dans votre ville.

« Il est urgent de faire travailler à cette fabrique. Si tous « les matériaux étaient prêts, notre fabricant assure en faire « vingt livres par jour.

« Donnez-nous en même temps des nouvelles de vos quar- « tiers. On croit que l'ennemi se retirant de la Mothe s'est « porté vers Saint-Gilles.

« Nous sommes vos frères et amis.

« *Les membres du comité de Legé, ce 11 avril 1793.*

« GOURAUD DE LA RAYNIÈRE, P. M. GOUIN, GUÉRINEAU, FRANÇOIS GARNIER.

« *Au dos de la lettre est écrit :* *A Messieurs,*

Messieurs du Comité de Machecoul,
A Machecoul,

Laissez passer le courrier porteur de la présente ;
Legé, ce 11 avril 1793.

GOURAUD DE LA RAYNIÈRE, P. M. GOUIN.

Vu et passé à Touvois, ce 11 avril 1793, MARTINEAU.

Laissez passer le présent courrier que j'ai vu passer à Paulx, ce 11 avril 1793 : P. DYE, (*ex-procureur de la commune de Paulx*).

Le 12 avril, malgré les efforts des royalistes à Riez et au Pas-Opton pour l'arrêter, Boulard avec son armée entière entrait à Challans[1].

D'Aizenay, lieu de réunion provisoire des chefs de l'armée royaliste, Duplessis et Savin écrivaient au comité de Machecoul le 12 avril 1793.

MESSIEURS,

« Vous n'ignorez pas l'échec (allusion à l'attaque du Pas-
« Opton et de Riez) qu'éprouva hier l'armée de MM. Guerry
« du Cloudy et Baumeler, commandant le Marais. Nous avons
« jugé à propos d'après ce malheureux événement, de nous
« replier sur Aizenay aujourd'hui, et demain nous établirons
« définitivement notre quartier-général à Palluau.

« Nous vous envoyons cet exprès pour vous prévenir de nos dispositions et savoir quelles sont les vôtres. MM. du
« Cloudy et Baumeler se sont joints à notre armée. Il faut,
« messieurs, nécessairement de l'unité et de l'intelligence
« dans nos opérations, sans quoi nous serons sans forces, et
« nous ne devrons plus espérer du succès. Faites-nous ré-
« ponse de suite.

« Nous sommes vos frères et amis.

« DUPLESSIS, SAVIN.

Vu à Touvois, ce 13 avril 1793 : DOUCET.
Vu à Paulx, 13 avril 1793 : P. DYE.

Au dos de la lettre est écrit : *A Messieurs,*
Messieurs du Comité de Machecoul
A Machecoul

Laissez passer le porteur de la présente, ce 12 avril 1793 :
SAVIN

[1] M. Bitton dit que Baudry fit son entrée à Challans le 7 avril; or le il était, comme nous l'avons vu, arrêté à la Grève. C'était d'ailleurs l date de son départ des Sables, *annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, p. 112, année 189[illegible].

Le lendemain samedi 13 avril, d'Aizenay, les commandants réunis de l'armée royaliste faisaient part à Charette de leurs dispositions et lui demandaient de la poudre :

(A Aizenay, ce 13 avril 1793).

« D'après [vos avis], nous envoyons chercher nos gens qui « se sont rendus chez eux. Nous sommes convenus d'aller « coucher à Saint-Christophe du Ligneron ; nous ne pouvons « aller former notre attaque que lundi. Nous ne pouvons vous « donner le détail de notre armée qu'après être arrivés à « Saint-Christophe. Nous vous prévenons que nous n'avons « pas de canons, ni pierriers. Nous avons encore un peu de « balles, peu de poudre.

« S'il vous est possible de nous procurer de la poudre, vous « nous rendrez service, sans quoi nous nous trouverions dans « l'impossibilité de donner le secours qui est..... *(partie ron-* « *gée)*..... si nous avions des balles et on promet de nous..... « *(partie rongée)*..... là, nous attendons de vos nouvelles de- « main au jour, 14 avril, à Saint-Christophe, et sommes vos « compagnons d'armes,

« MONSIEUR,

« Vos très humbles et obéissants serviteurs,

« GUERRY DU CLOUDY, *commandant*, BAUMELER, JOLY, *fils* « *commandant*, SAVIN *commandant*.

Au dos de la lettre est écrit : A Monsieur Charette, commandant de l'armée de Machecoul.

A Machécoul.

Vu passer les trois courriers : GUERRY DU CLOUDY, *commandant.*

Vu passer à Touvois, ce 13 avril 1793 : MARTINEAU.

Vu passer à Paulx, ce 13 avril 1793 : P. DYE, JEAN IMBERT.

De toute part on sollicite le chevalier Charette de prêter secours. Une femme, Mme de la Roche de Lespinay d'Avaud,

de Commequiers, dont nous avons déjà parlé, lui écrit en ces termes.

Legé, ce 13 avril 1793

« Nous sommes inquiets ici, Monsieur, si vous n'envoyez « des secours à Challans, où les bleus se portent avec vio- « lence. Ils pillent et volent tout. Hier au soir, ma maison n'é- « tait pas encore brûlée, mais je crois bien qu'il ne reste plus « rien à voler.

« Palluau et Aizenay, Legé où je suis déléguée, nous dé- « sirons tous, Monsieur, apprendre les secours que vous êtes « dans le cas de donner à nos malheureux frères. On dit les « bleus peu nombreux à Challans, mais ils grossissent leur « troupe de tout ce qu'ils rencontrent. Ils y ont des canons. « M. le Marquis de la Roche, M. Bellays et M. Baudry se « rendent à votre armée. Ils étaient convenus d'aller à Mon- « taigu voir s'ils pourraient avoir des secours, mais leur « absence paraît alarmer les habitants. Ils préfèrent y en- « voyer des courriers.

« Je vous salue, Monsieur, et suis bien fraternellement « votre très humble servante.

« De Lespinay de la Roche, Gouraud de la Raynière « membre du comité de Legé.

Vu à Touvois, ce 13 avril 1793, Doucet.

Au dos de la lettre est écrit : A Monsieur, Monsieur Charette, commandant l'armée royale A Machecoul.

Laissez passer les trois Messieurs et les six courriers-gardes qui les conduisent.

A Légé, le 13 avril 1793 : Gouraud de la Raynière.

A citer cet autre appel au comité de Machecoul :

Frères et amis.

« Hier au soir, à huit heures, nous arriva nos trois courriers que nous avions envoyés à Saint-Christophe. Les bleus étaient

en partie renfermés à Commequiers et les autres étaient à Challans et même cinq étaient à Saint-Christophe.

« Comme nous ne sommes éloignés que d'une lieue de ces « malheureux, et que nous sommes sans hommes ni forces, « nous supplions donc notre général de vouloir bien nous « prêter secours, et, en même temps, nous prescrire ce que « nous avons à faire dans cette triste position.

A Touvois, ce 13 avril 1793 :

DOUCET, F. MARTINEAU.

Laissez passer JACQUES TILLEAU ET LEROY.

Vu à Paulx, 13 avril 1793 : P. DYE

Charette pouvait-il refuser de répondre à de si suppliants appels ? assurément non. Il y allait d'ailleurs de sa propre sécurité, car de Challans, le toujours victorieux Boulard menaçait sérieusement Noirmoutier et tenait en respect Palluau. D'autre part, de sérieux préparatifs s'annonçaient à l'horizon de Nantes pour venger les massacres de Machecoul.

Né pour cette guerre d'aventures, il en possédait à fond la tactique. Très politique, il comprit que ce serait commettre une faute grave que de toujours séparer son action d'avec celle de Joly, alors reconnu commandant-général de l'armée royaliste de la Vendée côtière.

A constater que la signature de Joly père ne paraît pas au bas de la lettre envoyée d'Aizenay au chevalier Charette.

Charette commanda-t-il bien en personne l'attaque du samedi 13 ? Quelques historiens l'affirment.

Le Bouvier Desmortiers, p. 47 de sa *Vie du général Charette*, nous dit bien que Charette marcha sur Challans. Battu, il fut obligé de fuir. Il ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval.

M. l'abbé Deniau, *Histoire de la Vendée militaire*, I, p. 141, nous dit que Charette est à la tête de ses troupes. Le 13 à 5h du matin, ce général attaqua Boulard dans Challans.

M. Chassin, V. I. p. 191, moins affirmatif, nous apprend que Boulard était occupé le 13 à repousser l'attaque de

Challans par les bandes de Joly, de Guerry du Cloudy et autres... auquelles, pour la première fois, *semble-t-il,* s'étaient jointes celles amenées de Machecoul par Charette.

M. Bitton, dans ses *Chroniques Fontenaisiennes* publiées dans l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée,* année 1892, p. 118, dit qu'à cette date 3000 insurgés, commandés par les la Rochefoucault, se portent à 6 h. du matin sur Challans. Il n'est fait aucune allusion à la présence de Charette au combat.

Dans le *journal* de Boulard (M. Chassin V. I. 220) on lit que des brigands, au nombre de 3 à 4000, venant de Machecoul par la Garnache, attaquèrent l'armée logée à Challans ; aucun chef n'est désigné nominativement.

Si Charette avait dirigé en personne, à 5 h. du matin, l'attaque de Challans, il nous semble bien singulier, qu'étant donnée la rapidité avec laquelle se transmettaient les nouvelles dans les paroisses, que le comité de Legé et surtout celui de Touvois n'en aient pas eu connaissance.

Dans tous les cas, Guerry du Cloudy, Baumeler, Joly fils, Savin et Duplessis étant à Aizenay le 13 avril et devant aller coucher à Saint-Christophe du Ligneron, comme nous le prouve leur lettre précitée, n'ont point participé à cette attaque, puisque d'ailleurs, de leur propre aveu, ils ne pouvaient être prêts que le lundi 15.

En admettant que Charette, impatient de combattre Boulard, n'ait pas jugé à propos de les renseigner sur son projet, ni d'attendre leur secours pour prendre l'offensive, c'est alors une faute bien grave et bien lourde que l'on est amené à lui imputer. Mais, croyons-nous, sa présence au combat du 13 n'est rien moins que certaine.

Mais ce qu'il y a de certain, c'est que Charette se joignit à eux pour l'attaque du 15.

Heureusement pour les républicains, que le prudent Boulard, qui connaissait les projets de ses ennemis — une de ses patrouilles venait de s'emparer d'un courrier royaliste porteur

de plusieurs lettres contenant ces renseignements — se tenait prêt à l'attaque. Posté à Beauvoir-sur-Mer, avec sa colonne, pour arrêter les secours qui auraient pu venir de Noirmoutier, encore au pouvoir des royalistes, il avait placé la deuxième colonne à Saint-Gervais.

Vers neuf heures du matin, Charette réuni aux autres chefs attaqua Baudry, mais, après un court succès, il fut repoussé avec des pertes considérables[1]. Son apologiste prétend que Joly qui n'aimait pas les nobles et qui montrait déjà de la jalousie contre Charette, n'arriva pas à temps pour le soutenir, ce qui fut cause de sa défaite. C'est à ce combat que fut tué l'énigmatique Gaston[2], perruquier, dit-on, à Saint-Christophe du Ligneron.

Pour raconter quelques péripéties de ce combat, nous laissons la parole à « *l'homme de loi* ». Chevallereau, soldat de Baudry :

« ..... Que penserez-vous, citoyens, quand vous saurez que « la veille du combat, Boulard en nous laissant à Saint-Ger- « vais, détacha encore de la colonne de Baudry, les Marseil- « lais, la compagnie franche de Barbezieux et les deux canons « de huit appartenant au détachement de Niort, et s'en fut à « Beauvoir-sur-mer avec toute sa colonne, c'est-à-dire après « avoir ôté à Baudry ce qu'il avait de plus en état de résister « à l'ennemi, en cas d'attaque, ce qui arriva effectivement. « Le lendemain, donc, la générale bat à neuf heures du matin « et on court aux armes : Baudry, qui, sans doute, avait été « à Beauvoir pour prendre les ordres de son supérieur « (faute essentielle de la part de Boulard de ne les lui avoir pas « laissés en nous cantonnant à Saint-Gervais) arrive une de- « mi-heure après, ventre à terre, et nous fait replier sur le « village, pour y attendre les ennemis ; cet officier, certain

[1] M. Bitton, dans l'*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée* de 1892, p. 114, mentionne ce combat et par suite la mort de Gaston à la date du 10 avril. Plus loin, à la page 119, ce même auteur donne à ce combat la date du 14 avril. Il y a erreur d'impression.

[2] M. Gibert, secrétaire du Conseil de Guerre de Stofflet, prétend dans ses *Mémoires* que Gaston s'appelait Bourdic et était venu de la Bretagne en Vendée avec une compagnie de 50 hommes. Savary, 1.143.

« qu'il n'était pas en force, envoie de suite un homme d'or-
« donnance à Boulard pour qu'il fasse marcher à lui le Mar-
« seillais, Barbezieux et les deux canons de huit attachés à
« sa division et pour l'engager à venir lui-même à son se-
« cours ; le temps de l'aller et du retour fait que Baudry n'a
« pas le temps de faire ses dispositions ; cependant l'ennemi
« est sur lui et il faut se battre, heureusement que le courage
« des soldats supplée au défaut de manœuvre et si, malgré
« leurs efforts, nos ennemis eussent tenu encore un quart
« d'heure, nous étions enveloppés par leur seconde colonne
« qui entrait dans le village à la faveur de deux petits bois qui
« ne sont séparés que par la grande route et deux pièces de
« canons de quatre, braquées sur la hauteur, nous étaient en-
« levées. Cependant Boulard était déjà arrivé à l'entrée oppo-
« sée de ce village et sa colonne, contente d'être en bataille et
« aussi immobile qu'un terme, nous regardait battre sans nous
« secourir ; la nuit arrive et le combat cesse ; il s'en retourne
« à Beauvoir et donne ordre à Baudry de demeurer à Saint-
« Gervais avec sa division. Le murmure survint et toute la
« troupe veut marcher en corps et sans se désunir, mais
« l'ordre est prononcé, au nom de la Loi, ce nom sacré dont
« l'intrigant et le traître sait se servir comme le meilleur
« des généraux, et il faut que la division Baudry y souscrive
« et affronte encore, seule, le danger, au milieu des ténèbres
« de la nuit, en dépit de son petit nombre, tandis que Bou-
« lard va tranquillement dormir à Beauvoir, de manière que
« la colonne Baudry harassée par des marches, des contre-
« marches et un combat de huit heures, eut pour tout rafraî-
« chissement la faculté de doubler sa garde ou plutôt d'être
« en alerte toute la nuit. Quand Boulard aurait deviné que
« les ennemis auraient eu une terreur qui leur fit parcou-
« rir plus de trois lieues de chemin sans s'arrêter, il ne
« se serait pas conduit différemment ; mais pour en agir
« ainsi il aurait fallu qu'il l'eût su, et, ne le sachant pas, ne
« vous semble-t-il pas que Boulard a au moins été très im-

« prudent pour ne pas dire plus, et que son imprudence « pouvait compromettre le sang des citoyens qu'il lais- « sait à Saint-Gervais. Je dois vous rendre compte, avant « d'aller plus loin, d'un propos qu'on lui prête et qui ne le « blanchit pas : placé sur la hauteur, il dit au citoyen maire de « Saint-Gervais, qui lui fut envoyé par Baudry en troisième : « *que Baudry se tienne ferme*, et ajouta en riant, toujours « immobile sur sa hauteur : « *ils paraissent être en peine* ». « Baudry ne s'en vengea qu'en lui envoyant son aide de « camp lui dire qu'il pouvait entrer dans Saint-Gervais, « que l'ennemi n'y allait plus.

Complétons ces lignes curieuses autant que ridicules, par un extrait d'une lettre également dénonciatrice et signée, s'il vous plaît, pour les volontaires de la compagnie de Jarnac, par leur capitaine L. Plumejaud et leur lieutenant Simonnin.

« Le 15, l'ennemi profite du désavantage de notre position « pour nous attaquer sur trois points différents. Cernés de « tous côtés, ayant en tête plus de 8000 brigands, nous fîmes « face partout. Sur deux points ils furent promptement re- « poussés ; nous n'eûmes pas le même bonheur au poste qui « défendait l'entrée de Saint-Gervais. Deux seules compa- « gnies sans artillerie le gardaient. Elles furent forcées de « se replier sur les canons qui étaient placés près d'un « moulin peu distant du bourg ; l'ennemi y entre en poussant « des hurlements de joie, ce faible triomphe fut de courte « durée. Quelques détachements du bataillon, aidés des « chasseurs du midi, chargèrent les brigands qui s'étaient « emparés de ce poste tandis que le reste de notre colonne « donnait la chasse à ceux qui s'étaient présentés sur deux « autres points différents.

« A l'ouïe des canons, le général Boulard avait bien voulu « quitter le poste de Beauvoir, mais au lieu de nous aider à « combattre un ennemi qui avait des forces six fois supé- « rieures aux nôtres, il resta sur une éminence tranquille « spectateur du combat ; après la déroute, il descendit cepen-

« dant avec sa colonne, traversa Saint-Gervais d'un air con-
« quérant, fouilla un bois où il savait que l'ennemi n'était
« plus et reprit en triomphe la route de Beauvoir.

« La plupart des individus de notre colonne, connaissant
« le désavantage de notre position, voulaient le suivre. Bou-
« lard s'y opposa ; on voulut résister à ses ordres, il eut alors
« l'imprudence de lâcher le propos le moins réfléchi, il as-
« sura qu'il ferait décharger les canons sur les premiers qui
« oseraient avancer.

« Nous sommes bien loin d'approuver ceux qui voulaient
« contrevenir à ses ordres, mais est-ce par une semblable
« jactance qu'on doit répondre à des frères, à des républi-
« cains qui venaient de repousser l'ennemi malgré le désavan-
« tage du lieu et du nombre ? . . . . . .
« . . . . . .

Comme on le voit, le succès ne favorisait guère au début les entreprises des Vendéens. Mais rien ne pouvait abattre leur ténacité à revendiquer, les armes à la main, le libre exercice de leur religion[1] enseignée par leurs anciens prêtres et à chasser ceux qu'ils appelaient leurs oppresseurs. D'ailleurs, leurs chefs qui, voués à la mort par les républicains, avaient fait le sacrifice de leur vie, entretenaient constamment leurs qualités guerrières en exhortant avec les prêtres qui se trouvaient parmi les troupes, les paysans à rester fermes à leur poste. Ne pouvant prendre l'offensive, ils se contentaient de surveiller l'ennemi et de le harceler ; ils tuaient ses patrouilles et enlevaient les convois de vivres en épiant le moment favorable de *foncer* sur lui.

[1] Elles abondent, les preuves du caractère religieux et populaire de l'insurrection. Citons une déclaration du 19 avril 1793 :

Je soussigné, Gilles Gandemer, garde national de la paroisse de Saint-Hilaire de Ryé, district de Challans, certifie que le jeudi, 14 du mois de mars avoir été conduit à moitié chemin de Ryé par les brigands dont le nommé Renou était de la compagnie et m'entretenait de la Religion en me disant, qu'il fallait que ça finisse, depuis le temps qu'ils n'approchaient pas de l'Eglise *que c'était disgracieux* pour eux de se voir privés de leur religion.

Fait à Saint-Hilaire de Ryé, ce 19 avril 1793, l'an 2 de la République française.

G. Gandemer

Le 17 avril, à quatre heures du soir, le comité de Palluau écrivait à M. le chevalier Charette, commandant à Machecoul :

MONSIEUR,

« Nous vous donnons avis que nous envoyons un détache-
« ment de deux cents hommes à Saint-Christophe du Ligne-
« ron, qui surveillera la marche de nos ennemis, et là, l'em-
« pêchera de fourrager dans le pays. Nous pensons que vous
« aurez aussi de votre côté une avant-garde employée dans
« le même sens. Vous serez plus à même de nous commu-
« niquer vos opérations et vos découvertes.

« Nous tiendrons ici le corps de l'armée de réserve qui
« sera prêt à partir au besoin. Faites nous part aussi direc-
« tement de votre position, de vos moyens et des dispositions
« que vous comptez prendre suivant que les circonstances
« l'exigeront.

« Nous sommes avec fraternité, vos frères et amis,

Les membres du comité de Palluau,

DUPLESSIS, L. SAVIN, GILARDEAU.

Laissé passé le courrier de Palluau à Machecoul, ce 17 avril 1793 : DUPLESSIS.

Peu de temps après, Savin écrivait au même :

MONSIEUR,

« Je vous donne avis que, sur les rapports divers qui
« m'ont été faits relativement aux incursions des brigands
« sur les paroisses qui avoisinent Challans, j'ai pris le parti
« de me porter sur Saint-Christophe du Ligneron, où je vais
« camper aujourd'hui.

« Le détachement que j'y avais envoyé a été repoussé par
« l'ennemi qui y a envoyé un détachement de cavaliers, lequel
« s'est opposé au transport des grains que je voulais enlever,
« pour les soustraire aux brigands et que d'ailleurs je suis
« instruit qu'il y a beaucoup de personnes suspectes qui
« communiquent tous les jours avec l'ennemi.

« J'ai pris le parti d'y aller avec le peu de monde que j'ai « ici. Vous me ferez, s'il vous plaît, part de vos dispositions « et de vos aperçus et nous pourrons agir de concert de Saint- « Christophe aussi bien que de Palluau ; d'ailleurs, s'il faut « se déterminer à se tenir sur la défensive, je pourrais de là, « garantir cette partie du bocage, où je pense que l'ennemi « ne tentera pas de pénétrer, sans avoir des forces majeures « ou des intelligences dans l'intérieur. Car il ne faut pas se « le dissimuler, j'ai à cet égard beaucoup de défiance, rela- « tivement aux paroisses qui sont aux environs de Challans, « surtout.

« Le comité de Palluau a écrit aujourd'hui à M. de Roy- « rand, à Saint-Fulgent, pour lui demander de l'artillerie ou « des secours qu'il pourra faire diriger de ce côté-ci. M. de « Royrand a le bonheur de commander des hommes cou- « rageux, et avec lesquels il a obtenu tous les succès qu'il « pouvait attendre d'une troupe aussi obéissante.

« Nous communiquerons, s'il vous plaît, ensemble par « Palluau où par Saint-Christophe du Ligneron, la chose est « indifférente. Si vous avez quelques projets, vous pouvez « toujours compter sur mon activité à les seconder.

« Je viens pour vous demander si le sieur Desnauroy père, « de la paroisse de Saint-Christophe du Ligneron, est dans « vos prisons ; je désirerais qu'il ne lui fût pas fait de mal, « en reconnaissance des services que me rend son fils[1] qui « commande une compagnie de ma troupe.

[1] Charles Laurent Aimé Davy-Desnauroy ou Desnouroy ou encore Desnorois, fils de Laurent Davy et de Charlotte Caillaud, naquit vraisemblablement à Saint Christophe du Ligneron, en 1767, où son père habitait. Ce dernier figure dans le procès de la fameuse comtesse de la Rochefoucaud, Marie Adélaïde de la Touche de la Limouzinière, comme témoin à la charge.

Au moment de l'insurrection, il demeurait à Saint-Etienne du Bois, où il exerçait la chirurgie, profession assez peu définie qui consistait alors à soigner les bêtes autant que les gens. Bien que son père fut un zélé républicain, il se mit dans les rangs des royalistes parce qu'un certificat de civisme lui ayant été refusé il ne pouvait exercer légalement sa profession. D'un caractère doux et pacifique, mais facile à entraîner, peut-être suivit-il le mouvement parce qu'il y fût mêlé.

« J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect, Mon-
« sieur, votre très humble et obéissant serviteur.

SAVIN.

Le 12 mars 1793, il tenta vainement de s'opposer aux meurtres commis, à la Boutière, village de Saint-Etienne du Bois, sur Jouhenneau, percepteur des impôts de cette paroisse, et sur Massé, receveur des rôles, à l'instigation d'un sieur R..... .. du Rondais, auteur également de nombreux méfaits. Interrogatoires de Louis Ferré, 12 mars 1793, et de Louis Morandeau, 13 mars 1793.)

On raconte, qu'un jour, pris à Saint-Etienne du Bois par les bleus, il ne dût sa vie qu'au dévouement avec lequel il soigna leurs soldats blessés. On ajoute qu'il aurait même en cette circonstance renié momentanément ses principes et pris la cocarde tricolore. Peut-on lui en faire un crime ?

Le civisme bien reconnu de son père le sauvegarda sans doute quelque peu et l'on voit que loin de se nuire, tous deux tiraient parti de leur situation respective pour se rendre un mutuel service.

Nommé major-général de l'armée de Charette, il fut un des heureux de cette guerre, car il y survécut.

Le 25 nivôse, an V (14 janvier 1797) par devant Louis Savin, devenu agent municipal de Saint-Etienne du Bois, il contracta mariage avec demoiselle Pélagie de Rossy, sœur de Julie de Rossy, femme Tardy, de la Rochette de l'Etang, près la Roche-sur-Yon.

En 1814, il signa la célèbre Adresse à Louis XVIII : David de Nauroy, prenant la particule, sans doute pour faire bonne figure parmi ses anciens compagnons d'armes, chevaliers, comtes ou marquis, et pour ne pas choquer les regards augustes de l'ingrat monarque qui se souciait peu d'eux maintenant qu'il n'en avait plus besoin.

Installé maire de Saint-Etienne du Bois, le 16 septembre 1815, il résigna ses fonctions le 22 janvier 1821, Il signait au registre : Davy Denauroy, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis.

Il demeurait dans la maison actuellement occupée par Mme veuve Canteteau.

Vers 1831, il quitta la commune et se retira à Saint-Philbert de Grand-Lieu, chez sa fille Mme Drouet dont le beau-père qui habitait Saint-Etienne du Bois et combattait dans les rangs de l'armée républicaine, a laissé un triste souvenir dans le pays, si on en croît la tradition. Davy mourut probablement à Saint-Philbert, laissant deux fils et cette fille. Ses descendants du nom existent encore à Palluau et à Saint-Gilles-sur-Vie, à Sainte-Pazanne et à Nantes.

Nous devons la plupart de ces renseignements à l'estimable M. Philibert Chaignon, maire de Saint-Etienne du Bois, dont le grand-père, Hilaire Chaignon, également maire de cette commune de 1800 à 1803, avait été, avant de faire partie du comité royaliste de Montaigu et de jouer comme officier supérieur un rôle actif dans la Guerre de Vendée, l'intendant général du très-haut et très-puissant seigneur, monseigneur Jacques Louis Leclerc de Juigné, marquis de Juigné et de Montaigu, lieutenant-général des armées du roi, inspecteur de ses troupes et de son ancien ministre plénipotentiaire à la cour de Russie, baron de Champagné et de la Lande, seigneur de Vieillevigne, Rocheservière et autres places...

« Donnez-moi s'il vous plaît, des nouvelles de M. Baume-
« ler qui fût vous joindre auprès de Saint-Gervais. Je n'ai
« aucune nouvelle de lui depuis ce temps-là.

La lettre écrite par le Comité de Palluau à M. de Royrand et dont parle Savin, lui avait bien été remise, puisqu'un des chefs de l'armée du Centre, Sapinaud de la Vérie écrivait du camp de l'Oie, à la date du 20 avril aux Commandants de la Roche-sur-Yon :

. . . . . « Ce matin nous avons reçu un cour-
« rier de Palluau qui nous annonçait que M. Savin se
« portait sur Saint-Christophe[1].

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, une fabrique de poudre existait à Saint-Etienne-du-Bois, c'était déjà intéressant à savoir. Une lettre du même Comité nous apprend une chose encore plus curieuse, c'est qu'à Palluau l'on était très sérieusement occupé à fabriquer des canons !... de bois !!!

« Frères et amis,

« Manquant absolument de sel ici, nous envoyons ces deux
« particuliers à Machecoul nous en chercher deux charges.
« Nous espérons que vous voudrez bien nous les faire déli-
« vrer, en payant, s'il le faut.

Au moment où nous écrivions les lignes qui précèdent, nous étions bien loin de penser qu'une maladie aussi prompte qu'inexorable allait bientôt enlever à ses affections les plus chères et à ses nombreux amis, M. Philibert Chaignon.

Le 24 août 190 , à 2 heures de l'après-midi, assis dans son fauteuil, il rendait le dernier soupir, mourant avec le même calme qu'il avait vécu.

Sous un extérieur modeste, il cachait une profonde connaissance des hommes et des choses. D'une mémoire impeccable pour tout ce qui concernait les légendes, les traditions locales et l'histoire de son pays, il était d'un précieux secours pour les chercheurs et les érudits, qui ne le consultaient jamais en vain. C'était, pour eux, le fils d'Ariane qui les aidait à sortir du dédale des dates et des faits. Nous avons eu très souvent recours à son érudition, aussi est-ce avec un sentiment ému et reconnaissant que nous consacrons ici quelques lignes à sa mémoire. Ajoutons que c'est sur ses instances réitérées que nous nous sommes décidé à demander pour ce travail, à notre aimable Directeur, l'hospitalité de la *Revue*.

[1] *Le chevalier de Sapinaud*, par le comte de la Boutetière, p. 59.

« Nous vous prions, en même temps, de nous informer de « votre position et de celle de l'ennemi. Nous avons appris « qu'il s'était montré quelques bleus à Saint-Christophe du « Ligneron, nous en attendions la confirmation de Palluau, « où, *l'on est occupé à faire des canons de bois,* qui, dit-on, « nous serons d'un grand secours, et il n'est pas douteux, en « les garnissant, comme on le dit, des liens de fer et culassés « de même.

Au Comité de Légé, le 19 avril 1793,

GOURAUD DE LA RAYNIÈRE, P. M. GOUIN, F. GARNIER, GOURBEIL.

Vu à Touvois, ce 19 avril 1793 : DOUCET.

Au dos de la lettre est écrit : *A Messieurs du Comité de Machecoul,*

A Machecoul

Laissez passer les deux porteurs de ces présentes. A Légé, 19 avril 1793 : GOURAUD DE LA RAYNIÈRE, P. M. GOUIN, FRANÇOIS GARNIER, GOURBEIL

Vu à Paulx, 19 avril 1793 : P. DYE.

Le souvenir de ces canons de bois est encore vivant dans le pays. Il y a quelque trente ans, les vieux racontaient qu'on les fabriquait avec des madriers d'ormeau, fortement cerclés par des liens de fer placés à chaud et mis à *touche-touche*.

Leur essai, qui se faisait sur la butte des Emerillères, village de Saint-Etienne-du-Bois, près de la fabrique de poudre probablement, ne répondait pas souvent à leur attente. Un seul, qui aurait résisté vaillamment à l'épreuve, eut, paraît-il, les honneurs du combat ; malheureusement, il éclata à la première décharge et tua le servant. Savin ne voulut plus entendre parler de ces engins, dont la construction dut être abandonnée, car depuis il n'en fut plus question[1].

[1] L'idée de fabriquer des canons en bois, faute de mieux, n'est pas neuve. Avant 1871, et peut-être encore maintenant, on conservait dans l'arsenal de Strasbourg, les canons en bois, cerclés de fer, que les Strasbourgois avaient pris en 1592 à l'évêque Louis de Lorraine à Molsheim.

*
* *

Les républicains étaient toujours à Challans, Boulard, sérieusement occupé à empêcher la désertion de ses soldats, dont cinquante, du bataillon de la Charente, dit de la Liberté l'avaient quitté le 17 avril, sans congé ni permission[1], attendait impatiemment pour marcher sur Machecoul, que l'armée Nantaise, commandée par le général Beysser, fût prête à seconder son action.

Il ne pouvait attaquer Palluau, car pour s'y rendre avec son artillerie, il était obligé de suivre la grande route, seule viable en ce temps-là pour les lourds transports, les autres chemins étant impraticables, et de passer par Vairé et la Mothe-Achard. C'était en quelque sorte rebrousser chemin ; puis en opérant ainsi, il s'éloignait de Machecoul, principal objectif, et craignait de voir l'étranger qu'il croyait décidé à appuyer les opérations des royalistes, pénétrer dans le pays par Noirmoutier, Saint-Gilles-sur-Vie ou les Sables d'Olonne.

En attendant l'armée de Nantes, il occupait ses troupes à fourrager dans le pays.

Le 19 avril, Savin écrivait au commandant d'Apremonts :

FRÈRE ET AMI,

« Nous n'avons rien de nouveau à vous apprendre. Les « bleus sont toujours à Challans ; ils viennent de temps à « autre, par pelotons de 10 à 12 cavaliers, montrer leurs détes- « tables figures sur notre territoire, mais, ils n'osent pas « pénétrer bien avant. Nous ne pouvons pénétrer leurs inten- « tions. Il faut toujours se tenir sur ses gardes.

« J'ai l'honneur d'être votre frère et ami,

« SAVIN, *commandant.* »

[1] Correspondance de Boulard, 17 avril. M. Chassin V. I. 207.

Tous les convois de vivres et de munitions, expédiées des Sables à Boulard, passaient par le pont de la Chaize construit sur le Jaunay entre la Chaize-Giraud et l'Aiguillon-sur-Vue, sur la grande route des Sables à Challans. On comprend sans peine que les Vendéens se soient empressés de le détruire. L'importance de ce point ne leur avait pas échappé, car déjà, Mercier, d'Apremont, commandant la troupe royaliste campée à la Gachère, avait envoyé la sommation suivante aux habitants des deux paroisses voisines du pont :

« Nous, le commandant de la troupe de la Gachère, nous « sommons, de par le roi, les habitants de la paroisse de la « Chaize et de l'Aiguillon, de se réunir ensemble pour former « une garde de nuit et de jour au pont de la Chaize.

« Laquelle dite garde, nous trouvons être très intéressante.

« *Fait à la Gachère, ce 3 avril 1793.* »

« MERCIER, *commandant.* »

Ils détruisirent ce pont le 19 avril, ainsi que nous l'apprend cette lettre du comité de Palluau à M. de Mello[1] de la Métérie, commandant au Poiré sous la Roche.

MONSIEUR LE COMMANDANT.

« Nous sommes très surpris du reproche que vous nous « faites de ne pas communiquer avec vous et de ne pas vous « donner des nouvelles. Si nos courriers sont fidèles, vous « devez avoir reçu des lettres de nous, chaque jour depuis le « commencement de la semaine. Nous avons fait des réqui- « sitions plusieurs fois pour avoir du monde de votre « paroisse. Nous avons aussi demandé, en même temps et « même plusieurs fois auparavant, des vivres, au moins « autant qu'il en faut, pour nourrir les gens qui venaient de « votre paroisse. Du reste, nous vous prévenons que, quand

[1] Nous manquons de renseignements précis sur ce chef royaliste. Ce de Mello n'ayant point émigré n'a rien de commun avec Césaire Vas de Mello de la Métérie (Poiré-sur-Vie), une des victimes de Quiberon du 15 thermidor. Ne serait-ce pas le père ou un oncle de ce Césaire?

« le commandant de l'armée n'est pas sur les lieux, c'est lui « qui adresse les réquisitions et les ordres au comité et c'est « le comité qui les adresse à chaque commandant de paroisse. « Voilà, monsieur, comme les choses ont toujours été.

« Nous vous instruisons maintenant, que l'armée est cam- « pée à Saint-Christophe du Ligneron pour garantir l'entrée « du Bocage et la préserver de l'incursion des ennemis qui « sont en grand nombre à Challans, où ils étaient campés « depuis l'affaire de Saint-Gervais.

« L'interrogatoire que nous avons fait subir à trois gardes « nationaux de Bordeaux arrêtés et détenus dans nos prisons « depuis hier soir, nous désigne un nombre d'ennemis de 4 « à 5.000 hommes, tant à Challans, Beauvoir qu'à Saint- « Gilles. Il y a aujourd'hui, bien peu de monde aux Sables, « mais cette ville est très fortifiée et absolument mise sur le « pied de guerre.

« Nous avons fait couper le pont de la Chaize-Giraud.

« Nous vous donnons avis, que nous avons requis des « forces à Belleville et Saligné. Il ne nous est presque rien « venu de Belleville, et Saligné nous a dit qu'il avait affaire à « des bleus qui étaient au couvent des Cerisiers, ce qui est « difficile à croire. Nous vous engageons donc, monsieur, de « nous aider pour le soutien de la chose commune et de sou- « tenir les réquisitions que nous ferons dans les environs, « car, puisque la Roche ne fait rien, le poste du Poiré que « vous occupez nous devient du plus grand intérêt.

« Nous prions M. Joly de vouloir bien envoyer au moins « 500 livres de fer qu'il voudra bien payer sur le trésor de « l'armée qui est à sa disposition dans ce moment.

« Vos très humbles et obéissants serviteurs.

« Les membres du comité de Palluau,

L. Savin, Duplessis, Gilardeau[1]

Laissez passer par la Roche.

[1] Nous soupçonnons fort ce Gilardeau d'être le même que le prêtre-docteur vicaire de Palluau, qui, ayant refusé de prêter serment, s'embarqua le

Le lendemain M. de Mello expédiait la lettre ci-dessus au commandant de la Roche-sur-Yon avec le billet suivant :

« Je vous envoie, messieurs, la situation où nous sommes.
« Vous verrez par cette lettre qu'il faudra du monde si la
« troupe des Sables se joint avec celle de Nantes, ainsi faites
« vos arrangements en conséquence.

« *Au Poiré, ce 21 avril 1793.*

« De Mello, *commandant au Poiré.*

Laissez passer le porteur pour la Roche.

Beysser, parti de Nantes, le 20 avril, se dirigeait sur Machecoul, le 21 il attaquait Port-Saint-Père et s'en emparait malgré la résistance courageuse de Pajot.

Le comité royaliste de Saint-Philbert de Grand-Lieu prévenait en hâte celui de la Limouzinière qui transmettait cet avis désespéré à Legé et ainsi de suite jusqu'à la Roche, par Palluau :

Frères et amis,

« Nos ennemis de Nantes, sont partis de Nantes ce matin.
« Ils se portent sur Machecoul, ils sont déjà au Port-Saint
« Père. Nous voyons ici le feu et la fumée du canon, le com-
« bat est vigoureux. Nous craignons que s'il force le Port-
« Saint-Père, il vienne sur nous par Saint-Mars.

« Rassemblons-nous vite, chers amis, battez le tocsin, ral-
« lions-nous, ramassons toutes nos armes et portons nous
« contre des scélérats qui ont juré notre perte. Ne perdez pas
« de temps, une heure de retard pourrait faire notre malheur

« Nous sommes, vos frères et amis, les membres du co-
« mité de Saint-Philbert, ce 20 avril 1793.

Pour copie à l'original : Guyet de la Noe *commandant*, Poindra, Jean Raud *(Comité de la Limouzinière).*

9 septembre 1792, sur le « Jean-François » du port des Sables-d'Olonne, mais qui peut-être rentra en France, peu après. Cette signature est, à notre avis, identique à celle du vicaire, apposée sur un registre de Palluau. M. Bourloton, dans son intéressante publication « Le clergé de la Vendée pendant la Révolution » pourra sans doute nous fixer à cet égard.

Au bas est écrit : Il faut se porter sur-le-champ sur Machecoul.

Pour copie conforme à l'original qui nous a été envoyé de la Limouzinière : GOURBEIL, GOURAUD *de la Raynière (membres du comité de Legé).*

Pour copie conforme, à Palluau, ce 20 avril 1793 : DUPLESSIS, *(Expédié à la Roche).*

Des secours avaient été envoyés à Charette qui commit certainement une faute en restant inactif dans Machecoul au lieu de secourir Pajot, avec de Couetus, et la Cathelinière. De nouveau, on lui en offrait d'autres en lui demandant des nouvelles.

A Messieurs
Messieurs du comité central, à Machecoul.

FRÈRES ET AMIS,

« Nous vous avons envoyé, ce matin, un détachement de « cent et quelques hommes, comme nous ignorons l'état de « votre position, nous dépêchons ces deux courriers pour « nous en informer. Faites nous en part sur-le-champ, en « nous marquant s'il vous faut du renfort. Nous espérions « qu'on vous en avait fait passer de Saint-Christophe, où nous « avons un détachement, mais on nous marque, dans ce mo- « ment, que ne sachant point où se porte l'ennemi, l'on n'a osé « désemparer. Aussi, marquez, je vous prie, de suite, s'il « vous faut des secours et comment s'est passée l'action « d'hier au Port-Saint-Père.

Vos frères, les membres du comité de Legé.
« GOURAUD de la RAYNIÈRE, P. M. GOUIN,
« FRANÇOIS GARNIER, GOURBEIL
« *Legé, ce 21 avril 1793.*

« M. Gouin, commandant du détachement de Legé, est « prié de nous envoyer les noms et demeures des gens de sa « troupe.

Au dos de la lettre est écrit : Vu passer à Paulx, 21 avril 1793 : P. Dye.

Laissez passer les deux courriers de Legé qui se rendent à Machecoul, Legé, ce 21 avril 1793 : Gouraud de la Raynière, Gourbeil.

Vu et passer à Tourois, ce 22 avril 1793 : Martineau.

Le 22 avril, le comité de Palluau recevait la lettre suivante du commandant de Saint-Fulgent :

Saint-Fulgent, 22 avril 1793.

« Nous vous envoyons, monsieur, un courrier pour savoir « où sont établies les personnes qui travaillent pour la manu- « facture de la poudre. On m'a dit qu'elles étaient établies à « Palluau, mais je n'en ai aucune certitude. En conséquence, « si vous avez quelque chose de positif là-dessus, je vous « prie d'en instruire le courrier. J'ai ici beaucoup de soufre, « mais je n'ai qu'environ douze à quinze livres de salpêtre « purifié, et j'aurais grand besoin d'avoir de la poudre.

« J'ai reçu hier au soir un courrier de M. de Saint-Pal, par « lequel, il me mande qu'il est à Mareuil avec environ quatre « cents hommes, qu'il craignait d'y être trop faible. J'ai « ordonné à un détachement de cent cinquante hommes, « bien armés, de se porter en cette partie là pour renforcer « M. de Saint-Pal. Il est très avantageux de garder ce poste, « et si, comme on nous l'a dit, il y a eu une affaire hier à « notre avantage, au Port Saint-Père[1], si l'ennemi était re- « poussé en cette partie là, nous pourrions conjointement « avec vous et l'armée de la Roche nous porter sur Luçon et « les Sables.

« Vous savez qu'il y a eu une bataille auprès de Cholet, le « 18 du courant, où nous avons fait au moins 400 prisonniers. « Cette armée pourrait nous donner des secours, si nous en

[1] Une fausse nouvelle l'avait induit en erreur, puisque nous avons vu que Beysser s'était emparé de Port Saint-Pierre.

« avions besoin. Nous vous envoyons une copie du détail « de l'affaire.

« Je vous prie d'en faire passer une autre à M. Joly.

J'ai l'honneur, d'être, Monsieur, votre serviteur,

ROYRAND.

A cette même date du 22, Beysser s'emparaît de Machecoul sans coup férir et y entrait vers les 10 heures du matin, Charette, peu sûr de son armée, avait cru prudent de battre en retraite. La nouvelle n'en était pas encore parvenue au comité de Palluau, lorsque celui-ci fit la réponse suivante au comité de Beaulieu qui l'informait que les troupes cantonnées précédemment dans Challans venaient d'apparaître à la Mothe-Achard et semblaient sortir des Sables. C'était Boulard qui venait directement de Challans et s'installait avec sa colonne à la Mothe Achard, ce jour, à 2 heures et demie de l'après-midi.

MESSIEURS,

« Il est difficile de croire que les ennemis sortent des Sables « pour vous attaquer, et voilà les raisons : Il y n'avait presque « rien aux Sables depuis que l'armée des bleus en était « sortie pour se répandre dans le marais et sur la route de « Maçhecoul. Hier, ils décampèrent de Challans pour se « rendre vers les Sables ; s'ils vont aux Sables, comme nous « vous en donnâmes avis hier au soir, ils ont dû être vus à « Vairé et certainement on vous a fait un faux rapport, quand « on vous a dit qu'ils sortaient des Sables.

« Il n'est pas possible, dans ce moment, de diriger toutes « les forces et de désemparer le camp de Saint-Christophe « aujourhui, parceque le camp est peu fort et qu'il a fallu « envoyer des détachements à M. Charette qui est attaqué « aujourd'hui dans Machecoul.

« D'ailleurs, il n'est pas certain que tous les bleus aient « quitté Saint-Gilles et Beauvoir ; on se défie de leur marche

« et cette incertitude que l'on cherche à éclaircir aujourd'hui « si l'on peut, nous apprendra ce que nous avons à espérer « ou à craindre de ces étrangers.

« Nous avons ordonné au commandant d'Aizenay, de faire « rassembler toutes les forces de sa paroisse aujourd'hui, et « de former la plus forte garde possible dans son bourg, « afin que cette troupe soit à la réquisition de tous les camps « et prête à marcher en tel nombre qu'on l'exigera, soit en « détachement, soit en totalité.

« La ville de Machecoul est, comme vous le savez, un poste « de la plus grande importance.

« Si, Machecoul est pris, ce sera le plus fort soutien entre « Nantes et le Poiré qui serait enlevé sans ressources, et « que nous ne regagnerions plus. Il est donc nécessaire de « mettre aussi toutes les forces que nous avons à la dispo- « sition de Machecoul. Cependant, envoyez-nous des cour- « riers et informez-nous de toutes les découvertes que vous « pourrez faire relativement à la marche de l'ennemi. Le « camp de Saint-Christophe du Ligneron ne contient peut- « être pas quatre cents hommes dans ce moment et cela « parce que M. Savin a fait rallier à Machecoul, les paroisses « de Legé, les marches de Grand'Landes et du Retail etc... « qui avaient coutume de donner du monde ici, et a envoyé « ces détachements à Machecoul.

Vos frères et amis de Palluau, 22 avril 1793,

SAVIN, ASSELIN, DUPLESSIS.

Au dos de la lettre est écrit : *Vu à Aizenay : Mourail.*

D'après cette lettre, les membres du comité de Palluau avaient ordonné au commandant d'Aizenay de se tenir, avec sa troupe, prêt à toute éventualité.

D'autre part, le général Joly avait prescrit à son fils sous les ordres duquel cette paroisse était placée, de s'y maintenir ferme ; car la conservation de ce poste, rentrant dans ses vues, importait essentiellement à l'exécution de ses projets.

L'armée républicaine, comme on le sait, sortie de Challans, était en ce moment à la Mothe-Achard. Un engagement assez sérieux dans lequel trente-huit royalistes trouvèrent la mort venait d'y avoir lieu. Savin, présumant probablement que les vainqueurs allaient profiter de cet avantage, pour tenter un mouvement offensif sur Beaulieu et Aizenay, prit sur sa responsabilité de donner l'ordre de se replier sur la Roche-sur-Yon.

Mais Joly, qui seul commandait en maître, avait su introduire dans son armée une obéissance passive, à ses ordres.

Un grand nombre d'hommes des onze paroisses placées sous le commandement de son fils s'étaient, conformément à l'ordre de Savin, rendus à la Roche, quand celui-là, qui était au Poiré, en ayant eu connaissance, écrivit la lettre suivante aux commandant royalistes, de la Roche-sur-Yon.

Au Poiré, ce 23 avril 1793.

MONSIEUR.

« Un ordre m'a été envoyé de M. Savin de me replier sur la « Roche, et voulant suivre son ordre, une grande partie de « mes *jeans,* s'y sont portés. Mais comme je n'ai pas d'ordres « *qui passe celles* de mon père qui, étant général, m'a ordonné « de tenir le poste d'Aizenay. Par conséquent, je vous invite « de faire partir mes *jeans* et même des vôtres, s'il vous est « possible. Les *jeans* dépendant de moi sont : Aizenay, Beau- « lieu, Sainte Flaive, la Chapelle-Achard, la Mothe, la Cha- « pelle-Hermier, la Genétouze, Mouilleron, Olonne, Vairé, « l'Aiguillon [sur-Vie], dont vous ferez transporter de suite « à Aizenay.

« Diligence à ces affaires, le cas est pressant.

« Votre obéissant serviteur,

« JOLY fils, *commandant.*

Au dos de la lettre est écrit : *A Messieurs les commandants de la Roche-sur-Yon.*

Laissez passer le nommé Pierre Roy qui va à la Roche, 23 avril 1793, Joly, commandant.

Le 28 avril 1793, Noirmoutier était repris par les Républicains. Toutes leurs forces allaient donc pouvoir se concentrer sur Palluau. C'est à quoi s'attendait le comité qui, jusque-là, jamais inquiété dans ses fonctions, allait être bientôt obligé de se dissoudre, par suite de l'évacuation du lieu où il siégeait.

Le 26 avril, le comité de Palluau écrivait à Messieurs les commandants de la Roche-sur-Yon, qui lui avaient demandé de la poudre :

MESSIEURS,

« Nous vous envoyons une livre de poudre et nous vous « prions de vous contenter de cette petite quantité et de nous « en accuser la réception. Cette formalité est nécessaire pour « que nous soyons certains que l'envoi vous est parvenu.

« La poudre est précieuse, Messieurs, et devient plus nécessaire de jour en jour. On nous avait dit que vous deviez en « avoir à la Roche[1], il conviendrait de faire des recherches à ce « sujet. Notre manufacture[2] ne produit que fort peu de poudre « parce que la préparation est longue et nous coûte l'emploi de « beaucoup d'hommes. Nous vous engageons donc à la ménager et à ordonner sous des peines sévères qu'il n'en soit employé que contre l'ennemi.

« Nous vous prions, Messieurs, de nous envoyer du sel de « nitre ou salpêtre pour la manufacture de poudre, nous n'en « avons plus actuellement, et si ce sel nous manque, nous ne « pourrons plus faire de poudre. L'on trouve ce sel de nitre « chez les chirurgiens, les maréchaux-ferrants et les droguistes. Aidez-nous, s'il vous plaît, à ce sujet, sans quoi « notre manufacture est à fin.

Nous avons l'honneur d'être avec respect, Messieurs,

Vos très humbles obéissants serviteurs.

SAVIN, ASSELIN.

[1] Allusion à la lettre, citée plus haut, relatant la prise de la Roche-sur-Yon.

[2] Installée à Saint-Etienne du Bois.

Au dos de la lettre est écrit : Laissez passer les courriers de la Roche-sur-Yon qui y vont en voiture.
Palluau, ce 26 avril 1793 : SAVIN
Vu passer au Poiré, ce 26 avril 1793 : BOUYSSEAU *capitaine.*

Le 26 avril, le même comité répondait au commandant d'Apremont qui avait demandé des renseignements sur la position de l'ennemi.

MONSIEUR,

« Nous n'avons rien de nouveau à vous annoncer dans ce « moment. On nous parle seulement d'incursions des bri- « gands de Machecoul sur la Garnache, Touvois et même « jusqu'à Challans. Ces nouvelles vont déterminer le com- « mandant en chef à envoyer un détachement à Saint-Chris- « tophe du Ligneron, nous avons expédié des courriers à la « découverte sur toute cette partie : ils ne sont point encore « arrivés. Leur rapport déterminera définitivement les réso- « lutions du commandant.

« Nous vous engageons à veiller de votre coté. Les ennemis « de la Mothe firent dire hier qu'ils attaqueraient Beaulieu au- « jourd'hui. Nous pensons que c'est une feinte et que si la « chose était réelle, ils n'en auraient fait part à personne. Il « pourraient donc bien se faire qu'ils agiraient là comme ils « firent à Challans et comme ils ont toujours fait : qu'au mo- « ment du départ ils feraient dire qu'ils vont attaquer. On « nous a rapporté au contraire qu'ils étaient prêts à s'en re- « tourner chez eux.

Vos frères de Palluau, 26 avril, 1793.

SAVIN

La sagacité de Savin ne fût pas mise en défaut. Les ennemis ne marchèrent pas, à cette date, sur Beaulieu. Ils ne sortirent de la Mothe que le 29, à six heures du matin, pour effectuer une marche offensive sur Palluau, leur principal ob-

jectif. Ils allaient bientôt s'en emparer sans aucune résistance de la part des Royalistes dont les précédents échecs avaient abattu l'audace.

La mission du comité étant interrompue par le fait de l'évacuation de Palluau, ses membres suivirent l'armée ou se dispersèrent dans la contrée. Ce n'est qu'à date du 17 mai 1793, c'est-à-dire lors du nouvel abandon du pays par les Républicains qu'ils se reconstituèrent en comité et continuèrent pour quelques temp encore à exercer leurs fonctions

E. W.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

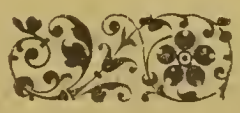

VERS LA VÉRITÉ

A M. Auguste Gaud, en toute admiration de sa récente *Ame des Champs*.

Après les mois brumeux trop lourds de l air epais
des villes où se font des lâchetés insignes,
je suis donc revenu vers la rivière aux cygnes,
et j'ai fumé ma vieille pipe dans la paix.

Aux coteaux d'herbe grasse où sourdent les fontaines,
j'entendis la chanson du vent, de bon conseil ;
à la gloire de Notre Père le Soleil,
j'ai clamé le cantique aux paroles hautaines.

Sous un ciel plus clément rayé de martinets,
j'oubliai le petit art moderne et ses rites.
— C'est ainsi que ce jour heureux vous me surprîtes,
poète vénéré du pays boutonnais.

Or, nous avons marché tous deux sous la saulaie ;
en mon cœur tous les mots de haine se sont tus,
et j'ai senti tourner ainsi que des fétus
les mauvais souvenirs que la brise balaie.

Loin des villes — car les hommes y sont méchants,
puisque les orateurs de clubs les incendièrent —
j'ai lu, scandés par les battoirs des lavandières,
les poèmes natifs de votre *Ame des Champs*.

*
* *

Maintenant, j'ai quitté vos toits, et vos vallées
en joie où l'écureuil va marauder les noix.
— Mais la nature est encore belle au sol viennois
elle reste partout la vierge inviolée.

Nos paysans ne sont pas des gens nébuleux,
ornant la fausse idole aux étroites chapelles ;
et je reste avec eux — des voix graves m'appellent —
à me saouler longtemps l'âme d'horizons bleus.

L'Angelus vient à moi de l'église voisine ;
et ma Vienne rocheuse aux sables roux s'endort,
comme une reine langoureuse en un lit d'or,
plus dolente au sortir des causses limousines.

Les grands bœufs, par les soirs silencieux d'été,
rentrent pesants à la ritournelle des pâtres.
— *Notre Terre, Seigneur, ne nous soit pas marâtre !*
Fécondez la dans votre immanente bonté !

Nous sèmerons le grain du rêve
aux flancs noirs de la glèbe dure ;
faites, Seigneur, que la foi dure,
faites, Seigneur, que le grain lève !

Puyrajoux, 18 août 1901.

FRANCIS EON.

CHARETTE & LA GUERRE DE VENDÉE

LA RETRAITE DANS LES FORÊTS[1]

Charette restait à trois lieues de Saint-Fulgent, dans la vaste forêt de Gralas, errant à la recherche de ses soldats. Grâce à Joly qu'il retrouva, il put réunir environ 1.200 hommes, c'est-à-dire moins de la moitié de son effectif en partant des Essarts. Il apprend dans la soirée du 12 janvier que les Républicains sont au bourg des Brouzils. La colonne de Joba s'y trouve en effet à la recherche des fuyards de la veille. Quelques coups de feu sont échangés mais il est trop tard pour engager le combat dans la forêt et l'on bivouaque dans les deux partis.

Les Républicains croient que les Vendéens se sont échappés pendant la nuit, aussi leur surprise est-elle grande lorsqu'ils sont attaqués dans leurs cantonnements. La fusillade dure

(1) Ce très intéressant chapitre de notre histoire vendéenne, dont M. René Bittard des Portes a bien voulu offrir *la primeur* à la *Revue du Bas-Poitou*, est extrait de l'ouvrage que le distingué président de la *Société des Etudes historiques* doit en janvier publier sous ce titre chez l'éditeur Henri Vivien, à Paris, d'après des documents puisés aux archives de l'Etat et de la ville de Nantes et des Mémoires inédits de chefs vendéens.

quatre heures (1) ; Charette se retire dans la direction de la forêt (2), Joba l'y poursuit. Les deux chefs s'aperçoivent distinctement, payant bravement de leur personne l'un et l'autre.

Le général vendéen, qui combat à pied, à la tête de ses tirailleurs, fait plier la gauche de l'ennemi (3); le lieutenant-colonel républicain, à la tête de son aile droite, commande le pas de charge, la baïonnette en avant, et, à son tour, il fait reculer les Royalistes. Sans cesser de combattre, ceux-ci se remettent en marche sur la lisière nord-ouest de la forêt. Joba les fait attaquer par un autre détachement de 200 fantassins et 50 cavaliers qu'il a dissimulé derrière un taillis. Le désordre se met parmi les Vendéens, Charette, en les ralliant, est frappé d'une balle au bras, près de l'épaule (4). Malgré la douleur, il garde son sang-froid et veut entraîner ses hommes dans un retour offensif qu'il tente sans succès.

La confusion augmente dans les rangs des Vendéens, quelques-uns prennent la fuite ; Joly, furieux, brûle la cervelle à un officier démoralisé qui crie : *Sauve qui peut !* La panique en est un instant ralentie et c'est en combattant que les Royalistes gagnent les nombreux boqueteaux du plateau du Mortier ; les mauvais chemins arrêtent quelque temps la cavalerie. Mais de nombreux prisonniers n'en sont pas moins ramassés par les hussards et les gendarmes (5).

(1) Bard à la Société populaire de Fontenay-le-Peuple, 24 nivôse (11 janvier 1794). *Collection* Dugast-Matifeux, 8e vol., pièce 10.

(2) Joba, *Mémoire récapitulatif* (Arch. admin. de la guerre.)

(3) Lucas Championnière, *Mémoires inédits*.

(4) « J'ai vu M. Charette au moment qu'il fut frappé, il ne parut nullement affecté. Peu de gens s'aperçurent de ce qui venait d'arriver. Il donna même quelques ordres pour s'opposer à l'entrée des ennemis dans la forêt, mais ce fut en vain. » Lucas Championnière, *Mémoires inédits*.

(5) Il y a dans les Mémoires de Lucas Championnière une transposition. Beauchamp paraît avoir eu connaissance de ce passage des Mémoires et a reproduit cette légère erreur, qui a été copiée par certains historiens. D'autres écrivains ont confondu *Chauché*, bourg près de Saint-Fulgent que Charette devait attaquer plus tard avec *Maché* entre Aizenay et Apremont. Nous nous sommes inspiré, pour le récit de ce combat, des rapports de Bard et de Joba. Le premier dit : « Joba, avec 1.200 hommes, chercha Charette qu'on disait réfugié dans la fôrêt de Gralard (*sic*), c'est Charette qui est venu l'at-

Du hameau des Forges, les Vendéens ont franchi l'Isoire, grossie par les pluies et le dégel, ils prennent le chemin de Saint Christophe. Ce hameau, qu'ils atteignent le soir même, est dans l'angle formé par la Boulogne et la Logne ; il pouvait être facilement défendu si la colonne de Joba avait continué sa poursuite, mais la fatigue était trop grande de part et d'autre et le lendemain 24 janvier, les bandes de Charette et de Joly allaient demander un abri, à un quart de lieue de là au nord-ouest, au bois de Grammont. Ils s'y cachèrent si bien que deux colonnes républicaines passèrent à droite et à gauche du bois, sans les apercevoir. Quelques cavaliers royalistes sortirent des taillis une heure après et capturèrent un convoi de fourrage imprudemment éloigné de son escorte.

Charette ne se trouvait qu'à deux lieues de Legé, il voulut tenter l'attaque de ce poste et se dirigea sur la forêt de Grandlande. A peu de distance de la lisière, au village de la Chambaudière, il se heurta à une colonne commandée par Joba, qui le cherchait. La fusillade s'engagea aussitôt de part et d'autre. Le major général de l'armée, David des Norois, « un des plus braves officiers (1) », y fut blessé grièvement. Les Vendéens reculèrent d'une demi-lieue et gagnèrent la forêt. On tirailla pendant quatre heures (2). Les Républicains, qui étaient au nombre de 1.200, crurent leurs adversaires plus nombreux qu'ils n'étaient réellement (3), et n'osèrent pas les poursuivre.

Cependant des prisonniers vendéens ayant dit au colonel Joba que l'armée allait se rendre dans la forêt de Touvois, il y

taquer avec 2.000 hommes, etc. » (Général Bard à la Société populaire de Fontenay-le-Peuple, 24 nivôse an II, *Collection Dugast-Matifeux* 8e vol., pièce 10). Le second décrit le combat engagé aux Brouzils d'où il déloge Charette (*Mémoire récapitulatif* Arch. admin. de la guerre dossier Joba) Enfin Lucas Championnière, dans ses *Mémoires inédits*, donne aussi de l'affaire un récit détaillé qu'il termine ainsi : Nous nous retirâmes à Saint-Christophe la Charentrouse. Le lendemain nous étions cachés dans le bois de Grammont. »

(1) Lucas Championnière, *Mémoires inédits*.

(2) Lettre du général de division Duval, commandant à Niort, 25 nivôse (13 janvier 1794) *Art. Hist. de la guerre. Armée de l'Ouest*, janvier 1794.

(3) Même document.

conduisit sa colonne. Avec 200 grenadiers qui formaient son avant-garde, il faillit surprendre Charette, mais quelques-uns des grenadiers ayant fait feu trop tôt, la surprise fut manquée (1). La troupe de Charette se dispersa de nouveau. Celui-ci, souffrant de sa blessure et ayant entendu parler des religieuses du Val-de Morière, qui semblaient avoir été oubliées dans leur couvent près de Saint-Etienne de Mer-Morte et que l'on vantait comme d'habiles infirmières, se rendit dans ce monastère (2), avec ses cavaliers.

Dans la pieuse retraite (3) où Charette venait demander des soins dévoués et quelques jours de repos, il trouva sept religieuses âgées qui avaient refusé de quitter leur couvent et surtout la chapelle où des prêtres réfractaires venaient parfois célébrer en secret la messe. Le Val-de-Morière était un vaste bâtiment entouré de quelques masures appartenant à des métayers. D'immenses landes, au milieu desquelles s'élevaient des bouquets de bois, donnaient un aspect attristé au pays que n'avaient point jusqu'alors parcouru les colonnes républicaines.

Les religieuses se crurent en sûreté lorsqu'elles virent arriver le général vendéen et sa nombreuse escorte. Un chirurgien républicain, fait prisonnier, pansa sa blessure (4).

(1) Joba, *Mémoire récapitulatif*, déjà cité.

(2) Lucas Championnière, *Mémoires inédits*.

(3) Charette ne se doutait point qu'il allait être la cause indirecte du départ de Carrier, le hideux proconsul de Nantes. Un négociant de cette ville, membre de la municipalité, nommé Champenois, était venu informer Carrier qu'un habitant de la campagne s'engageait à faire découvrir la retraite de Charette qu'on savait blessé. Carrier ne daigna pas le recevoir, la Société populaire s'en plaignit, le dictateur fit arrêter Champenois. Jullien, représentant du peuple de passage à Nantes, fut saisi des plaintes de la Société populaire, il les transmit au Comité de Salut public qui manda Carrier à Paris. Celui-ci quitta Nantes le 14 février. Il en imposa d'abord à ceux qui l'accusaient, mais il s'était rendu coupable de tant de crimes, de tant d'effroyables abus de pouvoir, qu'il fut enfin jugé et condamné lors de la réaction thermidorienne. Son exécution eut lieu le 16 décembre 1794. (Voir l'ouvrage si documenté du comte Fleury, *Un grand Terroriste* (*Carrier à Nantes*) 1894. Plon éditeur.

(4) Le chirurgien, qui avait été forcé par les soldats de Charette de le

Charette eut l'agréable surprise de la visite d'une jeune femme qui fuyait aussi « les bleus ». Mme de Monsorbier (1) avait partagé les dangers de la grande armée jusqu'au passage de la Loire ; restée sur la rive gauche, elle avait erré dans l'Anjou et le Haut-Poitou, puis dans le pays de Retz jusqu'au moment où elle avait trouvé un refuge dans le monastère du Val-de-Morière.

Avec sa gracieuse tournure, son esprit enjoué et son babil primesautier, qui n'aurait-elle point charmé ? Sans avoir la beauté impérieuse et les grandes manières de Mme de la Rochefoucauld, ni l'entrain héroïque de Mme de Bulkeley, Mme de Monsorbier devait exercer sur Charette et sur ses principaux officiers une constante influence. Dans la vie périlleuse qu'elle mena avec eux pendant plus de deux années, à l'imprévu des cantonnements, au soir des victoires comme au lendemain des déroutes, elle créa un centre, un foyer, on pourrait même dire un salon où se sont préparés de rudes expéditions et d'importants pourparlers.

Mme de Monsorbier appartenait par sa naissance à la famille de Voyneau, originaire de Bretagne, dont les sympathies royalistes s'étaient manifestées dès le début de l'insurrection ; elle avait épousé un ancien mousquetaire, qui avait émigré dès 1792 (2) et se trouvait actuellement en Angleterre, comme M. de la Rochefoucauld était en Allemagne.

panser sous peine de mort, eut l'imprudence de raconter plus tard cet incident à un général républicain qui commandait à Luçon ; celui-ci le fit aussitôt mettre à mort. (Voir Administrateur militaire des armées républicaines, *Mémoires*, p. 140).

(1) Mme de Monsorbier figure sur la liste des dames vendéennes, réfugiées à Beaupréau avec Mme d'Aubeterre, l'abbesse. (V. Correspondances des chefs royalistes, *Archives Nationales* A F. II)

(2) En 1814, M. de Monsorbier (Honoré-Charles-Benjamin), et ce sont bien les prénoms du mari d'Elisabeth-Marie-Bénigne de Voyneau, l'amie de Charette, figure en qualité de capitaine des armées royalistes, sur la liste des officiers vendéens à récompenser ; il est l'objet de la mention suivante : « officier dès 1770, âgé de 62 ans, a servi en émigration et à la Vendée en 1799. Beaucoup de services rendus par lui et sa famille. » *Manuscrit du prince de la Trémoille*, Crétineau-Joly continué, édition Drochon, t. v, p. 49.

La nouvelle venue devint la reine du nomade quartier général de Charette, comme l'avait été à Legé la belle châtelaine de Puyrousseau qui, par une étrange coïncidence, au moment où naissait la faveur de Mme de Monsorbier, tombait entre les mains d'une patrouille républicaine, était conduite aux Sables et jugée par la commission militaire, qui la fit fusiller (1).

La retraite du Val-de-Morière fut dénoncée au général Haxo (2) qui avait alors son quartier général à Machecoul. Une colonne républicaine (400 hommes du bataillon des Vosges), est aussitôt formée et va franchir allègrement les trois lieues qui la séparent du refuge du célèbre chef vendéen qu'elle espère bien saisir. Mais quelque rapidité que les soldats de Haxo apportèrent dans leur marche, ils furent devancés par d'obscurs serviteurs de la cause vendéenne (3). Des femmes, des enfants prévinrent Charette du danger. Il fallait s'éloigner, mais dans quelle direction ? L'ennemi n'était-il pas partout ?

(1) Mme de la Rochefoucauld fut arrêtée, avec son fermier Thoumazeau, dans une métairie aux environs de Dompierre, malgré la défense valeureuse des quarante Vendéens qui l'escortaient et qui luttèrent longtemps contre 150 soldats républicains. On a prétendu qu'un traître l'avait vendue au général Dufour. Quoi qu'il en soit, arrêtée dans la nuit du 15 au 16 janvier, elle fut conduite aux Sables-d'Olonne et exécutée le 24 janvier. L'échafaud était dressé devant l'emplacement actuel du Casino, mais la comtesse fut fusillée sur les dunes. (Voir l'article du docteur Petiteau, paru dans le journal l'*Etoile de la Vendée*, numéro du 24 janvier 1889. Voir aussi l'intéressante étude de Benjamin Fillon et Dugast-Matifeux, intitulée *Trois héroïnes Vendéennes*, qui se termine ainsi : « L'adversité ne fit point faiblir Mme de la Rochefoucauld, elle répondit ironiquement à ceux qui l'interrogeaient, et, en présence du supplice, jeta un regard de dédain sur la foule silencieuse. » *Echos du Bocage Vendéen*, année 1884.

(2), « ...L'on assure que Charette a reçu une balle à l'épaule. Il était venu se réfugier au Val de Morière avec 500 à 600 des siens. L'ayant appris hier, je lui ai fait donner la chasse, tout en est aussitôt parti et l'on n'a pu atteindre que 6 ou 7 personnes ; les femmes du village ont également assuré que Charette était blessé... Nous donnons également la chasse à Cathelinière. On ne cessera de les poursuivre. » Le général Haxo au général Turreau, Machecoul, 28 nivôse an II (17 janvier 1794). *Arch. histor. de la guerre. Armée de l'Ouest*, janvier 1794.

(3) Des habitants de Machecoul, d'après Crétineau Joly, *Histoire de la Vendée militaire*, t. II p. 186.

« On alla aux voix » (1) pour savoir dans quelle forêt il fallait se réfugier. « Le conseil d'une femme l'emporta » et sur l'avis de Mme de Monsorbier (2), la tribu errante leva ses tentes pour gagner la forêt de Gralas qu'on disait la plus étendue du pays. On partit en pleine nuit. Il était temps, l'avant-garde républicaine arrivait peu d'instants après le départ des Royalistes (3). Le couvent était vide, la chapelle avait recueilli les religieuses, quelques pauvres paysannes et leurs enfants. Des misérables appartenant au bataillon des Vosges, furieux de voir leur proie leur échapper, se vengèrent sur ces infortunées et les massacrèrent à coups de sabre ou à coups de baïonnette. Les vieilles religieuses moururent en pardonnant à leurs bourreaux et la contagion du courage était bien grande à cette époque, car un enfant de sept ans, que sa mère serrait contre sa poitrine, s'en dégagea pour demander au bandit qui le menaçait, de le tuer le premier afin de ne pas voir mourir sa mère (4)... Les colonnes infernales commençaient déjà !

René Bittard des Portes

(1) Lucas Championnière, *Mémoires inédits*,

(2) « Madame de M... » Lucas Championnière, *Mémoires inédits*.

(3) Dans sa lettre du 19 pluviôse (28 janvier 1794,)au comité de Salut public, Carrier rend compte de la blessure de Charette et regrette qu'il n'ait pas été pris. Il multiplie ses ordres pour activer «la destruction totale des *brigands* » mais il espère tout d'une certaine combinaison : « Outre ces grandes mesures, j'en *ai pris une secrète pour m'assurer de la personne de Charette. J'en ai confié le soin à un citoyen de Nantes, capable de tout oser.* Dans peu de jours j'en aurai le résultat et vous ferai part. Qu'il me tarde d'apprendre la mort de ce grand brigand et du dernier de tous les autres qui infestent encore le sol de la République. Qu'il me sera doux de vous en transmettre la nouvelle ! » Carrier au comité du Salut public, 19 pluviôse an II *Arch. histor. de la guerre Armée de l'Ouest*, janvier 1794.

(4) Administrateur militaire des armées républicaines, *Mémoires*, p. 139.

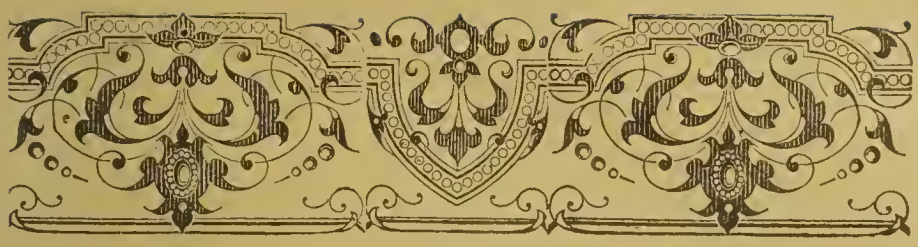

UNE CÉLÉBRITÉ FONTENAISIENNE

SÉBASTIEN COLIN

M. le Docteur Paul Dorveaux, bibliothécaire à l'Ecole supérieure de Pharmacie de l'Université de Paris, va publier chez l'éditeur H. Welter, à Paris, une nouvelle édition de la *Déclaration des abuz et tromperies que font les Apoticaires*, curieux volume publié pour la première fois en 1563, sous le pseudonyme de Maistre Lisset Bénancio, par un de nos illustres compatriotes, Sébastien Colin.

M. Dorveaux a fait précéder cette réédition d'une notice sur le savant docteur fontenaisien dont il a aimablement offert la primeur à la *Revue du Bas-Poitou*.

N. D. L. R.

Les nombreux auteurs qui se sont occupés de Sébastien Colin (1), n'ont donné sur sa vie que des renseignements in-

(1) Aux auteurs déjà cités : La Croix du Maine, Du Verdier, Bernier, Dreux du Radier, etc., il faut ajouter : Giraudet, Lièvre, les frères Haag, Beauchet Filleau, etc.

Le Dr E. Giraudet dans son *Histoire de la ville de Tours* (t. II, p. 79, Tours, 1873), fait de Sébastien Colin un médecin de Tours, uniquement parce que la *Déclaration des abuz* y fut imprimée en 1553 ; bien mieux, dans son « Histoire de l'assistance publique à Tours, (publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Touraine*, t, II, p. 107, Tours, 1871-73), il le met au nombre des médecins de l'Hôtel-Dieu de Tours, en fonctions pendant l'année 1553. Ce sont là des assertions complètement erronées ; car M. Emile Boutineau, qui a bien voulu faire des recherches à ce sujet dans les archives communales de cette ville, n'y a trouvé aucune mention de Sébastien Colin.

Le pasteur Auguste Lièvre, dans son *Histoire des protestants et des*

suffisants et contradictoires. Les quelques détails biographiques certains que l'on possède sur ce médecin ont été tirés de la poussière des archives par Benjamin Fillon (1).

Sébastien Colin est le fils ou le neveu de Raoul Colin, médecin à Fontenay-le-Comte, qui fut du nombre des premiers adeptes de la réforme dans le Bas-Poitou. Il naquit vers 1519 (un acte de 1560 lui donne 41 ans). Après avoir terminé ses études de médecine, il vint très probablement s'établir à Fontenay : son premier livre, la *Déclaration des abuz*, qu'il publia vers l'âge de 34 ans, est l'œuvre d'un médecin exerçant dans

églises réformées du Poitou (t. III, p. 72, Paris et Poitiers 1860), fait naître Sébastien Collin (*sic*) « d'une famille de marchands qui fut l'une des premières de la ville à embrasser la réforme » ; de plus, il dit qu'il fut, « en 1581, député de le province [du Poitou] au Synode national de la Rochelle ». Or Beauchet-Filleau, dans son *Dictionaire historique et généalogique des familles du Poitou* (2e édition, t. II. p. 571, Poitiers, 1905), affirme, d'après Benjamin Fillon, que la famille de Sébastien Colin « exerça toujours l'état de médecin » depuis la fin du XIVe siècle jusqu'au commencement du XVIIIe. Quand au « Colin, docteur en médecine, ancien de Fontenay », qui fut, en 1581, député au Synode national de la Rochelle (V. *la France protestante* par Eugène et Emile Haag, 1re édition t. X, Pièces justificatives, p. 180 Paris, 1858), c'est Adam Colin, fils de Sébastien, et non Sèbastien comme l'a dit le pasteur Lièvre.

Je rappelle, pour mémoire, les courts articles consacrés à Sébastien Colin dans les dictionnaires suivants : 1° *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne* par M. F. J. Eloy, t. I, p. 684, Mons, 1778 ; 2° *Biographie universelle* de Michaud, t. IX, p. 264, Paris, 1813 ; 3° *Dictionnaire des sciences médicales : Biographie médicale*, t III, p. 302 Paris, 1821 ; 4° *Dictionnaire historique de la médecine* par Dezeimeris Ollivier et Raige Delorme, t. I. p. 847, Paris 1828 ; 5° *Nouvelle Biographie générale* par Hoefer, t. XI, col. 180, Paris 1866 ; 6° *Grand Dictionnaire universel* de Larousse, t. IV, p. 588, Paris, 1869 ; 7° *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* de Dechambre 1re Série, t. XVIII, p. 765, Paris, 1876.

(1) Benjamin Fillon a publié sur Sébastien Colin une notice dans ses *Biographies des hommes illustres de Fontenay* (je dois la connaissance de ce petit livre très rare à M. Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou* à Fontenay-le-Comte) : de plus, il l'a mentionné à plusieurs reprises dans les deux ouvrages suivants : 1° *L'Eglise réformée de Fontenay-le-Comte : ses précurseurs, premiers fidèles prédicateurs et pasteurs ; hommes remarquables sortis de son sein.* Fontenay, de l'imprimerie de Pierre Robuchon, 1872, p. 15, 20, etc., 2° *Recueil de notes sur les origines de l'Eglise réformée de Fontenay-le-Comte et sur ses pasteurs.* (Extrait de *Poitou et Vendée*). Niort, L. Clouzot, 1888, p. 46, 47, 59, etc. Enfin il a fourni des notes à Beauchet-Filleau pour la rédaction de l'article Collin (de Fontenay) de son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*

le Poitou, mais ayant pratiqué dans la Touraine et peut-être dans l'Anjou (1) ; ses autres ouvrages, édités de 1556 à 1566, portent sur leur titre l'indication bien explicite de « médecin à Fontenay-le-Comte, en Poitou ».

« Il fut un des médecins les plus distingués de son époque » dit Beauchet-Filleau (2). D'après la *France protestante* (3), « ses publications témoignent du zèle qu'il apportait aux études scientifiques et Benjamin Fillon assure qu'il était membre d'une société qui fut fondée en 1558 pour fabriquer de la vaisselle azurine et marmorée avec de la terre venant de Faymoreau (4) ».

Si les renseignements sur sa vie médicale sont insuffisants, en revanche, sa vie religieuse nous est un peu mieux connue, Sébastien Colin paraît avoir été un des plus fervents souliens de la réforme dans le Poitou: en 1562, il était membre du consistoire de Fontenay ; l'année suivante, il fut « constitué procureur » de ses coreligionnaires pour les représenter dans l'assemblée des églises des pays de Poitou, Augoumois, Marche, Saintonge et Aunis, qui devait se réunir à Poitiers (5).

Il perdit sa femme, N. Bonnet, en 1567 et devint le tuteur de ses trois enfants : Adam (6), Catherine et Opportune. Il mourut avant 1578. Pierre Boulenger, de Loudun, médecin à

(1) On ne trouve dans la *Declaration des abuz* aucun indice certain que Sébastien Colin ait pratiqué la médecine dans l'Anjou, même en qualité de « médecin passant », comme il dit ; en revanche, l'histoire (racontée page 23) de son « electuaire pour ung seigneur de la court estant malade à Amboyse » prouve qu'il a exercé dans la Touraine.

(2) Beauchet-Filleau, *loc. cit.*

(3) *La France protestante* par Eugène et Émile Haag, 2e édition publiée sous la direction de Henri Bordier, t. IV, col. 517-519, Paris, 1884. Les *Collin* de Fontenay ne figurent pas dans la première édition de ce recueil.

(4) Je n'ai rien trouvé sur cette particularité de la vie de Sébastien Colin dans les trois publications de Benjamin Fillon que j'ai indiquées ci-dessus.

(5) *La France protestante* (2e édition, *loc. cit.*) a reproduit textuellement la procuration donnée à Sébastien Colin et à Louis Boutaud pour le Synode de la province tenu le 16 février 1563.

(6) Adam Colin suivit la profession paternelle: il fit des études de médecine, puis s'établit à Fontenay. En 1578, il était membre du consistoire de cette ville, et en 1581, député au Synode national de la Rochelle.

Thouars, lui fit une longue épitaphe en vers latins et la publia dans son livre intitulé : *Divi Hippocratis Coi Aphorismorum paraphrasis pœtica* (Paris, 1587, p. 75 à 78).

Une sœur de Sébastien Colin, nommée Opportune, avait épousé, le 8 septembre 1554, le pasteur protestant Arnold Bodin, dit Josué, et en avait eu un fils, nommé Sébastien comme son oncle : elle mourut le 26 octobre 1556. Son mari ne tarda pas à la suivre au tombeau, et, le 4 juillet 1562, Sébastien Colin cédait au consistoire de Fontenay la maison « jadis habitée par défunt M. Josué son beau-frère (1) ».

Les livres publiés par Sébastien Colin sont au nombre de quatre :

1° *Déclaration des abuz et tromperies que font les Apoticaires*, imprimée pour la première fois à Tours par Mathieu Chercelé en 1553 ;

2° *L'onziesme livre* || *d'Alexandre Trallian* || *traittant des Gouttes* : traduit de Grec || en François par M. Sébastien Colin || médecin à Fontenay. || Avec une briefve exposition d'aucuns mots, || pour facilement entendre l'autheur, faitte || par le Translateur. || Plus. || La practique et methode de guerir les Gout- || tes, escritte, par M. Antoine le Gaynier, || traduitte de Latin en François. || A Poitiers, || Par Enguilbert de Marnef. || Avec Privilege du Roy. || 1556. (Quelques exemplaires portent la date de 1557 (2) ;

3° *L'ordre et regime* || *qu'on doit garder et tenir en la cure des Fie-* || *vres* : avec ung chapitre singulier contenant les Causes et Remedes des Fievres Pestilen- || tielles. || Plus, || Ung dialogue contenant les Causes, Juge- || mens, Couleurs et Hypos-

(1) Fillon (Benjamin), *Recueil de notes*, p. 46.

(2) *L'onziesme livre d'Alexandre Trallian* est un in-8° imprimé en italique qui comprend 16 feuillets liminaires non chiffrés, dont le 15° et le 16° sont blancs, et 190 pages. Il est dédié : *Ornatissimo ac illustrissimo viro domino à Gytmantio*. On en trouve des exemplaires : à la Bibliothèque Nationale, à la Bibliothèque Mazarine, à la bibliothèque de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris, etc. « La practique et méthode de guérir les gouttes par Antoine le Gaynier » est la traduction française d'un chapitre tiré de la *Practica Antonii Guainerii*, livre maintes fois réimprimé au XVe et au XVIe siècle.

tases des Urines. || lesquelles adviennent le plus souvent à ceus || qui ont la Fievre. || Le tout composé par M. Sébastien Colin, || medecin à Fontenay-le-Comte en Poitou. || A Poitiers, || De l'Imprimerie d'Enguilbert de || Marnef. || M. D. LVIII. || Avec Privilege du Roy (1);

4° *Traicté de la peste*, || *et de sa guerison*, premie- || rement escrit en langue syri- || enne, par Rases Medecin admirable, interpreté en || Grec par Alexandre Trallian, et nouvellement tra- || duit de Grec en François, par M. Sebastian *(sic)* Colin || Medecin à Fontenay. || Plus. || Uue Epitome, contenant les causes, remedes, et || preservatifs de la Peste, composé par ledit Colin. || Aussi une briefve exposition de certains mots, || rencontrés en traduisant cet autheur, laquelle || a semblé estre necessaire, pour avoir plus facile || intelligence de cette tradution *(sic)*. || Avec un traité contenant le Regime et façon de || vivre, utile aux amateurs de leur santé : com- || posé par le dit Colin. || A Poitiers. || Par Enguilbert de Marnef || 1566 (2).

(1) *L'ordre et regime qu'on doit garder et tenir en la cure des fièvres* est un in-8° imprimé en italiques et divisé en deux parties. La première, comprenant. *L'ordre et regime* proprement dit, se compose de 16 feuillets liminaires non chiffrés et 304 pages. La seconde, intitulée : *Bref dialogue* || *contenant les Causes, Jugemens,* || *Couleurs et Hypostases des Uri-* || *nes, lesquelles adviennent le plus* || *souvent à ceus qui ont la Fièvre,* || *Composé par M. Sébastien Colin Mede-* || *cin à Fontenay-le-Comte en Poitou.* || *A Poitiers,* || *Par Enguilbert de Marnef* || M. D. LVIII. || *Avec Privilège du Roy.* ||, comprend 64 pages, dont la dernière est occupée par la marque typographyque d'Enguilbert II de Marnef figurée par Silvestre sous le numéro 560. Ce *Bref dialogue* se passe entre « Helie et Enoch ».

L'ordre et régime est dédié « à très vertueuse et très illustre dame Dame Antoinettte d'Aubeterre, Madame de Soubize. » Bayle (*Dictionnaire historique et critique,* art. Soubise) nous apprend que cette dame était « la fille aînée de la maison d'Aubeterre », qu'elle avait épousé Jean de Parthenay, seigneur de Soubise, « l'un des héros du XVIe siècle parmi les protestants de France »,et qu'elle était elle-même « fort zélée pour sa religion ».

On trouve *L'ordre et regime* dans les bibliothèques suivantes : Nationale, Mazarine, de la Sorbonne, de la Faculté de médecine de Paris, de l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris, etc. Les exemplaires de ces deux dernières sont incomplets de la seconde partie. « On rencontre quelquefois cette seconde partie séparée de la précédente, dit A. de La Bouralière (*loct. cit.*); mais elle doit y être jointe puisqu'elle est annoncée sur le premier titre. »

(2) Le *Traicté de la Peste* est un in-8° comprenant : 1° 10 feuillets liminaires non chiffrés ; 2° une première partie, de 40 feuillets non chiffrés ; 3° une

Benjamin Fillon (1) et la *France protestante* (2) attribuent à Sébastien Colin un traité de gynécologie intitulé : « *Des moyens curatifs et préservatifs des maladies qui sont ordinaires aux filles et aux femmes,* Paris, Galliot du pré 1573 » (in-4°), que je n'ai trouvé dans aucune bibliothèque et dont je n'ai rencontré l'indication bibliographique nulle part ailleurs.

Toutes les œuvres de Sabastien Colin se rapportent donc à la médecine et sont ou des traductions françaises ou des traités écrits en français. En adoptant pour ses publications la langue maternelle à l'exclusion du latin, notre auteur n'a fait que suivre l'exemple donné par ses confrères et contemporains : Jean Canappe, Nicolas Godin, Pierre Tollet, etc. Il a exposé les motifs pour lesquels il a cru devoir rompre avec la tradition, dans l'épître dédicatoire à Madame de Soubize qui se trouve en tête de *L'ordre et regime qu'on doit garder et tenir en la cure des Fievres.* « Pour cette cause (Madame), dit-il, je me suis hardié de vous faire adresse de ce petit livret, escrit en langue françoise, d'autant que tous n'ont pas la cognoissance de la langue latine et que par ce moien plusieurs pourront entendre nostre intention, avecques les divines sentences d'Hippocrates, Galien et autres Grecs, Latins et Arabes... Pour faire bref, dit-il encore, je sçai bien qu'aucuns ne trouveront bonne nostre entreprise, disans qu'il ne falloit point traiter telle matiere en langue vulgaire, et que par ce moien la medecine en est vilipendée et tenue en mespris : ce qui est le contraire, car ce que j'en ai faict, est plustost pour la magnifier, decorer et honorer ».

seconde partie. de 116 pages. Il est dédié à Jacques de Billy, abbé de Saint-Michel-en-l'Herm, « *clarissimo ac reverendissimo D. D. Jacobo Billaco D. Michaëlis ab eremo abbati* ». On le trouve à la Bibliothèque Nationale et à la Mazarine.

(1) Fillon (Benjamin), *L'Église réformée de Fontenay*, p. 20. — *Recueil de notes*, p. 47.

(2) *La France protestante* 2e édition, (*loc. cit.*) a donné cette indication bibliographique d'après Benjamin Fillon.

Pour en revenir, à la *Declaration des abuz*, qui seule nous intéresse au cas particulier, je ferai observer qu'elle ne répond pas strictement à son titre, car il y est question non seulement des «abuz et tromperies» des apothicaires, mais encore de ceux des chirurgiens et des médecins. De même, Symphorien Champier, vingt ans auparavant, avait dans son *Myrouel des Appotiquaires*, rudement morigéné les apothicaires et les chirurgiens ; mais il s'était bien gardé de toucher à ses confrères les médecins. Le pamphlet de Sébastien Colin n'en est que plus intéressant, parce qu'il nous renseigne sur les mœurs de toute la gent médicale vers le milieu du XVIe siècle.

Dr. Paul Dorveaux.

PETITS TABLEAUX BAS-POITEVINS

Mendiants.

Le paysan vendéen a la réputation d'être quelque peu dissimulé, méfiant, routinier, et pour comble crédule et superstitieux. On lui accorde néanmoins l'honnêteté dans les affaires, la pratique de la simple hospitalité, le respect des antiques traditions. Bref, quelques-unes des vertus et beaucoup des défauts du parfait Breton.

Les journaux augmentent chaque semaine, il est vrai, la liste déjà longue des dupes des bonneteurs, somnambules, devins et autres « trouveurs de trésors ». Mais il faut reconnaître, à l'éloge de nos campagnards, que par ce temps de chasse aux emplois et d'émigration vers les grandes villes, la plupart d'entre eux conservent malgré tout un attachement profond pour ce sol généreux, duquel ils pourraient, en le traitant mieux, tirer encore davantage, et dont, toute leur vie, ils rêvent d'acquérir quelques parcelles à leur convenance. La pratiqué de l'hospitalité, avons-nous dit, est aussi parmi eux, malgré une rudesse apparente, vertu héréditaire. Et, en attendant la création du gîte municipal gratuit réclamé par certains philanthropes, on peut sans crainte affirmer que nulle région ne se montre, plus que nos fermes et nos villages poitevins, accueillante au « pauvre monde ».

« Au charmant pays de chez nous,
Iou,
On donne du pain et des sous
Aux pauvres que la faim pourchasse ;
Et ces gueux, porteurs de besace,
Gardent de notre vieux Poitou,
Iou, iou,
Un souvenir que rien n'efface. »

(AUGUSTE GAUD, *La Chanson des gars.*)

Chacun a pu lire, vers la fin de l'année 1891, la lamentable histoire de ces deux petits ramoneurs à qui fut refusé le gîte, un soir de décembre, aux environs de Fougères, et que des passants trouvèrent morts de froid, le lendemain matin, dans leur misérable roulotte. « De grosses larmes, disait le correspondant d'une feuille parisienne, qui avaient coulé le long de leurs joues, s'y étaient transformées en deux glaçons ! »

Transis, mourant de faim, ils frappent à la ferme
Où pétille dans l'âtre un bon feu de genêt ;
Mais devant eux, hélas ! la porte se referme...

Il me semble bien qu'en Vendée on est plus accessible à la pitié, par la saison où personne n'aurait la dureté de « mettre un chien dehors », à cette heure du soir où fume sur la table la quotidienne soupe aux choux, si savoureuse, et dont le miséreux qui grelotte a raison d'espérer sa part.

Un jour, c'est le rétameur ambulant avec sa *drouine* ; une autre fois le légendaire « chemineau », ancien soldat d'Afrique, où il a *écopé* pas mal de séances « au bloc », s'exerçant déjà, sur les routes neuves de là-bas, au maniement de la pioche et de la pelle. On le voit paraître à l'horizon dès qu'une tranchée ou un remblai de voie ferrée vont être mis en chantier.

Le lendemain, c'est une pauvre vieille avec sa boîte de menue mercerie. Elle aussi a eu « des malheurs » : orpheline très jeune et sans protection, elle n'a trouvé sur sa route que serments trompeurs, abandon, misère et le reste....

Une fois enfin, les hommes rentrant du labour ont ramassé sur la banquette un vieillard malade, qu'on s'empresse de soigner au village et que l'on fera admettre, aussitôt qu'il pourra supporter le voyage, à l'hospice le plus voisin.

Puis d'autres, d'autres encore (1). Et tous, éclopés, *meillauds* ou *calourets* (Bocage) qui sont venus échouer sur le grand chemin, pourront goûter, après l'étape si pénible, à la soupe de la fermière, se réchauffer, commodément assis sur l'immense salière à dossier, dans un coin de la cheminée où flamble la joyeuse *chalibaude*, et se faire ensuite à leur taille une couchette dans le bon foin de la grange.

Il faut bien convenir, à la honte de notre humanité, que certains passants ne méritent guère ces charitables attentions. N'a-t-on pas vu des coquins menacer ou dévaliser ceux qui les avaient hébergés ? Ne s'en rencontre-t-il pas d'assez misérables pour incendier, en partant, la ferme qui n'a pas entièrement satisfait leurs multiples exigences ? Mais l'ingratitude et la méchanceté des uns empêche rarement nos villageois de se montrer sensibles à la détresse des autres. Ces derniers sont souvent des hôtes connus, dont l'apparition est quasi périodique; et si quelqu'un se présente pour la première fois, dame ! on se tient prudemment sur la réserve, on s'enquiert et le surveille au besoin.

Quand j'étais encore bambin, nous voyions venir avec grande joie, une ou deux fois par an, un vieux colporteur — du moins il se donnait comme tel — portant sur son dos, à l'aide de bretelles de cuir, une sorte de minuscule armoire qui nous intriguait vivement. Le bonhomme était connu sous le sobriquet de *Tampire*, parce que dans son jargon limousin il ne répondait jamais à un refus ou à un accueil peu empressé, que par ces simples mots : « Tampire, ma *bourgeoige.* »

(1) Les loqueteux n'ont-ils pas eu, de tout temps, une prédilection singulière pour notre Bas-Poitou, puisque, au témoignage de Benjamin Fillon, Sully dut prendre, de 1604 à 1610, les mesures les plus vigoureuses pour forcer les mendiants et Bohémiens à déguerpir de la contrée, qu'ils regardaient comme leur mère-patrie ?

La nouvelle de son arrivée était vite répandue. Tous les enfants du quartier accouraient à la maison où il s'était présenté, sûr d'avance d'y être invité à se reposer. Ceux d'entre nous qui avaient obtenu de leur maman un sou pour voir le « paradis », occupaient le premier rang, et bientôt tous les yeux impatients attendaient l'ouverture de l'armoire installée sur une table. Le père Tampire procédait presque religieusement, se découvrait avec onction, écartait enfin les deux battants du petit meuble..., et chacun s'extasiait devant la belle sainte Vierge de cire, entourée d'une foule d'angelets joufflus, aux cheveux bouclés et aux ailes bleues ou roses. Et quand tous les spectateurs avaient admiré le paradis, notre bonhomme tendait son chapeau, remerciait, et serrait précieusement le produit de sa recette.

Bien des histoires couraient sur le compte de Tampire. Ici l'on chuchotait que le vieil avare possédait dans son pays de riches propriétés ; là, que c'était un ancien forçat, gracié pour un acte de dévouement, et un tas d'autres choses plus ou moins mystérieuses, que nous n'osions pas même répéter.

Il débarqua, un soir, dans une métairie du Bocage où il trouvait toujours bon gîte, et, après le souper, ayant montré sa « chapelle » aux petits, qui durent cette nuit-là rêver d'anges, il prit le chemin de la *barge*. Le métayer, farceur de sa nature, lui avait recommandé de se coucher sans bruit, afin, disait-il, de ne pas réveiller les jeunes filles d'une noce du voisinage, qui dormaient sur le foin.

Le pauvre vieux voulut-il s'assurer de la présence de cette « jeunesse », et s'égara-t-il dans ses recherches ? Fut-il, simplement, pris d'un malaise subit ? On ne le saura jamais ; car nul ne le vit s'éloigner, le matin, de la maison, ni ne le retrouva dans le fenil. Personne, depuis longtemps, n'entendait plus parler de lui, lorsqu'un bouvier, préparant un jour le foin pour ses bêtes, sentit un obstacle sous son outil. Il voulut savoir la cause de la résistance éprouvée et fit dégringoler jusqu'en bas.. un squelette ramassé sur lui même, ou plutôt une momie te-

nant, étroitement embrassée, une boîte dont les battants venaient de s'ouvrir, avec un bruit de vitre brisée.

C'était ce qui restait du père Tampire et de son paradis, le bonhomme, la Vierge et les anges ayant été en grande partie dévorés par les rats.

Il fut procédé à une enquête : la mort avait été accidentelle. Une somme de quelques centaines de francs, en or — une fortune pour le mendiant — se dissimulait dans un coffret, au fond de la boîte ; mais, malgré toutes les démarches pour découvrir les héritiers du défunt, on ne put rien apprendre, ni sur l'origine ni sur l'identité du vieux Tampire.

A. Métay.

MONOGRAPHIES PAROISSIALES

LE GUÉ DE VELLUIRE

Le Gué de Velluire est une paroisse de 900 âmes environ et dont le territoire s'étend sur un plateau fertile et un marais en partie couvert de frênes.

Son bourg est assis sur la rive gauche de la Vendée du bas du coteau à la rivière et près du marais.

Si l'on étudie les nombreux monuments historiques, la diversité de la nature du sol, les imposantes falaises qui portent encore les marques de l'érosion de l'élément destructeur, on reconnaîtra facilement que la plus grande partie du territoire du Gué de Velluire, compris dans le marais méridional de la Vendée fut longtemps couvert par les eaux de l'Océan.

La paroisse prit naissance sur un promontoire où des Marins (dit une légende fort accréditée dans le pays), jetés par la tempête, construisirent une chapelle à saint Martin, évêque de Tours par suite d'un vœu formulé au moment du danger: des habitations s'y établirent peu à peu et, en se multipliant, formèrent *un bourg qui prit le nom de Saint-Martin de la Roche*, ce nom disparut par la suite et fut remplacé par celui de Gué de Velluire.

Après avoir séjourné dans ces contrées un temps qu'il n'est pas possible de limiter, la mer se retira sans qu'on en puisse

également établir de causes physiques et déterminantes. M. B. Fillon, dans ses *Recherches historiques sur Fontenay-le-Comte* dit que ce fut sous le règne de Louis IV, dit d'outre-mer, que les eaux de l'Océan auraient abandonné les Marais du Poitou, c'est-à-dire vers le milieu du Xe siècle et M. de la Fontenelle de Vandoré, dans son *Histoire du monastère et des évêques de Luçon*, fixe cette évacuation en octobre 1463. Pour concilier ces deux dates, distantes de 4 siècles, nous ne voyons d'autres moyens que de supposer deux évacuations partielles, à des époques différentes, l'un pour la partie septentrionale du Marais où l'exhaussement du terrain aura été plus prompt : et l'autre pour la partie opposée : c'est ce qui résulte de l'examen des causes physiques qui ont pu amener ce changement.

En effet, l'élément destructeur, en se précipitant sur notre territoire, l'avait déchiré, bouleversé et creusé à des profondeurs prodigieuses, et, par un travail contraire, il répara ce désordre. Toutes les terres des côtes voisines, charriées par les eaux de l'océan, vinrent s'engouffrer dans cette baie sans issue, se précipitant au fond des vallées pour ne plus en sortir. Ce nouveau sol, s'élevant toujours de plus en plus, finit par atteindre une hauteur qui devint infranchissable à l'océan Ce fut le travail de plusieurs siècles sans doute, mais il n'en fut pas moins la seule et unique cause qui forma ces immenses plaines marécageuses, aujourd'hui d'une fertilité au-dessus de toute expression. Ce limon, infertile de sa nature, exposé à l'action vivifiante du soleil, adouci par les eaux pluviales et les inondations des rivières, produisit une masse considérable de plantes aquatiques à la végétation vigoureuse. Ces végétaux, se renouvelant chaque année, contribuèrent à l'exhaussement du sol et déposèrent à sa surface un engrais inépuisable.

Cette plaine immense et fangeuse fut primitivement habitée par les Alains ou Scythes, peuples sauvages et barbares, qui avaient fait irruption dans les Gaules vers le commencement du Ve siècle. Le P. Arcère dit, dans son *Histoire de la Rochelle*,

que, battus sous les murs d'Orléans, ces barbares furent désarmés et dispersés dans les différents quartiers du commandement de l'Armorique. Un essaim de ces fugitifs, se dérobant aux coups du vainqueur, réussit à passer la Loire et vint chercher asile dans la seconde Aquitaine.

Plus tard Enric, roi des Visigoths, voulant s'attacher ce peuple habitué depuis longtemps au maniement des armes et, d'autre part, redoutant sa présence, lui assigna le Bas-Poitou pour y établir sa nationalité et, en particulier, la Saintonge où la terre semblait disparaître sous les eaux. Ce qui indique nos marais dont une grande portion appartient à cette partie de la Saintonge, connue sous le nom d'Aunis. Le moine Pierre de Maillezais, dans sa *chronique* sur l'île de ce nom, affirme qu'il y avait au XIe siècle, une branche de Teifaliens, nation Scythe, qui était entrée dans les Gaules sous la conduite de Goar, roi des Alains, et il ajoute que ces peuples n'auraient jamais habité de pareilles contrées si une loi supérieure ou les malheurs de la guerre ne les y eussent contraints. Il résulte de là qu'une population sauvage et étrangère vint se fixer dans nos marais à une époque très reculée et reçut, en raison de son caractère féroce et indépendant, le nom de Colliberts ou Tête-libres. Ils se couvraient de peaux de bêtes, teignaient leurs cheveux et leurs membres et vivaient de chasse et de pêche. Portés au pillage, à la rapine, indociles et féroces, ces sauvages passaient leur vie dans leurs bâteaux ou dans leurs huttes.

La hutte était une case totalement contruite en terre et couverte en roseaux ou faite seulement de paquets de roseaux reliés entre eux et retenus par des perches, un trou plutôt qu'une porte par où l'on ne pouvait rentrer qu'en rampant; deux bois fourchus fixés dans le sol avec une traverse pour soutenir la crémaillière ou bien un vieux bâteau dressé debout avec quelques pierres plates formant foyer ; aucun moyen d'échappement pour la fumée qui, se concentrant sur tous les objets, les recouvrait d'un vernis noir comme

ces pieux que l'on noircit au feu. L'ameublement n'était pas luxueux : des lits haut montés au moyen de roseaux et d'herbes sèches, avec un peu plus de roseaux à la tête, puis des draps en désordre et quelques haillons pour couvertures ; un vieux coffre noir et vermoulu, une table mal ajustée et ne pouvant trouver son équilibre, quelques débris de plats profonds en terre brune ; voilà tout le confortable de l'ameublement. Ajouter que souvent le même toit abritait sans aucune séparation, la vache, le pourceau, et toute la famille huttière. Avec le temps la Hutte s'améliora : deux pignons en pierres furent reliés ensemble par deux cloisons de roseaux et l'ameublement devint meilleur. Aujourd'hui la cabane des Huttiers a complètement disparu ; elle est remplacée par d'élégantes habitations à plusieurs pièces avec servitudes qui annoncent une certaine aisance. Les Huttiers eux-mêmes sont devenus plus traitables et de mœurs plus douces sous l'action bienfaisante de la Religion.

II

Pour améliorer ces contrées, l'industrie vint se joindre à la nature ; et si les auteurs affirment que les Colliberts ne subirent jamais la servitude féodale, du moins la servitude du corps, les seigneurs n'établirent pas moins leur domination sur ces plaines immenses sorties du sein des eaux. Plus aptes à manier la lance et l'épée que la pioche et la charrue, ils remirent, pour une modique redevance, à des bras vigoureux et infatigables, des terres qui leur devenaient complètement inutiles. Des fondations religieuses vinrent s'établir dans ces contrées marécageuses. Saint-Michel en l'Herm, Luçon, Mareille, Maillezais changèrent d'aspect : de longs canaux furent creusés et portèrent à la mer l'excédent des eaux pluviales. Ces travaux gigantesques, entrepris par des religieux et continués par la suite, donnèrent au sol du marais plus de consistance. Des habitations s'y multiplièrent pour devenir

bientôt, en s'agglomérant, des bourgs et des villes. C'est ainsi que commença le bourg actuel de Gué de Velluire. Le marais venant à se dessécher, les habitants laissèrent le promontoire appelé Saint-Martin de la Roche, et descendirent vers la rivière pour y fixer leur résidence. La pêche leur devenait plus facile ainsi que l'usage journalier de leurs petits bateaux. En peu de temps le bourg prit de l'importance et fut soumis à la juridiction du seigneur de Velluire. De plus, il offrait un gué très fréquenté qui donnait accès dans l'Ile de Vouillé et était l'unique voie de communication entre le Bas-Poitou et l'Aunis. C'est pourquoi il prit le nom de Gué de Velluire. Au moment des guerres de religion, s'y livrèrent des combats nombreux et sanglants. Le plus terrible que nous rapporte l'Histoire fut celui qui arriva durant la Fronde en 1651. Il fut livré entre les bourgeois de Fontenay, organisés en compagnies et le régiment de cavaliers du marquis de Jarzé qui allait rejoindre le prince de Condé. Bon nombre de gentilshommes laissèrent dans cette lutte leurs cadavres dans la rivière et dans les eaux de Marais (*Recherches historiques sur Fontenay*, t, I, p. 300), ce qui explique ce nombre considérable de poignards et d'épées trouvés dans la rivière vers 1860 et dont M. B. Fillon a donné la description dans (*Poitou-Vendée*) : Ces armes se voyaient en grande partie dans le musée de M. de Rochebrune à Fontenay.

La chapelle de Sainte-Macrine. — Au commencement du bourg était une petite chapelle de pèlerinage, dédiée à sainte Macrine. Sainte Macrine, appelée sainte Maigrine dans nos campagnes, était une vierge espagnole. Elle vivait au VIIIe siècle et avait pour sœur sainte Colombe. Issues d'une noble famille, plus nobles encore par leur foi et remarquables par les dons de la nature et de la grâce, elles brillèrent dès le matin de leur vie par le doux éclat de leur angélique virginité et la sainteté de leurs mœurs. Poursuivies par un roi barbare, elles passèrent l'Aquitaine à la fleur de l'âge, traversèrent la Garonne et arrivèrent en Poitou, n'ayant mis dans leur

fuite que sept jours pour arriver dans les environs de Niort. Sainte Colombe mourut la première et Sainte Macrine, pour échapper à ses persécuteurs, traversa la Sèvre et, abordant dans l'Ile de Magné peu peuplée et peu abordable à cette époque, à cause de sa ceinture de marais fangeux, vint demander un secret asile aux forêts qui couronnaient son plateau et dresser sa cabane de roseaux à la place même où l'on avait adoré d'infâmes idoles. Là inconnu, du reste du monde, cet ange tutélaire de la contrée qu'elle éclaira et civilisa par l'exemple de ses hautes vertus, mourut en paix dans sa chère solitude avant la fin du VIIIe siècle. Elle fut en si grand renom de sainteté que les peuples vinrent lui apporter le tribut de leur vénération et de leurs hommages. On lui dressa des autels, des chapelles s'élevèrent sous son vocable et elle fut et est encore en vénération dans la contrée. La chapelle élevée en son honneur au Gué de Velluire était sans architecture et rien ne put indiquer au juste la date de son érection.

Elle devint église paroissiale en 1623 comme l'indiquait une pierre surmontant la grande porte et portant cette inscription : *Berthelot prieur, 1623*. Elle fut agrandie tant bien que mal et reçut une modeste facade surmontée d'un beffroi dans lequel fut placé en 1653, une cloche portant sur ses flancs le nom du prieur précité et celui du Messire de Châtelier Barlot, seigneur du Poiré. L'histoire rapporte qu'au moment des guerres de religion, ce jeune seigneur montra tant de sagesse dans une assemblée de gentilshommes de la noblesse et de la bourgeoisie Catholique, tenue à Fontenay, que le gouverneur. le Comte de la Rochefoucault, lui donna le gouvernement absolu et la surveillance sur un rayon de 7 à 8 lieues autour du Châtellier, situé sur la paroisse du Poiré-de-Velluire. C'est ce qui explique l'inscription de son nom sur cette cloche qui, récemment brisée, vient d'être refondue. Avec elle, a disparu le seul souvenir qui restait au Gué, du puissant seigneur du Poiré.

Devenue église paroissiale, la chapelle de Saint-Macrine changea de Vocable et reçu celui de Saint Martin, Evêque de Tours, patron de la paroisse. Trop pauvrement construite pour vivre des siècles, elle subit rapidement l'action du temps, ses murs en mortier de terre s'affaissèrent peu à peu et, s'écartant par le sommet, ne purent plus retenir longtemps une charpente avariée que dérobait aux regards un plafond de planches vermoulues. Elle fut démolie en 1891. En voyant ses débris joncher la terre et des matériaux de toutes sortes étendus çà et là, la Vision du prophète Ezéchiel venait à la pensée ; l'on se demandait : *qui donc soufflera sur ces membres épars pour en composer un beau corps*. Les ressources étaient modiques mais la Providence était là. Elle ne fit pas défaut. En quelques mois le temple sortit de ses ruines et aujourd'hui à la même place se voit une jeune et élégante église romane bénite en 1892 et définitivement achevée en 1900 par la construction de sa façade et de son beffroi surmonté d'une jolie flèche ardoisée.

Prieuré de Saint-Martin. — Sur son promontoire en Saint-Martin de la Roche, se trouvait un prieuré-cure. L'inspection des lieux où se trouve actuellement la métairie de Saint-Martin suffirait seule à démontrer que là s'élevaient une église et un prieuré. On a découvert dernièrement ensevelis sous les décombres, non seulement les fondations d'une église dont on voyait, il y a quelques années, deux pans de murs tapissés de lierre, mais encore le dallage de cette église, très bien conservé : ce sont des carreaux de pierres blanches de toutes dimensions et recouvrant des tombeaux. Sous l'un de ces carreaux, on a découvert un corps reposant dans un lit de chaux et, à l'endroit où devait se trouver l'entrée de l'église, une seule tête, ayant toutes ses dents et d'un fort volume : à droite, un petit pot en forme d'urne renfermant de la cendre ; à gauche, un autre pot vernissé avec une anse contenant du charbon, sans doute, suivant les rites religieux de ce temps-là, des pierres calcinées et des couches de charbon que l'on voit dans les décombres démontrent aussi que cette église a dû être incendiée.

De plus elle devait être paroissiale, comme l'indique le vaste cimetière qui s'étendait du nord à l'est de l'édifice. Elle était sous le vocable de Saint-Martin. Le Prieuré occupait la place de la ferme actuelle. Il était situé sur le pic du rocher qui domine le marais et d'où la vue s'étend jusqu'à la mer. Il possédait quantité de terres hautes, vignes, bois, prairies, sans parler de ses droits et redevances. Le moulin, situé à une centaine de pas de la ferme, mais qui n'existe plus aujourd'hui lui appartenait et lui payait 50 livres. Le patron du prieuré de Saint-Martin était l'abbé de Nieul-sur-l'Autis : en cas de vacances du prieuré, il devait pourvoir au bien spirituel de la paroisse. Le Pouillé de l'archevêché de Bordeaux porte son revenu à 600 livres. — Il y avait aussi le *Prieuré de la Cibrandière* qui eut pour fondateur Sébrand-Chabot, seigneur de Velluire. Sa chapelle, érigée sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste fut donnée en 1184 à l'abbaye de Saint-Jean d'Orbestier, près des Sables-d'Olonnes, dont l'abbé eut le droit de collation et de présentation à ce bénéfice. Il y eut un chapelain en 1586, Nicolas Le Fèbre. Encore très florissante en 1742, il n'en reste plus que quelques débris près du marais Gargouillaud. Aujourd'hui l'on voit une maison de maître qui a dû être bâtie sur les fondations de l'ancien prieuré et la Chapelle qui mesurait 16 à 17 mètres de long sur 6 à 7 mètres de large a fait place à un cellier surmonté d'un grenier. Le Pouillé de l'archevêché de Bordeaux porte le revenu de ce prieuré à 400 livres. — Enfin, dans le Bourg même, à l'entrée de la rue du Chereau, se trouvait une *Aumônerie, dite de Sainte-Catherine.* Une porte à plein cintre donnant accès dans une petite cour devait lui appartenir d'autant que des tombeaux en pierre ont été trouvés à côté de cette porte. Cette aumônerie constituait un bénéfice consistant en terres labourables, vignes, bois et autres et le droit de patronage ou de présentation à ce bénéfice appartenait au seigneur de Velluire.

III

Le Bourg du Gué se trouvait en cet état quand arriva la période révolutionnaire qui devait tout bouleverser par le fer et par le sang. Aux jours les plus mauvais de le terreur, éloigné du Bocage Vendéen, le Gué offrit ses maisons, ses marais, ses bois aux prêtres proscrits que poursuivaient les tyrans. Dieu connait seul le nombre de victimes que cette génération hospitalière et dévouée arracha à la mort. Aussi pendant que la plupart des paroisses voisines souffraient de la pénurie de prêtres, au Gué, jamais peut-être autant de mains sacerdotales ne s'élevèrent vers le ciel pour appeler sur la paroisse et sur le monde les bénédictions de Dieu. On voit encore en certaines maisons, non seulement les cachettes, les armoires à double fonds qui dérobaient les prêtres à une police sanguinaire mais encore : tabernacles en bois, morceaux de pierre sacrée, burettes en vieux cailloux, calices en étain qui servaient au saint sacrifice. Parmi les confesseurs de la foi, se trouvait le prieur, le vénérable abbé Bernier. Il avait refusé le serment à la constitution civile du clergé ainsi que son vicaire qui était parti pour l'exil. Le prieur était resté et partageait avec l'abbé Gilbert, curé de Marans, l'abbé Faivre, vicaire de la Ronde et beaucoup d'autres l'asile que ses paroissiens leur offraient en s'exposant à la mort. Toujours poursuivi et toujours échappant à la recherche de ses ennemis, on rapporte qu'un soir, venant de se mettre au lit et commençant à s'endormir, il fut réveillé en sursaut par l'arrivée des gendarmes qui espéraient se saisir de lui. Il se leva précipitamment et, sans avoir le temps de prendre ses habits, sauta par une petite fenêtre et courut à travers les champs et les marais de la Gargouillasse jusqu'à la première maison de ce village où il demanda asile et des vêtements pour se couvrir. Une autre fois, habillé pour dire la sainte Messe, il fut également surpris et se jetant dans une armoire à double fonds il devint introuvable. Il en fut ainsi

pour les autres prêtres. A Touche-Ronde, se trouvait un arbre très vieux et creux par le milieu : ce fut la retraite d'un ministre de Dieu; des chiens étaient dressés et de si loin qu'ils flairaient la venue des gendarmes, ils aboyaient; le prêtre entrait dans sa cachette. Dans le but de le transporter plus facilement d'un lieu à un autre, on avait construit un bateau à double fonçure et le prêtre y trouvait son salut. Le maire d'alors, simulant une irréligion qu'il était loin d'avoir, favorisait ce stratagème en signant et délivrant avec une apparence de colère le sauf-conduit demandé. Il serait trop long de raconter tous les faits que la tradition a conservés; on sait qu'il y eut de beaux dévouements et d'héroïques vertus. L'histoire ne dit pas le sort et la fin des prêtres qui trouvèrent asile ici pendant la révolution : On sait seulement que le prieur Bernier, poursuivi de plus près et ne voulant pas exposer plus longtemps ses paroissiens, se livra lui-même aux juges de la révolution à Fontenay. Il fut condamné au dernier supplice. Sur le point de subir sa sentence, il fut délivré par les Vendéens victorieux, les suivit et se fixa à Izernay, diocèse d'Angers. Il y resta jusqu'à la fin de la révolution ; à la nouvelle que le prieur avait échappé à la mort les habitants du Gué lui envoyèrent une députation pour le supplier de revenir vers son troupeau. Le Pasteur ne put résister à cette appel, il revint au milieu de ses paroissiens qu'il dût quitter définitivement quelques années après pour rendre son âme à Dieu.

Après la tourmente révolutionnaire, la paroisse du Gué est demeurée chrétienne. Sa foi s'est affaiblie sans doute par le malheur des temps, mais elle n'en garde pas moins un cachet religieux qui la distingue des autres; d'un autre côté, elle jouit d'une certaine aisance : outre les vignes et le froment qui couvrent ses terres hautes, on voit dans ses marais, là, des terriers longs et étroits plantés de frênes qui puisent dans les mille canaux qui les entourent une force de végétation au-dessus de toute idée ; ici, des prairies pour ses troupeaux et de belles rosélières fournissant aux pauvres du chauffage et

aux riches un lattis des plus chauds ; enfin des terrains divisés en petites îles, entourés d'osier, qu'on appelle *mottes*. Ce sont ces mottes qui produisent ces fruits et ces légumes si variés et cette quantité de lin et de chanvre qui couvrent les marchés.

Le bourg s'est amélioré par la reconstruction de ses maisons, où règne plus de confortable et sa vieille église de Sainte-Macrine se trouve remplacée par une élégante église romane qui fait sa gloire. L'artiste, en effet, peut venir l'étudier. Son ensemble appartient à ce style de transition entre le roman et l'ogive, qui garde la simplicité primitive des formes sans exclure une ornementation aussi élégante que sobre et rationnelle. Sa grande nef allonge vers l'orient ses formes gracieuses et se termine par une abside d'un bel effet. On est saisi dès l'entrée par les belles proportions de l'ensemble et par l'harmonie des lignes ; de belles verrières, d'un superbe effet décoratif, portent chacun un personnage en pied aussi grand que nature. Une sainte table en pierre, d'un genre *inusité*, renferme le chœur et les chapelles. Un maître autel en marbre, d'une richesse d'exécution et d'un fini irréprochable, fait l'admiration des visiteurs. Il donne par ses coupoles la note du romano byzantin et présente dans son tombeau trois bas-reliefs artistement travaillés : C'est saint Martin, à la porte d'Amiens, coupant son manteau en deux pour en donner la moitié à un pauvre qui lui tend la main, et les deux autres représentent deux légendes locales également bien rendues. Enfin une décoration des plus sobres, consistant dans une peinture à la détrempe sur mortier de chaux et de sable fin, respecte la pierre de taille filée de bleu et fait valoir en l'accentuant l'ossature générale de l'édifice. Sur sa porte d'entrée s'élève, élégante et légère, une jolie flèche ardoisée qui élève les regards de l'âme avec ceux du corps et les invite à un *sursum corda* continu. Le travailleur courbé sous le poids du jour et de la chaleur, en la voyant s'élancer vers le ciel et portant au sommet la croix qui lui rappelle le Sauveur aux bras étendus

se sent pressé lui-même de jeter un soupir d'espérance et d'amour vers celui qui l'appelle et qui fait ses *délices de demeurer parmi les enfants des hommes.* Placé à l'entrée du Bourg, ce monument impressionne agréablement le voyageur ; il est un titre de gloire pour la paroisse qui l'a bâti et portera aux générations futures le souvenir de sa foi et de sa générosité.

ERNEST CANDOLIVE,
Curé du Gué-de-Velluire.

NOS MORTS

M. ÉMILE GRIMAUD

La Vendée semble depuis quelque temps comme enveloppée d'un immense voile de deuil, tellement la mort a fait de ravages dans les rangs de ses enfants les plus illustres.

Voici, en effet, qu'après les pertes encore toutes récentes et si cruelles de MM. de Rochebrune, Jousseaume, de Verteuil, et de l'abbé Boutin, trois nouveaux décès viennent d'être douloureusement imposés à notre affection, nous enlevant successivement et avec une effroyable rapidité les dévoués collaborateurs, les excellents amis qu'étaient depuis de longues années pous nous MM. Emile Grimaud, Arthur des Nouhes et Gabriel de Fontaines.

Emile Grimaud était né à Luçon (Vendée), le 10 avril 1831. Après de sérieuses études faites au collège communal de Luçon, et plus tard, au lycée de la Roche-sur-Yon, il devint jusqu'en 1857 le collaborateur de son père dans l'important commerce de grains qu'il exerçait à Luçon. C'est là qu'il écrivit ses premiers vers. Ayant concouru, en 1854, aux Jeux Floraux de Toulouse, il y remporta une primevère d'argent pour une fable intitulée : *L'alouette et le moineau*. Une autre pièce : *La Chapelle de Marie*, avait en même temps concouru pour l'*Hymne à la Vierge* et manqua de remporter le lys d'argent, prix du genre : elle fut insérée au Recueil de l'Académie.

En 1855, Emile Grimaud publiait son premier volume de vers : *Fleurs de Vendée*, dont M. de Pontmartin rendait élogieusement compte dans l'*Opinion publique*. C'est aussi à Luçon qu'Emile Grimaud composa son second recueil : *Les Vendéens*, dont la première édition parut en 1857. Ils en ont eu deux autres.

Cette même année, l'un des poèmes des *Vendéens*, le *Proconsul*, concourut à la *Société des Sciences, belles-lettres et Arts de Bordeaux* et y obtint une médaille d'argent. Quelque temps après, cette même

Société, sur la proposition de son président, le poète Hippolyte Minier, nomma Emile Grimaud, membre correspondant.

Au mois de janvier 1858, Emile Grimaud quitta Luçon pour toujours. Il entrait comme secrétaire de la Rédaction à la *Revue de Bretagne et de Vendée* que M. Arthur de la Borderie avait fondée à Nantes, en janvier 1857. Emile Grimaud occupa ce poste pendant 29 années consécutives, jusqu'en janvier 1887, y dépensant autant de talent que d'inlassable activité.

A la fin de 1858, il avait épousé Mlle Vincent Forest, fille de l'imprimeur de la *Revue* et s'était associé avec son beau-père, auquel il a succédé.

Nombre d'ouvrages sont sortis de ses presses : *Le Nobiliaire et Armorial de Bretagne* de M. Pol de Courcy, les publications de la Société des Bibliophiles Bretons, la troisième édition des *Vendéens*, illustrée de 36 eaux-fortes d'O. de Rochebrune ; *les Biographies vendéennes* de C. Merland ; le *Chartrier de Thouars*, du duc de la Trémoille, splendide in-folio qui a obtenu une médaille à l'Exposition universelle de 1878 ; les *La Trémoille, pendant cinq siècles*, la *Généalogie de la maison de Lespinay*, les *Artistes nantais* de M. de Surgères, etc.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* avait mis Emile Grimaud en rapports très suivis avec beaucoup d'écrivains et surtout avec *Victor de Laprade*, dont il fut l'intime ami, et avec lequel il échangea une volumineuse et très intéressante correspondance. C'est Emile Grimaud qui, au moment de la guerre, poussa Victor de Laprade à écrire :

« Dans ces jours de malheur que fait notre Corneille ?
« Laprade, es-tu donc mort, que tu ne chantes pas ? »

La réponse fut une admirable pièce : *Aux Soldats et aux Poètes bretons*.

Emile Grimaud a encore publié, les *Champs du Bocage Vendéen* avec sept eaux-fortes de Rochebrune, les *Petits drames Vendéens*, poèmes et sonnets ; les *Fleurs de Bretagne*, poésies ; *Les poètes lauréats de l'Académie française*, recueil des poèmes couronnés depuis 1800, avec une introduction et des notices biographiques et littéraires (cet ouvrage fut composé en collaboration avec M. Edmond Biré) ; les *Récits Vendéens*, avec une introduction par Victor de Laprade, de l'Académie française ; enfin, *Dieu et le Roi*, en 1887.

En 1888, au mois de juillet, sur la demande du général de Charette qui tenait à faire récompenser le poète catholique vendéen,

Léon XIII, nomma Emile Grimaud chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Emile Grimaud continua son œuvre de poète jusqu'à sa mort, et chanta toutes les gloires de son pays, associant sa lyre à toutes les fêtes vraiment vendéennes. Il a plusieurs fois honoré la *Revue du Bas-Poitou* de sa collaboration et tenait prêt pour le publier un volume de poésies intitulé : « *Au temps de la grand' guerre.* » La mort l'a empêché de mettre son œuvre à exécution.

Emile Grimaud est mort comme il avait vécu, en fervent chrétien et en royaliste fidèle, le 27 juin 1901.

M. ARTHUR DES NOUHES

M. le comte Arthur des Nouhes, qui vient de succomber subitement au château de Somloire, en Anjou, était également un fidèle royaliste et un chrétien fervent. La dernière fois que j'eus la grande joie de me retrouver auprès de lui, c'était lors de l'inauguration de la statue d'Henri de la Rochejaquelein, à cette inoubliable fête de Saint-Aubin-de-Baubigné, qui avait un instant groupé au pied du bronze de Falguière, les fidèles populations de nos Bocages.

Né en 1837, à Saint-Martin-Lars, en Vendée, d'une vieille famille poitevine, qui figura aux Croisades, sous Saint-Louis, il comptait parmi ses ancêtres, tant du côté de son père, Alexis des Nouhes de Loucherie, que du côté de sa mère, née Valentine de Béjarry, des chefs célèbres dans les annales de la Vendée militaire.

D'une semblable fermeté dans ses convictions politiques, il évitait pourtant avec soin de blesser ceux qui ne les partageaient pas complètement, et forçait l'estime de ses adversaires eux-mêmes. C'est qu'il traitait la politique avec cette largeur de vues qu'il apportait en toutes choses, préoccupé surtout du but à atteindre, c'est-à-dire du bien du peuple et de la défense de ses convictions intimes. Il croyait, non sans raison, atteindre plus sûrement ce but par l'action persévérante et les services rendus, qui assurent les sympathies et affermissent les hésitants, que par les déclarations sonores et faciles, qui, faites souvent hors de propos, les inquiètent et les éloignent.

Mais il fut avant tout et tout d'abord, comme l'ont justement rappelé le *Journal de Maine-et-Loire* et l'*Anjou*, un chrétien convaincu et pratiquant. Son but suprême était de faire le bien suivant les principes et l'esprit de l'Eglise catholique. C'est dans cet esprit de foi large et robuste que l'on trouve l'explication de toute sa conduite et les mobiles qui la dirigèrent de plus en plus à mesure qu'il avançait dans la vie.

Des voix autorisées ont célébré ailleurs, comme il convenait, l'ardente sincérité de sa double foi de chrétien et de royaliste, l'inépuisable générosité de son cœur, ses insignes qualités d'administrateur, et l'incomparable charme de ses relations. Nous devons ici un particulier hommage à sa haute intelligence et à la parfaite culture de son esprit. L'une et l'autre se sont manifestées dans les trop rares œuvres qu'il nous a laissées, et notamment dans son *Histoire Romaine*, dans la *Russie depuis un siècle*, et dans les remarquables notices biographiques qu'il consacra à *Cathelineau*, à *Auguste de la Rochejaquelein*, à *Marigny* et à *Bourmont*, et qui furent publiées dans le magnifique ouvrage des *Généraux et chefs de la Vendée militaire et de la Chouannerie*, édité par Retaux. Les patientes recherches qu'il fit à ce propos, pour dresser la liste des six mille officiers de la Vendée et de la Bretagne, ayant pris part aux différentes insurrections, ne lui sont pas un moindre titre à la reconnaissance de la postérité.

De son mariage avec Mlle Pantin de Landemont, petite-fille du maréchal de Bourmont, l'illustre vainqueur d'Alger, chez qui il avait trouvé une femme digne de lui, M. des Nouhes eut trois enfants, dont deux seulement lui survivent : le comte Aymar des Nouhes et la comtesse de Menou. Un second fils, René des Nouhes, ancien élève de l'Ecole polytechnique, lieutenant d'artillerie à Poitiers, au début d'une carrière pleine d'avenir, fut enlevé en 1896, à l'âge de 28 ans, à l'affection de ses parents.

M. Arthur des Nouhes ne put jamais se consoler de la perte de ce fils, et nous ne craignons pas d'affirmer que son existence, cependant si pleine de promesses, fut tranchée avant l'heure par cette douleur insurmontée.

Nous demandons à ceux qu'il laisse derrière lui en de bien compréhensibles larmes la permission de nous associer de tout cœur, et en ami fidèle du regretté défunt, à leur immense chagrin.

M. GABRIEL DE FONTAINES

C'est également avec une profonde douleur que nous apprenions, à l'heure précise où nous allions lui porter un témoignage nouveau de notre fidèle affection, la mort du savant ami et du précieux collaborateur que fut toujours pour nous M. Gabriel de Fontaines.

Né à la Châtaigneraie, le 11 septembre 1826, d'Eugène de Fontaines et de Gustine du Bois de la Groix, il avait de bonne heure prouvé son goût passionné pour l'étude et témoigné un particulier penchant pour le dessin et la peinture. Paris, qui l'avait sollicité un instant, ne sut pas lui faire oublier son ardent amour du sol natal, et il revint bientôt à Fontenay où il s'adonna, de concert avec MM. de Rochebrune, Benjamin Fillon et Hanaël Jousseaume, à l'étude de l'Archéologie, de la Paléontologie et de la Numismatique. La Vendée possédait alors une pléiade d'esprits distingués qui ont laissé dans son histoire d'ineffaçables souvenirs. A côté de ceux déjà cités, nous devons inscrire les noms de MM. Poëy d'Avant et Fortuné Parenteau. C'était l'âge d'or des collectionneurs, dont les vitrines s'enrichissaient à l'envie et presque sans bourse déliée, des plus précieux trésors antiques. M. Gabriel de Fontaines recherchait plus particulièrement à cette époque les belles médailles et les livres aux riches reliures. Mais doué d'un cœur trop généreux, il ne savait rien refuser à ses amis, et peu à peu, ses collections de médailles s'éparpillèrent et ses livres allèrent enrichir les bibliothèques des mateurs du voisinage[1].

Ce fut sans doute aux environs de 1850, que sur les conseils de son excellent ami Octave de Rochebrune, M. de Fontaines délaissa la peinture, sans toutefois l'abandonner complètement pour s'adonner d'une façon plus active à la sculpture. Il y fit bientôt preuve d'un réel talent, et les nombreuses œuvres qu'il laisse après lui en sont d'éloquents témoignages. Parmi elles, nous devons rappeler la magnifique vitrine de sa demeure de Saint-Vincent-Sterlanges, la belle cheminée Renaissance qu'il avait trouvée au château du Busseau (Deux-Sèvres) et qu'après une intelligente restauration il avait placée dans son salon. On doit également à son ciseau habile les

[1] C'est ainsi que le n° 81 du Catalogue de la Bibliothèque de M. B. Fillon (première édition du premier ouvrage du jurisconsulte fontenaisien André Tiraqueau), provenait de la collection de livres de M. Gabriel de Fontaines.

belles cheminées de même époque qui se trouvent l'une au château de Frosse (Vendée) chez sa fille, Mme Maurice de Buor de la Voy, et l'autre chez son fils Jean, au château de Saint-Goar (Deux-Sèvres). Mais c'est surtout sa demeure de Saint-André-sur-Sèvre, qu'il se plut à embellir de ses œuvres sculptées. Cheminées, vitrines, crédences, redisent merveilleusement la puissance en même temps que la variété de son talent.

Travailleur infatigable, il se disposait à couvrir d'œuvres nouvelles les murs de deux nouveaux appartements, quand une cécité presque complète, vint lui arracher le ciseau des mains et le priver de son ami le plus cher, le Livre.

Cet arrêt si brusque devait avoir dans l'existence toute de labeur de M. de Fontaines un contre coup funeste. Son esprit d'ordinaire si alerte et si gai, se voila bientôt de mélancolie. Ses forces physiques s'affaiblirent peu à peu, et le 17 octobre dernier il rendait à Dieu sa belle et vaillante âme de chrétien fidèle.

La cause royaliste perdait de même en lui un serviteur dévoué, qui sut en maintes circonstances défendre avec courage et éloquence les principes de la Légitimité.

Il laisse aux siens, avec le souvenir d'un homme de bien et d'un savant, des collections archéologiques d'une réelle valeur. Nous devons une particulière mention à sa collection de haches celtiques d'objets gaulois et romains, d'armes, de bronzes, de faïences et de verroteries anciennes. Il possédait notamment parmi ces dernières, deux magnifiques verres émaillés, dont l'un du temps de Charles IX, orné de lansquenets, portait en lettres d'or cette mention : EN LA SUEUR DE TON VISAGE TU MANGERAS TON PAIN, une très belle coupe, qui se trouvent aujourd'hui au Musée de Cluny, et un calvaire du XVIe siècle sur émail à paillons d'un bon style.

M. de Fontaines n'avait pas à proprement parler de galerie de tableaux, mais il possédait néanmoins de nombreuses toiles anciennes et modernes de différentes écoles, parmi lesquelles nous signalerons : un bon portrait du temps de Louis XIV, représentant Pierre-Simon Scymars, seigneur de Boisnizeau, conseiller du roi et subdélégué de l'Intendant du Poitou à Fontenay-le-Comte, à la fin du XVIIe siècle, — ascendant maternel de M. G. de Fontaines ; une belle miniature sur vélin de la même époque et représentant un autre membre de la famille et portant au dos cette inscription : *J. G. de Fontaines, esc. seigneur des Aurières, 1656, Son très humble serviteur, J. Petitot*, et enfin une des rares toiles peintes par Octave de Rochebrune, et représentant le *Château d'Azay-le-Rideau*.

Cet hommage serait incomplet, si après avoir célébré l'homme de bien et le savant, l'artiste et le collectionneur, nous n'accordions pas un souvenir à l'écrivain érudit et au poète aimable. M. Gabriel de Fontaines a écrit de nombreux et curieux articles dans nos Revues de l'Ouest. En 1879, il publia notamment dans la *Société d'Emulation de la Vendée* une notice sur la *découverte d'un tombeau des premiers temps de l'âge de bronze*, découvert près de Saint-Vincent-Sterlanges. En 1891, il a donné dans la *Revue Poitevine et Saintongeaise* un article sur l'*Eglise et la paroisse de Saint-André-sur-Sèvre*. Enfin la *Revue du Bas-Poitou* a successivement fait paraitre de lui : *Un chapitre de ma vie archéologique* (t. IV, livre 2) ; *Une victime de la Terreur en Vendée* (t. VII, n° snpplém.) ; *Les cœurs de plomb trouvés dans les sépultures de l'Ouest* (t. VII, liv. 1er) ; *Pourquoi l'emploi exclusif du calcaire Coquillier dans les sépultures mérovingiennes* (t. X, liv. 2) ; *Du fouet comme instrument d'éducation chez nos aïeux* (t. XIII, liv. 4).

Il avait épousé, le 15 janvier 1855, Mlle Henriette Guinot, dont il eut trois enfants, qui auront à cœur de faire revivre en eux les précieuses qualités de celui qui vient de mourir, entouré à juste titre de l'affection des siens et de l'estime de tous.

RENÉ VALLETTE.

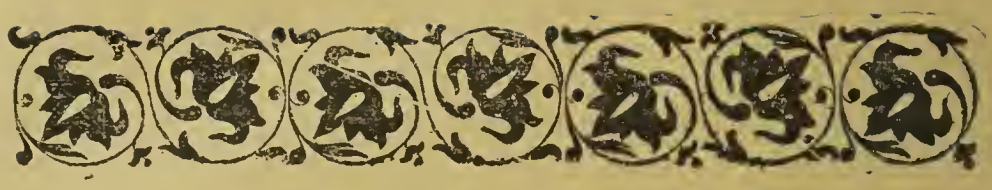

CHRONIQUE

Salut aux Exilés. — La politique est heureusement bannie de cette *Revue* et certes nous n'avons pas l'intention de l'y introduire. Mais nous ne saurions laisser partir pour l'exil les collaborateurs et les amis que nous possédons parmi ces religieux qu'une injuste loi vient de bannir, sans leur adresser du fond du cœur nos plus vives sympathies avec l'espoir de leur prochain retour. C'est à l'heure où les épreuves se font grandes, que l'amitié doit se montrer plus fidèle. La nôtre est de celles que le malheur retrempe, et que l'injustice grandit.

La Fête de la « Revue ». — Nous avons eu la grande joie de réunir, le 8 août dernier, sous nos vieilles charmilles mouilleronnaises, les dévoués collaborateurs et les amis fidèles, qui depuis bientôt quinze ans nous aident de leurs travaux et nous encouragent de leurs sympathies dans l'œuvre de vérité historique que nous poursuivons. Notre jeune confrère Jehan de la Chesnaye a bien voulu se charger de redire en l'accoutumé charme de sa prose évocatrice les heures exquises, mais trop tôt évanouies, de cette fête familiale. Ces pages feront l'objet d'une brochure spéciale qu'en manière de bouquet notre sympathique imprimeur a bien voulu nous offrir.

Un Monument a Garcie-Ferrande. — Notre collaborateur et ami M. le docteur Marcel Baudouin, dans le *Vendéen de Paris*, propose d'ériger un monument à Garcie-Ferrande, un enfant de Saint-Gilles, capitaine au long cours, vivant au XVIe siècle, qui écrivit le premier traité technique de navigation, *le Grand Routier*, dont l'exemplaire vaut aujourd'hui 500 fr.

Cette année, notre érudit confrère M. Pawlowski a découvert un autre ouvrage du même auteur à la Bibliothèque Nationale : *Le Routier de la mer jusqu'au fleuve du Jourdain.*

M. le docteur Marcel Baudouin a réussi à faire élever un buste à Archereau, l'inventeur de l'éclairage électrique. Nous souhaitons qu'il obtienne « un souvenir de pierre pour son vieil ami Garcie », dit Ferrande. « La Vendée, dit-il avec raison, ne possède pas un tel nombre d'hommes de génie qu'elle puisse être effrayée par une proposition de ce genre. »

La *Revue du Bas-Poitou*, qui a bien un peu sa part dans l'hommage rendu à Archereau, s'asocie également de tout cœur à l'idée de M. Baudouin. Nos gloires locales ne seront jamais trop célébrées.

La Vieille Fontaine de Fontenay. — Dans un récit de voyage du XVIIIe siècle notre excellent confrère, M. Emile Travers, directeur-adjoint de la *Société Française d'Archéologie*, a trouvé la mention de Fontenay-le-Comte, en trois lignes, sans détails sauf celui-ci : « La Fontaine porte ce distique » :

Hinc sedate sitim, cives, ne spernite manum,
Corporis inde salus, ingeniique sales.

Qu'est devenue cette inscription ?

Découvertes archéologiques. — Des terrassiers travaillant dans une carrière, à la Cigogne, commune de La Jonchère, ont mis à découvert un petit trésor renfermé dans un vase de terre noire grossière, et contenant 32 statères gaulois en *électrum* (4 partie d'or et 1 d'argent) au type poitevin assez commun en Vendée, mélangés à quelques monnaies romaines consulaires et impériales d'une assez bonne conservation.

— M. le docteur Baudouin, en mission archéologique sur les côtes de Vendée, a découvert une station gallo-romaine à Croix-de-Vie.

— Au cours d'un voyage aux environs de Fontenay, M. l'abbé Charles Grelier, de Challans a eu la bonne fortune de rencontrer un bâton de grand chantre en cuivre argenté du poids de 1 kilogramme 350 et d'une hauteur de 40 centimètres. La Vierge et la croix qui l'ornent sont dorées. Ce bâton, qui paraît être du XVIIIe siècle, a été offert à M. l'abbé Grelier et fait désormais partie de sa collection d'antiquités.

Consécration d'Eglises. — Mgr Catteau, évêque de Luçon a solennellement consacré le 12 septembre 1901, l'église de Saligny, sous le vocable de Notre-Dame. Etaient présents à cette solennité : MM. les archiprêtres de Luçon et de Fontenay, MM. les doyens du Poiré-sur-Vie et des Herbiers, quarante-huit prêtres du diocèse, M. de la Vrignais, conseiller général, M. de Lépinay, maire de Saligny, et M. Durangel, conseiller d'Etat.

Bénédiction de Cloches. — Le 11 septembre dernier, deux nouvelles cloches ont été bénies en l'église de Cezais par M. l'abbé Chevalier, curé-doyen de la Châtaigneraie, délégué à cet effet par Monseigneur l'évêque de Luçon. L'une d'elles, la plus grosse, a eu pour parrain M. Ernest Robert du Botneau, et pour marraine Mlle Jeanne Michaud ; elle se nomme *Jeanne-Ernestine-Louise-Eugénie.*

La plus petite a eu pour parrain M. le comte Jean-Septime de Guényveau, et pour marraine Mme la marquise de la Falaise ; elle a nom *Marie-Gabrielle-Septime-Andrée.*

Ces deux cloches sortent des ateliers de M. Bollée, du Mans.

Une Relique nouvelle de Saint-Filbert. — M. le curé de Tournus, gardien des reliques de Saint-Filbert, a fait don à l'église de Noirmoutier d'une nouvelle relique de son patron et fondateur (une côte entière du côté gauche).

Le Monument de Villebois-Mareuil. — Le Comité du monument de Villebois-Mareuil s'est réuni le 23 août, à la Préfecture.

Etaient présents : MM. Plantié, préfet de la Vendée ; Le Cler, président ; Le Roux, sénateur ; de Lespinay et Bourgeois, députés ; Gouin, maire de Montaigu, etc. etc.

Le Comité a décidé que la somme de 12.000 fr. nécessaire pour l'érection du monument serait prélevée sur les premières souscriptions.

Il a ensuite affecté le reste des sommes recueillies à l'établissement du stand.

M. Benjamin Guillet a été désigné à l'unanimité comme membre délégué en ce qui concerne l'achat du terrain.

L'inauguration du monument aura lieu vraisemblablement le lundi de Pâques, 7 avril 1902.

La Chapelle des Alouettes. — Dans son numéro du 1er septembre dernier, l'*Etoile de la Vendée,* appelle avec raison l'attention du

Conseil Général de la Vendée sur l'état de délabrement de la chapelle du Mont-des-Alouettes, « infortunée victime de la politique ».

Disons à ce propos qu'au cours de la maladie dernière du comte de Chambord, le Comité Royaliste de la Vendée avait fait le vœu, si le prince revenait à la santé, de restaurer le pieux sanctuaire élevé en mémoire des armées vendéennes sur l'inspiration de la duchesse d'Angoulême.

Sociétés Savantes. — Notre compatriote, M. Jules Robuchon, a fait à la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, (séance du 20 juin 1901) une intéressante communication sur le château de Marsay, dans laquelle, il est fait mention de celui de Coussay, « prieuré dont le grand cardinal Richelieu, évêque de Luçon, était aussi prieur ».

La Jeunesse Catholique de Vendée a tenu sa réunion annuelle à la Roche-sur-Yon, le 29 septembre, sous la présidence de M. Charles Gallet, président de l'Union régionale. Notre ami M. Henri Bazire s'était excusé par télégramme. MM. Henri Fortin, de Martrin Donos, Pavageau, Coutaud, etc. y ont pris une active part.

Le Théatre en plein air de la Mothe-Saint-Héray a, pour la sixième fois et avec un plein succès, donné en septembre dernier sa série de représentations annuelles sur la scène du Parc. M. Corneille et son collaborateur musical M. Giraudias y ont fait représenter cette fois cinq actes en vers avec chœurs et ballet intitulés *Richelieu*, et le sujet, emprunté comme toujours à l'histoire, était *la conspiration des Dames*.

M. de Ménorval, le décorateur habituel du Théâtre en plein air, avait brossé pour la circonstance un immense décor représentant *le Château de Fleury* et qui dépassait en pittoresque celui déjà si remarqué de l'an dernier.

Nos Compatriotes. — M. le général Decharme, commandant la division de Montpellier, vient d'être appelé au commandement du 12e corps, en remplacement de M. Pedoya, nommé commandant du 16e corps à Montpellier.

M. Decharme est né à La Roche-sur-Yon, en 1840.

Sorti de l'école polytechnique, il servit dans l'artillerie de la garde. Capitaine au moment de la guerre de 1870, il fit la campagne ; fait prisonnier à Sedan et conduit en Allemagne, il réussit à s'évader sous un déguisement.

Il reprit aussitôt les armes, fit partie de l'armée de Versailles qui réprima l'insurection de la Commune. Nommé capitaine d'un régi-

ment d'artillerie à Angoulême, M. Decharme fut attaché comme chef d'escadron à l'état-major du général Jamont pendant la campagne du Tonkin. C'est durant cette période qu'il obtint les galons de lieutenant-colonel.

Sa nomination de colonel lui valut l'attribution du commandement en second de l'Ecole polytechnique et ensuite d'un des régiments de Versailles. Cette brillante carrière avait destiné M. Decharme à un poste de confiance. C'est ce que pensa le gouvernement qui lui confia, comme général de brigade, le commandement du secteur nord à l'artillerie du 6e corps à Châlons.

M. Decharme fut ensuite nommé général de division à Montpellier d'où il a été appelé à Limoges comme commandant du XIIe corps.

— Nous sommmes heureux d'annoncer que notre éminent compatriote M. l'abbé Guibert, ancien élève du petit séminaire des Sables-d'Olonne et du grand séminaire de Luçon, ancien professeur de l'Institution Richelieu, aujourd'hui prêtre de Saint-Sulpice et supérieur du Séminaire de l'institut calholique de Paris, vient de voir son Histoire de saint Jean-Baptiste de la Salle couronnée par l'Académie Française. (Prix Juteau-Duvignaux.)

Nous prions M. l'abbé Guibert de vouloir bien agréer nos respectueuses félicitations.

— M. le docteur Chevallereau, médecin principal des Quinze-Vingt, a été nommé en août dernier chevalier de la Légion d'honneur.

Tous nos meilleurs compliments.

— M. l'abbé Constant, du diocèse de Luçon, à l'unanimité des professeurs de la Sorbonne et avec l'agrément du gouvernement, vient d'être désigné comme l'un des trois élèves à envoyer cette année à l'Ecole française de Rome, que dirige Mgr Duchesne.

M. l'abbé Constant, depuis deux ans licencié ès-lettres, s'est livré spécialement à l'étude de l'histoire. La thèse qu'il a choisie et à laquelle il va continuer à travailler à Rome est celle-ci : *Les Rapports de la France avec le Concile de Trente.*

— M. Ernest Merlaud, ancien élève diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts, vient de remporter un beau succès au concours d'architecture institué pour la construction d'une église à Flers.

Ce travail important, dont le devis atteint presque le million avait tenté de nombreux et sérieux concurrents ; 67 projets avaient été présentés ; notre compatriote a eu la 3e prime.

*
* *

Carnet mondain. — Le mariage de Mlle Marie Valencienne avec M. le docteur Maurice Pineau a été célébré, le 4 septembre, à Sainte-Flaives-de-Loups.

Les témoins étaient, pour le marié : M. Fruchard, son oncle, et M. le docteur Gaucher, professeur agrégé de la Faculté de Paris, médecin des hôpitaux, chevalier de la Légion d'honneur ; pour la mariée : M. Mingaud, conseiller d'arrondissement des Deux-Sèvres, et M. Emile Frappier, ses oncles.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. le curé de la Caillère, ami personnel du fiancé, à qui, très aimablement, M. l'abbé Renaud, curé de Ste-Flaive, avait cédé ses droits.

Dans une allocution d'une forme littéraire parfaite, M. l'abbé Bertrand a fait les allusions les plus délicates au passé d'honneur des deux familles et aux qualités morales des fiancés.

Après lui, M. le curé de Sainte-Flaive a annoncé que le Souverain Pontife venait d'envoyer sa bénédiction aux nouveaux époux.

*
* *

Premier Centenaire du rétablissement de la Religion Catholique après la Révolution a Challans. — Le 6 mars 1801, le culte catholique avait été officiellement rétabli à Challans, par M. Joachim Victor Voyneau, prêtre, né à Saint-Etienne-du-Bois le 10 juin 1765, mort aux Lucs en 1816.

Cet ecclésiastique qui fut vicaire général de Mgr de Mercy, évêque de Luçon, avait confessé la foi pendant la Révolution ; et, à son retour d'exil, avait été mis en prison à Bordeaux avec deux autres prêtres, dont l'un M. Guérineau devint en 1810 curé-doyen de Challans, puis en 1833, archiprêtre de la Roche-sur-Yon. A la même époque, des habitants de Beauvoir-sur-Mer, et de l'île de Noirmoutier, ayant repoussé les Anglais qui dans le détroit de Fromentine avaient essayé une descente en Vendée, [12 messidor, an VIII : 1 juillet 1800,] le premier consul se fit présenter les vainqueurs, et ceux-ci, sur la demande de M. Gergaud, curé de Beauvoir-sur-Mer, sollicitèrent la mise en liberté des trois ecclésiastiques retenus à Bordeaux. [3 septembre 1800.] Cette grâce leur fut accordée et M. Voyneau vint se fixer à Challans. Le 6 mars 1801, il commençait à exer-

cer les fonctions de curé, d'une manière officielle. Le premier des registres paroissiaux postérieurs à la Révolution date de ce jour. Ce document précieux pour l'Histoire locale ne renferme que des actes de baptêmes. Sur la couverture, M. Voyneau mit ces mots :

1801

Notes des baptêmes faits par moi dans l'église de Challans, commencées le six mars 1801 de l'ère chrétienne.

VOYNEAU, ptre, exerçant à Challans.

Le 18 octobre 1803, il signe « curé » pour la première fois. A partir du 13 janvier 1808, on ne voit plus sa signature. C'est à ce moment qu'il se retira aux Lucs.

Le 6 mars 1901, le clergé et les fidèles de Challans ont célébré le premier centenaire du rétablissement du culte catholique dans leur paroisse.

Le matin, aussitôt l'*Angelus* sonné, toutes les reliques de la paroisse ont été exposées sur le rétable du maître-autel de l'église paroissiale. Les unes, celles de sainte Philomène, appartenaient à l'église paroissiale ; les autres, du bienheureux Grignon de Montfort, de la bienheureuse Françoise d'Amboise, des SS. Urbain, Ananie et Faustin, martyrs, et des saintes Gaudence, Julienne, etc... martyres avaient été prêtées par les Filles de la Sagesse établies à l'Hospice Biochau. Devant ces restes vénérables, à 8 heures une messe d'action de grâces a été célébrée par M. l'abbé Célestin Freland, curé-doyen de Challans, et septième successeur de M. Voyneau.

A la cérémonie, assistaient, M. l'abbé Boucard, ancien curé de Bouillé-Courdault, M. l'abbé Chaillot, vicaire, M. l'abbé Ch. Barotin ; les dames de Chavagnes, et les Frères de Saint-Gabriel, avec les élèves de leurs écoles, les Filles de la Sagesse attachées au service de l'Hôpital, et beaucoup de Challandais, parmi lesquels on remarquait M. le marquis O. Boux de Casson, conseiller général, et président du conseil de Fabrique, Mme la marquise O. Boux de Casson, présidente d'honneur des Mères Chrétiennes de Challans, M. le comte Olivier Boux de Casson, M. le vicomte Robert Boux de Casson, Mlle Yolande Boux de Casson, présidente des Enfants de Marie de Challans, M. Alexis Lory, conseiller d'arrondissement, Mme Alexis Lory, M. et Mme Erthus, etc... Un très grand nombre de familles étaient représentées. Leurs noms sont conservés à la suite du

procès-verbal de la fête : procès-verbal, rédigé en latin, signé de plusieurs personnes présentes, et conservé actuellement dans les archives de la paroisse.

Après la messe, les reliques furent transportées, dans la chapelle Sainte-Philomène, en attendant leur exposition solennelle dans la chapelle Sainte-Anne, dont l'autel servit probablement au rétablissement de la religion chrétienne. Dans la soirée, cet autel fut orné et les reliques y furent exposées, jusqu'à 9 heures. A 8 heures eut lieu l'instruction ordinaire du carême. M. l'abbé Chaillot, vicaire, rappela le grand événement dont on célébrait le centenaire et fit ressortir, avec beaucoup d'à-propos, le profit que l'Eglise avait toujours retiré des humiliations que lui avaient infligées ses ennemis tôt ou tard humiliés à leur tour et confondus.

D. C.

NÉCROLOGIE

M. le Dr Emile BOURIAU, décédé le 6 juillet à la Roche-sur-Yon dans sa 48e année et inhumé, le 8, au cimetière du Bourg-sous-la-Roche, son lieu d'origine.

M. Auguste PATEAU, capitaine au long cours décédé à Saint-Sauveur de l'Ile d'Yeu, le 11 juillet dans sa 68e année.

Mme Eugénie François du TEMPS, née SABOURAUD de la SABLIÈRE, décédée le 31 juillet 1901 dans sa 81e année au château des Saulzes, près Pissotte (Vendée).

Nos respectueuses condoléances à sa famille.

Mme Henriette BOURGEOIS, religieuse des Filles de la Sagesse, décédée, en août dernier, à Saint-Laurent-sur-Sèvre dans sa 79e année.

M. le Dr CHAUVEAU, décédé à Luçon, le 14 août, dans sa 78e année.

Mlle Paule de CHASTEIGNER, décédée à Luçon, le 20 août 1901, dans sa 67e année.

M. Alexis MIGNON, décédé à Neuilly-Saint-James, près Paris le 22 août. M. Mignon fut un des bienfaiteurs les plus généreux des œuvres catholiques de Fontenay. Il y avait épousé en 1867 Mlle Vinet, et c'est à sa générosité et à celle de sa belle-sœur que sont dus les immeubles occupés actuellement par l'Institution Saint-Joseph.

Mme Georges MUSSET, décédée à La Rochelle le 3 septembre 1901 à l'âge de 49 ans.

Nous offrons à notre excellent confrère et ami, M. Georges Musset, avocat et bibliothécaire de la ville de La Rochelle, l'expression de nos plus douloureuses sympathies.

M. Le capitaine MUZEAU, décédé au cours des manœuvres dernières à Brioux (Deux-Sèvres). Ses obsèques ont eu lieu, le 8 septembre, en l'église de Saint-Gilles-sur-Vie, au milieu d'une nombreuse assistance. Le deuil était conduit par son oncle le général en retraite Muzeau et les beaux-frères du défunt.

Au cimetière, M. le président de la section des Vétérans des armées de terre et de mer a prononcé un émouvant discours.

M. GARNIER, ancien notaire à Maillezais, juge de paix à La Roche-sur-Yon, décédé le 17 septembre, des suites d'une maladie contractée pendant la campagne de 1870.

Ses obsèques ont eu lieu à Luçon, le 20.

M. l'abbé François BRECHOTEAU, prêtre habitué, décédé à Saint-Florent-des-Bois, le 20 septembre 1901 à l'âge de 64 ans.

Mme la comtesse Charles de BRESSON, décédée à Paris le 21 septembre 1901, à l'âge de 58 ans.

Mme MASCAREL, mère de M. Arnold Mascarel, ancien magistrat, (devenu notre concitoyen par son mariage avec Mlle Daniel-Lacombe), décédée à Châtellerault, le 24 septembre à l'âge de 72 ans.

Nous assurons notre ami M. A. Mascarel de nos plus vives condoléances.

M L. de PONTLEVOYE, décédé en son château de Piorin, fin septembre.

Cette mort met en deuil les familles de Pontlevoye et de Lauzon auxquelles nous offrons nos plus sympathiques condoléances.

M. Georges de la ROCHE SAINT-ANDRÉ, décédé subitement à Saint-Christophe du Ligneron (Vendée) le mardi, 24 septembre 1901 à 11 heures du soir.

De race illustre, il était allié aux meilleures familles de Vendée. Ses obsèques ont eu lieu dans l'église de Saint-Christophe, le 27 septembre.

Cette mort met en deuil les familles de la Roche-Saint-André, Ertauld de la Bretonnière, de Brévedent, de Carheil, Boux de Casson, et de Liger.

Nous les prions de vouloir bien agréer nos respectueuses condoléances.

M. le docteur Georges Henry CLÉMENCEAU de la LOQUERIE, ancien adjoint au maire de la ville de Fontenay, décédé en cette ville, le 27 septembre 1901, dans sa 52e année.

Docteur en médecine, licencié en droit, notre compatriote était un savant. Il aimait le travail et l'étude, et dans la profession de médecin, qu'il exerçait avec autorité, il était toujours à la recherche d'un progrès ou d'une méthode nouvelle pour le soulagement des souffrances humaines.

Tous ses amis appréciaient, en même temps que son extrême affabilité, sa droiture si grande et son bon sens si avisé.

Ses obsèques ont été célébrées à l'église Notre-Dame de Fontenay, le 30 septembre, au milieu d'une nombreuse assistance.

Au cimetière deux discours ont été prononcés par MM. le docteur Richard, et Moussaud, maire. (V. *L'Avenir-Indicateur* du 3 octobre).

Nous adressons à Mme Clémenceau, à ses enfants et à toute la famille du regretté docteur, nos sentiments de profonde et douloureuse sympathie.

M. Paul FRAPPIER, maire de Chauray (Deux-Sèvres), décédé à Niort, presque subitement le 30 septembre 1901.

Nous perdons en lui un de nos abonnés de la première heure, et un collectionneur émérite qui s'attachait surtout à grouper dans son cabinet des documents précieux pour notre histoire locale. Il avait réuni une fort nombreuse série d'estampes relatives aux personnages marquants de notre contrée, à la période révolutionnaire, surtout à la guerre de Vendée ; des collections de journaux locaux une inestimable série d'affiches électorales embrassant la période de 1848 à nos jours, quantité de brochures et de publications poitevines.

Nous prions sa famille, doublement éprouvée, par la mort de M. Emile Frappier, cousin du précédent, de vouloir bien agréer l'expression de nos bien sincères condoléances.

M. l'abbé Auguste BUCHOUX, prêtre habitué à Saint-Laurent-sur-Sèvre, ancien doyen des Herbiers, décédé le 4 octobre, dans sa 59e année.

Mlle Marie DURAND, décédée à Aizenay le 13 octobre 1901 à l'âge de 56 ans.

Mlle Durand était entourée de sympathies et laisse parmi toute la population d'Aizenay les plus sincères regrets.

Le R. P. Marie GENDRONNEAU, de la Compagnie de Jésus, originaire des Sables-d'Olonne, décédé à Paris à l'âge de 61 ans en octobre 1901.

Ses obsèques ont eu lieu à l'église Notre-Dame de Passy, à Paris.

Le R. P. Gendronneau remplissait les fonctions très absorbante de procureur et d'économe au Collège du Trocadéro que la Société civile propriétaire avait confié il y a peu d'années aux Pères Jésuites.

Nous perdons en lui un de nos meilleurs amis.

A TRAVERS LES LIVRES

GUIDE DU VOYAGEUR A NOIRMOUTIER, par le Dr Viaud-Grand-Marais, cinquième édition. — Nantes, imp. Guisthau, Dugas succ. quai Cassard, 6.

Le Dr Viaud-Grand-Marais vient de publier sous ce titre un charmant volume de 174 pages imprimé en caractères elzéviriens et orné d'une carte et de nombreuses gravures exécutées avec le plus grand soin, d'après des photographies de MM. A. Viaud Grand-Marais fils, Robuchon, Dugas et Grivard. Elles représentent une vue générale de la ville de Noirmoutier avec, au premier plan, des marais salants ; le château de Pornic ; le passage du Gois à mer basse ; le château de Noirmoutier, pris de la place d'armes ; son donjon : le tombeau de saint Filbert d'après une eau-forte de Rochebrune ; deux points du Bois de la Chaise ; le vaillant petit bâteau de sauvetage le *Massilia*, monté par les sauveteurs de l'équipage du *Tyrus* ; enfin, quelques barques de nos côtes.

Le plan général de l'ouvrage est celui des précédentes éditions.

Un chapitre de statistique, un autre d'histoire, le troisième concernant les moyens d'atterrir dans l'île, avec de curieux épisodes sur le passage du Gois, sur une nuit passée en mer à bord du *Bellilois* par un temps de brume...

Puis la description de la ville même de Noirmoutier. Dans ce quatrième chapitre la chapelle souterraine de saint Filbert est l'objet de nouvelles études, d'après le père de la Croix en particulier, et l'on remarquera, dans les pages consacrées au château, celles relatives à un *In pace* où l'auteur croit que Raoul de Cahours fut retenu prisonnier. Il aurait pu ajouter, comme preuve de l'*In pace*, qu'on y trouve les traces d'un plancher inférieur, ce qui n'a pas lieu pour les fosses destinées à d'autres usages.

Les Bois de la Chaise et du Pélavé sont présentés à part, avec de délicates citations d'un littérateur de grand mérite, notre compatriote Edouard Richer.

Cinq excursions font ensuite connaitre le reste de l'île, et, chemin faisant, y sont exposés la culture des huitres, l'art de la salinerie, la fixations des dunes, etc...

L'auteur rectifie entre temps certaines de ses affirmations des éditions précédentes.

Il fait, à juste titre croyons-nous, débarquer les moines de saint Filbert, fuyant les Normands, à l'Epois, qui deviendrait le *Portus Furcæ*.d'Ermentaire.

Ce n'est pas de Raphaëlis, sieur du Pinet, qui comme gouverneur se conduisit d'une façon si honteuse lors de l'attaque de l'Ile par les Hollandais ; il se mariait à Angers à cette époque. Et plus tard, il fut renommé gouverneur de Noirmoutier pour le roi à cause de ses loyaux services. Nous croyons savoir que le Dr Viaud-Grand-Marais prépare même une réhabilitation de Raphaëlis avec pièces à l'appui. Il donne déjà le nom du gouverneur fuyard qui fut, à ce titre, condamné à mort par le présidial de la Rochelle.

Il fixe décidément à la Puceraie le lieu des derniers combats entre Royalistes et Républicains lors de la prise de l'Ile par Haxo.

Il donne en appendice le balisage de l'entrée du port, les châlets du Bois, actuellement au nombre de 74 et tous occupés,l'émouvant rapport du patron du *Massilia* sur le sauvetage des naufragés du *Tyrus*..

Nous ne parlons pas du style alerte de l'auteur et de la justesse de ses descriptions. Nous craindrions de froisser sa modestie. Son joli livre doit devenir le *Vade Mecum*, non seulement de tout baigneur venant passer les mois d'été parmi nous, mais encore des touristes désireux de visiter notre île.

L. Troussier.

BIBLIOGRAPHIE

En même temps que paraissait le numéro spécial, que nous étions heureux de consacrer à la mémoire de notre éminent et si regretté compatriote et collaborateur M. Octave de Rochebrune, M. Henri Clouzot livrait aux admirateurs du maître aquafortiste fontenaisien *Le catalogue descriptif et raisonné* de son œuvre, précédé d'une notice artistique, d'une introduction et d'un index bibliographique. Ces pages intéressantes sont accompagnées d'un portrait, déjà connu, et de trop rares planches du maître (grand in-4° de 140 p. Niort, Clouzot, 1901). Ce catalogue, nous l'avons déjà dit ailleurs, ne comprend pas moins de 492 planches, dont 48 furent spécialement gravées pour cette Revue, et dont la dernière, consacrée aux ruines de l'abbaye de Maillezais, est restée inachevée.

— Notre excellent collaborateur et ami, M. l'abbé Eugène Bossard, docteur ès lettres, professeur à l'Université Catholique d'Angers, a réuni en une élégante brochure, précédée d'une éloquente lettre de notre ami M. le Marquis d'Elbée, les conférences qu'il a faites à l'Université d'Angers sous ce titre : *Autour des Sources, petite histoire de Variations historiques*, et qui ont soulevé depuis de si violentes polémiques. (Angers, Siraudeau, 1901 grand in-8° 86 pages.)

M. l'abbé Bossard a également publié dans *l'Anjou historique* de M. l'abbé Uzureau un très curieux article sous ce titre : *Un oubli volontaire à réparer. L'entrée d'une héroïne dans l'histoire.* L'héroïne dont il est ici question est la Marquise de La Rochejaquelein.

— Notre distingué collaborateur, le frère René, de l'Institut de Saint-Gabriel, dont nous publierons dans notre prochain fascicule d'érudites pages, a consacré dans les *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (2e trim. de 1901), un très intéressant article aux *Sépultures franques des environs de Saint-Amand-sur-Sèvre* (Deux-Sèvres), et notamment, à celles des Châtelliers (Vendée).

Incidemment, le frère René nous fait connaître le tracé des anciennes voies qui desservaient ces nécropoles et les paroisses de la Vendée.

— Sous ce joli titre : *l'Ame des Champs*, M. Auguste Gaud vient de faire paraître chez Lemerre, à Paris, un volume de poésies qu'accompagne une préface de Gaston Deschamps.

Notre collaborateur M. Francis Eon a déjà salué en strophes exquises le charme poétique de ce volume qu'on dirait tout embaumé de la bonne senteur de nos Bocages.

M. Gaud est un poète heureusement doué et un habile ciseleur de rimes, et en se faisant le chantre attitré des Paysans il a fait un joli volume doublé d'une œuvre utile.

— Notre excellent collaborateur et ami, M. Gustave Guitton, vient de publier, en collaboration avec M. Gustave Le Rouge, chez Guyot, éditeur (rue Paul Le Long, Paris) toute une série de Romans d'aventures, de voyages et autres « julevernades » d'un poignant intérêt, ayant pour titre *La Conspiration des Milliardaires*, *Le Régiment des hypnotiseurs*, *A coup de Milliards*, *La Revanche du vieux monde.*

Il doit prochainement faire paraître un autre volume, intitulé « *Les Conquérants de la mer* » et dont le succès ne sera pas moindre que celui de ses devanciers. Ce dernier roman de flibustiers l'a amené à connaître *Pol l'Olonnois* et à écrire pour la *Revue* sa Légendaire histoire. Nous en commencerons la publication dans un prochain numéro.

— Notre confrère, M. Auguste Pawlowski, ancien élève de l'école des Chartes, et membre de la Société de Géographie de Rochefort, a publié dans le *Bulletin de géographie historique et descriptive, numéros 1 et 2 de 1900*, une très-intéressante notice sur un de nos illustres — et hélas combien ignoré compatriote, — Pierre Garcie dit Ferrande, de Saint-Gilles-sur-Vie, le plus ancien écrivain-hydrographe de l'Europe. M. Pawlowski a récemment découvert que l'auteur du *Grand Routier* était aussi celui d'un petit guide maritime ayant pour titre : *Le Routier de la mer jusqu'au fleuve du Jourdain* (Rouen in-16 150?) et se trouvant à la Bibliothèque Nationale.

— Le volume des *Chansons de Vendée*, dû à la collaboration de M. Blampain de Saint-Mars et de M. l'abbé Emile Robin, est actuellement sous presse. L'apparition de ce charmant recueil, qui s'annonce comme prochaine, ne peut manquer d'être favorablement ac

cueillie par tous ceux qui aiment tout à la fois les jolis vers et l'exquise musique.

— Le premier volume du *Catalogue des Manuscrits de la Collection Dugast-Matifeux*, dressé par MM. Joseph Rousse et Marcel Giraud-Mangin, les érudits conservateurs de la Bibliothèque publique de la ville de Nantes, vient de paraître. (Nantes, imp. Salières, 1901 grand in-8°, 264 pag.).

Ce tome Ier, que précèdent un portrait de M. Dugast-Matifeux et un avant-propos de M. Rousse, concerne plus particulièrement les documents révolutionnaires rassemblés par MM. Dugast et Benjamin Fillon et dont la plus grande partie intéresse la Vendée.

— Notre compatriote M. Jules Robuchon vient de mettre en circulation 350 cartes postales fort joliment illustrées, représentant les monuments et les paysages les plus intéressants de la Vendée et du Poitou.

Nous les recommandons avec plaisir à nos lecteurs parmi lesquels il ne peut manquer de se trouver de passionnés collectionneurs.

Souvenirs Vendéens. — Sous ce titre, notre excellent ami H. Baguenier-Desormeaux a fait également paraître une collection de cartes postales du plus haut intérêt.

Chaque carte postale de cette collection comprend une courte notice sur le sujet représenté :

I. BONCHAMPS ; II. STOFFLET ; III. PLAQUE aux armes des COLBERT-MAULEVRIER, portée par STOFFLET ; IV. D'ELBÉE ; V. HENRI DE LA ROCHE-JAQUELEIN ; VI. CHARETTE ; VII. CADOUDAL ; VIII. HOCHE ; IX. DE SUZANNET ; X. LA DUCHESSE DE BERRY en prison, à Blaye.

On peut se procurer ces cartes aux bureaux des *Actualités Illustrée* 8, rue Caroline, XVIIe arrondissement ; au prix de : 1 fr. 25, la série complète ; dix séries, soit 500 cartes : 25 fr. ; 100 séries, soit 1000 cartes : 40 fr. Envoyer le prix avec la commande. Port en sus.

— *Le Gaulois* du 2 octobre consacrait son *Bloc-Notes Parisien* aux *Grands Equipages*. Parmi eux se trouvent mentionnés ceux de deux de nos compatriotes : M. le comte de Chabot, qui est également « un des meilleurs écrivains et des plus autorisés en matière cynégétique », et M. le chevalier Armand de Béjarry, qui fut longtemps président de la Société Rallye-Vendée.

— Au moment de mettre sous presse nous recevons de M. Le docteur Paul Dorveaux, le savant Bibliothécaire de l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris, la nouvelle édition de la *Déclaration des abus et tromperies des apothicaires*, qu'il vient de publier (Paris, Welter, 1901, grand in-8° de 88 p.) : précédé d'une très intéressante notice sur l'auteur, notre savant compatriote *Sébastien Colin*, et dont nous avons reproduit plus haut les parties essentielles.

— De notre éminent compatriote M. *Edmond Biré : Le Roi des arrivistes* (Gazette de France, du 2 septembre 1901) ; *M. Gabriel Aubray* (n° du 16 septembre).

— *Pie VI à Valence et le général de Merck* (Univers et Monde, du 3 septembre 1901) ; *les mémoires de Thiébault et la tête de Murat* (n° du 17 septembre).

— Dans son journal le *Saint-Pierre* (n° d'août 1901), M. l'abbé J. Richard se demande si le *Portus Secor* qui a déjà fait tant couler d'encre ne devrait pas être placé au lieu-dit : La Pelle à Porteau, anse située à l'extrémité de la commune de Croix-de-Vie et un peu sur celle de Saint-Hilaire-de-Riez.

Renvoyé à MM. Baudouin et Lacouloumère.

— Notre confrère et ami H. Clouzot vient de réunir en volume la charmante pièce intitulée le *Sillon* qu'il avait fait représenter pour la première fois au théâtre de Niort le 8 novembre 1895 et qui avait paru ultérieurement dans le *Mercure Poitevin*. (Niort, bureaux du *Mercure*, in-18, 128 pages).

— A l'occasion de la translation des reliques de *Sainte-Soline* notre compatriote M. l'abbé Métais a publié sur la paroisse de ce nom qu'il gouverne avec tant de dévouement depuis nombre d'années une très intéressante monographie ethnographique et historique (Saint-Maixent, Payet 1901 in-8° de 39 pages).

— Notre savant collaborateur M. C. Farcinet a publié sur *Maximin Deloche*, membre de l'Institut de France, une notice nécrologique.

— Pour M. l'abbé Baraud, curé de Boufféré, près Montaigu (Vendée) :

L'Histoire du Clergé Vendéen pendant la Révolution, que publie dans cette Revue notre excellent ami M. Edgar Bourloton, fournit et fournira tous les renseignements que l'on peut souhaiter sur les *prêtres martyrs de la Vendée en 1793*.

— Poursuivant la publication de son *Histoire d'Antigny*, M. l'abbé Teillet donne dans les derniers numéros du Bulletin Paroissial de cette localité, *l'origine et la signification des noms de villages et de lieux-dits.*

— Dans la *Voix du Siècle* du jeudi 1er août, un article signé H. L. consacré à notre distingué compatriote M. l'abbé Bordron, nouvellement nommé curé de Persan, en Seine-et-Oise.

— Une de nos compatriotes, Mlle Maria Thomazeau, de Bouin, et qui a quelque temps habité Fontenay, vient de publier à la librairie Tricou, rue de Rennes, à Paris, un nouveau volume intitulé : *Fleurs de rêve*, avec une préface du barde breton Botrel.

— Revue des Revues. — De M. l'abbé F. Uzureau, directeur de l'*Anjou Historique* :

Histoire de l'Etablissement de l'Académie Royale des Belles-Lettres d'Angers (1685). (Angers, Siraudeau, 1901, 12 pages in-8°).

Du même : *Une famille Saumuroise pendant la Révolution : Les Sailland d'Epinatz.* (Saumur, Picard 1901, 27 pages in 8°).

— Dans les *Annales Franc-Comtoises* de septembre-octobre 1901 : *Vendée*, (*1793*) par M. A. Marquiset.

— A lire dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, n° d'août 1901 : Le *Comité révolutionnaire de Nantes*, par Alfred Lallié.

— *Dans la Revue des Questions Historiques* n° d'octobre 1901 : *Jean Léchelle, général en chef de l'armée de l'Ouest et les événements de la Vendée*, par l'abbé E. Chevalier.

Bouquinerie vendéenne. — Extrait de la *Revue des Autographes* (n° de septembre 1901) :

Delaage (H.-P.), baron de Saint-Cyr, célèbre général de la République et de l'Empire, qui se distingua en Vendée. — L. a. s. à Aubert-Dubayet, Chemillé, 28 mars 1831, 2 p. in-4. 6 »

Il lui rend compte des combats qu'il livre à Chemillé et aux environs pour détruire les bandes de chouans qui préparent un soulèvement.

Rapin (Nicolas), célèbre poète du XVIe siècle, l'un des auteurs de la *Satire Ménippée*, né à Fontenay-le-Comte vers 1540, mort à Poitiers en 1608. — Pièce sig. sur vélin ; 20 février 1594, 1 p. in-4° obl. *Rare.* 30 »

Quittance de Nicolas Rapin, « prévost général de camp en l'armée du roi (Henri IV) ». en son nom et celui de ses archers, de la somme de 2,053 écus un tiers à eux dus pour leurs appointements extraordinaires de l'année précédente.

Vaugirauld (Pierre, comte de), vice-amiral, qui prit une grande part à la guerre de l'Indépendance américaine, né aux Sables d'Olonne (Vendée). — Pièce sig. ; à bord de la Bretagne, 30 mai 1780, 1/2 p. in-fol., vig. 4 »

R. DE THIVERÇAY.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite).

PUYMAUFRAIS

DESPLOBEIN (Jacques-Sylvain), curé.

M. Desplobein naquit aux environs de Chantonnay le 6 novembre 1752, de parents aisés. Vicaire à l'Ile d'Yeu au début de sa carrière, il devint ensuite curé de la Crosnière, et fut nommé à Puymaufrais en 1784.

En arrivant dans cette cure, il amena avec lui, raconte un témoin, « une espèce de matelot en jupon, virago de cinq pieds et quelques pouces, qui venait de l'Ile d'Yeu, et avait pêché à la mer pendant sa jeunesse, jusqu'au moment où elle était entrée au service de son curé. Cette rustique gouvernante complétait admirablement son maître. Elle avait conservé de son premier métier des habitudes de langage que M. Desplobein appelait charitablement des fleurs de rhétorique[1]. »

Très intelligent, instruit, d'un caractère fort original et entier, et de manières rudes, M. Desplobein se refusa à toute concession sur la question du serment ; mais il n'obéit pas davantage à la loi de déportation, resta dans sa paroisse, et,

[1] On demandait un jour à Marguerite des nouvelles de son curé malade : « Quand l'est à la maison, répondit-elle, l'a l'air à moit'é crevé ; quand l'est à l'église, on n'entend que sa goule. »

quand l'insurrection éclata, mit au service de l'armée vendéenne l'ardeur de sa foi et de son dévouement; il confessa les mourants, donna la sépulture aux morts, et affronta tous les dangers de la guerre.

Lorsqu'il n'y eut plus d'armée, il revint au pays; en 1794, il était réfugié à la Gaubretière, avec nombre d'autres prêtres fidèles; la métairie de Vauvert était son asile ordinaire. Après la mort de M. You, curé de la Gaubretière (*V. ce nom*), M. Desplobein fut nommé desservant de cette paroisse, et « il s'empressa de rédiger les actes de naissance et de décès qu'il put constater, après le grand massacre de février 1794, à l'aide des témoignages des habitants » (Cavoleau, *Mémoire pour la famille Voyneau).*

Les succès des armées républicaines l'obligèrent à changer souvent de retraite. En 1795, il se cachait près de Saint-Paul-en-Pareds, aux environs du château de Boistissandeau, au camp de la division de M. Amédée de Béjarry, l'un de ses paroissiens (de Béjarry, *Souvenirs vendéens).*

Peu après, il prenait pour asile un souterrain du prieuré de l'Angle près de Chantonnay (du Tressay, *Hist. des évêques de Luçon, tome III, p. 401*). De là, il ne cessa d'évangéliser les paroisses voisines. A ce prieuré tenait une chapelle qui existe encore, et les habitants actuels du prieuré, devenu une ferme, montrent volontiers dans l'épaisseur d'un mur l'ancienne cachette de M. Desplobein. Sa présence dans la contrée était signalée par les autorités :

« Bournezeau, 9 thermidor an IV.

« L'ex-curé de Chantonnay (pour Puymaufrais), Desplobein, se tient, dit-on, caché dans les environs, et je soupçonne fort que c'est sur les confins du canton de Chantonnay, qui touchent celui de Bournezeau. J'appris hier qu'il faisait société avec un scélérat connu du pays, et qui, jusqu'ici, a échappé auxrecherches qu'on a faites : il s'appelle Laplante.

« Loyau. »

En 1797, M. Desplobein tenait encore la campagne autour de Chantonnay ; le 11 juin, le commissaire Loyau écrit au département :

« Un nouveau ministre du culte catholique vient de paraître dans le voisinage ; c'est M. Desplobein, qui s'était tenu caché jusqu'à aujourd'hui. Il exerce maintenant publiquement au village de l'Angle, situé dans la commune de Chantonnay, sur le bord du Lay. Je ne doute pas qu'il n'étende son influence dans notre canton et principalement sur les communes qui lui touchent. Le temps fera voir en quelle part. »

Un mois plus tard, le citoyen Loyau était fixé, et il mandait à son chef administratif :

« Bournezeau, 15 juillet 1797.

« .... Je ne puis me dispenser de vous raconter ici deux traits qui font voir combien certains prêtres entretiennent et alimentent les discordes et les haines qu'ils devraient chercher à étouffer en conciliant les esprits trop longtemps divisés.

« Vous savez que le sieur Desplobein est sorti de son obscurité et exerce le ministère du culte catholique dans la commune de Chantonnay.

« Un réfugié de la commune de Puymaufrais, nommé Guichaud, lui avait envoyé son fils pour faire sa première communion ; mais Desplobein l'a rejeté parce que son père était fermier de domaines nationaux. Il est en effet fermier de la cure qu'occupait autrefois Desplobein.

« La fille de confiance du citoyen Merlet aîné, de Sainte-Hermine, sur le point de contracter mariage, alla, il y a quelques jours, trouver le sieur Desplobein pour se confesser. Il lui demanda si elle avait acheté des domaines nationaux ; à quoi elle répondit que non. Il lui demanda d'où elle était. Elle répondit de Sainte-Hermine. — « Comme vous êtes d'Outre-Lay, lui dit-il, je vous déclare que je ne peux vous absoudre que dans trois mois. » La jeune fille effrayée de la

longueur du délai, et d'ailleurs patriote, s'en retourna sans être confessée.

« Je n'ajouterai aucune réflexion, mais de pareils principes professés par de pareils hommes sont bien dangereux. »

Il est à peine besoin de remarquer que le citoyen J.-B. Loyau interprétait à sa façon des faits qui lui étaient plus ou moins exactement rapportés par des citoyennes d'ailleurs patriotes, et que M. Desplobein avait certainement des motifs plus théologiques, et notamment, dans cette question de mariage, des raisons majeures de juridiction, pour agir ainsi.

Le coup d'Etat de fructidor obligea M. Desplobein à chercher un nouvel asile.

« Chantonnay, 26 vendémiaire an VI.

« Il n'existait qu'un prêtre dans le canton nommé Desplobein, qui était toujours resté dans la Vendée, et qui disait la messe à l'Angle, commune de Chantonnay : mais il s'est tenu caché depuis la nouvelle de la journée du 18 fructidor. Il n'a jamais fait ni déclaration, ni serment, malgré que je lui écrivisse à cet égard, lorsqu'il se montra la première fois, et dans les temps où les conspirateurs royaux s'occupaient le plus de cette vermine sacerdotale. Sans doute Desplobein aussi lui, fort des circonstances, ne crut pas devoir se présenter, et il ne fit aucune réponse. C'est un individu dangereux pour l'opinion publique, d'un fanatisme exalté et d'un caractère sombre et irascible. Si on pouvait le joindre, je crois qu'on ferait bien de le séquestrer de la société.

« Brevet, *commissaire.* »

On ne put pas le joindre, comme le souhaitait le commissaire du Directoire exécutif, bien qu'il ne fût pas loin, au château de La Roche-Louherie, en Puymaufrais. Une cave, dans laquelle il se glissait par une trappe qui ouvrait dans le salon, lui servait ordinairement de retraite, quand il ne se cachait pas dans les rochers qui bordent le Lay. Le 11 germinal

an VII, le citoyen Loyau qui soupçonnait sa présence, dit dans un rapport que « Desplobein n'est sûrement pas éloigné ».

Lorsque le culte public fut enfin toléré, M. Desplobein revint dans sa paroisse ; la cure avait été vendue nationalement le 29 germinal an VI, l'église avait été incendiée ; une généreuse et ingénieuse hospitalité pourvut aux premiers besoins. « La maison de la Ricotière, qui offrit alors un refuge au curé Desplobein, appartenait à M. Barré de la Ricotière, vieux gendarme de Lunéville, ayant fait partie, en cette qualité, de la maison du Roi. Il était retraité, chevalier de Saint-Louis et déjà vieux, lorsque la Révolution commença. Il ne put émigrer à cause de son grand âge, mais il fut obligé de se cacher pour se soustraire à l'arrestation et à la mort » (De Béjarry, *Souvenirs vendéens*).

Ce fut dans un grenier que le vaillant curé installa le culte ; le grenier avait cinq mètres de large et vingt de long, au-dessus d'une écurie dont le voisinage se faisait parfois sentir. Trois étroites fenêtres y laissaient pénétrer un peu de jour. Les paroissiens de grande taille devaient se baisser pour passer sous les poutres Le grenier était partagé en deux parties inégales par une cloison de planches mal jointes. Du côté le plus long était un autel en bois, un vieux prie-Dieu comme siège d'honneur ; en arrière, des bancs rustiques pour les fidèles. De l'autre côté de la cloison était la sacristie et le confessionnal. Le tout avait été fabriqué à coup de hache par le chantre sacristain qui était aussi charpentier.

Pendant seize ans, M. Desplobein y exerça son ministère sacré en faveur non seulement des habitants de Puymaufrais, mais aussi des paroisses environnantes qui n'avaient plus de prêtres, ou qui, ayant des curés ex-assermentés et plus ou moins rétractés, préféraient s'édifier ailleurs.

Le curé de Puymaufrais ne glissa jamais dans le schisme de la petite Eglise, mais il regarda toujours le Concordat comme une trahison religieuse et une comédie politique, et

refusa obstinément de toucher un traitement concordataire. M. Barré, qui avait pris tous les frais à sa charge, touchait en secret les mandats, dont il accumulait le montant en vue de reconstruire l'église.

Dans le rapport préfectoral du 11 thermidor an IX, M. Desplobein est classé parmi les prêtres « n'inspirant pas autant de confiance au gouvernement », avec cette note particulière : « A montré une tête fort exaltée, mais on assure qu'il revient aux principes de sagesse et de modération. » Assurément il ne fit à l'autorité civile aucune opposition sourde ni publique, mais il ne fit jamais non plus la « promesse de fidélité » autorisée, recommandée par Mgr de Mercy.

Le 20 juillet 1801, l'évêque, instruit de cette obstination, écrivit à M. Paillou : « Ce que vous me dites de M. Desplobein m'afflige beaucoup. C'est sûrement par ses alentours qu'il aura été séduit. Je lui pardonne son opinion, mais non d'être chef de parti contre la mienne..... Je vois dans le parti de M. Desplobein des frères que je n'aurais pas dû y soupçonner, M. Baudouin entre autres. Ce que j'ai toujours eu de tendresse particulière pour eux devait me promettre de leur part plus de confiance et de docilité, ou au moins plus d'égards ».

L'auteur de la *Vie du P. Baudouin* n'a pas connu cette correspondance, et il raconte que M. Baudouin vient à Puymaufrais uniquement par des motifs de piété. La correspondance de Mgr de Mercy fait mieux connaître quel était le lien « de l'étroite union que M. Desplobein et M. Baudouin contractèrent ensemble ».

Selon l'heureuse expression de M. Amédée de Béjarry, « M. Desplobein aurait pu être un sectaire dangereux, s'il n'avait été un saint ». Il ne souscrivit pas au fait accompli, mais il l'accepta, et ne fut pas en réalité le chef de parti que Mgr de Mercy dénonçait de loin ; son opposition resta intime et personnelle, et ne prit d'autre forme sensible que son refus persistant de traitement.

Grâce à ces économies forcées, à la générosité des fidèles et au zèle pieux de M. de la Ricottière, la reconstruction de l'église fut entreprise en avril 1813 et terminée en trois ans.

Sur la fin de sa vie, M. Desplobein obtint comme coadjuteur, avec promesse de succession, M. Biré, dont l'originalité est restée légendaire. Il mourut en 1824. Mgr Soyer fit son éloge à la fin d'une circulaire à son clergé. On montre encore, dans une prairie qu'arrose le Lay, un vieux chêne sous lequel, pendant la Terreur, l'héroïque proscrit vint bénir, au péril de sa vie, sept couples de fiancés des environs.

ABBAYE DE TRIZAY

Aucun document ne donne la date exacte de la fondation de l'abbaye de Trizay : on la reporte vaguement à la première moitié du XIIe siècle. Henri Chabot, seigneur de Mareuil, son fondateur, la plaça sous l'invocation de Notre-Dame, et en fit don aux moines de Cîteaux.

Trizay tomba en commande au XVIe siècle ; l'abbé commandataire était, en 1790, M. de Rozand (*Voy. chapitre de Luçon*), qui touchait pour sa part 3000 livres par an sur les 4000 l. que l'abbaye donnait de revenu annuel ; les 1000 l. restant entretenaient tant bien que mal trois religieux.

Le prieur, dom Lerouge, originaire de la Bourgogne, retourna probablement dans son pays natal au début de la persécution. En 1773, il avait publié une encyclopédie agricole sous ce titre :

Principes du cultivateur
ou
essais sur la culture des champs, des vignes, des arbres, des plantes les plus communes et les plus ordinaires à l'homme, avec un traité des maladies des cultivateurs, de leurs enfants, de leurs bestiaux, et des remèdes pour les guérir

par
Dom LEROUGE, *religieux de l'abbaye*
royale de Trizay, ordre de Cîteaux

« Tant que l'homme suivit les lois de son devoir
« Il vit tout l'univers soumis à son pouvoir. »

A Fontenay, chez la v^ve de Jacques Poirier,
imprimeur du Roy et de la ville
M. D. C. C. L. XXIII
Avec approbation du Roy

Au moment de la Révolution, il fit imprimer aussi un *Voyage aux Pyrénées*.

Le 17 octobre 1791, il adressa une pétition à l'Administration centrale du département de la Vendée pour obtenir une pension en qualité de religieux. La demande fut classée, mais il ne paraît pas qu'on y ait donné suite, soit que le pétitionnaire soit parti, ou qu'il soit décédé.

POTHIN (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH), né à Lesdain (Nord) le 23 février 1763, fils de Pierre Pothin et d'Angélique Lacoste, religieux bernardin de l'abbaye de Trizay, fut pensionné à 1000 livres après la liquidation des biens du clergé. Le 4 août 1791, il donna quittance d'un quartier de 225 l. à M. Maignen, receveur du district de La Châteigneraye. Il n'eut pas à refuser un serment qu'on ne réclama pas de lui ; après la Révolution, il devint curé de Sainte-Florence, et mourut curé-doyen de Rocheservière le 29 septembre 1827. Son calice, qu'il légua à l'église de Rocheservière porte cette inscription : J.-B. POTHIN, CHANOINE DE BORDEAUX, COMMENSAL DE Mgr DE CICÉ, ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX. M. Pothin avait été le compagnon d'exil de l'archevêque de Bordeaux, en Suisse, puis en Angleterre. Le 14 frimaire an II, il avait été inscrit sur un « Etat des prêtres du district de la Châteigneraye qui ont dû être déportés ».

PONCET : (Jérome-Claude), troisième et dernier bernardin de Trizay à la Révolution, était né le 20 janvier 1738 à Issoudun (Indre). Lorsque la Nation s'empara des biens du clergé, il reçut une pension de 900 livres qui, sur sa réclamation, fut portée à 1000 l. par le directoire du département de la Vendée dans la séance du 24 janvier 1791 « attendu qu'il était âgé de plus de 50 ans, ainsi qu'il résulte de son acte de baptême du 21 janvier 1738 ». Poncet prêta le serment constitutionel, fut élu curé constitutionnel de Fougéré, en remplacement de Rodrigue, élu évêque de la Vendée, administra cette paroisse du 14 mai 1791 au 20 juin suivant, et devint curé de Rosnay, d'où il fut chassé par l'armée vendéenne ; sans place, il fut pensionné par le Trésor national, se fixa pendant quelque mois à Mareuil, puis, désireux de rétablir quelque part le culte schismatique, se rendit en juillet 1793 à Péault, dont il acheta le presbytère le 23 prairial an IV.

Le 24 fructidor an III, le citoyen Jérôme-Claude Poncet, ex-religieux bernardin et ex-curé constitutionnel de Rosnay, s'était présenté devant les adjoints municipaux de la commune de Péault, canton de Luçon, pour y exercer le culte, conformément aux lois de la République, et avait prêté le serment exigé par la loi.

Après le coup d'État jacobin de fructidor an V, le citoyen Jérôme-Claude Poncet, « habitant la commune de Péault depuis quatre ans au moins, faisant les fonctions du culte de ladite commune, se présentait devant les officiers municipaux de Péault, et, pour se conformer à la loi du 19 de ce mois, prêtait le serment prescrit. Lesdits officiers certifient en outre que ledit Poncet ne s'est jamais rétracté de ses serments et qu'il s'est toujours comporté en *républiquain* ».

Dans un temps où les opinions se modifiaient avec les circonstances, il fallait renouveler souvent les certificats de civisme, surtout quand on avait un traitement ou une pension à ménager. En l'an VI, c'est aux autorités de Luçon que M. Poncet réclama des références.

« Nous, administrateurs municipaux du canton de Luçon, certifions, sous l'attestation des citoyens Pierre-Auguste Espinasseau, Louis-Nicolas Fontaine, et Jean Maillet, domiciliés de cette commune, que le citoyen Jérôme-Claude Poncet, ex-religieux Bernardin, et ex-curé constitutionnel de Rosnay, âgé de 60 ans, taille de 5 pieds 1 pouce, cheveux et soucils gris, yeux châtains, nez un peu gros, menton rong, front large bouche moyenne, visage rond et marqué de beaucoup de petite vérole, réside sans interruption dans la commune de Péault depuis le 13 thermidor de l'an 1er de la République jusqu'à ce jour, maison lui appartenant.

« Certifions en outre qu'il n'est point émigré, ni détenu pour cause de suspicion ou contre-révolutionnaire, qu'il a prêté tous les serments prescrits par les lois et qu'il ne les a point rétractés.

Luçon, le 16 messidor an VI. »

M. Poncet se soumit au Concordat avec le même entrain qu'à tout le reste, et, au rétablissement du culte orthodoxe, demanda à M Paillou d'être réintégré dans le clergé du diocèse. Il offrit naturellement une rétractation en forme, mais on préféra ne pas mettre de nouveau sa bonne volonté à l'épreuve.

Le 28 mars 1801, Mgr de Mercy écrivait, de Lilienfeld à son grand vicaire : « Ce moine de Trizay, dont vous me parlez, ne peut être admis à réconciliation que lorsqu'il sera également corrigé et repentant des autres vices qu'on a à lui reprocher et par lesquels il a pu être une occasion de scandale. C'est n'avoir rien fait que de s'être repenti du serment et de l'intrusion si, en tout, son cœur n'est pas changé. Il faut l'éprouver longtemps, mais en l'encourageant. »

L'ex-bernardin de Trizay, plus que sécularisé, ne vit pas la fin de l'épreuve, et mourut à Péault le 15 avril 1806.

ROCHETREJOUX

GUINAUDEAU (Jean), curé.

Au mois de mai 1771, M. Guinaudeau succéda à M. Berthon comme curé de Rochetrejoux ; il avait 40 ans. Ce fut un curé patriote, comme on l'entendait alors Le 30 mai 1790, les gardes nationales de dix huit paroisses des environs se réunirent au Fougéré, près de Saint-Fulgent, pour sceller un pacte fédératif d'union et de concorde nationale. Paris n'eut sa fête de la Fédération que le 14 juillet suivant ; la province cette fois devançait la capitale. M. Guinaudeau assista à la Fédération en miniature de Fougéré comme curé et comme maire de Rochetrejoux, car il réunissait les deux titres, et il fut de ceux qui « désirant donner aux confédérés le témoignage public de civisme qu'il partagent avec eux, ont scellé de leur seing le pacte fédératif,et demandent qu'il en soit fait mention au procès-verbal ». Cette déclaration fut suivie de la prestation d'un serment : « Jurons, en présence de l'Etre suprême, au nom de la patrie et de l'honneur, d'être fidèles à la Nation, à la Loi, au Roi, de maintenir de tout notre pouvoir la constitution de l'Etat décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi, etc. »

C'était le premier des nombreux serments patriotiques qu'on ne devait, hélas ! pas tenir.

M. Guinaudeau prêta, avec le même enthousiasme, le serment schismatique de 1791, et, lorsque sa sœur, Françoise Guinaudeau, mourut chez lui le 15 juillet 1792, il ne vint à son enterrement que des prêtres assermentés comme son frère. Lui-même ne lui survécut que 14 jours, et fut enterré, le 30 juillet, par les mêmes prêtres, ses confrères.

Il n'y eut pas d'autre curé constitutionnel à Rochetrejoux ; la cure inoccupée fut vendue nationalement le 14 floréal an VI.

SIGOURNAIS

BICHON (Jean-Baptiste-Etienne), curé.

M. Bichon était né à Marans le 27 août 1742. Son père y était notaire et procureur fiscal et en outre régisseur des biens de la famille de Creil du Châtelier-Barlot. Il alla à Saint-Domingue où il perdit toute sa fortune par suite de la révolte des nègres. Le curé de Sigournais, était frère de M. Bichon-Racaudet, maire du Gué de Velluire, et plus tard juge d'instruction à Fontenay. Deux filles de ce dernier, mortes il y a quelques années au Gué de Velluire, aidèrent leur père à sauver bon nombre d'ecclésiastiques réfugiés dans leur paroisse. L'une de leurs deux tantes, religieuse à l'Union Chrétienne de Fontenay, fut condamnée à mort dans cette ville, et marcha à l'échafaud en chantant le *Vexilla Regis*. M. Pierre Bichon, vicaire de Vix (*V. ce nom*), était frère du curé de Sigournais.

Celui-ci avait été élu par l'élection de Châtillon à l'assemblée tenue à Poitiers en 1787 pour préparer les cahiers des Etats-Généraux. En échange des biens d'Eglise aliénés, la Nation lui reconnut en 1790 un traitement de 2.082 l. que M. Bichon n'hésita pas à sacrifier pour ne pas prêter le serment schismatique. En conséquence, il dut s'embarquer pour l'Espagne, le 11 septembre 1792, aux Sables-d'Olonnes, sur le brick la *Marie-Gabrielle*, capitaine François Lambert ; son nom est le 21e sur le rôle des passagers, parmi les 39 prêtres qui s'embarquèrent en même temps que lui.

Le brick effectua la traversée en trois jours. A leur arrivée en Espagne, les déportés furent dispersés en différents cantonnements, à Cuença, à Villaréal, et ailleurs. Le nom de M. Bichon ne figure malheureusement ni dans la correspondance de Mgr de Mercy, ni dans les lettres particulières, ni dans les autres documents de l'exil. Il est vraisemblable que ses ressources personnelles lui permirent de se suffire, et qu'il pût

s'établir isolément où il lui plut, ce qui explique le silence tenu sur son compte.

Il rentra en France avec ses compagnons d'exil, fut inscrit sur la liste des pensionnaires ecclésiastiques du 3 prairial an X, et fut nommé par M. Paillou curé de Marsais et Sainte-Radegonde-la-Vineuse où il mourut en 1806. La cure de Sigournais avait été vendue nationalement le 12 thermidor an IV.

SAINT VINCENT-FORT-DU-LAY

GAULY (Benjamin), curé.

Vicaire à Luçon en 1783, M. Gauly fut nommé, quelques mois après, curé de Saint-Vincent-Fort-du-Lay, petite paroisse qui a été réunie à Puymaufrais en mai 1833, mais prieuré d'un bon rapport, puisqu'il donnait en biens fonds plus de 600 livres de revenu. Le prieur Gauly, qui était d'une famille aisée, fut député par le clergé de Luçon à l'assemblée électorale de Poitiers en mars 1787; pendant la session il logea chez M. Meunier, rue Corne-de-Bouc. Il avait été nommé à Saint-Vincent, grâce à l'appui de M. de Béjarry de la Roche-Louherie qui acquittait ainsi une dette de reconnaissance envers le père du prieur, lequel avait été son caurateur aux causes, aussi intelligent que désintéressé, pendant sa longue minorité.

En 1791, M. Gauly prêta le serment schismatique, et publia peu de temps après une brochure justificative de sa faiblesse, sous ce titre :

« *La vérité au peuple catholique de France sur les fourberies découvertes dans un prétendu catéchisme à l'usage des fidèles dans les circonstances présentes* ;

Par Benjamin Gauly, curé de Saint-Vincent-Fort-du-Lay

Fontenay. — Testard et Goichot, 1792.

Cet in-8° de 102 pages portait cette épigraphe significative de Cerutti :

« De tous les animaux qui ravagent un champ,
« Le prêtre qui nous trompe est le plus malfaisant. »

M. Gauly se croyait philosophe de l'école voltairienne alors à la mode. Il abjura le sacerdoce le 25 décembre 1793, date singulièrement choisie.

La cure de Saint-Vincent, vendue nationalement le 11 thermidor an IV, fut achetée par M. M .... beau-père d'un ami particulier de Rodrigue, évêque de la Vendée. M. Gauly racheta de lui son prieuré dont il connaissait la valeur, et se retira bourgeoisement à Féole, où il vécut juqu'en 1835. On dit qu'il réclama avec instance un prêtre au moment de sa mort ; mais les amis qui l'entouraient, et parmi eux M. C.... de Féole, lui refusèrent cette suprême consolation.

SAINT VINCENT-STERLANGES

GIRARD (René), curé.

M. Girard était curé de Saint-Vincent-Sterlanges avant 1778, car, le 11 septembre de cette année, il assista avec ce titre à la bénédiction de la chapelle du Parc Soubise (*Arch. de la paroisse de Mouchamps*).

En 1791, il s'abstint de prêter le serment constitutionnel, et se soumit à la loi de déportation. Le 19 septembre 1792, il se présenta avec huit autres prêtres insermentés devant le conseil général de la commune de Saint-Gilles-sur-Vie, dont le port avait été désigné comme lieu d'embarquement à plusieurs d'entre eux ; quelques-uns, qui avaient été dirigés sur les Sables-d'Olonne, y avaient trouvé les navires déjà partis. Sur l'assurance que leur avait donné le sieur Cavois, de Saint-Gilles, qu'ils pourraient s'embarquer, ils s'étaient joints à leurs confrères.

Le conseil de Saint-Gilles arrêta qu'il serait établi une garde de douze hommes pendant le séjour de ces prêtres, et qu'un membre du conseil se transporterait avec le commandant du bataillon du canton pour fouiller chacun d'eux, afin de confisquer les matières d'or et d'argent qu'ils pourraient avoir de quelque manière que ce soit.

Le 4 octobre, les prisonniers obtinrent de se promener dans la cour de la maison où ils étaient détenus, depuis 7 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir.

Le 22 octobre, la garde nationale les conduisit à la municipalité de Croix-de-Vie pour les embarquer sur le navire du capitaine Mornet. On leur enleva leur cocarde tricolore, et le capitaine délivra un certificat d'embarquement en déclarant partir pour Saint-Sébastien.

Le passeport que la municipalité de Saint-Gilles avait délivré à M. Girard, porte : « René Girard, prêtre, natif et domicilié à la Gaubretière depuis un an, ci-devant curé de Saint-Vincent-Sterlanges, âgé de 59 ans, taille d'environ 5 pieds, cheveux et soucils noirs, nez long, yeux noirs, bouche médiocre, front étroit. »

De Saint-Sébastien, M. Girard gagna Guétaria, petite ville distante de quatre kilomètres. A la fin de 1793, il fut obligé de s'éloigner sous la menace de l'arrivée d'une armée française; il mourut peu de temps après.

Le 18 vendémiaire an III, le citoyen François Guinaudeau, agriculteur et officier municipal de Saint-Vincent-Sterlanges, fit une dénonciation contre les deux sœurs Jarlot, de la même commune, détenues comme suspectes. Il dit que « dans le temps elles avaient chez elles les effets du nommé Girard, ci-devant curé de ladite commune, prêtre réfractaire et déporté, qui y sont restés jusqu'au moment de l'incendie ; qu'après, étant à la suite de l'armée de Tuncq et tenant dans icelle la place de cannonier, ayant vu piller la maison desdites Jarlot par les troupes de la République, il y aurait vu quantité de petits collets, un bonnet carré, deux calottes, plusieurs petites hosties toutes coupées, etc ». Nous retrouverons les sœurs Jarlot aux prises avec le curé constitutionnel de Saint-Vincent-Sterlanges, M. Ragonneau, avant 1791 curé de Tillaye (*V. ce nom*).

Le prédécesseur de M. Girard dans la cure de Saint-Vincent-Sterlanges, M. *Martial* Thoumazeau, vivait encore à la

Révolution ; il s'était retiré prêtre habitué. Lors de la liquidation des biens d'église, M. Thoumazeau, qui s'était réservé une partie du revenu du prieuré, reçut un traitement annuel de 135 livres. Il ne prêta pas serment, et fut inscrit sur « l'état des prêtres du district de La Châteigneraye qui ont dû être déportés et de ceux que la loi avait exceptés de la déportation et mis en réclusion, ou qui ont suivi les Brigands ». L'inscription de M. Thoumazeau était de pur luxe, car l'absence de son nom tant sur les registres de détention à Fontenay que sur tout autre document postérieur au 1er septembre 1791, témoigne qu'il mourut dans les derniers mois de cette même année.

EDGAR BOURLOTON.

ARCHÉOLOGIE POITEVINE

L'ÉPOQUE PRÉHISTORIQUE DU CUIVRE

ET LES HACHES PLATES DANS L'OUEST

I

Jusqu'en ces dernières années il était généralement admis en Préhistoire que l'emploi du bronze dans l'industrie avait immédiatement remplacé celui des outils de pierre polie, sauf toutefois pour l'Amérique centrale où, de l'aveu de tous, le *cuivre*, sans alliage, a été le seul métal primitivement employé.

Aujourd'hui, en se basant sur des travaux bien sérieux et de dates assez récentes, faits un peu partout en Europe, il semble que l'on puisse réellement admettre aussi pour l'Ancien monde une « époque du cuivre » mais en convenant pourtant que cette « époque », contemporaine tout d'abord du néolithique, puis du bronze, n'aurait été qu'une phase assez courte de l' « âge des métaux ».

L'emploi du cuivre, métal pur, aurait donc précédé celui de son alliage avec l'étain ; cela paraît du reste bien rationnel et l'explication du contraire a forcé les anciens auteurs à recourir à des théories ingénieuses qui ne sont après tout que des hypothèses.

Si l'on avait admis ainsi tout d'abord la succession *immédiate* du bronze au néolithique en Europe c'est que, sauf en Irlande, l'outil de cuivre *pur* ne se découvre que rarement;

on l'avait dit rarissime en France : il y est en réalité plus commun qu'on ne l'avait cru jadis. Cet outil, ou si l'on veut cette arme, — car c'était les deux à la fois — type perpétué de nos dernières haches de pierre polie, à section transversale, presque rectangulaire, précurseur de nos celts à bords droits, à talon médian et à ailerons, c'est la *hache plate*.

D'après les nombreuses analyses faites dernièrement, on peut dire que la hache plate est presque *toujours* en *cuivre* et non en *bronze*, cuivre pur ou présentant seulement une très faible proportion d'étain généralement bien inférieure à 4 p. °/₀ et qui est à regarder, non comme un alliage, mais comme une impureté naturelle au métal. En effet, certains minerais cuprifères, ceux d'Angleterre par exemple, donnent à l'analyse une faible quantité d'étain. Ceux d'Ecosse[1] et de Norwège[2], au contraire, contiennent souvent du fer ; d'autres recèlent du plomb, de l'argent, du nickel, de l'or, du soufre, etc. Au dernier Congrès International d'Anthropologie (Paris, 1900) Mr Montélius citait même deux auteurs anglais qui signalent un gisement de minerai cuprifère si riche en étain qu'il donne *par fusion simple directement du bronze*[3].

On expliquait, il y a quelques années à peine, l'absence presque totale de l'alliage dans certaines armes en disant : « sans doute dans ces objets le cuivre semble bien être pur, mais il ne faut pas s'y tromper, ils conservent toujours de faibles traces de bronze. C'est qu'à l'époque de leur fabrication l'étain étant venu à manquer par suite de l'interruption des relations commerciales avec l'Orient (! ?) les fondeurs coulaient le cuivre pur en y ajoutant une faible dose d'alliage ancien. »

Cela serait fort bon comme hypothèse si les celts de cuivre pur ou presque pur étaient des derniers temps du bronze, ou

[1] Dans les importantes mines de Cacwich, comté de Merioneth, le minerai donne du cuivre avec fer, arsenic et traces d'or. — Les *Placements Miniers*, n° 27 juillet 1900.

[2] F. Parenteau, *Inventaire Archéologique*, p. 24. — Nantes, Vincent Forest, 1878.

[3] *Revue de l'Ecole d'Anthropologie*, X-XI ; p. 303.

même de la seconde partie de l'époque morgienne, c'est-à-dire des haches à ailerons, à talon ou à douille ; mais pourquoi faut-il que les objets dépourvus d'alliage soient précisément les plus anciens de l'âge des métaux.... exceptionnellement des haches à bords droits, mais surtout ces haches plates à tranchant martelé que l'on trouve fréquemment associées, dans les dernières stations néolithiques, aux haches de pierre, dernier type, dont elles répètent absolument la forme, ou mieux sur lesquelles elles semblent très fidèlement calquées ?

J'ai sous les yeux l'analyse très exacte de neuf de ces haches plates toutes de provenancé irlandaise[1] ; la moins riche en cuivre pur, trouvée à Waterfort, donne :

Pour 100 parties : cuivre = 96,46 ; Etain = 0,05 ; Plomb = 2,74 ; Nickel = 0,21 ; Fer = 0,25 ; traces d'arsenic.

Il est assez difficile d'admettre que les 35 millièmes et demi étrangers au cuivre et partagés entre cinq matières différentes soient autre chose qu'une impureté naturelle du minerai.

Les huit autres haches irlandaises susdites ont donné pour le cuivre, toujours sur 100 parties, une moyenne de 97,99[2] ce qui demeure bien supérieur à la proportion de 10 à 15 pour cent d'étain que l'on trouve dans le vrai bronze de la fin du morgien ou de l'époque larnaudienne.

En Suède on remarque que les hachettes plates dont la largeur égale presque la longueur sont en cuivre pur ; celles dont le tranchant est deux fois plus large que l'autre bout vont parfois, mais bien rarement, jusqu'à 3 p. °/₀ d'étain.

Les mêmes proportions très faibles pour les matières étrangères au cuivre ont été constatées dans les celts plats de l'Inde, de la Babylonie, d'Hissarlick (Troie), de la Grèce, de Chypre, de la Hongrie, de l'Italie, du Danemarck, de l'Es-

[1] Je dois ces analyses à un jeune savant de haute valeur, M. l'abbé Henr Breuil, de l'Institut Catholique de Paris. Je tiens à l'en remercier bien cordialement ici.

[2] Exactement : 98, 74—98, 43—98, 73—98 24—97, 99—97, 68—97, 25—96, 75, moyenne : 97, 99.

pagne, du Portugal où la hache plate, assez fréquemment trouvée[1], a été recueillie sous dolmen à Campina[2].

Au XIIe Congrès International d'Anthropologie (Paris, août 1900.

M. Volkov signalait trois hachettes plates en *cuivre* et une hache-marteau aussi en *cuivre* trouvées dans l'Ukraine avec tout un mobilier néolithique, haches polies, casse-têtes, éclats retouchés, grattoirs lames nuclei etc[3].

En Allemagne, en Pologne on trouve même des haches à bords droits qui sont en cuivre pur. Hache de Posen, par exemple, qui donne à l'analyse :

Cuivre = 99,16 traces d'arsenic, étain, fer et soufre[4].

En France, même constatation pour la matière des haches plates du Puy de Dôme, de la Manche, du Jura, du Gers, de l'Eure, de la Gironde, de l'Aisne, de la Somme, de l'Yonne, de la Haute Marne, de la Seine-Inférieure, de la Loire-Inférieure, des Charentes[5], etc.

[1] *Revue des Questions scientifiques* Société Royale des Sciences de Bruxelles, année 1882 1er fasc. page 302. — *Bulletin de la Société d'Anthropologie* de Paris, t. IV^r, série 3me, p. 281.

[2] « *Revista de Sc. Nat. Soc.* » : IV-1896, n° 316.

[3] « *Revue de l'Ecole d'Anthropologie* » X-XI, 19 septembre 1900, p. 388.

[4] « *L'Anthropologie* » VIII, p. 695.

[5] *Puy-de-Dôme :* hache plate de la collect. John Evans. — (Evans : l'*Age de bronze*, p. 44).

Manche : hache du Musée d'Avranches. — (L. Coutil. Le *Bronze en Normandie*, p. 2).

Jura : hache de Monmoro. — Saint-Germain (L. *Coutil. op. cit.* p. 61).

Gers : hache de Sempesseure. — Musée de Saint-Germain. — Hache de Lectourne. Musée de Saint-Germain. (L. *Coutil. op. cit.* p. 61)

Eure : hache de Hermesis, collect Lecoq (*Coutil. op. cit.* p. 20) et probablement aussi les haches non analysées de Gisors et de Cintroy (collect. Buzot, d'Evreux) et les deux haches des tumulus de la Forêt de la Folie. — Collect. Coutil et Lecoq.

Gironde : les 10 ou 12 haches girondines trouvées dans cachette, analysées, cuivre pur, forme très allongée — Collect. Doleau de Bourg-sur-Gironde.

Aisne : deux haches trouvées à Dampleux — tranchant très arqué. — L'analyse faite par Carnot à l'Ecole des Mines donne : cuivre pur avec traces d'argent dans le minerai. Abbé H. Breuil : *Assoc. Française pour avancement des sciences.* Congrès de Boulogne, 1899, p. 59?.

Somme : hache d'Abbeville. — Collect. Van Robais.

Néanmoins quelques celts plats de BRONZE ont été trouvés en France ; on en a signalé au moins quatre : dans l'Aube, à Auvon (Musée de Troyes) ; dans la Somme, à Bacouel ; la hache plate du séminaire d'Issy (collect. Delaunay.) provenant probablement du Theil ; à ces haches on peut joindre le coin presque plat du musée de Guéret. Ces armes sont bien en *bronze* mais ce ne sont que des exceptions ; il est du reste permis de les regarder comme postérieures aux haches plates de cuivre pur dont elles ne sont différenciées que par un perfectionnement dans la matière métallique employée.

A propos des armes de cuivre on doit citer aussi la découverte de Saint-Géniès, dans le Gard, où une grotte sépulcrale a donné, avec toute une série de silex taillés, une lame de poignard en cuivre avec une perle de même matière[1]. Ce qui est à rapprocher de la trouvaille faite à Au (Bavière) où dans station néolithique bien caractérisée on a trouvé quatorze objets en cuivre ou bronze *très* pauvre en étain : haches, aiguilles, spirale plate et petite lame[2].

La théorie de l'époque du cuivre peut aussi s'aider des analyses faites par Berthelot sur la nature des objets découverts à Tello (Chaldée) par Mr de Sarzec : fragments de statuettes, lames de lances, herminettes, haches etc. le tout reconnu *cuivre pur sans trace d'étain*[3].

Dans le pavillon d'Egypte, à l'exposition de 1900, les vitrines du Préhistorique Egyptien contenaient plusieurs haches plates et tout identiques à nos spécimens d'Extrême-Occident en cuivre martelé[4].

Yonne : hache de Tonnerre. Musée Habert ; Reims.
Haute-Marne : hache trouvée entre Chaumont et Langres.
Seine-Inf : 2 haches de Cornemesnil. — Coll. Dubies au Hâvre et Courtin, de Neufchâtel.

[1] *Bulletin Soc. d'Anthropolog.* Paris, 1897, 2 fasc. — L'*Anthropologie* XII, p. 202.

[2] L'*Anthropologie*, XII, p. 209.

[3] *Revue Poitevine et Saintongeaise*, n° 110, février 1893. — *Recueil Commiss. Arts et Monuments de Charente-Inf.* 4e sér., tome III 1897.

[4] *Revue Ecole d'Anthropologie* X-XI, page 408.

Il serait possible de multiplier les citations d'armes et d'outils de cuivre immédiatement post-néolithiques trouvés en France et à l'étranger. Ce que j'en ai dit suffira, j'ose croire, pour donner à ceux des lecteurs de la *Revue* qui ne suivent pas de près les études de Préhistoire une idée des faits qui inclinent aujourd'hui grand nombre de préhistoriens sérieux à admettre dans la classification des âges antéhistoriques une véritable « époque du cuivre ».

Malgré les incertitudes qui demeurent encore en plusieurs points au sujet de cette industrie de transition entre le néolithique et les temps franchement métalliques, il semble que l'on peut sans témérité, dès aujourd'hui, formuler les deux conclusions suivantes :

a) Plusieurs fouilles bien sérieuses ont prouvé la contemporanéité des haches plates de pierre et des haches de cuivre de même type; d'autre part l'étude relative des formes dans les armes préhistoriques démontre l'antériorité de ces mêmes haches plates de cuivre sur les autres haches de métal.

b) Les haches plates protométalliques sont presque toujours non en bronze mais en cuivre sans addition « voulue » d'autre métal.

II

Il me reste à justifier la seconde partie de mon titre : *Les haches plates dans l'Ouest.* J'ai dit que cet objet restait rare en France : dans certaines contrées, où pourtant les restes d'industrie préhistorique abondent, il demeure introuvé, d'autres fort riches en bronze ne l'ont donné qu'exceptionnellement : c'est ainsi que l'abbé H. Breuil ne l'a rencontré que quatre on cinq fois dans les bassins de la Somme, de l'Oise, de l'Aisne et de l'Ourcq[1] où il a étudié tous les musées publics, la presque totalité des collections particulières et

[1] *Revue de l'Ecole d'Anthropologie*, X-XI, p. 392.

indique sur tracé topographique environ 180 endroits ayant donné des armes de bronze[1].

Notre région, c'est-à-dire le Nantais, l'Anjou, la Vendée, la Saintonge, est incontestablement plus riche. A ma connaissance, la hache plate y serait représentée par une quarantaine d'échantillons.

Ces armes, de première importance pour notre Préhistoire régionale, retrouvées à des époques fort différentes, sont ainsi réparties.

Loire Inférieure.

Au dernier Congrès International d'Anthropologie, M. de la Grancière étudiant le passage du néolithique aux métaux dans la Bretagne occidentale et spécialement en Morbihan affirmait qu'aucune hache en cuivre pur moulée sur le modèle des haches polies n'avait encore été trouvée dans cette région[2]. Ce qui peut être vrai pour la Bretagne-Armorique cesse de l'être pour le Nantais.

En 1851, M. F. Parenteau, directeur du Musée départemental de la Loire-Inférieure, découvrit *sous dolmen,* dans la commune de Saint-Père en Retz, avec un bandeau ou diadème en or et d'autres bijoux de même métal, deux haches plates rugueuses en cuivre[3].

La même collection Parenteau contenait quatre autres haches plates provenant de la ville même de Nantes, ou de ses environs immédiats : l'une d'elles, analysée à l'école des Mines, par Carnot, directeur du bureau d'essai, a donné du

[1] Abbé Breuil, dans *Compte rendu congrès de Boulogne-sur-Mer* 1899. As. Fr. p. avanc. sciences (Carte) p. 588.

[2] *Revue Ecole d'Anthrop.* X-XI, p. 391. — L. Coutil cite néanmoins une hachette plate de cuivre trouvée à Brest et qui est aujourd'hui de Saint-Germain. (Le *Bronze en Normandie,* p. 91).

[3] L'une de ces haches est à tranchant martelé (musée de Nantes); l'autre, déposée à Saint-Germain-en-Laye, est sans tranchant. Cette dernière a été reproduite au 1/3 dans l'*Album Préhistorique* de Mortillet, n° 1156.

cuivre avec 0,21 p. °/₀ de fer sans trace d'étain ni de plomb. Une autre est aussi en cuivre avec 0,20 p. °/₀ de fer[1].

Dans une brochure sur les diverses formes de haches préhistoriques, Cartailhac dit que Parenteau possédait aussi un autre celt plat en cuivre, provenant de Port-Saint-Père. Cette arme qui n'est pas signalée dans l Inventaire de Parenteau a dû être acquise par lui après la publication de son beau travail.

Maine-et-Loire.

Au musée Saint-Jean d'Angers, hache plate provenant de la commune de Saint-Georges-sur-Loire.

Le très aimable conservateur de ce même musée Saint-Jean d'Angers, M. A. Michel, possède dans sa collection particulière trois celts plats provenant des communes angevines de Beaugé, Mazé et la Membrolle.

Dans les vitrines de la très belle collection du Dr Georges Fiévé de Jallais près Cholet, se trouvent trois petites hachettes plates ; deux sont de Jallais même, l'autre vient de la commune voisine de la Poitevinière.

M. Bessonneau, d'Angers, a exposé à Paris en 1900 trois celts plats d'origine angevine, mais dont il ne connaît pas la provenance exacte[2].

Vendée.

Plusieurs découvertes de haches plates ont été faites en Vendée, deux surtout sont importantes :

En 1890, dans son cours d'Archéologie régionale à la Faculté des Lettres de Poitiers, M. A. F. Lièvre signalait la prin-

[1] Fortuné Parenteau : *Inventaire Archéolog.* p. 24, pl. 61. (Nantes : Vincent Forest, 1878).

[2] Je tiens à remercier bien respectueusement ici l'éminent Président de la Section d'Anthropologie au dernier Congrès de l'Ass. Franç. pour l'avancement des Sciences, M. le docteur Capitan, à qui je dois d'avoir connu ces haches.

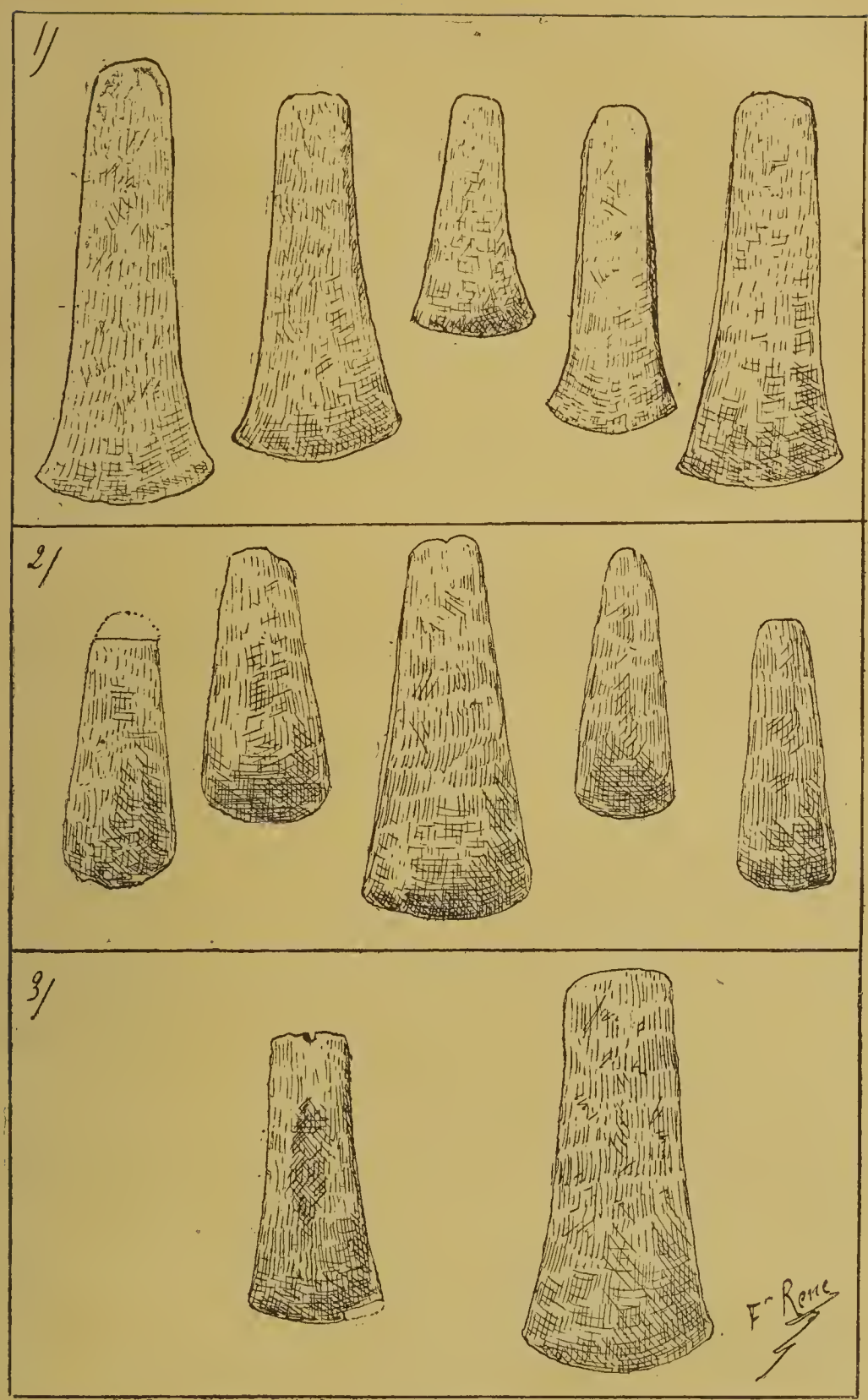

HACHES PLATES VENDÉENNES EN CUIVRE

1). Haches de Saint-Étienne-de-Brillouet *(Collection de M. le Cte R. de Rochebrune, château de la Court-Saint-Cyr)*.

2). Haches de la forêt de Grala, près Montaigu.

3). Haches de Nieul sur Authise et de Saint-Étienne-de-Billouet *(Collection Gabriel de Fontaines, château de Saint-André-sur-Sèvre)*.

cipale de ces deux trouvailles, faite, disait-il, entre Mouzeuil et Thorigny — exactement je crois à Sainte-Etienne-de-Brillouet[1] — M. E. Ginot, résumant le cours Lièvre dans la « *Revue Poitevine et Saintongeaise* » l'analysait ainsi : « dépôt « trouvé entre Mouzeuil et Thorigny, composé de huit instru- « ments semblables de formes, mais de dimensions diffé- « rentes, sortes de ciseaux à froid du type morgien rappelant « les haches de pierres. »

Cinq de ses haches de Mouzeuil, ou plus exactement de Saint-Etienne-de-Brillouet sont dans les splendides collections d'armes du château de la Court-Saint-Cyr, au comte de Rochebrune ; sur l'une d'elles le martelage des côtés a produit une légère bordure ou relief, ce n'est pas un « bord droit ». Une autre de ces huit haches se trouve dans les vitrines de Mr Gabriel de Fontaines, au château de Saint-André. (Deux-Sèvres). Ce dernier possède aussi un autre celt plat recueilli dans le lit de la rivière d'Authise à Nieul (Vendée). Cette arme porte à son talon une coche régulière de trois ou quatre millimètres de largeur ; je ne connais pas d'autre hache plate de métal présentant cette particularité mais j'ai moi-même recueilli dans la station bien néolithique des Fourboutières en Saint-Amand-sur-Sèvre (Deux-Sèvres), une hache en pierre polie verte, de forme absolument semblable à celle du celt de cuivre de Nieul et qui porte, elle aussi, une coche toute pareille à son talon.

— Je dois à la grande amabilité de Mr le comte de Rochebrune, avec le calque exact de ses haches, la connaissance et le dessin de cinq autres, de forme très primitive, trouvées dans la forêt de Grala, anciennement Grasla, qui constituait jadis la plus grosse partie des revenus de la baronnie de Montaigu et dans les clairières de laquelle d'antiques légendes faisaient se rassembler et folâtrer nuitamment, près de la *Pierre Blanche*, les fantômes effrayants et les apparitions

[1] Renseignement Gabriel de Fontaines.

troublantes.[1] M. de Rochebrune me signale encore deux autres haches plates, que je sais d'origine sûrement vendéenne, sans pourtant connaître d'une façon certaine la commune où elles ont été trouvées.

Deux-Sèvres.

Je ne connais pas de haches plates provenant de cette partie du Poitou qui a pourtant donné souvent du bronze, mais relativement à l'emploi initial du cuivre dans l'industrie métallique je dois signaler une pointe de flèche en cuivre rouge, de type très archaïque, trouvée par un des enfants de l'école Saint-Amand-sur-Sèvre qui m'aidait à rechercher des silex dans la station néolithique des Fourboutières, dont j'ai déjà parlé. Cette pointe affecte la forme d'une feuille de saule et ce type est celui de plusieurs autres pointes de trait en silex recueillis dans le même endroit ; il y a dans ce fait un rapprochement qui a son importance relativement à la question de l'évolution de l'industrie primitive passant du néolithique aux métaux[2].

Charente.

Les deux plus grandes haches plates connues en France ont été découvertes dans une cachette de pierres à Mondouzil, commune de Saint-Mesme près Jarnac, par M. Gustave Chauvet, de Ruffec, l'érudit Président de la Société d'archéologie d'Angoulême. Faites au même moule, elles mesurent 0,24 de longueur et leur tranchant qui s'élargit au demi-cercle atteint 0,115 ; elles sont en cuivre pur avec traces de plomb, sans étain[3].

[1] De Gouttepagnon, *La Forêt de Grasla.* — *Revue du Bas-Poitou* : X année II livr., juin 1897, p. 184.

[2] Cette pointe de flèche métallique fait aujourd'hui partie des collections du docteur Capitan.

[3] Revue *Ecole d'Anthropolog.* X-XI — p. 394. — Renseignements G. Chauvet : *Lettre du 1e novembre 1900.*

Une autre hache plate a été trouvée dans le camp du Raucoux, commune du l'Isle d'Espagnac, arrondissement d'Angoulême, avec des silex néolithiques, des poteries et un rasoir en bronze[1] ?

L'étude de l'industrie protométallique dans l'Ouest doit aussi considérer comme des documents de première importance les bijoux trouvés par le même M. Chauvet dans le tumulus de Pierrefitte, en Saint-Georges, arrondissement de Ruffec.

Ces bijoux analysés par M. Alfred Ditte, de l'Institut, et ont donné :

Perle ronde 0,013 de diamètre = cuivre. . . .	97,97
fer.	1,07
	99,04

Pas de traces d'étain ou de plomb.

2. Fragment de bracelet *larnaudien* de 0,045 de long =	
cuivre.	84,01
étain.	15,02
	99,03

Avec ces fragments métalliques le savant chercheur a recueilli une hachette robenhausienne en silex, des grattoirs de même roche, des croissants-pendeloques en schiste, des vases à fond semisphériques analogues à ceux des temps néolithiques et deux scories de fer semblables à des rejets de fonte. Nous avons donc ici ensemble, la pierre, le cuivre, le bronze et le fer[2]. Pourtant les restes humains du tumulus de Pierrefitte, déposés par petits tas distincts, la tête dessus, nous montre un arrangement funéraire qui est bien celui des ossuaires néolithiques, ce qui porte bien à admettre avec

[1] G. Chauvet, *Statistique et Bibliographie des sépultures préromaines de la Charente.* — *Bulletin Archéologiq.* an. 1899, p. 511.

[2] G. Chauvet. *Ass. Fr. Av. Sc. Limoges*, 1890, p. 216. — *Bulletin Soc. Arch. Charente*, 1890-91. pl. XLIX. 1894, p. 328, 300, 210. — *Bulletin Archéologiq. Sépultures Préromaines de Charente, 1899*, p. 507 et 540, pl. XXIII et suiv.

M. G. Chauvet que le mode d'ensevelissement a peu varié du robenhausien à la fin de l'âge du bronze.

Charente-Inférieure

Je n'ai eu connaissance que d'une seule hache plate trouvée dans ce département près de la petite ville de Marans[1]. Cette arme fut longtemps la propriété de M. Cassagnaud. A la vente de sa collection elle a été acquise par M. Musset, directeur du cabinet d'Histoire Naturelle de la Rochelle.

Pour résumer cette étude, je crois qu'il est bon de grouper en tableau la série des haches plates découvertes dans notre région.

Loire-Inférieure :

Haches de Saint-Père en Retz.	2
Id. de Port-Saint-Père	1
Id. de Nantes et environs.	4

Maine-et-Loire :

Hache du musée Saint-Jean d'Angers.	1
Id. collection A. Michel, d'Angers	3
Id. collection Dr Fiévé, de Jallais.	3
Id. collection Bessonneau.	3

Vendée :

Haches de Mouzeuil (Saint-Etienne de Brillouet). . .	8
Id. de Nieul-sur-Authise.	1
Id. de la Forêt de Grasla.	5
Id. signalées par Cte R. de Rochebrune. . . .	2

Charente :

Haches de Mondouzil	2
Id. de Raucoux.	1

[1] *Catalogue de la vente Cassagnaud.* Renseignements G. de Fontaines.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

Hache de Marans.	1
TOTAL.	37

Et si, agrandissant un peu seulement le champ d'étude dans lequel je m'étais tout d'abord limité, je l'étendais jusqu'à l'embouchure de la Gironde, il me faudrait ajouter à la liste précédente les 10 ou 12 haches de la collection Daleau, de Bourg-sur-Gironde, et celles aussi nombreuses que cite Cartailhac, dans sa brochure sur les formes des haches, comme ayant été trouvées dans un pot de terre aux environs de Blaye; ce qui porterait à *soixante* environ le nombre de ces armes pour les pays situés entre la Basse-Loire et la Gironde.

Aucune autre contrée, si ce n'est peut-être l'Irlande, n'a fourni jusqu'ici autant de matériaux d'étude sur cette époque de l'apparition des métaux.

Je n'ai point la prétention de connaître toutes les trouvailles de haches plates faites dans l'Ouest; même parmi celles qui ont été publiées plusieurs m'auront sans doute échappé. Si incomplets que soient pourtant les matériaux que j'avais en main, j'ai cru devoir les grouper dans cette étude parce qu'ils me semblaient pouvoir être utiles à ceux des archéologues de l'Ouest qui voudraient étudier cette industrie de nos premiers métallurgistes locaux.

A tous ceux qui ont bien voulu m'aider de leurs précieux renseignements: M. le Cte de Rochebrune, M.G. de Fontaines, MM. les Docteurs Capitan et Fiévé, M. l'abbé Breuil, MM. Chauvet Michel et Desmazières je dois en terminant offrir mes bien respectueux remerciements.

F^re^ RENÉ,

de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest.

Saint-Laurent sur Sèvre, Pensionnat Saint-Gabriel, septembre 1901.

CONTES DU BOCAGE VENDÉEN

(Suite) [1]

III

MÈRE L'OYE

Sous ce titre, nous allons donner quelques récits de légendes *dictés*[2] par les conteurs eux-mêmes. Souvent l'ancien ou la bonne vieille ont été les héros des histoires que nous enregistrons avec la fidélité d'un chroniqueur du temps jadis. Et devant l'assurance de ces témoins du passé à certifier avec une entière bonne foi la véracité de certains faits, le pyrrhonien qui sommeille en nous a plus d'une fois secoué le mol oreiller du doute : *Si c'était vrai pourtant ?*

1

La Poulette.

Un sorcier proposa à un de ses amis de l'emmener dans un bois : « Viens avec moi, dit-il, et me laisses faire, tu verras des choses merveilleuses ! » L'ami intrigué accepta et le soir nos hommes se rendirent dans un taillis. Le sorcier s'était

[1] Voir la 3e livraison 1901.

[2] Dans les histoires qui suivent nous avons essayé autant que possible de conserver les expressions mêmes du conteur, le tour en un mot, qui est pour nous le charme de ces contes ou légendes dits avec beaucoup de conviction et recueillis avec non moins de plaisir. J. DE LA CH.

muni d'un petit pot : « Donne que je prenne une goutte de ton sang et du pot va sortir une *poule noire* avec laquelle nous obtiendrons tout ce que nous voudrons ! » Epouvanté, sachant quelle responsabilité il encourait après la mort, le compagnon du jeteux de sorts refusa et le mécréant ne put avoir la poulette. Le mystérieux animal est une sorte de pierre philosophale ; quand son propriétaire lui met une pièce dans le bec, la poulette en rapporte deux. Pour faire périr la bête, il faut lui donner en nourriture un peu de farine mise sous l'autel à l'insu du prêtre pendant qu'il officie.

(Conté par M. Philippe Bariteau de L'Herbergement.)

2.

Le Bonhomme qui battait sa femme

Vous connaissez le *bounhomme* de la chanson vendéenne qui

> ... tapait su sa bonne femme
> Gob'tchiau tchi, attrap'tchiau là

parce qu'il l'avait trouvée avec un avocat. Un de ses amis, dont je tairai le nom, ne pouvait arguer des mêmes motifs pour caresser de la sorte sa moitié, et cependant il avait la main plutôt leste quand, en compagnie de Bacchus, il rentrait au logis. Un soir, revenant de vendanges — il était resté trop longtemps dans les vignes du seigneur — l'ivrogne s'apprêtait à user d'arguments frappants.

L'épouse quittant le lit, encore que court vêtue, se sauva dans un champ de blé noir et s'y cacha ; allant à sa recherche le vigneron rencontra un voisin : « N'as-tu point vu ma femme ? — Ah ! brigand, tu l'as encore battue ! Elle est plus loin, là-bas, dans les prés ; cours-y ! » Arrivé à l'endroit indiqué, le bonhomme se vit entouré de *demoiselles Blanches* qui lui administrèrent chacune leur tour de maîtresses paires de claques. Depuis ce temps, jamais, dit la légende, il ne battit sa femme.

(Conté par M. Maidon, de L'Herbergement).

3.

Le Curé de Pouillé.

Le curé de Pouillé, un devin dont la réputation s'étendait fort loin avait un cousin-germain habitant M... Celui-ci alla le voir et fut son hôte pendant trois jours ; comme la distance pour retourner chez lui l'effrayait quelque peu, il dit au prêtre : « Je voudrais bien être rendu à M... — Qu'à cela ne tienne », répondit le cousin, et appelant son domestique : « Va atteler la bourrique ». Cet animal d'ordinaire est fort lent et marque souvent de l'entêtement à la marche ; aussi le voyageur montra-t-il sa surprise d'être véhiculé en pareil attelage : « Et puis, qu'est-ce qu'y retournera le baudet, le domestique restant à Pouillé ? — Ne t'embarrasse pas pour si peu, cousin, fit le devin. Quand tu seras rendu à M... mets les rênes sur le dos de la bête et laisse-la partir : elle reviendra à Pouillé, sois-en sûr.

Il partit donc et arriva chez lui sans s'être aperçu *ni du chemin, ni du temps* qu'il avait mis à le parcourir ; ayant accompli à la lettre les instructions du curé de Pouillé, il laissa la bourrique seule sur la route. Jamais il n'entendit parler d'elle, ni de son maître, s'étant bien promis de ne plus revoir un cousin qui avait un tel pouvoir.

Le même devin, ayant eu des démêlés avec la justice à propos de consultations médicales qu'il donnait, reçut un jour la visite de deux gendarmes venant pour l'arrêter Il invita les hommes de la loi à dîner et les obligea à rester la bouche ouverte devant des plats appétissants.

Une autre fois il les arrêta sur le pas de la porte, immobiles comme deux statues équestres *(Conté par M. Philippe Bariteau.)*

4

Au village de l'E... , les gens d'une ferme perdaient tous leurs bestiaux. Deux jeunes gens furent à Pouillé consulter le fameux devin : « Vous n'êtes pas peureux, leur dit ce der-

nier? — Assurément non, répondirent les gars (ils avaient vingt ans). — Eh bien, ce soir, en retournant chez vous, quelqu'un frappera la caisse de votre voiture; ne vous détournez pas. Rendus à l'E..... votre meilleur bœuf râlera sur la paille. Dans l'écurie, à gauche en entrant, vous trouverez un paquet d'herbe (les jeunes gens crurent reconnaître la croisette). Prenez un fusil et entre minuit et deux heures, tirez sur une bête qui se jettera dans l'étang! » Ils firent ce que leur avait dit le curé de Pouillé, mais l'arme rata. A la grande surprise des gars, une *poule noire*, ayant sur la tête une sorte de *mitre*, se sauvait dans les rues du village ; à partir de ce moment, les bêtes furent guéries. Mais l'auteur du mal mourut bientôt.

(Conté par M. Gillet, de L'Herbergement, un des jeunes gens qui allèrent à Pouillé.)

5.

Val de Noir.

Val de Noir était un fameux brigand qui, en 1832, reprit la canardière oubliée dans la grange depuis la grande guerre. Quand la duchesse de Berry vint en Vendée, le Brigand saisit l'occasion qui lui était offerte de *chouanner* : sa spécialité était de piller les maisons après en avoir enfoncé les portes au moyen d'une *aiguille* de charrette. Quand il tomba sous les balles des soldats de la monarchie de Juillet, on l'enterra dans les landes de Corperais (entre Saint-Georges de Montaigue les Brouzils); *la lande et l'herbe* n'ont jamais poussé à l'endroit où il fut inhumé avec ses compagnons.

Depuis, tous les soirs, après minuit, les passants attardés aperçoivent dans les landes de Corperais des *chandelles* : ce sont les âmes des chouans qui reviennent.

(Conté par M. Baudry-Trichet de L'Herbergement.)

6.

Le Diable sur le Pont de Sénard.

Un jour que le gué de la Maine, à l'endroit où s'élève le pont de Sénard, étaient devenu impraticable par suite de la crue des eaux, un seigneur de l'endroit dépité de ne pouvoir passer s'écria : « Impossible de gagner la rive et ma femme qui attend. *Le diable m'emporte*, si un pont ne serait pas utile ! » Et au grand effroi du jureur, qui ne songeait pas que Lucifer l'ait entendu, le diable en personne apparut : « Demain, le pont sera construit ; je ne demande rien si ce n'est, comme otage devant me suivre, le premier qui passera ! » Son œuvre terminé, Satan s'assit sur une pierre, mais la chaleur du corps était si forte que l'empreinte de son postérieur s'incrusta dans le siège. Dans cette position, il attendait qu'un imprudent se hasardât à traverser, riant d'un sourire diabolique à l'idée que le malheureux bientôt irait rejoindre les damnés dans l'infernale chaudière. Mais il avait compté sans la femme du châtelain qui lança sur le pont un chat et une souris : Naturellement, celui-là poursuivit celle-ci : le diable était joué. Fâché de se voir roulé, il cria au seigneur : tu m'as attrapé, mais jamais un maçon ne réparera le pont de Sénard. » Plusieurs fois, en effet, on a essayé de réparer le vieux pont : dès que les pierres d'un bout sont remises en place, celles de l'extrémité opposée croulent dans la rivière.

(*Conté par M. Auguste Gouraud, de l'Herbergement.*)

[1] Voir dans les *Nouveaux Contes de tous pays*, une légende suisse, l'*Homme* vert qui se rapproche beaucoup de l'histoire vendéenne.

7.

Deux Hommes sur trois rangs.

C'était pendant la tourmente révolutionnaire ; à la veille de la bataille de l'Oie, Charette passait à Saint-Fulgent la revue de ses hommes en les faisant placer sur trois rangs. Deux fidèles du général, seulement, se présentèrent pour la paroisse de la Copechagnière :

« Deux hommes, s'écria le chef vendéen? Eh bien ! les gars, sur trois rangs ! » Et les chouans, malignement écartant les jambes, de répondre : « Mon général, voilà deux hommes sur trois rangs ! » D'où le dicton populaire.

(Conté par M. Marie Roux, de L'Herbergement.)

8.

Trente-deux Paires de Sabots du pied gauche.

Quelques compagnons de Charette, n'ayant plus de sabots, vinrent trouver un sabotier de la Copechagnière : « Mes pauvres gens, dit ce dernier, je ne puis vous arranger et je le regrette infiniment. Ayant fait 32 paires du pied gauche pour les *Bleus*, il ne m'en reste qu'un nombre égal du pied droit. — Soit, reprirent les *Blancs*, donnez-nous-les ! »

Ainsi l'esprit de parti allait se... nicher jusque dans la chaussure. Un bon sans-culotte ne pouvait se chausser qu'à gauche et un chouan devait avoir les pieds tournés à... droite.

(Conté par M. Marie Roux, de L'Herbergement.)

9.

L'Homme au bonnet

Une jeune fille paria qu'à la nuit noire elle irait au cimetière chercher des branches de buis. Elle y alla en effet et après avoir cueilli les brandons, en frappa un homme tout de

blanc habillé qui priait sur une tombe et lui prit son bonnet. Rendue chez elle, s'étant mise au lit, il lui fut impossible de dormir. Le lendemain, elle consulta le curé : « Ce soir, vous retournerez au cimetière ; le même homme sera encore en prière. Vous lui remettrez son bonnet, mais ayez bien soin de porter un enfant avec vous! » Elle remit la coiffure au vieillard et ce dernier la frappant au visage de son bonnet s'écria : « Tu es heureuse d'avoir cet ange à ton cou, sinon tu ne reverrais jamais la mère ! » L'imprudente fut guérie des gageures téméraires.

(*Conté par Mme Léon Dugast, de Saint-André-Treize-Voies.*)

10

Une Messe de minuit.

Une fois, dans une ferme de Mormaison, une brave ménagère se leva pour boulanger, croyant qu'il était cinq heures du matin Grande fut sa surprise quand douze coups tintèrent à l'horloge de la paroisse, les cloches sonnant à toutes volées.

Elle se rendit à l'église et, de plus en plus étonnéea, perçut à l'autel, toute couverte d'une tenture noire, un prêtre officiant devant une assistance de fidèles qui lui étaient inconnus. Elle s'assit sur un banc et, au moment de la quête, n'ayant pas d'argent sur elle, mit son anneau de mariage dans le plat d'élain. Le curé montant en chaire s'écria tout à coup : « *Que les vivants sortent d'ici* ! » Epouvantée, la fermière quitta l'église. Un pan de son tablier, étant resté pris entre les deux battants de la porte qui s'était refermée d'elle-même, elle fut obligée de le couper pour s'échapper.

Le lendemain, le curé averti de l'étrange aventure, trouva l'anneau dans l'escarcelle et le remit à sa propriétaire.

(*Conté par Madame Léon Dugast, de Saint-André-Treize-Voies.*)

11

Le Mauvais Payeur.

A Saint.-S. un bonhomme qui devait beaucoup de blé — autrefois, on payait en nature — reniait ses dettes. Une voisine en compagnie de sa petite fille entendit les sœurs du débiteur malhonnête pleurer. Se haussant sur les pieds, par la fenêtre, elle vit une scène étrange. L'homme enlevé au plancher par une force mystérieuse retombait sur le parquet tel un pantin que l'on fait danser à l'aide d'une ficelle L'enfant, ayant voulu voir, sa mère l'en empêcha : « Regarde poet tchiu ma feille, *o lé vilain* ! » Bientôt le diable, car c'était lui qui s'amusait à faire sauter le bonhomme, emporta son client. Le jour de l'enterrement on mit une *cosse* dans le cercueil pour la cérémonie religieuse.

(Conté par Mme Léon Dugast de Saint-André-Treize-Voies).

12

Histoires de Fées

A la Giraudelière des Lucs, les fées qui habitaient un souterrain venaient à la veillée chez les métayers et s'asseyaient sur un trépied sans prononcer une parole. Fatigués de voir une vieille venir leur rendre visite — ils ne savaient comment elle pénétrait chez eux — un soir les gens de la ferme firent chauffer au blanc le trépied. Vers 7 heures, la fée arriva et ayant pris son siège habituel se brûla douloureusement : elle se sauva en criant :

File, filaune
Vide, voidaune
Tchie poet la belle Arçaise

Qui filait 7 fusées pre un sèr
Pis encore fuselion
Pre son volion[1]

Jamais on ne la revit.

(Conté par Mme Beauvineau, de L'Herbergement.)

13.

Une vilaine petite fée, s'introduisant dans une maison, trouva une fillette au berceau et, l'emportant, la remplaça par une fée horriblement laide. Quand la pauvre mère s'aperçut de l'échange, fort triste elle alla trouver le curé et lui conta son malheur : » Ce soir avant de vous coucher, lui dit le pasteur, vous mettrez treize œufs sous la cendre et demain votre petite fille reprendra la place du mauvais génie. » Le lendemain, en effet, à son réveil, la mère entendit son enfant l'appeler et elle en fut tout heureuse.

(Conté par Mme Beauvineau.)

14

La Bête de Saint-Sulpice-le-Verdon.

A Saint-Sulpice-le-Verdon, chaque soir, une bête donnait la chasse aux chats, leur mangeant les ongles et... le bout du nez, après les avoir tués. Les gens, effrayés, s'en furent consulter le curé, car les coups de feu étaient impuissants contre le mystérieux animal : « Je me rendrai sur les lieux, dit le pasteur, et je le tuerai moi-même, ajoute-t-il ! » Et la bête disparut.

(Conté par M. Philippe Bariteau.)

[1] Ce qui peut se traduire ainsi : « File, file encore, devide, devide encore, ce n'est point la belle Arçaise ? qui filait 7 fuseaux par soir, puis encore un petit fuseau (fuselion) pour la fin de sa veillée (volion).

15

Histoires de sorciers.

Deux sorciers de la Copechagnière s'en voulaient : « Je te ferai crever, dit l'un ! — Tu n'es pas assez fin, ajouta l'autre ! — Nous verrons, répliqua le premier. » Un matin, celui-ci, se rendit au coin du jardin de son ennemi et attendit qu'il vint pour satisfaire un besoin náturel : « Je te tiens, va, tu ne m'échapperas pas cette fois ! » Et le malheureux qui, reprenant sa place dans le lit avait dit à sa femme : « Je suis perdu ! » mourut huit jours après.

(Conté par M. Ph. Bariteau.)

16

Dans un bois de Rocheservière, une quarantaine d'ouvriers travaillaient à faire des cosses quand survint une sorcière. Les bûches étaient dans un tas et tout autour les ouvriers jouaient du mail. La mécréante, sans que ces derniers s'en aperçussent, rendit les cosses invisibles et les enleva.

La même horrible petite vieille remplissait de chenilles les maisons où elle entrait.

(Conté par Mlle Séraphie de l'Epinay de Beauregard qui le tenait de son père.)

17

A Saint-B....., un jeune enfant si gai d'habitude devint maussade et se mit à marcher comme les animaux. Son père ne doutant pas qu'on lui avait joué un tour alla consulter le devin. Ce dernier lui fit voir le jeteux de sorts dans une glace : « C'est un jeune homme qui, ayant lu dans un mauvais livre, a voulu, sans méchanceté d'ailleurs, essayer les sortilèges sur votre gars ; maintenant il ne peut plus défaire ce qu'il a fait ! » Le curé mis au courant de l'aventure essaya, en vain, de

faire réciter sa prière à l'enfant : Prenez votre gars sur une couette, dit-il, et menez-le à Notre-Dame de la Salette à Montaigu, vousferez une neuvaine pendant neuf jours de suite. » Trois semaines après l'enjominé était guéri.

(*Conté par Mme Ph. Bariteau.*)

18

Un vigneron, rentrant chez lui, demanda à boire à un de ses voisins : Je te donnerai deux verres de vin, mais pas plus ! » Blessé dans son amour-propre et aussi dans sa gourmandise, le mécréant ajouta : « Vous ne pourriez peut-être point me *tirer* une autre *verrée* ? « Le lendemain le bonhomme ne voyait plus. Son fils alla chez le traiteur, emportant une petite fiole contenant l'urine du malade : « C'est pour ton père que tu viens me consulter, fit le devin ? — Non, c'est pour mon patron. — Pour ton patron ? Ne me dis pas ça, sinon je ne m'occuperai pas de ton affaire ? » Et le fils avoua, en effet, que son père était indisposé.

Le guérisseur prépara une liqueur qu'il remit au commissionnaire, lui recommandant bien de ne pas regarder derrière lui sur le chemin. Rendu chez son père, il y trouva le sorcier. Le malade, sur les instructions du devin, donna une poignée de main au mécréant et lui offrit à boire une *seule* rasade. Lui prit *deux* verres du remède et il guérit après en avoir bu un troisième !

(*Conté par M. Maidon.*)

19

Le Diable dans l'église de Saint-Avaugourd des Landes[1].

Saint-Avaugourd des Landes est une petite commune de Vendée renommée par l'hospitalité de ses habitants. Leurs grands parents, si on en croit la légende, ne faisaient pas les

[1] *Revue des Traditions populaires* (*Petites légendes locales, Bocage vendéen* par J. de la Chesnaye), 16 année, n° 5.

délices de certain curé, leur trouvant une pointe de scepticisme qui sied mal à des Vendéens. Peut-être les gars, embrassaient-ils trop les filles, peut-être aussi, dormaient-ils au sermon de leur pasteur ? Toujours est-il que ce dernier, désespérant de leur salut, résolut de frapper leur imagination. Un dimanche au prône, notre homme tonnant contre l'incrédulité de ses ouailles les menaçait des plus terribles châtiments : « L'enfer vous guette, mes frères !... Le diable est là !... Impies, voici votre roi ! Et devant les braves gens épouvantés, Satan haut encorné apparut et lança aux échos de l'église un retentissant « bê bê ». Le curé, qui était un malin, avait recouvert de papier le corps d'une chèvre et le sacristain, enflammant l'habit de la biquette, l'avait poussé dans l'église au moment où le prédicateur évoquait l'ombre de Lucifer[1].

(*Conté par M. E. Bourseguin, de L'Herbergement.*)

20

Les Bêtes malades.

Dans une ferme, les bêtes étaient malades : on fut consulter le devin qui découvrit sans peine l'auteur du mal et le fit connaître : « Vous irez chez le boucher, dit-il à son client, et achèterez un cœur de veau que vous piquerez en croix, avec des pointes de *cuivre*, prises chez un *couvreur*. Vous chaufferez le four pour faire cuire le viscère : mais ayez bien soin de fermer les portes de la maison et celles de la boulangerie. Le sorcier viendra vous demander d'ouvrir, n'en faites rien : ce serait un malheur irrémédiable. Fatigué, il s'en ira et vos bêtes guériront »

(*Conté par M. Armand Bariteau, de L'Herbergement.*)

[1] Une légende analogue explique le surnom de *bequauts* donné aux habitants des Lucs. Voir, dans le *Petit Phare* du 11 juin 1901, *Bequauts et Pallots* par J. de la Chesnaye.

21.

Une nuit, de retour de Nantes vers une heure du matin, un fermier et sa fille se couchèrent. Dix minutes à peine s'étaient écoulées depuis leur arrivée, quand un voisin les éveilla. Toutes *leurs bêtes* étaient hors du toit quoique pas une *attache* ne fut cassée. La litière était complètement mouillée et un *poulain*, visible pour le voisin seulement, se sauvait pendant que l'on rentrait le bétail à l'écurie. Le lendemain, une bête tomba malade, le jour suivant ce fut le tour d'une autre et plusieurs animaux crevèrent.

(*Conté par Mme Ph. Bariteau.*)

22.

A la Mittonnière, village de L'Herbergement, les bêtes périssaient victimes des pratiques du sorcier. Un matin de bonne heure, un brave paysan et son neveu s'en furent chez le devin qui, les ayant *consultés*, leur recommanda de rentrer chez eux avant soleil lever. Arrivés près d'un bois nos deux hommes sentirent une chaleur suffocante qui les arrêta net ; pendant près d'un quart d'heure, ils ne purent avancer. Rendus à la maison ils trouvèrent encore trois veaux crevés depuis leur départ, seule une petite *bode*, étendue sur la litière, achevait de mourir. « Si vous pouvez placer sur le dos de vos bêtes ayant encore un souffle de vie, deux brins de paille en croix, leur avait dit le devin, vous les sauverez ! » Ils accomplirent les prescriptions de ce dernier et sauvèrent la petite génisse

(*Conté par M. Beauvineau, de L'Herbergement.*)

23.

Un marchand perdait ses chevaux sans qu'il pût connaître la cause de la maladie, quand un jour un mendiant vint à sa porte demander l'aumône. La femme qui le reçut lui donna

un bon morceau de pain, arrosée de gros plant. Elle se plaignit au malheureux du sort qui était tombé sur son écurie : « Mon homme est à la foire, ajouta-t-elle, et si ce soir il ramène une autre bête, celle-ci s'en ira comme les autres ! » Et elle se lamentait : « Madame, fit le mendiant, votre mari, en effet, a acheté un cheval, *j'en suis sûr*. Quand il sera rendu vous prendrez à l'animal quelques crins de la queue ; vous les ferez griller avec une poignée de sel sur la pelle du foyer chauffée au rouge, puis vous jetterez la cendre dans le puits, car c'est l'eau qui est ensorcelée ! ! On a mis quelque chose sous la bouillée de *rue* qui touche à la maçonnerie, arrachez l'herbe et vos chevaux pourront boire impunément de l'eau maudite. »

De ce moment, les chevaux qui s'abreuvaient au puits désensorcelé ne furent plus malades.

Conté par Mme Gillet, de L'Herbergement.)

24

A Saint-S..... un vieux sorcier avait la spécialité de jeter des sorts sur les bêtes. Un jour, en face de la Begaudière, rencontrant un voisin qui conduisait une vache, il passe la main sur le dos de la bête ; celle-ci tombe et se refuse complètement à marcher.

Un boucher de la Roche acheta l'animal, et comme c'était un esprit fort, il dit à son vendeur : « Quand je tuerai votre bête, l'enjomineur crachera du sang et mourra bientôt. » Ce qu'il avait prédit arriva et on jeta le corps du sorcier par dessus les murs du cimetière. (*Conté par M. Beauvineau.*)

25

La Chandelle de chair humaine.

Dans une ferme de Saint-Georges-de-Montaigu, deux voyageurs munis d'une caisse, demandent l'hospitalité sur le foin. Bien accueillis par les gens, ils laissent la petite malle à la mai-

son. Vers minuit, la caisse s'ouvre seule et un troisième personnage en sort. Il allume une chandelle de *chair humaine* qui empêche la maisonnée de se réveiller et sort appeler ses complices. Mais le grand valet, revenant de faire la cour à sa bonne amie, entre pendant l'absence du maladrin. Apercevant le poignard et le pistolet contenu dans la caisse, il ferme la porte. Par l'huis disjoint, l'homme à la boîte passe le doigt que le grand valet saisit, et réclame sa chandelle : « Si tu ne me lâches pas la main, crie-t-il du dehors, personne ne se réveillera ! » Le domestique consent à lui laisser retirer le doigt et, soufflant sur la chandelle, ne peut réussir à l'éteindre : « Dis à la bonne amie de... *buffer* dessus. » Et la belle mandée étouffa la magique lumière, ce qui fit se réveiller les gens de la ferme.

(*Conté par M. le Dr Allain.*)

26

Histoires de garous.

« A La Limouzinière de Saint-Georges la veillée faite, un jeune homme rentrait chez lui, entre onze heures et minuit. Descendant par un chemin creux vers la rivière, il entend des chiens qui aboient, telle une meute poursuivant un lièvre. Arrivé dans une prairie un gros mouton se trouve sur son passage ; il le pousse devant lui. A un kilomètre de là, la bête lui crie : « Porte-moi sur ton dos ; il y a assez longtemps que je marche ! » Et malgré la montée forte, près du *Puy-Garin*, il traîne le mouton jusqu'à sa porte, non sans avoir sa chemise trempée de sueur, puis la bête s'enfuit.

(*Conté par M. Arnaud de Saint-André-Treize-Voies.*)

27

Au P.... de bonne heure, un matin, des paysans se rendaient au labour. Arrivé à la porte d'une ferme, ils essaient de rentrer, l'huis était verrouillé. Malgré les coups frappés, la porte

restait toujours close. L'un des laboureurs regardant par un trou aperçut des chiens tout mouillés, se chauffant autour du foyer. Bientôt ils ouvrirent : « Que faisiez-vous tout à l'heure ? leur demanda-t-on. — Oh ! rien ! » Ils couraient le *garou* et venaient d'arriver chez eux à l'instant.

(Conté par Mme Ph. Bariteau.)

28

Chaque soir à la P..... une bête venait frapper sur le loquet de la porte d'une maison. Le fermier, la nuit suivante, en compagnie d'un voisin sortit au moment où de nouveau la bête répétait son manège habituel. Il aperçut un mouton qui s'était reculé de cinq ou six pas ; l'animal lui parla. Et quand son compagnon lui demanda le sujet de la conversation, il répondit : « J'aimerais mieux mourir plutôt que de dire ce que j'ai entendu ! » Il emporta en effet son secret dans la tombe, mais jamais plus depuis ce soir, le mouton ne revint frapper sur le loquet de la porte.

(Conté par Mme Ph. Bariteau.

29.

La Chapelle de sainte Radegonde

Dans une prairie, auprès du village de la Suerie en la Genétouze, se trouve une chapelle érigée en l'honneur de sainte Radegonde.

Voici ce que raconte la légende. Radegonde, fuyant devant les soldats que son royal époux avait lancés à sa poursuite, arriva à la *Suerie* au moment où des paysans ensemençaient leur champ : « Que faites-vous là, mes amis ? dit la sainte. — Nous semons de l'avoine, ma bonne dame. — Elle sera *mûre*, demain, fit Radegonde, au grand étonnement des laboureurs qui doutaient fort qu'il en fût ainsi. Si quelqu'un, ajouta-

t-elle, vous questionne au sujet de mon passage, dites que j'ai traversé votre champ, alors que vous l'ensemenciez ! »

Le lendemain, les paysans voyant l'avoine jaunie, comprirent qu'ils avaient eu affaire à une sainte, en butte aux attaques de mauvaises gens. Aussi quand les émissaires du mari de Radegonde les questionnèrent, ils répondirent comme il leur avait été recommandé de le faire. « Dans ce cas, fit l'un des serviteurs royaux, il est inutile de poursuivre nos recherches, mais comme nous avons promis d'apporter à notre maître la langue de sa dame, tuons un chien et enlevons-lui ce qui n'eût dû être ravi à Radegonde ! »

Depuis cette époque, la prairie de la Suerie, sur laquelle s'élève une chapelle est visitée par les femmes stériles qui désirent avoir des enfants[1].

(Conté par M. A. Gouraud.)

JEHAN DE LA CHESNAYE.

[1] Au Barbin en Vieillevigne se trouve la fontaine de *Crée-lait* (*crée* en pâtois veut dire *augmenter*). Les femmes qui manquent de lait viennent boire l'eau miraculeuse et leur sein se gonfle à la grande joie... du bébé.

Quelque jour nous dirons les *lieux de pèlerinage et de guérison* du Bocage.

MIETTES D'HISTOIRE

LE PONT DES MOUTIERS-SUR-LE-LAY

EN 1624

La marche providentielle des événements, telle que l'a révélée Bossuet dans son *Histoire universelle*, trouve des arguments aussi bien dans les détails que dans les grandes lignes de l'histoire.

Les Mérovingiens avaient été assez peu reconnaissants envers l'Eglise du baptême de Reims et du « royaume fait par les évêques ». Ils l'avaient rançonnée sans merci, et, à l'avènement des Capétiens, la plupart des bénéfices ecclésiastiques, les dîmes comme le reste, étaient usurpés par des chefs militaires, dont la rapacité menaçait la France d'une oligarchie sans mesure et sans pitié.

Les invasions des Normands vinrent à temps au secours des gens d'église. Les seigneurs féodaux, incapables de mettre en valeur des terres incultes, n'enviaient que des biens en plein rapport. En ravageant tout autour d'eux, les hommes du Nord préparèrent de nouvelles besognes aux moines, colonisateurs par vocation et par état, et dépouillèrent le seigneur laïc, que l'approche de l'an mil vint encore frapper concurremment du remords salutaire des restitutions. En fin de compte, on doit aux Normands, dans notre pays du moins, la forte et alors bienfaisante théocratie du moyen-âge.

C'est après leur défaite et leur départ, au neuvième siècle, qu'il faut placer la réoccupation empressée par les moines des

régions dévastées à fond par plusieurs invasions. Pour prendre possession du sol redevenu sans maître, les abbayes qui se repeuplèrent vite, essaimèrent çà et là, et envoyèrent leurs moines fonder des prieurés, noyaux des villages et des bourgs d'aujourd'hui. L'origine des Moutiers-sur-le-Lay est moins douteuse qu'aucune autre ; son nom vient du « moutier », ou petit monastère, qu'y installèrent, vraisemblablement dès le dixième siècle, quelques membres du troupeau bénédictin de Luçon. Les Moutiers ont toujours dépendu de l'abbaye, puis de l'évêché de Luçon ; les abbés y construisirent de bonne heure un château-fort, qui y sauvegarda leur puissance temporelle, et qui valut aux évêques, leurs successeurs, de fréquents et violents démêlés avec d'autres seigneurs temporels de Luçon, notamment avec les La Trémoïlle.

Comme on va le voir plus loin, une ancienne route commerciale passait le Lay sur un pont à cet endroit même. Les Bénédictins avaient trouvé là une raison très pratique de s'y établir, et l'importance politique et stratégique des Moutiers au moyen-âge est suffisamment affirmée par le nombre de sièges et d'assauts que le château eut à soutenir, même pendant les guerres de Religion et pendant la Ligue.

Sans vouloir comparer les sectaires de Calvin ni les partisans des Guise aux pirates normands, la guerre civile fit beaucoup de mal aux Moutiers. En septembre 1568, par exemple, le château fut pris et pillé par un certain Parent, marchand à Luçon, huguenot enragé, qui se disait évêque de Luçon, et qui y fit souffrir le plus cruel martyre à Nicolas Moquet, ancien curé du Langon, qui refusa de renier sa foi.

Les injures du temps aggravèrent celles des hommes, et, en janvier 1624, trois mois avant que Richelieu se démît de son évêché de Luçon en faveur d'Aimery de Bragelonne, une forte crue du Lay fit crouler dans la rivière une partie du vieux pont des Moutiers. Le dossier de cet accident est conservé aux Archives départementales de la Vienne, sous la cote C 571.

Cet ancien pont avait fait des Moutiers un point de transit, une étape de la route commerciale de la Bretagne dans le midi de la France ; le pays lui devait une prospérité relative, et son maintien en état de viabilité intéressait avant tous autres l'évêque de Luçon, qui était le seigneur temporel du lieu.

Bien qu'on puisse faire remonter l'institution officielle des Ponts-et-Chaussés à l'ordonnance royale du 20 juillet 1315, dite *Charte aux Normands*, ce service n'avait rien alors de préventif, et consistait simplement à pourvoir après coup aux réparations indispensables ; tant qu'un pont tenait debout, il était présumé en bon état.

Après la crue dévastatrice de janvier 1624, l'évêque de Luçon chercha à qui incombait la réparation, et, comme il ne faisait pas payer de péage, il en conclut qu'il n'avait pas la dépense à sa charge, et il fit adresser au roi, en la personne de ses lieutenants de voirie à Poitiers, la requête qui suit :

« *A Messieurs les trésoriers généraux de France en la généralité de Poitiers, et lieutenants de Monsieur le duc de Sully, pair et grand Voier de France* ».

« Le sieur évesque de Luçon vous remontre que le pont des Moutiers-sur-le-Lay, membre dépendant dudit évêché, élection de Fontenay, sur la rivière du Lay portant basteaux de 20 ou 25 tonneaux une lieue au dessous dudit lieu des Moutiers, passage ordinaire pour trafiquer de la Bretagne à Bordeaux, Saintes, La Rochelle, Marans, Fontenay, Niort, Luçon et autres villes, las de longtemps, quoy que soit partie d'iceluy pont aurait été ruyné, et, singulièrement au mois de janvier dernier esté entièrement ruyné et emporté par l'inondation des eaux, en sorte qu'à présent il est du tout impossible aux marchands et autres de pouvoir passer ladite rivière, qui n'est guéable soit à pied soit à cheval ; au moyen de quoi le public reçoit un notable dommage de la ruyne finale dudit pont, qui leur interdit tout trafic et commodité. Ce consi-

déré, attendu, Messieurs, que le suppliant ni ses prédécesseurs n'ont jamais pris ni levé aucuns droits de péage ni billette sur les marchandises passant sur ledit pont des Moutiers, il vous plaise ordonner que, des deniers que Sa Majesté emploie ordinairement pour l'entretien des ponts-et-chaussées du Poitou, il sera employé la somme de douze mille livres pour la réfection dudit pont des Moutiers-sur-le Lay, et vous ferez justice.

BARBIER, *procureur dudit sieur évesque.* »

Sans préjuger la question de responsabilité pécuniaire, les trésoriers généraux de France siégeant à Poitiers ordonnèrent une enquête sur place, et déléguèrent à cet effet Pierre-François, sieur du Temps, conseiller du roi et l'un de ses élus en l'élection de Fontenay-le-Comte, accompagné de Lancelot Cailler, procureur du roi en ladite élection, assistés de Simon Chauvière, commis du greffier, à Fontenay. Ces Messieurs procédèrent à la visite les 19 et 20 août 1624, et choisirent comme experts François Chauvin et Etienne Gendron, maîtres maçons à Luçon, et Nicolas Romain, maître charpentier à Luçon, lesquels prêtèrent serment de « bien faire rapporter l'estat du pont et ce qu'ils estimeront en leurs consciences être nécessaire pour le remettre en bon et dû estat ».

Le pont mesuré donna « sept vingt dix toises de 6 pieds de long, et 16 pieds de large. On compte quinze arceaux ou arcades » d'inégale longueur, pour l'écoulement des eaux ; l'une d'elles portait un pont de bois dormant « afin de le pouvoir retirer et empêcher le passage. »

L'éperon et les voûtes des arcades étaient « entièrement fondues et ruynées » ; les experts constatèrent « la forme ancienne de la construction dudit pont », sans donner malheureusement plus de précision à leur remarque.

Ils jugèrent que tout était à refaire ; le pont tombait en ruines depuis trois ans, « au grand préjudice du roy et des

habitants, qui ne peuvent plus payer les tailles, et qui seront contraints d'abandonner leur paroisse et de la laisser déserte, s'il n'est pourvu promptement à la réfection, aux fins que le trafic et commerce soit libre comme auparavant. »

Les habitants des Moutiers apprirent aux experts que les dégats avaient commencé dès les débuts de la Ligue ; à cette époque quelques arches du pont avaient été rompues par ordre du gouverneur de la province de Poitou, pour empêcher les courses des Ligueurs concentrés en Bretagne. On avait fait de même, il y avait quelques années, pour empêcher les soldats de l'armée, que Soubise avait levée contre Marie de Médicis, de repasser la rivière et de faire des entreprises contre les villes et places qui étaient au delà.

Tout était à refaire à neuf, arcades et piliers, d'autant que les eaux quand elles débordaient dépassaient le tablier du pont de plus de deux pieds; il fallait donc le surélever de deux pieds et demi.

Pour les deux jours d'expertise, chaque expert reçut 30 sols; François du Temps émargea 14 l. 16 sols ; et Cailler 12 l. 16 sols, aux frais de l'évêque.

La contribution financière de Mgr Aimery de Bragelonne se borna vraisemblablement aux 30 l. 12 sols de cette opération préliminaire ; l'absence d'autres pièces dans le dossier resté à Poitiers indique que l'affaire fut évoquée à Paris, et que le roi prit à sa charge et sous sa direction la reconstruction du pont des Moutiers-sur-le-Lay.

EDGAR BOURLOTON.

LIEUX CÉLÈBRES DE VENDÉE

AVRILLÉ

A Mme L. Gillaizeau, douairière.

Levons l'ancre et tendons la voile
Vers Avrillé,
Pour voir si là-bas quelque étoile
N'a point brillé.
Saint *Domnin* parfume ces côtes,
Et, d'un cœur prompt,
En son honneur, d'aimables hôtes
Nous recevront.

Mais abordons d'abord la crique
De *Saint-Vincent* :
Il est vrai, ce nom historique
Est tout récent.
Le *Goulet*, où j'eus la fortune
D'être accueilli,
Y fait sur la légère dune
Un léger pli.

Mais à l'époque primitive
Dont nous parlons
Il sort comme une voix plaintive
De ces vallons
Pendant qu'au mal chacun s'empresse,
Sur *Belesbat*
Un soir, comme une vengeresse
La mer s'abat.

A la place où chantait l'orgie,
Longtemps plus tard
On vit ta célèbre abbaye,
Lieu-Dieu-en Jard !
Dans ces lieux où dansa Sodome
Dieu rassembla
Les *vaillants de Jard*, comme on nomme
Ce peuple-là.

Troussepoil eut aussi ses charmes,
Et, dans ses puits,
L'abbé *Baudry* trouva les armes
Des jours enfuis.
De leurs profondeurs il évoque
Tout l'autrefois
Et réveille toute une époque
Du temps gaulois.

Avec un peu de poterie
Mise en bon coin,
Son nom savant, quoiqu'on en rie,
Courut au loin.
Mais son successeur dans la cure,
Monsieur *Trichot*
Du bonheur que cela procure
Point ne lui chaut

Si la science vous est chère,
Voyez plus près
Le dolmen de la Frébouchère ;
C'est fait exprès
Pour dérouter, par son énorme
Entassement,
Le rêve le plus fou, que forme
L'âme en dormant.

Mais que nous font les froides pierres
Du temps passé
Devant lesquelles nos paupières
N'ont point baissé ?

Tandis que les fleurs purpurines
De jeunes Saints
Jettent au-dessus des ruines
Leurs frais essaims.

Ce *Domnin*, quelle étrange joûte
Il engagea !
Son esprit à sa foi s'ajoute :
Vainqueur déjà,
Son assurance vous entraîne :
Et le Préfet
Qui n'a, pour l'aider, que sa haine,
Sera défait.

Cependant, sous un coup de force,
Le cœur transi
Se trouve entre l'arbre et l'écorce
Comme saisi.
A moins que le ciel ne vous aide,
On meurt d'effroi,
Et le mal paraît sans remède,
Aux gens sans foi.

Mais *Domnin*, l'âme épanouie,
Avec les siens
Brave la fureur inouïe
De ces païens.
Le fer, la flamme les attire,
Comme un aimant.
Ils se présentent au martyre
Tranquillement.

Va, licteur romain, de ta hache
Frappe à grands coups ;
Et de leur tronc charmant détache
Ces jeunes cous.
Tu donnes à ces hirondelles
La liberté
D'atteindre vite, à tire-d'ailes,
L'éternité !

Ajourd'hui, leur tombe s'entrouvre,
Et ces enfants
Sortent, comme un Roi de son Louvre,
Tout triomphants.
L'Eglise les place en couronne
Sur son autel.
Le laurier qui les environne
Est immortel.

J'ai vu, dans des fêtes fleuries,
Le bon curé
Organiser des théories
A notre gré.
Des enfants, de chaque village
Vite accourus,
Représentaient, suivant leur âge,
Les disparus.

Vêtus de couleurs, et des palmes
En chaque main,
Ils s'avançaient, heureux et calmes,
Sur le chemin
Derrière eux, les chères reliques
Qu'on affichait
Donnaient à ces fêtes publiques
Un pur cachet.

Le vrai *Menhir* que l'on contemple,
C'est désormais
Ce *saint* que l'Eglise, en son temple,
Place aux sommets.
Saint Domnin voudra bien défendre
Son *Avrillé*
Des pièges que pourrait lui tendre
Ce temps troublé !

FR. DE SAINT-MESMIN.

28 décembre 1901.

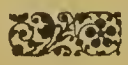

NOTES SUR LE COSTUME MARAICHIN

Quelques hommes âgés portent encore, dans le marais de Saint-Jean-de-Mont, le vieux costume d'autrefois ; ils sont assez peu nombreux, et l'on doit ajouter qu'ils ont apporté à l'ensemble de leur « vêture » de légères modifications qui en altèrent le caractère traditionnel.

Il y a trente ans à peine, ce costume était universel ; peu à peu — et très rapidement en ces dernières années — il a cédé la place, chez la plupart des jeunes, à un informe vêtement qui tient le milieu entre l'habit sans caractère du paysan du Bocage et les « décrochez-moi ça » des petits tailleurs de bourg.

Pour certaines gens, inconscientes du ridicule, et qui placent la démocratisation de la redingote et du gibus au rang des immortels principes, c'est un progrès. C'est un recul et une diminution aux yeux des artistes et des personnes de goût, qu'affectent la laideur et la vulgarité sous une forme quelconque.

Avant donc qu'aient disparu les derniers costumes maraichins, que ces quelques notes fixent leur physionomie et aident à en conserver le souvenir.

*
* *

Les hommes se coiffent d'un chapeau uniformément de feutre noir, analogue à certains chapeaux bretons. Un ruban large, en velours noir, entoure la coiffe et ses deux extrémités tombent par devant, dans la direction de l'œil droit.

Pendant les guerres de Vendée, l'on arborait la cocarde blanche, ou blanche et noire ; au début du XIXe siècle, parfois l'on vit une boucle au ruban, mode vite disparue ; d'une façon générale, le ruban était adapté sans nœud et sans boucle, simplement arrêté par un croisement de l'étoffe et une couture.

Le fond du chapeau, au temps passé, est relativement haut ; il coiffe largement la tête. Dans un pays où le vent d'ouest souffle presque constamment et n'est arrêté par aucun obstacle, l'homme enfonce sa coiffure par derrière et veut que le front soit également protégé : les bords sont presque plats et assez larges.

L'ancien maraichin portait les cheveux d'une certaine longueur ; c'était un « avantage » que d'avoir les mèches extérieures très légèrement ondulées, mais du bout seulement.

La veste, en bure, est couleur brun foncé ; le bleu foncé, d'étoffe plus fine, est réservé aux riches pour « aller à la messe ».

Les boutons sont en étoffe de même couleur que la veste, les boutonnières sont faites en soie ou fil vert très apparent.

La forme de la veste est carrée, courte, et étroite au point de ne pouvoir être boutonnée ; la veste compte de chaque côté un rang de boutons et un rang de boutonnières ; les deux revers, carrés, sont surmontés d'un col droit rigide en étoffe.

Les manches sont ouvertes en dehors et un peu sur le côté avec deux boutons comme ornement, très étroites jusqu'au coude et s'évasant quelque peu à l'extrémité.

Le petit gilet, ou « camiset », est croisé, en flanelle blanche très épaisse ; les boutonnières sont vertes, ainsi que les bords externes du gilet et des revers. A notre époque, le gilet est plus largement ouvert et échancré que la veste ; mais autrefois il était beaucoup moins décolleté ; l'usage ancien veut que les deux premiers boutons ne soient pas boutonnés.

Entre le camiset et le pantalon, une large ceinture d'étoffe

de couleur ceint les reins de plusieurs tours ; les liens qui en nouent les bouts sont de même couleur que cette ceinture invariablement verte et rouge à larges raies transversales.

Quant au pantalon, il constitue la partie la plus caractéristique du costume, et celle qui a frappé davantage quiconque a le sens du pittoresque.

Il est à grand pont, attaché par trois boutons, deux de pointe, et un central plus large, en cuivre ou en étoffe ; les deux de pointe placés à peu près sur la couture extérieure. Il comporte deux poches ; très serré des hanches, il s'élargit beaucoup aux cuisses, devient très ample aux genoux et s'arrête au-dessus des chevilles.

A l'extrémité du pantalon existe un rempli, qu'on nomme « godi », et qui est simple ; les riches en avaient quelquefois deux ou même trois superposés, mais c'était exceptionnel ; d'une façon générale le « godi » est large d'au moins quatre bons doigts.

Au temps de l'insurrection, le pantalon comportait une ouverture à la couture externe du bout, analogue à celle des manches de la veste, et portant deux boutons comme elle ; cette ouverture partait du bas et s'arrêtait à deux centimètres du rempli. C'est vers 1845 que l'on a commencé à la supprimer.

La chemise blanche, en toile de pays, est à col fermé et rabattu ; une petite cravate de couleur généralement claire, et de forme serrée, porte le bijou d'argent qu'on nomme « cœur vendéen », et qui, aux temps anciens, n'est pas surmonté d'une croix ; cette dernière est d'adjonction relativement moderne.

Les pieds, couverts d'un bas bleu foncé ou brun, en laine brute, sont chaussés de sabots de bois assez lourds et massifs — la forme est devenue plus légère. La pointe, recourbée

en bec, était moins prononcée qu'elle ne l'est aujourd'hui, et la bride plus étroite, en raison de l'importance plus grande alors donnée à la partie en bois.

Ajoutons ce détail qu'à l'époque révolutionnaire, les insurgés du marais cousaient autour du chapeau, à la base du ruban de velours, une chenille d'étoffe de la grosseur du pouce, mi-parti verte et jaune. Ce n'était point deux liens, l'un vert, l'autre jaune, enroulés l'un autour de l'autre ; cette chenille était uniformément verte sur une longeur de trois à quatre centimètres, puis jaune sur une longueur semblable, et ainsi de suite.

Enfin le maraichin ne portait pas de barbe, et restait soigneusement rasé ; les petits favoris n'ont été mis à la mode qu'à une époque relativement récente.

Tel était, dans son ensemble, le costume traditionnel du maraichin, de Saint-Gilles à la Barre-de-Mont, et de Beauvoir à Challans, en passant par Saint-Gervais et le Perrier. Il avait jolie allure et un véritable chic. Aussi ne reconnaît-on qu'avec peine le petit fils du paysan d'autrefois, de si élégant maintien, dans l'être d'aspect déjeté, demi-bourgeois, demi-ouvrier, qui porte aujourd'hui des cravates soldées à vingt-cinq centimes par les grands magasins de nouveautés, des habits de « Monsieur » qui n'ont même pas la seule excuse du triste vêtement moderne, c'est-à-dire la correction et la ligne de la coupe, et des couvre-chefs qui le confondent, en une fâcheuse fraternité, avec les camelots du boulevard.

*
* *

Quant au costume des femmes, il a peu varié ; il n'a du reste aucun caractère, et, pour parler sincèrement, est des moins seyants.

La jupe courte tombe d'un bourrelet fort large qui entoure uniformément la ceinture ; elle a des godis ; le corsage, très plaqué, aplatissant la poitrine, est couvert d'un foulard de

soie noire ou de couleur ; la coiffe, de la forme d'un hennin rapetissé et mis en arrière, recouvre un large velour noir, placé sur les cheveux.

Le bas bleu et les souliers découverts complètent la toilette. Notons enfin qu'en deuil, la maraichine portait autrefois une grande mante noire d'un certain caractère ; ce vêtement est en voie de disparition et remplacé par une sorte de large coiffe, de cachemire blanc bordé de noir, qui se nomme « capot », d'aspect assez disgracieux.

L. DE LA CHANONIE.

CHOSES VUES

LE 35e MOBILES AU SIÈGE DE PARIS

(1870-71)

(*Suite*).[1]

Bataille de Champigny.

Depuis quelques jours, chacun croyait savoir qu'une grande bataille était imminente ; les chefs de corps étaient demandés à l'Etat-major du Gouverneur ; les généraux se réunissaient fréquemment ; les ordres relatifs à l'entretien des armes se succédaient ainsi que ceux concernant l'équipement dans son ensemble ; des revues de compagnies avaient lieu chaque jour. Les canons des forts et ceux de l'enceinte étaient silencieux.... c'était le calme qui précède les grands orages.

Le 27 novembre, le 35e régiment de la garde mobile quitta ses cantonnements : il fut compris dans la deuxième armée commandée par le général Ducrot, 3me division (général Faron) (2me brigade (général de la Mariouze). Le 28 novembre les 1er et 2me bataillons quittèrent Arcueil à six heures du matin et rejoignirent le 3me bataillon à Montrouge. On arriva dans le bois de Vincennes après avoir suivi les

[1] Voir le 2e fascicule 1901.

remparts jusqu'à la porte de Charenton : on bivouaqua dans le bois jusqu'au 30, au matin.

L'ordre du jour du général Ducrot qui se terminait par ces mots : « Je ne rentrerai à Paris que mort ou victorieux », fut lu aux troupes animées du plus vif enthousiasme. On se mit en marche en colonnes serrées dans la direction de Joinville-le-Pont. Là, le pont en pierres, qu'on avait en partie fait sauter pour barrer la route aux Prussiens, avait été rétabli avec des madriers pour livrer passage à l'infanterie. A cinq cents mètres en aval, un pont de bateaux solidement établi portait l'artillerie, le train des équipages, la cavalerie et les voitures régimentaires sur la rive droite de la Marne.

Le Régiment fut d'abord placé en réserve en arrière de Champigny, où il supporta avec bravoure le feu d'une batterie placée à Chennevières. A dix heures, l'ordre de se porter en avant ayant été donné, le régiment traversa le bourg de Champigny et se massa au bas de la côte de Chennevières, au-dessous d'une batterie française vivement inquiétée par un feu énergique venant de Cœuilly et des hauteurs voisines. Le régiment fut désigné pour occuper le plateau de Chennevières.

Les mobiles de la Vendée se mirent en marche au milieu d'embarras croissants, et ils se trouvèrent presque désorganisés en arrivant au niveau de la batterie prussienne. — Une compagnie fut désignée pour éclairer le plateau ; elle se porta à droite de la route, renforcée par quelques braves que n'effrayaient ni les balles ni les obus prussiens qui tombaient de tous côtés.

A ce moment, l'ennemi, démasquant une batterie établie à cent mètres environ de la ligne de tirailleurs, commença le feu le plus violent sur toute la colonne d'attaque, et, notamment sur nos mobiles ; de là un premier désordre qui dégénéra bientôt en panique. Les troupes se débandèrent et l'artillerie placée sur la route, manquant de munition attela ses pièces et descendit à fond de train, renversant ou entraînant tout sur son passage.

Une portion du régiment qui fût ralliée dans le village de Champigny passa la nuit sur les positions conquises. Une autre portion, ralliée seulement à Joinville le-Pont, campa pendant la nuit dans le bois de Vincennes; le 1er décembre elle rejoignit l'autre portion qui était restée à Champigny. Ces deux fractions se trouvant réunies campèrent entre Champigny et la Marne, plus près du village.

Le 2 décembre, au matin, une vive fusillade fut entendue du côté de nos grand'gardes. Ordre fut donné aussitôt de faire prendre les armes au régiment ; mais le trouble fut jeté dans les rangs par des soldats du génie fuyant de toutes parts et des troupes de ligne qui avaient été surprises. Quelques compagnies du 35me sont cependant rassemblées à la hâte dans l'intérieur de Champigny où elles furent employées sans retard tant à la construction qu'à la défense des barricades.

Le reste du régiment est rallié à l'arrière de Champigny, au lieu dit le Bouquet; le 1er bataillon fut porté en avant, ayant pour réserve les 2mes et 3mes bataillons. Mais toute inquiétude cessa lorsqu'on s'aperçut que les Allemands ne pensaient point à nous attaquer, et, à part quelques coups de fusil échangés entre les postes avancés, tout rentra dans le calme. Les troupes bivouaquèrent tout près de Champigny, non loin de la ferme du Tremblay, et à quelques centaines de mètres de l'endroit appelé la Fourche, intersection des routes de Champigny et de Villiers-sur-Marne.

Le lendemain, 3 décembre, toute l'armée se repliait dans ses premiers cantonnements, après avoir repassé la Marne à Joinville. Le régiment vint reprendre sa place dans le bois de Vincennes, non loin du camp de Saint-Maur.

Pertes du régiment à Champigny

Dans les journées du 30 novembre et du 2 décembre la garde mobile de la Vendée subit des pertes considérables dont la nomenclature ci-après donnera une exacte appréciation.

Officiers tués, blessés ou disparus.

Aubry, lieutenant-colonel commandant le régiment.
Grégoire, chef de bataillon.
De la Boutetière id.
Caillaud, id.
De Bejarry, capitaine.
Gilbert, id.
De Mouillebert, id.
Richard, id.
Querrion, id.
Trastour id.
Marsais, id.
Séguin, id.
Normand, lieutenant,
Tandil, id.
De Chasteigner, id.
Buet id.
Leroy de la Brière, id.
Vrignaud, id.
Dubois, id.
Deshergnes, id.
Boisson, id.
Hurtaud, sous-lieutenant.
De Sainte-Estève, id.
Deshergnes, id.

381 sous-officiers, caporaux et soldats manquèrent également à l'appel, (tués, blessés ou disparus.)

Le Régiment rentre à Paris.

Le Régiment rentra à Paris le 5 décembre ; il fut rangé dans la 3me armée, sous les ordres du général Vinoy ; la gare de Lyon lui fut assignée comme casernement.

Nous allons dire quelques mots sur l'état sanitaire de la

troupe qui présente alors une situation alarmante ; mais auparavant, on nous permettra de donner quelques détails sur les terribles journées qui viennent de s'écouler.

Détails sur les journées de Champigny et sur les suivantes.

Le départ du régiment pour aller à Champigny s'effectua par un temps splendide ; un soleil resplendissant faisait briller les armes et la marche se fit dans des conditions satisfaisantes. Le froid était très vif et la terre était durcie par une gelée persistante : les bois, les prés, les toitures, tout était blanchi par le verglas.

Cependant, nous devons dire, pour être exact, que le Régiment, le soir du 30 novembre, présentait un triste aspect : après les désillusions causées par notre insuccès, chacun se livrait à de tristes réflexions. On pensait aux amis qu'on avait vu tomber à côté de soi ; on se rappelait les gémissements des blessés et les différentes phases de la défaite : tous les visages étaient tristes en face de tant de malheurs. Les souffrances physiques venaient s'ajouter à tant de douleurs morales : le thermomètre descendait brusquement à — 12° centigrades, et un vent glacial rendait la température insupportable.

On permit aux hommes, pour alléger leurs souffrances, d'abattre des arbres dans les fourrés du bois de Vincennes pour se chauffer pendant la nuit. Ces chênes et ces hêtres, quoique verts, étant donné l'état de l'atmosphère, brûlaient assez bien ; et chaque groupe d'hommes s'installait en rond autour de ces foyers de chaleur. — Des foulards, des bonnets de coton et des couvertures tardivement arrivées, donnaient une singulière figure à tous ces pauvres jeunes gens. Dans ce nombre, certains étaient si abattus par la fatigue, par le chagrin et par le froid, que, sous s'influence du sommeil, ils tombaient dans le feu ; on leur portait secours sans retard, mais souvent la coiffure restait dans les flammes.

L'artillerie prussienne fit rage, particulièrement dans cette journée du 30 novembre, et, de notre côté, tous les canons des forts environnants s'unirent aux pièces de campagne pour porter la mort dans les bataillons ennemis : les coups de canons se succédaient sans interruption, et, on peut dire que de dix heures à deux heures, nous en perçumes au moins deux par seconde. Du reste, un vieux guerrier du premier Empire, habitant Vincennes, m'a affirmé qu'à Austerlitz et à Wagram les détonations n'étaient pas aussi nombreuses qu'à Champigny ce jour-là.

Les Prussiens avaient aussi été fort éprouvés par notre feu, et le désordre le plus complet régnait parmi eux. Les Saxons, qui défendaient Cœuilly et Chennevières, avaient subi des pertes si grandes, et les officiers avaient fait de tels efforts pour les maintenir, que presque tous étaient hors de combat ; du reste ils pensaient déjà à la retraite, car tout espoir leur semblait perdu.

Ainsi donc, avec un peu plus de ténacité nous franchissions les lignes allemandes.

On a souvent traité ce sujet, mais en admettant que l'armée française eût pu se frayer un passage, le 30 novembre, on se représente difficilement cette armée épuisée par la résistance qu'elle venait de vaincre, arrivant avec deux jours de vivres dans des pays ruinés par l'invasion, sans secours de l'extérieur, poursuivie par des troupes fraîches bien armées et bien dirigées, on se représente difficilement, dis-je, cette armée manœuvrant et combattant avec succès.

Nous savons que les avis sont différents, mais déjà à cette époque la situation de l'armée de Paris nous a toujours semblé des plus compromises.

Cette fatale journée du 30 novembre avait coûté bien cher au régiment de la Vendée ; plusieurs officiers avaient payé de leur existence leur dévouement à la patrie :

Les chefs de bataillon Grégoire et Caillaud étaient tombés au champ d'honneur ainsi que MM. de Mouillebert, de Chas-

teigner, Vrignaud, de Sainte-Estève, etc, d'autres, grièvement atteints sont morts plus tard des suites de leurs blessures. Nous nous souvenons toujours avec chagrin et émotion de notre pauvre et cher ami d'enfance, Hugues de Mouillebert qui, habitant les Deux-Sèvres, vint s'enrôler dans le régiment de la Vendée : c'était un vaillant, et combien il souffrait de voir la France envahie ! Quel brave cœur ! Quelle joie et quel orgueil on éprouvait d'être du nombre de ses bons amis et de recevoir ses confidences qui, dans ces journées terribles, étaient empreintes de mélancolie et d'amertume !

Il fut frappé une première fois par une balle, puis, assis et courbé en avant, on le vit, calme, attendant du secours ou la mort : c'est celle-ci qui vint, car notre cher camarade, au moment de la panique, reçut une deuxième balle, qui l'acheva. — Il fut inhumé à la ferme du Tremblay avec quelques autres officiers et un sergent-major. Les Frères de la doctrine chrétienne se chargèrent de cette inhumation avec tout le dévouement qu'on leur connaît, et nous avons eu en notre possession les clés et la montre du pauvre de Mouillebert que les Frères avaient trouvées dans ses vêtements, et qu'ils avaient déposées, suivant leurs coutume dans leur communauté en attendant les réclamations des familles. Ce cher de Mouillebert, type accompli du gentilhomme bien élevé et instruit, laissait un père inconsolable, d'autant plus malheureux qu'il était veuf et sans autre enfant.

(A suivre.)

LUDOVIC JOFFRION.

LES

RÉSULTATS DE LA MISSION ARCHÉOLOGIQUE

De 1901 dans la Vendée Maritime.

Conclusions du Rapport de MM. G. Lacououmère et Dr Marcel Baudouin à M. le Ministre des Beaux-Arts

Les découvertes et idées nouvelles — qui se dégagent d'une part de nos trois premiers mémoires relatifs au préhistorique des côtes de Vendée et de notre travail sur le château de Saint-Nicolas de Brem, d'autre part des explorations que nous avons faites en 1901 dans toute la Vendée Maritime, depuis la Baie de Bourgneuf jusqu'au Bernard, et qui seront décrites dans des publications ultérieures, — peuvent se résumer en quelques mots, en les groupant sous deux titres, correspondant aux deux régions, très distinctes, plus particulièrement étudiées dans le Rapport soumis à la Commission des Monuments Historiques.

I. — RIVAGES PRIMITIFS DU HAVRE DE LA GACHÈRE.

I. Démonstration, à l'aide d'observations absolument minutieuses et nouvelles et de découvertes de faits ignorés : 1° de l'existence d'un *centre préhistorique*

spécial, très important, tout autour des rivages primitifs du Hâvre de la Gachère, prouvé par la constatation :

a) D'une *station paléolithique* trouvée sur les plateaux Saint-Martin de Brem (*Gisement Moustérien* du Moulin Cassé) *(Nobis)*.

b) De nombreux *gisements néolithiques* (*haches polies*), abondants surtout au Château-d'Olonne, à Gros Breuil, à Sainte-Foy, à Saint-Hilaire de Talmont, etc., c'est-à-dire à l'Est et au Sud du Fossé des Sarrazins et dans son voisinage immédiat ; et d'importants *monuments mégalithiques* à Saint-Martin de Brem, Olonne, le Château d'Olonne, Vairé, etc.

c) De stations de *l'âge du Bronze* (nombreuses haches trouvées à Bretignolles et Saint-Martin de Brem, Vairé, Sainte-Avaugour, etc.).

2° De l'existence d'un *centre protohistorique* et *historique* en la même région, prouvé par :

a) La découverte, à l'entrée ancienne du Hâvre, d'une *sépulture* semblant indiquer à Bretignolles la présence de la *civilisation gallo-romaine* (*Nobis*), connue déjà pour d'autres communes voisines (*Hisla ad Marchas* ou Ile d'Olonne ; Monastère de Saint-Martin, à Vertou (*III*e-*IV*e *Siècle*) ; La Bauduère ; Olona, etc).

b) La mise au jour d'un *Château fort du VIII*e *ou IX*e *siècle*, c'est-à-dire de la fin de l'*époque mérovingienne*, à Saint-Nicolas-de-Brem (*Nobis*) ;

c) La constatation d'un *centre déjà important au XIII*e *siècle* (époque carlovingienne) à Olonne (*Olona*), qui était alors un *port* très fréquenté, devenu encore plus considérable plus tard, autour duquel s'est développée peu à peu toute une série d'agglomérations, paraissant en dépendre : Château-d'Olonne, Ile d'Olonne, La

Chaume (*Calma Olonæ*), les Barges d'Olonne, les Sables-d'Olonne, etc.). — *Olonne était évidemment à cette époque la véritable Métropole maritime du pays (Nobis).*

Cette démonstration sera rendue tout à fait probante par la publication de mémoires ultérieurs, qui montrent qu'à *l'époque préhistorique* et surtout *néolithique*, ce furent les hauteurs du Château-d'Olonne et le Fossé des Sarrazins (il passe à la *Porte d'Olonne*), qui constituèrent le principal centre de la civilisation, tandis qu'à la *période historique*, ce fut la commune d'Olonne, qui joua le principal rôle, sans doute à cause de l'existence de son *port*. De nos jours, le port d'Olonne (qu'il existât alors au Nord, à l'Ouest, ou au Sud) s'étant ensablé, ce sont les *Sables d'Olonne* qui ont hérité de la prospérité de ce vieux bourg, aujourd'hui dans les terres.

*
* *

II. Preuves matérielles de la *superposition*, ou à peu près, dans ces régions favorables, *des Civilisations Préhistorique, Protohistorique* et *Historique*, qui se sont succédées en Vendée :

a) Centre paléolithique (Période glaciaire) (Hommes chasseurs).

b) Centre néolithique. Pierre polie (Château-d'Olonne et Fossé des Sarrazins (anciennes Forêts du Littoral ; Nord du Havre (Bretignolles) ;

c) Centre du bronze (Civilisation se rapprochant du rivage de la mer).

d) Centre gallo-romain : avec un *grand Port*, problable, au fond de la baie d'Olonne, protégée par *l'Ile de*

la Chaume et *l'Ile Vertime*, isolées du continent, au moins à cette époque (*Forêt d'Olonne actuelle*).

e) CENTRE MÉROVINGIEN : qui fut surtout d'ordre religieux (*Ile d'Olonne*) ; et féodal (Saint-Nicolas-de-Brem).

f) CENTRE CARLOVINGIEN (*Port d'Olonne*).

g) CENTRE MODERNE : Les *Sables d'Olonne*, actuel.

Cette loi historique de la superposition des civilisations dans les endroits propices, c'est-à-dire sur les rivages de la mer, à l'embouchure des rivières, dans les lieux accidentés, et sur les sommets élevés, est connue au demeurant depuis longtemps. M. Léon Maître (1), l'érudit archiviste de la Loire-Inférieure, ne disait-il pas récemment : « La superposition des civilisations est une de ces lois historiques qui ne souffrent guère d'exception, parce que les raisons qui ont attiré les premiers venus subsistent toujours pour les seconds, et ainsi de suite..... Quand vous ramassez sur le sol quelque instrument celtique, vous pouvez dire : les débris de l'époque romaine ne sont pas loin et vice-versa ! »

D'où l'importance capitale de cette idée directrice pour la découverte des lieux protohistoriques et historiques célèbres, comme le « Portus Secor » (qui n'est peut-être qu'Olonne, à l'époque où les marais de la Gachère étaient sous l'eau), à l'aide de la connaissance des grands centres préhistoriques : idée qui a été le point de départ de tous nos travaux.

Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que, jusqu'ici, en

(1) Léon Maître, *Vertou avant le Christianisme*. (*Rev. du Bas Poitou*, Font.-le-Comte, 1896, p. 88).

Vendée, on n'ait pas songé à la prendre réellement pour guide dans la recherche du dit « Portus Secor ».

Et c'est pourquoi nous croyons devoir insister ici sur les services que cette idée générale nous a rendus dans toutes nos recherches de 1901.

II. — RIVAGES PRIMITIFS DU MARAIS DE MONT.

I. Démonstration de l'existence en cette contrée, d'un autre *centre préhistorique*, spécial, semblant moins important, mais plus récent, prouvé par :

1° la constatation de STATIONS NÉOLITHIQUES diverses (1 hache polie trouvée à Saint-Gilles ; haches polies à Commequiers, Soullans, Saint-Urbain, etc.), tout le long de l'ancien rivage ; et l'absence de toute trouvaille préhistorique ou de *mégalithes*, au milieu du Marais.

2° la découverte de L'AGE DU BRONZE à Commequiers (Fouilles de *Pierre* Folle) (*Nobis*).

Il est probable d'ailleurs qu'il existe aussi, dans les terres et sur les plateaux voisins, des stations *paléolithiques*, qui restent à étudier, mais que permettent de soupçonner diverses trouvailles [*éclats de silex* à Commequiers, Ile de Riez, Sallertaine (partie schisteuse du cap de Beauvoir, mais non l'île), etc.]. — *Os gravé* trouvé à Saint-Gilles (magdalénien ?), etc.

II. Démonstration de l'étendue de ce centre, à l'époque NÉOLITHIQUE au moins, par l'étude approfondie de l'Allée couverte de Commequiers, des mégalithes de la région, et de la géologie de cette partie des côtes de Vendée. — Ce centre devait comprendre les îles de Mont, de Noirmoutier, de la Baie de Bourgneuf, peut être même l'Ile d'Yeu, et être distinct de celui du

LES PIERRES FOLLES DE COMMEQUIERS
D'après un cliché de M. H. Renaud
(Ext. du *Guide illustré de Saint-Gilles-sur-Vie.*)

Hâvre de la Gachère. Le centre, intermédiaire et isolé du Jaunay [Pierre de la Brelaudière (*Nobis*)], était situé entre les deux.

III. Affirmation, dès aujourd'hui, que l'Ile de Noirmoutier, et les îles de la baie de Bourgneuf au moins, étaient encore réunies au continent à L'ÉPOQUE MÉGALITHIQUE, c'est-à-dire avant la période historique, et que leur séparation de la terre ferme est postérieure à l'époque romaine pure.

Cette séparation semble s'être produite au début de l'ère chrétienne (du Ier au VIe *siècle* après Jésus-Christ); elle serait par conséquent postérieure à l'existence du PORTUS SECOR (IIe S. *avant Jésus-Christ*). Il est, par suite, peu probable que ce port ait été situé dans cette contrée.

En tout cas, les faits qu'on peut considérer comme démontrés aujourd'hui indiquent au moins d'une part l'importance des mouvements du sol en ces contrées et l'intérêt de leur connaissance pour la recherche des ports connus seulement par les citations des anciens historiens, comme le « *Portus Secor* », et, d'autre part, le peu de probabilité qu'il y a à ce qu'un très grand centre maritime romain ait existé, avant Jésus-Christ, en ce point, en raison même de la nature du rivage, tel que nous le concevons désormais après les recherches ci-dessus signalées.

COMME CONSÉQUENCE DES CONCLUSIONS FORMULÉES, NOUS AVONS L'HONNEUR DE PROPOSER LES VŒUX SUIVANTS :

I° Il y a lieu de demander le classement du *Dolmen de « Pierre levée de Soubise »*, à Bretignolles, car c'est le seul dolmen actuellement en bon état de conservation

LA PIERRE DU DIABLE, DE BRETIGNOLLES
D'après un cliché de M. H. Renaud
(Ext. du *Guide illustré de Saint-Gilles-sur-Vie.*)

sur les côtes de Vendée, depuis la région du Bernard jusqu'à Pornic : et cela d'autant plus rapidement que, s'il n'est pas surveillé, il a les plus grandes chances d'être vite détruit par les seules intempéries des saisons sur ces rivages fertiles en tempêtes.

2° Il est absolument urgent aussi de classer la superbe *Allée couverte de Pierre folle*, le plus beau monument mégalithique du département de la Vendée, avec celui de la Frébouchère.

3° Il serait à souhaiter, d'autre part, que l'on puisse procéder sous peu à sa *restauration*, dans la mesure du possible, car les Allées couvertes de cette importance ne sont pas très communes dans notre pays.

4° Il y a lieu aussi, à notre avis, de proposer le classement du *Menhir de la Conche vete*, retrouvé et restauré *par nous*, dans la Forêt d'Olonne, malgré son volume restreint ; cela pour deux raisons : 1° sa situation dans des dunes, importantes et mobiles, qui permet d'élucider un point de chronologie préhistorique, et dans un domaine appartenant à l'Etat ; 2° la rareté des mégalithes sous les formations quaternaires modernes, et en particulier sous les dunes des côtes de France.

5° De nombreuses recherches restent à faire dans l'Ouest de la Vendée, en particulier dans les îles de Noirmoutier et d'Yeu, puis dans la région qui s'étend du Château d'Olonne au Bernard, avant de pouvoir conclure d'une façon formelle, en ce qui concerne la configuration des Côtes du Bas-Poitou à l'époque romaine et la situation du « Portus Secor ».

Il y a lieu, d'autre part, de défendre les magnifiques mégalithes, non encore classés, qui couvrent les communes d'Avrillé, de Saint-Hilaire-la-Forêt, et du Ber-

nard, désormais attaqués chaque jour, depuis que le gardien si vigilant qui les a fait en partie connaître a disparu. Mais des propositions formelles de classement, pour être fructueuses, ne peuvent être formulées qu'après une nouvelle campagne de fouilles nouvelles, et d'explorations encore plus minutieuses que celles faites par nous en 1901 et au cours desquelles nous avons tenu à noter l'existence des mégalithes ci-dessous, encore mal connus :

1° Le Dolmen du Grand Bouillac (Saint-Vincent-sur-Jard) ; 2° la pierre à Cupules de Saint-Vincent-sur-Jard ; 3° le Menhir du Russelet ; 4° Le Dolmen du Breuil, au Bernard ; 5° Les superbes Menhirs du Plessis, encore non catalogués ; 6° le Tumulus du Pé, encore incomplètement exploré, mais déjà classé.

Dr Marcel Baudouin et G. Lacouloumère.

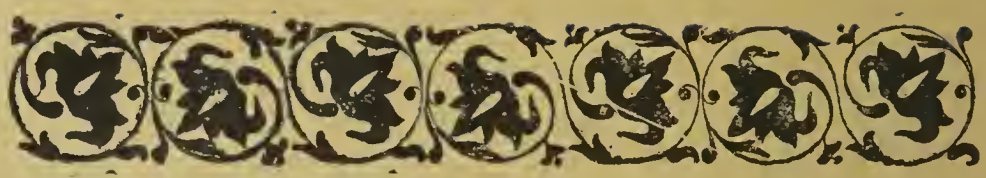

A TRAVERS LES LIVRES

La France chevaleresque, par Gérard de Beauregard. Un volume in-folio, orné de 56 gravures. Prix : relié percaline, tranche dorée, 9 fr. — Maison Alfred Mame et Fils, à Tours.

Dans un volume magnifiquement édité par la maison Mame, M. Gérard de Beauregard a réuni, sous le titre : *La France chevaleresque*, ce qu'on pourrait appeler un résumé de nos gloires nationales Par un choix judicieux dans la longue suite des héros qui peuplent notre histoire, par la concision et la clarté avec lesquelles il a tracé leurs portraits, par le relief qu'il a su donner à la peinture de leurs actions, par la clairvoyance avec laquelle il a su démêler leurs mobiles et préciser l'esprit ou les tendances de l'époque où ils ont vécu, l'auteur a pu faire une œuvre originale et de haut intérêt, après tant d'autres qui ont abordé un tel sujet.

La France chevaleresque vient à son heure et constitue une superbe réponse à ceux, las, aveugles ou intéressés, qui osent parler d'une décadence française et d'un oubli de nos traditions.

*
* *

Le Guide de l'empereur, par René Bazin ; illustrations de G. Dutriac. Volume in-4° carré. Prix : cartonné, 5 fr. — Maison Alfred Mame et Fils, à Tours.

Le Guide de l'empereur est un récit très dramatique, dont l'action se passe sur la frontière de l'Est et de nos jours. Dans l'étude des caractères et des milieux, évidemment faite d'après nature, on retrouve les qualités d'observation et de vigueur que la critique a été unanime à signaler dans les derniers romans de René Bazin : *Donatienne, De toute son âme, La terre qui meurt*. Cette œuvre nouvelle

du délicieux écrivain a, de plus, un caractère d'actualité tout particulièrement attachant qui ne peut manquer de passionner les lecteurs. Ajoutons que ce livre a été illustré de remarquables compositions par Dutriac.

*
* *

A L'ASSAUT DE L'ASIE, par G. Saint-Yves, lauréat de l'Institut et de la Société de Géographie. Volume in-4°, 1re série, orné de 125 gravures et cartes. Prix : relié percaline, tranche dorée, 8 fr. 50. — Maison Alfred Mame et Fils, à Tours.

Depuis quatre siècles; l'Asie est un véritable champ de bataille entre les diverses puissances européennes : d'abord les Portugais et les Hollandais, puis entre les Hollandais, les Français et les Anglais ; peu à peu, apparaissent les Russes, et enfin les Allemands et les Américains, tandis que le Japon évolue brusquement. Il n'existe pas dans notre littérature géographique et historique de livre d'ensemble récent et documenté qui expose sommairement et exactement les phases diverses de cette lutte acharnée qui dure encore. L'ouvrage rédigé par M. G. Saint-Yves, que ses missions scientifiques en Asie rendaient particulièrement compétent, *A l'Assaut de l'Asie : la conquête européenne en Asie*, s'efforce de combler cette lacune et, tout en conservant la forme de la vulgarisation, de fournir des notions précises sur un passé auquel nous devons demander des enseignements pour l'avenir. Après un tableau, on peut dire vécu, de la géographie générale de l'Asie, des populations qui s'y entrecroisent, des religions qui s'y entrechoquent, l'auteur étudie particulièrement l'histoire de l'Inde et de l'Indo-Chine, l'évolution de la question chinoise, l'agglutination russe en Asie centrale, il envisage l'hypothèse d'un conflit anglo-russe et consacre quelques pages à la situation de la France en Syrie et en Palestine. Comme on le voit, c'est un tableau complet des origines de ces questions asiatiques, qui à chaque instant peuvent être de nouveau à l'ordre du jour. De nombreuses illustrations animent le texte et contribuent à le rendre plus attrayant et plus vivant encore.

*
* *

LES ÉVASIONS CÉLÈBRES, d'après, les Récits des Historiens, les Mémoires et les Correspondances de Benvenuto Cellini, Caumont de la Force, le Cardinal de Retz, le chevalier de

Forbin, Duguay-Trouin, l'abbé comte de Bucquoy, Charles II d'Angleterre, le baron de Trenck, le comte de Thoré, Latude, de Vaublanc, Lavalette, M. S. Blaze, Bernard Masson, comte d'Andigné, le général Ducrot, etc. — Un volume grand in-8°, illustré de 12 planches en couleurs et de 12 gravures en noir dans le texte, d'après les dessins d'ALFRED PARIS. — Broché, 15 fr. ; relié, 20 fr. (Hachette et Cie, Paris),

On annonçait, un jour, à un prisonnier politique qui venait de tenter de s'évader, le surcroît de précautions dont il allait être l'objet. Loin de s'indigner, il approuva ses geôliers ; mais il leur demanda de ne pas feindre à leur tour de s'étonner de ses tentatives : « Un prisonnier politique, dit-il, est toujours en état de guerre contre ceux qui le surveillent. A eux de le garder, s'ils le peuvent, c'est leur devoir ; mais le sien, à moins, cela va sans dire, qu'il n'ait donnée sa parole d'honneur, est de s'échapper s'il croit en avoir le moyen. »

Bien peu équitable et bien difficile serait le juge qui trouverait à redire à cette fière réponse. Et si l'on songe à ce que ce principe qu'elle proclame exige, pour être mis en pratique, d'esprit d'initiative, de hardiesse, de mépris de la vie, de dédain d'une lâche tranquillité, on comprendra que de tels exemples donnés par certains prisonniers illustres soient plus démonstratifs que toutes les dissertations sur la valeur morale de l'énergie.

En effet, l'énergie, et, avec elle, l'âpre amour de la liberté, le culte des grandes causes, telles sont les vertus que professent les héros du livre que nous présentons au public. De leurs aventures si variées par le temps, la couleur, les circonstances, une leçon ressort toujours : aux audacieux les sourires de la fortune, et l'aide du ciel à qui s'aide soi-même ! C'est celle que nous donnent ici tour à tour un Benvenuto Cellini au seizième siècle, un Jean Bart au dix-septième, un d'Andigné pendant la Révolution, et, plus près de nous, nos soldats et nos généraux des guerres de l'Empire et de la guerre de 1870.

Leçon d'autant plus vivante, que, dans la plupart des cas, ce sont les personnages mêmes de nos histoires qui nous les racontent dans leurs propres *Mémoires*. Mais est-il besoin de dire ce que l'illustration ajoute encore d'intérêt à ces récits ? Le dessin en couleurs n'a jamais mieux trouvé sa place que lorsqu'il s'agit de traduire aux yeux ces belles scènes d'héroïsme où tout est action. Ceux d'Alfred

Paris contribueront pour leur part au succès des *Evasions célèbres*, dont elles fixeront dans le souvenir du lecteur les plus dramatiques épisodes.

*
* *

Le Rubis de La Pérouse, par M. G. de Beauregard. — Un volume illustré de 68 grav., d'après Alfred Paris. — Broché, 7 fr. ; cartonné en percaline, tranches dorées, 10 fr. (Hachette et Cie, Paris).

Dans *Le Rubis de La Pérouse* de M. G. de Beauregard, deux Français, un homme du monde avide d'action, Roger de Fleurines, et un officier de marine, Henri Chambray, ont formé le dessein de retrouver le tombeau de l'illustre La Pérouse qui se perdit, on le sait, près des îles de Vanikoro en 1788.

A défaut du tombeau, nos explorateurs trouvent une boîte d'ivoire renfermant quelques lignes signées du grand navigateur et un anneau d'or rehaussé d'un admirable rubis. Ce sera la bague de fiançailles de Mlle Edwige Cardigan, qui deviendra Mme Roger de Fleurines.

Le livre de M. de Beauregard unit le charme pénétrant du roman intime à la fougue brillante du roman d'aventures ; c'est dire que jeunes gens et jeunes filles trouveront à le lire un égal plaisir.

*
* *

Un Mousse de Surcouf, par Pierre Maël. — Un volume illustré de 75 gravures d'après Alfred Paris — Broché, 7 fr ; cartonné en percaline, tranches dorées, 10 fr. (Hachette et Cie, Paris).

Le nom de Robert Surcouf, l'invincible corsaire breton, éveille dans l'esprit toute une suite de prodigieux faits d'armes, d'innombrables et magnifiques prouesses. Son petit mousse Guillaume, dont M. Pierre Maël nous retrace les exploits dans un superbe livre, très artistement illustré par A. Paris, se montre en tous points digne de son illustre maître. Fils d'un médecin de Brest, tué par un officier anglais, Guillaume a à venger la mort de son père ; et, dès l'enfance, il rêve de luttes navales, d'embuscades au pied des rochers ou des falaises, d'intrépides abordages et de poursuites acharnées sur l'immensité de l'océan.

Les jeunes lecteurs qui affectionnent particulièrement les récits d'aventures suivront avec le plus passionnant intérêt le courageux enfant, le *Mousse de Surcouf*, à travers ses mille et mille péripéties, depuis ses chasses au tigre dans les forêts de l'Inde et son audacieuse évasion des possessions anglaises, jusqu'à son entrée à l'École navale et sa nomination d'enseigne de vaisseau.

* * *

Contes d'Orient, les *Mille et Une Nuits* mises à la portée de la jeunesse. Adaptation de Guéchot. Illustrations de Ruty.

Du fonds inépuisable des conteurs orientaux, d'où sont sorties « Les Mille et Une Nuits », on a souvent tenté de tirer un recueil à l'usage de l'enfance et de la jeunesse. Nul n'y a mieux réussi que M. Guéchot. Ses *Contes d'Orient*, irréprochables à tous égards — est-il besoin de le dire ? — nous rendent tout l'exquis de l'imagination arabe dans une forme très pure et des plus attrayantes. — Il faut ici accorder une mention spéciale à l'illustration. M. Ruty y a fait preuve d'une élégance de style, d'une entente de l'effet, d'une fertilité d'invention décorative qui achèvent de le classer au premier rang.

Un volume in-4°, 78 *gravures* en noir et 8 planches hors texte tirées *en bistre*, reliure artistique, tranches dorées, 7 fr. — Librairie Armand Colin, rue de Mézières, 5, Paris.

* * *

La Bibliothèque du Petit Français nous présente cette année deux nouveautés :

Le Capitaine Henriot, par A. Melandri, abondamment illustré de ravissantes compositions de José Roy. Ce petit roman d'aventures, écrit d'une plume alerte, plein de mouvement et de couleur, ne peut manquer de retrouver en volume le succès très vif et très mérité qu'il a rencontré lors de sa publication dans le *Petit Français illustré*.

Un volume in-18 jésus, broché, 2 fr. : relié toile, tranches dorées, 3 fr.

Au Clair de la Lune, par R. Candiani, nous transporte dans le monde malicieusement naïf, funambulesque et charmant de la Comédie italienne. L'ineffable Pierrot, le séduisant Arlequin, l'exquise Zerline, et Scaramouche et Pantalon y évoluent en folles sarabandes,

pour la plus grande joie des jeunes lecteurs qu'achèveront de séduire les nombreuses illustrations dont le volume est rempli.

Un volume in-18 jésus, broché, 2 fr. ; relié toile, tranches dorées, 3 fr. — Librairie Armand Colin, rue de Mézières, 5, Paris.

*
* *

SAINTE THÉRÈSE, par M. Henry Joly, ancien professeur à la Sorbonne et au Collège de France. 1 vol. in-12 de 244 pages de la collection « Les Saints », Prix : 2 fr. Librairie Victor Lecoffre, 90, rue Bonaparte, Paris.

La publication d'une vie de sainte Thérèse, par le directeur si connu de la collection « Les Saints », ne peut manquer d'exciter un vif intérêt. On y trouvera un plan nouveau permettant de mettre en plus vive lumière que jamais plusieurs parties capitales de la vie de l'héroïne, des études faites sur des documents peu connus et sur des travaux soustraits jusqu'alors à la connaissance du public, des souvenirs recueillis tous récemment par l'auteur lui-même à Avila, Salamanque, Albe de Tormès, etc., enfin une psychologie pénétrante qui, sous la sainte, s'applique et réussit admirablement à faire connaître la femme.

On avait des vies de sainte Thérèse en deux volumes qui avaient eu un légitime succès. Mais le public attendait encore un autre travail plus condensé, plus à la portée de tout le monde, où le portrait de la grande carmélite fut retracé d'une façon saillante, lumineuse, colorée. Cette lacune est enfin comblée ; elle ne pouvait l'être mieux que par l'auteur de la *Psychologie des saints* et de *Saint Ignace de Loyola*, dont le succès considérable a couronné tant de services rendus à la science, aux œuvres sociales et à la défense de la vérité.

Z Z Z.

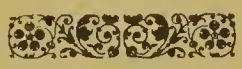

CHRONIQUE

La Vendée qui s'en va. — Un des coins les plus pittoresques de Fontenay est menacé de disparaître. Il est, en effet, question, nous dit l'*Avenir-Indicateur*, de refaire le Pont-des-Sardines.

Son origine est très ancienne. Il remplaça un gué qui faisait traverser la « Vendée » au fameux *Chemin-Vert*. Jusqu'au commencement du XVIe siècle, dit Benjamin-Fillon, il est toujours resté en bois. Emporté par une inondation pendant l'hiver 1535 à 1536, il fut reconstruit avec des piles en pierre, en mai de cette dernière année. Une nouvelle inondation plus terrible, produite par le dégel, lui causa d'autres avaries. Le 26 février 1565, les deux tours qui le défendaient du côté de la ville, furent renversées. Ces tours étaient crénelées et terminées en poivrières. Une charpente en planches, couverte d'ardoises, occupait le dessus de la voûte en ogive et était surmontée d'un haut beffroi. Une belle horloge avec cadran sur les deux faces, décrite par la *Chronique du Langon*, en occupait le centre.

Cette sorte de porte monumentale rebâtie l'année suivante, puis restaurée en 1594, a été démolie en grande partie en 1790. Elle a complètement disparu en mai 1807.

Une barrière et un premier corps de garde fermaient l'approche du pont, du côté du faubourg des Loges. En face du corps de garde, situé à gauche, étaient, avant 1574, la maison commune et celle dite du Roi.

Le Pont-des-Sardines fut reconstruit en 1666, on en rendit alors

l'accès plus facile comme il convenait à l'entrée d'une ville, désormais ouverte. Une image en pierre de Saint-André fut mise sur l'éperon à droite, en sortant de la ville.

Il s'est appelé successivement le *Pont* ou *Grand-Pont*, *Pont-Saint-André*, *Pont-des-Loges*, *Pont-des-Sardines*, *Pont-de-la-Poissonnerie*, lorsque celle-ci fut placée à côté. On lui rendit sous le Consulat la dénomination de Pont-des-Sardines.

Autrefois, la ville de Fontenay ne commençait qu'au Pont-des-Sardines. On y arrivait par le *Chemin-Vert*. Cette voie d'origine celtique, qui partait de Niort, franchissait l'Autise au gué de Nieul, traversait la plaine de Darlais et de Tesson, passait le gué de la Vendée, où est le Pont-des-Sardines, et prenait ensuite la direction de l'Océan La rue Catinat, la rue des Loges, la rue des Orfèvres, la Grande-Rue, prirent place sur le pavé de cette voie, une des plus importantes de la contrée.

Au moment où va s'accomplir un acte de vandalisme, dont l'utilité est peut-être contestable, il nous a paru intéressant de rappeler le souvenir qu'évoque ce curieux coin de notre cité, qui a tant de fois tenté la pointe du graveur, le pinceau du peintre et l'objectif du photographe.

Un souvenir de la Terreur. — L'exécution des demoiselles de la Métérie. —

De notre très distingué ami, M. Olivier Merson, cette curieuse page d'histoire, à laquelle nous sommes très heureux d'offrir l'hospitalité de la *Revue* :

Cher Monsieur.

« Dans le travail fort intéressant que vous publiez sous ce titre : *le Comité royaliste de Palluau*, je vois citer page 345, un M. Mello de la Métérie. Et l'auteur déclare n'avoir point de renseignements sur ce chef vendéen. Je ne viens point lui en fournir. Mais je rappellerai qu'une dame Mello de la Métérie fut guillotinée elle et ses filles, à Nantes sur la place du Bouffay, au temps de la Terreur. A propos de ce tragique épisode du règne de Carrier, voici comment s'exprime Guépin, dans son *Histoire de Nantes* :

« Une mère et ses cinq filles, jeunes et belles, se présentent à l'échafaud ; elles n'avaient subi aucun jugement ; autour d'elles se presse une foule muette d'inquiétude et d'effroi ; mais la place est prise, il faut attendre et faire queue une demi-heure à ce drame horrible. Cependant la mère soutenait ses filles de ses conseils et de son courage ; bientôt elles se prirent à chanter en chœur des cantiques. Un hymne religieux sur cette place rouge de sang ! Un hymne chanté par des femmes, ou plutôt par des anges comme on les rêve à

20 ans ! . Le peuple s'émeut Aux accents des jeunes vierges, il a retrouvé dans son cœur un reste de pitié..... Le bourreau lui-même succombe à son attendrissement Cependant il exécute les ordres qu'il a reçus : deux jours après il était mort d'horreur et de regret ! »

Le peintre Auguste Debay a fait de ce sujet un tableau fort remarquable, qui appartient au Musée de Nantes. Les dames de la Métérie sont assises en groupe, au pied de l'échafaud et chantent en attendant leur tour de guillotine. Dans la foule, à droite un jeune Breton va trahir son émotion qu'un voisin réprime. Ceci est historique. J'ai connu dans son âge mûr et sa vieillesse ce jeune Breton. Il se nommait Meuret. Il commença perruquier et finit rédacteur au journal l'*Hermine*. En 1829 il publia les *Annales de Nantes*, ouvrage estimé, en deux volumes. Un de ses fils eut de la réputation à Paris, comme miniaturiste. A diverses reprises je lui ai entendu faire le récit lamentable de la mort des dames Mello de la Métérie.

Et cela posé, cher monsieur, je vous serre les mains et vous assure de mes bien cordiales sympathies.

OLIVIER MERSON.

DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE. — M. Arthur Bouneault, de Niort, dont on connaît les constantes recherches et la grande compétence en matière d'architecture ancienne, et qui découvrait il y a peu sur les murs de l'ancien château de Coulonges-les-Royaux la signature du *maistre masson et sculpteur* fontenaisien Liénard de la Réau, vient également de trouver son nom sur un mur de l'escalier du charmant hôtel Henri II ou de Diane de Poitiers, dont les Rochelais s'enorgueillissent à juste titre.

L'ANCIEN COUVENT DES JACOBINS DE BEAUVOIR-SUR-MER. — Le nouveau propriétaire de la ferme dite des *Jacobins*, près Beauvoir, vient de mettre à jour, en nivelant le terrain, de très intéressants vestiges d'un couvent que les Jacobins, connus au moyen âge sous le nom de *Cent Frères*, possédaient à cet endroit, et dont il est fait mention par Pierre IV de la Garnache, dans une charte de 1205.

Notre collaborateur, M. l'Abbé Grelier, de Challans, nous envoie à cet égard les curieux détails qui suivent :

« Mon goût pour les antiquités m'a naturellement dirigé vers cette ferme. J'ai trouvé les démolisseurs à l'œuvre. Après un examen minutieux de toutes les parties de la ferme j'ai reconnu l'église dans la grange. Des promenades quotidiennes à la ferme m'ont mis à même de me rendre bien compte de beaucoup de choses. A l'heure actuelle, j'ai pu reconstituer toute l'église. Elle avait 41 m. de long. sur 15 m. 90 de large. — Chœur tourné vers l'orient, 2 nefs de même largeur accompagnées chacune d'un bas-coté, 4 nefs au total. Le chœur avait plus de 7 m. de largeur sur 15 m. 90 de longueur. — Chœur séparé

de la nef par un *Jubé* (La grange occupe exactement l'emplacement de ce chœur et les animaux y sont nombreux !) L'église n'était probablement pas voûtée : je n'ai trouvé aucune trace de pilastres ni de contreforts recevant la poussée des voûtes. — Chevet du chœur : droit comme celui des cathédrales de Luçon, de Poitiers, de Dol ; — 4 belles fenêtres, dans le mur de ce chevet, chacune des fenêtres correspondant à chaque nef. Les rainures, dans lesquelles on glissait les vitraux, existent encore. Cette église était peinte intérieurement : on retrouve des traces d'un appareil à lignes brunes sur fond rose. On a démoli devant moi le mur nord de l'église. Cette démolition a amené la découverte d'une porte, dont chacun des pieds-droits pesait 150 kilos et était ornée d'une sculpture à la base. Je les ai acquis et déposés à Challans dans ma maison, où ils feront partie de ma collection d'antiquités. On a également trouvé un fragment de rosaces de vitrail, pesant 75 kilos. Chacune de ces trois pierres sculptées, que l'on peut voir chez moi, était du XIIIe siècle.

Chez les Vendéens de Paris. — Le 1er décembre a eu lieu à Paris, au restaurant de notre compatriote Tirebois, boulevard des Italiens, le dîner annuel de l'Association fraternelle des Vendéens.

La réunion a été très nombreuse. On venait pour féliciter notre compatriote, le docteur Chevallereau, vice-président de la Société dont les Vendéens fêtaient la récente nomination comme chevalier de la Légion d'honneur.

Les sénateurs, les députés de la Vendée et beaucoup de notabilités assistaient à ce dîner auquel nous avons eu la grande joie de prendre part. De nombreux discours ont été prononcés et notre ami Chevallereau a pu constater combien, partout, dans tous les partis politiques, on tenait en haute estime sa valeur professionnelle et son amour des pauvres qu'il soigne avec tant de dévouement.

La science jointe à la bonté opère de ces miracles. Elle réunit dans un même sentiment de sympathie et d'admiration les hommes les plus divisés par les questions irritantes de la politique.

Disons simplement que la fête a été des plus réussies. Les cartes qui portaient les noms des invités et les menus étaient des œuvres d'art.

Les cartes, des pointes sèches, représentant de jolies Parisiennes, étaient dues à l'artiste vendéen, Henri Boutet ; et son gendre, Paul Guignebault, avait dessiné sur les menus, et d'une façon ravissante, une paysanne vendéenne se rendant au marché.

Au verso de ce menu, les convives pouvaient savourer la ballade de *Boune Arrivaie* composée pour la circonstance par A. Balquet.

Nos lecteurs nous en voudraient de ne pas mettre sous leurs yeux ces vers savoureux :

BALLADE DE BOUNE ARRIVAIE

Quand tu peux faire un bon repas...
(Jean Richepin, *Ballade à manger*)

Prends bé garde que tan chapea
Seye pas resté sur ta sellette.
T'assis pas d'ssus, ol est l' pas bea
Te l' mettrais plus pliat qu'ine galette,
On dirait qu' t'as chu sur la tête
Et ta femm' t'appelerait soulin.
Dam ! ol est pas per thieu qu' te vins
Mais ben per goutaie not' mougette.
T'es chez nous, chez les Vendéens !

T'as pas besoin d' sorti tan coutea
Laiss' lou tronquille dans ta pochette ;
T'es pas tchi chez les galapiats
Y'a tout c' qu'o faut, même dos serviettes
Prends ta cuillière et ta fourchette
V'là d' quoé t'occupaie les deux main
Per tout' la veillaie jusqu'à demain.
O faut qu' te souvenne de thiell' fête !
T'es chez nous, chez les Vendéens !

Gout' me danc thiell' soupe aux navias
Et pis aux choux. Est-elle bé faite ?
As-tu souéf ? V'la dos vin nouvea,
Y v'lont poué t' fair' bouèr d' la piquette.
Sans camptaie tout' les amusettes
O l'y aura bé six pliates au moins ;
Et si d'un cur' dents t'as besoin,
On n' t'apport'ra poué d'allumettes.
T'es chez nous, chez les Vendéens !

ENVOI

Allons ! Tirebois, vieux Vendéen,
Fais attention qu'all' soit bé quiette
Et pis bé beurraie ta mougette,
Per qu'i r'tornions chi l'an prochain.

A. Balquet.

Notes d'Art. — En décembre dernier, M. Paul Méry a exposé à la galerie Georges Petit à Paris une série de paysages poitevins d'une exquise sincérité et de la plus délicate fraîcheur.

— Le 15 décembre, a eu lieu en l'église de la Bruffière la bénédiction d'un maître-autel en marbre dont le plan avait été conçu par M. Ménard, le regretté architecte nantais.

La première Saint-Charles du XXe siècle, au grand séminaire de Luçon. — Saint Charles Borromée, cardinal-archevêque de Milan, a toujours été honoré au grand séminaire de Luçon comme patron de la chapelle principale. Tous les ans sa fête (4 novembre) se célèbre avec grande solennité. Une ancienne coutume veut que la plupart des séminaristes, exerçant quelque fonction dans les cérémonies, portent le nom de Charles ; tradition fidèlement suivie au début du XXe siècle, puisque, cette année par un choix délicat de M. Grès, professeur de dogme et maître de cérémonie, il n'y avait que le diacre qui ne fut pas un Charles.

La grand'messe a été célébrée par M. le chanoine Mercier, secrétaire général de l'évêché. M. Bourbon, supérieur du grand séminaire, chanoine et vicaire général, a présidé les vêpres et le salut. MM. les abbés H. Loiseau, et Ch. Marceau remplissaient leurs fonctions de diacre et de sous-diacre. M. l'abbé Ch. Massé, clerc minoré, était maître de cérémonie. M l'abbé Ch. Lapierre, clerc minoré, et M. l'abbé Ch. Barbeau, clerc tonsuré, faisaient acolythes. Un autre cler tonsuré, collaborateur de cette Revue, remplissait les fonctions de thuriféraire.

Chants remarquables sous la direction de M. l'abbé Douillard, clerc minoré, et maître de chapelle du grand séminaire. Messe en musique. Pendant le salut, M. l'abbé Dasquereau, clerc tonsuré, a chanté l'*O Salutaris* de Marcello, et M. l'abbé E. Marquine, clerc minoré, a rendu avec beaucoup d'expression l'*Ave Maria* de Grétry. Le tableau de saint Charles, qui surmonte l'autel, avait été entouré de fleurs magnifiques disposées avec goût ; et sous la direction de M. l'abbé J. Morteau, sacriste, la chapelle, qui ne vaut pas même les frais d'une restauration, avait un peu changé et semblait moins délabrée.

D. C.

L'Association Amicale des Anciens Combattants de 1870-71 que préside avec tant de dévouement à La Roche-sur-Yon M. Decker, a célébré solennellement, le 8 décembre, l'anniversaire des batailles de Champigny et de Patay. A la messe, offerte à cette occasion, M. l'abbé Limouzin a prononcé un patriotique discours.

— Ce même jour, la Société philarmonique de Luçon a célébré sa fête annuelle avec l'entrain des années précédentes. Messe en musique à la cathédrale et concert au jardin Dumaine.

Courrier Musical. — Notre éminent ami, M. Arthur de la Voûte a fait chanter le jour de Noël à l'église Notre-Dame de Niort une remarquable messe en *ut* de sa composition, qui a produit sur la nombreuse assistance venue pour l'écouter l'impression la plus grandiose.

L'orchestre et les chœurs étaient conduits par M. Conte, et l'orgue était tenu par M. Déré, qui méritent aussi bien que le maëstro, nos plus chaleureuses félicitations.

Ce même jour, M. Grouanne faisait exécuter à l'église Notre-Dame de Fontenay une messe en musique de sa composition également remarquable.

Conférence. — M. l'abbé Bouquet, licencié ès-sciences, professeur de mathématiques à l'Institution Richelieu, a fait au Langon une intéressante conférence sur *Les infiniment petits.*

Société d'Encouragement au Bien. — Le comité girondin de la Société nationale d'Encouragement au Bien a procédé en assemblée générale, à la distribution des récompenses.

Parmi les noms des nombreux lauréats, nous sommes heureux de relever celui d'une de nos compatriotes, Mlle *Baraud* (*Marie-Madeleine*), née à *Noirmoutier* le 20 mars 1827, qui a obtenu une médaille d'honneur.

Nouveaux Collaborateurs. — A la liste déjà longue de nos collaborateurs, nous sommes très heureux d'ajouter les noms de MM. le docteur Atgier, ancien médecin-major du 137e, actuellement médecin-major de 1re classe à Saint-Denis (Seine) ; Troussier, de Noirmoutier, de Grimouard des Places, et de M. l'abbé Grelier, de Challans.

Carnet Mondain. — On nous fait part du récent mariage de M. René de Lisle, docteur en médecine, fils de l'honorable maire du Boupère, avec Mlle Yvonne Grégoire de Boulhac.

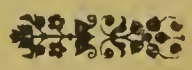

NÉCROLOGIE

M. Henri BAGE, décédé à Mouilleron-en-Pareds, à l'âge de 72 ans, le 1er novembre 1901.

A ses obsèques qui ont eu lieu le 3, M. Gobert, percepteur à Mouilleron, a rappelé en termes émus les mérites du défunt, et notamment sa grande charité.

M. Hugues-Marie-André LOUVART de PONTLEVOYE, décédé au château de Velaudin, commune de Bazoges-en-Pareds, dans sa 46e année, le 5 novembre 1901.

Sa mort met en deuil les familles de Pontlevoye, de la Chevalerie, de Lauzon, Bailly du Pont, de Buor, des Nouhes de la Cacaudière, Pichard du Page, Joffrion, etc, auxquelles nous offrons nos plus respectueuses condoléances.

Mme René de BEAUREGARD, née Marie-Françoise-Marguerite de BRULLEMAIL, décédée à Paris à l'âge de 48 ans, le 6 novembre 1901.

Nous offrons à M. René de Beauregard et aux familles de Beauregard, de la Bassetière, de la Roche-Saint-André, de la Rocque-Latour, que cette mort met en deuil, nos douloureuses sympathies.

M. Auguste-Abel LÉVEILLÉ, décédé, le 18 novembre 1901, à Challans, dans 66e année.

Nos plus vives condoléances à son fils, M. Abel Léveillé, le sympathique avoué des Sables-d'Olonne.

Mlle Alexandrine de FEREY de ROZENGATT, décédée à Nantes le 19 novembre 1901, dans sa 74e année. Sa mort met en deuil les familles des Nouhes de Robineau, Pichard du Page, de Villeneuve, de Hillerin, etc. auxquelles nous adressons nos respectueuses sympathies.

M. Marc-Alexandre MEUNIER, médecin, maire de l'Ile d'Olonne, décédé le 23 novembre 1901, à l'âge 79 ans.

M. le docteur Bourgeois, député de la Vendée, lui a consacré un élogieux article dans le *Publicateur* du 1er décembre 1901.

Nos respectueuses sympathies à tous les siens.

M. le docteur ANTOINE-EDOUARD FOLEY, père de notre distingué et sympathique confrère M. Charles Foley, décédé à Andrésy (S.-et-O.) le 25 novembre 1901.

M. AIMÉ GIBOTTEAU, docteur en médecine, ancien médecin à La Roche-sur-Yon et à Biarritz, vient de succomber dans son pays natal, à Saint-Etienne-du-Bois (Vendée), le 1er décembre 1901, à l'âge de 43 ans, muni des sacrements de l'Eglise. Il meurt d'une maladie terrible, qui l'avait forcé à abandonner la clientèle active depuis plusieurs années.

M. Gibotteau était, paraît-il, un philologue très distingué.

Frère SIMON, religieux Franciscain, décédé au couvent de Fontenay-le-Comte, le 3 décembre, dans sa 68e année.

M. HENRI DE LAVRIGNAIS, fils de M. de Lavrignais, le distingué conseiller général de la Vendée, décédé à La Roche, le 5 décembre, dans sa 22e année.

Nos plus douloureuses condoléances à sa famille.

— Le marquis DE FAYMOREAU d'Arquistade, propriétaire à Mayotte, s'est éteint au milieu des siens, à Versailles.

Le monde colonial et maritime perd en lui un de ses membres les plus anciens et les plus dévoués.

La vie du marquis de Faymoreau d'Arquistade, nous dit le *Gaulois*, a été toute d'honnêteté et de labeur, comme d'intelligente activité.

Fidèle gardien des souvenirs de la famille, il a voulu faire revivre le nom de son arrière-grand-père, mort sans descendant direct, et le ministère de la marine l'a autorisé à ajouter au nom des Faymoreau celui des d'Arquistade, dont les fastes maritimes du cap Horn gardent le religieux souvenir.

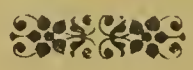

BIBLIOGRAPHIE

L'HONNEUR. — Nous détachons du *Figaro* (n° du 15 décembre 1901), cette remarquable *Quotidienne*, d'Alexandre Hepp, qui contient un éloquent éloge de la dignité de caractère de notre excellent ami M. le m^is^ d'Elbée.

A propos d'une publication sur les Mémoires de Mme la marquise de La Rochejaquelein, son petit-fils, le marquis de Chauvelin, demandait ces jours-ci une réparation par les armes au lieutenant-colonel marquis d'Elbée. Par une lettre rendue publique, M. le marquis d'Elbée décline toute rencontre. Mais dans les causes de ce refus même, on peut découvrir peut-être plus de réel courage et de juste vue que dans l'acceptation la plus empressée ; et, si elle n'est pas permise à tout le monde, si pour la pratiquer il faut être, comme un soldat, à l'abri de toute apparence de faiblesse subalterne, cette manière d'entendre l'honneur vaut d'être retenue.

M. le lieutenant-colonel d'Elbée dit non, parce qu'entre descendants de Vendéens un duel serait pour lui comme une trahison de ses ancêtres qui, chez les La Rochejaquelein et les d'Elbée, ne se battaient que pour Dieu et pour le Roi ; il dit non en chrétien aussi qui prétend mettre d'accord ses actes et ses convictions. Et, en vérité, sur tous les hommes qui ont réfléchi, l'impression sera significative, d'un non si calme et si fort. En un temps où les simulacres règnent avec tant d'éclat, rare est une conception profonde et grave de l'honneur, et le fait de situer l'honneur en dehors du terrain spécial sur lequel se croisent les épées ou s'échangent les balles, et plus haut que l'atmosphère ambiante, constitue un avancement moral qui, s'il pouvait s'établir, apporterait aux mœurs les plus précieuses rectifications.

Aussi bien, les éléments qui entrent dans la composition de ce qui s'appelle l'Honneur, aujourd'hui voudraient singulièrement être pesés et analysés de près. Il y a de tout dans cette combinaison, et même des questions de latitude. Ce qui s'y relève le moins souvent, c'est quelque chose d'étranger au vulgaire amour-propre, de supérieur à la galerie qui doit juger, de noblement désintéressé, de conforme au tréfonds de la conscience. Ce sentiment a de curieux environs. Autour de lui aussi le temps a exécuté des variations, et comme l'Amour que disait M. François de Curel, l'Honneur brode. Mais tout ce qui le ramènera au vrai point devrait être cultivé comme une force, et tout ce qui l'épurera de certaines conventions épurera l'homme même.

ALEXANDRE HEPP.

Une utile croisade. — Le dernier n° du *Bulletin de Saint-Martin et de Saint-Benoît* que notre éminent ami le R. P. Dom Besse, dirige avec tant de talent du fond de l'exil, renferme une *Causerie liturgique* dont nous nous faisons bien volontiers l'écho.

« Pourquoi donc, y est-il dit, les constructeurs d'églises, et il en « est beaucoup qui comprennent la noblesse de leur mission, ne se « ligueraient-ils pas pour revendiquer l'indépendance de l'art reli- « gieux ? Ils l'arracheraient au ridicule et ils honoreraient le culte « divin. Pourquoi ne créérait-on pas dans tous les diocèses une com- « mission d'hommes compétents ayant le sens de l'art chrétien, qui « aurait à se prononcer sur toutes les constructions d'églises ?

« Je voudrais aussi la création d'un Index impitoyable pour flétrir « les horreurs peintes ou sculptées accumulées à l'étalage des ma- « gasins d'articles pieux, avant d'être suspendus aux murs de nos « temples ou de nos sacristies ; chemins de croix aux personnages « foulés les uns sur les autres, bariolés avec des couleurs achetées « chez les confiseurs ; toiles sans dessin, sans vie, sans rien de reli- « gieux ; poupées géantes aux joues rosées, transformées par la vo- « lonté du marchand en un bienheureux ou en une sainte : toutes « choses qui blessent le regard et heurtent la piété. Que dire des vi- « traux qui font songer aux images d'Epinal ? Ils ne rehaussent pas « plus la beauté de la maison de Dieu que les fleurs artificielles ne « décorent la table du sacrifice et n'embaument l'air que respire le « sacrificateur. Il serait cependant si facile d'exposer dans nos « églises des tableaux et des statues dignes du culte divin. Ni les « modèles ni les artistes ne manquent, mais, hélas ! c'est le goût qui « le plus souvent manque chez les acquéreurs. D'où les nécessités « de former celui des jeunes générations cléricales et autres... »

C'est le lieu de signaler une fois de plus le talent du sympathique sculpteur Yonnais M. Guéniot, dont nous visitions récemment l'atelier parisien, et qui a déjà donné en Vendée, et à l'église de la Roche-sur-Yon notamment, tant de témoignages heureux de sa valeur artistique.

— Notre très distingué compatriote, M. Olivier Merson, dont la critique fait justement autorité, en matière d'Art, vient d'enrichir la *Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts*, à laquelle il avait déjà donné un précieux volume sur les *Vitraux*, d'une remarquable étude sur *La peinture française au XVIIe et au XVIIIe siècle.* (Paris May. in-4° angl. 350 p. avec de nombreuses gravures).

— M. Léon Dubreuil a publié dans *L'Ouest artistique et Littéraire*, (n^os de novembre et de décembre 1901). *Une Notice sur le Port*

de la Roche, point situé, en Vendée sur le *Falleron*, à l'intersection des deux branches de la rivière, au fond de l'ancienne rade de Bouin où l'auteur semble vouloir placer le toujours mystérieux *Portus Secor*.

Les paris restent ouverts.

— Notre excellent confrère et ami M. H. Baguenier Desormeaux a réuni en une charmante brochure et sous ce titre trop modeste *Choses Vendéennes*, la série d'études si intéressantes qu'il publia naguère dans le *Mercure Poitevin*, et qui avaient pour titres : *Légendaires et documentaires*, *Bonchamps avant la guerre de Vendée*. *L'Œuvre Vendéenne de Léon de la Sicotière*, *Henri de la Rochejaquelein au dix août*. (Niort. Bureaux du *Mercure Poitevin* in-18 de 160 p.)

— *Le Rapport de M. Barbaud, le savant archiviste départemental de la Vendée*, pour l'anné 1901, nous apporte de très curieux détails d'Archives communales, relatifs aux communes de *Bourneau*, *Marsais*, *Sainte-Radegonde*, *Saint-Cyr-des-Gâts*, *Saint-Laurent-de-la-Salle*, *Saint-Martin-des-Fontaines*, *Saint-Valérien*, faisant toutes partie du canton de l'Hermenault.

M. Barbaud nous apprend en même temps que trois feuilles de la série D. des *Archives anciennes*, ayant trait au *Collège des Jésuites de Fontenay-le-Comte*, ont été livrées à l'impression.

— Notre très distingué confrère de la *Société Bibliographique*, M. le comte Baguenault de Puchesse, a publié dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (année 1900), toute une liasse de fort curieuses *Lettres inédites de Henri IV* au duc et à la duchesse de Nevers (1589-1595), au début desquelles, nous avons eu l'heureuse surprise d'en trouver une datée de *Champ-Saint-Père*, [9 janvier 1589], et dans laquelle il parle au duc de Nevers du siège de la *Garnache*, que les troupes de ce dernier avaient enlevée aux partisans du Roi de Navarre. (Tiré à part, in-8° de 21 p. Paris 1900).

— Nous apprenons avec regret que le *Pays Poitevin* et le *Mercure Poitevin* ont cessé de paraître. Nous espérons que cette disparition n'est que momentanée et nous en profitons pour assurer nos confrères Boucher et Corneille de nos fidèles sympathies.

— M. l'abbé Teillet, curé d'Antigny, a bien voulu nous faire hommage du *Discours prononcé à Lourdes dans la Basilique du Rosaire, par M. l'abbé Eug. Gautreau, curé de Montournais, au 34e pèleri-*

nage de la Vendée le 28 août 1901. — Ce discours, édité par les soins de M. Teillet, a été imprimé à Fontenay (in-8° de 12 p.) chez M. L. P. Gouraud.

— Du comte de Chabot : *les Mémoires et la Mémoire de la marquise de la Rochejaquelein* (in-16. Luçon. Pacqueteau).

— De M. le marquis de Fraysseix-Bonnin, notre très-distingué compatriote : *La France Orientale* (in-8° de 5 p. Angers. Imp. Siraudeau).

Cartes postales illustrées du Poitou. — A l'occasion de Noël, M. Jules Robuchon a fait paraître une nouvelle série de vingt nouveaux sujets sur Poitiers, Bressuire, Saint-Maixent, Lusignan, Bournand, les Trois-Moutiers, Tiffauges, Montreuil-Bellay et Saint-Marc-la-Lande.

Près de quatre cent cinquante sujets sur l'ensemble des départements de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée seront ainsi en vente. Les amateurs qui tiendront à adresser des compliments de fin d'année aux personnes dont elles ont fait l'heureuse connaissance aux villes d'eaux et stations balnéaires, pendant la dernière saison, y trouveront un large choix pour échanger des témoignages de bons souvenirs plus intéressants que la simple carte de visite.

M. Jules Robuchon fera paraître également sous peu une belle collection des châteaux poitevins.

Ces cartes postales sont en vente chez tous les libraires, marchands de journaux et débitants de tabac.

— De la *Revue des Autographes*, n° de novembre 1901 :

Vendée et Chouannerie. — Copie de 1824 ; ms. de 19 p. in-4. 15 fr.

Recueil de pièces signées et timbrées à Lorient par le sous-intendant militaire Penguilly l'Haridon : elles sont relatives au colonel royaliste et catholique, le comte de Puisaye, qui avait servi sous Puisaye, en Morbihan, lors du débarquement de Quiberon ; les certificats suivants émanent du comte de la Chapelle, du comte de Pradel, du comte de la Chaussée, de d'Hozier, du marquis de Rivière, du duc de Polignac, de M. de Sol de Grisolles, lieutenant général, gouverneur de Pau, de M. de Chazelles, de MM. de Cadoudal, parents du célèbre Georges, du comte Le Loureux, du colonel Rusillon, du lieutenant-colonel Brèche, de M. Léridant.

— M. Chardon, l'érudit auteur des *Vendéens dans la Sarthe* a publié dans le *Nouvelliste de la Sarthe* (10, 13, 20, 25-26 décembre)

d'émouvantes pages sur la *Semaine Sanglante du Mans* [La déroute et le massacre des Vendéens au Mans en 1793].

— Au moment de mettre sous presse, nous recevons de M. Grimaud, l'aimable éditeur Nantais, le volume des *Chansons de Vendée* de nos distingués compatriotes MM. Blampain de Saint-Mars et l'abbé Robin. Nous en rendrons compte dans un prochain numéro.

R. DE THIVREÇAY.

LA REVUE DU BAS-POITOU

OFFRE

ses meilleurs vœux de nouvel an

A SES

Collaborateurs et Abonnés.

31 Décembre 1901.

REVUE DU BAS-POITOU

14e ANNÉE

TABLE DES MATIÈRES

TEXTE

I. — *Les Anciennes Seigneuries du Bas-Poitou. — La Seigneurie de Vouvant* (suite), par M. EDGAR BOURLOTON... 5

II. — *Lettres inédites d'Henri IV à M. de la Lardière, l'un de ses lieutenants en Bas-Poitou*, par M. RENÉ VALLETTE. 17

III. — *Le Comité royaliste de Palluau en 1793*, d'après des documents inédits, par M. E. WAITZENNECKER... 28

IV. — *Les Revenants et la poésie dans la tradition du Bocage*, par JEHAN DE LA CHESNAYE. 56

V. — *Les Poèmes du Roi.— La mort de d'Elbée*, par M. HORACE DE CHATILLON.. 73

VI. — *Notes d'Archéologie Vendéenne. — Encore le Portus Secor*, par M. le docteur MARCEL BAUDOUIN... 76

VII. — *Lettres vendéennes. — Commequiers sous la Terreur*, par M. l'abbé J. RABALLAND... 85

VIII. — *Nos Morts : MM. Merveilleux de Vignaux, de Verteuil et de la Marsonnière*, par R. V. et A. T. 90

IX. — *Poisson d'Avril. — Les découvertes archéologiques et la manière de s'en servir*, par LOM KIRI... ... 93

X. — *Chronique*, par R. DE THIVERÇAY.. 96

XI. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution*, (suite), par M. EDGAR BOURLOTON... 121

XII. — Un *Vaudeville révolutionnaire* ou *la Révolution à l'Ile-d'Yeu*, par l'abbé E. BOSSARD... 136

XIII. — *L'Education d'un jeune seigneur bas-poitevin au XVIIe siècle*, par LOUIS DUVAL. 157

XIV. — Le *Portus Secor et les fouilles de la Gâchère*, par Edgar Bourloton... 163

XV. — *Pèlerinages Vendéens. — Notre-Dame de Réaumur*, par l'abbé E. Raffin... 171

XVI. — Le *Comité révolutionnaire de Cholet et les habitants de la Vendée*, par M. C. Loyer. 182

XVII. — Le *35e Mobiles au Siège de Paris, 1870-71* (suite), par M. Ludovic Joffrion... 194

XVIII. — La *Terre abandonnée* (nouvelle Vendéenne), (suite et fin), par M. Gustave Guitton 199

XIX. — La *Vendée au Salon*, par Fontenac... 212

XX. — *Notes d'Archéologie Vendéenne.* — Les *Fouilles des Mallièvre*, par le F. René 217

XXI. — *Nos Morts. — M. l'abbé H. Boutin*, par M. René Vallette.. 224

XXII. — *Poilauné Le Chemineau*, par Lom Kiri... ... 226

XXIII. — *Chronique*, par R. de Thiverçay.. 236

XXIV. — La *Gravure à l'Eau-forte*, par M. A. Bonnin... 249

XXV. — M. *Octave de Rochebrune et son œuvre*, par M. René Vallette. 252

XXVI. — Le *Château de Terre-Neuve et ses collections*, par R. V... 260

XXVII. — *Comment je devins aquafortiste*, par M. O. de Rochebrune... 267

XXVIII. — *A Octave de Rochebrune*, poésie, par M. A. Métay. 274

XXIX. — *Le dernier article de M. O. de Rochebrune. — Découvertes de haches celtiques et d'un torque gaulois en or à Velluire*, par M. O. de Rochebrune... 277

XXX. — *L'œuvre de M. O. de Rochebrune et la critique*, par MM. Paul Baudry, Paul Eudel, Fabien Alassonnière, H. Lefort, Teyssonnière, Balley, et Dangy... 284

XXXI. — Poésie d'Emile Grimaud... 294

XXXII. — *Les Anciennes Seigneuries du Bas-Poitou.— La Seigneurie de Vouvant* (suite), par M. Edgar Bourloton... 297

XXXIII. — *Un vieux soldat de la Grande Guerre. — Guy Richaudeau*, par M. le marquis d'Elbée... ... 310

XXXIV. — *Contes du Boeage vendéen*, par Jehan de la Chesnaye. 314

XXXV. — *Le Comité royaliste de Palluau en 1793* (suite), par M. E. Waitzen-Necker. 327

XXXVI. — *Vers la vérité*, poésie, par M. Francis Eon... 356

XXXVII. — *Charette et la guerre de Vendée. — La retraite dans les forêts*, par M. René Bittard des Portes... 358

XXXVIII — *Une célébrité fontenaisienne. — Sébastien Colin*, par le docteur Paul Dorveaux... 365

XXXIX. — *Petits tableaux Bas-Poitevins*, par M. A. Métay... 372

XL. — *Monographies paroissiales. — Le Gué-de-Velluire*, par M. l'abbé Ernest Candolive... 377

XLI. — *Nos morts : MM. Emile Grimaud, Arthur des Nouhes et Gabriel de Fontaines*, par M. René Vallette. 389

XLII. — Chronique, par R. de Thiverçay... 396

XLIII. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution* (suite), par M. Edgar Bourloton... 415

XLIV. — *Archéologie Poitevine. — L'Époque préhistorique du Cuivre et les haches plates dans l'Ouest*, par le F. René 431

XLV. — *Contes du Boeage Vendéen* (suite), par Jehan de la Chesnaye. 446

XLVI. — *Miettes d'histoire. — Le Pont des Moustiers-sur-le-Lay en 1624*, par M. Edgar Bourloton.. 463

XLVII. — *Lieux célèbres de Vendée. — Avrillé*, poésie, par Fr. de Saint-Mesmin 468

XLVIII. — *Notes sur le Costume Maraichin*, par L. de la Chanonie 472

XLIX. — *Choses Vues. — Le 35e Mobiles au Siège de Paris*, par M. Ludovic Joffrion. 477

L. — *Les Résultats de la Mission archéologique de 1901 dans la Vendée Maritime*, par M. le Dr Marcel Baudouin et M. G. Lacouloumère... 484

LI. — *A Travers les Livres*, par *ZZZ* 494

LII. — *Chronique*, par R. de Thiverçay. 500

GRAVURES

I. — *Autographes des chefs Vendéens Joly, du Chaffault, Savin, de Lavoyrie*... 42

II. — *La Crypte romane de la chapelle du château de Tiffauges*. 97

III. — *Le Monument Villebois-Mareuil*.. 105

IV. — *Autographe de d'Elbée*. 113

V. — *Le Château des Echardières*.. 121

VI. — *La Chapelle de N.-D. de Réaumur*... 170

VII. — *Les Fouilles de Mallièvre* 218

VIII. — *Autographe de Charette* 249

IX. — *Portrait de M. O. de Rochebrune*. 249

X. — *L'Imprimerie de Terre-Neuve*. 253

XI. — *Le Château de Terre-Neuve*. 260

XII. — *Le Donjon de Moncontour*... 269

XIII. — *Haches de bronze découvertes à Velluire*. 279

XIV. — *Le Torque Gaulois découvert à Velluire*. 281

XV. — *Portrait de Guy Richaudeau, porte-drapeau de d'Elbée*. 310

XVI. — *Les Garous de la Lande-Saint-Sulpice*.. 314

XVII. — *Haches Celtiques Vendéennes*. 433

XVIII. — *Les Pierres folles de Commequiers*. 489

XIX. — *La Pierre du Diable de Bretignolles* 491

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes, — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices,

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00711 3893